This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 481794

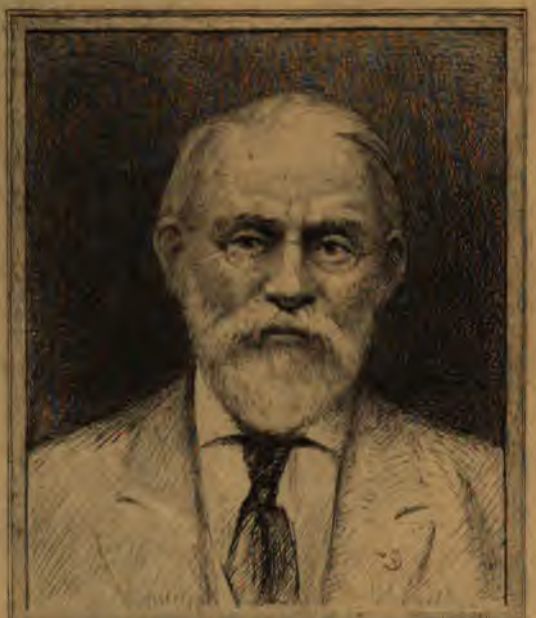

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.A85
TR4

REVUE

DE

GASCOGNE

REVUE

DE

GASCOGNE

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

TOME XXV. — 1884.

AUCH

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE G. FOIX, RUE BALGUERIE.

1884.

Dunning
Nijhoff
9-30-26
13603

REVUE

DE

GASCOGNE

Notre humble publication, tout heureuse et quelque peu fière d'inaugurer sa vingt-cinquième année, — un quart de siècle est un bel âge pour un recueil périodique! — envoie à ses bien-aimés lecteurs, avec tous les souhaits du jour de l'an, ses vœux les plus ardents pour leur persévérance dans l'amour de l'histoire provinciale et du pays gascon. Elle se félicite, en même temps, de pouvoir leur offrir, comme de précieuses étrennes, des lettres inédites de plusieurs hommes illustres du XVIIe siècle, lettres dont le mérite nous oblige à changer dans cette livraison la place réservée d'ordinaire aux documents. Il est vrai que les portraits des héros et des grandes dames de la Renaissance pouvaient leur disputer le premier rang; mais les écrits, nous faisant pénétrer encore mieux que les portraits jusqu'au secret des âmes, nous ont paru mériter d'avoir le pas sur eux. Quant au gentilhomme pèlerin du XVe siècle, il est assez heureux de la troisième place, d'autant qu'il a, pour lui tout seul, les honneurs d'une très élégante plaquette arrivée ces jours-ci à plusieurs de nos abonnés — que ne pouvons-nous dire à tous! — Nous

parlons du troisième fascicule des *Archives historiques de la Gascogne*.

Puisque nous les avons nommées, hâtons-nous d'ajouter qu'elles sont, grâce à Dieu et au patriotisme de nos concitoyens, en pleine prospérité, au point de n'éprouver que l'embarras du choix entre les savants travaux déjà prêts pour paraître dans le courant de la nouvelle année. Et au moment où nous écrivons, M. Tamizey de Larroque nous autorise encore à compter pour elles sur les *Lettres inédites des Gramont*, dont il va parler lui-même

La Direction.

UNE

DEMI-DOUZAINE DE LETTRES INÉDITES

M. A. Communay, le fondateur de la *Revue historique du Béarn et de la Navarre*, revue qui ne vécut, hélas ! que *ce que vivent les roses, l'espace d'un matin*, avait formé le projet d'y insérer une longue série de documents inédits relatifs à l'histoire de la maison de Gramont. Comme, de mon côté, j'avais recueilli bon nombre de pièces qui complétaient son dossier, il avait été convenu que nous réunirions fraternellement nos trouvailles et que, cette fusion faite, nous publierions ensemble les *Lettres inédites du maréchal de Gramont et de divers membres de sa famille, suivies de quelques lettres écrites au maréchal*. Tel était le titre que nous voulions donner à notre publication, déjà préparée en grande partie. La brusque disparition du recueil sur lequel nous avions établi

tant d'espérances m'a laissé maître des documents que mon malheureux collaborateur avait eu la patience de rechercher et de transcrire. Après une longue attente, comprenant que l'association si tristement brisée ne pourra jamais se reconstituer, je me décide à détacher des copies qui m'ont été remises par M. Communay, quand il a quitté la France, six lettres, dont les originaux lui avaient été communiqués par M. le comte de Gramont d'Aster, lequel en avait autorisé la mise en lumière. Ces lettres, adressées au plus illustre de tous les Gramont, Antoine III, d'abord comte de Guiche, puis (novembre 1648) duc de Gramont, ont pour signataires des écrivains aussi élégants que Voiture (nos I, II) et que Balzac (no III), un magistrat aussi éminent que Lamoignon (no IV), un homme du monde aussi distingué que le duc de Richelieu (no V), un orateur aussi éloquent que Bourdaloue (no VI) (1). En publiant ces documents, si précieux à divers titres, je tiens à payer deux dettes : une dette de reconnaissance à M. le comte de Gramont d'Aster, qui s'est montré si gracieux et si libéral pour nous, une dette de sympathie à M. Communay, qui avait si vaillamment travaillé, pendant plus de dix années, à recueillir d'innombrables pièces pour servir à l'histoire du Béarn et de la Navarre et qui, par ce noble zèle dans lequel se confondaient l'amour de la science et l'amour du pays natal, comme par ses grandes qualités de cœur, méritait une meilleure destinée.

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

Gontaud, 1er décembre 1883.

(1) Tous ces personnages sont si connus que je croirais faire injure à mes chers lecteurs en les leur présentant. Rappelons donc seulement leur âge en regard de l'âge de leur spirituel correspondant. Antoine III de Gramont naquit à Hagetmau en 1604 ; Vincent Voiture, à Amiens, en 1598 ; Jean-Louis Guez de Balzac, à Angoulême, en 1597 ; Guillaume de Lamoignon, à Paris, en 1617 ; Armand-Jean Du Plessis, duc de Richelieu, à Paris, en 1629 ; Louis Bourdaloue, à Bourges, en 1632.

I

A Monsieur le comte de Guiche.

Monsieur,

Après avoir fait un grand siege et deux petis et avoir esté trois semaines en Flandre sans équipage, n'est-il pas vray que c'est un grand rafraichissement que d'aller assieger Bapaume (1) et de recommencer tout de nouveau au mois de septembre comme sy l'on n'avoit rien fait. Les chevaliers du temps passé en avoient ce me semble meilleur marché que ceux d'à cette heure, car ils en estoient quittes pour rompre cinc ou six lances par semaine et pour donner de fois à autres quelques coups d'espée; le reste du tems ils cheminoient en liberté par de belles forests et de belles campagnes, le plus souvent avec une demoiselle ou deux, et depuis le roi Perion de Gaule jusques au dernier de la race des Amadis, je ne me souviens pas d'en avoir veu pas un empesché à faire une circonvallation, ou à ordonner une tranchée. Sans mentir, Monsieur, la fortune est une grande trompeuse; bien souvent en donnant aux hommes des biens, des charges et des honneurs, elle leur fait de mauvais presens et elle vend bien cherement ce qu'il nous semble qu'elle donne (2). Car enfin, sans considérer le hazard du fer et du plomb (car cela ne vaut pas la peine d'en parler) et supposant que vous combattiés tousjours souz des armes enchantées, vous ne scauriez empescher que la guerre ne vous retranche une partie de vos plus beaux jours; elle vous oste six mois de cete année, et d'après ce compte, à vous qu'elle

(1) La ville de Bapaume (Pas-de-Calais) fut prise le 18 septembre 1641, après huit jours de siège. On lit dans les *Mémoires de Puységur* (édition de 1883, t. II, p. 1-2) : « Le roi étant à Péronne envoya par monsieur de Meilleraye le bâton de maréchal de France à monsieur le comte de Guiche, qui était lieutenant-général de l'armée. » Ce fut le 21 septembre que le comte de Guiche reçut le bâton de maréchal en récompense de la grande part qu'il avait prise au siège de Bapaume.

(2) C'est ce qu'a répété La Fontaine en ce distique célèbre (*Philémon et Baucis*) :

> Il lit au front de ceux qu'un vain luxe environne
> Que *la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.*

De même que La Fontaine avait emprunté le mot à Voiture, Voiture l'avait emprunté à Montaigne (*Essais*, livre II, chapitre XX). Montaigne, à son tour, l'avait tiré du poète Epicharme, lequel, de son côté, avait dû le prendre ailleurs. Y a-t-il quelque chose de nouveau sous le soleil?

laisse vivre, elle vous a osté depuis quinze ans près de la moitié de vostre vie. Cependant, Monsieur, il est vray que ceux qui la font avec tant de gloire que vous y doivent trouver de grands charmes, et sans mentir, ce consentement de tout un peuple avec tous les honestes gens à mettre un homme au-dessus des autres, est une chose si douce qu'il n'y a point d'ame bien faite qui n'en doive estre touchée, ny de travail que cela ne puisse rendre suportable. Pour moy (car je pretens avoir aussy bien que vous ma part des incommodités de la guerre, puisqu'elle m'oste l'honneur de vous voir), je vous avoue que vostre réputation me console de vostre absence, et quelque plaisir qu'il y ait de vous ouir parler, j'ayme autant celuy d'ouir parler de vous. Je souhaite neantmoins, Monsieur, que vous veniés bien tost icy jouir en repos de la gloire que vous aves acquise et qu'après tant de peines et tant de courses vous ayés le plaisir tout cest hiver d'aller quelque tems qu'il fasse deux ou trois fois la semaine de Paris à Ruel (1) et de Ruel à Paris. Alors je vous diray à loisir les alarmes où j'ay esté pour vous et la passion avec laquelle je suis,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

VOITURE.

A Paris, le 19 de septembre (1641) (2).

Depuis avoir escrit ma lettre (3) j'ay apris la prise de Bapaume et que vous alliés à La Bassée. Dittes-moy, je vous suplie très humblement, Monsieur, qui vous eut dit au commencement de cette campagne : vous irés assieger Aire, après il vous faudra prendre

(1) Chez le cardinal de Richelieu, qui avait une si agréable maison de campagne dans ce village (Seine-et-Oise). Voir sur cette maison une note de M. Paulin Paris (*Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. I, p. 220). Voiture, souvent employé dans des missions diplomatiques, était un des familiers du grand ministre.

(2) Cette lettre a été déjà publiée dans plusieurs éditions des Œuvres de Voiture, notamment dans les *Lettres et poésies de M. Voiture* (Paris, 1669, in-12) et dans l'édition donnée par M. A. Ubicini, chez Charpentier (Paris, 1855, t. I). Mais cette lettre a été si mal publiée que l'on ne sera pas fâché d'en retrouver ici un texte absolument conforme à l'original. Il serait trop long de relever tous les passages où les expressions de l'auteur ont été infidèlement reproduites, soit de notre temps, dans les trois éditions Roux, Ubicini et Uzanne, soit au XVIIe siècle.

(3) Ce curieux *post-scriptum* n'a été inséré dans aucune des éditions que nous venons de citer. On voit que si notre document n'est pas entièrement inédit, il est, en quelque sorte, presque entièrement nouveau.

Lans, ensuite La Bassée; de là vous irés brusler les faubours de Lisle et ravager la Flandre (1), puis vous reviendrez assieger Bapaume et après l'avoir pris vous irés faire lever un sige aux ennemis ou entreprendre quelque autre chose; n'eussiez-vous pas aussy tost entrepris d'aller à la cour de l'admiral Gaudisse couper en sa presence la teste à un de ses barons, luy arracher quatre dens machelieres et une poignée de la barbe, et l'obliger à envoyer tous les ans trois cens viautres (2) et trois cens pucelles. Sans mentir, vous estes de terribles gens de faire toutes les choses que vous faites et je ne crois pas que le Roy Oberon (3) ne soit avecque vous (4).

II

A Monseigneur le Maréchal de Guiche (5).

Monseigneur,

Ayant tousjours pris tant de part à toutes vos bonnes fortunes, il ne peut estre que je n'en prenne aussy aux mauvaises et que la nouvelle qui nous est icy venue ne m'ayt mis en une extresme peine (6). Je ne doubte pas, Monseigneur, qu'estant aussi sage que vous estes, vous ne vous soiés preparé il y a long temps à ce qui est

(1) Sur tous ces événements militaires on peut consulter les *Mémoires de Puységur*, déjà mentionnés, et les rapprocher des *Mémoires de Montglat*. Les deux narrateurs se complètent l'un l'autre.

(2) S'agit-il de *vautres*, sorte de chiens destinés à la chasse de l'ours et du sanglier?

(3) Est-il besoin de rappeler qu'Oberon est, dans la mythologie scandinave, le roi des génies de l'air et qu'il a été délicieusement chanté par Shakespeare et par Wieland!

(4) On connaît trois autres lettres imprimées de Voiture au maréchal de Gramont, une du 6 octobre 1640, bien digne du « père de l'ingénieuse badinerie, » comme l'appelle Tallemant des Réaux (t. III, p. 58), où, à propos d'un combat du 2 août précédent sous les murs d'Arras, il reproche au brillant mestre de camp de l'armée du maréchal de la Meilleraie son trop bouillant courage; une, du 22 septembre 1641, où il le félicite de sa promotion à la charge de maréchal de France; enfin, une du mois d'avril 1644, où il lui exprime sa sympathie à l'occasion de la mort de son père, mais où il mêle à ses compliments de condoléance des plaisanteries de mauvais goût qui ont été justement critiquées par Voltaire.

(5) Le nouveau maréchal resta quelques années sans prendre le nom de Gramont. « Alors [à la date de 1642], dit Tallemant des Réaux (t. III, p. 176), il ne s'appelloit que le maréchal de Guiche. »

(6) La nouvelle de la bataille d'Honnecourt (26 mai 1642), où le maréchal de Gramont fut battu par le général don Francisco de Mello. Voir sur ce combat les *Mémoires de Puységur* (t. II, p. 12). Ce vaillant capitaine assure que le combat où il fut fait prisonnier avait été livré contre son avis.

avenu à cette heure et qu'il ne vous ait passé beaucoup de fois par l'esprit que les mesmes accidens dont les plus grands et mesmes les plus heureux capitaines du monde ne se sont pu garantir vous pourroient bien aussi arriver ; neantmoins quelque sagesse et quelque constance que vous puissiez avoir, il est impossible que ce malheur ne vous ait esté tres sensible d'abord et qu'il ne vous fasche extrêmement d'avoir apris par experience que la prudence et la conduite ne sont pas tout à la guerre et que quelque valeur qu'ait un chef (1), il ne se peut pas respondre de l'evenement d'une chose qui s'execute par tant d'autres mains. Mais, Monseigneur, ce ne vous doit pas estre ce me semble une petite consolation de voir que dans ce malheur tous les honnestes gens vous plaignent et que pas un ne vous accuse, et que Son Eminence, laquelle je m'asseure que vous considerés en ce rencontre autant que tout le reste des autres hommes, tesmoigne hautement que vous ne sauriés estre blasmé de ce mauvais succès, et qu'il est arrivé sans qu'il y ait le moins du monde de vostre faute (2). Pour moy, Monseigneur, qui dans cette affaire n'ay guere moins de besoin d'estre consolé que vous et qui en suis depuis quelques jours dans une tristesse extraordinaire, je vous avoue que je reçois quelque soulagement de voir le sentiment general de tout le monde en vostre faveur et d'apprendre de jour en jour, par toutes les relations qui nous viennent, qu'ayant tesmoigné dans cette occasion toute la prevoiance, la valeur et la resolution que l'on pouvoit attendre de vous, l'on ne peut pas dire que rien vous y

(1) Qui croirait après cela que la bravoure du maréchal de Gramont a été très contestée? Voir ce qu'en dit Tallemant de Réaux au début de l'historiette sur Antoine III (t. III, p. 174). Ce fut surtout la perte de la bataille d'Honnecourt qui déchaîna contre le maréchal l'injuste colère des pamphlets et des vaudevilles. On alla jusqu'à donner à certains grands éperons l'injurieux surnom d'*éperons à la Guiche*.

(2) Voiture — quoique diplomate — ne mentait pas..... en cette occasion. On lit dans le recueil de M. Avenel (t. VI, p. 926) : « Richelieu écrivait une lettre toute remplie des plus amicales consolations au maréchal de Guiche, pour lequel il sentait d'ailleurs la plus tendre bienveillance : *Les hommes*, lui mandait il [le 5 juin, c'est-à-dire le lendemain du jour où il avait reçu la mauvaise nouvelle], *font ce que la prudence et les occasions pressantes leur suggèrent, mais les événements sont en la main de Dieu. Il n'y a point de capitaine au monde qui ne puisse perdre un combat, et, quand ce malheur arrive, on doit estre consolé quand on a faict tout ce qu'on a pu et deu pour le gaigner. Consolés-vous donc, mon pauvre comte, et n'oubliés rien de ce qui dépendra de vous pour faire que l'accident qui vous est arrivé n'ait point de mauvaises suites. Si j'avois un bon bras je vous l'offrirois; mais en quelque estat que je sois, je suis entièrement à vous.* »

ait manqué que la fortune. J'espere que dans peu de temps elle reparera l'infidelité qu'elle vous a faite et que par quelque chose d'extraordinaire elle se reconciliera bien tost avecque vous. Je le souhaite plus ardemment que je nay rien desiré de ma vie et avec toute la passion que vous pouvés vous imaginer en une personne qui est par tant de raisons,

Monseigneur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

VOITURE (1).

A Montpellier, le 13 de juin (1642) (2).

III

A Monseigneur Monseigneur le duc de Gramont, mareschal de France.

Monseigneur,

Trouvés bon que j'accompagne le present de monsieur de Forgues (3) d'un autre petit present qui peut-estre ne vous sera pas

(1) Je ne crois pas que dans tout le recueil des lettres de Voiture il y en ait une seule qui soit mieux écrite que celle-ci. Grave, éloquente, elle est vraiment digne d'être adressée à celui dont Mme de Motteville, si bon juge des choses de l'esprit, a vanté l'éloquence. (*Mémoires*, t. I, p. 354.) Je me permettrai de renvoyer le lecteur qui voudrait bien connaître Voiture aux deux volumes des *Lettres de Chapelain* dont je viens d'achever la publication. On y trouvera cent piquants détails sur l'ami de Mlle Paulet. J'ai dit dans une note du premier volume de mon recueil (p. 148) : « M. Dusevel, membre non résidant du Comité des travaux historiques, a publié, dans les *Mémoires* de l'Académie d'Amiens, une notice intitulée *Voiture jugé par Balzac*, composée à l'aide de renseignements puisés dans la correspondance inédite de Balzac, que renferme le tome I des nouveaux *Mélanges historiques* (1873). Espérons que le même érudit pourra donner une suite à son étude sous le titre de *Voiture jugé par Chapelain.* » M. Dusevel est malheureusement mort avant la publication de mon second volume. Mais quelque autre érudit de Picardie nous fournira sans doute l'occasion de citer, à cet égard, le mot de Virgile sur le rameau d'or : « *Uno avulso non deficit alter* »

(2) Voiture passait par Montpellier en allant en Espagne et en revenant de ce pays, où il fut si souvent chargé de petites missions diplomatiques.

(3) Il s'agit là de Bernard de Forgues, maréchal des camps et armées du roi, qui avait épousé la nièce de Balzac, Mlle de Campaignol, laquelle par un envoi de fleurs a inspiré à son oncle une des plus jolies lettres du grand recueil de 1665. (*A Mademoiselle de Campagnole*, 15 décembre 1637, p. 442.)

desagreable. Pour le moins il ne vous doit pas estre suspect, puis que Madame vostre sœur (1) en a fait l'essay et qu'en matiere de viandes spirituelles il se peut dire qu'elle a acquis la perfection du goust. C'est donc sur sa parolle que je vous envoie mon Socrate (2), et sur l'asseurance qu'elle me donne que le service du roy ne vous occupe pas de telle façon (quoyque vous le faciés d'une admirable maniere) qu'après les heures des affaires, vous n'en aiés quelques-unes de divertissement. De l'autre costé, Monseigneur, on m'a dit une nouvelle dont j'ay esté un peu surpris et qui me fait apprehender pour celuy que je vous envoie. Aiant sceu d'un Pere Jésuite, nouvellement arrivé de Pau, que vous avés fait de grands progrès dans la pieté, et particulièrement que vous vous adonnés à l'oraison mentale (3), je crains que cette estroite familiarité que vous avés contractée avecque Dieu ne vous desgouste de toute autre sorte d'entretien. Vous estant eslevé si haut, vous ne pouvés venir jusqu'à moy, sans descendre de plusieurs degrés. Et ce n'est pas assés que mon Socrate soit chrestien et catholique; je voy bien que pour estre à vostre usage, il faudroit qu'il fust devot et contemplatif. Si un jour je l'augmente de quelques chapitres, je tascheray par une plus sainte estude de le rendre plus digne de vous; et si je scavois le stile de vos meditations, je m'esforcerois d'y accomoder le mien. De tout temps j'ay tiré de la gloire de vous avoir plu. Et, en effet, ce n'est pas peu, Monseigneur, de plaire à un homme qui, n'aiant que de saines passions, ne peut avoir que de legitimes plaisirs. Je ne veux pas pourtant rien entreprendre sur les bons Peres, et comme je leur laisse la direction de vostre conscience, je ne leur dispute point la preference de vostre esprit. Leurs livres vous peuvent fournir d'utiles instructions; il me suffit que vous trouviés dans les miens d'honnestes amusemens et que je vous deslasse, après que les docteurs

Dans ce même recueil on trouve (p. 616) une lettre où Balzac remercie le maréchal de Gramont (14 janvier 1645) d'avoir protégé M. de Forgues : « Les bontés que vous avez pour mon neveu, sont des obligations tres particulières que je vous ay. Aussi je les reçois avec tous les sentiments de reconnoissance, qui peuvent naistre dans l'âme d'un homme de bien, etc. »

(1) Charlotte-Catherine de Gramont, abbesse de Notre-Dame de Ronceray.

(2) *Socrate Chrestien, par le sieur de Balzac, et autres œuvres du même.* Paris, Aug. Courbé, 1652, in-8°.

(3) On ne se figure guères le maréchal de Gramont si avancé dans la piété, si *adonné à l'oraison mentale*. Evidemment le bon père de qui Balzac tenait ces beaux renseignements avait surfait la dévotion du gouverneur du Béarn et de la Navarre.

vous ont occupé. Mon ambition ne passe pas outre, n'esperant pas estre jamais si heureux que de vous pouvoir tesmoigner par mes actions avec quelle passion je suis et j'ay tousjours esté,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

BALZAC (1).

Ce 17 septembre 1652.

IV

Monsieur,

On ne peut avoir plus de joie que je n'ay receu du voiage que vous avés faict, qui est asseurément le plus beau et le plus illustre qu'homme du monde puisse faire (2). Je vous asseure sans caiolerie que tous vos amis et serviteurs ont eu une satisfaction toute particuliere de veoir l'applaudissement public que tout le monde a donné au choix que l'on a faict de vous, par dessus tous les aultres, pour une si grande et si magnifique action. Car il n'y a personne qui n'ait esté persuadé, avant mèsme que vous soiés parti, qu'on ne pouvoit confier la dignité d'une telle ambassade à aulcun aultre suject qui s'en peut si bien acquiter que vous. Les choses ont tellement reussi et vous y avés si parfaitement gardé toutes les mesures de la majesté de la couronne et de la galanterie d'un prince amoureux, qu'en

(1) Le maréchal de Gramont ne fut pas seulement le correspondant de Balzac, il fut aussi son l'hôte, comme nous l'apprend une lettre à Courart écrite deux mois après celle-ci (Recueil de 1665, p. 957, 20 novembre) : « Je vous eusse escrit il y a trois jours, si j'eusse eu une heure de loisir pour cela. Mais, monsieur le maréchal de Gramont estant ici, il falut luy donner le jour du courrier. » Rappelons que le maréchal eut les meilleures relations avec un grand nombre d'autres hommes de lettres, notamment, sans parler de Godeau, l'évêque de Vence, avec Jean Chapelain (voir les *Lettres inédites* de ce dernier, t. I, 1880, pp. 69, 71, 140, etc). Je suis heureux d'annoncer, à propos de la charmante lettre de Balzac au maréchal, qu'un des agrégés les plus distingués de l'Université, M. Jules Favre, prépare sur l'auteur du *Socrate chrétien* un grand travail littéraire, qui sera un régal pour les plus délicats.

(2) Le voyage d'Espagne fait par le maréchal (octobre 1659) en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Louis XIV, au nom duquel il alla demander la main de Marie-Thérèse. Voir les détails donnés sur le voyage et le séjour à Madrid de l'ambassadeur dans les *Mémoires du maréchal de Gramont, duc et pair de France, commandeur des Ordres du roy, gouverneur de Navarre et de Bearn, donnez au public par le duc de Gramont, son fils, pair de France* (Paris, 1716, t. II, p. 174-230).

verité il ne se peut rien souhaiter de plus accompli. Aussi tout le monde convient que jamais l'Hespagne n'a faict tant d'honneur à aulcun homme que vous y en avés receu et qu'il semble que son roy et ses peuples aient contesté à qui vous en rendroit davantage. Mais, Monsieur, les qualités admirables de cette princesse que vous nous estes allé querir vous doivent encor satisfaire plus que tout le reste. J'en estois desja bien persuadé par tout ce qu'on en a tousjours dict; mais ce que vous me faites l'honneur de m'en escrire augmente encor l'idée que j'en avois. Il ne reste plus que l'impatience de la posseder, et je vous assure qu'en mon particulier ceste impatience est double, parceque je n'espere pas avoir l'honneur de de vous voir qu'avec elle et que je souhaite cest honneur avec autant de passion que je suis,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres acquis serviteur.

De La Moignon.

A Paris, ce 9 décembre [1659] (1).

V

Monsieur,

J'ay sceu la bonté que vous avés eue d'écouter les raisons qui m'ont obligé d'envoyer à la cour sur le sujet de ma charge (2) et que vous y avés trouvé de la justice, de quoy je vous rends graces tres humbles. Mais je ne puis que je ne vous fasse scavoir que madame

(1) Guillaume de Lamoignon avait été nommé premier président du parlement de Paris, l'année précédente (octobre 1658). On ne manque jamais de rappeler, à cette occasion, que Louis XIV dit au jeune magistrat en lui remettant le brevet de premier président : « Si j'avais connu un plus homme de bien, un plus digne sujet, je l'aurais choisi. » Le compliment, comme M A. Bazin l'a constaté en vain (*Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*, seconde édition, Paris, 1846, t. IV, p. 413) ne fut pas fait par lui, mais par le ministre : « Ce fut (ainsi s'exprime l'historien), ce fut, sans aucun doute, le cardinal Mazarin qui lui dit ce mot si souvent cité à sa gloire comme venant de Louis XIV : *Si le roi avait pu trouver un plus homme de bien que vous dans le royaume, vous n'auriez pas eu cet emploi.* » On consultera avec profit sur le grand magistrat l'excellente thèse pour le doctorat ès-lettres de M. Dejob sur le P. René Rapin, le grand ami des Lamoignon, *de Renato Rapino* (Paris, 1881).

(2) La charge de général des galères, en laquelle le duc de Richelieu avait succédé à son père et dont il se démit en 1661.

la duchesse d'Aiguillon (1) ne se contentant pas de vous avoir escrit de moy comme elle a fait s'est encore vantée ici publiquement qu'elle vous avoit obligé de publier à la cour que je ruinois ma maison par la vente de mes terres et que j'envoyois faire à S. E. des propositions pour achever entierement ma ruine. Et bien que je sois assuré que vous n'avés pas parlé de la sorte qu'elle se vante que vous avés fait, je desire tant me conserver en l'honneur de vos bonnes graces et de votre estime que vous aurez s'il vous plaist agreable que je vous esclaircisse sur tout ce qu'elle avance, pensant tirer ses avantages en me décriant partout autant qu'il lui est possible. Pour la ruine de ma maison, il ne faut que me connbistre un peu pour me croire incapable d'avoir une telle pensée, et il ne faut pas connoistre la nature de mon bien pour scavoir que je ne puis en disposer quand je le voudrois, puisqu'il est substitué comme il se void par le testament de feu Monsieur le cardinal qui est assés public. Mais madame d'Aiguillon se sent capable de si grandes choses qu'elle croit pouvoir oster la memoire et persuader facilement ce qui n'est pas. Toutefois, je pense ne la devoir pas craindre auprès d'une personne aussi juste que vous, car si vous avés la bonté de faire réflexion sur le procedé de madame d'Aiguillon depuis dix-huit ans, vous jugerés qu'au lieu de me prouver beaucoup de bien comme elle veut faire croire, elle a abondé à me faire tous les maux imaginables sur l'honneur, sur la reputation et sur le bien. Et après qu'elle n'a voulu liquider aucune affaire comme elle le pouvoit facilement dans les commencemens, elle se plaint de ce que je vends quelque terre, lorsque je suis condamné par des arrests à payer les debtes qu'elle n'a pas voulu accomoder. Vous scavés, Monsieur, qu'il n'y a point d'homme qui voulut rien acheter de moy que pour le payement des creanciers de feu Monsieur le cardinal, au droit duquel il faut que

(1) Le document que l'on va lire, qui est un véritable acte d'accusation dressé par le petit-neveu du cardinal de Richelieu contre la nièce de ce grand homme, est à rapprocher de l'histoire ou plutôt du panégyrique que nous devons à M. A. Bonneau-Avenant, sous ce titre : *La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, sa vie et ses œuvres charitables 1604-1675.* (Paris, Didier, 1881, in-8°). J'avais déjà publié, il y a longtemps (*Revue d'Aquitaine*, t. XI, 1867, p. 137), une très piquante lettre du duc de Richelieu à la duchesse d'Aiguillon, document tiré de la collection Godefroy, de la bibliothèque de l'Institut, et relatif au mariage du jeune duc avec l'habile veuve de François-Alexandre d'Albret, seigneur de Pons, Anne du Vigean, mariage conclu (décembre 1649) malgré la différence des âges, des fortunes et des positions, malgré le courroux de la tante du naïf époux et le mécontement de la reine de France.

l'on soit substitué pour aquerir sceurement, mesme avec omologation au parlement. Pour ce qui est des propositions qu'elle dit que j'ay voulu faire, je vous asseure que je n'en ay pas eu la pensée parce qu'ayant toujours consideré S. E. comme le protecteur de la maison, je le dois laisser agir en tout et je feray tousjours gloire de luy obeir s'il m'ordonne quoyque ce soit. Je scay bien que si je n'avois point trouvé d'obstacle dans ma famille par le decry continuel que l'on a fait de moy, il m'auroit mis en estat de soustenir avec plus d'eclat le nom que je porte, mais à cette heure que je suis dans une santé aussi forte que je puis souhaiter et toute autre que l'on ne le veut faire croire pour faire tout ce que je dois, j'espere tant de sa bonté que j'en puis attendre toute sorte de justice et de grace. Considerés aussi, Monsieur, que madame la duchesse d'Aiguillon veut persuader qu'elle ne me fait point de tort, ny à la maison quand elle me demande deux millions, quand au sortir de son heureuse tutelle elle me laisse quatre-vingts procès (1) où il y en a dont les interets sont plus grands que le principal pour ne les avoir pas amortis, quand elle me retient mon gouvernement contre tout droit et raison; quand elle me veut dépouiller de ma charge pour se faire payer de ce qu'elle ne peut me demander en justice, puisque devant tout juge equitable elle m'est plus redevable que je ne luy suis, et quand elle veut me priver de la liberté d'en tirer quelque avantage, pouvant me contraindre par là à un accomodement forcé avec elle; à quoy je ne consentiray de ma vie par autre voye que par celle de la douceur. C'est de quoy je souhaitterois que vous voulussiés estre le juge, vous sçachant equitable comme vous l'estes. J'ay creu que je devois vous informer du procedé et des sentimens de madame d'Aiguillon et des miens pour me conserver vostre estime et vostre approbation que je ne voudrois pas avoir injustement. Vous y avés interet après tous les biens que vous avés eu la bonté de dire de moy et l'opinion avantageuse que vous avés tesmoigné en avoir. Je tascheray de ne vous donner jamais sujet de vous en repentir, voulant tousjours estre plus que personne du monde,

Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

LE DUC DE RICHELIEU.

A Paris, ce 19 de may 1660.

(1) Quatre-vingts procès, juste ciel ! N'y avait-il pas là de quoi épouvanter Chicaneau lui-même, ce héros de la délicieuse comédie des *Plaideurs* qui allait être représentée quelques années plus tard (1668)?

VI

A Paris, ce 28 de mai [1677] (1).

Maintenant que le Caresme est passé et les sermons finis, vous voulés bien, Monseigneur, que je satisfasse à mon inclination, aussi bien qu'à mon devoir, en prenant la liberté de vous entretenir un peu plus souvent, ce qui est pour moy la consolation la plus douce que j'aie dans la vie. La derniere lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire est si obligeante en toutes manieres que je n'ay point de termes, Monseigneur, pour vous en exprimer ma reconnoissance, car je vous avoue qu'après vostre salut, pour lequel vous trouveriés mauvais que je n'eusse pas encor plus de zele, il n'y a rien au monde qui me touche si sensiblement que les tesmoignages de vostre amitié (2). On attend le roy lundy prochain (3). Cela me fait esperer qu'à moins d'une necessité absolue nous pourons vous revoir icy plustost que la Toussaints. Car en verité le terme est un peu long pour ceux qui ont autant d'attachement que j'en ai à votre personne. Ce qui me console est ce que j'apprends de tous costés et de vous mesme, que vostre santé est, Dieu mercy, en tres bon estat. Le pere Maimbourg, qui a l'honneur d'estre de vos serviteurs et qui veut contribuer à vous faire passer quelques momens de vostre retraitte, m'a mis entre les mains un exemplaire de son dernier livre *du Schisme des Grecs* pour vous le faire tenir. Cet ouvrage est tres bien receu dans le public et a bien de l'approbation (4). Je l'ai envoyé à l'hostel de Grammont (5) affin que vous le receviés au

(1) Le maréchal allait mourir l'année suivante (12 juillet 1678).

(2) On voit combien étaient actives et cordiales les relations établies entre l'admirable orateur et le maréchal. Quel dommage qu'il nous reste si peu de traces de leur correspondance! Tout le monde connaît l'exclamation du maréchal un jour qu'il était particulièrement frappé d'une éloquente tirade d'un sermon de Bourdaloue : *Mordieu! il a raison.* Jamais éloge, assure-t-on, ne parut plus flatteur à Bourdaloue.

(3) Louis XIV était à Versailles au jour annoncé. La *Gazette* du 5 juin nous l'apprend en ces termes : « Le roi arriva à deux heures, lundi, dernier jour de mai, à Versailles. »

(4) Le P. Louis Maimbourg, né à Nancy en 1610, mort à l'abbaye de Saint-Victor de Paris en 1686, allait bientôt quitter, au moment où son confrère parlait si bien du *Schisme des Grecs*, la Compagnie de Jésus (1682). Savait-on qu'il était lié lui aussi avec le maréchal de Gramont?

(5) L'hôtel de Gramont était situé rue de Lille (*Histoire de Paris*, par Théophile Lavallée, seconde partie, 1857, p. 380.)

plus tost. Cependant, Monseigneur, je ne manque point de prier Dieu tous les jours qu'il vous continue ses graces et particulierement celles du salut que vous preferés avec raison à toutes les prosperités temporelles. Pour moy, je me suis remis à travailler des sermons nouveaux dont la composition m'occupe un peu plus que ceux des missionnaires de Baionne. Ma station, si elle ne change, est pour l'année qui vient, à Saint-Sulpice, dans le faubourg Saint-Germain. Je suis, Monseigneur, avec tout le respect que je dois,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

BOURDALOUE (1).

QUESTION.

219. Les turquoises de Simorre.

On lit dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1882, fascicule 3, p. 299) : « Au XVIIe siècle, on trouvait des turquoises dans certaines provinces du Midi de la France. Les Archives du Parlement de Toulouse (B. 995, f° 113) contiennent un arrêté de la Cour, à la date du mois d'avril 1676, portant enregistrement des lettres-patentes données par le roi (1674), par lesquelles permission est accordée au sieur Martin Maréchal de faire exploiter, à l'exclusion de tous autres, deux carrières, situées : l'une près de Castelnaudary (Aude), l'autre près de Simorre (Gers), *pour en tirer les pierreries qui s'y rencontreront, tant opaques que diaphanes, comme crystal, amatiste, saphirs, turquoises de nouvelle roche, albastre et jayet*, etc. » Que sait-on, de plus, sur les pierres précieuses de Simorre?

T. DE L.

(1) La belle lettre que l'on vient de lire n'est certainement pas la seule lettre de Bourdaloue qui restât à paraître. Il doit en exister bon nombre encore dans les dépôts publics et dans les collections particulières. J'en recommande la recherche à l'habile critique dont le projet est de nous donner une étude définitive sur celui qui ne fut pas moins bon écrivain que grand orateur. Je demande la permission de rappeler que j'ai eu la bonne fortune de trouver, en cette belle bibliothèque du Louvre à laquelle je ne pense jamais sans un affreux serrement de cœur, une autre lettre de Bourdaloue adressée, le lundi 22 août 1695, au maréchal de Noailles, pour le féliciter de la nomination de son frère à l'archevêché de Paris. (Voir *Bulletin du bouquiniste*, du 15 décembre 1868, p. 659.) C'est de cette même source que j'avais tiré deux billets inédits de Bossuet et de Fléchier, écrits au même personnage et en la même occasion, le premier inséré dans la *Revue de Gascogne* (tome V, 1864, p. 261), le second dans le *Bulletin* d'Aubry déjà cité (tome XXIV, p. 660).

LA GALERIE DE PORTRAITS
DE M. DE MONBRISON

Léal Désir est la devise des Monbrison (1). Certes, le représentant actuel de la famille porte noblement cette devise chevaleresque, mais elle semble être devenue *Royal Désir* lorsqu'il s'est fait bâtir le château de Saint-Roch.

Ce château s'élève sur une des dernières collines de la Gascogne, là où commence la plaine de la Garonne, rive gauche, non loin de Moissac et d'Auvillars. M. Georges de Monbrison a présidé lui-même à la construction et à l'ornementation, en s'inspirant des plus beaux modèles de la Renaissance française : d'Azay-le-Rideau, pour les fenêtres des combles; de Blois, pour l'escalier et les ouvertures à baldaquin; de Chambord, pour la richesse du faîtage et de ses toits élancés.

Les façades, en pierre de taille, se dressent hérissées de tourelles, de flèches, de fenêtres pointues, le tout dominé au centre, comme à Chambord, par un companile où une horloge étale ses quatre cadrans aux quatre points cardinaux. Les principales donnent au midi et au nord; à celle du midi, le perron et la porte d'honneur; à celle du nord, rez-de-chaussée, les chambres des maîtres de la maison et les grands appartements, dont les baies avec balcons ou galeries de pierre s'ouvrent sur la plaine de la Garonne. Au-dessous s'étend une terrasse construite en forme de bastion, sévère et magnifique. On y arrive, à l'est, de plain-pied; à l'ouest, par des escaliers qui ne le cèdent en rien à ceux de Versailles. Dans

(1) Les armes sont *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de merlettes de sable.*

l'un des bastions on voit une pièce voûtée servant de salle d'armes.

Ce château enté sur cette terrasse, c'est la Renaissance s'épanouissant sur le Moyen-Age.

Il va sans dire qu'une telle habitation est isolée et qu'on a eu soin d'en éloigner les remises, écuries et autres communs.

Quant au parc, il est digne du château.

Saint-Roch, par son architecture et par les richesses artistiques qu'il contient, mérite une étude détaillée. La *Gazette des Beaux-Arts* (tome VIII, 2me période) a décrit le grand salon; l'*Art pour tous* a reproduit quelques-uns des objets qu'on y admire, comme meubles, bronzes, cuivres ciselés ou repoussés. J'aurais bien voulu faire la monographie entière, j'ai senti ce travail au-dessus de mes forces. Entreprendre de parler seulement des portraits est encore téméraire; je vais essayer pourtant, après avoir jeté un coup d'œil sur la salle de la bibliothèque.

Cette salle, pour plus de recueillement sans doute, est située au rez-de-chaussée, au coin le plus retiré du château. Elle est éclairée au midi par une ouverture qui donne sur un balcon, et ce balcon est couronné d'un dais de pierre admirablement ouvragé, que supportent deux colonnes torses, aussi de pierre. La vue, bornée par un horizon restreint, se repose sur des arbres, sur des massifs de verdure, sur des corbeilles de fleurs. Mettez dans l'embrasure de cette fenêtre un escabeau à dossier et une table d'ébène incrustée d'ivoire, et vous n'imaginerez pas pour travailler une solitude plus favorable. Plus tard j'en parlerai peut-être. Aujourd'hui occupons-nous des portraits, et commençons par la salle où sont réunis ceux du XVIe siècle.

I

Ce ne sont pas, comme on pourrait le croire, des portraits de famille; c'est une collection de plus de cent cinquante

tableaux, reproduisant l'image de personnages, tous du XVIe siècle : rois, reines, huguenots, ligueurs, grandes dames, savants, et, il est bon de le remarquer, tous français. Les peintures datent aussi du XVIe siècle; il y en a des deux Porbus, il y en a de Clouet, le peintre des Valois, « ces rois artistes, parés et coquets comme des femmes, » a dit je ne sais plus quel écrivain.

La salle est oblongue et précède le grand salon. Le plafond à pendentifs en bois de chêne sculpté, ne peut avoir son pareil que dans les résidences royales. Les ouvertures, dont l'une au midi, l'autre au nord en baldaquin, se trouvent sur les côtés plus étroits, de sorte que les portraits occupent, presque tous, les grandes surfaces des autres côtés et reçoivent la lumière ou de droite ou de gauche. Ces portraits sont, en général, comme on les faisait alors, plus petits que nature et la plupart en demi-buste. Il y en a six en pied, de grandeur naturelle, et qui comptent parmi les plus beaux (1). Ils figurent tous dans des cadres noirs rehaussés d'or et d'ornements de cuivre; quelques-uns portent leur nom peint sur la toile; sur la baguette inférieure du cadre des autres, un petit listel doré vous fait lire le nom, avec les dates de la naissance et de la mort du personnage. On ne saurait trop louer cette précaution qui, tout de suite, met les visiteurs au courant de ce qu'ils regardent et leur épargne des recherches le plus souvent stériles.

Que de soins, que d'érudition, que de temps et aussi que d'argent n'a-t-il pas fallu pour réunir cette collection! Tout portrait douteux a été écarté; quelques-uns sont de maîtres, tous offrent un intérêt historique. Bien qu'ils le mériteraient, nous ne pourrons pas nous arrêter devant tous, nous verrons ceux qui tiennent dans l'histoire une place importante ou qui ont captivé particulièrement notre attention. J'aurais désiré

(1) Soit en pied, soit en buste, je dirai quand ils seront de grandeur naturelle.

rencontrer beaucoup de Gascons, ils sont rares dans cette galerie : à la satisfaction de rester davantage dans les limites de la *Revue de Gascogne*, j'aurais ajouté le plaisir raffiné de saluer de nombreuses figures de compatriotes. Nous en trouverons sept ou huit.

François Ier (1494-1547). Il est juste de commencer par celui qui ouvre le XVIe siècle et qu'on a surnommé le *père des arts et des lettres*. François Ier a ici deux portraits (en buste, plus petit que nature, et grandeur naturelle) fort ressemblants entre eux, sans être absolument les mêmes : l'un est un peu plus jeune que l'autre. Titien, dans le portrait célèbre du Louvre, a fixé pour toujours l'image du roi-chevalier; seulement l'artiste n'avait jamais vu le modèle et le peignit, dit-on, d'après une médaille; le grand peintre a embelli le grand prince; l'œuvre de Titien est admirable, mais très discutable comme ressemblance. Les portraits de Saint-Roch reproduisent François Ier bien tel qu'il était : figure rougeaude, nez très arqué et tombant sur la lèvre supérieure, pommettes des joues saillantes, œil lascif, tête de satyre, la carrure d'épaules que l'on sait. Les mains sont loin d'être royales, elles ont la même rougeur que la figure.

Dans un troisième portrait, autant nous venons de le voir rouge, autant nous le voyons pâle et défait. Il semble atteint du mal dont il est mort.

Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre (1492-1549). Voici la sœur de François Ier, on la reconnaît à sa ressemblance avec son frère : les mêmes traits, mais plus fins et nullement lascifs, le teint blanc mat, la figure bonne et compatissante. Elle porte un voile noir tombant en arrière, qui cache une partie du front et laisse voir, sur les tempes, des cheveux blonds. La robe aussi est noire; rien de plus simple, rien de plus naturel. Je ne sais pas si je me trompe, mais devant ce portrait il me semble entendre Marguerite dire un de ces contes sur lesquels on regrette de porter un jugement

sévère; c'est qu'elle était naïve autant que malicieuse. Elle aimait les arts et les lettres, elle les encourageait et les cultivait. Sa devise figurait un lis entre deux marguerites; c'est une marguerite entre deux lis qu'il faudrait dire, malgré l'Heptaméron.

Henry II d'Albret (1503-1555). Le premier gascon que nous rencontrons. Il faut saluer en lui le mari de Marguerite d'Angoulême, le père de Jeanne d'Albret et le grand-père d'Henry IV. Barbe et cheveux blonds, yeux bleus, nez puissant, grande carrure d'épaules. Il était de forte race, et sa race est restée forte.

Te nunquam timui : connaissez-vous une devise plus foncièrement gasconne? Ce *te* lancé à la face, ce *jamais*, ce verbe au passé, tout cela est bien dans le sentiment et le langage populaires : *t'ey pas jamès cregnut.* Qui que tu sois, je ne t'ai jamais craint, ce n'est pas aujourd'hui que j'aurai cette crainte. Courage, fierté, jactance, tout y est. Et le portrait traduit bien la devise.

Jeanne d'Albret (1528-1572). Elle a quelque chose de Marguerite d'Angoulême, sa mère. Le teint est plus éclatant; la même douceur, moins la naïveté; les yeux et les lèvres montrent un sourire intelligent. On se sent prévenu en sa faveur, peut-être parce qu'on voit la mère d'Henri IV.

Antoine de Bourbon (1518-1562). Sous une toque noire, cette figure colorée ressort agréablement. La bouche souriante annonce le type que son fils rendra, plus tard, populaire.

Henry IV (1567-1610). Il est curieux de connaître la filiation des grands hommes, et puisque nous sommes dans sa famille, allons au Béarnais. Cinq ou six portraits, à plusieurs âges et de plusieurs manières. Dans l'un, il est en *mignon* et ressemble beaucoup à sa mère; dans l'autre, il a un air étrange, sous lequel on n'est pas accoutumé de le voir : il porte de longs cheveux noirs tombant par-derrière les oreilles sur les épaules; on dirait presque une caricature, et cepen-

dant je l'aime bien ainsi..., sauf les cheveux placés de cette manière et qui peut-être ont été ajoutés, après coup, par quelque malicieux rapin.

Un grand tableau le montre en empereur romain, en pied et de grandeur naturelle — peut-être même plus — la tête couronnée de lauriers, les bras et les jambes nus; il a la pose d'un triomphateur. C'est peint par Fréminet. Oui, sans doute, voilà une belle peinture, mais je n'ai aucun goût pour les apothéoses, et le franc sourire, l'allure grivoise du Béarnais ne vont pas, vraiment, avec la déification, c'est-à-dire l'attitude des dieux. Passe encore pour Louis XIV, quoique on n'aime pas voir demi-nus les personnages dont la physionomie vous est familière. Ici l'artiste désireux, sans doute, de prouver qu'il connaît le dessin et l'anatomie fait trop sentir les muscles. Son premier peintre, en voulant flatter Henry IV, lui a rendu un mauvais service. Au demeurant, magnifique tableau; la figure est le plus beau portrait et le plus authentique qu'on puisse trouver de ce roi de France.

Le duc d'Epernon (1554-1643), buste de grandeur naturelle. Ceux qui savent que M. Georges de Monbrison a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* (année 1874), sous le titre de *Un Gascon du XVIe siècle,* une étude sur le duc d'Epernon (1) ne seront pas étonnés de trouver ici ce personnage. C'est probablement en présence de son portrait qu'ont été écrites les lignes suivantes : « Une grâce hautaine et charmante, l'aisance souveraine des façons, un regard singulièrement calme, puissant, profond, scrutateur et impénétrable, le sang-froid et la possession de lui-même, une promptitude extrême d'intelligence, le verbe net et décisif, le don sans prix de l'autorité personnelle, ce signe mystérieux qui partout désigne le maître, tout en lui réclamait la domination et

(1) Cette étude sera, m'a dit un ami de l'auteur, poursuivie et développée au-delà d'un article de revue.

semblait n'avoir pour cadre naturel que le premier rang. » Et plus loin : « Le génie de la féodalité revivait en lui, d'autant plus redoutable que son énergie n'était rien moins qu'aveugle et avait pour guide un sens politique consommé. Richelieu, quand il entreprit de faire table rase de tout ce qui était une force en France, n'a pas trouvé d'adversaire plus résolu, plus sur ses gardes, et, en fin de compte, plus difficile à abattre; il y a mis quinze ans. Il est bizarre, mais rigoureusement exact de dire que la plus insigne figure du patriciat français, à cette époque, est encore ce petit cadet de Gascogne. »

Jacques de Lévis, comte de Caylus, par corruption Quélus (....-1578). Encore un gascon ou peu s'en faut. Celui-ci fut tué en duel par Ch. de Balzac, dit *le Bel Entraguet*. Ainsi que le précédent, il a le triste honneur de compter parmi les mignons de Henry III. Cette figure n'est pourtant pas efféminée; elle jure même sur la fraise empesée. « Les Mignons, dit l'Etoile, portaient des cheveux longuets, frisés et refrisés, remontant par dessus leur petit bonnet de velours, comme chez les femmes, et leurs fraises de chemise de toile d'atour empesées et longues d'un demi-pied, de façon qu'à voir leur tête au-dessus de leur fraise, il semblait que ce fût le chef de saint Jean dans un plat. »

François de Lorraine, duc de Guise (1519-1563). Le grand François de Guise a ici les honneurs qu'il mérite. Il y est deux fois, en pied, de grandeur naturelle, et l'une de ces peintures est de Porbus le vieux. Cuirassé, botté, il vient de défendre ou de prendre une ville; on voit au bas du tableau une cité ravagée par la guerre : c'est Metz, Calais ou Boulogne, où il reçut une balafre à la figure. Sa taille est héroïque, comme sa bravoure indomptable. Tableau remarquable entre tous ceux de la collection.

En second lieu, le terrible ligueur est habillé de blanc avec manteau à fourrures; sa barbe grisonne, il paraît triste

et vieux, et cependant il n'avait que quarante-quatre ans quand il mourut assassiné (1).

Henry de Lorraine, duc de Guise (1550-1588), compte trois portraits, dont deux en buste et le troisième en pied et de grandeur naturelle. Ici il porte une cuirasse damasquinée avec le costume de Grand-Maître de France; sa physionomie est noble et belle, sa taille élevée, sa tournure décidée. Comme son père, il reçut une balafre qu'on voit, du reste, dans les portraits. Ces deux hommes, le père et le fils, ont été surnommés *balafrés*; ils ont eu, l'un et l'autre, une mort tragique; ils occupent dans cette galerie, comme dans l'histoire de leur siècle, une des premières places. J'avoue qu'ils captivent mon imagination et que mes préférences sont tournées vers eux.

Charles, cardinal de Lorraine (1524-1574). Le frère de François de Guise, l'homme à la parole séduisante. Barrette rouge sur cheveux grisonnants, figure allongée. Rien de saillant. Il faut savoir qu'il a été par son esprit et par ses manières un des hommes les plus marquants de son siècle.

Charles IX, roi de France (1550-1574), est en pied, de grandeur naturelle, la main gauche à la garde de son épée, la droite posée élégamment sur le dossier d'un fauteuil rouge — des mains vraiment royales — le justaucorps rayé blanc et jaune or et les chausses blanches sont en satin; la toque noire avec plume blanche. C'est la physionomie même de son temps. Au fond, un rêveur triste et mélancolique.

Ce tableau, le plus beau peut-être de la collection, ne porte pas de nom d'auteur; mais certainement il est d'un maître.

(1) J'ai été induit en erreur par l'inscription peinte sur la toile. Ce personnage représenté vieux et grisonnant n'est point le grand François de Guise, comme le dit l'inscription fautive, mais son père Claude, le fondateur de la branche française des Guise, créé d'abord duc d'Aumale, puis de Guise.

Il m'en coûtait, je l'avoue, d'accepter ce portrait pour celui d'un homme qui mourut à quarante-quatre ans, et je remercie M. de Monbrison d'avoir relevé cette erreur.

Marie Touchet (1549-1620), que je signale avec intention après Charles IX — et vous savez pourquoi — est un minois charmant. Aussi avait-elle pris pour devise *Ie charme tout*, anagramme de son nom.

Coligny (1510-1572). Barbe et cheveux blonds, teint coloré; encore une de ces figures qui ne disent pas le rôle et la place que le personnage a tenus dans son siècle.

Michel de Montaigne (1533-1592). Tête chauve, barbe blanche, courte et serrée, yeux clignotants, bouche petite et pincée, visage rougeaud, air goguenard, voilà l'auteur des *Essais*. Il semble dire : *Que sais-je?* Cette tête posée sur un collet tuyauté comme sur un plat est vraiment curieuse.

Marie de Médicis (1575-1642). Cet admirable portrait, par Porbus le Jeune, fait contraste à côté de celui de Montaigne. Marie de Médicis, en buste, de grandeur naturelle, se détache de face sur une tenture cramoisie; sa carnation est superbe; deux perles grosses comme des œufs de canari à l'oreille, collier de perles autour du cou, double collier de perles au corsage, robe d'une magnificence royale, cheveux frisés et poudrés, collerette de guipure en éventail — on dirait comme un paon qui fait la roue.

Guillaume du Vair, garde des sceaux (1556-1621), avec sa figure d'anabaptiste, forme bien, à gauche de Marie de Médicis, le pendant à Montaigne. —Au-dessous de ce chancelier tant soit peu aviné, on trouve le plus charmant portrait du plus charmant des hommes. J'ignore son nom, et cependant je me persuade qu'un gentilhomme de si fine race a dû tenir une place dans son siècle. Je n'essaie pas de le décrire, je dirai seulement que par la distinction de sa tournure il rappelle le César Borgia de Raphaël.

Gaston de Foix, duc de Nemours (1489-1512). Dans ce coin tout est contrastes. Immédiatement au-dessous de Marie de Médicis, un petit cadre très ancien, doré et surmonté de deux lions renferme un personnage dont les portraits doivent

être fort rares; quand on n'a vécu que vingt-trois ans et toujours dans les camps, on ne songe guère à se faire peindre. Gaston de Foix, tout cuirassé, est vu jusqu'aux genoux. Tandis que le bras droit tombe inoccupé, le gauche tient une lance démesurée; la figure est plutôt celle d'un homme de trente ans. *Foudre de guerre,* tel est le surnom que les Espagnols lui avaient donné, et le vainqueur de Ravenne l'avait bien mérité. Ici, de longs cheveux au vent, les reflets des armures, la figure et la main éclairées comme par la lueur d'un incendie, font de lui un homme fantastique.

Henry II (1518-1559). Charmant portrait d'enfant, par Clouet. Riche toque sur un petit bonnet blanc, figure rose et cheveux blonds, détails de toilette infiniment soignés. Il y a encore trois portraits d'Henry II dans la force de l'âge. Je les cite pour mémoire.

François II (1544-1560) et Marie Stuart (1542-1587). Le jeune roi porte sur sa figure le signe de la décadence des races. Il est à côté (non pas dans le même tableau) de Marie Stuart, dont le visage mélancolique lutte de blancheur avec le voile blanc qui couvre tout son corps.

Henry III (1551-1589) n'ose regarder en face; teint blême; l'homme que l'histoire nous fait connaître. Très beau portrait en buste et de grandeur naturelle.

Catherine de Médicis (1519-1589). Elle est simplement vêtue d'une robe noire et d'un voile noir. Figure assez bonasse avec son teint coloré et ses cheveux blonds. Seul, le menton fuyant ne rassure pas, et de sa bouche en cœur pourraient sortir des paroles dont il faut se méfier. En somme, c'est une énigme que je ne sais point deviner.

Michel de l'Hospital (1505-1573). Front dénudé, barbe longue sur figure longue. Si cette figure était carrée avec le nez plus épaté, elle rappellerait celle de Socrate.

Gabrielle d'Estrées (1571-1599). Elle se détache toute blanche sur fond noir. Cheveux poudrés et frisés en éven-

tail, collier de perles, vêtement de dentelles, carnation blanche, — tout est blanc, sauf les lèvres roses. Certainement la trop célèbre pécheresse était au moins douce et bienfaisante, polie et affable.

Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde (1563-1646), gascon, à la figure bonne et souriante, au teint éclatant avec des yeux bleus, aux cheveux abondants et souples. — Il était duc et pair, et comblé de faveurs de la cour. Henry IV lui enleva Gabrielle d'Estrées, et l'aventure fit un bruit que je ne sais pas pourquoi je répercute. Ici, le duc de Bellegarde est placé bien près de Gabrielle; je ne dis pas que ce soit tout à fait naturel, mais les deux portraits étant peints par le même artiste, et dans la même dimension, les deux cadres étant les mêmes avec la même application de cuivre, je comprends le voisinage. Ils ne sont séparés — ô ironie amère! — que par

Marguerite de France, reine de France et de Navarre (1553-1615), la première femme d'Henry IV, gracieuse, souriante, magnifiquement parée.

Louis XIII (1601-1643). Le seul qui ne soit pas du xvie siècle. Peint par Porbus le jeune. Le dauphin, âgé de dix à douze ans, est debout, de grandeur naturelle, vêtu de noir. Il me rappelle l'infante Marguerite, par Vélasquez, qui est au Louvre, et il a bien, à mon avis, la valeur artistique de ce tableau célèbre.

Voici trois petits portraits par Clouet, trois chefs-d'œuvre qui se suivent :

Renée de France, duchesse de Ferrare (1510-1575). Achevé comme une miniature.

Le duc d'Etampes (1506-1565), noble et fier, a une distinction suprême.

Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes (1508-1576), sa femme, est d'une beauté idéale; les yeux sont bleus et sur des traits délicats s'étale une couleur suave.

Quel modelé, quelle précision et quelle finesse de dessin dans Renée de France! Combien douces et légères les ombres, combien claires et chaudes les couleurs dans la duchesse d'Etampes! C'est toute la manière de Clouet.

Tous ou presque tous les autres portraits mériteraient d'être signalés; mais il faut s'arrêter en citant les deux derniers gascons de cette galerie, qui sont ANTOINE DE PARDAILLAN et JACQUES NOMPAR DE CAUMONT, maréchal duc de la Force (dont les *Mémoires* ont été publiés, comme on sait, par le marquis de La Grange).

Cependant je ne puis pas ne pas parler, avant de finir, d'un portrait vivant qui semble descendu de ces cadres. M. Georges de Monbrison lui-même est bien un revenant du XVIe siècle. Son château, ses collections, ses études disent assez son amour pour la Renaissance française; mais sa ressemblance avec les personnages de cette époque va plus loin : ses grands airs, sa tournure, et jusqu'à sa physionomie en font un homme de la cour de François Ier, et le placent, dans cette galerie, entre le duc de Guise et le duc d'Etampes.

Dans cette salle il y a un billard. En vérité, tous ces personnages doivent regarder étonnés un jeu qui n'était pas de leur temps (1); mais pensez-vous qu'aucun de ces guerroyeurs qui sont là eût dédaigné ce *noble jeu d'adresse?*

Aujourd'hui ceux qui jouent dans cette salle ne sauraient, je suppose, rester indifférents ni même se défendre d'une certaine émotion devant pareille *galerie*. Sans effort d'imagination, ils peuvent se croire à des joûtes et à des tournois;

(1) Il fut mis en vogue sous Louis XIV.

On lit dans le *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture* (tome III, p. 209) : « Avant la Révolution, la faculté de tenir billard était un privilège accordé aux seuls billardiers-paulmiers; ils avaient leurs statuts et règlements confirmés par lettres patentes. En 1789, on en comptait deux cents dans Paris. »

sans doute, ils ne portent pas comme au temps jadis *épées courtoises* ou *gracieuses,* ni *armes à outrance,* mais ils font des carambolages en l'honneur des dames qui sont là les regardant sans craindre le moindre dénouement tragique.

Joûte, tournoi, billard, qu'importe? — la gloire est plus douce, sous les yeux d'une telle assemblée, et la victoire plus enviable. Ami lecteur, voulez-vous connaître le *léal désir* de celui qui écrit ces lignes ?... Il ambitionnerait le suffrage de François de Guise, et rechercherait un sourire de Marguerite d'Angoulême.

Mais non, triste joûteur, s'il allait servir d'amusement au premier *balafré,* — ou fournir pâture aux *Nouvelles* de la Reine de Navarre!

Ce n'est pas sans regret que je quitte cette salle; il faut pourtant en finir, et si, à regarder longtemps des tableaux, on se fatigue, combien davantage à en entendre la description! Je sais que je cause avec des personnes d'esprit, — et j'avoue que rien ne m'est plus agréable, — mais encore ne faut-il pas abuser de la bonté qu'elles ont de m'écouter.

A un second article les portraits du XVIIe siècle.

JULES FRAYSSINET.

QUESTION.

220. Sur le gascon Bouzon de Fages.

Revenons au tome II de la remarquable *Histoire de Charles VII* par M. G. du Fresne de Beaucourt pour dire à nos chers lecteurs que, s'il est souvent question dans ce plantureux volume de divers capitaines gascons fort célèbres, tels que La Hire et Saintrailles, il y est aussi question d'un de nos belliqueux compatriotes qui est bien peu connu. Le savant historien le mentionne ainsi (p. 28, sous l'année 1427) : « Montargis, vaillamment défendu par le gascon Bouzon de Fages et par le sire de Villars, résistait toujours à l'ennemi. » Que sait-on de plus, de Bouzon de Fages? A quelle partie de notre vaillante province appartenait-il (1) ? T. DE L.

(1) A propos de La Hire, j'ajouterai que dans la même page où M. de Beaucourt mentionne Bouzon de Fages, il dit : « La gloire de la brillante *rescousse* qui sauva Montargis appartient au bâtard d'Orléans et à La Hire. Le 5 septembre 1417, quinze cents Anglais tombèrent morts ou blessés dans les murs de cette ville qui, célébra sa victoire par un *Te Deum*, et qui, en mémoire de l'évènement, institua une fête annuelle qu'on célébra jusqu'en 1792. »

UN PÈLERIN GASCON

DU XVe SIÈCLE

Voyage a Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut, publié pour la Société historique de Gascogne par M. Ph. Tamizey de Larroque. Auch, impr. Cocharaux; Paris, Champion. (*Archives historiques de la Gascogne*, fascicule troisième.)

La famille de Voisins, seigneurs de Montaut, près d'Auch, est assez connue. La renommée militaire et civile de cette grande race n'a pas subi d'éclipse depuis son illustre chef, Pierre I de Voisins, « qui, après avoir été un des plus vaillants capitaines de l'armée de Simon de Montfort, fut sénéchal de Toulouse sous Alphonse de Poitiers (1). » On ne lui attribue pas, il est vrai, des titres académiques; c'est la première fois, ce me semble, qu'un document littéraire, une curieuse relation écrite, se recommande du nom des Voisins-Montaut. Il faut ajouter que le pèlerin de 1490 n'a pas tenu la plume pour raconter ses aventures et ses impressions; il a laissé ce soin à un de ses gens, et il est permis de supposer, si l'on y tient, que notre Philippe, seigneur de Montaut, était peu habile à écrire et qu'il n'aurait pas démenti cet éloge qu'un écrivain du siècle suivant donnait à nos compatriotes : « Ils ont toujours tenu pour un véritable axiome que les armes et non les livres guident par le droit chemin les hommes à la vertu; et leur province, où de tout temps on emploie plus de fer que de papier, a servi d'école à une florissante jeunesse, d'où il est plus sorti de bons soldats que de grands docteurs (2). »

Le rédacteur du voyage de Philippe de Montaut s'appelait Jehan de Belesta; il se dit seigneur de Binèle, mais ce nom, altéré peut-être comme les trois quarts des noms propres de sa relation, ne répond, paraît-il, à aucun fief connu. L'éditeur se plaît à croire que l'écuyer-écrivain était gascon comme son maître, et il faut bien

(1) Préface de M. T. de L., p. 5.

(2) F. de Pavie, baron de Fourquevaulx, *Les vies de plusieurs grands capit. franç.* (1643), p. 45-46.

convenir qu'on retrouve en plus d'un passage de son écrit des traits d'humeur gasconne. Toutefois son état civil reste à découvrir, et le nom de Belesta portera peut-être plus d'un lecteur à chercher l'origine du bon gentilhomme au pays de Foix, d'autant que l'une des seigneuries de son patron et la maison même où se termina sa laborieuse caravane était Couffolens, dans le département de l'Aude. Il faut ajouter qu'il y a un Belesta dans les limites de la Gascogne (Haute-Garonne, canton de Grenade). Quoi qu'il en soit, la relation du pieux et pénible voyage accompli par les nobles pèlerins de Montaut resta longtemps inconnue. Sans doute, les membres de l'illustre famille la gardèrent avec soin et la relurent pendant plusieurs générations, avec ce noble orgueil qui s'attache aux titres les plus sacrés de la gloire des ancêtres. Mais enfin elle fut perdue; on n'en trouve plus trace dans les archives du château, actuellement propriété de M. le baron de Rouilhan, et nul n'en avait oui parlé quand M. Tamizey de Larroque attira sur ce sujet l'attention de nos lecteurs (1). Quatorze ans se sont écoulés depuis, et il est à peu près certain que le voyage de Philippe de Montaut à Jérusalem n'a jamais été signalé jusqu'à nos jours.

Une copie du XVIIe siècle nous a seule conservé ce précieux débris de notre vieille littérature locale. Un notaire d'Auch, Me Asclafer, le même à qui M. Parfouru a emprunté l'acte qui a révélé la date vraie d'une notable partie de notre belle cathédrale (2), est l'auteur de cette copie, défectueuse, mais inappréciable, parce qu'elle est unique. Cet honnête et intelligent notaire, non content d'entasser les actes dans son étude, prenait note et copie de diverses pièces instructives et curieuses, dans un volume extra-officiel, « pour luy servir et au public comme de raison. » C'est ce qu'il écrit en tête de son recueil, dont le *Voyage à Jérusalem* est la perle. Ce recueil lui-même a dû passer par beaucoup de mains depuis que la famille Asclafer a disparu, et c'est une vraie bénédiction du Ciel qu'il ait trouvé, en 1821, un asile sûr et définitif dans la Bibliothèque municipale de la ville d'Auch. Grâces en soient rendues au généreux donateur, feu M. Béguillet, directeur des Contributions directes et membre de l'Académie des sciences de Toulouse.

L'idée de publier cette relation du XVe siècle était trop naturelle pour ne pas venir à quelque amateur, depuis que les études provin-

(1) *Rev. de Gasc.*, XI, 1870, p. 147.
(2) *Rev. de Gas.*, XXIII, 1882, p. 201.

ciales ont pris chez nous un essor que la *Revue de Gascogne* se flatte d'avoir favorisé et développé. En effet, M. Georges Niel, archiviste du département du Gers, il y a une vingtaine d'années, caressa quelque temps ce projet, s'en ouvrit même, je crois, avec un éditeur parisien, mais ce fut tout. Son successeur, Amédée Tarbouriech, commença de transcrire la copie d'Asclafer, pour la publier soit dans nos livraisons, soit ailleurs. Il mourut avant d'avoir atteint le premier quart de la relation. Archiviste après lui, j'achevai sa transcription; mais ne tenant pas à publier de si longues pièces inédites dans la *Revue,* je fus tout heureux de céder ces pages à mon infatigable ami M. Tamizey de Larroque, pour qu'il en donnât une édition séparée, en ajoutant à l'agrément d'une publication plus élégante et plus accessible, tous les trésors d'érudition dont il a coutume d'entourer les vieux textes qu'il ressuscite.

Il a failli être devancé. M. le comte Riant, dont tout le monde connaît les savants et magnifiques travaux sur l'Orient latin, avait eu la pensée de faire entrer notre pièce dans la série des relations françaises qu'il a sous presse en ce moment. Notre excellent confrère, M. Parfouru, lui avait même envoyé déjà une copie soigneusement prise par lui sur celle d'Asclafer : il semble que tous les archivistes du département du Gers devaient travailler l'un après l'autre à la gloire posthume de Philippe de Montaut! Mais dès que M. Riant a su, par M. Parfouru lui-même, que son ami M. Tamizey de Larroque était en train de préparer, pour les *Archives historiques de la Gascogne,* une édition du vieux Voyage, il s'est très gracieusement désisté de son entreprise, sans y être induit par aucune démarche de notre côté; nul de nous, et M. Tamizey de Larroque moins que personne, ne se serait plaint que la relation publiée dans le troisième fascicule de nos chères Archives, eût en même temps les honneurs d'un recueil aussi recommandable que celui de la Société de l Orient latin. Si je suis bien informé, la bienveillance de M. le comte Riant ira plus loin encore; il s'est chargé de présenter à un public tout spécial l'édition publiée par notre excellent collaborateur, qui ne saurait assurément désirer pour elle une protection plus honorable ou plus autorisée.

Quant aux lecteurs de la *Revue de Gascogne,* il me semble que le livre n'a besoin d'aucune recommandation auprès d'eux. Les pèlerinages en Terre-Sainte sont en honneur à l'heure présente, et tous les Gascons qui ont visité eux-mêmes Jérusalem ou qui seulement y ont accompagné leurs amis vivants de leurs vœux et de leur

pieuse envie, seront heureux d'y suivre par la pensée un baron des environs d'Auch mort depuis près de quatre siècles. Le charme est doublé, j'ose le dire, par cette longue distance. Les nombreuses ressemblances frappent d'autant plus dans ce lointain, et les différences inévitables sont une pâture nouvelle à la plus raisonnable des curiosités. Lisez donc la relation que M. Tamizey de Larroque, la Société historique de Gascogne et l'imprimeur des Archives vous présentent avec un commentaire abondant et sous la forme typographique la plus correcte et la plus élégante. Pour moi, je vais, sans trop la déflorer, courir par dessus, en notant au passage un petit nombre de points saillants, pour justifier une appréciation sommaire du document historique et littéraire dont nous entrons en possession.

Philippe de Voisins, avec son fidèle écuyer, partit de Montaut le 16 avril 1490. Il alla voir à Sauveterre de Rouergue sa sœur aînée, dont le mari, M. de Thoulet, l'accompagna jusqu'à Lyon, où ils arrivèrent le 22 du même mois, et où l'on avait toute facilité pour se munir de lettres de change et de crédit pour les longs voyages. Les pèlerins entrent en Italie par la Savoie et le Piémont, non sans remarquer les animaux sauvages qui habitent ces montagnes, « comme sont chamois, chats marmots et autres bestes. » On prend sur le fait la curiosité du narrateur, qui, sans prodiguer les détails autant que nous le voudrions, en dit assez pour prouver que tout le frappe et l'intéresse. Il est plus soigneux, j'en conviens, de noter les distances des villes traversées, et les *seigneuries* qui les tiennent, que de nous communiquer ses impressions. Cependant, tandis que la plupart des cités obtiennent de lui à peine une phrase ou deux, Venise occupe plusieurs pages, et les meilleures de sa relation. La raison en est simple : le séjour et les loisirs n'y ont été que trop longs ! Il n'en faut pas moins reconnaître, dans ces pages peu correctes, le témoignage d'un esprit ouvert à toutes les grandeurs et à toutes les beautés de la nature, de l'art, de la politique; la naïveté, la maladresse même du trait n'empêchent pas l'effet de ce dessin sans art. N'y a-t-il pas comme un reflet des draperies opulentes et lumineuses d'un Veronèse dans ce crayon des vêpres solennelles de l'Ascension à Saint-Marc?

Et vint ledic duc *(le doge)* à vespres en grand solempnité, avec beaucoup de trompetes et haulx menestriés devant luy et cinq enseignes merveilheusement riches et belles; et il venoict après, habillé d'une grand robe de drap d'or trainante par terre; et ung chevalier portant ung pavillon ront dessus, de fin drap

d'or, merveilheusement riche; et venoient après les gentilshommes de ladicte citté, qui sont en nombre en ladicte citté plus de deux mille cinq cens, nonobstant que chascun se mesle de marchandise.

Il faut lire tout ce qui précède et tout ce qui suit : les costumes et la beauté des vénitiennes, les richesses éblouissantes du trésor de Saint-Marc, et surtout la procession de la Fête-Dieu :

Et premierement viendrent par ordre cinq compaignies de gens habillés tous de sarge blanche, que nous appelons pardeça confraires, chascun leur signe devant leur poictrine, sellon leur eglise, où portarent chascun en sa main une torche chascun de sa collur, croix et banieres, sellon de là où ilz estoient; et mirent pardevant eulz certain nombre d'enfantz habillés richement de drap d'or et de pierrerie, en fasson d'anges, chascun pourtant en sa main une couppe d'or ou d'argent ou d'autres choses riches. Ausquelles cinq confrairies estoeint le nombre de plus de deux mil sept cens. Et puis après vindrent les religieus chascun par ordre, qui seroict long a racounter; et après les parroisses passarent, où y avoict grandz richesses, vestemens et autres choses qu'on ne sauroict estimer ny nombrier. Et dura cella du soleil levant jusques à une heure après midy, avant que lesdicts religieus et parroisses feussent passés, qui estoict une très belle ordonnance. Et feust après prins le *Corpus Christi* et pourté par quatre prebstres de ladicte eglise, et autres quatre prebstres pourtoueint le pavillon; et le patriarche, le duc et l'embassade de Millan, qui y estoict pour lors, allarent après, tous trois ensamble, et tous les gentilhommes chascun pourtant une torche en sa main, où y avoict grand nombre; et là saillirent parmi la basse court du palais et allarent à l'entour de la place de la citté, qui est merveilheusement grande; et par là où ilz passoeint estoict couvert de draps, où y avoict ung chandelier de deux aulnes et demie de hault tout d'or; et à chascun pillier avoict une torche persse ou blanche ou rouige; et y avoict de nombre de pilliers 828. Lesquelz firent le tour par ladicte place, et se retournarent à ladicte eglise.

Mais, quoique éblouis de tant de splendeurs, Belesta et sans doute aussi le noble seigneur de Montaut, gens pratiques et avisés, ne manquent pas — on l'a remarqué déjà au sujet de la noblesse commerçante de Venise — de prendre note des choses de la politique. Ils ont surtout une admiration sans borne pour le conseil de la sérénissime république, composé d'environ 2,000 gentilshommes, dont la majorité décide toutes les affaires graves, « qui est une chose de grand sens, et *sans avoir question!* »

Je ne ferai pas d'autre citation un peu longue; je veux qu'on lise la relation dans son texte, non dans mes extraits. J'ai copié une page, pour ne pas avoir l'air de dissimuler la maladresse de l'écrivain, qui, à vrai dire, ne mérite pas ce nom, pour peu qu'on y

attache l'idée d'une langue sûre d'elle-même et d'un art exercé. Mais si Jehan de Belesta n'est pas un auteur, il est un témoin, et cela suffit, et au-delà, pour nous attacher à son récit et y donner un véritable prix.

Son éditeur, qui ne méprise *rien d'humain*, mais qui ne se croit pas obligé de surfaire les pièces qu'il met au jour, avoue que le *Voyage à Jérusalem* est « généralement un peu aride. » Il y signale pourtant « quelques passages d'une pittoresque naïveté, d'une agréable saveur. » Mais il place au-dessus de toutes les descriptions de Jehan de Belesta « l'ample et vive description de Venise, ville qui est véritablement l'héroïne de la relation. » La principale cause de la faveur obtenue ici par la reine de l'Adriatique, je l'ai dit, c'est que nos pèlerins y attendirent longtemps le moment du départ pour les Lieux-Saints et purent tout voir et aussi tout noter à loisir. Désormais les fatigues et la presse du voyage absorberont trop souvent leur activité tout entière et laisseront à peine à l'écrivain assez de liberté d'esprit et de corps pour consigner en termes rapides les renseignements les plus essentiels.

Arrivés à Venise le 22 mai, nos voyageurs y demeurèrent « à grand charté de vivres » jusqu'au 11 juin. Ce jour-là, ils se mirent en mer dans une galère de « messire Bernard Baldo, » en compagnie de deux béarnais, Pierre de Susville, chanoine de Lescar, et Dominique de Mediavilla (Miégeville ?), cordelier de Morlaas. Ils mouillèrent successivement à Zara (en Dalmatie), à Raguse, à Modon, à Candie et à Rhodes. Là, le dernier jour de juin, « tous les pelerins furent bien festoiés par M. le grand-maistre de Rodes (Pierre d'Aubusson) et autres chevaliers de la religion, chascun de sa province. » Nos gascons n'oublient pas de faire une mention particulière de leurs compatriotes, qui les réconfortèrent fort à propos : « car ils estoient fort travaillés de la mer. » Ils nomment ou désignent quatre commandeurs, que l'excellent livre de M. Antoine du Bourg sur le *Grand-Prieuré de Toulouse* a permis d'identifier en note : Fortanier de Gaveston, Gaston de Verduzan, Garcias de Molins (commandeur de la Cavalerie près de Vic-Fezensac) et Roger de Polastron.

On est touché de ce souvenir d'hospitalité religieuse et patriotique exprimé avec une vivacité naïve, et l'on se prend à regretter cette magnifique institution; d'autant plus qu'elle garda jusqu'au bout ses nobles traditions de charité généreuse, dont on peut retrouver cent témoignages dans les relations qui ont suivi celle de J. de Belesta. En consultant la première qui me tombe sous la main, la

Relation journaliere du Voyage du Levant faict et descrit par Messire Henri de Beauveau, seigneur de Fleuville (Paris, 1610), j'y lis (p. 310) : « D'autant que l'on meurt quasi tous les ans de la peste au Levant, tous les vaisseaux qui viennent de là sont obligés de faire la quarantaine, s'ils n'ont attestation de santé qu'ils appellent *patente nette*. Mais le grand maître [de Malte], nommé Aloph de Vignancourt, aussitôt qu'il sut notre arrivée, nous envoya sans autre difficulté recevoir par des chevaliers, et nous fit conduire à son palais, où étant reçus de lui avec toute sorte d'honneur, et traités magnifiquement, nous fumes conduits en un logis qu'il nous avait fait préparer. » Revenons aux pèlerins gascons de 1490.

Ils jettent l'ancre à Jaffa le 25 juillet. Mais là commencent, de la part des « mescreans, » des longueurs, des embarras, des tracasseries qui empoisonneront jusqu'au bout les saintes joies de leur voyage. Il ne leur est permis de prendre terre que le 4 août, et ils ont encore à passer deux jours et deux nuits « audit Jaffa en une crotte, tous ensemble couchés sur la terre à grand misere; car il faisoit si grand chault que l'on ne pouvoit durer. » La température ne devint pas plus douce quand ils se furent mis en route vers Rama, chacun *chevauchant un âne*, sous l'escorte d'un capitaine et d'une bande arabes : « car pour ladite chaleur trespassa incontinent ung pellerin du païs d'Allemaigne, qui feust grand pitié et compassion. » Ils respirèrent à Rama, dans l'hôpital bâti « expressement pour heberger les pelerins » par le duc de Bourgogne. De là, sous la conduite du Père gardien des Cordeliers de Jérusalem, qui était venu au-devant d'eux et leur avait prêché « la patience qu'il convenoit prendre des mescreans, » ils partirent pour la ville sainte le 9 août, à nuit close; et ils eurent sujet de pratiquer les conseils de leur guide, car « chascun les escarnissoit et leur jettoient la poudre sur le visage. »

Le 10 août, à 9 heures, harassés de fatigue, ils prenaient logement chez le patriarche de Jérusalem, où « ils furent assez bien. » Ils s'y reposèrent tout le jour et la nuit suivante, « car ils en avoient bien besoin. » Le lendemain au point du jour, ils commencèrent la visite des lieux saints qui entourent la ville, pour continuer par ceux qui sont dans l'enceinte de Jérusalem, toujours sous les auspices des bons religieux de saint François. Je ne veux pas les suivre dans leurs pieuses stations. « L'auguste beauté des lieux saints » n'a pas très heureusement inspiré Jehan de Belesta, avoue son éditeur (p. 8), c'est-à-dire qu'il n'a guère fait que noter, en courant, l'ordre suivi

dans ces visites et mentionner les indulgences et les souvenirs historiques ou légendaires, d'après « le livre qu'on prend à Venise en allant au voiage. » Toutefois, en lisant son journal hâtif et incomplet avec l'attention et la sympathie qu'il mérite, on y sent parfois éclater, d'une part, sa piété sincère; — par exemple, lors du sermon que leur prêche, au Mont Calvaire, un religieux *notable :* « où eussiez ouï crier : Seigneur Dieu, miséricorde ! et plurer chascun ses pechés, qui estoit piteuse chose et de grand devotion; » — d'autre part, sa curiosité toujours éveillée pour les spectacles pittoresques : témoin ce qu'il dit des messes de différents rites célébrées le 15 août à l'église du Sépulcre de Notre-Dame : « Là eussiés veu beaucoup de fassons de messes chanter; car l'ung pourtoict Nostre Seigneur par l'eglise, l'aultre le monstroict par-dessus le bras, et les aultres sur les espaulles et sur la teste, ainsi que se faict par deça; et tout en plaine veue. »

Le seigneur de Montaut fut fait chevalier du Saint-Sépulcre sur le tombeau de Jésus-Christ; et, quoique ni lui ni son fidèle secrétaire ne nous aient transmis leurs impressions à ce sujet, il n'y a pas de doute qu'ils auraient pu signer ces lignes émues du bon seigneur de Fleuville, que je citais tout-à-l'heure : « Me souvenant de la rare dévotion qu'on a en ces endroits, et me représentant en même temps que tous ces lieux sont entre les mains des infidèles, j'entre en une si grande mélancolie que je perds quasi toute envie d'en écrire. Et plût à Dieu que tous les princes chrétiens, laissant leurs ambitions particulières derrière la porte, sortissent unanimement en campagne, pour aller encore de nouveau à la conquête de cette Terre sainte ! Combien plus volontiers prendrais-je l'épée pour les suivre dans cette généreuse entreprise, que de prendre seulement à cette heure la plume pour vous faire part de tout ce que j'y ai vu ! »

La foi et la piété du narrateur animent, à vrai dire, toutes ces mentions brèves, mais affectueuses, des scènes de la Rédemption et des autres souvenirs sacrés attachés à chacun des lieux qu'il visite. Il est vrai que quelques-unes des légendes acceptées par les pèlerins de ce siècle sont pour nous d'une authenticité plus que douteuse; mais leur confiance ne les trompait pas sur les faits vraiment importants, et en ajoutant foi aux traditions locales de la Palestine, ils suivaient après tout ces principes que les critiques les plus judicieux remettent aujourd'hui même en honneur, savoir : « que les traditions religieuses sont plus fermes que les autres, parce qu'elles sont confiées à la mémoire d'un peuple entier, non de quelques-uns;

que, de plus, les traditions des lieux ne s'altèrent pas si facilement que celles des faits, parce que la face de la terre ne change pas si aisément que celle de la société. » Ainsi s'exprime un critique italien de notre temps, M. Gargiolli, éditeur de plusieurs pèlerinages du XIVe siècle (1) cités plus d'une fois dans les notes du Voyage de Ph. de Montaut.

Nos bons voyageurs durent, comme leurs devanciers, comme leurs successeurs, y compris Chateaubriand, *payer à Mahomet le droit d'adorer Jésus-Christ*. Ils furent même si rudement rançonnés qu'ils avaient, pour la plupart, épuisé leurs ressources quand ils songèrent au départ, après avoir vu seulement Jérusalem, Bethléem et les environs. Ils n'avaient pas même pu se rendre au Jourdain, comme ils l'auraient bien désiré. « A cause que les Arabes s'estoient mis sur le chemin qui desroboient tous les passans, ne fut licite d'y aller qu'ils ne fussent desrobés et en peril de leurs personnes, et personne n'osa les conduire. » Mais ils furent surtout odieusement exploités au dernier moment, et plusieurs d'entre eux durent contracter des emprunts pour fournir les sommes exigées. Enfin, le dernier jour d'août, ils se remirent en mer, chantant le *Te Deum*, heureux d'échapper aux « Morous mescreans, » mais destinés à d'autres souffrances. Tantôt les vents contraires, tantôt les *bonaces* de la mer, leur causèrent d'ennuyeux retards et leur firent manger « le viscuit plein de vers, » boire « l'eau puante, » respirer le « mauvais et dangerus air. » Ils purent du moins profiter encore de l'hospitalité des chevaliers de Rhodes.

Le 10 novembre, laissant dans les eaux de Corfou la galère qu'il avait prise à Venise, Philippe de Montaut, avec douze pèlerins français, loue un vaisseau pour les porter à Otrante, où ils mouillent le 15, « non sans grand joye. » Ils gagnent Rome par Bari, Barletta, Bénévent, San-Germano, visitent les basiliques de la Ville Eternelle et reçoivent du pape des grâces précieuses. Puis, après avoir traversé Sienne, Florence, Bologne, Modène, Plaisance, Alexandrie, Turin, ils rentrent en France par le Pas-de-Suze, fêtent à Avignon le jour de Saint-Etienne (26 décembre), et par Nîmes, Montpellier et Béziers gagnent le lieu de Couffolens (Aude), « l'une des maisons dudict messire Philippe de Voisins. Et ne faut pas, ajoute le naïf écrivain, dire ni demander s'il y feut à grand joye et plaisir, veu que ce fut la fin de son voiaige. »

(1) *Viaggi in Terra Santa di Lionardo Frescobaldi e d'altri del secolo* XIV. Firenze, G Barbèra, 1862. In-24 de XVI-451 pages (p. X).

Je dois noter, comme un des traits saillants de ces dernières pages, les justes sorties de Jehan de Belesta contre les exigences du fisc sur plusieurs points de l'Italie. Il assure qu'on trouve « plus de mauvaise et traicte gent » au royaume de Naples, que chez « les Mores et mescreans. » Il ajoute même que, d'après le bruit commun, il n'y a guère de gens de bien en Lombardie et dans le reste de l'Italie. Il constate enfin, comme une *chose infame,* que le duc de Milan et les seigneurs voisins tirent le plus clair de leur revenu des rançons qu'ils font payer aux voyageurs.

Il y aurait encore à signaler des observations et des appréciations frappantes dans leur brièveté sur ces belles cités italiennes, que nos pèlerins, malgré tout, étaient pressés de quitter. Il y en a une qui a donné lieu à une enquête, dont le dernier mot n'est pas dit. A propos d'une localité de l'Italie méridionale, nommée *Montelerne* dans le manuscrit d'Auch, le narrateur dit que « les gens parlent gascon audict lieu et aultres à l'environ, lesquels se tienent sepparés de l'aultre nation du païs. » Deux savants consultés sur ce curieux passage ont bien voulu m'adresser de Rome leurs observations, qui ont fourni matière au second des deux appendices placés à la suite du Voyage dans notre fascicule (1).

Il en résulte que le lieu désigné par J. de Belesta est très probablement Monteleone-di-Puglia, petite ville de 2,000 habitants; et, d'autre part, que sur plusieurs points de la même région, on parle un provençal plus ou moins conservé. Or, comme *gascon* était souvent, autrefois, le nom commun des dialectes du midi de la France, l'intérêt de la question est peut-être moins vif qu'il ne s'annonçait d'abord pour nous gascons. Espérons que les recherches entreprises sur ce point curieux par M. E. Monaci, l'éminent directeur du *Giornale di filologia romanza,* aboutiront bientôt à des conclusions plus précises.

Je n'ai plus besoin d'apprécier J. de Belesta. Mes lecteurs ont pris sur le fait, dans mes citations, sa foi sincère et naïve, sa vivacité d'impression, sa sensibilité également prompte à la pitié et à l'indignation, par-dessus tout sa curiosité également ouverte aux détails pittoresques et aux renseignements sérieux de tout ordre. C'est donc, je le répète, un témoin fort précieux, malgré les formes

(1) Le premier renferme une curieuse narration du XVIe siècle sur Malchus, toujours vivant, enseveli dans la terre jusqu'au nombril. Le bon Asclafer nous a conservé lui-même, à la suite du voyage de Ph. de Montaut, ce *canard* dévot, qu'il tenait d'un domestique de l'archevêque d'Auch.

hésitantes et irrégulières de sa langue et de sa phrase. Ce n'est pas que son langage lui-même n'ait quelque intérêt pour les études linguistiques; mais je m'abstiens de toute remarque en ce sens, d'abord parce que j'ai déjà dépassé les justes limites, et puis parce qu'il y aurait à faire un départ quelquefois difficile entre les vraies formes de l'original et celles qui viennent du copiste.

Ce dernier a donné, par ses variations, ses lacunes, ses fautes proprement dites, surtout en fait de noms propres, beaucoup à faire à l'éditeur. Mais on sait, ici plus qu'ailleurs, tout ce que M. Tamizey de Larroque apporte de conscience et d'érudition dans les tâches de ce genre. Il a rendu le texte fort lisible, et il en a doublé l'intérêt par les notices et les rapprochements insérés dans ses notes. Il y a laissé aussi quelques points obscurs, qui peut-être seront éclaircis par la critique. Si je n'apporte pas ici la moindre lumière de ce genre, nul ne s'en étonnera; le peu que je pouvais fournir, je l'ai fourni d'avance à mon excellent ami, qui reconnaît dans sa préface et dans ses notes, avec une gratitude au-dessus de nos mérites, mais non pas de notre bonne volonté, ce qu'il doit aux communications bienveillantes de plusieurs savants, et particulièrement à la collaboration *corrective* de notre excellent archiviste, M. Paul Parfouru, et de son tout dévoué

Léonce Couture.

P. S. — Au moment où je revois les épreuves de ce compte-rendu, le troisième fascicule de nos *Archives historiques* n'est pas encore distribué; mais il le sera dans très peu de temps. Quant au second (*Documents sur la chute des Armagnac-Fezensaguet*, publ. par M. Paul Durrieu), il est depuis quelques jours entre les mains des souscripteurs, et j'en parlerai le mois prochain avec tout l'intérêt qu'il mérite.

Le dernier marquis de Pardaillan et la légende du château de Bonas.

Monsieur le directeur,

Votre dernière question sur la légende du château de Bonas (*Revue de Gascogne* de décembre 1883) ne pouvait être posée plus à propos. Le jour même où je recevais le dernier numéro de notre Revue, je me rendais à Bonas. Je profitai de ma visite pour me

mettre, à peine arrivé, en quête de découvrir la vérité ; et voici ce que la propriétaire actuelle du château, Mme la comtesse de Roumefort, m'autorise à répondre, d'après ses souvenirs, indépendamment des recherches personnelles qu'elle m'a permis de faire dans « la cassette de fer-blanc » déjà citée par M. Noulens dans le n° 5 du tome XII de la *Revue d'Aquitaine (Le château de Bonas et ses seigneurs)*, et qui contient, outre un certain nombre de titres très précieux de l'illustre famille des Pardaillan-Gondrin, la plus grande partie des archives de la famille de Melet.

Vers le milieu de l'année 1849, un officier d'état-major, M. A. Du Casse, chargé de dresser pour le département du Gers la carte de France et en station au Castéra-Verduzan, reçut de M. Zénon Faget de Quennefer, maire de la commune de Bonas, une hospitalité d'environ un mois à son château de Bonas. Il est parfaitement vrai que le château possédait à cette époque un superbe chien de montagne, et qu'à son occasion M. de Quennefer raconta à son hôte certaine légende qui avait encore cours dans le pays et qui se transmettait dans la famille, à savoir : qu'autrefois un Pardaillan-Gondrin, marquis de Bonas et général des armées de Louis XIV, avait été sauvé d'une tentative d'assassinat par son chien de montagne, et que depuis, en souvenir de ce service, cette race de chiens était soigneusement conservée au château.

Quant à la clause du testament par laquelle le marquis de Bonas recommandait qu'on ne laissât jamais éteindre cette race au château, ainsi que l'histoire de la jeune fille attachée malgré elle au service d'une bande de brigands, tout donne lieu de croire qu'elles n'ont jamais existé que dans l'imagination de M. A. Du Casse, dont la narration, fort juste dans la description du château, lui eût semblé trop pâle s'il n'y avait ajouté ce récit, presque obligatoire, d'une aventure romanesque. Quoi qu'il en soit, actuellement, personne n'a souvenir de ces derniers détails, ni au château, ni dans la contrée.

Il m'a paru intéressant de consulter alors le testament de ce fameux marquis de Bonas, officier de Louis XIV. Je dois le dire bien vite : comme je m'y attendais, il n'y est nullement question d'aucune race de chiens. En revanche, on y trouve une disposition assez obscure qu'on pourrait, sans trop d'imagination, rattacher peut-être à la jeune fille libératrice.

Ce testament, dont l'original fut déposé à Toulouse, en l'étude de Me Moncassin, notaire, et dont il existe aux archives de Bonas une copie, est du 17 avril 1723. Je vous demande la permission, dans

l'intérêt de l'histoire locale et bien que ma réponse dépasse de beaucoup les limites voulues, d'en résumer très succinctement les principales clauses, d'ailleurs assez originales.

Et d'abord, ce n'est pas Guy Auguste que se nommait ce dernier marquis de Pardaillan, comme le dit M. Noulens, mais bien Antoine comme son père, son bisaïeul et presque tous ses ancêtres. Donc, « Antoine de Pardaillan-Gondrin, maréchal du camp et armées du roi, » disposa, le 17 avril 1723, de tous ses biens ainsi qu'il suit :

Après les formules pieuses en usage, il s'empresse, avant toutes choses de léguer « à demoiselle d'Hardouin, en reconnaissance des services qu'elle a rendus à madame de Heaumont, ma tante, une pension viagère consistant en la somme de cent livres, huit sacs de froment, deux barriques de vin, pour luy être payée chaque année, pendant le cours de sa vie, sur les revenus des biens dont madame de Heaumont m'a fait une donation généralle par acte du mois de février 1719. » C'était, entre autres biens, le riche comté d'Arblade.

Cette demoiselle d'Hardouin, tout à fait étrangère, demoiselle de compagnie de madame de Pardaillan, qui tient tellement à cœur au marquis de Pardaillan, célibataire, qu'il la nomme en tête de son testament, ne fait-elle pas songer à l'histoire de la scène de brigands? Si l'on en croit les derniers souvenirs d'une vieille tradition, « qu'elle s'appelait *Marion* et qu'elle était omnipotente au château, dans les derniers temps de sa vie, » ne pourrait-on pas expliquer son séjour à Bonas par quelque service signalé à l'égard du testateur?

Mais continuons l'analyse du testament. Le marquis institue héritière universelle « dame Françoise de Cous, ma mère, à la charge de rendre mon entière hérédité à la fille aînée de M. d'Auxion de Vivent, ma nièce, *à la condition pourtant qu'elle épousera un homme de condition noble*, et si ladite fille mourait sans enfant, je veux que mes dits biens parviennent à la seconde sous la même condition qu'elle *épousera ou ait épousé une personne noble*; et la seconde, qui aurait recueilli ma succession, venant à mourir sans enfant, je substitue mes dits biens à la troisième fille sous *la même condition de se marier ou qu'elle le soit à une personne de qualité noble*. Je veux pourtant que la fille aînée et les cadettes puissent recueillir suivant l'ordre de leur naissance, pourvu toutefois que dans la suite *celle qui aura recueilli n'épouse pas un mari de condition roturière*, auquel cas je veux qu'elle soit privée dudit fideico-

mis lequel passera à l'autre fille appelée par l'ordre du présent testateur, sous la même condition. »

Suivent divers legs à des serviteurs ou amis, et enfin une dernière disposition qui, au temps où nous vivons, a son importance :

« Je donne et lègue aussy la somme de douze cents livres pour être employées à mettre en état l'église neuve de Bonas, que j'ay faite batir. — Bonas-Pardaillan. Signé. »

Ecrit le 17 avril 1723, retrouvé seulement le 13 septembre 1769, tandis que son auteur était mort en 1751, ce testament eut des suites que certes le marquis de Pardaillan ne prévoyait pas. Un procès acharné, dont il existe partout des factums et mémoires et qui passionna tout le pays, surgit entre les trois nièces du marquis, filles de sa sœur Louise de Pardaillan-Gondrin, mariée à Jean-Sylvestre d'Auxion de Vivent. Les deux dernières, Jeanne-Marie, femme de Louis d'Aspè, président à mortier au Parlement de Toulouse, et à qui avait été attribué le riche comté d'Arblade, ainsi que Marie-Anne, héritière de sa mère, toutes deux investies des meilleures parts, contestèrent, dès que le testament fut connu, en 1769, les droits que revendiquait la fille aînée Françoise, mariée à Laurent de Melet, seigneur de Sainte-Livrade et de Sarran, prétextant que les Melet étaient d'origine roturière et qu'ils ne pouvaient se prévaloir ainsi des clauses du testament. Après des vicissitudes infinies, la victoire, chèrement obtenue, resta acquise à Mme de Melet, qui devint définitivement propriétaire de la terre et du marquisat de Bonas.

On voit encore dans la grande salle du château le portrait d'Antoine de Bonas, dernier marquis de Pardaillan-Gondrin. Il porte l'uniforme de général en chef des armées de Louis XIV, et il est ainsi désigné au-dessous : « Antoine de Pardaillan-Gondrin, marquis de Bonas, lieutenant général des armées du roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né en 1665, mort en son château de Bonas, le 8 avril 1751. »

C'est lui qui, d'après la légende, serait le héros de l'aventure considérablement embellie par M. Du Casse.

Il serait trop long de rectifier ici les nombreuses inexactitudes historiques commises par l'auteur de *Quatorze de Dames,* qui d'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, a voulu faire œuvre de romancier, plutôt que d'historien.

D'abord, ce dernier des Pardaillan-Gondrin, marquis de Bonas, ne se maria pas, puisqu'il laissa sa fortune à l'aînée de ses nièces.

En second lieu, il ne construisit pas, sur le promontoire sauvage et désert de Bonas, un château, en souvenir de l'attaque dont il avait été l'objet; attendu que le château de Bonas existait déjà depuis longtemps en cet endroit; que de 1246 à 1576 il appartenait aux seigneurs de Gelas; qu'il passa aussitôt après entre les mains des Pardaillan-Gondrin, et qu'il fut transmis par eux et comme héritage aux Rollet, qui, en la personne de Mme la comtesse de Roumefort, petite-fille du dernier marquis de Bonas, en sont encore propriétaires.

Enfin, il n'existe dans le testament d'Antoine de Pardaillan, dont j'ai sous les yeux une expédition authentique, aucune clause relative à la conservation d'une race particulière de chiens.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une partie de la légende, celle qui a trait à une tentative d'assassinat sur la personne d'Antoine de Pardaillan, sauvé par son chien, subsiste encore dans la famille, et qu'en outre il existe en tête de son testament une clause énigmatique en faveur d'une étrangère, mademoiselle d'Hardouin.

Ce qu'il y a de plus sûr encore, c'est qu'en ce moment, comme à l'heure où M. Du Casse écrivait son récit, on ne frappe jamais en vain à la porte du château de Bonas; qu'on y conserve fidèlement les traditions d'hospitalité, de bon goût et d'exquise urbanité des derniers siècles; que le jeune chien de montagne, Patou, semble devoir se montrer bientôt à la hauteur de ses ancêtres; que la grande avenue de cèdres est toujours belle; que les massifs de plantes rares y sont cultivés avec soin; qu'aujourd'hui comme alors les roses y fleurissent, et qu'enfin, le château de Bonas reste une des plus agréables et en même temps des plus belles résidences du département du Gers.

Agréez, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiment bien dévoués.

PHILIPPE LAUZUN.

Valence-sur-Baïse, 12 décembre 1883.

Le château de La Coste (en Lupiac) et les Pardaillan-Gondrin.

On a lu dans l'intéressante étude historique sur Lupiac publiée par la *Revue* de novembre dernier (p. 487) :

« On voit sur son territoire le château de La Coste appartenant au

» milieu du XVIIIe siècle à François de Pardaillan; celui de Laplagne
» à la famille de Batz; ceux de Coucuron, de Gignan et de Castel-
» more; Le manoir de la Mothe d'Izault et quelques autres; enfin,
» les ruines du château de Clarac. »

Ainsi, M. Denis de Thézan, l'auteur de cette notice, attribue à la famille de Pardaillan la propriété du château de La Coste; nous croyons qu'elle ne lui a jamais appartenu.

Ce qui a pu causer cette méprise, c'est que Bernard de Pardaillan, dit le *cadet de Caumort,* qui est l'auteur du rameau de Granchet, Las, Saint-Orens, Pimbat, Gignan et Pujos, s'allia à Miramonde de Lacoste.

Son mariage avec Miramonde de La Coste, est constaté par le P. Anselme et par la maintenue de noblesse en faveur de noble Louis de Pardaillan, seigneur de La Couture. Dans cet inventaire de titres, à propos du testament de Bernard de Pardaillan (14 décembre 1547), il est question de Miramonde sa femme.

Plus tard, en 1752, Françoise de Pardaillan, cinquième enfant de Bertrand de Pardaillan et de Marie-Anne de Saint-Pierre de Porté, fut mariée à M^e de La Coste.

Ces deux alliances entre la famille de Pardaillan et celle de La Coste a dû donner lieu, vraisemblablement, à l'erreur que nous signalons.

Nous ne chercherons pas à établir ici l'arbre généalogique de cette illustre famille des Pardaillan-Gondrin; cela serait au-dessus de nos forces et nous mènerait trop loin. Il nous suffira de rappeler que par ce Bernard de Pardaillan s'opère le raccord de la branche du Granchet à la branche du Caumort et partant à la souche de Gondrin.

C'est de lui que descend directement le possesseur actuel des terres de Gignan et Pujos.

Du mariage de Bertrand de Pardaillan, qui eut la terre du Pimbat par droit d'aînesse, avec Marie-Anne de Saint-Pierre de Porté, solennisé le décembre 1709, vinrent huit enfants.

Joseph de Pardaillan, le troisième, né le 9 octobre 1727, épousa Anne de Ferragut, fille de Frix de Ferragut, seigneur de Gignan et de Pujos.

La terre de Pujos constitua longtemps le patrimoine héréditaire d'une branche des Ferragut qui se distinguait par le nom de ce fief. Elle fut donnée en dot à Anne de Ferragut, par son père, Frix de Ferragut, qui en était seigneur, ainsi que de la terre de Gignan.

Pierre de Pardaillan, quatrième fils de Bertrand de Pardaillan et

de Marie-Anne de Saint-Pierre de Porté, fut colonel du régiment de grenadiers royaux de Guienne; il épousa, le 26 février 1774, demoiselle N. de Vezien. Son contrat de mariage fut signé par le roi et la famille royale. Il reçut en 1776 le brevet de colonel des troupes de Saint-Domingue; en 1777, le commandement de la même garnison. Il fut successivement promu aux grades de brigadier d'infanterie (1781), de mestre de camp dans le régiment de Pentievre (1782), de maréchal de camp (1788), enfin, le 23 août 1814, il fut élevé à la dignité de lieutenant-général.

Le titre de comte lui est attribué par toutes les commissions militaires qui lui furent conférées.

De son mariage avec Mlle N. de Vezien naquit une fille unique, qui devint Mme la marquise de Bailly.

A sa mort, il ne laissa pas de postérité masculine. Son petit-neveu, Pierre-Joseph-Théodore-Jules de Pardaillan, lui succéda quant au titre de comte. « Contrairement aux pratiques usuelles, — ainsi qu'on l'a écrit de son vivant, — si celui-ci le prend dans les actes solennels, il ne s'en sert pas dans les actes ordinaires de la vie. En compensation, il est vrai, tout le monde le lui donne. Dans le pays, chacun sait qu'il résume une race des plus anciennes, des plus notoires et des mieux titrées. En effet, la maison de Pardaillan-Gondrin sort, pour ainsi dire, toute armée et titrée des entrailles de la féodalité naissante. Dès 1286, ses premiers sujets apparaissent au nombre des quatre hauts barons de notre duché et leur puissance territoriale s'étend sur les trois fiefs dominants de Betbézé, Lauraët et Lagraulet (1). »

Les terres de Gignan et Pujos sont restées dans la maison de Pardaillan; elles sont actuellement possédées par M. le comte Jean-Léonce de Pardaillan, qui les a recueillies dans la succession de M. le comte Pierre-Joseph-Théodore-Jules de Pardaillan, son père, décédé en son château de Gignan, en Lupiac, le 13 novembre 1871 (2).

Comme on l'a vu plus haut, grâce au raccord opéré par Bernard de Pardaillan de la branche du Granchet à la branche du Caumort, et partant à la souche de Gondrin, le comte Jean-Léonce de Pardaillan, seul et unique représentant mâle de cette illustre fomille, a le droit d'ajouter à son nom celui de Gondrin.

O. Broca.

(1) *Histoire de la Gascogne*, par l'abbé Monlezun. Tome III, page 8.
(2) Archives du château de Gignan.

Note sur la famille de Lupiac, seigneur de Montcassin.

M. Denis de Thézan, dans son intéressante étude historique sur la ville de Lupiac (1), dit : « Nous trouvons une famille de Lupiac, seigneur de Montcassin; son origine nous échappe, mais nous devons la signaler. »

Nous aurions voulu répondre au désir de M. de Thézan sur l'origine de cette famille. La chose ne nous étant pas possible, voici toujours quelques renseignements sur ce sujet :

La famille de Lupiac semble, malgré son nom, originaire des environs de Casteljaloux, en Albret, où du moins elle possédait dès 1404 la seigneurie de Montcassin (2). Elle portait en outre le titre honorifique de *bourgeois de Casteljaloux*, ce qui paraît indiquer qu'elle n'a point eu pour berceau ou qu'elle a quitté de vieille date notre ville de Lupiac, qui a toujours été sous la dépendance directe de nos comtes suzerains et plus tard du domaine royal.

Le dernier représentant des Lupiac fut Catherine, qui épousa, le 20 février 1494, Gailhard de Monlezun, seigneur de Cardenau, à la charge de porter les nom et armes de sa maison. Une note qui se trouve au bas de la page 90 du XVIIIe volume de notre *Revue* (*Journal de Me Jean de Solles*, publié par M. J. de Carsalade) contient d'intéressants renseignements sur la branche des Monlezun, seigneur de Cardenau, qui succéda à la famille de Lupiac. Nous y voyons que cette seconde race des seigneurs de Montcassin a fait beaucoup de bruit dans nos guerres du XVIe siècle. Elle a produit deux fameux capitaines, Tajan et Houeillès, deux frères de Montcassin, petits-fils de Catherine de Lupiac. Nous croyons savoir que notre collègue et ami, M. Jules de Carsalade du Pont, prépare en ce moment une biographie de ces deux illustres gascons.

Mes archives renferment un contrat de mariage où figure cette même Catherine de Lupiac qui, on le verra, s'était remariée à Bernard de Biran, seigneur de Roquefort, après la mort de son premier mari, Gailhard de Monlezun, seigneur de Cardenau.

Nous donnons ici un extrait de ce contrat de mariage, qui est écrit

(1) Voir *Revue de Gascogne*, livraison de novembre 1883, p. 502.

(2) Montcassin-Leyrits, village ayant aujourd'hui 644 habitants, situé dans le canton de Casteljaloux, arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne).

sur un parchemin de 66 centimètres en tout sens, en latin d'abord et pour les clauses en langue vulgaire :

In nomine sancte Trinitatis et individue, Patris, Filii et Espiritus Amen.

Noverint universy et singuly, etc....., quod existentes et personnaliter constituty in mey notarii publici et testium infra scriptorum presentia, in aula domini nobilis Jacobi deu Cos, domini de La Fita *(aujourd'hui La Hitte)* in Fezensaco, Auxis diocesis, videlicet nobilis predictus Jacobus deu Cos, dominus predicti loci de La Fita, ex una porte; et nobilis domicella Anna de Montelugduno, filia naturalis legitima ut dixit nobilium Gailhardy de Montelugduno, domini deu Cardenau, comitatus Auxis, et Catharine de Lupiaco ejus uxoris, conjugum; que nobilis Catharina de Lupiaco, post mortem dicti eondam nobilis Gailhardy de Montelugduno, convolavit ad seconda vota, seu secondas nuptias, cum nobili Bertrando de Birano, domino de Rupeforte.....

Ici commencent les clauses écrites en langue patoise, et le contrat se termine en latin :

Acta fuerunt omnia et singula premissa intus aulam de La Fita, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo et die vigesima quarta mensis januarii, christianissimo principe et domino nostro Francisco Dei gratia Francorum Rege regnante, et reverendissimo in Christo Patre et Domino nostro Domino Francisco de Claramonte, Sancte Sedis Apostolice cardinali presbytero, legato in Avignone, Auxis Archiepiscopo existente, in presentia et testimonio nobilium Odeti de Manhaut domini de Barran, Bernardi de Leaumonte domini de Malartico, et domini Garrani de Corbino, presbyteri de Monte alto, dicte Auxis diocesis testibus ad premissa vocatis, meyque ipsius Dominici de Punte, notarii Apostolici atque dominorum de capitulo Tolose, loci de Monteastruco in Fezensaco dicte Auxis diocesis habitatoris; qui requisitus et rogatus per dictas partes contrahentes cum eis in dicta aula dicti Jacobi deu Cos, domini predicti de la Fita ibi presentis. De quibus omnibus et singulis predictum instrumentum publicum retinui et grossavi in forma presenti.

Signé : DU PONT,
notaire.

Château de La Hitte, le 20 décembre 1883.

Comte O. DE LA HITTE.

NOTES DIVERSES.

CXCIV. Le cardinal d'Armagnac à Salon.

Je tire des *Chroniques de la ville de Salon depuis son origine jusqu'en 1792* par LOUIS GIMON (Aix, 1882, in-8°, p. 267) ce piquant récit, qui nous montre un point généralement peu connu de la vie de notre illustre compatriote :

« Le comte de Suze [nommé gouverneur de Provence et qui fit son entrée à Aix le 8 novembre 1578] essaya de pacifier les esprits, mais ses avances mal accueillies par les Carcistes, désapprouvées par les Rasats, ne faisaient qu'envenimer les haines des deux factions; la noblesse persistait à méconnaître son autorité, et de Vins, chef militaire des Carcistes, soulevait la province à la tête de 400 chevaux et de 4,000 hommes de pied; le sieur de Suze, effrayé de l'orage qui se préparait, s'enfuit d'Aix, le 14 janvier 1576, et donna sa démission de gouverneur. Mgr Georges, cardinal d'Armagnac, fut prié de le remplacer; son rang, sa dignité et son grand âge semblaient devoir lui assurer le respect et l'obéissance de la noblesse. Le vieux cardinal arriva à Aix le 9 mai; on l'y accueillit avec des transports de joie. Les Carcistes, comme pour le remercier de les avoir délivrés du comte de Suze, gentilhomme dauphinois, en consentant à le remplacer, lui chantaient en chœur sur l'air des litanies des saints :

Des gavots du Dauphiné
Libera nos, Domine.

» Mais tout se borna à ces signes extérieurs. Au bout de quelques jours, rebuté des contrariétés qu'on lui faisait éprouver dans ses propositions d'apaisement et de concorde, désespérant surtout de vaincre le mauvais vouloir du comte de Carcis qui s'obstinait à rester à Salon, le cardinal d'Armagnac se démit de sa nouvelle charge, et le 18 mai, il retourna à Avignon, en disant que les Provençaux étaient ingouvernables. Les Provençaux, à leur tour, le traitèrent de vieux radoteur; d'où est resté le terme d'*Armagnac* encore usité en Provence pour dire à quelqu'un qu'il tombe en radotage. *Sies un Armagnac* signifie : tu es un radoteur. »

Ami lecteur, souhaitez-moi, à moi qui vais souvent en Provence, qu'on ne me dise jamais : *Sies un Armagnac!*

T. DE L.

QUESTION.

221. La jonglerie de Mimizan.

Les *Recognitiones* du manuscrit de Wolfenbüttel, dont M. Delpit, en 1844, donna une analyse, contiennent, sous le n° 643, un article mentionnant une particularité assez bizarre.

Raymond de Monos reçoit en fief du roi d'Angleterre le quart de la *Jonglerie* de Mimizan. Et pour la redevance de ce quart de fief il doit au roi, avec l'hommage et le serment de fidélité, un épervier de cens ou dix livres de cire à la fête de l'Assomption.

Quelqu'un des savants rédacteurs de la *Revue de Gascogne* pourrait-il nous dire en quoi consistait, au moyen-âge, un fief de cette nature, et s'il en existait de semblables ailleurs qu'à Mimizan ?

L.-A. DÉPART, curé-doyen de Mimizan.

LA GALERIE DE PORTRAITS
DE M. DE MONBRISON (1).

II

Les portraits du XVIe siècle, que nous venons de voir, sont tous réunis dans une salle; ceux du XVIIe, que nous allons visiter, sont disséminés dans les chambres du premier étage. Me sera-t-il permis de regretter que cela soit ainsi? La salle d'en bas est merveilleuse par le rassemblement de cent cinquante portraits de la même époque; supposez ces cent cinquante portraits dispersés un peu partout — ils n'en existeront pas moins, c'est vrai — mais aurez-vous cet ensemble admirable qui fait défiler devant vos yeux tout un siècle? Non pas que j'aime, comme dans nos musées, les tableaux placés les uns sur les autres et qui se touchent; au contraire! mais je tiens que les portraits, par exception, gagnent à se rapprocher et à se grouper.

Et puis — il faut tout dire — une chambre à coucher, si belle soit-elle, ne doit pas contenir des portraits. Rigoureusement, elle peut avoir des tableaux de paysage ou de genre, mais des portraits comme ceux-ci, non. Une chambre à coucher est un lieu si réservé qu'il n'y faut point de témoins, même en peinture. Comment oser sauter du lit sous les regards du grand roi, d'un cardinal, de Madame de Sévigné ou de Madame de Longueville? Ils nous écrasent de toute leur grandeur, ces personnages avec leurs grands airs, dans leurs cadres dorés! Encore une fois, leur place n'est pas dans

(1) Voir ci-dessus, livraison de janvier, page 20.

une chambre à coucher, et je le dis autant pour eux que pour nous. Le XVIe siècle est admirablement rassemblé, il faudrait rassembler ainsi le XVIIe, et si j'étais M. de Monbrison, cela serait déjà fait. Mais M. de Monbrison peut trouver que je m'occupe d'une chose qui ne me regarde pas; mettons que je n'aie rien dit.

Voici, d'ailleurs, paré et brillant, l'escalier d'honneur qui nous invite à monter. Une colonne de marbre vert est au pied; les marches sont douces et larges; la rampe, aussi de pierre, forme une rangée de dauphins affrontés; les armes, la devise, le chiffre de M. de Monbrison sont peints et sculptés partout dans des cartouches et dans des encadrements de bois rehaussé d'or. C'est très beau, mais j'y voudrais plus d'air, plus de hauteur, un abord plus dégagé, en un mot une plus grande cage; il est vrai qu'au XVIe siècle on faisait ainsi les escaliers.—Comme celui-ci conduit, et il en est digne, à la chambre où se tient Louis XIV, c'est par le Roi que nous devons commencer.

Pour être préparé à la visite de tous ces portraits, il serait bon de relire Racine. Après avoir goûté son langage, admiré ses vers, on peut regarder ici, sûr de mieux comprendre. Du reste, nous trouvons, pour nous y aider, des peintres comme Mignard, Lebrun, Hyacinthe Rigaud, Largillière, Philippe de Champaigne, en un mot, les meilleurs maîtres du XVIIe siècle.

Louis XIV (1638-1715) est représenté cinq fois; trois en buste et de grandeur naturelle; ensuite, en petite dimension, sur un cheval blanc, peinture de Lebrun; enfin, peint par Rigaud, et ici il impose l'attention. Le manteau royal fleurdelisé descendant et traînant jusqu'à terre, le sceptre à la main droite, la main gauche sur la hanche, Louis le Grand éclate dans toute sa majesté; voilà bien le roi-soleil, *nec pluribus impar!* La figure n'est plus jeune, mais les jambes

restent toujours bien faites (il avait raison, le beau sire, d'en être fier) et les pieds chaussés de souliers blancs à talon rouge semblent les mieux tournés du monde; seulement, ils vont battre un entrechat ou danser un menuet. Quel mal y aurait-il? Louis XIV aimait beaucoup à danser et il dansait très bien. Mais ici la majesté du roi en souffre, peut-être, un peu. Au demeurant, le tableau est magnifique. Hyacinthe Rigaud lui-même en fit plusieurs reproductions. Celle-ci fut donnée à la cour d'Angleterre, le roi Georges Ier l'offrit au duc de Malborough, et c'est des descendants de ce dernier que M. de Monbrison l'a acquise.

Le cadre est le même; surmonté des armes de France, il mérite de renfermer un pareil tableau.

Anne d'Autriche (1601-1666). Petit portrait par Philippe de Champaigne. La reine, assise et posée en profil, est dans la maturité de l'âge; ses belles mains se joignent sur les genoux; son teint a une blancheur éclatante. « Elle étoit grande et avoit la mine haute sans être fière; elle avoit dans l'air du visage de grands charmes, et sa beauté imprimoit dans le cœur de ceux qui la voyoient une tendresse toujours accompagnée de vénération et de respect. » Ces paroles de Madame de Motteville semblent écrites en présence de ce portrait.

Un autre, de même dimension, peint par Gaspard Netscher, soutient la comparaison avec celui de Philippe de Champaigne. L'artiste a donné le naturel, la grâce, la simplicité à son modèle, mais dans ce modèle il ne voit pas toute Anne d'Autriche, sa mine haute par exemple. Volontiers on dirait une bonne dame hollandaise. Netscher s'est trop rappelé le type des femmes de son pays. Au reste, peinture pleine de fraîcheur et de délicatesse.

Madame de Maintenon (1635-1719) figure deux fois. D'abord, dans l'âge mûr, elle étale sur la poitrine sa main droite, certainement pour la montrer, la sachant belle. Ses joues sont colorées; pourquoi ne se fit-elle pas saigner, avant de

poser, pour conserver à son teint la blancheur délicate qui était une de ses principales beautés? De plus, elle redoutait tant, dit-on, de rougir! — On sait la réponse du poète Scarron à qui le notaire demandait ce qu'il reconnaissait lui être apporté par sa future : « Deux grands yeux fort mutins, un très beau corsage, une paire de belles mains et beaucoup d'esprit. »

Dans le second portrait, Madame de Maintenon porte probablement le deuil de Louis XIV. Elle paraît triste et malheureuse. Ses cheveux luttent de blancheur avec la coiffe blanche, et coiffe et cheveux ressortent d'autant plus qu'ils sont couverts d'un voile noir.

Je n'ai jamais pensé à cette femme sans éprouver un sentiment de reconnaissance. Sans elle, aurions-nous Esther et Athalie?

Henriette-Anne Stuart, Madame, duchesse d'Orléans (1644-1670). On n'imagine pas plus de grâce, ni plus de jeunesse, et on devine le désir de plaire. Quelle est donc cette femme, pour que Racine lui dédie — dans les termes que vous connaissez — la tragédie d'Andromaque, et pour que Bossuet fasse son oraison funèbre, *Madame se meurt, Madame est morte!* A voir ses portraits — il y en a ici quatre — ce n'est pas trop de tant d'honneurs. Dans l'un d'eux, peint par Mignard, elle est tout simplement splendide d'atours et ravissante de grâce, et au poète, à l'orateur se joint le peintre pour célébrer une si grande beauté.

« Madame cependant, dit Bossuet, a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. Le matin elle fleurissait; avec quelle grâce, vous le savez : le soir nous la vîmes séchée. » Et le grand orateur de s'écrier : Vanité des vanités, tout est vanité!

« Ils sont aimés des dieux ceux-là qui meurent jeunes, »

nous dit tout doucement à l'oreille le poète de l'antiquité.

Philippe de France, Monsieur, duc d'Orléans, frère du roi (1640-1701). Veuf de la duchesse d'Orléans, il épousa la princesse Palatine, qui parle ainsi de son mari dans sa correspondance : « Il avoit de grands yeux d'une couleur foncée, un visage long et assez étroit, un grand nez, une bouche trop petite et de vilaines dents. » Dans le portrait, c'est cela exactement, sauf les dents qu'on ne voit pas. Le menton est énorme, démesuré.

La princesse Palatine ajoute : « Il n'aimoit qu'à jouer, tenir un cercle, bien manger, danser et se parer, en un mot, tout ce qu'aiment les femmes. » On comprend ce langage en présence du portrait, et ce portrait est peint par Lebrun.

Le duc de Bourgogne (1682-1712). D'après Saint-Simon, ce prince était farouche, violent, altier. Le portrait ne le dit pas; c'est que Fénelon avait fini par corriger cette nature ingrate.

La duchesse de Bourgogne (1685-1712) a les joues et les lèvres roses, ressemble assez à une poupée. Elle amusait la vieillesse de Louis XIV. Au demeurant, elle était aimable et elle le paraît.

Le grand Condé (1621-1686) est en apothéose sur un cheval roux (tableau de petite dimension). Je n'aime pas les apothéoses à pied, je les aime encore moins à cheval. Cela rappelle trop le cirque. Passons.

Le prince Armand de Bourbon-Conti (1629-1666). Ce jeune frère du grand Condé parade sur un cheval blanc. Le sachant contrefait de taille mais spirituel, je ne me serais pas attendu à le voir ainsi et dans cet accoutrement. Passons encore.

Colbert (1619-1683). Ce qui frappe, c'est l'épaisseur extraordinaire des sourcils; ils sont séparés par deux plis verticaux si profonds qu'ils rendent le front redoutable. Si, là-dessous, vous mettez deux yeux brillants comme deux escarboucles et perçants comme deux vrilles, vous jugerez de l'effet.

Malgré tout, le regard est austère, et la physionomie générale vous montre droiture et honnêteté.

Louvois (1641-1691). Grand nez aux larges narines, grandes lèvres épaisses, grand visage plein. « Voilà donc M. de Louvois mort, s'écrie Madame de Sévigné (1), ce grand ministre, cet homme si considérable, qui tenoit une si grande place, dont le *moi*, comme dit M. Nicole, étoit si étendu, qui étoit le centre de tant de choses ! Que d'affaires, que de desseins, que de projets, que de secrets, que d'intérêts à démêler, que de guerres commencées, que d'intrigues, que de beaux coups d'échecs à faire et à conduire ! »

Vraiment, dans le portrait, c'est une tête à tout cela.

LES PRINCES DE L'ÉGLISE. — Il y a dans une chambre dix-huit portraits de prélats, et c'est, il faut en convenir, une assemblée bien imposante. Je ne puis, à mon regret, les citer tous.

Melchior de Polignac, cardinal-archevêque d'Auch (1661-1741), a les plus grands airs du monde. La robe rouge jette comme un reflet sur sa noble figure. Impossible de pousser plus loin le sentiment de sa haute situation.

Cardinal d'Estrées, évêque, duc de Laon (1628-1714). Comme le précédent, c'est un bien grand personnage, mêmes airs, même noblesse; je n'imagine pas que le corps humain puisse revêtir plus de distinction.

Cardinal de Noailles, archevêque de Paris (1651-1729). Les yeux bleus, les lèvres roses, figure fine de prélat italien. Il soutint quelque temps le jansénisme. Mais il n'a pas l'air d'un janséniste, dans le sens qu'on donne vulgairement à ce mot.

Rohan-Soubise, cardinal-évêque de Strasbourg (1674-1749). Petit tableau, et cependant le personnage paraît plus grand que de grandeur naturelle. Vu jusqu'au genou, figure noble, mains de prélat, attitude d'un haut seigneur, accessoires magnifiques. On reconnait bien là l'auteur du Bossuet du Louvre, Hyacinthe Rigaud.

(1) Lettre du 26 juillet 1691, à Coulanges, tome x, page 45, édition des *Grands écrivains de la France* (Hachette, 1862).

Montpezat de Carbon, archevêque de Toulouse. Figure sévère et ascétique, rude et intelligente. Avec cela, expliquez ses complaisances envers la cour, au sujet de la régale ! Pastel remarquable de Nanteuil.

Henriette de France, reine d'Angleterre (1609-1669). Je ne sais si c'est un effet de l'oraison funèbre de Bossuet, mais Henriette de France paraît bien grande dans l'imagination. Son air est triste et souffrant, elle fut malheureuse. Comme « l'Océan étonné de se voir traversé tant de fois en des appareils si divers, » on reste attendri devant celle qui, « reine, fille, femme, mère de rois si puissants, et souveraine de trois royaumes, toucha à toutes les extrémités des choses humaines. »

L'Océan étonné, — ô poésie ! ô éloquence !

Philippe d'Orléans, régent de France (1674-1723). Ses traits ont de la douceur; le front élevé ne manque pas de majesté. Beaucoup de naturel, de grâce et d'abandon. Je ne sais pas deviner la perversité de ses mœurs. Il disait ressembler à Henri IV; c'est possible, mais son portrait ne le dit pas.

La duchesse de Longueville (1619-1679). Elle regarde, étendu à son côté, un agneau dont le cou est orné d'un collier de roses. De la main gauche elle le tient par la patte, tandis qu'elle pose sur le dos sa main droite caressante. Ceux qui croient aux affinités et qui se plaisent aux rapprochements entre l'homme et les animaux auraient ici le champ libre. Les manches du corsage de la duchesse se confondent presque avec la toison de l'agneau. Cette femme, qui aimait tant la parure, s'en prive pour l'abandonner, sans doute, à l'objet qu'elle caresse, et si les perles pouvaient trancher ou ressortir, c'est de perles et non de roses qu'elle eût entouré le cou de l'animal. Cousin, l'amant éclectique des grandes dames du XVIIe siècle, reconnaîtrait bien ici son héroïne. Et qui ne la reconnaîtrait pas ? Madame de Longueville porte en elle une grâce, une morbidesse qui la trahirait partout et toujours. Il

n'y a que les troubles de la Fronde où on ne croirait pas — en la voyant, surtout avec un agneau — qu'elle se soit jamais mêlée.

René de Froulay, comte de Tessé, maréchal de France (1653-1734). Je signale ce tableau parce qu'il est d'un grand portraitiste. Largillière avait le coloris riche, harmonieux, et il excellait à donner à son modèle autant d'aisance que de distinction.

Villars (1653-1734) est représenté deux fois. D'abord, en petite dimension et en pied; il pose, cela lui est ordinaire. Ensuite, en buste et en grandeur naturelle. Il a près de lui, dans un cadre à côté, la duchesse sa femme. Tous deux ont un air si crâne, si décidé, qu'ils font plaisir à voir.

Marie-Louise d'Orléans, reine d'Espagne (1662-1689). On dirait une fillette; lèvres roses et grands yeux naïvement ouverts. Charmant portrait par Mignard.

Pierre Séguier, chancelier de France (1588-1672). Figure du xvie siècle, et, sans doute, tempérament des hommes de cette époque. Il donna à Richelieu sinon l'idée, au moins le plan de fondation de l'Académie française.

Michel le Tellier, chancelier de France (1603-1685). Ils ne paraissent pas doux, les chanceliers de ce temps-là. Celui-ci a une figure militaire, passablement dure, impitoyable même. Il fut un des promoteurs de la révocation de l'édit de Nantes et chanta le *nunc dimittis* du vieillard Siméon. Tout de bon il fut exaucé puisqu'il mourut quelques jours après; n'oublions pas qu'il avait quatre-vingt-deux ans. Bossuet prononça son oraison funèbre, et l'a fait ainsi passer à la postérité.

Le comte de Grignan (1629-1714) et la comtesse (1646-1705). Voici deux portraits beaux comme des Rembrandt et que Frans Hals eût signés. Ils ont été peints par un provençal nommé Laurent Fauchier, artiste qui mériterait d'être connu. Quelles colorations ardentes ! quelle pâte ferme et chaude ! quelle intensité de vie ! Chefs-d'œuvre dignes du musée du Louvre.

Le comte de Grignan surtout commande l'attention. Il est si ardemment — je ne trouve pas d'autre expression, et celle-là peut être prise au pied de la lettre — il est si ardemment peint qu'on oublie ou plutôt qu'on ne trouve pas sa laideur. Son œil a des flammes, et cette figure respire la vie par tous les pores.

Madame de Grignan, elle, ne fait pas la moue, c'est étonnant. Elle a de beaux yeux, sans doute, mais il ne semble pas qu'ils doivent « brûler le monde, » (ceux de son mari plutôt feraient cette besogne). Et est-elle bien « la plus jolie fille de France ? » Il faut dire qu'ici elle atteint l'âge mûr.

Madame de Sévigné (1626-1696). Saluons avant de finir, notre chère marquise. Elle est dans un coin, (ne se mettait-elle pas dans les coins pour écrire ?) accoudée d'un côté, la tête appuyée sur sa main droite, tandis que sa main gauche nous montre des doigts tellement effilés qu'ils le sont trop. Est-ce que cette personne si sensée avait la coquetterie de ses mains ? Peut-être bien; elle était femme comme les autres.

Ce qui me frappe surtout, c'est la sérénité de son regard. Après ça, l'air est à la fois imposant et gracieux; sa bouche sourit, l'aimable marquise est contente, de quoi ? Dans un autre cadre, à côté, d'avoir sa fille !

Ici, par exemple, madame de Grignan fait une fière moue. A qui ? à sa mère ? oh ! la vilaine ! — à nous ? Faites, madame, retroussez vos lèvres tant qu'il vous plaira, — nous vous saurons toujours gré d'être cause que nous possédons des lettres immortelles; et, dans notre esprit comme devant nos yeux, nous ne vous séparerons jamais de votre mère.

Arrêtons-nous. Aussi bien il est doux de finir par Madame de Sévigné. D'ailleurs, on comprendra que je ne puisse pas parler de tous les portraits : il y en a cent quarante-cinq, bien comptés, et, avec les répétitions, cent cinquante-six. Dans les deux articles, j'en ai décrit ou cité soixante sur trois

cents; soit un cinquième. En avez-vous vu, lecteur, des yeux, des bouches, des mentons ! Et cependant comment parler d'un portrait sans décrire le visage, et décrire le visage sans montrer, au moins, le bout du nez ou des lèvres ?

Je n'ai rien dit — veuillez le remarquer — d'une chose qui pourtant domine, sans exception, tous *les hommes du bel air* à la fin du XVIIe siècle. Certes, par ce temps de calvitie où les têtes chauves sont à la mode, déclamer contre les perruques Louis XIV m'aurait fait beau jeu, mais j'ai préféré m'abstenir. Entre un crâne nu, visible à tous les regards et une perruque — même à cent boucles — choisissez et dites ce qui est plus imposant et plus décent, plus incommode et plus coûteux.

Pour faire un portrait en peinture, il faut des couleurs; pour le faire par écrit, il faut des mots, il faut des adverbes, il faut des adjectifs, qualificatifs, démonstratifs et possessifs ! tout le vocabulaire y passe ! Vous en êtes fatigué, je le crois, mais plaignez le pauvre écrivain obligé de les employer.

Et maintenant — plaisanterie à part — je me figure ces portraits rassemblés dans une salle, Louis XIV au milieu. C'est tout le XVIIe siècle qui revit, c'est toute la société de Versailles qui renaît... Dans cette société incomparable, ami lecteur, c'est, je gage, Madame, duchesse d'Orléans, que vous préféreriez encore, et *honni soit qui mal y pense.*

Cette salle facile à établir (en imagination) ne me ferait pas oublier celle du XVIe siècle. Non, la salle du XVIe ne s'oublie pas si vite, elle me laissera un souvenir assez profond pour ne s'effacer jamais. Et puis, grâce à la bienveillance de celui qui les a collectionnées, je conserve l'espérance de revoir tant de si belles choses, entre autres, les livres, qu'un jour peut-être je serai assez heureux pour pouvoir vous montrer.

La Société archéologique du midi de la France a visité au mois de juin dernier le château de Saint-Roch. Un des excur-

sionnistes écrivait (1) : « Nous ne saurions exprimer suffisamment à M. de Monbrison la reconnaissance des amis des arts pour avoir créé dans nos provinces ces deux merveilles : un château de la Renaissance unique dans le Midi, — une collection de tableaux historiques peut-être unique en France, hors de Versailles. »

Je souscris à ces paroles, comme y souscrivent tous les visiteurs; aucun d'eux certes n'est étonné de lire au sommet de la principale porte du grand salon, ces mots — dans le goût, au reste, du XVIe siècle : MUSIS ET AMICIS.

Jules FRAYSSINET.

RÉPONSE.

217. La légende du château de Bonas.

(Voyez la *Question* au vol préc., p. 573.)

Mon excellent collaborateur et ami, M. Ph. Lauzun, a fort bien répondu à cette question. Voyez son intéressante lettre, publiée dans notre dernière livraison (p. 43-47). Je n'y reviens ici que pour la tenue régulière de notre série de *Questions et réponses*. Je profiterai pourtant de l'occasion pour faire observer que la circonstance de la jeune fille attachée au service des brigands se retrouve dans beaucoup de récits de ce genre, vrais ou faux; que, par conséquent, le conteur, M. A. du Casse, n'a pas eu besoin de l'emprunter à l'histoire authentique du dernier marquis de Pardaillan; que Mlle d'Hardouin, en particulier, paraît mal répondre au rôle qui lui reviendrait dans la légende : outre son nom aristocratique, qui exclut une vulgaire servante, on a dans le testament du marquis le vrai motif de la présence de cette demoiselle au château, savoir des services qu'elle avait rendus à Mme d'Haumont, tante du testateur.

L. C.

(1) L'*Union du Midi*, no du 20 juin 1883. Le *Ralliement* de Montauban a parlé aussi de cette visite, d'une façon originale et intéressante, nos des 23 et 27 juin 1883.

HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA DEVÈZE

NOTICE

SUR

LA PAROISSE DE SAINT-PIERRE ET CASTETS

CHAPITRE I

DES PERSONNES ECCLÉSIASTIQUES.

A l'aide des registres paroissiaux de La Dezèze et autres documents anciens, nous avons pu, après de laborieuses recherches, relever les noms de plusieurs archiprêtres, curés, vicaires et chapelains, qui ont desservi les diverses églises paroissiales de La Devèze, depuis la seconde moitié du XIVe siècle jusqu'à la Révolution de 1789.

Nous donnons aujourd'hui la liste des curés-archiprêtres et des vicaires de Saint-Pierre-et-Castets connus depuis environ 1550.

I

Curés-archiprêtres.

1° Noble Auger de Jussan, archiprêtre de La Devèze et seigneur du lieu de Tieste, 1550.

Acquisition des fruits décimaux de l'abbé lay de Thieste, consentie en faveur du chapitre de Tarbes, par noble Auger de Jussan, archiprêtre de Devèze et seigneur dudit lieu de Thieste, moyennant 300 petits écus. (Pièce parchemin, XVIe siècle. G. 100, carton, Archives départementales des Hautes-Pyrénées).

2° Jean Duffau, 1625.

3° François Domerc, 1636 + 22 décembre 1663.

François Domerc, archiprêtre, décéda le 22 décembre 1663, « après avoir rempli tous les devoirs d'un bon chrétien et saint prêtre. Il fut enseveli, le 23, dans l'église de Saint-Pierre, du côté de l'épître du grand autel, et sur le devant du petit. L'office fut fait par Me Jacques Claverie, curé de Belloc et directeur de la sainte chapelle de Notre-Dame de Goueyte (*sic*), le tout avec toutes les plus belles cérémonies et honneurs deus au mérite, à la dignité et à la sainteté d'un si brave ecclésiastique. En foy de quoy, me suis signé Payssé, prêtre vicaire. » (Registres paroissiaux des églises Notre-Dame et Saint-Pierre, en Devèze, archives de M. Dupleix-Pallaro).

4° Jean-Pierre Payssé, 1664-1694.

5° André Caupenne, 1695-1716

6° Gabriel Du Clos de Gouts (1), 1722-5 décembre 1746.

Le même Gabriel Du Clos de Gouts, cy-devant archiprêtre, 15 décembre 1746-4 juillet 1747.

7° Antoine Du Clos de Gouts, juin 1747-3 mai 1781.

Le même Antoine Du Clos de Gouts, ancien archiprêtre, 3 mai 1781 + 21 juin 1782.

Me Antoine Du Clos de Gouts fut enseveli dans le cimetière de Saint-Pierre, le 22 juin 1782. Me Dominique de Pierris, docteur en théologie, curé d'Auriébat, assisté de Me Jean Laspalles, vicaire de Castets, et de Me Laforgue, vicaire d'Auriébat, présida la cérémonie funèbre (Reg. paroissiaux de La Devèze).

8° Pierre Cazaux, 20 août 1781 jusqu'après 1793.

Pierre Cazaux, natif de N..., ordonné prêtre en 1763, fut vicaire d'Auriébat de 1763 à fin 1768. Envoyé à Ger en Béarn pour trois mois, il fut rappelé à Auriébat jusqu'en 1781, et en janvier 1781, nommé vicaire à Saint-Pierre... En juin 1781, il prit possession de la cure de Tasque. Deux mois après, il devint curé de Cahuzac, et

(1) En 1599, un Me Jean de Claus, juge général au comté d'Armagnac, forma opposition près la chambre de Nérac, à l'enregistrement des provisions obtenues par un sieur Laffitte. En 1678, et en 1686, un Jean Du Clos était archidiacre, vicaire général et official au diocèse de Tarbes Archives de M. André Lanacastets.

le 20 août 1781, archiprêtre de Castets-Saint-Pierre, tout en gardant le titre curial de Cahuzac; le 8 mai 1782, il résignait son titre de curé de Cahuzac en faveur de Jean Laspalles, vicaire de Castets. Il demeura jusqu'à la Révolution archiprêtre de La Devèze. Nous avons sous les yeux l'acte officiel de prise de possession par Pierre Cazaux du titre archipresbytéral de Castets-Saint-Pierre : « Au devant de l'église paroissiale de Castets, en Rivière-Basse, sénéchaussée de Lectoure, diocèse de Tarbes, par devant Bière, notaire royal et apostolique dudit La Devèze, a comparu Pierre Cazaux, prêtre et curé de Cahuzac au présent diocèse, habitant Tasque, pourvu en cour de Rome de l'archiprêtré et cure ou église paroissiale de Castets, sous l'invocation de l'Assomption de la Sainte-Vierge, ensemble de l'église de Saint-Pierre, annexe du dit Castets, le tout au susdit diocèse de Tarbes et sous la résignation qu'en a faite en sa faveur noble Antoine Du Clos, prêtre, et dernier possesseur des dites églises, par acte de nous, du 3 mai 1781, sous la réserve d'une pension annuelle et viagère de 800 livres payable par semestre, sur led. archiprêtré et cure desdites paroisses de Castets et de Saint-Pierre, et suivant la signature apostolique des provisions qui lui a été accordée par notre Saint--Père le Pape, le douze des calendes de juin, dûment signée, vérifiée et homologuée au Parlement de Toulouse par arrêt du 20 juillet 1781, sous lesquelles provisions de Cour de Rome, Mgr l'évêque de Tarbes aurait fait expédier et délivrer au comparant des lettres de visa et titre de lad. église paroissiale de Castets et de celle de Saint-Pierre son annexe, par lequel titre dud. seigneur évêque de Tarbes, il est ordonné au premier notaire apostolique de mettre le sieur comparant en réelle, actuelle et corporelle possession des dites églises de Castets et de Saint-Pierre, lesd. lettres de visa et provisions en date du 17 août... Ledit comparant nous auroit en conséquence requis de le mettre en la réelle, actuelle et corporelle possession desd. archiprêtré, cure de la dite église paroissiale de Castets, et de suite, sans divertir à d'autres actes, en la possession de l'église de Saint-Pierre, annexe dudit Castets, et des droits, appartenances et dépendances desdites églises... Et nous dit notaire faisant droit sur lesdites réquisitions aurions de suite mis led. Me Cazaux en la possession réelle, corporelle et actuelle de ladite église paroissiale de Castets, sous l'invocation de l'Assomption de la très Sainte-Vierge, de ses droits, appartenances et dépendances par la libre entrée de Me Cazaux, revêtu du surplis et étole, en ladite église,

prise d'eau bénite, prières à Dieu faites devant le maître-autel, le toucher du pupitre, ouverture du tabernacle qu'il aurait refermé, séance à la place affectée à l'archiprêtre, toucher des ornements dans la sacristie, ensemble de la chaire à prêcher, du confessionnal et des fonts baptismaux, par le son des cloches, exibition et lecture de ladite signature, provisions de la Cour de Rome et lettres de visa ou lettre dud. seigneur évêque de Tarbes, et autres formalités en tel cas requises. Lecture par nous de ladite prise de possession à haute et intelligible voix... de suite nous serions transportés avec ledit Me Cazaux et les témoins à l'église de Saint-Pierre et nous aurions mis ledit Me Cazaux en la possession réelle, corporelle et actuelle de ladite église de Saint-Pierre, ses appartenances et dépendances de la manière que dessus... et personne ne s'est opposé... De quoi et de tout ci dessus ledit Me Cazaux nous a requis acte que nous lui avons octroyé, le tout fait en présence de Me Jean Laspalles, prêtre et vicaire de Castets, de Me Dominique Lanacastets, Jean Laporte, Jean Lanissol, les tous habitants dudit Castets et Saint-Pierre, du Sr André Pujo, Me chirurgien, habitant de la ville de La Devèze, de Me Pierre Davet, avocat en Parlement, et du Sr Jean Broca, bourgeois, habitant de Tasque, lesquels ont signé avec Me Cazaux et nous, notaire royal et apostolique. » (Notariat Bière, 3 mai-20 août 1781. Archives Dupleix Pallaro.)

II

Vicaires de Saint-Pierre et Castets connus depuis 1634 jusqu'en 1793.

1° D. Pérès, 1634-1637.

2° Jean-Pierre Payssé (1), 26 septembre 1663-20 décembre 1664.

3° André Caupenne (2), 1er novembre 1693-23 septembre 1695.

4° P. Laban, 22 juin 1718-28 novembre 1719.

5° Joseph Doucet, docteur en théologie, vicaire de Saint-Pierre, 1721.

(1) En 1664, archiprêtre de Saint-Pierre-Castets.
(2) En 1675, archiprêtre de Saint-Pierre-Castets.

6° Villemur, vicaire de Saint-Pierre, janvier 1758-février 1759.

7° Jean Lagnoux Béliard, pro-curé, 14 février 1759.

8° Pierre Barquissau, vicaire de Saint-Pierre et de Castets, 7 septembre 1759-1762. Depuis 1762, un, deux, jusqu'à quatre prêtres remplissent les fonctions dudit ministère, soit à titre de vicaires de Saint-Pierre, soit à titre de vicaires de Castets, soit à titre de simples *messiers*, c'est-à-dire prêtres ne disant que la messe.

9° En 1762 et 1763, noble Cantan de Hournets, curé de Belloc, remplit les fonctions de vicaire de Castets, avec Fauron, vicaire de Saint-Pierre, Montus et Laffitte, vicaires de Saint-Pierre, ou peut-être, simples messiers.

10° Durègne, vicaire de Castets, 1765-1773.

11° Joseph Garrens, vicaire de Saint-Pierre, 1771-1774.

12° Durègne (vic. Castets), Garrens et Lalanne (vic. Saint-Pierre), 1774-1775.

13° Durègne (vic. Castets) et Lalanne (vic. Saint-Pierre), 1775-1777.

14° Durègne et Jean Laspalles (vic. Castets), Lalanne (vic. Saint-Pierre), 1778-1779.

Jean Laspalles était natif de la paroisse de Laborde, diocèse de Tarbes. Le 8 mai 1782, sous la résignation qu'en fit en sa faveur m° Pierre Cazaux, archiprêtre de La Devèze, Jean Laspalles prit possession du bénéfice cure de Cahuzac qui était à la présentation M. l'abbé *(sic)* de Tasque et à la collation de l'évêque de Tarbes. Joseph Laspalles, frère de Jean, se maria en juin 1785, avec d^lle^ Louise-Angélique Labat, fille légitime de Jean Labat, et de d^lle^ Jeanne de Cantan-Hournets. (Reg. paroissiaux. Notariat Bière : acte du 8 mai 1782).

15° Lalanne et Lamarque (vic. Saint-Pierre), Laspalles (vic. Castets), 1780.

16° Laspalles (vic. Castets), Pierre Cazaux (vic. Saint-Pierre), 1781.

17° Dupeyré (vic. Castets), Cazaux (vic. Saint-Pierre et curé de Tasque, ensuite de Cahuzac), 1781.

18° Laspalles (vic. Castets et curé de Cahuzac), 8 mai 1782-1786.

19° Dupeyré (vic. Castets), Duboë (vic. Saint-Pierre), 1787-1788.

20° Isaac (vic. Castets), 1788-1793.

Le titre archipresbytéral a été attaché, depuis 1342 jusqu'à la Révolution, tantôt à l'église de Saint-Pierre, tantôt à l'église de Castets; mais il demeure acquis que les archiprêtres ont invariablement résidé à Saint-Pierre et dans le presbytère appartenant aux paroissiens de cette église (1), tandis que les vicaires, depuis 1762 en particulier, habitaient, à Castets, une maison que « la paroisse et l'annexe (*sic*) ont fait bâtir pour l'habitation des vicaires (2). »

L'archiprêtre signait les actes de baptêmes, mariages et

(1) Sur les *Registres des églises de Saint-Pierre et Castets* au 30 janvier 1723, je lis : « Sépulture de N.N... dans le cimetière de *céans* (*sic*) signé : Du Clos archiprêtre. » Il est également question aux diverses époques, de mariages et sépultures faites par l'archiprêtre « dans mon église de Saint-Pierre » Le presbytère est à l'annexe (alors Saint-Pierre). « Il est en bon état, consistant en un salon, trois chambres, petite cave, office, bouges pour les domestiques, cuisine, grande cave, grand colombier et jardin dépendant... » (Cf. Etat des paroisses du diocèse de Tarbes, rapport de P. Cazaux, archiprêtre en 1781, Archives de la mairie de Tarbes).

Dans le *Rapport descriptif de la ville de La Devèze et de sa juridiction, rédigé le* 21 *mars* 1768, *et adressé à MM. les géographes chargés du département de la province pour la construction* (sic) *du Dictionnuire géographique de la compté d'Armagnac*, demandé par l'Académie des sciences suivant la fondation faite par Louis XIV, il est dit que « l'archiprêtre est à La Devèze avec ses églises de Saint-Pierre et de Castets. A Saint-Pierre, près de l'église, il y a une croix de fer assez bien travaillée, sur un piédestal de pierre. C'est un monument ancien. Saint-Pierre est la paroisse de la juridiction la mieux peuplée; mais, comme elle se trouve dans le domaine du Roi, il n'y a aucun particulier qui possède des fiefs. Maisons principales : le presbytère de Saint-Pierre, le mieux bâti de la juridiction, et résidence de l'archiprêtre, près de ladite église de Saint-Pierre, les autres maisons principales vers l'orient, sont celles de Lanacastets Langlade, Lanacastets, avocat, Lalanne, Dumouret et Domerc. Le ruisseau appelé Riou d'Amade sépare la paroisse d'avec le territoire de Soubagnac et d'Armentieu. A Castets, les maisons principales sont seulement celles de Lanacastets, noble Cantan de Hournets et Dusser. L'église est desservie par l'archiprêtre. » (Archives municipales de La Devèze.)

(2) Cette maison consiste en deux pièces avec un corridor, une cave, un bûcher. Cf. Rapport de P. Cazaux, archiprêtre, 1781. Etat des paroisses du diocèse de Tarbes, précité.

décès, indifféremment à titre d'archiprêtre de Saint-Pierre et Castets, d'archiprêtre de Castets et Saint-Pierre, ou simplement d'archiprêtre de La Devèze (1); comme aussi les vicaires qui administraient presque exclusivement, sous l'autorité de l'archiprêtre, l'église de Castets, remplissaient, selon les circonstances, avec un zèle des plus respectueux et dévoués, à Saint-Pierre comme à Castets, les fonctions diverses de leur ministère.

Un fait très édifiant et très consolant se dégage de notre patiente étude : durant cette période de plus de 200 ans, les paroissiens de Saint-Pierre et Castets n'ont fait qu'un cœur et qu'une âme. Pasteurs et ouailles vivaient dans la paix, l'harmonie des sentiments de chrétienne confraternité, alimentés par le zèle et les exemples des vertus sacerdotales des de Jussan, Duffau, Domerc, Payssé, des Gabriel et Antoine Du Clos de Gouts. L'influence de leur foi *à l'antique* établit, dans les diverses paroisses de La Devèze, d'excellentes traditions dont il reste encore de nombreux vestiges, mais qui, hélas! tendent à disparaître de jour en jour (2).

(1) Les registres paroissiaux de Saint-Pierre-Castets, si on les étudie attentivement, ne laissent aucun doute sur ce point. Si de janvier 1733 au 29 juin 1734, les sépultures se font à Castets, si Du Clos signe de préférence archiprêtre de Castets et Saint-Pierre, cela ne tient qu'à ce que le cimetière de Saint-Pierre demeura interdit durant cette période de 18 mois. Cet interdit dût être prononcé à la suite de la visite de Mgr de La Roche-Aymond le 5 mai 1732. Après la levée de l'interdit, les baptêmes, même ceux de Castets, se font à Saint-Pierre, comme par le passé: et même des personnes décédées à Castets sont ensevelies à Saint-Pierre. D'autre part, l'archiprêtre affecte une telle indifférence pour son titre d'archiprêtre de Saint-Pierre-Castets ou de Castets-Saint-Pierre que le 9 juin 1735, par exemple, il proclamait des bans de mariage « dans ses églises archipresbytérales, » dit-il. En 1738, il publie d'autres bans « au prône des messes paroissiales de ses églises. » En 1782 au prône de « nos messes paroissiales. » (Reg. paroissiaux Saint-Pierre-Castets.

(2) Dans l'état des paroisses du diocèse de Tarbes (rapport Caxaux, 1781) il est dit : « Quel est le caractère dominant des paroissiens ? leurs bonnes qualités ou leurs défauts, les vices les plus ordinaires ? » L'archiprêtre répond : « Docilité et soumission aux règles de l'Eglise, du goût pour la parole de Dieu. »

CHAPITRE II.

DES CHOSES ECCLÉSIASTIQUES.

I

Maison archipresbytérale de Saint-Pierre.

Aux diverses époques, nous venons de le dire, les archiprêtres de La Devèze ont invariablement habité « la maison, avec pâtus, sise en la paroisse de Saint-Pé » (*sic*). Les paroissiens de Castets, aussi bien que ceux de Saint-Pierre, contribuèrent à fournir le logement archipresbytéral. Par acte passé le 8 juin 1674, il achetèrent pour la somme de 200 livres, à Bernard Payssé-Cachou, à destination de presbytère, ladite maison « avec parc et ayrial. » Ce détail précis résulte d'une déclaration des biens acquis par la communauté de La Devèze depuis 1600, déclaration exigée par arrêt du conseil du 6 septembre 1689. Le compte final de l'achat fut clos en 1717, grâce à la générosité de dame Marie de Mouny-Bernède, veuve et héritière de feu Pierre Payssé-Cachou, habitante de Sombrun. Cette excellente dame, par acte passé sous le couvert de l'église de Castets, confessa avoir reçu de M. Jean Domerc, ancien lieutenant de Rivière-Basse, la somme de 90 livres, « et ce en tant moins de ce qui lui est dû de la maison, parc et ayrial vendus par ledit feu Pierre Payssé-Cachou, ou feu son père, pour presbytère de Saint-Pierre et Castets dudit La Devèze.. » Après paiement des 90 livres, dame Mouny tint quittes le sieur Domerc et les habitants desdites paroisses, renonçant au surplus de ce qui lui serait dû.

Le 3 octobre 1725, « dans La Devèze et maison presbytérale de l'archiprêtré de Castets et Saint-Pierre, » il fut fait un échange entre Me Gabriel Du Clos, et le sieur Pierre

Lalanne, bourgeois, et Jeanne Lalanne, assistée de Jean Lacour Lapouchoune, son mari, et de lui autorisée. Les deux parties arrêtèrent les conventions suivantes :

Ledit sieur Du Clos, archiprêtre, relâche du pâtus de la maison presbytérale audit sieur Lalanne quinze pas de fonds à prendre depuis le fossé qui est le long de la maison dudit sieur Lalanne vers le couchant, et ledit sieur Lalanne relâche au dit sieur Du Clos tout ce qui lui appartient, à l'exception de quinze pas, aussi à compter depuis ledit fossé, lesquels quinze pas il se réserve en sorte que depuis le chemin royal *(sic)* jusqu'au verger dudit sieur Lalanne qui est au midi de sa maison, ledit sieur Lalanne aura quinze pas de terrain à compter du fossé qui règne le long de sa maison tirant vers le couchant qui appartiendra dans toute cette étendue audit sieur Lalanne, et ledit sieur Du Clos, le long dudit terrain relâche à la dite Jeanne Lalanne et audit Lacour son mari, l'étendue de deux cannes de terrain, tant de celui qui a été délaissé au dit sieur Du Clos par Lalanne que de celui qui dépendait dudit presbytère, y compris un petit fossé qui sera fait à droite, de deux pans de longueur, dans les susdites deux cannes de terrain, sauf au dit sieur Lalanne d'en faire faire un pareil dans son terrain, dans lequel terrain des deux cannes, ladite Lalanne et son mari auront leur entrée, et lesdits sieurs Duclos et Lalanne pourront y passer pour entrer et sortir de leurs possessions, et moyennant ce, ladite Lalanne et ledit Lacour, son mari, renoncent au droit de passage qu'ils prétendaient avoir le long du jardin ayant cy-devant appartenu aux héritiers de feu M. Jean Barquissau, bourgeois, consentent que ledit sieur Duclos ferme ledit passage et fasse du loqual *(sic)* ses plaisirs et volontés, ayant estimé le fait des dites volontés la somme de quinze livres... Et ce dessus a été stipulé et accepté par les parties (1).

En 1786, il fut question de réparer la maison archipresbytérale de Saint-Pierre. Par ordonnance du 15 mars 1786, l'intendant fixa l'adjudication à la somme de 480 livres. En

(1) Le 5 novembre 1755, mourut à Saint-Pierre Jean Lalanne, âgé de 42 ans. Le frère du défunt et son héritier demanda à l'archiprêtre la permission de faire passer le cadavre par la basse-cour du presbytère; cette autorisation fut très volontiers accordée, mais « sans conséquence pour l'avenir. » (Actes des sépultures de Saint-Pierre de 1755).

outre, et aux termes de l'ordonnance, « les habitants de l'archiprêtré seront tenus d'indiquer, par une délibération prise dans la huitaine, les moyens qu'ils entendent employer de ladite somme. » Les paroissiens de Castets, Saint-Pierre et parsan de Soubagnac furent convoqués en assemblée de paroisse au devant de la porte de l'église de Saint-Pierre, le 7 mai 1786, et ils décidèrent à l'unanimité que le seul moyen était une imposition sur tous les habitants et biens-tenants. L'Intendant fut supplié de permettre le prélèvement de cet impôt, et Augustin Dareix fut nommé collecteur à cette fin (1).

II

Maison vicariale de Castets.

Le rapport précité, fait par l'archiprêtre Cazaux en 1781, porte que les vicariats de Castets et de Saint-Pierre furent fondés en 1762; c'est une erreur, il faut dire : furent *régulièrement occupés*.

En 1763, il y eut assemblée générale des paroissiens des deux églises sous le porche de Saint-Pierre.

Le premier consul représenta que lesdites deux paroisses sont sans maison pour loger le vicaire, qu'on se trouve obligé de payer un louage *(sic)* pour son logement, que, pour se soustraire à cet embarras et remédier promptement à la situation, il convient de chercher un emplacement, de faire dresser un devis estimatif de la maison à construire, de supplier M. l'Intendant de vouloir permettre aux habitants d'imposer sur tous les biens-tenants desdites paroisses les sommes nécessaires et de nommer un syndicat chargé de faire toutes et promptes diligences.

Il fut délibéré d'une voix unanime que M. Dominique Lanacastets, notaire royal,

Est nommé syndic avec pleins pouvoirs, aux fins de construire ladite maison qui devra être assise sur l'emplacement situé à

(1) Délib. de La Devèze. 7 mai 1670, 7 mai 1786. Notariats Martet et Lanacastet, 3 octobre 1725, 29 mars 1717. Archives Duplex-Pallaro.

l'entrée du cimetière de l'église de Castets. Il devra être dressé un devis estimatif de deux chambres, un corridor et un petit appentif, pour ledit devis être joint à la requête adressée à M. l'Intendant.

La maison vicariale fut construite sur ce plan, et elle sert, depuis 1837, de logement à M. l'abbé Bonpunt, curé actuel de Castets-Saint-Pierre (1).

En 1777, on dut réparer le couvert. La municipalité vota des fonds pour cette restauration et «autres les plus urgentes.» En outre, il fut délibéré que :

« Pour les meubles, il sera acheté une table et six chaises, un bois de lit, des rideaux, une paillasse, une couette, coussins, couvertures, pendants de feu, chevets, armoires, » et que « cela sera payé sur les reliquats des comptes, notamment sur les 600 fr. destinés aux églises (2). »

J^m GAUBIN,

Curé de Barcelonne-du-Gers.

(*A suivre.*)

(1) Sur le terrain dépendant de la maison vicariale de Castets, passe de temps immémorial un chemin, partant du grand chemin public qui va de la ville de La Devèze à celle de Maubourguet, lequel commence à l'endroit appelé « à la croix de Bachet » et conduit à l'église de Castets. Ce chemin fait le tour du cimetière de ladite église pour l'usage d'icelle. D'aucuns se permirent de rétrécir et même d'usurper, en entier, ledit chemin, sur certains points, ainsi que la place le joignant au nord de l'église et dépendante de celle où est bâti le presbytère vicarial. En 1785, les habitants furent convoqués en assemblée de paroisse, « et attendu que cette usur- » pation porte un préjudice considérable au public, il fut délibéré à l'unanimité » que M. Biere, notaire royal et apostolique, sera syndic, aux fins de poursuivre les » usurpateurs en délaissement desdits chemins et place, avec pleins pouvoirs d'en » fixer la largeur et de procéder au bornage. »

(2) Jusqu'à ces dernières années, le Conseil municipal de La Devèze-Ville a régulièrement voté les 600 fr. pour les églises, 200 fr. pour l'église de la Madeleine, 200 fr. pour l'église de Castets et 200 fr. pour l'église de Saint-Pierre.

Pour tout ce qui précède cf. acte du 24 juillet 1763. Notariat Martet. Délibération du 19 mai 1777.

LE TUMULUS DE CAZAMON (GERS)

Vers la limite du Gers et des Landes, à trois kilomètres à l'est de la ville d'Aire, sur une hauteur voisine d'un ancien camp de César, et, à vol d'oiseau, à 3 ou 4 kilomètres de la nécropole préhistorique de Nauthéry (Mas-d'Aire), fouillée et décrite par M. le professeur Testut (de Bordeaux), se trouve un magnifique *tumulus*, appartenant à une époque reculée de l'histoire de notre contrée.

Ce *tumulus*, situé dans une lande, propriété de notre ami M. Emile Doris, occupe un emplacement attenant au bois de Cazamon, que la reine Jeanne de Navarre avait donné à Barcelonne-du-Gers.

Admirablement conservé, il présente une circonférence de 27 mètres; il a 10 mètres de diamètre et 1 m 70 cent. de hauteur.

Le samedi 28 juillet 1883, sur l'invitation gracieuse de M. E. Doris, nous nous rendîmes, le docteur Lignac et moi, sur les hauteurs encadrées par le camp de César et par nos belles Pyrénées à l'ouest et au midi, tandis que la plaine de l'Adour se développe au nord et les collines de l'Armagnac au levant.

Dès 4 heures du matin, trois ouvriers attaquaient ce tombeau et faisaient une tranchée de deux mètres de largeur, suivant un de ses diamètres.

Les premiers coups de pioche amenèrent la terre la plus superficielle recouverte d'ajoncs épineux et dite *terre de lande*. Quelques centimètres plus bas, une terre argilo-marneuse, jadis transportée, prise dans le bois voisin où elle abonde. Plus profondément encore, une terre plus meuble, contenant des traces de charbon et des cendres. Enfin, au ras du sol primitif, une terre marneuse dure comme du ciment.

On mit à découvert, au côté ouest du *tumulus*, un vase ayant une grande ressemblance avec l'amphore des anciens, pareil à l'urne funéraire dessinée par M. de Behr et décrite par Dompnier de Sauviac dans l'intéressante *Monographie de Saint-Vincent de Xaintes* (planche 1, n° 7) (1).

(1) Le *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, d'Antony Rich, en offre, au mot *amphore*, trois exemples.

Ce vase-amphore, brisé en deux parties, qui gisaient l'une près de l'autre et qu'il a été facile de reconstituer, présentait une hauteur de 55 centimètres et une circonférence à la panse de 70 centimètres. Il était certainement ici destiné à recevoir les cendres des morts.

On sait que les Romains se servaient des amphores surtout pour renfermer leur vin et leur huile : comme elles se terminaient en pointe à leur extrémité inférieure, on pouvait les enfoncer en terre et les maintenir droites. Mais l'amphore tenait aussi sa place parmi la grande variété de formes des urnes destinées anciennement à contenir les cendres des morts.

Le vase de Cazamon était muni à la partie supérieure de deux anses allongées, très commodes pour le porter. Il a été possible de reconstituer l'une de ces anses. En outre, il contenait une terre marneuse, très dure, faisant corps pour ainsi dire avec lui, de telle sorte qu'il a fallu beaucoup de temps et d'attention pour ne pas le briser : car la terre cuite, de couleur rougeâtre, dont il est fait, est très friable.

Il est d'ailleurs dépourvu de tout ornement, bien différent de l'urne cinéraire en marbre blanc, délicate de forme, trouvée en 1834, près de Pézenas, et sur la panse de laquelle se trouvent sculptés deux griffons tenant une urne.

Notre vase remonte à une époque reculée, qu'il est difficile de préciser exactement. Nous le croyons cependant, à cause de l'élégance relative de sa forme, d'une date plus récente que les urnes à large panse décrites par le Dr Testut.

Une simple tige de fer, creuse, longue de 5 centimètres, enveloppée d'une gangue d'argile épaisse, a été trouvée à côté de cette urne funéraire.

Une dernière fouille a été faite le 22 août. Chose singulière! le centre du *tumulus* ne contenait rien. Une nouvelle urne brisée et semblable à la première a été découverte au côté est du *tumulus*. Nous avons pu en recueillir les restes, surtout la partie inférieure dure, destinée à être fixée dans le sol : elle a une longueur de 7 cent. et une largeur de 3 cent. Je la conserve dans une vitrine de mon musée. Du charbon en assez grande quantité était mêlé à la terre.

Nous avons rencontré, comme la première fois, à côté des débris de ce vase, une tige de fer creuse, brisée, qu'on a pu reconstituer. Elle mesurait en longueur 10 centimètres.

Qu'était cette tige de fer à perforation quadrangulaire et enveloppée d'une terre épaisse et dure? une arme? un bijou? Rien n'a permis

de répondre à ces questions. Cette tige de fer peut du moins donner une idée approximative de l'âge du monument. Dans un *tumulus* de Nauthéry, distant de 3 kilomètres, on a également trouvé des fragments de fer avec quelques bijoux grossiers de bronze. Cette circonstance nous permet, avec le docteur Testut, de faire remonter ce *tumulus* à la dernière période du bronze (phase mœringienne), à cette période de transition où le fer, rare encore, était réservé pour la confection des armes.

Le *tumulus* de Cazamon devait être un tombeau de famille, où il devait conserver les cendres de plusieurs guerriers. Les deux urnes funéraires le prouvent; peut-être existait-il d'autres vases, que la pioche n'a pas rencontrés à cause de leur désagrégation.

Avec les minces données fournies jusqu'à ce jour par le *tumulus* de Cazamon et ceux de Nauthéry, il est impossible de connaître les mœurs, les habitudes et les usages de l'homme préhistorique qui habita notre contrée.

De nouvelles recherches sont nécessaires pour mieux fixer l'âge de ces monuments au moyen des objets que la crémation aura épargnés, et surtout pour déterminer, à l'aide de quelques débris de squelette humain, le groupe auquel appartenaient ces peuplades qui ont foulé notre sol; toutes questions des plus intéressantes au point de vue de l'anthropologie.

Dr L. Sorbets.

RÉPONSE.

211. Où et quand naquit le comte d'Espenan?

(Voyez la *Question* au volume précédent, p. 321.)

Dans un mémoire qu'il voulut bien nous confier il y a quelques mois, mais qu'il vient de compléter d'après de nouvelles recherches, M. Fr. Abbadie, ancien magistrat, répond à la première des deux interrogations rassemblées dans la phrase ci-dessus. Robert d'Espenan naquit près Monléon de Magnoac (Hautes-Pyrénées), au château d'Espenan, dont il reste encore quelques traces. La *Revue* publiera prochainement le travail de M. Abbadie, qui renferme, avec une discrète apologie du maréchal si maltraité par M. le duc d'Aumale, d'intéressants détails sur sa famille.

L. C.

L'INSCRIPTION POÉTIQUE DU CHATEAU DE BOURROUILLAN

A la fin d'une étude historique de feu M. l'abbé Thore, curé de Bourrouillan, sur cette localité, — étude publiée il y a plus de vingt ans dans notre recueil (III, 1862, p. 229-236), — se trouve mentionnée une inscription latine mutilée par d'ignorants appareilleurs, qui l'ont partagée en trois morceaux. Dans l'ancien château, qui datait du temps de la Renaissance, elle s'étalait en deux lignes sur le cintre de la porte d'honneur. La clé de voûte primitive, qui portait le milieu des deux lignes, se voit encore à l'ouest du château moderne; — les deux contre-clés, qui portaient, l'une le commencement, l'autre la fin des deux lignes, ont été séparées de la clé et placées du côté de l'est. Pour comble de malheur, le marteau des ouvriers, afin de les mettre à la mesure des portes qu'elles couronnent maintenant, en a enlevé plusieurs lettres. De là quelque embarras de lecture.

Sur la clé de voûte, on lit ce fragment *central* :

ONATVS. ET. VT

DETQVE

Sur les deux contre-clés, les fragments initial et final :

LLIVS. EST. F VNQVAM

ONSILIV. SI TQVE. DEVS

Soit ce distique mutilé :

..llius est f..... onatus et ut..... unquam
..onsilium si... detque... tque Deus.

Les vides furent comblés comme il suit dans l'article cité :

[I]llius est f[ortis c]onatus et ut[ilis] unquam,
[C]onsilium si [cui] detque [ju]vetque Deus.

Et l'on ajoutait cette traduction : « Celui-là seul est capable d'un effort énergique et utile, à qui Dieu donne et conseil et secours. »

Une partie de ces restitutions — celles surtout qui touchent à la fin des deux vers — s'imposent d'elles-mêmes. Mais *unquam* suppose une négation avant lui et ne peut s'accorder avec ILLIUS. En lisant

nullius, l'hexamètre prend un sens; mais alors le pentamètre n'en a plus aucun..., jusqu'à ce qu'on ait changé *cui* en *non*. Reste le mot *fortis* qui est peu significatif ou peu latin pour le contexte; *felix* est bien plus à propos. — Tout cela n'était peut-être pas difficile à trouver; je dois avouer pourtant que je ne suis pas arrivé par la voie de la réflexion à la véritable lecture.

Mais je n'y suis pas moins arrivé avec la plus incontestable incertitude. Je tiens le texte authentique et entier. Je l'ai rencontré sans y penser, dans un livre où je ne poursuivais rien de pareil. La découverte, pour être peu méritoire, n'en est pas moins curieuse. Le distique est de Philippe Mélancthon, le plus célèbre des disciples de Luther. Ou s'il n'est pas de lui, du moins est-il sûr qu'il l'écrivit de sa main en tête d'un livre qu'il offrait en cadeau à un ami. Je donne la pièce entière, avec une traduction :

De dicto : Non potest sibi homo sumere quidquam, nisi datum sit ei a Deo.

Nullius est felix conatus et utilis unquam,
Consilium si non detque juvetque Deus.
Tunc juvat ille autem, cum mens sibi conscia recti
Mandati officii munera justa facit,
Et simul auxilium præsenti a Numine Christi
Poscit, et expectat non dubitante fide.
Sic procedet opus faustum populisque tibique.
Diriget et cursus aura secunda tuos,
Invictamque Dei dextram vis nulla repellet,
Omnia cogentur cedere prona Deo.
Ipsa etiam, quamvis adamanti incisa feruntur,
Cum petimus, cedunt fata severa Deo.
Nec Deus est numen Parcarum carcere clausum
Quale putabatur stoicus esse deus :
Ipse potest solis currus inhibere volantes,
Ipse velut scopulos flumina stare jubet.

« Nul n'est heureux et ne réussit jamais dans ses efforts, si Dieu ne lui donne conseil et aide. — Or, il donne son aide à l'âme droite et sans reproche, qui remplit exactement les devoirs de l'office qui lui a été confié, — implore en même temps le secours de la divine puissance du Christ, et l'attend avec une inébranlable confiance. — Ainsi tes travaux seront fructueux pour le peuple et pour toi, un souffle favorable dirigera ta course, — et nulle force ennemie ne

repoussera la droite invincible de Dieu; mais tout devra lui céder sans résistance. — Les destins eux-mêmes, quoiqu'on les dise gravés sur le diamant, les destins impitoyables, quand nous le demandons, obéissent à Dieu. — Dieu n'est pas cet être enfermé dans la prison des Parques, comme on le croyait de la divinité des Stoïciens : — il peut arrêter le char rapide du soleil, il peut rendre les fleuves immobiles comme des rochers. »

Ce sont de sages conseils adressés à un jeune ministre. « Ph. Mélancthon, dit mon auteur (1), envoya le commentaire de Luther sur la Genèse à mon bisaïeul Jean Fabricius, pasteur à Nuremberg, avec son portrait et celui de Luther, admirablement peints par Luc Kranach, en y joignant cette pièce. » Après le dernier distique, se trouvait la mention suivante : 1554. *Script. manu Philippi.*

La pièce entière est chrétienne, pieuse, édifiante pour un catholique comme pour un réformé. Le premier distique en particulier n'est qu'une traduction du texte quasi biblique écrit en tête. Néanmoins, si les vers sont de Mélancthon, comme je suis tout porté à le croire, il est bien probable que c'est sous la dictée d'un des adeptes de la Réforme qu'un seigneur de Bourrouillan les aura fait graver sur le portique de son château. L'article de M. Thore rapportait la construction de cette demeure, depuis longtemps démolie, au règne de Louis XII. Elle devait être, au moins quant aux pierres inscrites qui ont donné lieu à la présente note, d'une date postérieure à François Ier; peut-être le distique pieux y fut-il gravé par les ordres de M. de Bourrouillan qui fut correspondant de Henri IV, encore roi de Navarre, et pour lui gouverneur de Nogaro (2); peut-être par les parents de ce seigneur, dont la famille était sans doute alors protestante. — Je dois rappeler aussi qu'un parent de l'auteur présumé de notre distique, André Mélancthon, fut un des premiers propagateurs de la réforme dans notre sud-ouest, et que. « sous pretexte de regenter, » il fit séjour à Tonneins, « où il sema si à propos son heresie, conforme lors à la confession d'Ausbourg, qu'onques puis les racines n'en ont peu estre arrachées (3) »

Léonce Couture.

(1) *Historia bibliothecæ fabricianæ*, auct. Joanne Fabricio (Wolffenbuttel, 1718, 6 vol. in-4°). t. I, p. 393.

(2) Voyez le t. III, p. x de cette *Revue*. — Des lettres inédites de Henri IV, trouvées naguère au château de Bourrouillan et obligeamment communiquées à la Société historique de Gascogne, seront publiées dans nos Archives historiques.

(3) Florim. de Ræmond, *Histoire de l'heresie de ce siecle*, l. VII, ch. III, 4.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LES TROUBLES DU XVIe SIÈCLE EN GASCOGNE

Les chercheurs et les érudits n'ont pas fait défaut jusqu'à ce jour à l'étude des guerres civiles et religieuses du XVIe siècle dans nos contrées. Les travaux et documents publiés permettent d'embrasser déjà dans leur ensemble et dans leur vrai jour ces temps troublés, où brille avec tant d'éclat le renom des capitaines gascons. Ne semble-t-il pas aussi que tant de matériaux épars, tant de richesses accumulées avec patience n'attendent qu'un savant architecte pour former une de ces œuvres capitales comme nous en ont laissé les hommes d'étude des siècles précédents? Ce vœu fait en passant, nous nous contenterons d'apporter notre grain de sable à l'architecte de l'avenir. *Grain de sable,* on ne saurait appeler autrement les modestes documents que nous publions ici pour que le vent de l'oubli ne les emporte pas. S'ils peuvent intéresser quelque ami des études historiques, nous serons assez récompensé de la peine que nous avons prise à les rechercher à travers l'interminable grimoire des vieux notaires auscitains et la poussière de leurs registres.

I

Comme ainsi soit que, au moys d'octobre dernier, an mil cinq cens soixante neuf, les ennemys de Dieu et du Roy soyent allés en la ville de Barran, et illec faict plusieurs actes cruels, inhumains, tant avoir massacré certains habitans de la d^e ville et en avoir constitués et menés prisonniers d'autres et entre autres sire Bernard Daure, bourgeois de ladite ville, lequel auroyent detenu longtemps en grande destresse; pour la delivrance duquel sire Jehan de

Lafargue, oncle paternel de la femme dudit Bernard Daure, auroyt prises et emprunté à l'interest au dernier six, tant de mons^r m^e Jehan d'Auxion, que de Pierre du Buc, la somme de quatre cens cinquante livres, pour laquelle, ensemble pour le dit interest le d. Lafargue demeure encores obligé; et de ce certifié le d. Daure, ne voulant le d. Lafargue estre ny souffrir desplaysir pour lui avoir faict plaisir et souffert peyne pour sa d^e delivrance, l'a voulu descharger et relever de la d^e hypoteque que s'ensuit. Or est que aujourd'huy jeudy treizieme d'avril 1570, dans la cité d'Aux, regnant, etc.

Nous ne citons pas le reste de l'acte, qui n'est que la réalisation du préambule ci-dessus; nous nous bornerons à mentionner les témoins qui furent : Monsieur Me Arnaud Daure, conseiller du roi au siège présidial de Toulouse, Bertrand Daure, habitant d'Auch, frère dudit Bernard, et Me Arnault Montagut, chanoine de Barran. L'acte fut retenu par Me Bernard de Sahuc, notaire royal d'Auch. (Archives Mouly.)

Ce malheureux Bernard Daure, victime des huguenots, s'en tire cependant à bon compte, plaie d'argent n'étant point mortelle. Quatre cents livres, c'était pour l'époque une forte somme; mais Bernard Daure appartenait, comme on le voit, à une riche famille bourgeoise et pouvait payer une grosse rançon. S'il eût été quelque misérable manant, sans doute il aurait subi le sort de ces malheureux que Mongonmery pendait aux arbres le long des routes en souvenir de son passage. Bernard Daure dut être plus prudent à l'avenir, et si c'est le même qui, en 1580, se fit faire la fameuse cuirasse « à preuve de pistollet et d'arquebuse, » par Me Arné, armurier d'Agen (1), nous devons approuver une telle précaution : il y a lieu de croire qu'elle ne fut pas inutile.

Barran fut pris par les Huguenots et le farouche Mongonmery, qui ne laissèrent debout qu'une partie des murailles

(1) Voir notre article, *Une armure comme on n'en fait plus*, dans la *Revue de Gascogne* d'avril 1883.

et de l'église collégiale. Monlezun ne précise pas la date de cet événement; d'après notre document, ce serait vraisemblablement au mois d'octobre 1569. A la rigueur pourtant, la capture de Bernard Daure pourrait se rapporter à une agression ayant précédé ou suivi cet événement. Nous laissons à de mieux informés le soin de trancher cette question.

II

Voici maintenant un compagnon d'infortune de Bernard Daure; mais plus heureux que lui, il paraît avoir évité la rançon par l'exil, comme il résulte de son testament passé à Auch le 1er août 1580:

Au nom de Dieu soit que comme je, Bernard de Priele, du lieu de Madiran en Riviere-Basse, dioceso de Tarbes, aye faict mon testament escript et signé de ma main et rettenu le dise-septieme jour d'aoust mil cinq cent septante cinq par me Duard Melhon, nre royal de la ville de Marciac, et que par icelhuy mon testament je eusse esleu et ordonné ma cepulture au cimetiere du d. lieu de Madiran ou bien en l'esglise cathedrale de la ville de Lectoure, si je descedois dans ou environ d'icelle; et laquelle par depuis et encores à present estant dettenue par ceulx de la Religion prethendue refformée; et que, à cause des presents troubles et guerres, je suis esté contraînct quitter mon habitation, de laisser ma femme et mes enfants au d. lieu de Madiran, s'estant aulcuns de la de religion efforcés me faire prisonnier et me rançonner cy qu'ont fait et font cotidiennement à tous ceulx qu'ils peuvent, comme est notoire, et me retirer en la presente ville d'Aux chez monsieur Foyssin, camarier au monastere St-Orens, mon beau-frere, etc., etc.

III

Le document qui suit se rapporte aux précautions prises à Auch pour assurer la défense contre les protestants. Nous en donnons simplement l'analyse.

Le 23 mars 1577, les religieux du monastère de Saint-Orens se réunirent dans leur salle capitulaire. C'était

Mᵉ Pierre Achart, sous-prieur, Bernard Foyssin, camérier, etc. Ils nomment comme syndic et procureur général Mᵉ Charles Burin, religieux et doyen dudit monastère, à l'effet d'emprunter les sommes qui seront nécessaires pour subvenir au paiement des gens de guerre en garnison en la ville d'Auch, sous la charge du capitaine Giscaro.

Peu de temps auparavant Giscaro s'était emparé du gouvernement d'Auch, malgré Henri IV, dont il s'attira de sévères reproches (1). On voit avec quel empressement le clergé vient en aide à un défenseur de la religion, et s'assure ainsi en grande partie l'honneur d'avoir maintenu intacte la foi au milieu du troupeau. Mais que de tristesses et de tribulations il eut à subir ! En voici une preuve bien touchante et bien naïve dans la forme.

IV

L'an 1577 et le 29ᵉ jour du moys de juing, regnant Henry, etc. A esté present Mᵉ Georges Chabert, prestre et recteur de la rectorie d'Estampoy (2), diocese d'Aux, lequel adressant ses paroles à Monseigneur Dominique Bellencin, chanoine et archidiacre d'Armagnac en l'eglise metropolitaine d'Aux, vicaire general subrogé de illustrissime et reverendissime Louis cardinal d'Est, archevesque du dᵗ Aux, luy a dict et remonstré qu'il seroict venu puis six moys en ce pays, d'Uzez en pays de Provence d'où il est natif, pour faire sa residence en la dicte cure d'Estampouy. Et pour ce que les troubles et guerres de ceulx de la nouvelle pretendue religion sont au dict pays d'Estampouy, qui n'est aulcunement meuré et prochain de plusieurs villes tenues et occupées par ceulx de la dite religion, mesme de Castelgeloux, Eauze, il n'a ozé habiter au dict lieu pour faire sa residance et aurait residé en la presente cité, attendant que les dits troubles et guerres prinssent fin; lesquelles de jour en jour viennent en augmentation, tellement qu'il n'auroyst de quoy vivre, ayant despendeu

(1) Voir les *Mémoires* de d'Antras publiées par MM. J. de Carsalade du Pont et T. de Larroque, page 149.

(2) Estampon, paroisse de l'ancien archiprêtré de Gabarret, diocèse d'Auch, auj. du département des Landes.

tout ce qu'il avoit en son pouvoir; qui est cause qu'il soit contrainct se retirer en son pays pour estre nourry et soustenu en sa vieillesse par ses parents et amis et eviter qu'il ne lui faille mandier le pain pour Dieu.

Après l'exposé de sa triste position, Me Chabert adresse sa supplique au vicaire général pour obtenir la grâce qu'il sollicite. Elle reproduit presque intégralement ce qui vient d'être rapporté et redit en outre qu'Estampon est dans un pays « où les ennemys de l'Eglise font incurtions et massacre mesme de personnes ecclesiastiques. »

A la suite de la supplique se trouve l'autorisation du vicaire général. Considérant que le suppliant est plus que sexagénaire, il lui accorde de se retirer chez lui jusqu'au retour des temps de paix; alors il sera tenu, conformément au saint Concile de Trente, de faire sa résidence dans sa cure. (Duclos, notaire royal d'Aux.)

V

Sachent tous que l'an de grace 1577, et le 10e jour du moys de juillet, regnant, etc., etc.

Dans l'eglise metropolitaine Ste-Marie à Aux, pardevant moy nre establys personellement Jehan Carrere, Jehan Costau et Pierre Fisse, marchands de la ville de Lavardens habitants, rentiers de la dixme de Sobaignan, au faict du dit Lavardens, appartenant au dit chapitre; lesquels parlant à venerable personne, Monsieur Me Arnault Lupault, chanoine et archidiacre d'Estarac, syndic du dt chapitre, luy ont dict et remonstré que les guerres sont au present pays, tellement que les ennemys du Roy et de l'Eglise qui tiennent et qui occupent les villes de Lectoure, Fleurance, Lanapats et Euze jornellement passent et repassent d'une des dtes villes à la de ville de Fleurance, ayant leur droict chemin au dit Lavardens, ensemble plusieurs retraictes es environs de la de ville et maysons de gentilshommes et autres portant les armes contre la majesté du Roy, y faisant plusieurs embuches, cources et actes d'hostilité, massacrant les personnes, ravissant les biens, bestails et tout ce qu'ils peuvent, prenant pour prisonniers les personnes, et après estre mal traictés

par eulx sur leurs personnes, ransonnés à grandes sommes, voire plus que tout leur bien ne vault, qui est cauze que les dits fermiers ni homme pour eulx n'ozent sortir hors la d^e ville de Lavardens pour faire la recette et assembler les fruicts dudict arrentement cosant à la gueule de l'ennemy, et estant en danger d'estre tués et leurs personnes prinses pour leur faire couster tous leurs biens.

Analysons la suite de l'acte, qui n'offre plus grand intérêt. Les rentiers, pour les motifs ci-dessus, demandent à être déchargés de l'obligation de recueillir les fruits décimaux de Soubaignan et offrent à l'archidiacre de rendre fidèle compte du peu d'orge qu'ils ont reçue. Sur le refus de l'archidiacre, les deux parties adverses se font délivrer par le notaire une expédition de cette déclaration pour le cas où il y aurait lieu à procès. (Me Duclos, n^re d'Auch.)

Comte Odet de la HITTE.

(*A suivre*).

BIBLIOGRAPHIE.

I

Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fezensaguet et à la mort du comte de Pardiac, publiés pour la Société historique de Gascogne par Paul Durrieu, ancien membre de l'Ecole française de Rome. *Archives historiques de la Gascogne*. Fascicule deuxième.) Paris, H. Champion; Auch, Cocharaux frères. 1883. Grand in-8° de 134 pages.

Avant de jouer un rôle prépondérant dans notre histoire nationale, le plus illustre de nos comtes d'Armagnac, le connétable Bernard VII, — celui-là même dont le sceau gravé s'étale sur chacun des fascicules de nos *Archives historiques*,— avait notablement agrandi son domaine féodal. Par exemple, dès 1401 (et non 1403 ni 1404, comme l'ont dit Monlezun et Gaujal), il était devenu comte de Pardiac et vicomte de Fezensaguet et de Brulhois, par sa victoire sur son parent Géraud d'Armagnac, qui tenait depuis 1379 le comté de Pardiac, en vertu de son mariage avec Anne, l'héritière d'Arnaud-

Guillem IV de Monlezun, et depuis 1390 la vicomté de Fezensaguet, comme successeur de son père. Captif de son vainqueur, Géraud de Pardiac mourut de misère dans sa prison à une date inconnue, mais qui se place avec une grande probabilité au commencement de l'année 1402. Ses fils Jean et Arnaud périrent comme lui; mais, comme le dit M. Paul Durrieu (p. 101), « les pièces originales ne renferment aucune allusion, même indirecte, qui vienne confirmer le récit donné sans aucune indication de sources par le P. Anselme (III, p. 134), récit d'après lequel l'aîné des fils de Géraud aurait été rendu aveugle au moyen d'un bassin ardent mis devant ses yeux, tandis que le second de ses fils aurait expiré de saisissement à la vue de la prison où son père était mort (p. 101). »

De même que beaucoup d'autres faits de la vie du connétable d'Armagnac, sa lutte avec son parent Géraud a été l'objet des plus graves accusations de la part d'historiens prévenus ou mal informés. M. Paul Durrieu, qui a reconstitué sur les pièces originales toute l'histoire de ce grand homme et qui ne tardera pas, nous l'espérons bien, de la publier, commence par nous communiquer, non pas, comme il nous l'avait fait espérer d'abord, le chapitre relatif à la chute de la maison de Fezensaguet, mais les pièces justificatives de ce chapitre. Avec ces pièces, il n'est pas difficile d'établir cet épisode de la vie de Bernard VII; les faits essentiels y sont bien, et ces documents, quoique peu littéraires, fourniraient plus de traits saillants et plus de couleur qu'on ne serait d'abord tenté de le croire. Mais je n'ai garde d'esquisser ce récit, que l'auteur nous donnera lui-même : il serait inutile et peu séant, et surtout peu adroit, de le devancer. C'est pourquoi, au lieu de l'étude complète que cette publication mériterait si bien, je me contenterai de quelques indications pour en recommander et en faciliter la lecture, mêlées ou suivies d'un très petit nombre d'observations de détail.

Les trente documents compris dans ce fascicule, et dont dix-huit sont publiés littéralement, les autres simplement analysés, se rapportent à trois ou quatre faits différents, mais liés entre eux. Je ne citerai que les plus remarquables en les rapportant à ces chefs.

I. Le mariage de Marguerite de Comminges, veuve du comte Jean III d'Armagnac, avec Jean, fils de Géraud. — Ce fut le point de départ de la lutte entre les deux rivaux. Bernard avait désiré pour lui-même la main de sa belle-sœur. Mais ce mariage, qui aurait réuni le Comminges à l'Armagnac, manqua. Marguerite fut poussée par Géraud à faire reconnaître ses filles comme héritières

du comté d'Armagnac, à l'encontre de leur oncle, qui, du reste, les faisait soigneusement élever; depuis, elle épousa le jeune Jean d'Armagnac à l'insu de Bernard; enfin elle devint l'occasion de la guerre déclarée à ce dernier par le comte de Pardiac. — Dans la première pièce, écrite en provençal et datée de Lavardens (1392), Géraud reçoit de Bernard des donations conditionnelles, dans l'éventualité du mariage de ce dernier avec Marguerite. La seconde (bulle de dispense de l'anti-pape Clément VII, d'Avignon) montre Géraud se préparant à la faire épouser par son fils.— Je ferai remarquer dans cette pièce le rhytme traditionnel de la chancellerie pontificale : les phrases finissent par ce qu'on appellait *cursus velox,* une sorte de finale d'hexamètre spondaïque : *salubriter expedire — apostolica dignaremur — legitimam decernentes.* — Le mariage de Marguerite (1392) tourna mal de toute manière. « La mésintelligence éclata entre les deux époux et la querelle finit par dégénérer en guerre ouverte, malgré les tentatives de conciliation » dont le souvenir subsiste dans la pièce IX : *Projet de traité,* en langue vulgaire, conclu à Mauvezin (1400), entre les deux époux : à chaque article est ajoutée la réponse de Marguerite.

Un document plus ancien achève de faire connaître le caractère à la fois rusé et violent de Géraud de Pardiac. Il concerne d'ailleurs un épisode un peu étranger à l'action principale. C'est un assez long *Procès criminel* (1395-1396) poursuivi devant le Parlement de Paris, contre Géraud, par le procureur du roi et par Manaud de Barbazan (III, p. 10-33). On y trouvera des détails fort instructifs sur les habitudes guerrières et indépendantes de la noblesse gasconne, sans parler de données tout à fait neuves sur divers faits locaux et sur la biographie de Manaud, père d'Arnaud-Guillem de Barbazan, le fameux *chevalier sans reproche.* On y verra surtout une justification déjà complète de ce portrait tracé dans l'*Introduction* de l'éditeur : « Géraud de Pardiac peut être considéré comme le type de ces seigneurs féodaux dont les querelles ensanglantèrent le midi de la France au XIVe et au XVe siècle : turbulent autant que brave, à la fois emporté et astucieux, se laissant aveugler par la fureur et ne reculant devant rien pour satisfaire sa haine. »

II. Le procès intenté par le comte d'Armagnac à Géraud, après la défaite de ce dernier. — A ce procès se rapporte probablement un factum (XIII, 52-59) en langue vulgaire, où Bernard VII énumère ses justes griefs contre son parent. « Peut-être aussi, dit M. Durrieu, était-il destiné à être répandu dans le public pour expliquer la

conduite du comte d'Armagnac. » Quoi qu'il en soit, l'accusation la plus extraordinaire pour nous, bien qu'elle fût tout à fait dans les mœurs de cette époque, c'est celle qui regarde les opérations magiques par lesquelles Géraud voulait amener soit la mort subite soit le lent dépérissement de son cousin. Plusieurs détails extrêmement curieux sur cet essai d'*envoûtement* sont donnés dans la *Déposition de Guill. du Cellier* (XIV, p. 59-67). Je traduis les mots gascons adressés par le comte de Pardiac à Guillaume de Carlat, licencié en lois de Rabasteins (Tarn), qu'il avait contraint de lui promettre par serment pleine obéissance pour une commission des plus sinistres (p. 64-65) :

« Messire Guillem, à présent vous m'êtes lié par serment. Et sachez que l'homme dont je veux désormais la mort, est celui qui se qualifie comte d'Armagnac; je le veux mort, en quelque manière que ce soit; et je veux avoir toute sa terre et sa femme et ses enfants et ses nièces, et tout mettre à destruction à mon plaisir. C'est pourquoi j'ai fait faire ces trois images à Milan en Lombardie par des artistes. Ces images, je veux et commande, te prie et te requiers que tu obtiennes de messire Jean d'Astarac qu'il les consacre; car il a le livre consacré, et je suis certain qu'il n'y a chose au monde qu'il ne puisse faire (avec ce livre). Et avant tout tu vois cette image brune que j'ai faite exprès contre ce Bernard d'Armagnac : que celle-là soit consacrée d'abord, et qu'avec elle je puisse l'avoir mort; puis nous passerons aux autres comme il nous paraîtra à propos. »

Or, nous lisons à la suite (XV, 67-79) l'*Attestation de Jean d'Astarac*, vicomte d'Anville, — personnage d'ailleurs inconnu, — qui déclare avoir refusé, par délicatesse de conscience, de faire sur les images la cérémonie d'incantation qu'on lui demandait; il avoue d'ailleurs, sans le moindre embarras, qu'il avait le fameux livre, *librum consecratum*.

Je me suis arrêté à l'anecdote la plus étrange; mais le résultat important des pièces relatives au procès, — dont la dernière (XIX) est la confirmation à Bernard VII, par le roi Charles VI, de la propriété de tous les biens de Géraud de Pardiac (1401), — c'est que celui-ci s'était attiré, par ses perfidies et ses violences contre son suzerain, une infortune qui ne mérite pas les sympathies de l'histoire. Il avait ouvertement attaqué le comte d'Armagnac, avec le concours des Anglais; Bernard VII ne lui avait résisté qu'après avoir obtenu la permission du roi de France; encore essaya-t-il de le ramener par des conseils pacifiques. Les historiens n'ont pas connu les docu-

ments qui mettent en pleine lumière ces deux conduites si opposées, ou ils les ont mal lus. Il n'y a rien de plus singulier en ce genre que la distraction de Dom Vaissète (*Hist. de Languedoc*, IV, 415) à propos d'un acte du sénéchal de Toulouse défendant de s'armer en faveur de Marguerite de Comminges : le savant bénédictin, d'ordinaire plus attentif, a cru qu'il s'agissait là d'une guerre déclarée à Marguerite par Bernard VII pour lui enlever le comté de Comminges! « Cette grave erreur, qui dénature si singulièrement les faits en prêtant le plus vilain rôle au comte d'Armagnac, n'a pas manqué d'être répétée par tous les historiens. » On entrevoit combien le futur biographe du connétable, dont je copie les termes, aura de redressements à faire dans une page des annales de la Gascogne et de la France si défigurée par ceux qui l'ont précédé. « Ils ont accusé, dit-il, le comte d'Armagnac d'ambition, de cruauté et même de trahison envers la couronne de France, quoiqu'il n'ait jamais cessé de la servir avec dévouement. »

III. Procès intenté par Jeanne et Mathe d'Armagnac, sœurs de Géraud, contre le comte d'Armagnac, par devant le Parlement de Paris. — Il faut surtout lire la *Requête* de Bernard, répondant aux accusations qu'on lui oppose (XXVI, p. 80-88) et le *procès* lui-même (XXVII, 88-100) avec l'*arrêt* du Parlement (XXVIII, 100-103), prononcé à une époque (1412) où, par le triomphe du parti bourguignon, le comte d'Armagnac était proscrit et poursuivi à outrance. Cet arrêt ne tarda pas à être cassé, quand le parti armagnac reprit le dessus. Je n'insiste pas sur ces documents, gros de substance historique; j'ai quelques mots à dire, avant de finir, sur le travail personnel de l'éditeur.

Il me semble qu'il faut le féliciter surtout de l'agencement de ces pièces d'archives. En les lisant de suite, on possède presque sans lacunes, et avec la couleur et la saveur authentiques de la réalité, toute une longue et dramatique histoire. L'éditeur y a mis du sien, d'abord le choix, donnant en entier ce qui est vraiment important, et en simple analyse ce qui n'est que répétition, confirmation, détails accessoires. Il y a mis de plus des sommaires, ou plutôt des introductions particulières, qui précèdent chaque document : ces aperçus, dans leur brièveté substantielle, sont d'un secours inappréciable pour la facilité et l'intérêt de la lecture; c'est le fil conducteur qu'il faut toujours tenir et qui dispense en grande partie d'un commentaire de détail, où manqueraient cette parfaite lucidité et cette continuité historique. M. Paul Durrieu a pourtant placé aussi d'excellentes

notes, partout où le texte réclamait des éclaircissement de géographie, de chronologie, de généalogie ou de biographie, ou donnait lieu à des remarques sur les erreurs des histoires les plus autorisées. Il a d'ailleurs établi ce texte avec la compétence d'un irréprochable paléographe : par malheur, les trois quarts du temps, il n'a pu le prendre que dans la collection Doat, dont les copies, faites au XVIIe siècle, sont défectueuses et quelquefois très mauvaises; mais il a remédié, dans la mesure du possible, et avec une scrupuleuse exactitude de notation, aux blessures qui n'étaient pas absolument incurables. Enfin, par les trois tableaux généalogiques et surtout par la table analytique très développée qui terminent ce volume, il a achevé de donner à un recueil de pièces détachées la portée d'une histoire proprement dite.

Si je ne craignais de trahir indignement la vérité en ayant l'air de déclarer peu désirable cette histoire elle-même, — que l'auteur nous donnera bientôt, — je dirais que ce recueil se lit avec autant d'aisance et de plaisir qu'un récit achevé. J'en ai eu la preuve par une personne de beaucoup d'esprit, mais nullement vouée à l'érudition, qui me citait naguère les traits les plus frappants de cette série de pièces. « Mais, madame, comment avez-vous lu tout cela? — Le latin m'a résisté; mais le françáis et le patois ont passé à peu près, les sommaires et les notes m'ont encouragée et intéressée, la table surtout m'a aidée, quand je m'embrouillais, à retrouver la suite et à reprendre le fil. » Jamais éditeur a-t-il mieux atteint son but et partant mieux accompli son devoir?

Il faut d'habitude joindre quelque reproche aux éloges, pour leur donner crédit. Mais ceux que j'ai accordés en stricte justice au jeune et savant éditeur n'ont aucun besoin de ce passeport; d'ailleurs le soin vigilant qu'il a porté à tous les détails de sa tâche n'a presque pas laissé place à la moindre faute. Dans la correction typographique, en particulier, je ne sais relever qu'une minutie : *œ* pour *æ* en quelques endroits (ex. p. 67, l. 9, 13, 15). — Dans le texte même, M. Durrieu écrit (p. 45, l. 11) *gentils*[*homs*], en suppléant sans doute le dernier élément; l'addition paraît inutile : on disait encore au dernier siècle *lous gentius*, les nobles (*Lous gentius de Bearn*, de l'abbé Puyoo). Dans cette phrase gasconne de la p. 64 : *Et anas bo*[*us*] *tot dreg*, etc., les deux lettres entre crochets ont été substituées à *n*. Je ne veux pas défendre absolument la leçon *anas-bon*; mais elle a l'avantage de renfermer la particule *en* qui paraît utile ici (allez-vous-*en*) et elle répond au langage actuel : *anatz-bou'n*, pour

anatz-bous-en. – Sous cette expression du mémoire latin qui termine son recueil, *dans locum iræ* (p. 108), l'éditeur met *sic*. Il n'a pas songé au texte de saint Paul (Rom., XII, 19) : *Non vos defendentes...*, *sed date locum iræ*. — Enfin, quelques pages auparavant (p. 95,96), j'aurais voulu deux ou trois notes de plus, sans importance historique, il est vrai, et de pure curiosité, sur certaines références de jurisconsulte à Innocent *Hostiensem*, à la *Summa confessorum* et à un *Astanse* (?). Je suis, pour ma part, obligé d'ajouter, au sujet de ces trois auteurs :

Si j'en connais pas un, je veux que l'on me pende.

Je n'ai plus qu'à presser M. Paul Durrieu, qui nous a trop mis en goût pour ne pas nous rendre insatiables, de tenir au plus tôt ses promesses formelles ou implicites : il nous doit, ainsi qu'à la France entière et à tout le monde savant, l'histoire de Bernard VII; mais il nous doit aussi, il doit à nos Archives historiques, un ou plusieurs autres recueils de pièces justificatives pour cette histoire. Je lui ai rappelé naguère qu'il avait promis autre chose à la *Revue de Gascogne*. J'ose espérer qu'il paiera toutes ces dettes avec magnificence. Mais, par exemple, je n'ai garde de croire que nous puissions, de notre côté, acquitter notre dette de reconnaissance à l'égard du jeune savant qui veut bien accorder à notre œuvre provinciale une collaboration enviée par les plus illustres compagnies, et donner à une publication à son début, avec l'appui de son nom qui déjà fait autorité, la primeur d'un travail de la plus haute portée historique.

II

Solomiac, histoire de cette bastide depuis sa fondation en 1322 jusqu'aux temps modernes, par l'abbé R. Dubord, curé d'Aubiet. Auch, impr. Foix, 1883. Grand in-8° de VIII-252 p. (En vente chez l'auteur, à Aubiet. 4 fr.)

La *Revue de Gascogne* n'a pas l'habitude de rendre compte des travaux qui ont été publiés chez elle. Mais, quoique cette belle monographie soit extraite de notre recueil, où elle a paru par chapitres détachés et sous des titres divers, depuis 1779 jusqu'à l'année dernière, il est à propos d'en dire ici quelque chose : car elle a dans son ensemble un intérêt et une utilité dont une publication fragmentaire ne donne pas une idée complète, et de plus elle est quelque peu augmentée et corrigée.

Quant au premier point, nous engageons vivement tous nos lecteurs occupés d'histoire locale, fussent-ils abonnés de cinq ans

à la *Revue*, à se procurer ce volume. Ils y pourront étudier une suite bien liée de faits vraiment instructifs, depuis la fondation de Solomiac, que la *Revue historique* (nullement cléricale, comme on sait) signalait dans le temps avec éloge, jusqu'à cette étude si neuve sur un curé constitutionnel et sur la persécution révolutionnaire qui a si vivement frappé l'attention autour de nous. C'est là, pour tous les chercheurs du même ordre, non-seulement un modèle, mais à tout moment une lumière et un secours précieux : en effet, coutumes municipales, administration civile et ecclésiastique, guerres religieuses, guerres de la Fronde, ancien régime, jansénisme, etc., tout ce qui occupe et souvent embarrasse l'historien local, est ici éclairci sans prétention, sans système, par la seule autorité des faits et des documents.

L'*Introduction*, ajoutée en tête du volume, explique la vocation et définit la méthode du modeste et savant curé-historien; elle sert en même temps de table raisonnée des matières. — A la fin du volume, se trouvent trois pages d'*Additions et corrections*. Nous y renvoyons nos lecteurs en marquant ici la seule rectification vraiment importante. Elle se rapporte aux pages 540 et suiv. de notre t. XXI (1880). Un manuscrit ayant révélé à M. Dubord la prise d'*Abias* par le duc de Mayenne, il avait été amené à conjecturer qu'*Abias* était là pour Mauvezin; il s'agissait d'Albias (Tarn-et-Garonne), quoique très probablement Mauvezin ait reçu la visite du duc à la même occasion, entre le 27 et le 30 juillet 1621.

III

Donation de G. Orset de Saint-Girons aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1272). Foix, impr. Barthe, 1883, grand in-8° de 7 p.

Les églises fortifiées des pays de Foix et de Couserans, par J. de Lahondès, Tours, Paul Bousrez [1883]. In-8° de 23 p.

Je réunis ces deux brochures très différentes d'objet, parce qu'elles viennent du même auteur, aujourd'hui bien apprécié de tous les amateurs d'histoire et d'archéologie de notre région. La première intéressera surtout les romanistes par un texte en dialecte gascon du XIIIe siècle copié sur le parchemin original (archives de la Haute-Gar., fonds de Malte, carton de Saint-Girons). L'éditeur fait remarquer avec raison « comme très caractéristiques les formes *soberdit, aperag, lhun temps, vier* pour *venir*, les terminaisons en *ag* (*voluntag, auctoritag*). » *Vier* (prononcé *bié*) est simplement gascon, aujourd'hui tombé partout, ou à peu près partout, en desuétude,

quoique rappelé par les impératifs *sabi* (viens ça) et *sabiet* (venez ça). Mais les finales en *ag* sont des formes de gascon pyrénéen encore subsistantes. Je ferai remarquer à mon tour dans le texte fort soigneusement publié par M. de Lahondès les formes languedociennes en *l* final (au lieu de l'*u* ou du *t* gascons) : *al* pour *au*, *aquel* pour *aquet* (pyrén. *aqueg*), etc. Pour le reste, c'est du pur gascon. En dehors de l'intérêt linguistique, « cette charte, dit très bien l'éditeur, offre aussi un intérêt d'un autre genre par la mention des lois romaines, dont l'application se propageait à cette époque dans les transactions de la vie civile comme dans l'administration de la justice. »

Les archéologues auront lu dans le *Bulletin monumental* la substantielle étude de M. J. de Lahondès sur les églises fortifiées du Couserans, et admiré les excellents dessins qui reproduisent les morceaux les plus caractéristiques de cette architecture à la fois religieuse et militaire. Je ne ferai que signaler la chapelle romane (abside pentagonale, clocher à trois rangs d'arcades) de Castillon, jadis enfermée dans l'enceinte du château des comtes de Comminges; l'église de Sentein, dernier village du Couserans vers l'ouest; celle de Montjoie, près de Saint-Lizier, dont la façade (admirablement dessinée p. 13) me paraît, comme à M. de Lahondès, bien digne d'être classée parmi les monuments historiques. — A travers ses brèves descriptions archéologiques, l'auteur donne fort à propos les renseignements historiques afférents, qu'il possède mieux que personne; il pose aussi, sans les résoudre toujours, les problèmes étymologiques, dont il prépare au moins la solution avec une grande sobriété d'hypothèses et une méthode irréprochable.

IV

Bibliographie médicale de Bagnères-de-Bigorre, par le Dr Dejeanne (extrait de la *Gazette thermale de Bagnères-de-Big.*) In-8° de 7-8-6-8-8-24-4 p.

Quelques lignes de Pierre Descaunets, naturaliste, amateur de Bagnières, adressées à M. Vandermonde, auteur du Journal de médecine. (Réimpression extraite de la *Gaz. therm.*) In-8° de 14 p.

Règlement municipal de Bagnères (30 mai 1260) établi par les soixante jurats et les habitants de la ville, et suivi du procès-verbal de l'élection de trente-neuf nouveaux jurats. [Signé Dejeanne. Soutras.] 12 p. gr. in-8°.

Contes de la Bigorre [recueillis et commentés par le] Dr Dejeanne. Extr. de la *Romania*, t. xii, p. 566-584, gr. in-8°.

Je n'ai qu'un mot à dire de la *Bibliographie médicale bagnéraise* du Dr Dejeanne : c'est un travail fragmentaire et provisoire, qui doit, je crois, être remanié et publié sous forme de livre. J'espère donc

en reparler. Déjà le laborieux auteur nous présente une foule de faits instructifs pour l'histoire littéraire de la région, autant que pour l'histoire d'une des stations thermales les plus célèbres du monde. Toutes les publications antérieures à 1840 sont, non seulement décrites bibliographiquement, mais plus ou moins analysées; ce qui donne lieu à des incursions curieuses dans la vie et les travaux d'hommes quelquefois oubliés malgré leur mérite, quelquefois restés illustres quoique trop peu étudiés (les Bordeu!) Une cinquantaine d'ouvrages contemporains sont indiqués ensuite sans aucun détail analytique.

— M. Dejeanne a rendu encore un service à l'histoire littéraire de la médecine en reproduisant les *Quelques lignes* publiées en 1760 sous la signature de *Pierre Descaunets*, mais qui furent attribuées à Théoph. de Bordeu, malgré les éloges qui lui étaient prodigués dans cet opuscule. Le nouvel éditeur est assez favorable à cette attribution : « la précision des indications bibliographiques, dit-il, certains passages pleins de verve et d'ironie mordante, nous rappellent bien plus la manière et le style de Bordeu que ceux du vieux Descaunets. » Quoi qu'il en soit, l'opuscule, qui était devenu fort rare, a trait à un épisode de la vie militante de Bordeu, qu'il sera temps d'exposer quand j'aborderai — si cela m'arrive, comme je l'espère un peu — l'histoire littéraire de ce grand homme.

— J'ai parlé l'an dernier (XXIV, 298) des *Fors et coutumes de Bagnères* octroyées par Centulle III en 1171. La pièce publiée depuis, par MM. Dejeanne et Soutras dans le *Bulletin Ramond*, et dont le titre cité ci-dessus énonce très nettement le double objet, est la suite naturelle de la charte de Centulle. Le texte n'était pas inédit, et les historiens de la Bigorre en avaient profité; toutefois la traduction intégrale exécutée pour la première fois par les nouveaux éditeurs sera fort utile; on lira aussi avec intérêt le commentaire qu'ils y ajoutent, et qui fait ressortir le développement très sensible de la vie et de la puissance communales de 1171 à 1260. Ce progrès n'impliquait pas l'adoucissement des lois pénales; on trouve maintenue et aggravée par la commune la terrible pénalité infligée aux meurtriers : ils doivent être ensevelis vivants sous le cadavre de leur victime, *que dejus lo mort fos mes.*

— La dernière brochure annoncée en tête de cette note est un service déjà notable rendu à l'étude, aujourd'hui si en faveur, de la littérature populaire. M. le Dr Dejeanne ne donne pas encore beau-

coup — trois contes plaisants de Bagnères et trois ou quatre, avec quelques rimes gnomiques et quelques facéties, d'Asté — mais ce qu'il donne sent son fruit, et il nous le présente tout à fait *secundum artem*. Son commentaire renferme, avec des remarques de linguistique et d'orthographe assez délicates, quelques indications d'usages ruraux. J'aurais peut-être quelques difficultés au sujet des premières (1), mais j'applaudis sans réserve aux secondes et surtout aux contes eux-mêmes, très originaux malgré des traits de ressemblance avec d'autres récits populaires. J'en cite un seul, le plus court, en reproduisant littéralement l'orthographe de l'éditeur et en y joignant la traduction française. C'est du patois d'Asté.

Era craba e't loup.

L'aoute dia ra craba qu'èra a't cat de ua roucotta, et segnor Lucou que l'aperè e que-ou digou : « Bene-t-en ensâ. — Oh ! nou at harèi nou, que te-m minyarés. — Be sabes tu craba, que iou nou minyi pas car ni't dibés ni't dissatte. » Era craba qu'en ba' stà tâ fada que debarè'nta ra courada Et segnor Lucou que la gahê pe ra memèla e que-ou hasou cridà : mê mê mê...

La chèvre et le loup.

L'autre jour la chèvre était au bout d'une petite roche. Le segnor Lucou l'appela et lui dit : « Viens-t'en par ici. — Oh ! je n'en ferai rien, car tu *te me* mangerais. — Tu sais bien, chèvre, que je ne mange de viande ni le vendredi ni le samedi. » La chèvre va être si sotte qu'elle dévala vers la plaine. Le segnor Lucou la prit par le fanon et lui fit crier : mê mê mê...

Je n'ai pas à traduire les derniers mots, qui sont en latin fantastique, et dont j'ai idée d'avoir entendu jadis l'équivalent dans d'autres récits :

Tristis ministris era craba in bentris mei.

(1) Parmi les points où M. Dejeanne s'écarte, dans son système d'orthographe, de la *Grammaire béarnaise* de M. Lespy, il y en a un bon nombre où je ne lui donnerais pas tort. Mais je ne puis laisser passer sans observation sa graphie des diphtongues *aou*, *eou*... pour *au*, *eu*. . Cette dernière orthographe est vraiment établie; pourquoi ne pas la suivre ? Je sais l'inconvénient qui résulte de l'*o* fermé qu'il faut bien écrire *ou*, ce qui complique la question phonétique de l'*u*; heureusement, c'est une complication facile à régler sans dépasser la portée des intelligences et des attentions les plus ordinaires. Mais je m'étonne que l'éditeur, qui d'ordinaire pense à tout et pèse tout, ne paraisse pas avoir songé à l'inconvénient bien plus grave de la notation qu'il adopte et qui crée des difficultés de prononciation inextricables. Si l'on écrit *beuso*, moyennant la théorie fort simple des diphtongues, le lecteur ne peut se tromper sur les sons. Si vous écrivez *beouso*, il reste incertain entre deux prononciations : *eou*, diphtongue descendante, et *é-ou* en deux syllabes, l'accent tonique sur la seconde (*beouso* rimant alors avec *blouso*). Autre exemple : vous me révélez *paou* (en une seule syllabe), coq de bruyère; je connaissais *paou* en deux syllabes (à Auch, *paoun*), paon. Avec le système reçu, les deux mots se distinguent à l'œil comme à l'oreille : *pau*, *paou*; avec le vôtre, il se confondent. On peut multiplier les cas à l'infini.

V

JULES PACIUS DE BERIGA, compte-rendu du mémoire de M. CH. REVILLOUT, avec addition de documents inédits, par PH. TAMIZEY DE LARROQUE. Paris, V. Palmé, 1883, 15 p. gr. in-8°.

LES CORRESPONDANTS DE PEIRESC. — VII. GABRIEL DE L'AUBESPINE, évêque d'Orléans, lettres inédites écrites de Marseille et de Paris à Peiresc (1627), publiées et annotées par PH. TAMIZEY DE LARROQUE. Orléans, Herluison, 1883, 29 p. gr. in-8°.

Accordons une mention rapide à ces deux savantes notices d'un collaborateur que nous ne voulons jamais perdre de vue, mais que nous n'avons garde de suivre — autrement que d'un coup d'œil — dans les régions si variées où le porte sa curiosité d'érudit. Jules Pacius et Gabr. de l'Aubespine sont des personnages fort dignes d'étude, mais étrangers à notre cadre d'histoire provinciale. Le premier, jurisconsulte vicentin fort nomade, professa quelque temps à Montpellier. Il a une place parmi les correspondants de Peiresc, qui avait été son élève; ce qui explique bien comment M. Tamizey de Larroque a pu ajouter beaucoup à ce qu'ont dit de lui soit M. Revillout, soit tous les bibliographes et historiens antérieurs, et préparer des matériaux précieux pour une biographie plus précise et plus complète. — Quant à l'évêque d'Orléans, lui aussi correspondant de Peiresc, il est ou du moins il devrait être familier à tous les amateurs d'antiquités ecclésiastiques. La notice de notre collaborateur fait connaître surtout la part trop passionnée qu'il prit aux querelles de son temps sur les jésuites et sur le richérisme. Mais les neuf lettres imprimées à la suite se rapportent généralement aux travaux du savant prélat sur les Pères et elles méritent d'être lues par les amis des fortes études.

Notre excellent collaborateur nous a fait tenir en même temps une brochure plus voluminense sur le célèbre évêque de Bazas, Arnaud de Pontac. Le sujet est trop gascon et en même temps trop riche pour une simple note bibliographique. J'espère y consacrer sous peu une étude rapide, mais tout juste assez étendue pour toucher au moins les points les plus saillants d'une longue et belle carrière historique et littéraire.

J'acquitterai encore, dans les prochaines livraisons, ma dette à l'égard d'ouvrages importants, dont l'étendue même et l'intérêt excusent mes retards : les *Etudes historiques sur le pays basque*, de M. l'abbé Haristoy; — le *Berceau des Pères de Lourdes*, de

M. l'abbé Cazauran, — et l'étude de M. J. Gardère sur les *Hospices de Condom* en tête de l'Inventaire des Archives hospitalières de cette ville. Léonce Couture.

NOTES DIVERSES.

CXCV. Henri IV et Fontrailles.

M. Eugène Halphen a la gracieuse habitude d'offrir tous les ans à Madame Halphen, pour ses étrennes, un délicieux petit volume tiré à un très petit nombre d'exemplaires, hommage bien dû à la femme si distinguée et si dévouée qui a été pour lui une parfaite collaboratrice. Cette année, l'excellent travailleur a donné à Madame Halphen un recueil de *Lettres inédites du roi Henri IV au chancelier de Bellièvre* (Paris, Jouaust, in-8° de 79 p., imprimé à 12 exemplaires) (1). Je dois à l'amitié de M. Halphen un des douze joyaux, et comme les lecteurs de la *Revue de Gascogne* n'auront guère l'occasion de jeter les yeux sur un recueil dont la rareté égalera la proverbiale rareté des Kroumirs, je détache pour eux une petite lettre où il est question d'une de leurs vieilles connaissances, M. de Fontrailles :

A M. de Bellièvre, chancelier de France.

« Monsieur le chancelier, le sieur Dubourg porteur de la presente m'ayant supplié de vous escrire pour l'expédition de la jussion que j'ay accordée au sieur de Fonteralhes pour les cas royaux de Lectoure, ensemble la dispense du mariage ja contracté entre la fille dudit sieur de Fonteralhes et le sieur de Montmaur, son cousin second, je vous ay bien voulu faire ceste cy pour vous dire qu'affectionnant l'un et l'autre faict pour beaucoup de considerations, j'auray à plaisir que vous faciez sceller les lettres qui vous en seront presentées sans y apporter aucune difficulté, et n'estant la presente pour autre effect, je prie Dieu, Monsieur le chancelier, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

» Escript à Dorman-sur-Marne, le premier jour de mars 1603.

» Henry. »

T. de L.

RÉPONSES.

218. Nougaroulet et Gavarni.

(Voyez la *Question*, n° de déc. 1883, t. xxiv, p. 573.)

M. le comte de La Hitte a bien voulu faire les enquêtes utiles pour arriver à la vérité : 1° sur l'histoire du cordonnier de Nougaroulet, arrangée par Gavarni; 2° sur les rapports du célèbre artiste avec cette localité.

(1) Si l'éditeur des *Lettres missives* de la *Collection des documents inédits* vivait encore, on aurait le droit de lui dire : *Pends-toi, brave Crillon*, car c est bien pour la dixième fois que M. Halphen répare les péchés d'omission de son devancier, et tout est loin d'être encore dit.

Sur le premier point, il paraît bien que, pour agencer son récit, qui demeure purement romanesque, Gavarni a utilisé quelques données réelles. Seulement il a fondu en un seul deux personnages, dont le souvenir est encore vivant à Nougaroulet. Voici ce qu'en écrit à notre correspondant M. l'abbé Romieu, curé de cette paroisse :

« Au commencement de l'année 1816 vint se fixer à Nougaroulet un ouvrier cordonnier, natif de Wasselonne, arrondissement de Strasbourg, nommé Jean Philippe Wenterkein (et non Acker). Le 20 février 1816, il se maria avec une fille de Nougaroulet, nommée Marie Darrue, qu'il avait connue à Toulouse pendant qu'il y était en garnison, et à laquelle il donna le nom de Mariettou (et non *Mariannous*).

» Il en eut trois enfants, qu'il perdit tous vers l'âge de la majorité. Il se retira plus tard avec sa femme à Aubiet, où ils sont morts l'un et l'autre de mort fort naturelle. Voilà, en résumé, l'histoire de notre cordonnier étranger. »

A cette histoire M. le curé de Nougaroulet ajoute celle d'un autre cordonnier, qui, sans être étranger lui-même, avait épousé une étrangère :

« L'histoire de ce cordonnier, nommé Gauthé, est un roman complet. Enfant naturel, né à Nougaroulet, je crois, il y a près de soixante ans, Gauthé courut le monde dans ses jeunes années, et après une absence de plus de vingt ans, il revint à son village natal en compagnie d'une femme espagnole, qu'il avait épousée en Afrique. Il séjourna deux ans environ à Nougaroulet et disparut ensuite, pour revenir quelques années après passer quelques mois seulement près de sa vieille mère. Il a disparu de nouveau pour s'en aller à Bordeaux et de là on ne sait trop où, car on a tout à fait perdu sa trace. Quant à sa femme, qui était devenue très infirme, on croit qu'en quittant Nougaroulet elle s'en alla directement en Afrique auprès de sa famille et qu'elle est morte plus tard dans la traversée en voulant rentrer en France. »

Il ne paraît pas douteux que Gavarni n'ait mêlé ces deux chroniques villageoises, en y ajoutant de son fond beaucoup plus que ne lui donnait la réalité. Est-il donc venu lui-même à Nougaroulet ? C'est probable. On a cru, sur les lieux mêmes, qu'il avait pu y accompagner feu M. Michel Ticier, médecin-poète bien connu, quand celui-ci allait visiter son oncle M. le Dr Ticier, de Nougaroulet. Mais ce dernier n'en a aucun souvenir. Voici une explication plus plausible : « Il y a quelques années, écrit encore M. l'abbé Romieu, est passé à Nougaroulet un personnage aux allures distinguées, qui s'arrêta un ou deux jours à l'auberge, sans vouloir décliner son nom. C'était, autant qu'on s'en souvient, en temps de carnaval : il regardait avec intérêt les amusements, faisait quelques réflexions piquantes et se plaisait à causer un peu avec tout le monde. Il questionnait beaucoup, se faisait raconter les histoires ou contes du pays et avait soin de prendre des notes. Il pourrait bien se faire que ce voyageur fut Gavarni lui-même... »

J'avoue que cela ne fait pas un doute pour moi. L. C.

220. Sur le gascon Bouson de Fages.

(V. la *Question* au n° précédent, p. 32)

La salle noble de Fages est auprès de Moncassin et de Lupiac, au pays d'Albret. Ce coin de terre a produit deux hommes de guerre également célèbres

en leur temps : Jean de Lupiac, dit le capitaine Moncassin, dont il faut réserver la biographie à M. de Carsalade, et Bouson de Fages, qui fut un des meilleurs capitaines de Charles VII, défenseur de Montargis, de Gien, des pays de Champagne, l'un des vingt-quatre capitaines armagnacs de l'armée de Jeanne d'Arc à la délivrance d'Orléans. Il fut créé bailli de Montargis et désigné par le roi pour assister à son sacre en la cathédrale de Reims. Le sceau de ses armes est apposé au bas de la capitulation de Gien, qu'il fut obligé de consentir avec La Hire, les frères Vignolles, Mercadié et autres, en face de la grande armée du duc de Bedfort. Dans cette pièce, que nous croyons encore inédite, on lit la protestation singulière qui suit : « Et en cas que... nous ne la rendrions au jour seurvenu la journée, nous nous reputons estre faulx et maulvais et traistres, et renonçons la loy de Dieu et prenons celle du diable, que jà Dieu ne vueille... »

Cent cinquante ans après, les Monlezun, héritiers de la seigneurie de Fages, se faisaient encore un honneur d'être appelés *capitaine Fages*.

P. L.-B.

Chronique des *Archives historiques de la Gascogne*.

Le troisième fascicule, *Voyage à Jérusalem* (60 pages), dont la *Revue* a rendu compte dans sa livraison du 1er janvier, a été distribué vers la fin du mois. Le retard est venu surtout de la *table alphabétique* qui a été ajoutée fort à propos à cette curieuse publication. — Le quatrième fascicule, *les Huguenots en Bigorre*, est imprimé plus qu'à moitié. Il complètera la partie des Archives due aux souscripteurs pour l'année 1883. — La copie qui doit constituer les 5 à 600 pages de 1884 est déjà prête, et les souscripteurs n'ont pas à craindre de retard.

La faveur accordée par la critique sérieuse à cette publication se maintient et s'accroît tous les jours. Nous reviendrons sur les suffrages exprimés par les revues érudites. Il faut signaler au moins tout de suite un article développé, consacré à notre premier fascicule (*la Fronde en Gascogne*), dans le *Bulletin critique* du 15 janvier, par M. Chéruel, l'historien le plus autorisé de cette période.

Malgré le soin apporté à la correction typographique du troisième fascicule, il s'y est glissé et il y est resté quelques fautes, dont deux au moins doivent être signalées au plus tôt, pour que les intéressés puissent les corriger à la plume dans leur exemplaire, avant d'en commencer la lecture :

Page 31, note 1, l. 5, *au lieu de* du pâte *lisez* du pâle trépassé, —

Page 48, note 3, l. 6, *effacez les sept mots* blessé par saint Pierre et guéri par *et remplacez-les par ces deux mots :* qui souffleta —

ROGER D'ESPENAN

ET SA FAMILLE.

La renommée a ses hasards — *sua fata* — comme toutes les choses de ce monde. La question même posée dans cette *Revue* sur le maréchal de camp d'Espenan en est une preuve (1). Voilà un soldat qu'honorèrent jadis l'estime de Louis XIII et de Richelieu, l'amitié du prince de Condé, la confiance et les glorieux témoignages du vainqueur de Rocroy, qui non seulement rendit d'éminents services à l'Etat, mais se montra généreux envers son pays d'origine, et dont ce pays a déjà pour ainsi dire désappris le nom (2)!

Ce nom nous ferait-il donc si peu d'honneur que l'oubli soit la seule faveur qu'il mérite? Nous ne pourrions partager ce sentiment, s'appuyât-il sur l'imposant témoignage de

(1) *Revue de Gascogne*, juillet-août 1883. p. 321. Question posée par M. Tamizey de Larroque.

Dans son *Histoire des princes de Condé aux XVIe et XVIIe siècles*, M. le duc d'Aumale, décrivant la bataille de Rocroy, apprécie le rôle de d'Espenan, commandant l'infanterie dans cette fameuse journée, lui reproche de graves fautes et le place très au-dessous de Sirot, de Gassion et surtout du duc d'Anguien. Loin de nous la pensée de contredire à cette appréciation formulée avec la sûreté, le talent et la compétence qui distinguent les historiens militaires de grande race! Mais le rapide portrait que le prince-académicien trace de notre compatriote serait propre à donner une médiocre idée de son caractère et de sa naissance; jugement sévère en faveur duquel semble conspirer, il faut bien le dire, l'obscurité dans laquelle est tombé le nom de d'Espenan. C'est à ce propos que M. Tamizey de Larroque a posé la question à laquelle nous essayons de répondre. De cette courte étude il résultera, sans doute, pour le lecteur comme pour nous, que soit par lui-même, soit par les siens, le capitaine gascon mérite mieux que le dédain ou l'oubli de la postérité.

(2) L'*Annuaire des Hautes-Pyrénées* ne mentionne pas d'Espenan dans le nécrologe des illustrations du département, où figure pourtant plus d'une célébrité contestable.

l'illustre historien des princes de Condé — ce que nous ne pensons pas. Sans doute, d'Espenan ne brille pas au même rang que Gassion, son compagnon d'armes, mais sans vouloir diminuer l'éclatant renom du capitaine béarnais, il nous est bien permis de revendiquer le capitaine gascon comme plus particulièrement nôtre, et d'en être fier.

Louis XIII le nomme familièrement dans ses lettres. Il écrit de Chantilly, à Richelieu, le 1er mai 1636 (1) : « Jacorde à Espenan la charge qu'il me demande. » Il s'agissait d'un emploi dans l'armée du prince de Condé en Bourgogne.

Les mémoires de Richelieu nous montrent, en effet, d'Espenan déployant, cette année-là, autant de science que de valeur au siége de Dôle, où il fut blessé (2); puis, deux ans plus tard, à la frontière basque, où il s'empara du port du Passage, défendu par des troupes nombreuses (3), et fit preuve d'une hauteur d'âme plus rare chez l'homme de guerre que la bravoure, lorsque le duc de La Valette, son général en chef, refusant de donner l'assaut à Fontarabie, « encore que blessé » et malade, [il] se rendit auprès de lui et lui représenta » qu'il se faisoit grand tort de ne pas faire donner, la brêche » étant si grande, et de manquer à rendre un si grand ser- » vice au Roy et acquérir beaucoup de réputation (4). » Conseil malheureusement dédaigné par le duc de La Valette, qui était le surlendemain à jamais coupable devant l'histoire de l'humiliante déroute de Fontarabie (7 septembre 1638).

Comment admettre que, plus tard, la faveur seule ait désigné d'Espenan pour un des commandements les plus importants, dans cette fameuse campagne de 1643 qui devait décider du sort de la France et de la renommée du duc d'Anguien ? Quelle opinion, au surplus, pourrait prévaloir contre le

(1) Lettres inédites de Louis XIII à Richelieu, publiées par M. M. Topin, dans *Louis XIII et Richelieu*, p. 304.

(2) *Mém. de Richelieu*, t. IX, p. 199, édit. Petitot.

(3) Ibid. t. X, p. 272.

(4) Ibid. t. X, p. 283.

témoignage du héros de Rocroy, disant : « M. d'Espenan » servoit miraculeusement bien; c'est le meilleur homme de » siége que je connaisse. » Enfin, M. le duc d'Aumale lui-même ne confirme-t-il pas ce bel éloge par le récit du fait d'armes suivant, qui se rapporte au siège de Thionville : « Le » 28 au soir, Espenan, étant en garde avec Picardie et La » Marine (1), attaque la demi-lune, s'en empare malgré » l'explosion de plusieurs mines, et y fait un logement si » solide que le 29 il y donne à dîner au duc d'An- » guien (2). »

Cette brillante opération détermina le succès du siège.

Saint-Simon, ayant eu occasion de nommer d'Espenan dans ses *Additions au Journal de Dangeau* (3), ajoute à son nom ces mots : « Si connu à la guerre et à la cour de son » temps, et si bien établi. » Le terrible historien n'aurait-il pas trouvé une note plus rude pour un homme de médiocre valeur?

Ne soyons donc pas si sévères envers un compatriote qui a pu passer « pour n'être pas heureux à la guerre, » mais dont la capacité et la bravoure ne le cédèrent pas à celles d'un très grand nombre d'autres que l'histoire a traités avec moins de rigueur.

Roger de Bossost, comte d'Espenan, baron de Luc, lieutenant-général des armées du Roi et gouverneur de Philisbourg, fut un enfant du Magnoac, comme le cardinal d'Ossat. Il naquit près de Monléon, au château d'Espenan, dont les vestiges existent encore. Il eut deux sœurs que nous allons faire connaître, et une fille unique en qui, faute de descendants mâles, s'éteignit sa maison, dont l'origine ne nous est pas autrement connue. Si les mémoires, en effet, ou les cor-

(1) Noms de deux vieux régiments.

(2) *Histoire des princes de Condé aux XVIe et XVIIe siècles.*

(3) *Mém. de Saint-Simon*, édit. Boislisle *(Les Grands Ecriv. de la France)*, t. I, p. 375.

respondances ont conservé çà et là le souvenir de l'homme de guerre, il ne reste à peu près rien de l'homme privé. Et pourtant, nous savons que ce « gascon sans sou ni maille » dota la ville de Castelnau-Magnoac d'un monument de foi qui attesterait encore sa munificence, si le génie de dévastation qui sévit en France depuis tantôt cent ans ne l'avait fait disparaître.

« Le couvent des religieuses de Sainte-Clere, dit Dom » Brugèles, fut fondé dans cette ville [Castelnau-Magnoac] » sous la juridiction de M. l'Archevêque, le 19 mars 1639, » par Roger d'Espenan, maréchal de camp et armées du Roi, » et gouverneur de Philisbourg; ce qui fut confirmé en la » même année par l'archevêque Dominique et ensuite par le » roi Louis XIII au mois de juin 1640 (1). »

Dom Brugèles ajoute que cette pieuse maison était fort fréquentée par les jeunes femmes qui venaient implorer de sa sainte patronne la grâce de la maternité. La tradition affirme, en tout cas, qu'elle fut longtemps un lieu de pèlerinage vénéré par les populations des Quatre-Vallées et même de l'Aragon.

C'est à tort que l'auteur d'une *Notice historique sur le Magnoac et sur la ville de Castelnau* fait remonter la fondation du couvent de Sainte-Claire au XVIe siècle. Toutefois, cette réserve faite, nous lui en empruntons la description, en laissant au lecteur le soin de faire la part de l'enthousiasme local :

Cet édifice, dit-il, bien au-dessus de tout ce qu'on voit aujourd'hui dans ce genre, était immense. A la partie orientale de l'église, on remarquait un superbe dôme; deux pilastres carrés, en belle pierre de taille, s'élevaient à quinze pieds environ au-dessus du sol; dans l'intérieur de chacun d'eux était sculptée une statue de grandeur naturelle, qui représentait d'un côté sainte Claire et de l'autre

(1) *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch.* (Archiprêtré de Castelnau-Magnoac.)

saint François. Ces deux pilastres qui se terminaient en forme de voûte, formaient l'entrée d'un beau portique qui pouvait contenir un nombreux public.

Ce couvent, chef-d'œuvre d'architecture, fut dévasté en 93 et dépouillé de toutes ses richesses et de tous ses ornements.

En 1830, on pouvait encore admirer ses beaux restes et son dôme bien conservé (1).

Des papiers de famille nous apprennent que la première abbesse de Sainte-Claire fut précisément une sœur de d'Espenan nommée Madeleine. Cette indication venant compléter la notice de dom Brugèles, est trop précieuse à noter pour que nous ne citions pas les documents mêmes auxquels nous l'empruntons. C'est d'abord un contrat authentique passé en 1649, au sujet de l'entrée en religion de Brigitte de Sarraméa (2), entre Catherine, sa mère, et les religieuses de Castelnau qui s'y trouvent personnellement dénommées; ce sont ensuite des quittances et une lettre entièrement de la main de Madeleine d'Espenan, dont la signature est toujours suivie, sauf dans la lettre, du titre d'abbesse et même une fois du titre d'abbesse fondatrice.

Voici d'abord le contrat :

Saichent tous présents et advenir, que l'an mil six cent-quarante-neuf et le dix-huitième jour du mois de décembre apprès midy, régnant Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, dans la ville de Castelnau-de-Maignoac, diocèze et sénéchaussée

(1) *Notice historique sur le Magnoac et sur la ville de Castelnau*, par M. Lô. (Mémoire en réponse à l'une des questions mises au concours par la Soc. Acad. des Hautes-Pyrénées et couronné par elle.)

(2) La famille de Sarraméa, originaire de Sarraméa en Nébouzan, acquit la terre de Bonrepaux, près Galan, en 1627, par le mariage de Bernard avec Catherine de Martin, dont Brigitte était fille; François-Simon de Sarraméa, frère de cette dernière, fut lieutenant au régiment des vaisseaux; il épousa Catherine de Barèges de Tilhouse et eut pour fils François, capitaine, puis major au régiment de Languedoc, marié à Catherine d'Asson d'Argelès, et dont le fils épousa Anne-Françoise de Wenthamon, etc.

L'ancienne et modeste demeure de Bonrepaux, restée toujours propriété de la famille, appartient aujourd'hui, ainsi que les papiers que nous citons, à Mme Abbadie née de Sarraméa.

d'Auch, et au-devant la porte du parloir du couvent des religieuses Sainte Claire de lad. ville, pardevant moy, greffier des inventaires et notaire royal héréditaire soussigné, présents les tesmoins bas només, se sont constitués en leurs personnes, mre Jean Castet, prêtre et curé du lieu de Clarens (1), et noble François de Sarraméa du lieu de Bonrepaux, procureur de Damoyselle Catherine de Martin, veufve à feu noble Bernard de Sarraméa, père quand vivoit aud. noble François, par acte retteneu par de Cazes notaire royal duglas (2), cejourd'huy extrait de laquelle ils ont remis devers moy notaire soubsigné; lesquels ayant la présence de Dame Magdelaine Despenan abbesse et supérieure aud. couvent estant illec derrière lad. grille, assistée de sœurs Margueritte de Borroilhan, Margueritte Dupouts, Andrée de Lamarque, Charlotte de Soichet, mères discrettes; Jacqueline de Lanespède, Françoise de Favas, Louise de Labarthe, Marie de Manhé, et Jeanne de Mirassor, religieuses professes aud. couvent, luy ont dit que damoyselle Brigide de Sarraméa filhe légitime audit feu noble Bernard et à ladite damoyselle Catherine de Martin ayant faict cognoistre plusieurs et diverses fois à sadite mère les sainctes inspirations que Dieu luy donnoit de se rendre religieuse dudit ordre, ce qu'elle désiroit avec zelle et l'amour de Dieu, avec l'adveu et consantement de ladite Dame supérieure dudit couvent, et approbation de sadite mère et ses autres parents; laquelle damoyselle de Martin et ledit sieur de Sarraméa constituant, authorisant cette sainte resollution et à ce consantant, lad. damoyselle Brigide de Sarraméa l'auroit accepté, et avec elle lad. Dame supérieure et autres susdites religieuses aux conditions suivantes : Premièrement lesd. sieurs constituants, en vertu de lad. procuration ont promis et constitué à lad. damoyselle Brigide de Sarraméa, pour tous droits paternels et maternels qu'elle pourroit préthendre, la somme de seitze cens livres tournois, de laquelle lad. Dame supérieure a déclairé en avoir receu avant la passation du présent acte, la somme de huit cens livres tournois, et le restant qui est pareille somme de huit cens livres, iceux sieurs constituants aud. nom que procèdent ont promis et promettent payer dans un an prochain et l'intherest d'icelle à un denier pour seitze suivant l'ordonnance, lequel néantmoins se payera par advance comme a esté faict présentement pour la présente année tant soulement. Oultre quoy luy

(1) Aujourd'hui canton de Lannemezan (Hautes-Pyrénées).
(2) Ugla, id.

ont constitué les hardes et ameublements ordinaires qu'on a accoustumé de donner aux autres religieuses qui entrent dans ledit couvent; lequel ameublement consiste en lict, habits, toille et autres que lad. Dame a aussy déclairé avoir cy-devant receu, moyennant quoy elle a promis, asistée comme dessus, de donner habit de son ordre à lad. damoyselle Brigide de Sarraméa, dans la feste de Noël prochain venant, et l'an du novitiat expiré, de luy faire faire la profession et luy donner le voyle noir, pour la réception duquel et faire faire lad. profession, iceux sieurs constituants en lad. qualitté, seront teneus comme promettent de payer à lad. Dame pour lad. de Sarraméa, un habit complet, une pièce d'estamine noire, une bague d'or ronde, ensemble les frais qu'il conviendra faire soit de sierges ou autres quelquonques, et ce faict, icelle dite Dame promet de nourrir et alimenter à l'esgal des autres religieuses lad. damoyselle Brigide de Sarraméa et admettre icelle à toutes les honneurs, authorittés et prérogatives de leur ordre. Est conveneu et accordé entre parties qu'advenant le descès de lad. damoyselle Brigide de Sarraméa dans l'an du novitiat (ce qu'à Dieu ne plaise) lesd. Dames religieuses gaigneront en pure perte pour lad. damoyselle Catherine de Martin et led. sieur de Sarraméa constituant la moytié de lad. somme de seitze cens livres; mais l'an du novitiat fini et qu'elle aura faicte sa profession et prins le voyle noir, toute la constitution faicte à icelle de Sarraméa sera et demeurera acquise aud. monastère; et en cas icelle de Sarraméa né persisteroit en lad. volonté de religieuse dans led. an du novitiat, lesd. Dames n'auront pour tous droicts que la somme de cent livres sans en ce comprendre les frais qui auront esté faicts en sa réception, et l'ameublement qui sera aussi acquis aud. couvent.

Et pour l'observation de tout ce dessus lesd. parties réciproquement et chascune en ce que leur concerne, obligent sçavoir lesd. sieurs constituants les biens de l'héritage dud. feu sieur de Sarraméa et ceux de lad. damoyselle de Martin présents et advenir, et lad. Dame supérieure ceux de sa communauté que soubzmettent à justice, faisant les renonciations et serments requis et nécessaires. Ez présences de noble Jean de Lanespède sieur dud. lieu Jacques Ybos chirurgien de Villeneufve de Lécussan résidant à Castelnau, et Marc Cantan de la ville de Masseube, signés à la cède avec lesd. parties, et moy Jean Sabatier greffier des inventaires notaire garde-nottes, tabellion royal héréditaire de lad. ville de Castelnau de Maignoac y habitant, requis, soubsigné en foy de ce dessus.

Sabatier not.

A l'acte qu'on vient de lire sont jointes, comme nous l'avons dit, plusieurs quittances des huit cents francs restant dus sur la dot de Brigitte, et une lettre de demande relative au même objet. La lettre, écrite en entier, ainsi que les quittances, de la main de Madeleine d'Espenan, est ainsi conçue :

A Madamoyselle de Sarraméa, à Bonrepaux.

Jés. † Ma.

Madamoyselle,

Salut très-humble an Jésus. Je vous prie baillé au donneur de la présante quarante livres que je vous tiendré an conte sur les intérests que vous nous devé depuis le neufvième du mois où nous somme, nous prandrons le reste an châtaignes comme votre belle-sœur vous a écrit et les anvoyrons quéri le jour que vous nous marquerés, sinon toutes du moins une partie, je vous supplie que le donneur de ma lettre ne san revienne pas sans me porté ces quarante livres que je vous demande pour un besoin très-pressan; vous voyés la saison malhoureuse où nous sommes qui fait que chacun a besoin de son petit de quoy. Ne me donné pas, s'il vous plait, le déplaisir de vous avoir à ranvoyé. Je vous an prie, et de me croire à vous et à toute votre chère famille avec beaucoup d'affection,

Madamoyselle,

Votre très-humble et très-affectionnée
servante an Jesus

Sr M. Despenan.

De Ste Clere de Castelnau, ce 11 novembre 1652.

Parmi les quittances, qu'il serait fastidieux de transcrire toutes, nous choisirons celle du 7 août 1665, parce qu'elle se distingue un peu de la sécheresse ordinaire de ces sortes de pièces, et surtout parce que Madeleine d'Espenan y prend le titre d'abbesse fondatrice :

Le 27 avril 1664, nostre sœur de St-Gabriel de Sarraméa estant infirme sortit à la requeste de Mademoyselle sa mère et de Monsieur de Sauquet son frère pour allé chez eux prandre l'air natal; ce

jourd'huy septiesme aoust mille six cens soysante cinq, Monsieur son frère nous l'a ramenée et nous a baillé huict escus blancs sur l'intérêt qui court de huict cens francs depuis le neuviesme novembre mille six cens soysante quatre, ayant esté satisfaictes du passé jusques audit jour neuviesme novembre mille six cens soysante quatre.

Faict à nostre couvent Ste-Claire de Castelnau, ce septiesme aoust mille six cens soysante cinq.

Sr M. Despenan, abbesse fondatrice.

Pour 24 l.

Ces documents autographes, malgré leur caractère privé, ont un intérêt qui nous en fera pardonner la citation. Ils révèlent d'abord l'existence de celle qui les a tracés, et précisent le fait de la possession du couvent de Castelnau par la famille d'Espenan, qui en avait doté la province; ils laissent entrevoir par là la situation que cette famille, dont le nom est aujourd'hui perdu, devait occuper dans les Quatre-Vallées, durant la première moitié du XVIIe siècle; l'un de ces documents enfin nous fait connaître d'une façon absolument authentique le personnel du monastère de Sainte-Claire en 1649, dix ans après sa fondation.

Mais Roger d'Espenan eut une autre sœur, Marguerite, mariée dans le voisinage (1) à Thomas de La Marque, qui fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (2).

Ces La Marque, issus de la même souche que les Marca, de Béarn, portaient autrefois le même nom, modifié dans la suite par une désinence plus française. Marguerite, devenue veuve, resserra les liens de parenté avec le célèbre historien et archevêque Pierre de Marca, dont elle prisait très haut l'illustre cousinage. Le recueil de Baluze contient deux de ses lettres datées de La Marque, l'une du 13 décembre 1659, à un de ses fils ecclésiastique, étudiant à Toulouse et qui

(1) A La Marque, près Castelnau-Magnoac.

(2) Mémoires pour Messieurs de La Marque en Gascogne. Bibl. Nat Mss. Fonds Baluze, 121, fo 124.

portait le titre de prieur de Marca, l'autre du 15 janvier 1660 à Pierre de Marca, alors archevêque de Toulouse.

Dans la lettre à son fils, Marguerite de La Marque-Espenan se félicite que l'archevêque ait accueilli avec plaisir les titres de parenté qu'elle lui a envoyés, et fournit sur l'origine commune des La Marque et des Marca quelques détails nouveaux qu'elle a appris autrefois de feu son mari. « Voilà, » dit-elle avec une simplicité charmante, les mesmoires que » votre pauvre père m'a donné cent fois dans sa vie; mais » pourtant je ne sai pas bien circonstanssier les choses » comme il faisoit. » Et en forme de conclusion elle termine par ces conseils, où, dans un langage austère et tendre en même temps, se reflète si bien la touchante foi de nos mères :

Je vous exorte, mon fils, à estre aussi honneste homme qu'il faut l'estre pour mérité l'honneur d'estre avoué descendant d'une aussi illustre meson, comme celle de ce grand homme qui la possède aujourd'hui. Je vous ai donné aussi quelques parens considérables au nombre desquels vous pouvez conté monsieur Despenan pour votre oncle. Si vous n'estes pas si gran seigneur comme ceux dont je vous parle, travaillés à acquérir la vertu qui n'est pas une chose périssable, soiés toujours craignant Dieu, si vous voulés plaire à votre bonne mère,

Marguerite Despenan (1).

Nous signalons en passant la frappante similitude d'écriture que présentent les autographes de Marguerite conservés par Baluze avec ceux de Madeleine qne nous possédons, et nous transcrivons en entier le seconde lettre par laquelle Marguerite de La Marque demande à Marca son portrait en échange de celui du cardinal d'Ossat qu'elle lui offrait :

A La Marque, ce 15 janvier 1660.

Monseigneur,

Après les cognoissances que vous avés eues que nostre meson a l'honeur d'estre branche de la vostre, comme dessandante de Geromin de Marca gouverneur de Furne, et que vous aves agréé, mon-

(1) Baluze, 121, f° 108.

seigneur, les mesmoires que je vous en ai donné, j'ose avec tous les respets que je vous dois, vous offrir mes très humbles obéissansses, avec le portrait du cardinal d'Ossat. Ce grand homme, monseigneur, l'ornement de son sièle, a esté domestique des vostres (1), inssin je ne sai si cet un present ou bien une restitution, ce que je vous fais, mes je voudrois bien de quelle manière que vous le preniés, si ma demande n'estoit pas trop hardie, en faire un eschange, monseigneur, avec le vostre. Je ne suis pas pourtant merssenere, mais je suis bien ambissieuse; et j'aime la gloire sur touttes choses, et comme il n'y en peut avoir en nostre famille de si esclatante que la mesmoire à la postérité d'estre de vostre sanc, je voudrois, monseigneur, en lesser cette illustre marque. Si j'avois l'art de dire beaucoup de choses en peu de mots, je vous en aprandrois qui peut-être ne vous déplerroit pas, mes cela n'estant point, je n'ose passé outre que pour vous faire, monseigneur, des protestations d'estre jusques à la mort,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obéissante servante,

Marguerite Despenan (2).

A travers ces documents inédits, et par les deux sœurs d'Espenan, on surprend, pour ainsi dire, dans son existence provinciale, la société de ce petit coin du Magnoac au XVIIe siècle.

Mais l'intérêt de cet aperçu ne nous dédommage qu'à demi du manque presque absolu de détails biographiques sur d'Espenan lui-même. Il est probable que sans cesse aux camps, à la cour et dans son gouvernement, Roger ne fit que de rares apparitions au château paternel.

Sa vie fut courte d'ailleurs.

A l'époque où Marguerite de La Marque écrivait à Marca, son frère n'était déjà plus depuis quatorze ans.

Par le dernier reçu que nous avons de Madeleine, nous savons qu'elle lui survécut aussi de vingt ans au moins; ce

(1) Le cardinal d'Ossat avait été dans sa jeunesse précepteur de Marca.
(2) Baluze, 121, fol. 106.

reçu porte, en effet, la date du 13 mars 1666; elle était à cette époque abbesse de Sainte-Claire depuis vingt-sept ans.

Roger était mort en 1646, chevalier nommé du Saint-Esprit, et à la veille d'être fait maréchal de France (1).

Il avait épousé Paule d'Astarac de Fontrailles, de l'ancienne famille de ce nom, mais leur union ne dut pas être de longue durée, puisque sa veuve était assez jeune pour se remarier vingt-six ans après en 1672 (2).

Quoi qu'il en soit, ils eurent une fille, Marguerite, mariée en 1667 à Jean-Roger de Rochechouart, marquis de Faudoas. De cette union naquit Jean-Paul de Rochechouart-Barbasan-Astarac, qui succéda aux biens, noms et armes de la maison de Fontrailles (3).

Marguerite de Bossost d'Espenan, marquise de Rochechouart-Faudoas, fille unique et héritière de la maison d'Espenan, mourut en couches, à Blois, le 26 avril 1679 (4).

FR. ABBADIE,
ancien magistrat.

Bonrepaux, le 15 janvier 1884.

(1) Mémoires pour Messieurs de La Marque en Gascogne. Baluze, 121, fol. 124.

(2) Elle épousa en secondes noces Louis-Félix, marquis de La Valette, comte de Beaumont, lieutenant-général des armées du roi, d'une branche illégitime des ducs d'Epernon. P. Anselme, III, p. 861, et IV, p 665.

(3) P. Anselme, III, p. 861, et IV, p. 665.

(4) P. Anselme, *ibid.*

PIERRE MILHARD

ABBÉ DE SIMORRE ET PRIEUR DE SAINTE-DODE.

I. — Sa Vie.

Pierre Milhard, né à Simorre, au diocèse d'Auch, à 17 kilomètres de Lombez, était cousin de Jean Duplanté, docteur ès-droits, avocat en la Cour de Parlement de Toulouse, et natif aussi de Simorre (1). Il fut élevé dans le monastère bénédictin de cette petite ville, s'y appliqua quelque temps aux lettres, y fit profession, et obtint l'office claustral d'infirmier (2). Ayant entendu parler de la réforme que Jean de La Barrière, abbé de Feuillens, avait établie dans son monastère, il alla y passer quelques mois, afin de s'éprouver avant d'y entrer, sans quitter toutefois l'habit religieux qu'il avait pris à Simorre. Les austérités qu'il pratiqua dans ce nouveau genre de vie ruinèrent son tempérament qui était faible et délicat. Il contracta, entre autres maladies, une douleur de tête continuelle et si violente que les médecins le firent sortir de Feuillens et ensuite trépaner (3). L'ouverture qu'on fut obligé de lui faire au crâne fut si grande qu'on ne put jamais la faire achever de fermer, et il y demeura toujours un trou de la grandeur d'un écu ou d'une grosse noix. Le P. Milhard guérit, mais il fut condamné à ne quitter presque plus sa cellule, et à éviter avec soin le froid, le

(1) Cette parenté nous est révélée par Duplanté lui-même dans une pièce de vers composée à la louange de Pierre Milhard, et imprimée en tête de *La vraye Guide des Curez*.

(2) Sur la ville et l'abbaye de Notre-Dame de Simorre, voir *Les Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch, suivies de celles des Comtés du même diocèse, par Dom Louis-Clément de Brugèles, P. R. Camérier et Doyen du chapitre abbatial de Simorre*; Toulouse, 1746, in-4°, p. 180 et suiv.

(3) Opération chirurgicale qui consiste à percer les os, et spécialement ceux du crâne, pour donner issue aux épanchements de sang ou de pus qui se sont accumulés à l'intérieur.

chaud et toute émotion vive, ce qui ne l'empêcha pas de se livrer à l'étude des canonistes et des casuistes, et de composer lui-même des ouvrages qui se répandirent dans toute la France (1).

Dans le même temps, il fut nommé prieur titulaire de Sainte-Dode, ordre de Saint-Benoît, au diocèse d'Auch (2). C'est le 4 juillet 1593 qu'il prit possession de ce prieuré. Le 13 octobre suivant, il fut élu abbé de Notre-Dame de Simorre « par les religieux, qui résistoient toujours aux nominations royales, sous prétexte d'un privilège d'élection accordé à ce monastère par le pape Urbain IV en 1262, quoique le pape Clément VIII eût accordé au Roi en 1531 un bref par lequel il lui donnoit pouvoir de nommer aux abbayes, nonobstant les privilèges, dérogeant en cet article au concordat de 1516 qui les avoit expressément réservés. L'élection de Milhard fut confirmée le 26 du même mois par Pierre de Lancran, évêque de Lombez, en refus des vicaires généraux d'Auch, le siège étant vacant, et l'élu prit aussitôt possession. Il conféra le prieuré claustral le 3 novembre suivant, et jouit paisiblement de l'abbaye jusqu'à la fin de décembre 1595. En 1596, il fut obligé de céder les revenus de l'abbaye à Jean Ducorn, bourgeois de Simorre, nommé par le roi économe séquestre (3). » Ceux que le roi pourvut ensuite de l'abbaye ne furent pas heureux : dans l'espace de quelque temps, moururent presque subitement un jeune homme que son père avait fait nommer, le fils d'un parent à qui le premier l'avait cédée, et enfin l'abbé commendataire qui leur succéda (4).

Quant à Milhard, il se consolait de sa disgrâce par l'étude. Il résigna même en 1600 son prieuré de Sainte-Dode, en se réservant néanmoins le droit d'en percevoir les fruits durant sa vie, et il en fit don aux jésuites de la ville d'Auch « pour être uni à leur collège, afin qu'il y eût de quoi entretenir des professeurs pour y dicter les cas de conscience.

« Milhard mourut en odeur de sainteté vers la fin de février 1627, chez un de ses parents, à Montamat, diocèse de Lombez. Dès que

(1) « Edidit varia volumina quæ totam Galliam pervagata sunt. » dit le P. Montgaillard dans son histoire inédite de la Gascogne (*Theodox. Vascon.* L. III), conservée au Grand Séminaire d'Auch. Je dois à l'aimable obligeance de M. Léonce Couture cette citation et plusieurs autres indications qui ont beaucoup contribué à rendre cette notice moins imparfaite.

(2) Pour l'histoire de ce prieuré, voir encore D. Brugèles, p. 348, 349.

(3) D. Brugèles, p. 218.

(4) Montgaillard, *Loc. cit.*

son corps fut exposé dans l'église, le peuple y accourut, et quantité de personnes lui alloient couper les cheveux et le poil de la barbe pour en avoir des reliques (1). »

II. — Ses Ecrits.

Le prieur de Sainte-Dode a laissé plusieurs écrits considérables. Je vais donner la liste de ceux qui sont venus à ma connaissance et la description bibliographique des éditions que j'en ai vues.

I. *La vraye Guide des Curez, vicaires et Confesseurs, composée par le R. P. Frere Pierre Millard* (sic), *prieur de Sainte-Dode, dioceze d'Aux; troisiesme edition, reveue, corrigée et annottée; plus est adjousté ung Traicté des sepultures outre les precedentes impressions;* A Tolose, pour I. Canut, R. Colomiez, H. Mareschal et A. Robert; 1604, frontispice gravé par Thomas de Leu; tome I, in-8° de 263 pages sans les liminaires. Parmi ceux-ci, on voit une « Elegie sur le sommaire de l'œuvre, par maistre François Malbois, docteur en medecine; » une pièce de vers grecs par un *auscitain* qui signe des initiales I. D.; trois épigrammes, une en vers grecs, deux en vers latins; enfin deux sonnets français, dont un en vers acrostiches par *I. M. Bourdelois.* L'approbation, datée de Toulouse le 27 mars 1602, année où parut la seconde édition donnée par le P. Milhard (2), est signée *J. Puteanus, Ord. S. Aug.*, et *Petrus Arias Burdeaux,* ou selon d'autres, *Burdeus. Puteanus* est le nom latinisé de Jean Dupuy, de l'ordre des ermites de S. Augustin, « natif d'un bourg appelé Corne-Barrieu, près de Gimont, » autrefois « du diocèse de Lombez, » selon le P. Simplicien de Saint-Martin (3), et auteur d'un

(1) D. Brugèles, p. 218, 353.

(2) *La Vraye Guide des Curez, Vicaires et Confesseurs, augmentée de beaucoup et mise en deux tomes ....;* Tolose (mêmes libraires que ceux de la troisième édition), 1602, in-8° de 549 pages, sans les liminaires, la table, etc., pour le premier volume (M. Léonce Couture, qui me fournit cette indication, ne possède pas le second). A la suite, est relié le *Directoire des Confesseurs* de Polanc, in-8° de 128 pages chiffrées, publié aussi à Toulouse, chez R. Colomiez, près l'église du Taur. Il est également à la suite du premier volume de la troisième édition, avec un frontispice qui ne diffère que par la date (1604 au lieu de 1602) et par le nom du libraire.

(3) *Mémoires qui peuvent servir à l'histoire du monastère de l'Ordre des hermites de S. Augustin, de la ville de Tolose;* Tolose, F. Boude, 1653, in-8°, pag. 89. Voir aussi, du même auteur, *Histoire de la vie du glorieux père S. Augustin..... et de plusieurs saints, bienheureux et autres hommes illus-*

commentaire sur la Somme de saint Thomas. Inconnu dans l'histoire des lettres, l'autre approbateur de *La vraye Guide* ne l'est que trop, hélas! dans l'histoire des procès célèbres. Il fut en effet condamné par le Parlement de Toulouse et exécuté en 1608 comme complice d'un meurtre, accompli pour des fins qui ne valaient pas mieux que l'action elle-même (1). Dieu, qui sait tirer le bien du mal, fit que la condamnation de Burdeus devint l'occasion d'une salutaire réforme pour les Augustins de Toulouse, car comme Jean Dupuy, Burdeus appartenait à cet ordre et faisait partie de ce couvent, et comme lui il était professeur de Théologie en l'Université de Toulouse. Tous deux, dans leur approbation, jugent la *Vraye Guide* du P. Milhard « très digne de voir le jour et estre mise sur la presse, pour l'utilité et profit de tous les fideles chrestiens. » — Enfin le privilège du Roi, accordé pour dix ans et s'appliquant aussi à la *Pratique* (sic) *du divin service* (dont il sera parlé plus loin), est

tres de son ordre des hermites..... Tolose, A. Colomiès, 1641, in-fol., p. 779-784. Le P. Simplicien de Saint-Martin, né à Cahors, et professeur à l'Université de Toulouse où il connut le P. Dupuy, édita en 1627, ses commentaires sur la Somme de S. Thomas (2 vol. in-folio). Outre les deux ouvrages cités, le P. Simplicien de Saint-Martin a encore publié : 1. *Defense de l'estat monachal du glorieux Pere saint Augustin,..... et institution de son ordre des Hermites, contre Dom Gabriel Pennot, chanoine regulier de la Congregation de S. Jean de Latran*, etc.; Tolose, A. Colomiez, 1657, in-4° de 480 pages.— 2. *La Vie de S. Thomas de Vil-neuve, dit l'aumosnier, de l'Ordre des Hermites de S. Augustin, archevesque de Valence*, etc.; Tolose, Jean Boude, 1659, in-8° de 320 pages, extrait de l'*Histoire* citée plus haut, augmenté des détails touchant les cérémonies de la canonisation du saint. L'exemplaire de la bibliothèque municipale de Bordeaux vient de la bibliothèque du couvent des Capucins de Cadillac, auquel il fut donné en 1683 par un chanoine de l'église collégiale de Saint-Blaise de Cadillac, qui le tenait de l'auteur lui-même. On lit, en effet, sur le premier feuillet, ces mots écrits de la main du P. Simplicien : « L'auteur du present livre l'offre de fort bon cœur à Monsieur de Martin Dandives, aumosnier de Monseigneur d'Espernon, en qualité de son tres humble et affectionné serviteur. » — 3. *Tractatus varii morales de casibus conscientiae*; Tolosæ, 1664, in-fol. Dans la préface, l'auteur se dit octogénaire et dans le gouvernement monastique depuis l'année 1609. Ce religieux, aussi saint que savant, mériterait bien une notice : ses ouvrages en fourniraient les principaux et les meilleurs éléments.

(1) On peut voir sur cette triste affaire : 1. *Histoire tragique et arrests de la Cour de Parlement de Tholose contre Pierre Arias Burdeus*, etc., *avec CXXXI annotations sur ce subject, par Guill. de Ségla*; 1613, in-8°. — 2. *Annales de la ville de Toulouse*, par G. De La Faille; Toulouse, 1701, in-fol., tom. II, p. 543-547. — 3. Enfin un travail de M. Duméril dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse;* huitième série, tom. V, 1er semestre (de 1883).

daté du 13 mars 1597, et nous apprend que la première édition avait été achevée d'imprimer le 30 août précédent.

Milhard dédie son livre « A Léonard de Trappes, archevesque d'Aux. » Parlant de son « livret, » il dit : « Je ne me promettois pas, quand il partit de moy, qu'il deust estre si bien accueilli, comme je l'ay veu du depuis par tout, non à ma contemplation ou suffisance, ains pour l'authorité et credit que Monseigneur l'illustrissime cardinal de Joyeuse luy a donné, quand soubs sa faveur, appuy et protection, il se hazarda prendre le vol et se mettre au jour; si bien que n'en ayant plus, quelqu'un à mon desceu et regret l'a faict remettre sur la presse à Paris par deux ou trois fois (1), et ailleurs encor. Car je le voulois faire sortir, comme il sort maintenant, soubs vos auspices, augmenté et un peu mieux ajancé qu'il n'estoit auparavant. »

A la fin de sa préface, l'auteur s'exprime ainsi : « Voicy, lecteur,

(1) J'ai vu une de ces éditions qui reproduit la première du P. Milhard, mais avec une addition et un titre quelque peu différent: *La vraye Guide des curez, vicaires et confesseurs, divisée en trois parties; la première contient la practique d'administrer les Saincts Sacremens de Baptesme, Penitence, avec les examens sur les dix commandemens de Dieu et pechez contre iceux, de l'Eucharistie, Mariage et la sacrée Onction; la seconde est la vraye methode d'assister et consoler les malades qui sont aux prises et brisees de la mort; dressee et recueillie par R. P. F. P. Milhard, de l'ordre de S. Benoist, et prieur de Saincte Dode, au diocese d'Aux; la troisiesme contient le Directoire des Confesseurs de M. I. Polanc, docteur en theologie, reveu et adjousté par M. François Celerin, prestre; seconde edition;* à Paris, chez Robert Foüet, rue Saint-Jacques, à l'Occasion, en face des Mathurins; 1600, in-8° de 350 pages sans les liminaires et la Table. Le livre est dédié au cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse. Voici les premiers mots de cette dédicace, datée de « Tolose, le 21 avril 1597 : Monseigneur, Ce livre vous ayant esté presenté sur le point de vostre depart pour aller en cour de Rome, en presence de plusieurs prelats de vostre province, fut si humainement receu entre vos mains, qu'il ne pourroit qu'estre le bienvenu entre les mains de tous. » Les approbations de H. Le Maire et V. Marchant, « docteurs regens en la sacrée Faculté de Theologie, à Paris, » sont du « troisiesme octobre mil six cens. » — C'est très probablement sur cette édition de Paris, que fut faite, l'année suivante (1601), l'édition, alors la « derniere, » qui parut « A Rouen, chez Jean Osmont, dans la cour du Palais, » en un volume in-12 bien imprimé, et dont la pagination est marquée au *recto* seulement de 1 à 380. Au *verso* de ce dernier feuillet commence la table qui tient les 7 feuillets suivants non chiffrés. Le permis d'imprimer fut « donné à Rouen, le 1er mars 1601, » sur l'approbation de Dardré, chanoine pénitencier. Ce qui me porte à croire que l'édition de Paris a servi de type à celle de Rouen, c'est que le titre est exactement le même dans toutes deux, et qu'on ne trouve dans aucune des deux les *Formes d'administrer les sacremens*, qui sont dans les autres éditions.

notre *seconde* édition, corrigée de plusieurs fautes notables intervenues en la première, tant à la lettre qu'au sens d'icelle : elle est en deux volumes, augmentée de beaucoup, et de matieres et d'autheurs bien approuvez. »

Ce tome Ier traite du Baptême, de l'Eucharistie, du Mariage, de l'Extrême-Onction et des Sépultures.

La seconde partie de ce même tome a 49-276 pages et un frontispice spécial : *Les propres formes d'administrer les Sacremens, d'ensevelir les morts, visiter les malades et les assister à leur mort, avec plusieurs benedictions ecclesiastiques et la propre forme de faire les prosnes, composé par le R. P. F. Pierre-Milhard, prieur de Sainte-Dode, au dioceze d'Aux.*

Le tome II de *La Vraye Guide* est consacré tout entier au sacrement de Pénitence et aux matières du Décalogue qui s'y rapportent. Il comprend 1080 pages dans l'exemplaire de la bibliothèque municipale de Bordeaux que j'ai sous les yeux; mais je ne puis en dire la date, parce qu'il est dépourvu de son frontispice, et que les caractères qui ont servi à l'imprimer ne sont pas les mêmes que ceux du tome Ier décrit ci-dessus. L'approbation pour ce second tome, signée aussi *Puteanus*, est du 6 juillet 1603, et nous apprend que Pierre Milhard était « bachelier aux ss. canons » (Dom Brugèles lui donne le titre de docteur en théologie), probablement de l'Université de Toulouse. L'auteur reproduit sa préface du tome Ier, sauf quelques modifications à la fin, qui ont spécialement trait au second tome de cette « *seconde édition.* » Il répète aussi sa dédicace à Léonard de Trappes, ainsi que l' « Elegie sur le sommaire de l'œuvre, » attribuée ici à « maistre François de Malbris (*sic*), docteur en médecine. » On trouve pareillement, avant les approbations, un « Sonnet en vers *acrostiques*, par Raymond Dumas, Montaubanois, prestre, chanoine et secrestain en l'eglise Sainte Marie metropolitaine d'Aux. » Enfin, à la page 1080, Milhard finit son livre par ces mots : « Faict et finy dans Simorre, ce seiziesme de juin, le quarante-troisiesme de mon aage. » A quelle année appartenait *ce* mois de *juin ?* Le P. Milhard ne le dit pas. Si c'était à l'année 1603, date de l'approbation du tome second de cette *seconde* édition (6 juillet 1603), Milhard serait né en 1560, et comme il est mort en 1627, il aurait vécu 67 ans.

L'édition donnée à Lyon, en 1610, ne fait que reproduire la seconde donnée par l'auteur, — sans en excepter même ces mots de la préface : « Voicy, lecteur, nostre seconde edition, » — bien que

le titre soit un peu différent : *La Grande Guide des Curez, vicaires et confesseurs, divisée en deux tomes : au premier est contenu l'examen sur les dix commandemens de Dieu et pechez contre iceux; avec la forme d'administrer les sacremens, d'ensevelir les morts, et de leurs obseques, tant pour les seculiers qu'ecclesiastiques, suyvant l'usage de l'Eglise Romaine; au second est traicté particulierement du S. Sacrement de la Penitence : le tout tres utile et necessaire pour le soulagement des esprits et contentement des ames; composé par le R. P. Frere Pierre Milhard, de l'ordre de S. Benoist, prieur de Sainte Dode, au diocese d'Aux; derniere edition;* A Lyon, chez Pierre Rigaud, rue Merciere, au coing de la rue Ferrandiere, à l'horloge; 1610, t. I, in-8° de 19 feuillets non numérotés pour l'Epistre, la Préface, la Table des auteurs, etc., et de 242 pages numérotées, plus 7 feuillets non paginés de table. — Vient ensuite : *La forme d'administrer les sacremens, avec la maniere d'ensevelir les morts, et de leurs obseques, tant pour les seculiers qu'ecclesiastiques, suyvant l'usage de l'Eglise Romaine; avec plusieurs benedictions, ensemble la propre forme de faire les prosnes; composé par R. P. F. Pierre Milhard, Prieur de Sainte Dode, au diocese d'Aux;* pp. 56. — Le tome II a 991 pages numérotées et 28 feuillets non numérotés. Sur le recto du 28e, on lit ces mots : « A Lyon, de l'imprimerie d'Aug. de Polier, 1610 (1). »

Neuf ans plus tard (1619), un autre imprimeur de Lyon, « Claude Morillon, libraire et imprimeur de Madame la duchesse de Montpensier, » publiait à son tour *La Grande Guide des Curez, Vicaires et Confesseurs, divisée en deux tomes, œuvre tres utile et necessaire pour toutes personnes ayant charge d'ames, composée par le R. P.*

(1) L'édition qui porte la date de 1631, avec la rubrique « à Lyon, chez la vefve de Claude Rigaud et Claude Obert, rue Merciere, à l'enseigne de la Fortune, » est celle de 1610 dont le frontispice a été refait. Il y eut, vraisemblablement cette même année 1610, une autre édition imprimée à Toulouse, car l'approbation, identique d'ailleurs pour le texte avec celle de la troisième édition, est datée de « Tolose, le 7 mars *1610;* » mais au lieu de la signature de *Petrus Arias Burdeus*, on trouve celle de *G. Pelisserius*, qui est sans doute Gabriel de Pelissier, chanoine de Saint-Sernin et docteur régent en l'Université de Toulouse, suivant le P. Simplicien de Saint-Martin (*Mémoires* cités, pag. 279). L'exemplaire de M. Léonce Couture, qui n'en possède que le 1er volume, est malheureusement privé de son frontispice. Ce premier volume a 9 feuillets, plus 455 pages chiffrées, y compris la préface, et 5 feuillets pour la table alphabétique. *Les propres formes d'administrer les sacremens* — le reste du titre comme dans la *troisième* édition — forment 114 pages et 3 feuillets de table et d'errata.

Frère Pierre Milhard; édition derniere, reveue et augmentée de deux tables, l'une des titres et chapitres, et l'autre des principales matieres; 2 vol. in-8° de 164 et 40 pages pour le tome I, et de 667 pour le tome II. C'est vraisemblablement cette édition que la Sorbonne avait sous les yeux quand elle condamna la *GRANDE Guide des Curez;* mais avant de parler de cette censure, qui eut lieu en 1619, il faut faire connaître les ouvrages que le P. Milhard publia avant cette dernière date.

II. *Le Manuel du divin service, contenant toutes les rubriques du breviaire et ceremonies de la Saincte messe, composé par le R. Pere F. Pierre Milhard, prieur de Saincte Dode, au dioceze d'Aux;* Tolose, sans nom d'imprimeur, 1601, in-8° de 901 pages, avec frontispice gravé. L'ouvrage est dédié à « Messire Jean D'Affis, evesque de Lombez. » Dans l'*Avis au lecteur*, Milhard dit qu' « il y a plusieurs annotations sur la pratique des sacrées ceremonies et sur les defauts qui peuvent intervenir, en traictant cet auguste et divin sacrifice de la saincte messe; ayant faict couler dans icelles annotations diverses resolutions, poincts de doctrine et de practique, sans y apporter, *datâ operâ*, les preuves, authorités ou citations comme en nos livres precedens, reservant le faire en une autre œuvre ou livre, que nous avons desseigné, *Deo dante*, mettre en lumiere. » Il est probable que ce livre n'a pas vu le jour. — A la page 561 de l'exemplaire du *Manuel* que j'ai entre les mains, commence, avec un frontispice spécial, le *Traicté sur les prieres et heures canoniques, contenant la saincte institution et la maniere de bien reciter les offices du Breviaire*; Tolose, 1608. — La *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint Benoît* (Bouillon, 1777, t. II, p. 258) dit le *Manuel du divin service* « imprimé » aussi « à Lyon, en 1615, in-8°. »

III. *L'inventaire des cas de conscience contenus ez deux tomes de nostre* Guide *et au* Manuel du divin service, *avec force cas nouveaux pour la practique des sacremens, par R. P. Fr. Pierre Milhard, prieur de Saincte Dode;* Toloze, par la vefue de Jacques Colomiez, et R. Colomiez; 1611, in-12 de 500 pages, dédié à « Messieurs les curés, vicaires et confesseurs de la France. » C'est une table alphabétique détaillée des matières traitées dans les deux ouvrages précédents, avec renvoi aux endroits de ces ouvrages où elles sont plus développées et plus approfondies.

Vers la fin de sa préface, le P. Milhard, exprimant en d'autres

termes ce qu'il avait déjà dit dans *La vraye Guide des Curez*, déclare ne pas partager « l'humeur de ceux qui ne goustent point les remedes lenitifs, doux et efficaces, et estiment que les incisions, les cauteres, les adustions, la rubarbe, l'agaric, le fiel et le vinaigre, seroit le plus propre à telles infirmités ou fragilités humaines. Quittant (donc), ajoute-t-il, et renonçant ces opinions si severes et rigides, je me suis rangé aux plus favorables et conformes à la douceur de la Loy où nous sommes, qui est toute d'amour, pleine de grace, tres legere et facile à supporter. » Voilà un sentiment vraiment évangélique, et qui ne demande qu'à être contenu dans de justes limites, pour ne pas aboutir au laxisme par peur du rigorisme.

C'est à quoi ne réussit pas tout à fait le P. Milhard. Au mois de novembre 1619, la Sorbonne censura *La Grande Guide des Curez* comme contenant plusieurs choses fausses, erronées, scandaleuses, offensives des oreilles pieuses et dangereuses dans la foi; et en conséquence elle jugea que la lecture en devait être défendue au peuple chrétien jusqu'à ce que le livre fût corrigé (1). La Faculté qualifie séparément quatorze propositions extraites de la *Grande Guide;* quelques-unes d'entre elles ont été plus tard formellement réprouvées par les Souverains Pontifes. Celle-ci, par exemple, ne diffère pas, quant au fond, de la 18e condamnée en 1665 par Alexandre VII (2) : « On peut tuer un faux témoin qui est à l'après et assûré de déposer au préjudice de la vie de Pierre, de son honneur ou moyens notables temporels, choses qu'icelui Pierre ne peut éviter qu'en le tuant ou le faisant tuer (3). » Il en est de même des deux propositions suivantes, sur la simonie, toutes deux renfermées

(1) « In quo permulta falsa, erronea, scandalosa, piarum aurium offensiva et in fide periculosa continentur..... Praefatum librum tanquàm scandalosum, castarum aurium offensivum, erroneum et in rebus fidei periculosum, censurâ notandum et populo christiano omninò prohibendum, *donec emendetur*, judicavit. » (Duplessis D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus;* Lutetiae Parisiorum, 1755, t. II, p. 115-117). Ce jugement fut porté dans l'assemblée du mois de novembre 1619 : le 2 décembre suivant, la Faculté décida que sa censure serait imprimée et publiée.

(2) « 18. Licet interficere falsum accusatorem, falsos testes ac etiam judicem, à quo iniqua certo imminet sententia, si aliâ viâ non potest innocens damnum evitare. »

(3) « Hæc propositio, dit la Sorbonne, est periculosa et viam aperit multis crudelitatibus; quâ verò parte agit de famâ et bonis, falsa est, pugnans contrà præceptum, *Non occides*. »

dans la 45e condamnée par Innocent XI en 1679 (1) : « Ce temporel se peut offrir comme cause *motive*, et un moyen de pouvoir obtenir un benefice ecclésiastique. L'on peut encore, sans encourir simonie ni peché aucun, donner quelque chose temporelle pour une spirituelle par voye de gratification ou reconnaissance pour un benefice ecclésiastique qu'on aura reçu de quelqu'un ou qu'on pense recevoir, de laquelle gratification on peut convenir devant que prendre le benefice. » Toutefois il faut dire, à la décharge du P. Milhard, qu'il n'a pas inventé ces assertions relâchées, et que, notamment pour les deux dernières, il renvoie, en marge de son livre, aux théologiens auxquels il les a empruntées (2).

Le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, semble avoir appartenu à cette classe d'hommes si spirituellement peints par le P. Milhard, qui « estiment que les incisions, les cauteres, les adustions » sont le remède « le plus propre » à guérir les « infirmités et fragilités humaines. » Cependant, au début de son épiscopat, probablement sur la renommée dont la *Vraye Guide des Curez* jouissait alors en France, il avait, au synode tenu à Bordeaux le 18 avril 1600, enjoint « à tous les Curez, Recteurs, Prestres et autres ecclésiastiques, d'avoir par devers eux..... *la Guyde des Curez de Milhard*, » et « en congrégation, le 12 janvier 1606, » il avait décrété que « tous les Curez et Vicaires auront desormais avant obtenir leurs lettres, la Bible, la Vie des Saints, *la Guide des Curez de Milhard*, le Catéchisme du Concile de Trente, le Concile provincial et les cas réservés : et ceux qui diront qu'ils les ont dans

(1) « 45. Dare temporale pro spirituali non est simonia, quando temporale non datur tanquam pretium, sed dumtaxat tanquam motivum conferendi vel efficiendi spirituale, vel etiam quando temporale sit solum gratuita compensatio pro spirituali, aut e contrà. »

(2) Entre autres, et en première ligne, au jésuite Valentia, qui a écrit ces paroles : « Quandò temporale est duntaxat *motivum* conferendi vel efficiendi spirituale, aut è contrario,... quandò per temporale fit solùm compensatio gratuita pro spirituali, aut è contrario,... his modis... *vitatur simonia*... (quia) ut transactio aliqua sit simoniaca, oportet temporale esse *precium* spiritualis, vel è contrario » (*Commentar. Theologic.* t. III, Disp. VI, Q. XVI, Punct. 3; Lutetiae Parisiorum, 1609, col. 1796). Mais il faut voir aussi comment M. l'abbé Maynard explique et justifie ce passage de Valentia dans ses Notes sur la sixième Provinciale de Pascal (*Les Provinciales*; Paris, 1851, t. I, p. 273-280). Pascal, dans sa douzième lettre, fait mention du P. Milhard à propos de la doctrine des casuistes touchant la simonie (édition citée, t. II, p. 100).

leurs maisons, seront tenus d'en jurer entre les mains de nostre secrétaire (1). »

Mais en 1624, tous ces décrets, — réimprimés pourtant en 1639 et donnés comme « reveus et confirmés » par le successeur du cardinal, — tous ces décrets, dis-je, furent virtuellement abrogés par une décision toute contraire. Instruit sans doute par la censure de la Sorbonne, l'archevêque de Bordeaux fit en quelque sorte brûler ce qu'il avait fait adorer. Dans son concile provincial tenu au mois d'octobre 1624, les livres du P. Milhard qui avaient été en 1600 et 1606 jugés obligatoires pour les prêtres, furent alors regardés comme plus propres à scandaliser les faibles qu'à les édifier; comme ouvrant la porte, bien loin de la fermer, aux péchés de simonie et d'usure; comme favorisant les *libertins*, sous prétexte d'une coutume mauvaise, *pravæ consuetudinis*, en leur donnant le moyen de violer impunément le grand précepte d'entendre la messe dans sa paroisse les jours où elle est d'obligation. Défense est donc faite par le concile à tous les fidèles de la province ecclésiastique de Bordeaux, de lire les livres du P. Milhard traitant des cas de conscience, quelle que soit la langue dans laquelle ils soient écrits; et les évêques suffragants sont chargés de veiller à ce que les erreurs contenues dans ces ouvrages ne se glissent pas dans l'esprit de leurs ouailles, dussent-ils pour y réussir plus efficacement, employer les peines et les censures de l'Eglise (2).

Cette décision ne figure pas dans les *Décrets*, mais seulement dans les *Actes* du concile, et paraît n'avoir été promulguée ni en session, ni même en congrégation générale. Des trois griefs particuliers allégués contre le P. Milhard, le troisième ne figure pas parmi les quatorze propositions censurées par la Faculté de Paris, et c'est avec juste raison. Quoi de plus vrai, en effet, quoi de plus rigoureusement exact que ces paroles, si sévèrement notées par le concile provincial de Bordeaux? « Touchant au lieu là où on est tenu d'assister à la saincte messe, le plus *convenable* et conforme au droict ancien est la propre paroisse d'un chacun. Aujourd'hui neantmoins la coustume

(1) *Ordonnances et Constitutions synodales, Decrets et Reglemens donnez au diocese de Bourdeaux par feu de bonne memoire Monseigneur le cardinal de Sourdis, reveus, confirmés et augmentés par tres illustre et tres Reverend Pere en Dieu Messire Henry Descoubleau de Sourdis, archevesque de Bourdeaux;* Bourdeaux, 1639, in-8°, p. 134.

(2) *Concilia provincialia Burdigalæ celebrata annis 1582 et 1624;* Luciono, 1850, in-12, p. 319.

(vraye interprete de la loy) absoult d'iceluy droict ancien, si qu'on satisfaict au precepte de l'Eglise en quel lieu que ce soit, tant ez eglises des seculiers que des reguliers, tellement que les evesques ne peuvent astraindre leur peuple d'assister aux messes parrochielles de leurs propres eglises, les dimanches et festes colibles, attendu que ce seroit abroger la coustume generale que dessus, receue par l'Eglise universellement, chose qu'ils ne peuvent. Voicy, continue le P. Milhard, ce que l'illustre congregation des Cardinaux en a declaré en interpretant le 4e chapitre de la session XXIV du s. Concile de Trente : « *Non potest ordinarius mulctis aut pœnis cogere populum ad audiendam missam aut concionem in casu negligentiæ aut contumaciæ.* Il serait toutes fois fort recommandable d'obeir aux exhortations qu'ils en font d'y assister, à ce que là on puisse entendre les festes et jeusnes qui sont sur sepmaine. » (1).

Telle est bien la doctrine aujourd'hui reçue, et confirmée encore dans ces derniers temps par le Saint-Siège. Mais telle n'était pas, en 1624, la manière de voir des évêques de la province de Bordeaux, qui portèrent un décret tout à fait opposé. Aussi eut-il, à Rome, le sort de plusieurs autres décisions de la même assemblée, lesquelles furent ou supprimées ou amendées par la Congrégation du Concile de Trente chargée d'en réviser les décrets : et, chose intéressante à remarquer, celui dont nous parlons fut corrigé précisément dans le sens du livre du P. Milhard et pour les mêmes raisons (2).

IV. *L'appareil pour le Triomphe du S. Paradis; tome II, contenant la* SCIENCE DE BIEN MOURIR, *de l'invention du R. P. Frere Pierre Milhard, religieux de l'ordre de Saint-Benoît et prieur de Sainte-Dode au diocese d'Aux;* A Tolose, de l'imprimerie de la Vefve de I. Colomiez... 1622, in-4° de 4 feuillets liminaires, 88 et 538 pages, plus 2 feuillets non chiffrés pour la *Table*. Voici, d'après M. Léonce Couture qui en a vu quatre exemplaires, deux à Auch et deux à Toulouse, la description de ce volume.

Les 4 feuillets liminaires sont occupés par l'extrait du privilège du Roi, les Approbations de deux docteurs de Bordeaux et de Pierre de Périssac, vicaire-général du cardinal de Sourdis, et la Dédicace à « Messire Bernard D'Affis, evesque et seigneur de Lombès. »

(1) *La vraye Guyde des Curez;* t. II. chap. XXXVIII, inst. 1, n. 3, p. 313, 314.

(2) *Decreta concilii provincialis Burdigalæ habiti... anno 1624, cum correctionibus S. Congregationis concilii nondum editis;* Burdigalæ, 1877, in-4°, pag. 20, 21.

Pag. 2-17 : *Discours sur le sujet, pratique et utilité de ce livre.* A la fin, l'auteur annonce un autre ouvrage qu'il a déjà *esbauché et trassé*, et qu'il publiera, s'il plaît à Dieu, *De l'éternelle félicité.*

P. 18-48 : *Traité des certains signes de la mort.*

P. 48-88 : *Remontrance à ceux qui différent leur conversion.*

Tout cela a très probablement été ajouté après coup au plan primitif, car après cette page finale 88, la pagination recommence, ainsi que les réclames. Les pages 1-486 comprennent cinquante-neuf colloques. Le premier est intitulé : *Comme quoy il faut se resoudre à la mort et au mépris de la vie.* Plusieurs de ces colloques sont surtout des prières, des paraphrases de psaumes, litanies spéciales, exemples de patience, etc.

P. 487-531 : *Les adresses pour assister à ceux qui sont condamnez à mort. Le tout divisé en quatre sections.*

P. 532-538 : *Instruction pour l'administration du S. Sacrement de l'Extrême-Onction.*

P. 539-540 : *Ordo administrandi Extremam Unctionem,* plus les Psaumes de la pénitence et les Litanies des Saints en latin.

A la page 1, au commencement, on lit un *Avertissement* conçu en ces termes : « A bon droict pourrois tu, amy lecteur, t'estonner de voir ce second tome de nostre appareil, n'ayant veu encore le premier : en voicy la raison. C'est qu'au commencement et continuation d'estuy-cy, je ne m'étois desseigné faire rien plus sur iceluy appareil du triomphe du sainct Paradis; mais estant sur la fin de ce second tome, je m'avisay que pour faire une œuvre accomplie, pour subvenir plus asseurément à ce somptueux et glorieux Triomphe, il faloit songer et estudier, non seulement en la Science de bien mourir (comme ce volume apprend), ains encore à la Science de bien vivre, considerant de pres comme tres difficilement meurt bien celuy qui n'aura bien vescu : non plus qu'en toutes les sciences et arts celuy qui n'a esté bon escolier ou apprentif, il ne faut esperer de le voir eminant en doctrine, ny bon maistre en l'art qu'il s'estoit proposé. Telles considerations donc me firent resoudre de dresser ou composer un autre tome intitulé la Science de bien vivre. Lequel ores qu'en ma conception et composition il ait esté le second : il tiendra neantmoins en l'ordre et disposition naturelle le premier rang en cest œuvre. Or il traitte de tous les moyens ou preparatifs qu'il faut apporter et pratiquer en ceste vie passagere, pour parvenir à la future et interminée : bref il apprendra d'asseurer sa particuliere

predestination, tant à la grace qu'à la gloire : avec les marques et livrées des mesmes predestinés et quant et quant celles des reprouvés.

. . . . . .

Toujours faut-il, devant que triompher ni posseder tous ces celestes et magnifiques biens, passer par le guichet de la mort : après, dis-je, avoir obtenues toutes les victoires precedentes à icelle, soit en la santé, ez maladies, ou au terme de la meme mort : fins où toutes mes pretentions visent en ces deux volumes. Attends donc avec patience le premier tome qui est deja sur la presse et bien advancé : lequel suivra, *Deo dante*, cestuy-cy à son tour. A Dieu, mon cher amy. »

Ce premier tome doit avoir été achevé. L'auteur, en effet, vécut plus de quatre ans encore après la publication du second tome, et les docteurs de Bordeaux disent dans leur approbation qu'ils ont vu les deux volumes à imprimer. De plus, la *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de S. Benoît* parlant de cet ouvrage, qu'elle intitule *Le grand appareil du saint Paradis*, le donne comme formant *deux* volumes (1) in-4° et comme *dédié au Cardinal de Sourdis*. Or, ce dernier caractère ne convient pas au second volume, qui est dédié, comme on l'a vu, à Bernard D'Affis, évêque de Lombez. Tout ce que je puis affirmer avec quelque certitude, c'est que ce premier volume, s'il a réellement vu le jour, est excessivement rare, et qu'il n'en existe aucun exemplaire dans aucune des grandes bibliothèques de nos grandes villes, Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Amiens, Auch, Montpellier, Nantes, La Rochelle, Dijon.

ANT. DE LANTENAY.

(1) Le P. Montgaillard (*loc. cit.*) attribue également deux volumes à l'*Appareil du saint Paradis*.

NOTES POUR SERVIR DE COMPLÉMENT

A

L'HISTOIRE DU COUVENT DES URSULINES DE GIMONT.

Dans le substantiel chapitre consacré aux Ursulines de Gimont par M. l'abbé Dubord, à la fin de son intéressante histoire du collège de Gimont (1), le savant auteur parle de nombreux embarras financiers qui surgirent dans le cours du XVIIIe siècle.

J'ai trouvé sur ce sujet aux archives nationales quelques documents qui me paraissent dignes d'être publiés.

Le plus important est une demande de secours faite par les religieuses et appuyée par une lettre autographe de M. de Salignac de Lamothe-Fénelon, évêque de Lombez.

Par suite de travaux exécutés sur la route d'Auch à Toulouse par M. d'Etigny, le monastère se trouva dominé par une levée de trente pieds d'élévation dans toute la longueur des murs. Ceux-ci s'écroulaient insensiblement. Le séjour de cette habitation malsaine occasionnait de graves maladies.

On ne pouvait faire cesser ces inconvénients qu'en reconstruisant ailleurs ce couvent dont le séjour était impossible. Le personnel se composait de vingt religieuses de chœur et de six sœurs converses. Les revenus étaient de 9,207 livres 13 sols; les dépenses de 9,162 livres.

La dépense ne pouvait être couverte avec les ressources ordinaires; aussi fallut-il recourir à une demande de subvention.

(1) Voir *Revue de Gascogne*, t. XVIII (1877), p. 454.

Le mémoire de l'évêque de Lombez, que je reproduis en entier, montre quelle était dans le diocèse l'utilité de ce couvent, et quels services les Ursulines rendaient à la religion et à ses ministres. On verra que les éloges adressés par M. l'abbé Dubord à cette pieuse maison restent au-dessous de ceux qui lui étaient accordés par le premier pasteur du diocèse :

Mémoire en faveur du couvent des Ursulines de la ville de Gimont, dans le diocèse de Lombez.

Ce monastère est le seul qu'il y ait dans le diocèse de Lombez; l'Evêque ne peut point offrir d'autre asile aux jeunes personnes protestantes qui se convertissent et aux demoiselles de qualité de son diocèse.

Quoique pauvre et nombreuse, cette communauté n'a demandé jusqu'à présent aucun secours à la commission, et elle ne sollicite aujourd'hui une grâce que pour réparer les torts que lui a faits la construction du nouveau chemin public.

Cette maison était située dans un fort bon air, hors de la ville de Gimont, et l'espace qu'elle occupe encore étoit sur une hauteur qui n'étoit point dominée par les terres voisines. M. d'Etigny, intendant d'Auch, voulant niveler la grande route, ordonna qu'on fît une levée de trente pieds d'élévation dans toute la longueur des murs de ce monastère. Depuis cette époque, la maison est dans un fonds, il faut descendre un escalier de vingt marches pour y entrer; les murs s'écroulent insensiblement, la plupart des religieuses sont attaquées de maladies de jambes, et elles sont menacées tous les jours d'être écrasées par la chute de leur maison.

Ces Ursulines ont toujours été infiniment utiles dans le diocèse de Lombez, et elles ne demandent qu'une maison habitable pour y rendre de nouveaux services. Il est prouvé par l'état cy-joint des revenus et des charges de cette communauté, état dont la fidélité frappera sans doute la commission, que la recette suffit à peine à la dépense et qu'il lui seroit impossible de fournir aux frais d'une reconstruction.

Les réparations du monastère actuel, ou plutôt la réédification qu'il faudroit en faire, couteroit des sommes immenses, et on seroit

obligé tous les dix ans de recommencer. Pour n'être plus à charge à la commission par de nouvelles démarches, et assurer à ces religieuses une retraite saine et commode, l'Evêque de Lombez désireroit de faire construire un nouveau couvent à trois cents pas de distance du monastère actuel.

Pour effectuer ce projet, il borne lui-même la grâce qu'il sollicite auprès de la commission à une somme de soixante mille livres, payables par portions de quatre mille livres par année pendant quinze ans. Quelque modeste que puisse être ce monastère, soixante mille livres ne suffiront pas pour le reconstruire; mais le produit de la vente de l'ancien couvent, les secours du bureau diocésain et les bienfaits de l'Evêque de Lombez fourniront le surplus de la dépense.

Si la commission daigne accorder quatre mille livres pendant quinze ans, on trouvera sur les lieux un architecte qui se chargera de l'entreprise et la nouvelle maison sera finie dans trois ans.

L'Evêque de Lombez n'ayant que ce seul monastère dans son diocèse, ne se dissimule pas qu'il faut le rebâtir à neuf ou le détruire; mais il est doté suffisamment et n'auroit même jamais rien demandé sans les dommages que lui a causé le nouveau chemin, et tout concourt à démontrer que c'est une demande absolument privilégiée.

A Lombez, ce 22 janvier 1773.

† Léon, évêque de Lombez.

Au bureau du 2 mars de la même année, on demanda : « 1° un plan du bâtiment; 2° un devis estimatif; 3° le prix à » retirer de la maison; 4° les ressources qu'on a pour bâtir, » tant du bureau diocésain, tant de M. l'Evêque que de » notre bureau. »

Au bureau du 25 mars, on décida qu'il fallait voir M. de Lombez et concerter avec lui un autre plan.

On ne devait attendre aucun secours de la ville de Gimont, qui, outre les impôts dont elle était accablée, les logements des gens de guerre, etc., souffrit pendant tout le cours du XVIIIe siècle de fléaux tels que : grêles, inondations, etc. Deux années consécutives ne se sont jamais écoulées sans

que l'une de ces deux catastrophes vint frapper les malheureux habitants.

On s'adressa alors aux fondateurs et bienfaiteurs de la ville, les moines de l'abbaye.

L'acte suivant fut envoyé à Paris comme témoignage des sacrifices que l'on faisait pour les Ursulines.

Copie de la déclaration faite en présence de M. l'Evêque de Lombez, au nom de M. l'abbé de Gimont, par M. Sauzet, procureur fondé dudit sieur Abbé pour les affaires de ladite abbaye.

Je soussigné, vicaire général et procureur spécialement fondé de messire Jean-Baptiste comte de Sçay-Montbéliard, abbé commandataire de l'abbaye de Gimont, déclare que l'intention de mondit sieur abbé de Gimont serait que le dixième du quart de réserve situé dans les cantons d'Ansan et Garabousta, dont il a obtenu la coupe par arrêt du conseil, fut employé pour le soulagement de la communauté des pauvres religieuses Ursulines de la ville de Gimont; mondit sieur abbé prie Monseigneur l'évêque de Lombez d'appuyer sa demande auprès de Monseigneur le cardinal de Luynes.

A Lombez, ce 28 octobre 1775.

Signé : SAUZET (1),

Prêtre du diocèze de Lombez, vic. gén. et procureur fondé de M. l'abbé de Gimont.

Le 26 décembre 1776, une nouvelle lettre fut écrite au bureau par l'évêque de Lombez, et l'affaire reçut une solution définitive au bureau du 1er avril 1777.

On accorda 4,000 livres payables en 4 ans et sur l'état de 1776.

Les religieuses durent abandonner tout projet de recons-

(1) L'abbé Sauzet appartenait à la même famille que M. Sauzet, président de la Chambre des députés sous Louis-Philippe, né au Travès, commune de Sainte-Marie, canton de Gimont.

truction et la Révolution les surprit dans la maison qui avait été leur berceau.

Quelle fut à cette époque leur courageuse attitude, les lecteurs de la *Revue* le savent grâce aux travaux de M. le curé d'Aubiet (1).

Aujourd'hui que le souvenir même des Ursulines a presque disparu de Gimont, j'ai cru utile de faire revivre, dans ce recueil consacré au culte pieux du passé, un chapitre de leur histoire. C'est avec un mélancolique mais réel plaisir que je me plais à évoquer ces souvenirs de choses et de personnes disparues.

Hélas ! aux yeux de beaucoup de gens qui croient encourager l'avenir en niant le passé, ce culte est une douce manie; nous voyons tous les jours fouler aux pieds ce qui fit le bonheur de nos pères,

Et combien sur la terre un brin d'herbe qui pousse
Efface de tombeaux !

ALPHONSE VIGNAUX.

(1) Voir *Epreuves de l'Eglise à Gimont pendant la période révolutionnaire*, VII (*Religieuses ursulines et autres*, etc.), dans la *Revue de Gasc.*, t. XVI (1875), p. 545.

NOTICE

SUR

LA PAROISSE DE SAINT-PIERRE ET CASTETS

CHAPITRE II

DES CHOSES ECCLÉSIASTIQUES *

III

Restauration des églises.

Les lois canoniques et les ordonnances royales, en particulier l'art. 21 de l'édit d'avril 1695, imposaient aux gros décimateurs la charge des réparations des églises paroissiales, la fourniture des ornements nécessaires pour le service divin et le paiement de la congrue aux curés et vicaires.

Les réparations auxquelles les décimateurs étaient obligés en l'église paroissiale où se percevait leur dîme s'étendaient au tiers au moins des dîmes perçues, et s'entendaient des murs, voûtes, lambris, couvertures, pavé, stalles et sièges, cancel et croix, vitres du chœur avec leurs peintures, retable et tableau d'autel, etc. (1).

I. Eglise de Castets. — Le 3 mars 1751, Jean Lalanne, bourgeois de La Devèze, bailla à Pierre Abeilhé, charpentier de Maubourguet, pour le prix de 90 livres, les réparations à faire au sanctuaire de l'église de Castets. Il agissait au nom

* Voir ci-dessus (livr. de février), p. 71.

(1) Cf. *Dictionnaire de Droit canonique et de matière bénéficiale* par Durand de Maillane. Art. *dixme*, § 7. Duperrai, sur l'art. 21 de l'édit de 1695. Œuvres posthumes d'Héricourt, tome I. Cons. 81, 82.

de M. de Saint-Aulaire, archidiacre de Rivière-Basse. Des travaux furent encore exécutés dans cette église en 1766 et en 1788. En 1777, la municipalité alla jusqu'à affecter le traitement du vicaire à la restauration de l'église et à la fermeture du cimetière. En 1789, il fut décidé que l'église de Castets serait élargie d'une canne du côté du nord et qu'il serait construit une chambre pour y tenir soit l'école, soit les assemblées de paroisse (1).

II. Eglise de Saint-Pierre. — L'évêque de Tarbes, par ordonnance du 22 mars 1764, avait prescrit des réparations tant au sanctuaire qu'à la sacristie de l'église de Saint-Pierre, l'achat d'ornements et autres objets nécessaires au culte divin.

MM. du chapitre de Tarbes et messire de Saint-Aulaire, archidiacre de Rivière-Basse, en leur qualité de co-décimateurs, furent requis de pourvoir à tous ces frais. « Pour s'en » épargner l'embarras, » ils proposèrent au sieur Jean Lanacastets, marguillier en charge de ladite commune, de se charger du tout, moyennant la somme de 350 livres qu'ils offrirent de lui compter à cet effet. Lanacastets, en vertu d'un pouvoir verbal que les habitants lui en donnèrent, accepta l'offre. Le traité fait avec MM. les décimateurs fut soumis (mars 1765) à l'approbation et ratification des habitants réunis en assemblée générale « au devant de l'église paroissiale de Saint-Pierre. » Il fut donné au sieur Lanacastets

(1) Jusqu'en 1780, il y eut un régent à Castets et un régent à Saint-Pierre : le 13 janvier 1782, « vu la nécessité d'un régent à Saint-Pierre, tant pour assister aux » enterrements que pour chanter les messes et accompagner M. l'archiprêtre (*sic*); » vu que le sieur Jean Lacoste exerce depuis plusieurs années la profession de » régent dans la paroisse de Castets, et que dans la paroisse de Saint-Pierre il n'y en » a aucun depuis deux ans, et attendu que ledit Lacoste voudrait servir celle de » Saint-Pierre, que, pour qu'il puisse jouir des exemptions accordées par Sa Majesté, » il a besoin d'avoir des lettres de Mgr l'évêque de Tarbes, les paroissiens de » Saint-Pierre et Castets, assemblés au-devant de l'église de Saint-Pierre, délibèrent » à l'unanimité que Mgr l'évêque sera supplié de vouloir bien accorder audit » Lacoste les lettres de régent pour ces deux paroisses. » Cf. Délibérations des 3 mars 1751, 22 février 1766, 9 mars 1777, 13 février 1882, 7 juillet 1788.

pleins pouvoirs d'employer une partie de la somme en acquisition d'ornements, et l'autre partie, « vu que ladite église » est extrêmement enfoncée, le lambris et le couvert fort bas, » à exhausser les murs du sanctuaire et de la sacristie, à refaire le lambris, le couvert et le pavé. Mais comme la somme ne se trouvait pas suffisante pour tous ces ouvrages, pouvoirs furent octroyés à Lanacastets d'employer à ces fins les deniers appartenant à l'église qu'il avait en mains et même le produit des quêtes, tant ordinaires qu'extraordinaires. Il devra être fait un devis estimatif des travaux, une adjudication en faveur des entrepreneurs qui feront la condition meilleure et, après exécution, les travaux devront être examinés et vérifiés par « personnes compétentes et connaissantes, » avant d'en donner aux chefs de l'entreprise décharge valable.

« L'entier ouvrage » se fit durant le mois de septembre 1765, pour la somme de 240 livres. L'entreprise en fut consentie aux conditions suivantes :

L'entrepreneur s'oblige 1° à refaire la muraille du côté du septentrion, depuis l'endroit où elle se trouve jetée en dehors, jusques sur le grand pilier qui est au levant, à la prendre à environ une canne du fondement, et dans la même épaisseur où elle est; 2° à hausser de cinq pans les murs de la sacristie, sur leur épaisseur actuelle, non comprise la tuile mouillée; à exhausser à proportion la cheminée de la sacristie....; à hausser de trois pans le manteau de ladite cheminée, la porte, l'aiguier (*sic*) (l'évier) et le râtelier des aubes... à employer pour la construction de toutes les murailles, de la pierre et du bon mortier à chaux et sable..... les cheminées seront haussées avec briques et chaux et sable.....; 3° à faire deux vitraux à la sacristie, l'un au levant, l'autre au couchant, en pierre de taille, sur quatre pans de haut et trois de large, et le dessus en anse à panier..... dans chaque ouverture seront établies trois barres de fer de huit lignes de grosseur en carré.....; 4° cet ouvrage devra être terminé le 15 août 1765; 5° à hausser de huit pans l'entière muraille dans le sanctuaire et de quatre pans dans la nef, de chaque côté, non compris l'entablement, ni la tuile mouillée, le tout de l'épaisseur de la muraille actuelle, avec pierres et mortier à chaux et sable.....; à faire des

vitraux dans le sanctuaire en pierre de taille ayant dix pans de haut sur quatre de large..... dans chacun seront scellées quatre barres de fer de haut en bas, sur dix lignes en carré..... le dessus sera fait en pierre carrée comme celui de la sacristie..... Au cas où une partie du vitrail du sanctuaire se trouvera couvert par le toit de la sacristie, il pourra être fait de moindre hauteur, si Lanacastets le croit à propos, comme aussi le vitrail du couchant de la sacristie pourra être supprimé par Lanacastets; 6° l'entrepreneur fournira les entiers matériaux... (Délib. 3 mars, 19 mai 1765. Archives Dupleix-Pallaro.)

Le travail ne dut pas être exécuté dans toute la perfection des plans et devis, car le 6 juillet 1785, toujours « sous les aubans de l'église de Saint-Pierre, », devant Me Dumouret, avocat en Parlement, conseiller du roi et son procureur au pays de Rivière-Basse, s'assemblèrent (1) Me Etienne-Alexandre Domerc, ancien mousquetaire, Jean-Dominique Lanacastets, avocat en Parlement, Pierre-Paul Blandin, écuyer, et autres habitants de la paroisse Saint-Pierre et Soubagnac, lesquels dirent que

La présente église est dans un tel état de délabrement, qu'elle est prête à s'écrouler, si bien que ladite église a été interdite par Mgr l'évêque de Tarbes (2) et que les offices y ont entièrement cessé. C'est pourquoi il est indispensable de prendre tous moyens requis pour parvenir à la réparation ou reconstruction de ladite église.

A la pluralité des suffrages, Domerc et Blandin furent nommés syndics. Pleins pouvoirs furent également accordés à Jean-Baptiste Lanacastets, Augustin Dareix, Jean Larcade, Jean Mondin, sergent, et Jean Dusser,

Afin de se pourvoir, pour eux et en leur nom, ainsi que pour les autres habitants, par devant Mgr l'intendant et autres cours qu'il appartiendra, aux fins de faire ordonner la reconstruction de ladite église, et à cet effet de prendre et faire nommer des experts intel-

(1) En 1777 (19 février) il fut pris une délibération aux fins de construire un clocher à Saint-Pierre, d'agrandir les cloches au moyen des deniers de l'église, du reliquat des comptes et de dons volontaires (Me Lanacastets, syndic, offrit pour sa part 400 livres), mais le projet n'a pas été réalisé.

(2) Ordonnance épiscopale du 9 novembre 1784.

ligents, qui décideront de l'emplacement, grandeur et dimension d'icelle, pour après que le tout aura été fixé et déterminé, en être dressé un plan et devis estimatif, et ensuite être autorisé à procéder à l'adjudication de l'ouvrage....; comme aussi leur donnent pouvoir de faire fixer et déterminer quelle est la portion à laquelle les décimateurs seront tenus de contribuer à cette reconstruction et les forcer ensuite à en faire le payement entre leurs mains ou celles de l'adjudicataire, ou autrement comme besoin sera, ou comme ils trouveront convenable....; généralement leur donnent pouvoir, pour raison de ladite reconstruction, dépendances et circonstances, de tout ce qu'ils jugeront utile au bien de ladite église et avantage des constituants, promettant d'avoir le tout pour agréable.

L'intendant ordonna (4 septembre 1785)

Qu'il serait procédé, par cet expert assermenté, devant Me Lamothe, subdélégué, à la vérification du monument et des réparations dont il peut être susceptible...; que, dans le cas où l'expert jugerait nécessaire l'entière reconstruction, il serait tenu d'en déduire le motif dans son procès-verbal et de déterminer l'emplacement, longueur, largeur et autres dimensions. En outre, il devra distinguer, par un chapitre séparé, les objets de dépense qui regardent les paroissiens d'avec ceux qui seraient à la charge des décimateurs.

En exécution de ladite ordonnance, le sieur Douat, me charpentier, fut nommé expert; il prêta le serment requis et il procéda à la vérification. Pour les motifs détaillés dans son procès-verbal, il jugea que « l'église devait être reconstruite en entier, placée sur le cimetière actuel (c'est-à-dire alors existant), la porte tournée à l'orient et l'entrée prise en face de ladite porte et tracée dans un vignoble de M. Alexandre Domerc. » Les plans et devis furent dressés, et le tout communiqué aux habitants. A la pluralité des voix (1er février 1786), le projet fut approuvé, avec cette réserve que le devis ne monterait qu'à 4,780 livres 14 sols pour la portion à la charge des paroissiens et à 2,771 livres pour la dépense à la charge des décimateurs. Reconnaissant l'impérieuse nécessité de la reconstruction, Me Domerc consentit à ce qu'il fût pris de son fonds de vignobles, tant que besoin serait, pour l'entrée

de ladite église, sur une largeur suffisante, ainsi que le terrain nécessaire pour ladite reconstruction, sans exiger d'autre indemnité que la propriété de l'ancien chemin qui conduit actuellement à ladite église.

Des oppositions se produisirent; aussi Saint-Pierre ne possède actuellement que l'église restaurée en 1765 (1).

IV

Fourniture des ornements, etc.

L'article 21 de l'édit d'avril 1695 obligeait les ecclésiastiques jouissant de dîmes dans les paroisses à fournir les ornements et autres objets indispensables au culte, luminaire de l'autel, huile de la lampe du Saint-Sacrement, etc. Les co-décimateurs s'étaient maintes fois refusés à cette fourniture, malgré les prières et même les sommations des marguilliers de Saint-Pierre. Aussi, dans une assemblée paroissiale, tenue le 15 janvier 1764, Dominique Lanacastets reçut-il pleins pouvoirs, aux fins « d'engager, forcer et contraindre, si besoin est, MM. du chapitre de Tarbes et M. de Saint-Aulaire, archidiacre de Rivière-Basse, à ces sortes de fournitures et aux réparations nécessaires au chœur, à la sacristie, et toutes autres auxquelles ils pourront être tenus, même à leur intenter action par devant les juges. »

V

Cimetières. — Sépultures. — Bancs dans les églises.

1. Par verbal rendu en cours de visite (septembre 1755), Mgr Pierre de La Romagère de Ronssecy, évêque de Tarbes, ordonna la clôture murée du cimetière de Saint-Pierre. En

(1) Pour de plus amples détails, consulter délib. de juillet 1785, 1er, 5 février, 23 avril, 12 juillet, 22 octobre 1786. Notariats Dussés et Dareix. Archives Dupleix-Pallaro, actuellement chez M. Rigaud, notaire à Marciac.

1761, les paroissiens se mirent en devoir d'obéir à l'ordonnance. Ils présentèrent requête à l'intendant pour être autorisés à prélever une imposition sur tous les paroissiens et bien-tenants. M. de Vergez, subdélégué à Tarbes, désigna l'ouvrier chargé de dresser le devis. M. Dominique Lanacastets fut nommé syndic pour rendre visite à M. de Vergez, mettre l'adjudication au rabais, dresser le rôle de l'imposition. De fait, le travail ne fut exécuté qu'en 1777 (1).

II. Depuis des siècles, les lois canoniques et civiles autorisaient la sépulture, même des simples particuliers, dans les églises, mais ce privilège n'était accordé qu'avec la permission de l'évêque, du curé et des marguilliers, et moyennant un « aumosnement » en faveur de l'église. Les concessions de *sépulture* étaient ou *personnelles*, ou *temporaires*, ou à perpétuité. Lorsque les familles ne possédaient pas de caveau particulier, les corps étaient déposés dans le cimetière ou dans le caveau commun de l'église. Dans ce dernier cas, on payait un droit plus modique à la fabrique.

Ce pieux usage d'ensevelir les morts dans l'intérieur des églises fut respecté en France jusqu'en 1776. Par lettres patentes du 15 mai, Louis XVI le supprima, sauf dans certains cas indiqués. Les lois actuellement en vigueur, en particulier le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), confirment cette prohibition.

En 1777 (23 février), la défense d'enterrer dans les églises détermina les paroissiens de Castets à agrandir leur cimetière.

Attendu qu'autour de l'église de Castets il y a, pour enterrer les étrangers, une place immense qui est ouverte et qui borde l'église de tout côté, il conviendrait d'en fermer et clore une partie avec des murs, pour cimetière. Et comme jusqu'à présent, la procession passait sur ce prétendu cimetière, il convient d'aplanir le terrain et

(1) Cf. Délibérations, 18 février 1761, 24 juin 1763, 19 février 1777. (Notariat Lanacastets. — Délibérations municipales de La Devèze.)

de rendre le passage de la procession praticable sur l'espace de deux cannes de terrain qui forme l'extérieur du cimetière pour cette procession.

Il fut, en conséquence, délibéré qu'on choisissait, pour le cimetière,

Le terrain qui est au midi de ladite église, lequel sera fermé du côté du couchant, et en droite ligne du clocher, du côté du midi, sur environ quatre cannes de largeur entre la fermeture et l'église, du côté du levant, vis-à-vis et en droite ligne de la muraille de la sacristie, le tout avec une haie vive, en attendant qu'on puisse construire un mur de clôture; au surplus, le terrain qui borde l'extérieur du cimetière actuel, sera aplani, sur deux cannes de largeur, par corvée. (Délibérations municipales.)

III. L'ancienne coutume interdisait aux laïques d'avoir des bancs dans les églises, même dans la nef. Ils ne pouvaient entrer dans le chœur que pour recevoir la sainte communion. Dans la suite, l'entrée du chœur fut accordée aux rois, aux princes, aux patrons et fondateurs, aux seigneurs des lieux. Enfin, l'usage des bancs et chaises dans le lieu saint devint peu à peu général et commun à toutes sortes de personnes, quoique à des titres divers. Ce privilège fut la source d'une infinité de contestations, principalement dans les petites paroisses. Les églises de La Devèze n'ont pas été à l'abri de cette misère. Des faits vraiment scandaleux se sont produits, à cette occasion, même en des temps assez rapprochés de nous. Bornons-nous à mentionner ici une délibération (15 février 1766) de la nouvelle et turbulente municipalité de 1765, décidant que « des bancs seraient » établis dans les églises de la communauté de La Devèze » pour MM. les officiers municipaux. » Or,

Monsieur Antoine Domerc, bourgeois de la Deveze, et ses auteurs maternels jouissaient, de temps immemorial, de la *sépulture* et *banc* attenants au balustre, du côté du septentrion et contre la muraille, dans l'église de Saint-Pierre. Ledit sieur Domerc et ses

auteurs paternels jouissaient pareillement, de temps immémorial, de la *sépulture* d'une canne carrée attenante au balustre, du côté du midi, sur laquelle est actuellement (1754) placé le banc des officiers de justice. A la suite et le long de la muraille se trouvait la *sépulture* de la métairie d'Augerot, appartenant au dit sieur Domerc, de largeur de 4 pans et de 8 de long, lesquelles sépultures font deux cannes et demie.....

Là-dessus, noble Antoine Duclos de Gouts, archiprêtre, ainsi que les marguillers de Saint-Pierre, instruits que le sieur Domerc et « ses dits autheurs ont fait des dons considérables à ladite église, » voulurent prévenir toutes difficultés, et assurer les droits du dit Domerc et des siens, à perpétuité. En conséquence, — indépendamment du droit déjà acquis au sieur Domerc par la jouissance dont lui et ses auteurs avaient bénéficié et usé depuis ces temps immémorials, — ils concédèrent, *en tant que de besoin,* au dit sieur Domerc le droit de sépulture et banc, dans la même place désignée, tant pour lui que pour les siens, à perpétuité. En reconnaissance, Domerc fit de nouveau don de *trente* livres à l'église de Saint-Pierre.

Les municipaux de 1765 prisèrent peu les titres de Domerc et le sommèrent de déguerpir de cette place, « comme étant la plus honorable et réservée, dans les justices royales, aux magistrats de la communauté. » Me Domerc, mis en demeure par réquisition verbale de reculer son banc, s'y refusa. Une sommation juridique lui fut intimée par exploit (15 juillet 1767). Un nouveau refus, que rien ne put ébranler, fut la réponse à cette sommation. Sur quoi, le 28 juillet 1767, autorisation fut accordée aux échevins et pleins pouvoirs octroyés au sieur Laurent Lanacastets,

Aux fins de poursuivre Me Domerc devant les juges, vu ces inconvenients résultant de l'*indecence (sic)* avec laquelle les officiers municipaux sont confondus avec le menu peuple et privés de jouir des honneurs, prérogatives et préséances que les ordonnances royales leur attribuent, et vu le mepris de cet audacieux infracteur des reglements de police.

Malgré ce beau zèle pour leurs privilèges, nos échevins durent trouver les juges peu sensibles à leurs bruyantes revendications. Le banc Domerc est encore à la même place dans la modeste église de Saint-Pierre.

J^m GAUBIN,
Curé de Barcelonne-du-Gers.

(*A suivre.*)

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LES TROUBLES DU XVIe SIÈCLE EN GASCOGNE *

VI

L'an 1579 et le 24e jour du mois de mars, dans la mayson archipretrale de la cité d'Auch, regnant très chretien Prince Henry, etc. Par devant moy, notaire royal soussigné, et presens les tesmoings bas nommés, personellement estably Hector d'Auzere, consul de la ville de Saint-Puy, au diocese du dit Aux, lequel pour et au nom des aultres consuls, manants et habitants de la dite ville, parlant à Reverend Pere en Dieu Monsieur Julles Salviat, prieur du prieuré de Sainte-Croix de Bourdeaux et vicaire general de Mgr le Reverendissime Cardinal d'Est, Archeveque d'Aux, l'a remonstré coume de tout temps le dit Sg^r Archeveque, ou ses vicaires, a coustume pendant le temps de caresme mander à ladite ville de Saint-Puy un precheur pour precher la parolle de Dieu aux habitans de ladite ville; ce que n'auroict esté faict la presente année, au grand prejudice du peuple de la ville, et default de administration de la parolle de Dieu. Aussi l'a remonstré comme le temple de ladite ville est en ruyne, tellement qu'il s'en va en cheutte; et mesme ces jours passés en est tombé une partie; que le danger est evident que quelquautre partie en tombe, que pourroict advenir que plusieurs des parrochiens et aultres en seroyent mutilés ou du tout meurtris; l'a sommé de vouloir fayre reparer ladite eglise en tel estat qu'il appartient; aultrement a protesté de tous inconveniens,

* Voyez livraison précédente, p. 81.

domaige et interests que s'en pourroient suyvre. Lequel Sr Salviat, vicaire, a respondeu que, quinze jours et davantaige avant le caresme-prenant dernier passé, il auroit convenu avec le prieur des Jacoupins de Marciac pour, pendant le present caresme, se transporter audit Saint-Puy, pour y precher la parole de Dieu; et que pendant ce la ville de Marciac auroict esté surprise par ceulx de la nouvelle pretendue religion, et l'auroyent prins prisonnier, et comme encores le detiennent; et pensant de jour à aultre, suyvant la paix qui a esté faicte, que ledit prieur feut eslargy pour leur aller dénonser la parolle de Dieu, lesdits de la nouvelle religion n'ont quicté ladite ville ny aussy le susdit prieur; et voyant ce, que ledict sieur vicaire auroict faict diligences de trouver aultre pour leur prescher, que ne lui a esté possible; mays de son costé consent que lesdits consuls de Sainct-Puy eslisent ou trouvent quelque precheur catholique, non suspect de heresie, pour le reste du present caresme et leur precher ladite parolle de Dieu auquel offre payer ce que de droict. Et pour le regard de la ruyne de l'eglise ou temple dudict Saint-Puy, qu'il offre de contribuer pour la cotte du Sr Archebesque et y mander gens experts pour en fayre la visite (1) et adviser ce qu'il conviendra de fayre. De quoy ledit d'Auzeres a requis acte à moy notaire soussigné, en presence de Me Jehan du Four, chanoyne de Beaumarchés, Jehan Portes, serviteur dudit sieur vicaire et moy (Duclos nre).

La prise de Marciac par les protestants, à laquelle il est fait allusion dans ce document, eut lieu pendant la trève qui précéda la paix de Nérac. D'Antras nous conte, dans ses *Mémoires*, comment eut lieu cet événement dont le contre-coup se fit sentir, comme on l'a vu, jusque dans la petite ville de Saint-Puy, qui se trouva ainsi privée de son prédicateur ordinaire.

La même réquisition fut aussi adressée par Hector d'Auzeres et à pareil jour auprès de Me Blaise Cabanier, chanoine et syndic du chapitre d'Auch, qui partageait sans doute avec l'archevêque la collation de la cure de Saint-Puy.

(1) C'est dans des conditions analogues que furent faites, quelques années plus tard, les réparations d'un grand nombre d'églises; nous en citerons plusieurs à la fin de notre travail.

VII

Dans la cité d'Aux et le 18 juin 1580, regnant très chretien prince Henri, etc. Par devant moy nre royal et temoins bas nommés fut constitué en sa personne Me Claude Brie, nre royal du dit Aux, lequel en vertu de la procuration à luy faite par Mes Angel Moliere, Arnaud Guilhem, Lacaze et aultres y comprins et nommés, faisant pour les consuls, manans et habitans de la ville de Barran, retenue par Me Bernard de Cahuzac, nre royal, le 17e du present moys et an, devers moy notaire layssée et icy pour esviter prolixité obmise à insérer, a prins et receu de Monsgr Julles Salviat, docteur, abbé du Prieuré Sainte-Croix de Bourdeaux, absent, mais pour luy stipulant Me Jehan Mascaras, secretre en l'archeveché d'Aux, sçavoir est quatre arcquebuses mosqueterres (1) avec quatre forchettes de boys ferrées et un molle pour faire les balles d'icelles; et ce pour la guarde, tuition et defense de la ville de Barran, et aultrement, qui est consteneu en ladite procuration; lesquelles mousqueterres avec les forniments est en bon equipage, que il les prend, promect au nom que precede les faire remectre dans la presente ville, mayson archipretralle et puissance dudit sieur Salviat, sans aulcun degast d'icelles; lesquelles pieces et forniments susdits Arnaud Labarthe, messager expres, comme a dict, des consuls et habitans dudit Barran, a prinses et receues dudit Brie, devant moy, notaire et tesmoings, pour icelles apporter en ladite ville de Barran, ce que promect fayre fidellement. Et pour ce dessus tenir et observer ledit Brie, au nom que precede, a obligé et hypothequé les biens et communauté dudict Baraan, que pour le fayre a soubmis, ensemble les particuliers de ladite ville, à toutes rigueurs, etc., et ainsy l'ont juré en presence de Raymond Lacroix, basochien, Arnaud Meilhan, d'Aux ht soussignés, avec le dit Brie, Labarthe et moy Pierre Arquery, nre royal d'Aux ht.

On voit avec quelle vigilance le clergé d'Auch veillait à la défense de nos cités; nul doute que la présence à Barran de ces quatre arquebuses n'ait contribué à relever le courage de ses défenseurs et à éloigner les huguenots, qui l'avaient mal-

(1) Fortes arquebuses qu'on appuyait sur une petite fourche, afin d'assurer la précision du tir; c'était une arme de rempart.

traité si fort quelques années auparavant. Aussi sont-elles solennellement confiées et le dépôt en est-il effectué par acte public.

VIII

En 1585, Barran était toujours sous l'empire des mêmes dangers et des mêmes craintes. Le document qui suit en donne la preuve, en même temps qu'il nous a révélé, et nous en avons éprouvé, on le comprendra, un léger sentiment de fierté, le renom de Me Corbin, arquebusier à Lahitte (1) !

L'an mil cinq cens octante cinq et le premier jour du moys de decembre, regnant très chrestien Prince Henry, par la grace de Dieu Roy de France et de Poloigne, dans la cité d'Aux et au devant de l'eglise parrochielle M. St-Orens de ladite cite, heure de onze avant midy ou environs, pardevant moy notaire royal soubsigné, presens les tesmoings bas només, personnellement estably Jehan Dauxion, habitant de la ville de Barran, lequel parlant et adressant ses paroles à Anthoine Corbin, maistre armurier du lieu de La Fitte, l'a dict et remonstré comme sept ans sont passés ou environ, il Corbin promist de faire et delivrer audit Auxion une arcquebuze montée avec un bon et beau rouet guarny de clef, moule de balle et douze dragées et aultres ornemens que apartient à une arcquebuze, de la longueur le canon de sept paulmes et demy, que puys lors et dans un moys luy promict delivrer moyenant la somme de six escuts sol deux tiers, qu'il luy paya audit temps en un canon d'arcquebuze de la longur de sept paulmes et demy pour la somme de troys escuts et demy et le reste en argent content. Touttefoys ledit Dauxion, quelles requisitions

(1) Nous sommes propriétaire de la maison qu'occupait Me Corbin. On y retrouve encore les traces de son atelier, et nous avons recueilli aux alentours quelques vieux débris d'arquebuse, éperons, etc.

Me Antoine Corbin fit son testament le 13 avril 1595. Après avoir fait des legs importants à ses nombreux parents, il demande à être enseveli dans l'église de La Hitte, s'il plaît au seigneur du lieu, ainsi que celui-ci le lui a maintes fois promis. Sa signature est une arquebuse grossièrement dessinée.

Pour donner une autre preuve de la considération que Me Corbin s'était acquise auprès de la famille seigneuriale par sa réputation d'habileté, noble Signoret du Cos, un des fils de Jacques du Cos, seigneur de La Hitte, signa, le 14 mai 1571, au contrat de mariage de Jeanne Corbin, sœur de notre arquebusier.

qu'il aye faictes audit Corbin de luy delivrer ladite arcquebuze en la forme par luy promise par pluralité de voyages excedent le nombre de cinquante par luy expressement faicts puys de ladite ville de Barran audit lieu de La Fitte distants de l'ung à l'aultre plus de troys grandes lieues, n'a pu recouvrer; et d'ailheurs que au temps present de guerre civille, et de tant que le lieu de L'Isle prochain dudit Barran est tenu et occupé par les ennemys de Dieu et du Roy soy disants de la nouvelle pretendue religion, il a eté faict commandement audit Dauxion remonstrant de se munir et ecquiper darmes à feu pour la tuition et deffence de ladite ville de Barran soubs l'obbeissance du Roy, et que à faulte d'armes telles que dessus messieurs les consuls dudit Barran l'ont inthimé qu'ils mectront un soldat forain dans sa mayson à ses costs et despens, que luy pourront par trop prejudicier et porter domaige; provenant le tout de la detention de ses dites armes faicte par ledit Corbin : de quoy a protesté et proteste de tout inconvenient et de tout despens domaiges et interests. Ledit Corbin a respondu avoir receu ladite somme de six escutz deux tiers, tant audit canon que en argent, laquelle arcquebuze a prestée a syre Jehan Brette, borgeois d'Aux, auquel il mettra en instance et, après payement, offre payer ou satisffayre à ladite promesse. Ledit Auxion a accepté la confession en tout qu'est à son advantaige, protestant comme dessus. De quoy iceluy d'Auxion a requis acte à moy notaire soubsigné, ce que ay faict en presence de Dominique Brostier et Bernard Dufour, d'Aux habitants soubsignés, et moy Duclos notaire royal d'Aux.

(*A suivre.*) Comte Odet de LA HITTE.

BIBLIOGRAPHIE.

I

Quelques mots sur les prétendues Inscriptions des Convenae trouvées en Ecosse. — L'Inscription tarbellienne du Vieux-Poitiers (Vienne), par M. Emile Taillebois, archiviste de la Société de Borda, etc. Dax, impr. Justère [1884]. 16 p. in-8°, plus une gravure. (Extrait du *Bulletin de la Société de Borda*).

Voici deux utiles contributions du laborieux archiviste de la Société de Borda à l'épigraphie antique de notre province. Par la première, il en écarte une erreur, sans enrichir notre trésor épigraphique. Un archéologue anglais, M. Ch. Roach Smith, dans ses

Collectancea antiqua publiés à Londres en 1878 et 79, a fait connaître une quinzaine d'autels inscrits en l'honneur de la déesse *Coventina*, trouvés en 1876, avec un grand nombre de monnaies et d'autres objets antiques, le long du mur d'Adrien bâti, comme on sait, en Ecosse entre les villes de Cilurnum et de Procolitia, aujourd'hui Carrawburgh. Il a émis de plus cette idée, que Coventina devait être la divinité ethnique des *Convenae*, anciens habitants de Comminges. Il paraît, depuis, avoir tout à fait abandonné cette attribution, que M. Taillebois réfute sans peine : les cohortes et les chefs militaires, qui ont voué à la déesse en question les divers monuments où son nom figure, étaient germains ou belges et se déclarent tels; rien n'autorise à supposer que des aquitains fussent mêlés à des troupes naturellement appelées en Bretagne des pays voisins et non des extrémités de la Gaule. D'ailleurs le mot *co[n]ventina* est formé du nom si commun de *conventus* (d'où, par exemple *Conventria*, auj. Coventry), et il n'y a pas lieu de songer, à ce sujet, aux Convenae. M. Roach Smith lui-même a émis une conjecture beaucoup plus plausible, en y voyant le nom divin d'une source qui se réunit (*convenit*) à la Tyne et à laquelle les gardiens du mur d'Adrien ont dû offrir des sacrifices.

La seconde note corrige une erreur assez grave commise par des archéologues distingués, à propos d'une inscription probablement celtique qui appartient à l'épigraphie de notre province, quoiqu'elle se lise (sur un menhir de grès de 2 mètres de haut) près du Vieux-Poitiers, sur la rive droite du Clain. Voici cette inscription, d'après l'une des dernières lectures, celle de M. T. de Longuemar : RATN BRIVATION/FRONTV TARBELSONIOS/IEVREV. Selon les celtistes, ce dernier mot équivaudrait à *vovit* ou *erexit;* les deux mots de la 1re ligne voudraient dire un *tombeau* près d'un *pont;* dans la 2e ligne, il faut voir un *Fronto, tarbellien*. L'erreur de M. de Longuemar, copiée par d'autres antiquaires, a été de confondre, comme on le faisait quelquefois au XVIe siècle, les *Tarbelli* avec le pays de Tarbes. Rien n'est plus certain que l'identité des Tarbelli avec les habitants de Dax, tandis que Tarbes, quel qu'en soit le vrai nom antique, appartenait aux *Bigerriones*.

II

LÉONCE C***. — CASSAIGNAU, POÈTE GASCON. Observations critiques sur son œuvre. Toulouse, typ. Montaubin. 1883. Gr. in-8° de 28 p.

« Si vous allez jamais de Beaumont à Cox, vous courez la chance de rencontrer, en charrette anglaise, marchant au petit trot de route,

un vieillard à cheveux blancs, très vert, œil fin, visage frais et souriant, vraie tête d'abbé du dix-huitième siècle, tel qu'on peut se figurer, à cent ans d'intervalle, Voisenon ou Grécourt : c'est lui, le médecin qui fait sa tournée de malades et qui peut-être improvise, en cet instant, quelque quatrain malicieux, au branle de la voiture. Saluez-le : c'est un poète. » Nous l'avons salué déjà, grâce à un autre de ses interprètes. Mais ce n'est pas trop, en ce temps peu favorable aux poètes, de deux recommandations au lieu d'une pour le poète-médecin du Causé. On a goûté ici même le charme sympathique et l'élégance naturelle des pages consacrées à ce joyeux rimeur par notre excellent ami Jules Frayssinet. On n'aura pas moins de plaisir à lire celles de M. Léonce C... Jugez-en par le croquis que je viens de citer ou par ces lignes d'analyse littéraire :

« Ce qui tout d'abord éclate et ressort, à la lecture de ces *Fantaisies*, c'est leur profonde originalité : l'inspiration en est franche et personnelle; le poète n'a rien emprunté; c'est lui qui l'affirme et vous pouvez l'en croire. Il boit dans son verre qui, pour n'être qu'un simple gobelet et par cela même qu'il est un gobelet de paysan, n'est pas des plus petits. Aucune réminiscence classique, nul souvenir de Jasmin ou de Mistral : ce point est à remarquer. Vous trouverez rarement pareille sincérité chez nos modernes troubadours qui, tout en patoisant, veulent bien, pour la plupart, que l'on sache qu'ils ont de la culture et ne sont pas fâchés, que l'on me passe l'expression, de laisser passer un bout de faux-col sous leur blouse d'emprunt. Nous avons ici l'homme des champs, qui dit ce qu'il a vu, comme il l'a vu et dans la langue qui est la sienne : rien au-delà, et avec cela seul on peut faire d'excellente poésie; Cassaignau nous le prouve. Il respecte sa langue, et sa langue, par une juste réciprocité, le sert à merveille... »

J'interromps brusquement ma citation parce qu'il faudrait la prolonger encore longtemps et que l'espace me manque... J'ai mieux aimé faire juger la pièce par ces extraits, tout insuffisants qu'ils sont, que de qualifier de mon chef l'esprit, le goût et le style de l'auteur. J'espère que ce peu aura suffi pour mettre mes lecteurs en appétit et me dispenser d'un éloge qui serait à peu près sans réserve. Oui, j'ai suivi avec charme l'ingénieux critique dans ses observations, appuyées de textes bien choisis et bien traduits, sur Cassaignau satirique, peintre de mœurs et paysagiste; j'ai même applaudi, j'ose à peine le dire, j'ai applaudi, quoique félibre majoral, à ses réflexions à l'encontre de certaines visées trop ambitieuses du féli-

brige : il est vrai que l'auteur dit aussi bien leur fait aux critiques *francimans* qui ont le tort de s'en alarmer.

Je souhaite à tous mes lecteurs le plaisir de faire plus ample connaissance avec M. Léonce C... Quelques-uns, par ici, m'ont attribué sa brochure. Non, cette verve si franche et si jeune, ce n'est pas moi, il s'en faut bien! Mais, mon cher Léonce, si vous n'avez pas oublié un ami d'autrefois, que ne mettez-vous, un jour ou l'autre, dans l'album qu'il ouvre chaque mois aux travailleurs de notre bien-aimé pays, votre prose si alerte, vos recherches si curieuses et... votre nom tout entier?

Léonce Couture.

QUESTION

222. Sur un La Bruyère béarnais.

Que pourrait-on me dire sur un *sieur de La Bruyère, gentilhomme béarnais*, auteur d'un opuscule intitulé : *Réplique à l'Anti-malice ou Défense des femmes, du sieur Vigoureux, autrement dict Brye-Comte-Robert, où sont rejetées les fautes qu'on attribue aux hommes, à l'ignorance de l'auteur qui ne les a pu prouver?* (Paris, 1617, in-12.) M. Gustave Servois, qui cite cette plaquette dans son excellente *Notice biographique sur La Bruyère* (Hachette, 1882. pp. 21-22), nous rappelle que ce fut une des répliques qui furent écrites à la *Défense des femmes contre l'alphabet de leur prétendue malice et imperfection, par le sieur* Vigoureux, capitaine du château de Brie-Comte-Robert, opuscule qui était lui-même l'une des répliques imprimées en 1617 contre l'*Alphabet de l'imperfection et malice des femmes*, de Jacques Olivier. Il s'agit de savoir si *La Bruyère* est un nom véritable ou un pseudonyme. On a parfois attribué la plaquette à Mathias de La Bruyère, lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris, bisaïeul de l'auteur des *Caractères*, lequel Mathias, après l'entrée du roi Henri IV, à Paris, s'était, avec les autres ligueurs le plus gravement compromis, réfugié à Bruxelles, et y avait publié, en 1603, le *Rosaire de la très heureuse Vierge Marie*. Mais cette attribution me paraît très douteuse, et s'il n'a pas existé un écrivain béarnais du nom de La Bruyère, on devra supposer que ce nom aura été emprunté par un personnage qui, pour mieux dérouter les soupçons, se sera faussement donné une origine gasconne.

T. de L.

Nous consacrerons, au début de notre livraison prochaine, une courte notice à M. le comte Armand de Gontaut, président de la commission des *Archives historiques de la Gascogne*, dont la mort récente est un deuil public pour notre pays et une perte bien sensible pour notre œuvre.

M. LE COMTE ARMAND DE GONTAUT-BIRON-SAINT-BLANCARD

La vie du regretté président de notre Commission des Archives historiques de la Gascogne s'est dépensée au service de son pays. Mais ses travaux intelligents, si fatalement arrêtés le 3 février 1884 par une mort prématurée, furent surtout de l'ordre administratif, dont la *Revue* n'a pas le droit de s'occuper. Elle n'en doit pas moins un témoignage public de reconnaissance et de deuil à celui qui compta toujours parmi ses amis les plus actifs et les plus éclairés. M. le comte Arm. de Gontaut, surtout depuis la fondation des Archives de la Gascogne, mit à la disposition de notre Société, avec sa remarquable érudition historique et son intelligence ouverte en tout sens, son zèle, son temps, ses démarches et, peut-on dire, les derniers efforts d'une énergie déjà minée par la maladie qui allait nous l'enlever. Aussi la Société historique de Gascogne a-t-elle eu sa place et son rôle dans les honneurs qui lui ont été rendus, à ces magnifiques funérailles du 12 février (1), où se confondaient, autour des membres de la noble famille de Gontaut-Biron, toute la population si dévouée de Saint-Blancard, les délégués du canton de Masseube, que M. le comte de Gontaut représentait depuis 1871 au Conseil général du Gers, et une foule de personnes notables de toutes les parties du département. Notre vice-président tenait un des cordons du poêle, et il a parlé au cimetière, après M. Batbie, conseiller d'arrondissement du canton de Masseube, avant M. Paul de Cassagnac, député du Gers, — dont l'allocution éloquente a retenti, on le sait, dans toute la France. — Un éloge funèbre avait déjà été prononcé, dans l'église même et pendant la messe, par le secrétaire de notre Société, M. l'abbé de Carsalade du Pont, curé de Mont-d'Astarac, ami de M.

(1) On peut en lire la relation dans le *Conservateur du Gers* du 14 février.

Armand de Gontaut et l'un de ses exécuteurs testamentaires. La *Revue* n'a pas de meilleur moyen de payer sa dette à la mémoire de l'homme de bien que tout notre pays regrette, que de reproduire quelques fragments de ce discours et les paroles prononcées au nom de notre Société historique par M. Adrien Lavergne.

L'orateur sacré, après avoir noblement rappelé qu' « il est dans les habitudes de l'Eglise d'honorer ses défenseurs et de pleurer ses morts, » a parlé de l'éducation chrétienne reçue par le noble défunt, soit dans sa famille, soit auprès de l'abbé Dupanloup, qui resta toujours son ami.

Il s'établit entre eux une amitié vive, profonde, sainte, qui fut la joie du grand évêque et l'honneur du jeune homme. L'histoire de cette amitié serait à faire et les matériaux pour l'écrire sont abonnants : le comte de Gontaut gardait comme de saintes reliques les lettres que lui écrivait son illustre ami, et le grand évêque, mu par un égal sentiment d'affection et d'estime, conservait et annotait de sa main celles de son ancien élève, et, délicate attention, suprême adieu du mourant, on retrouva dans un tiroir de son secrétaire toutes ces lettres avec cette note : « Prière, après ma mort, de ren- » dre ces lettres à mon ami Armand de Gontaut. »

De là un esprit de foi qui ne s'est jamais démenti et un attachement bien remarquable chez un homme du monde pour les pratiques de la religion et de la piété.

Ecoutez ce trait, chrétiens; je veux le publier à la gloire de Dieu et de son serviteur. Pendant les derniers jours qu'il a passés parmi nous, j'entrai un matin dans sa chambre. L'amitié m'en ouvrait les portes à toute heure. Sur la table où il travaillait était un chapelet. Je le pris dans mes mains, et l'admiration et la joie amenèrent un sourire sur mes lèvres. Il se méprit sur ce sourire, et, me regardant avec une expression que je n'oublierai jamais : — « Ne riez pas! » me dit-il. Il y a cinq ans que j'ai fait à la Sainte Vierge un vœu » qu'elle a exaucé, et cinq ans que je n'ai pas manqué un seul jour » de réciter une dizaine de chapelet. » — Puis il ajouta cette grande parole : — « Gardez le secret de ce que je viens de vous dire. Il y » a dans le monde des gens assez sots pour rire de ces pratiques, » et j'aimerais mieux recevoir une injure publique que de voir » quelqu'un rire de mon chapelet! »

Sa générosité pour l'Eglise et pour les pauvres n'était pas moins admirable :

Y a-t-il, dans ce canton de Masseube, une église qui ne redise

bien haut sa générosité et son amour de la maison du Seigneur? La mienne, ô souvenir cruel! peut-elle se parer, aux grands jours de fête, sans célébrer, avec les gloires du Maître, la générosité du serviteur? Et l'airain de mon clocher, sur lequel son nom est gravé pour les siècles, peut-il s'émouvoir une seule fois sans publier aux quatre vents les merveilles de sa charité chrétienne?

Y a-t-il, dans ce pays, une infortune qu'il n'ait soulagée, une misère ou publique ou cachée à laquelle il n'ait prodigué les ressources de son inépuisable charité?

Parlez, vous tous qui êtes ses compatriotes! Rendez témoignage au serviteur de Dieu! Parlez, prêtres; parlez, riches; parlez, pauvres, car, si vous vous taisiez, les pierres de vos églises, les murs de vos cimetières, les croix de vos chemins, ces chemins eux-mêmes crieraient contre vous!

Nous passons par-dessus les éloges accordés au dévouement courageux de M. de Gontaut pour la cause de la Religion et pour le service de son pays; nous tenons surtout à reproduire l'éloquent tableau de sa mort chrétienne.

Dieu visite les siens par l'épreuve; quand il a des desseins miséricordieux sur une âme, il l'épure par la souffrance. Armand de Gontaut a reçu cette visite de Dieu comme un sujet reçoit celle de son roi. Qu'il a été admirable dans cette suprême épreuve! Bénissons Dieu, mes Frères, de ne lui avoir point épargné la souffrance. Bénissons-le d'avoir jeté dans ce creuset austère ce lingot d'or pour le purifier de tout alliage. Il eût, en effet, manqué à notre admiration pour celui que nous pleurons de le contempler à nu, à découvert, dépouillé des vains attraits du monde, des vanités, des préoccupations de la terre, orné du seul éclat de ses vertus, jamais affaiblies un seul instant, et dans le sein desquelles il s'est éteint. Au milieu des plus atroces souffrances, son courage ne l'a jamais abandonné, Sa résignation, sa foi ardente, sa confiance en Dieu ont surmonté les faiblesses de la nature. Avec quel sang-froid il a envisagé la mort! Avec quelle lucidité, quelle présence d'esprit il a fait à sa famille ses dernières recommandations! Avec quelle foi, quelle humilité chrétienne il a reçu le sacrement de l'Extrême-Onction et le corps adorable de Notre-Seigneur! L'homme s'éteignait, brisé par la souffrance, mais le chrétien survivait tout entier, toujours humble, toujours pénitent, toujours résigné, toujours maître de lui-même et, si l'on peut parler ainsi en face de la mort, toujours grand! Le Cardinal-Archevêque de Paris, ému jusqu'aux larmes, lui a rendu témoignage. On peut dire en toute vérité, mes Frères, que, dans ses derniers moments, Armand de Gontaut a honoré la nature humaine. Il est mort comme un héros sur le champ de bataille de la vie. La mort l'a pris tout entier, comme un soldat armé

de toutes pièces. *Perit, sed in armis.* Il est mort les armes à la main, justifiant ainsi de la noble devise de sa famille. Il a combattu son dernier combat, armé de la croix et de sa foi victorieuse. *Et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.* Voilà la victoire que la foi du chrétien remporte !

Voici maintenant les paroles prononcées au cimetière par M. Adrien Lavergne, notre vice-président :

Je dépose sur cette tombe les hommages de la *Société historique de Gascogne* et l'expression de ses profonds regrets.

Le comte Armand de Gontaut, durant sa trop courte existence, ne fut pas seulement un homme profondément dévoué aux intérêts politiques, administratifs et matériels de son pays, un homme que ses qualités et son talent élevèrent à la présidence de notre assemblée départementale; ce fut encore un ami des lettres, des sciences et des arts.

Ce côté plus intime dans l'homme que nous pleurons fut particulièrement mis en lumière quand la *Société française d'archéologie* visita le département du Gers. Il voulut la recevoir, et, à côté de son vénéré père, il nous fit les honneurs du vieux château de Saint-Blancard, si magnifiquement restauré. Nous admirâmes alors de grandes richesses artistiques et archéologiques, mais surtout le goût et le savoir de ceux qui nous les montraient.

Depuis longtemps membre de la *Société historique de Gascogne,* le comte Armand de Gontaut fut toujours prêt à la seconder avec le plus grand dévouement.

L'année dernière, il fonda avec quelques-uns d'entre nous les *Archives historiques de la Gascogne,* aujourd'hui florissantes grâce à son concours dévoué. Nous le vîmes arriver tout exprès de Paris pour assister à la réunion où fut décidée cette grande entreprise. Sa parole éloquente encouragea les plus timides, et nous nous fîmes honneur de le nommer notre président.

Il présidait encore notre dernière réunion; mais il éprouvait déjà les atteintes du mal qui devait l'emporter. J'ai profondément gravé dans mon âme son sourire mêlé de tristesse quand, à chacun de nous, il serra pour la dernière fois la main.

Aux approches de la mort, il n'oubliait pas nos chères *Archives,* et il prenait, nous le savons, le soin de les faire recommander aux princes de la science. Touchant souvenir à cette heure suprême et qui ne surprendra aucun de ceux qni connaissaient cet homme serviable, intelligent et bon.

Mais nous savons que l'homme ne meurt pas tout entier. Il reste à sa famille, il reste à ses nombreux amis, à tous ceux qui l'ont connu et estimé, l'espérance consolatrice de le retrouver dans un monde meilleur.

LES GASCONS EN ITALIE

« Messieurs, comme il se voit de certenes contrées qui produisent aucuns fruicts en abondance, lesquels viennent rarement ailleurs, il semble aussi que vostre Gascougne porte ordinerement un nombre infiny de grands et valeureus capitenes, comme un fruict qui lui est propre et naturel : et que les autres provinces, en compareson d'elle, en demeurent comme steriles..... C'est vostre Gascougne, Messieurs, qui est un magazin de soldats, la pepiniere des armées, la fleur et le chois de la plus belliqueuse noblesse de la terre et l'essain de tant de braves guerriers qui peuvent contester l'honneur de la vaillance avec les plus fameus capitenes grecs et romains qui feurent oncques (1). »

Ce n'est pas aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* qu'il est nécessaire de faire remarquer combien sont justes, malgré une exagération que nous devons bien concéder pour ne pas trop humilier *les autres provinces*, ces paroles qu'inscrivait Florimond de Rémond en tête de la première édition des Commentaires de Blaise de Monluc. Quelle place tiennent, en effet, dans notre histoire militaire les compatriotes du connétable d'Armagnac et du bon roi Henri! Que de noms gascons nous retrouvons parmi les plus braves et les plus fidèles défenseurs de la couronne de France, depuis l'époque où le comte d'Armagnac et le sire d'Albret se réunissaient pour déchirer le traité de Bretigny qui les livrait à l'Angleterre et pour rester, malgré tout, les vassaux du roi de

(1) *Commentaires de messire Blaise de Monluc*. Bordeaux, Millanges, 1592, in-f° (édition originale), page 3.

France! Ce sera l'éternel honneur de l'Armagnac, pour ne rappeler qu'un fait, d'avoir donné son nom au parti national qui, d'abord écrasé à Azincourt et dans Paris, mais toujours plein de courage et de dévouement, devait finir par triompher sous la bannière de Jeanne d'Arc, avec les Barbazan, les Pardiac, les La Hire, les Saintrailles, et tant d'autres héros moins connus ou injustement oubliés, comme ce Géraud de La Pallière et ce Naudonnet de Lustrac, dont M. P. La Plagne-Barris a rappelé ici même les exploits (1).

Mais ce n'est pas seulement en France que les Gascons ont déployé leur vaillance. Parmi les pays qui ont été le théâtre de leurs hauts faits, l'Italie doit être citée en première ligne.

J'écrivais à l'instant le nom de Blaise de Monluc. Ses belles campagnes en Italie, et surtout son héroïque conduite au siège de Sienne, ne sont-elles pas les plus beaux fleurons de sa gloire? N'est-ce pas également sur un champ de bataille d'Italie, à Cérignole, que s'éteignit glorieusement, en 1503, la maison d'Armagnac (2), dans la personne du duc Louis de Nemours, tué, comme son aïeul le connétable, pour la cause du roi de France? Déjà, antérieurement aux grandes guerres du XVIe siècle, bien des gascons avaient précédé, au-delà des Alpes, et Monluc et le duc de Nemours. Chose curieuse, c'est en Italie que la dénomination d'*Armagnacs*, appliquée à des corps de troupe, paraît avoir été employée pour la première fois, et cela quinze ans avant que ce terme ne devînt usuel en France (3). D'ailleurs, l'exemple donné dès le règne de saint Louis par Jourdain IV, seigneur de l'Isle-Jourdain, n'a cessé d'être suivi jusqu'à nos jours, et les armées qui s'illustrèrent en Italie sous le Directoire, le Consulat et le Premier Empire, comptaient dans leurs rangs,

(1) Voir la *Revue de Gascogne*, XVII, p. 49, et XVIII, p. 297.

(2) J'entends la descendance légitime, et en ligne masculine, du connétable. Le cardinal Georges d'Armagnac n'appartenait qu'à une branche bâtarde.

(3) J'ai trouvé ce nom d'*Armagnacs* (Armagniaci) employé déjà dans un acte du 15 avril 1395 qui est aux archives de Turin.

parmi les plus braves, les Harispe, les Lannes, les Lamarque, les Durrieu, les Soulès et les Espagne.

J'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'effectuer de longues recherches dans les archives italiennes. Partout, à Milan comme à Naples, à Turin comme à Florence, à Sienne comme au Vatican, partout j'ai relevé des documents attestant le passage de nos vaillants Gascons. Il m'a semblé qu'il pouvait être intéressant de réunir quelques-unes de ces notes, de faire revivre des figures aujourd'hui oubliées, de rappeler des événements dont le renom, parfois, n'a même jamais franchi les Alpes.

Assurément les personnages que nous rencontrerons n'ont pas toujours été heureux dans leurs expéditions. Ils ne peuvent pas être cités sans exception comme les modèles du parfait chevalier. Mais chez tous nous retrouverons les qualités militaires des Gascons, leur audace et leur courage indomptables. Mon seul but a été de confirmer une fois de plus les paroles si justement placées en tête des Commentaires de Monluc; et je prie mes lecteurs, jaloux de notre antique renommée gasconne, de vouloir bien être indulgents pour l'auteur, en faveur de son intention.

I

JOURDAIN IV, SEIGNEUR DE L'ISLE-JOURDAIN,

A LA CONQUÊTE DU ROYAUME DE NAPLES.

Nous avons, en France, un très grave défaut. C'est une sorte d'oubli dédaigneux, presque de mépris, pour le patrimoine de souvenirs héroïques qui constitue notre gloire nationale. J'ai entendu raconter qu'un haut personnage politique, dans un discours public, avait pris naguère la bataille de Bouvines pour une défaite des armes françaises.

Le fait est-il certain, je l'ignore; mais l'anecdote est caractéristique. Elle montre jusqu'à quel point les Français de nos jours ignorent en général les grands faits historiques dont ils auraient le plus le droit d'être fiers.

Nos vieux historiens étaient plus patriotes. Ils acceptaient, sans arrière-pensée, l'héritage de gloire laissé par nos pères, et s'ils racontaient une expédition où les Français avaient eu à combattre les Anglais, les Allemands ou les Infidèles, ils n'hésitaient pas à applaudir de tout cœur à nos victoires et à déplorer sincèrement nos revers.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Il semble parfois que l'on rougisse de nos succès passés. On a célébré, il y a deux ans, chez une nation voisine, le centenaire d'un événement qui faillit, au XIIIe siècle, porter un coup funeste à l'influence française sur la Méditerranée et qui fut comme la revanche de l'Allemagne, d'abord vaincue par la France. Je veux parler des Vêpres siciliennes, de cette révolte qui enleva à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, la moitié du royaume qu'il avait conquis sur les Hohenstauffen. Il paraît, hélas! qu'il s'est trouvé des Français pour s'associer à cette manifestation.

Que les Italiens, encore pénétrés de souvenirs gibelins et toujours sous l'influence des accents immortels de Dante (1), aient conservé une sorte de rancune haineuse contre le vainqueur de Manfred et de Conradin et qu'ils aient pris plaisir à rappeler le souvenir de ses défaites, encore que ces défaites n'aient eu d'autre résultat que de remplacer, en Sicile, des princes d'origine française par des princes d'origine espagnole; que les Allemands aient en exécration la mémoire du

(1) Il est à remarquer que si Dante a pleuré la mort de Manfred et de Conradin, il s'est bien gardé de précipiter Charles d'Anjou en Enfer avec Frédéric II. Il l'a même placé dans son Purgatoire, loin des tourments, dans une région tranquille, où Charles et son adversaire, don Pedro d'Aragon, réconciliés par la mort, attendent, en chantant les louanges du Seigneur, les effets de la Miséricorde divine. (*Purgatorio*, canto VII.)

conquérant qui les chassa de l'Italie méridionale, rien de plus explicable. Quant à nous, Français, c'est notre droit et c'est notre devoir de réclamer, comme un des exploits les plus brillants accomplis sous le règne de saint Louis, l'expédition de Charles d'Anjou et la conquête du royaume de Sicile.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter le caractère de Charles Ier, d'examiner si les Français n'ont pas abusé de la victoire et trop durement traité les Hohenstauffen et leurs partisans. Il nous suffit de savoir que Charles d'Anjou et ses soldats ont déployé un courage, une énergie et une persévérance dignes de toute notre admiration; qu'ils ont vaincu des armées où les vieilles bandes allemandes combattaient à côté des Espagnols, des Gibelins d'Italie et des Sarrazins venus d'Afrique; qu'ils ont fondé dans le sud de l'Italie un royaume absolument français à l'origine, si français même que la langue d'oil fut pendant quelque temps prescrite comme langue officielle pour la rédaction de certains actes (1); et qu'en somme, cette monarchie, portant à son front les fleurs de lys de France, présida pendant plus d'un siècle à l'une des périodes les plus heureuses qu'aient traversées les provinces napolitaines.

Parmi les compagnons de Charles d'Anjou se trouvait un gascon : Jourdain IV, seigneur de l'Isle-Jourdain (2).

Le fait même de la présence de Jourdain IV dans les rangs de l'armée angevine est connu depuis longtemps. Il est prouvé par un extrait de son testament, publié dans l'*Histoire de Languedoc* (3). Ce testament est daté de Pérouse, 29 jan-

(1) Voir : Paul Durrieu, *Notice sur les Registres angevins en langue française*, Rome 1883 (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'Ecole française de Rome).

(2) Jourdain IV était le second fils de Bernard-Jourdain II, seigneur de l'Isle-Jourdain, mort vers 1229. Il succéda, en 1240, à son frère aîné, Bernard-Jourdain III, mort sans postérité.

C'est en faveur de l'arrière-petit-fils de Jourdain IV, Bertrand Ier, que la baronnie de l'Isle-Jourdain fut érigée en comté par le roi Philippe VI de Valois.

(3) Dom Vaissète, *Histoire de Languedoc*, III, p. 507 et Preuves, col. 526.

vier 1266, et Jourdain IV déclare lui-même qu'il est venu en Italie pour servir l'Eglise et Charles d'Anjou (1).

D'ailleurs, aucun autre détail. Le Père Anselme (2) et, d'après lui, l'abbé Monlezun (3), ajoutent bien qu'on croit que Charles Ier nomma Jourdain de l'Isle vice-roi de Sicile. Mais c'est là une erreur. Jourdain IV porta seulement le titre de conseiller du roi et n'exerça jamais que des commandements militaires. Il ne figure pas sur les listes des fonctionnaires de toutes classes, dressées pour le règne de Charles Ier, à l'aide des documents originaux (4).

Heureusement nous avons, pour suppléer au silence de l'histoire, l'incomparable collection des *Registres angevins*, conservée dans les archives de Naples (5). Grâce aux renseignements que fournit cette collection, nous pouvons nous faire une idée du rôle joué par notre gascon.

Jourdain IV ne partit pas avec Charles d'Anjou. Il le rejoignit seulement en Italie, alors que le prince entrait en campagne, après s'être arrêté quelque temps à Rome. Le 29 janvier 1266, le seigneur de l'Isle-Jourdain était à Pérouse, en compagnie de Raymond de Saint-Paul, damoiseau, du diocèse de Toulouse (6). Il est donc probable qu'il arriva encore

(1) « Nobilis vir Jordanus de Insula-Jordani, Tolosanæ diocœsis, existens Perusii, in itinere eundi in Apuliam constitutus, in subsidium S. R. E. et D. Caroli regis Sicilie illustris. »

(2) *Histoire généalogique de la Maison de France*. II, 705.

(3) *Histoire de la Gascogne*, II, p. 365.

(4) Voir Minieri-Riccio, *Itinerario di Carlo I di Angio*, Naples, 1872.

(5) Cette collection, qui va de 1265 au commencement du XVe siècle, mais qui est surtout importante pour la fin du XIIIe siècle et la première moitié du XIVe, comprend 378 volumes in-folio, dont quelques-uns ne renferment pas moins de trois à quatre mille pièces.

(6) La date du testament de Jourdain IV est ainsi conçue : Anno MCCLXVI, IV Kal. Febr. Cet acte ayant été passé à Pérouse, je suppose qu'il est daté d'après le style de Noël, généralement suivi en Italie, notamment dans les Etats de l'Eglise et dans le royaume de Naples. Néanmoins il ne serait pas impossible que le rédacteur du testament ait employé le style de l'Incarnation, habituellement en usage en Gascogne. Il faudrait alors mettre 1267 au lieu de 1266, ce qui reporterait bien après la bataille de Bénévent l'arrivée de Jourdain IV auprès de Charles d'Anjou.

à temps pour prendre part à la bataille de Bénévent, gagnée par les Français sur Manfred, le 26 février 1266.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'année suivante, le 25 mars 1267, Jourdain de l'Isle fut nommé, par le roi Charles Ier, capitaine des troupes chargées de défendre les Etats de l'Eglise (1).

C'était un poste considérable, auquel les événements donnèrent encore plus d'importance. En effet, au commencement de 1268, le dernier des Hohenstauffen, Conradin, quittait l'Allemagne et passait les Alpes, pour tenter d'enlever à Charles d'Anjou l'héritage de Frédéric II. Les Gibelins se soulevaient à sa voix, tandis qu'une violente réaction se manifestait parmi les barons napolitains contre la domination française; et le pape Clément IV voyait passer sous les fenêtres du palais où il résidait à Viterbe les soldats de Conradin, qui le bravaient en face, la tête couronnée de fleurs et de feuillages.

La victoire de Tagliacozzo (23 août 1268), chèrement achetée au prix du sang des meilleurs chevaliers français (2), assura définitivement la couronne de Naples au frère de saint Louis.

Vainqueur de Conradin, Charles d'Anjou songea à récompenser ses lieutenants et ses soldats. Il leur distribua des fiefs confisqués sur les seigneurs napolitains qui l'avaient trahi dans sa lutte suprême contre le descendant des princes allemands.

Jourdain IV, qui avait été investi des titres fort recherchés de *conseiller* et *familier du roi* (3), reçut d'abord pour sa

(1) Archives de Naples, Registre angevin, n° 29, f° 17 v°.

(2) Un certain nombre de chevaliers français, et parmi eux un maréchal de France, Henri de Cousance, faits prisonniers par Conradin, furent massacrés de sang-froid, sous ses yeux, pendant le combat, à un moment où les Allemands purent se croire vainqueurs.

(3) Les *familiers* faisaient partie de l'*hôtel* ou maison du roi. Ils touchaient un traitement lorsqu'ils étaient de service à la cour et recevaient des manteaux à certaines fêtes. Ce titre honorifique de familier n'était accordé, comme faveur, qu'à l'élite des combattants français, aux princes de l'Eglise et aux représentants des plus grandes familles d'Italie.

part la baronnie de Trojani, dans le Principat (1). Puis il la rendit au roi, et reçut en échange les terres plus considérables d'Acri, de Corigliano et de Santo-Mauro, en Calabre (2). Ces diverses donations sont toutes antérieures au mois de septembre 1269.

Charles d'Anjou avait un but politique en concédant ainsi des fiefs aux Français qui l'avaient suivi. Il voulait les engager à se fixer à jamais dans le royaume de Naples, de manière à former autour de la nouvelle dynastie comme une armée permanente de feudataires dévoués, toujours prêts à la défendre. Le service militaire : telle est l'essence de toutes les donations faites par le roi. Chaque nouveau possesseur de fief est tenu, en cas de guerre, de fournir gratuitement pendant deux mois autant de chevaliers que son fief rapporte de fois vingt onces d'or (équivalant à cinquante livres tournois) de revenu annuel. Pour prévenir toute contestation, on a bien soin, dans les actes de donation, de préciser le montant du revenu des fiefs. En outre, on note dans un registre spécial, conservé aux archives de l'Etat, le nom des terres concédées et la somme qu'elles sont censées rapporter. Ce registre est tenu à jour. On y indique les changements de propriétaires survenus par suite de décès, d'héritage ou de nouvelles concessions, afin que le pouvoir royal sache toujours combien de chevaliers il peut exiger des détenteurs de fiefs et à qui il doit les réclamer (3).

Mais les précautions prises par Charles d'Anjou demeurèrent assez souvent infructueuses. Parmi les chevaliers français, beaucoup s'étaient armés à la voix du pape Clément IV, appelant les fidèles à la défense de l'Eglise menacée par l'ambition des Hohenstauffen. Manfred et Conradin

(1) Archives de Naples, Registre angevin n° 6, f° 289.
(2) Même registre, f° 5, v°.
(3) Une partie de ce registre existe encore aujourd'hui. Il porte le n° 7 dans la série des Registres angevins.

morts, et Charles d'Anjou mis en possession de Naples et de la Sicile sous la suzeraineté du Saint-Siège, ils croyaient leur tâche accomplie. Rien ne les retenait plus en Italie et ils préféraient regagner la France par les ports de Provence.

De ce nombre fut Jourdain de l'Isle. En vain Charles Ier essaya-t-il de le déterminer à revenir en le menaçant de confisquer les fiefs qui lui avaient été octroyés (2 août 1274) (1). En vain mit-il ses menaces à exécution en faisant saisir ces fiefs au profit de la couronne (2). Six ans se passèrent sans que Jourdain IV manifestât aucune intention de quitter de nouveau la Gascogne.

Mais ce que l'intérêt personnel n'avait pu faire, le dévouement qui rattachait Jourdain IV au frère de saint Louis finit par le déterminer.

Le 31 mars 1282, la révolte connue sous le nom de Vêpres siciliennes, avait éclaté à Palerme. La Sicile entière s'était soulevée et avait massacré ou chassé les garnisons françaises. Délivrés de la domination des Angevins, les Siciliens voulurent d'abord se donner au Pape. Mais Martin IV, qui occupait alors la Chaire de Saint-Pierre, était dévoué à la France. Il refusa avec indignation de la trahir en profitant de la défaite du parti français. Les Siciliens appelèrent alors le roi don Pedro d'Aragon, allié à la maison de Hohenstauffen par son mariage avec Constance, fille de Manfred. Don Pedro accepta. Il passa dans l'île, tandis que Charles d'Anjou réunissait une armée en Calabre pour faire le siège de Messine, et allait installer son quartier général à Reggio.

A la nouvelle du désastre, Jourdain de l'Isle mit aussitôt son épée au service du prince angevin. Dès le mois d'octobre 1282, il était de retour dans le royaume de Naples à la

(1) Archives de Naples, Registre angevin n° 18, f° 76, v°.

(2) Les terres de Jourdain de l'Isle étaient déjà sous séquestre au mois d'août 1276. Registre angevin n° 9, f° 222, v°.

tête d'un corps de troupe. Le 19 octobre, le roi ordonna de lui verser 200 onces d'or (équivalant à 500 livres tournois) pour la paie des chevaliers et écuyers qu'il avait amenés avec lui. Le mandement royal était ainsi conçu :

« Charles, par la grace de Dieu roi de J[erusalem et de Se]cile, etc. A Guillaume le No[ir, Ris de] La Marre et Pierre Bodin, etc. (1).

Nous vous mandons que, tantost receues les presentes lestres, doiez baillier et livrer au propre et certain mesage de Jourdain de l'Ille, chevalier, nostre amé familier et feel, qui vous assegnera ces lestres et les lestres tesmoignables d'icelui Jordain, pour faire le prest au chevaliers et escuiers, les quiex icelui a amenez nouvelement avec soi, de la pecune de nostre Tresor, laquele vous gardez, deus cenz onces, en charlois d'or et d'argent ou en augustales. Non obstante (2). Et nous li ferons desconter icele pecune des gages que il recevra de nostre Court. Et recevez de ce que vous aurez baillé convenable apodixe. Et nous segnefiez, et au mestres rationaus de nostre Court, la quantité de pecune que vous li aurez baillée pour ce.

Donnée à Rege (3), l'an de Nostre Seigneur MCC IIIIXX II, le XIXe jour d'octoubre de XIe indicion, de nos roiaumes de Jerusalem le VI an et de Sicile le XVIII (4). »

L'argent fut touché, le 7 novembre suivant, par « Pierre Durros, chevalier, et Guy de Pacer, chapelain de noble home monseignieur Jordain, seignieur de l'Ille, chevalier, establiz certains generaus et especiaus procureurs d'icelui monseignieur Jordain en toutes ses besoignes (5). »

Le retour de Jourdain IV faisait tomber toutes les mesures de rigueur prises contre lui. A peine revenu, il était rentré en possession, en vertu d'une ordonnance royale du 15 octo-

(1) Guillaume le Noir, Ris de La Marre et Pierre Bodin étaient les trésoriers du royaume.

(2) Ces deux mots, abrégé de la formule bien connue : *non obstante toute ordonnance à ce contraire*, devaient, sous peine de nullité, figurer dans tout mandement adressé aux trésoriers.

(3) Reggio de Calabre.

(4) Archives de Naples, Registre angevin n° 46, f° 192.

(5) L'acte de quittance se trouve sur le même feuillet que la pièce précédente. Il est malheureusement en partie détruit par l'humidité.

bre 1282, des terres d'Acri, de Corigliano et de Santomauro, jadis mises sous séquestre (1).

Les troupes du seigneur de l'Isle allèrent grossir l'armée royale qui surveillait le détroit de Messine. Le 24 octobre 1282 on les voit campées à Monteleone, non loin du rivage de la mer Ionienne (2).

Mais la fortune avait décidément abandonné Charles d'Anjou. Le siège de Messine, déjà bien compromis par un assaut manqué du 14 septembre 1282, dut être levé par l'armée angevine. Pour épargner le sang des siens, le roi Charles Ier eut alors l'idée de terminer la guerre par un combat singulier en champ clos, un véritable duel judiciaire entre son rival et lui. Don Pedro d'Aragon accepta en principe. De part et autre, les deux rois durent nommer chacun six arbitres pour régler les conditions du duel. Jourdain de l'Isle, qui avait déjà été envoyé, le 6 décembre 1282, comme ambassadeur auprès du roi d'Aragon (3), eut l'honneur d'être désigné le premier parmi les six arbitres choisis le 26 décembre par Charles d'Anjou. Les cinq autres étaient : Jean vicomte de Tremblay, Jacques de Burson, Eustache d'Hardicourt, Jean de Denisy et Giles de Saulcy (4).

On tomba facilement d'accord; et le 30 du même mois, Charles Ier jura solennellement d'exécuter le programme tracé par les douze arbitres. Quarante chevaliers français se portèrent garants pour le Roi : le premier de ces quarante chevaliers fut encore Jourdain de l'Isle (5).

Il avait été décidé que le duel aurait lieu le 1er juin 1283, à Bordeaux, sur les terres du roi d'Angleterre. Voilà donc

(1) Registre angevin n° 46, f° 176, et Registre angevin n° 48, f° 11.

(2) Registre angevin n° 46, f° 192.

(3) Registre angevin n° 39, f° 144 v°.

(4) Registre angevin n° 39, f° 151 v°. — Minieri-Riccio, *Memorie della guerra di Sicilia*, Naples, 1876, p. 20.

(5) P. de Marca, *Marca hispanica*, Paris, 1688, pp. 582-591. — De Saint-Priest, *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou*, IV, pp. 217-227.

Jourdain IV, comme arbitre du roi Charles, regagnant la France et quittant de nouveau l'Italie, cette fois pour n'y plus revenir.

Le combat projeté ne put avoir lieu. Don Pedro d'Aragon, oubliant ses serments, se déroba au dernier moment. Force fut à Charles d'Anjou, après avoir exhalé sa colère, de rentrer dans le royaume de Naples, où le rappelaient de nouveaux désastres et où il mourut le 7 janvier 1283, abreuvé d'amertumes, mais plein de résignation et de confiance dans la bonté de sa cause.

Jourdain de l'Isle, lui, resta en Gascogne. Puis, en 1285, il passa en Aragon avec le roi de France, Philippe le Hardi, pour combattre dans ses propres états l'ancien adversaire de Charles Ier (1). Lutter contre les troupes de Don Pedro, c'était encore servir la dynastie angevine. L'expédition fut, d'ailleurs assez malheureuse et dut être abandonnée au bout de quelques mois.

Ce fut là probablement la dernière campagne de Jourdain IV. Le seigneur de l'Isle-Jourdain avait atteint un âge avancé : il mourut à son tour en 1288 (2), ne survivant guère plus de trois ans au conquérant pour lequel il avait si vaillamment porté les armes en Italie.

PAUL DURRIEU.

(*A suivre.*)

(1) *Recueil des historiens de la France*, XXII, pp. 478, 479, 483 et 484. — Dom Vaissète, *Histoire de Languedoc*, IV, p. 49.

(2) Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, Paris, 1656, p. 537.

LES CURÉS DE CAZAUBON

AU SIÈCLE DERNIER.

[Le travail qui va suivre complète le second chapitre de ma *Notice sur la paroisse de Cazaubon,* publiée ici l'an dernier en mai et en juillet. — Une communication bienveillante de M. l'abbé Sabatié, curé du Saint-Puy, en me révélant un prêtre (Me Charlemagne-François Prunières) qui se disait en octobre 1684 *curé de Cazaubon,* m'a fait reconnaître une inexactitude et une lacune dans mon dernier article et m'a suggéré l'addition rectificative que je place en tête de celui-ci.]

J'ai eu tort de prolonger la vie du curé Jean-Pierre Mothe jusqu'à la fin de 1684 (1). Il est moralement certain qu'il mourut dans la première moitié de cette année, probablement en février ou mars. J'ai été induit à cette erreur par un notaire, qui porte présent aux pactes de demoiselle Louise Genous, le 17 novembre 1684, *Me Jean-Pierre Mothe, archiprêtre.* J'avais cru que le notaire se trompait sur le titre, qu'il avait écrit *archiprêtre* au lieu de *curé.* Il est certain au contraire que l'erreur regardait le prénom : il aurait dû dire *Guillaume* au lieu de *Jean-Pierre.* C'est réellement l'archiprêtre de Barbotan qui signa lesdits pactes. Son frère, curé de Cazaubon, était décédé depuis plusieurs mois. Avant de mourir, il avait probablement résigné sa cure en faveur de Philippe Capuron, son parent, qui aura obtenu l'approbation de Rome par la puissante protection du marquis de Maniban.

En même temps, l'abbé Charlemagne-François Prunières (2) obtenait sans doute de l'archevêque d'Auch sa nomination à la même

(1) *Revue de Gasc.*, t. XXIV, p. 349.

(2) Il appartenait à une famille notable; car, au baptême ci-après indiqué, où il fut assistant, le parrain était un des siens, Paul Prunières, conseiller du Roi et son lieutenant au siège de la ville d'Auch.

cure. Il pouvait donc se dire *curé de Cazaubon* au mois d'octobre 1684 en assistant au baptême du fils de Joseph Fitte, procureur du roi au Sempuy (note de M. l'abbé Sabatié). Mais quand il aura voulu prendre possession de son bénéfice, il se sera trouvé en face d'un concurrent peut-être déjà installé au temporel et fortement soutenu. Il est probable qu'il y eut procès, quoique je n'en aie trouvé aucune trace. L'abbé Prunières se sera désisté ou il aura été débouté. Je suis convaincu qu'il n'a jamais résidé à Cazaubon. Il devint ensuite chanoine de Jegun. Tout cela nous explique pourquoi l'abbé Capuron garda pendant deux ans le titre de son ancienne cure et fit en même temps, comme on le verra ci-dessous, le service des deux paroisses. Il ne se démit de Garbiey qu'en août 1686, sans doute après l'issue du procès.

Philippe Capuron (1685-1693)

était fils de Jean Capuron et de Jeanne Mothe, habitants de Beaucaire (Gers). C'est sans doute par la protection des Mothe qu'il obtint, en 1676, la cure de Garbiey, bénéfice qui était sous le patronage des religieuses du Paradis (juridiction de Faugaroles, près de Sos), de l'ordre de Fontevrault. Capuron leur adressa une supplique dans les premiers mois de 1676, et le 17 mars de la même année, « dans la chambre du parloir, » noble dame Louise de Sentraille, prieure, assistée du R. P. Michel Barbot, docteur en théologie, visiteur de la province de Gascogne, rappelle à Mgr l'archevêque d'Auch, comme s'il eût été présent, que par la grâce spéciale du Saint-Siège, en sa qualité de patronne de l'église Notre-Dame de Garbiey, elle a droit de nomination à la cure de ladite église, et déclare qu'ayant appris la vacance de cette cure par le décès de Me Jacques Dufour, dernier titulaire, elle désigne Me Philippe Capuron pour son successeur, priant l'archevêque de l'agréer.

Il fut installé à Garbiey, le 19 décembre 1676, par Jean-Pierre Mothe, son protecteur. — Jeanne Mothe, sa mère, déjà veuve en 1678, habitait le presbytère avec lui. En 1677,

avant de quitter Beaucaire, elle avait fait donation de tous ses biens en faveur de Jean-Pierre Capuron, son autre fils, chirurgien, sans doute dans des conditions onéreuses. Or ce dernier, le 3 juin 1678, se présenta devant un notaire à Cazaubon et déclara renoncer avec le consentement de sa mère à la susdite donation et la céder à son frère, le curé de Garbiey. Cet acte est également signé de Jean-Pierre Mothe qui, probablement, en avait été le promoteur dans l'intérêt de tous.

Ph. Capuron se rendit à Cazaubon et commença à administrer cette paroisse dans les premiers jours de 1685, tout en continuant pendant deux ans encore le service de Garbiey. Il fut un prêtre zélé, se laissant du reste conduire par l'archiprêtre, son parent et son commensal; mais il ne fournit pas une longue carrière. Il mourut à l'âge de soixante ans, le 22 mars 1693, et fut inhumé dans son église le lendemain.

Joseph Papon (1693-1714).

Il est probable que, se sentant gravement malade, il avait résigné son titre en faveur de Joseph Papon, d'Ayguetinte, alors curé d'Estang. On ne s'expliquerait pas autrement que ce dernier eût pu être installé curé de Cazaubon au 1er avril, huit jours seulement après le décès de son prédécesseur. La *Revue* a déjà donné quelques détails sur plusieurs années de son ministère soit à Lias, soit à Estang (1). Je suis convaincu que Jean Papon, son frère, alors lieutenant du juge des baronnies, contribua par son influence à lui assurer d'abord la cure de Cazaubon et plus tard l'archiprêtré de Barbotan. Une de ses sœurs, Jeanne Papon, mariée avec Georges Bedout, de Jegun, eut plusieurs fils, dont deux, Antoine et François, furent prêtres. François, qui devait suc-

(1) T. xx, p. 462.

céder à son oncle Joseph Papon, avait été pourvu, lorsqu'il n'était encore que simple clerc, du titre de chapelain de Notre-Dame de Pitié dans l'église Sainte-Candide de Jegun (1). Il reçut le sacerdoce le 1er avril 1713, de Jh-Gasp. de Montmorin, évêque d'Aire, dans la chapelle des religieuses de Saint-Sever, et se retira aussitôt auprès de son oncle, curé de Cazaubon, pour y remplir l'office de vicaire, sans discontinuer ses études théologiques. Il se rendit à Toulouse au moment des examens et fut reçu licencié le 28 octobre de la même année. A son retour, il continua à remplacer son oncle, tandis que celui-ci faisait des démarches pour obtenir l'archiprêtré de Barbotan et pour lui transmettre sa cure. La réussite ne se fit pas attendre : ils furent installés l'un et l'autre dans les premiers

(1) Je n'ai pu constater qu'un modique revenu de 27 livres attaché à cette chapellenie au commencement du XVIIIe siècle. Voici les noms des familles et la part que fournissait chacune d'elles :

1° Armand Jase, d'Embidabarre, 10 liards et un double;
2° Gérard Louit, 9 sols;
3° Frix Louit, 6 sols 4 deniers;
4° Dominique Louit, frère de Gérard, 9 sols;
5° Joseph Devèse, 40 sols pour une vigne;
6° Abdon, 6 livres pour un champ que M. François Bedout lui bailla le 5 décembre 1715;
7° Héritiers de Pierre Lamothe, 25 sols pour un champ dépendant de ladite chapelle;
8° M. Bources, 27 sols pour une maison dépendante également de la chapelle;
9° Bernard Carpat, Barthélemy Gau et Jean Larée, 27 sols;
10° Meillan de Gudole, 27 sols;
11° Henri Dubourg, héritier de François, 27 sols;
12° Jean Cardheillat et Bernés de Gudolle, 13 sols 6 deniers;
13° M. le chanoine Perussan, 12 messes par an jusqu'en 1716 pour un jardin dépendant de la chapelle;
14° Lassalle, pour le fonds qu'il tient de Domenge Pache, trois pensions de 27 sols, en tout 4 livres 1 sol;
15° Domenge Embidabarre, 27 sols;
16° Héritiers de François Dubourg, 27 sols;
17° Héritiers de feu Jean Bordes, 27 sols;
18° Bernard Carpeu, Berton Mieu et Jean Larée, 27 sols;
19° Plus sieur Bources, 27 sols;
20° Raymond Louit, des métairies de Gougut, 27 sols.

Il est possible que ce bénéfice eût d'autres ressources, dont je n'ai pas trouvé la preuve.

mois de 1714. Tout nous porte à croire que l'archiprêtre continua d'habiter le presbytère de Cazaubon avec son neveu et successeur et qu'il y mourut pieusement le 4 décembre 1736. Il constitua son héritière Françoise Papon, sa nièce, épouse du sieur Caprais Corrent, à Ribère (en Labastide), et laissa probablement ses meubles, ses livres et ses papiers au curé de Cazaubon. Un certain nombre de ces papiers se sont conservés dans la famille Bedout jusqu'à nos jours, et nous leur devons la connaissance des petits détails que nous avons pu donner sur sa personne et sur les actes de son ministère.

François Bedout (1714-1747).

Le jeune Bedout dut tirer un grand avantage de la société journalière de son oncle et prendre part à la grande considération dont ce dernier jouissait. Il gouverna sa paroisse avec beaucoup de sagesse pendant trente-quatre ans. Il devait jouir d'une grande aisance : on le voit aller au secours de ses paroissiens par des prêts sous toutes les formes, même par des *gazailhes* ou prêts d'animaux à moitié perte et moitié profit; et néanmoins je n'ai pas découvert qu'il ait eu un seul procès à cette occasion.

En 1717, le 3 septembre, il fut parrain d'un fils de son frère, Gabriel Bedout, à Saint-André de Gondrin : il ne prévoyait pas alors que cet enfant serait un jour son successeur. Un des principaux événements de son long ministère fut le mariage de son plus jeune frère avec demoiselle Marguerite Laborde Lagrauley.—Comme deux abbés Bedout et leur oncle Papon ont administré successivement la paroisse de Cazaubon pendant plus de quatre-vingts ans, que leur famille y a pris un rang distingué et que rien n'est moins moins connu et plus intéressant à connaître pour les générations nouvelles que l'histoire de la classe moyenne sous l'ancien régime, on

ne me saura pas mauvais gré, j'espère, de consacrer une courte notice à cette famille à partir de son introduction dans le Bas-Armagnac.

Elle est originaire de Jegun, où elle comptait dans la bourgeoisie pendant le cours du XVIIe siècle et, semble-t-il, longtemps avant. Elle pouvait n'être qu'une branche de la famille Bedout, d'Auch, qui a fourni au XVIIe siècle un poète patois, Gabriel Bedout, auteur du *Parterre gascoun* (1642). Je dois me borner à parler de son existence dans nos contrées.

Jean Bedout, souche de la maison de Cazaubon, était fils de Georges Bedout, négociant à Jegun, et de demoiselle Jeanne Papon. Leur union devait remonter pour le moins à 1670. Ils étaient décédés l'un et l'autre avant 1727, date du mariage de Jean. Ils laissèrent plusieurs enfants; six seulement nous sont connus :—Pierre, probablement l'aîné, demeuré à Jegun; — Joseph, qui prit le nom de Lagimbrère, sans doute à cause de son mariage avec une demoiselle de cette famille, également domicilié à Jegun; — Gabriel, marié en 1712 avec Guillaumette Landre, de Saint-André, près de Gondrin. Ils n'eurent qu'un enfant, qui fut orphelin de bonne heure et que nous verrons embrasser l'état ecclésiastique et devenir, après son oncle, curé de Cazaubon; — puis Antoine, qui mourut vers 1733, curé de Mauvezin, en Juliac (Landes); — François, le curé, que nous avons quitté pour écrire cette courte notice sur sa famille, — et enfin Jean Bedout, marié en 1727 avec demoiselle Marguerite Laborde Lagrauley.

Quelques années avant son mariage, en 1723, il avait affermé les droits seigneuriaux de Labastide, y compris deux moulins et les métairies de Pounon pour 3,600 l. par année. Dans cet acte du 28 juin, il est dit *bourgeois de la ville de Jegun*. Son oncle Papon, archiprêtre de Barbotan, et son frère, curé de Cazaubon, durent lui ménager cette alliance : ils assistèrent du moins tous les deux au contrat, ainsi que

le curé de Mauvezin, son autre frère, et Caprais Corrent de Ribère, son cousin.

Marguerite Laborde était fille du sieur Joseph Laborde Lagrauley, mort intestat, et de demoiselle Jeanne Parage. Antoine Laborde Lagrauley, sieur de Pécam, son unique frère, l'assistait avec sa mère. Son futur époux lui apporta d'abord 4,500 l., qu'il reçut de son frère, curé de Cazaubon (en ce comprise la somme de 1,500 l. à lui léguées par feu sa mère Jeanne Papon), et promit de porter en plus sur les biens de sa prétendue la somme de 2,500 l. Il fut convenu que le jeune ménage vivrait à pot et à feu avec Jeanne Parage. Le contrat fut retenu par Me Jean Despiet, également natif de Jegun, qui, après avoir rempli les fonctions de régent à Cazaubon, y avait acheté un notariat.

En 1733, après la mort de demoiselle Jeanne Parage, veuve Laborde Lagrauley, Antoine et Marguerite, épouse de Jean Bedout, firent entre eux le partage de la succession (1).

Au décès d'Antoine Bedout, curé de Mauvezin (2), qui mourut aussi sans tester, le sieur Jean Bedout et François, curé de Cazaubon, achetèrent conjointement leur part à Pierre et Joseph Bedout-Lagimbrère, leurs cohéritiers, demeurant à Jegun, moyennant la somme de 400 l. à chacun.

Jean, avec le sieur Dupuy Duby, était fermier des revenus de son oncle Papon, archiprêtre, lorsque celui-ci mourut en 1736. Il dut régler ses comptes avec Caprais Corrent de Ribère, principal héritier, qui déclare dans un reçu qu'il a tenu compte à Bedout du legs de 400 l. qui lui revenait de la même succession.

Marguerite Laborde Lagrauley mourut, âgée de 44 ans, le

(1) Marguerite eut pour sa part Laplaine, Larramouna, des terres à Labarthère et Pécam, plus le pré et le bois du Sesca, le long de la Douze, la moitié du jardin à la porte du Hourat, la moitié de la maison, la grange où était le four, par indivis la place de la Dordoge et quelques autres pièces détachées.

(2) Ce curé de Mauvezin possédait à Espérance une métairie, qui demeura longtemps entre les mains des Bedout de Cazaubon.

25 décembre 1752. Elle avait donné à son mari seize enfants, dont huit survécurent à leur mère; cinq garçons : Thomas, François, Joseph, Pierre et Georges qui mourut encore enfant; et trois filles, du nom de Marie. A part François, qui se fit avocat, les fils s'adonnèrent au commerce et s'y montrèrent fort intelligents. Pierre créa à Toulouse une maison importante et fut longtemps comme la providence de ses autres frères. Ruiné plus tard par les révolutions, à la chute du premier empire, il conserva à peine de quoi vivre et mourut encore plus attristé par la perte d'un fils unique, très intelligent et très bien élevé, qu'une maladie cruelle fit tomber dans une folie irrémédiable. — François Bedout se maria à Nontron, où ses descendants existent encore. — Joseph se retira à Cazaubon, où il fit construire la maison qui sert aujourd'hui de presbytère. Il se maria en janvier 1781 avec demoiselle Françoise Larcy et ne conserva d'elle qu'une fille unique, qui fut mariée en 1810 avec Joseph Peyrecave, docteur en médecine, originaire d'Ayzieu (1).

Les trois filles de Jean Bedout furent mariées dans le Haut-Armagnac, deux à Jegun ou dans le voisinage, et la troisième à Saint-Lary, avec un Duplanté.

Jean Bedout, le 30 décembre 1750, acheta du sieur Jean Despiet, ancien notaire, la place dite du *Podio*, au couchant du château, avec charge d'un obit perpétuel de 5 livres dont les anciens propriétaires avaient grevé ce lieu. Devenu veuf, il continua d'habiter en ville, y mourut le 30 août 1761 et fut inhumé dans l'église, à côté de sa femme, par François Bedout, son neveu.

Thomas Bedout, son fils aîné et son héritier, s'était appliqué de bonne heure aux entreprises de baux à ferme, qui étaient très nombreux dans le Bas-Armagnac et qui offraient

(1) C'est son fils Amédée, aussi docteur en médecine, qui, voulant se retirer dans le Bordelais, me vendit en 1864 cette maison, qui est devenue presbytère.

toujours d'assez grands bénéfices. Un de ces baux amena son mariage.

Après le décès du sieur Pierre Saint-Loubert de Séridos, en Juliac, qui ne laissait qu'une fille de son mariage avec demoiselle Marie de Malartic, du Fondat (1), les biens très considérables de la pupille, mis en ferme, tombèrent dans les mains de Thomas Bedout, et le soin de cette grande propriété exigea sa résidence sur les lieux. La veuve eut ainsi l'occasion d'apprécier les grandes qualités de ce jeune homme et résolut de lui donner sa main. Son père, Jean de Malartic du Fondat, s'y étant opposé d'une manière absolue, elle dut lui faire adresser un acte de respect; et elle convola en secondes noces le 15 février 1756. Ils continuèrent à résider à Séridos jusqu'à la fin du bail à ferme des biens de la mineure, se retirèrent ensuite sur les biens de Laplaine et y firent approprier quelques pièces à leur usage.

La pupille, Marie Saint-Loubert, fut placée à Pau dans un couvent d'ursulines par les soins de sa mère et de Thomas Bedout, en novembre 1761. Elle y était encore en 1768. Le 8 octobre de cette année elle se présente devant un notaire, assistée de son curateur, et déclare qu'ayant seize ans révolus elle désire prendre en main la gestion de ses biens et faire rendre compte à son tuteur. Elle donne pouvoir à cet effet d'abord au sieur Jean Latour, puis à Pierre Saint-Loubert son oncle, qui ne se donnèrent aucun mouvement. Dans ces diverses affaires elle dut avoir quelques rapports avec Me Pierre-André-Gabriel Tursan d'Espaignet, de La Devèze, avocat, qui occupait au Parlement de Pau la place de conseiller; elle lui plut et sa mère consentit à leur union.

Thomas Bedout, pendant plusieurs années, fut encore sous-

(1) Cette famille, encore subsistante au château de Fondat, est devenue, pour ainsi dire, célèbre dans ces derniers temps depuis qu'on a découvert que l'ami le plus intime du grand poète André Chenier, désigné par lui sous le nom d'Abel, n'était autre que le chevalier de Fondat. Voir *Revue de Gasc.*, XXII, 317.

fermier du revenu de l'évêque d'Aire dans les paroisses de Mauvezin, en Juliac, et de Larée (1).

Il ne resta aucun enfant de son mariage avec Marie de Malartic, qui mourut âgée de quarante ans, le 8 janvier 1773, et fut inhumée le lendemain dans le cimetière de Garbiey. Mme Tursan d'Espaignet réclama alors la succession des biens laissés par sa mère, et traita amiablement avec Thomas Bedout son parâtre pour la somme de 17,000 livres.

Celui-ci ne demeura pas longtemps dans le veuvage. Le 21 septembre de cette même année, il épousa demoiselle Elisabeth-Henriette Tursan d'Espaignet, la sœur même du mari de demoiselle Saint-Loubert, qui lui apporta 9,000 livres. Elle lui donna quatre enfants, dont deux seulement, François et Martin, survécurent à leurs parents. Martin, le dernier, ne naquit que six mois après la mort de son père.

Thomas Bedout eut à soutenir plusieurs procès contre ses frères et sœurs, qui demandaient de forts suppléments de légitime, soit parce que les biens n'avaient été portés à leur valeur, soit à cause du décès de Georges, leur dernier frère. Il réussit à s'arranger à l'amiable avec chacun d'eux. Vers ce même temps il vendit sa métairie d'Espérance pour 10,618 livres. Il hérita également alors de tous les biens de son cousin, curé de Cazaubon.

Désirant un logement en ville, il loua pour six années, en 1780, moyennant 50 livres par année, la maison du sieur Rozis, de Monclar. Celui-ci l'autorise à faire placer des vitres aux châssis des croisées, mais à ses frais, sauf à les enlever,

(1) Le 8 mars 1762, il porte à Aire au fermier général de l'évêque la somme de 613 livres, dans laquelle était compris un reçu de 113 livres 10 sols payés par Bedout à Me Marsan, curé dudit Mauvezin, comme final paiement de sa congrue de 1761. — Cette même année, le 14 avril, environ trois mois avant la mort de son père et sans doute avec son consentement, il vendit pour 60 livres et la charge d'un obit perpétuel de 5 livres, la place du Podio au sieur Jean Possin, apothicaire qui y construisit une maison. Après la mort de son père, il dut vendre sa part de maison en ville et ne garda que le jardin et la place de la Dordoge, où l'on a élevé, depuis, une maisonnette.

si cela lui convient, à la fin du bail. Néanmoins il continua sa résidence ordinaire à Laplaine, où il fit son testament le 13 avril 1781, et il y mourut le 13 août de la même année, âgé seulement de 51 ans. Il fut inhumé le lendemain à côté de sa première épouse, dans le cimetière de Garbiey.

Henriette Tursan d'Espaignet s'occupa avec zèle de l'administration des biens et de l'éducation de ses enfants, surtout de l'aîné, qui paraissait fort intelligent, et dont l'instruction fut particulièrement soignée; elle fut aidée dans cette tâche par Pierre Bedout, son beau-frère de Toulouse. Elle mourut le 4 mars 1795.

Martin était encore fort jeune; mais François, son aîné, avait déjà atteint sa vingtième année, et il put prendre l'administration de ses biens. On le regardait comme un des hommes des plus instruits de la contrée. A 22 ans il épousa demoiselle Anne de Muret, de Montégut, qui lui apporta 35,000 francs. Ils eurent neuf enfants, trois garçons et six filles, dont les deux dernières moururent peu de temps après leur naissance. Martin Bedout mourut à 51 ans, le 6 février 1826, sans avoir établi aucun de ses nombreux enfants. Heureusement pour eux, Pierre-Ovide, l'aîné des garçons, avait hérité de l'intelligence de son père et il se trouva capable d'administrer avec une grande habileté les biens de la famille et de conserver à ses frères et sœurs la belle situation que leur père leur avait faite (1).

Revenons maintenant à François Bedout, curé de Cazaubon. L'abbé Philippe Mengelle, son compatriote et son ami, venait d'abdiquer la cure de Mauvezin en faveur de Michel

(1) C'est lui qui a préparé et mené à bonne fin le mariage de ses quatre sœurs. M. Ovide Bedout se maria lui-même à l'âge de 51 ans, en 1854, avec Mlle Joséphine-Thérèse-Jeanne Lartet, fille de M. Louis-Avit Lartet, docteur en médecine, résidant à Auch. Il mourut le 9 juin 1864, après dix ans de mariage, et laissa à sa vertueuse épouse trois fils, dont l'aîné avait à peine neuf ans et qui sont encore tous pleins de vie et d'avenir.

Jalras de Ricane, à cause de ses grandes infirmités. Il se retira à Cazaubon, très probablement au presbytère, où il mourut peu de jours après; il fut inhumé, d'après sa demande, au pied de la croix du cimetière. Avant de mourir, il avait résigné son titre d'ecclésiaste de Lazies, en Miélan (1), en faveur du jeune François Bedout, de Saint-André, qui n'était encore que simple clerc; ses papiers, mêlés à ceux des prêtres Bedout, semblent indiquer qu'il leur aura laissé pour le moins tous ses livres.

Le chapitre et l'archidiacre de Sos avaient droit à une quarte chacun sur le dimaire de Cazaubon. Tout le reste appartenait au curé, qui, pour être plus libre dans la levée de ses revenus, tâchait d'obtenir la ferme des droits de ses co-décimateurs. En 1747, ce fut le sieur Laborde Lauran qui lui rendit ce service en se faisant fermier des deux quartes ci-dessus et en les cédant au même prix à François Bedout, qui devait payer chaque année 55 livres à l'archidiacre et 50 livres aux chanoines et de plus quatre paires de chapons à chacun d'eux. Il s'oblige ensuite à faire remettre chaque année audit sieur Laborde Lauran deux charretées de paille comme témoignage de sa satisfaction.

DUCRUC,
curé-doyen de Cazaubon.

(*A suivre.*)

(1) Sur ce bénéfice, voir *Revue de Gasc.*, t. XIX, p. 203.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LES TROUBLES DU XVIe SIÈCLE EN GASCOGNE *

IX

Le curieux récit que nous donnons à cette place offre le tableau d'un de ces sanglants épisodes si fréquents pendant les troubles du XVIe siècle. Nous regrettons seulement de ne pouvoir fournir quelques renseignements sur le capitaine Poy, dont la mort tragique nous est racontée par un témoin oculaire. Nous souhaitons qu'un des savants correspondants de la *Revue de Gascogne* comble cette lacune, et nous comptons tout particulièrement sur notre excellent ami, M. J. de Carsalade, qui n'est jamais pris au dépourvu quand il s'agit de capitaines gascons.

Saichent tous presens et advenir que l'an mil cinq cens quatre-vingt-six et le dix-septieme jour du moys de janvier et heure de midy ou environs, dans la ville et cité d'Aux paroisse de St-Orens, pardevant moy noth^re Royal soubsigné, presents les tesmoings bas nommés, c'est personnellement estably Jehan de Biraleichit, soldat du lieu de Mirapoix, lequel de son gré et non induict, seduict ny suborné, comme a dict, et pour la descharge de sa conscience, pour servir à quy appartiendra à l'advenir, a dict et declaré au serment qu'il a à Dieu et pour la vérité ce que s'en suict : sçavoir qu'il a esté souldat coupoural de une compagnie du cappitaine Poy, lès la ville de Jegun, de laquelle compaignie estoit lieutenant le cappitaine Caufapé, de la ville de Gimont, et que puis quatre ou cinq moys ou environ il auroit entendu que lesdits cappitaines et avec aulcuns de leurs souldats se seroient emparés du lieu d'Ordan; ne saict point s'ils auroyent charge ni commission expresse de le faire, ny de quel Prince ou aultre ayant puissance du Roy despendoit leur charge et

* Voir les deux dernières livraisons, p. 81 et 141.

commission; bien dict et declaire que le mercredy huitiesme du present moys, estant prié de la part dudit cappitaine Chaufapé il arriva audit Ordan et feust lougé à la mayson de Bellengou Lafargue, à la priere de ung sien fils nommé Hillon, quy avoist esté à la cognoissance dudit declairant, aulx fins de le guarder des insoulances, dissolutions et desourdres que se faisoyent dans ladite mayson par ledit cappitaine Caufapé et autres ses souldats; ce que pour lors accepta et de son pouvoir s'employe à guarder les biens dudit Lafargue, ne se occupant à aulcune autre chose hormis que de la guarde dudit village et charge de capoural à luy comisse. Aussy dict et declaire que le mercredy quinzieme des moys et an susdits, luy estant au corps de guarde dudit lieu seul entendict sonner le toquaseing et crier aulx armes, de tant que ledit peuble dudit lieu et sirconvoisins s'estoyent eslevés contre ledit cappitaine et souldats de sa compaignie, pour les tirer hors ledit lieu, environ l'heure de neuf avant midy; de sorte que ledit cappitaine Caufapé avec ses souldats se voùleirent mectre en resistance et deffanse, n'estant qu'environ vingt ou vingt cinq hommes, contre ledit peuble qui estoyt du nombre de plus de mil hommes, desquels en y avoict devant quatre armés de cuyrasses; lequel peuble, vu ladite resistance par combat, firent mourir troys ou quatre souldats; et ledit cappitaine Caufapé fust tué par un de ses propres souldats nommé Colomy, du lieu d'Aubiet, qui tiroit un coup d'arquebusade à un nommé le Moussou, habitant du lieu d'Ordan. Aussy a dict et declairé que lors de ladite surprise, sedition et meurtres, n'y avoist en la compaignie dudit peuble aucun souldat ny aultre homme de la citté d'Aux; et bien declaire que demye heure ou environ ladite sedition finie et achevée, arrivarent audit lieu d'Ordan huit ou neuf souldats de la cité d'Aux, lesquels y lougarent la nuict suyvante; et le landemain jeudy setzieme desdits moys et an susdits, ils s'en reviendrent en la compagnie dudit declarant et aultres souldats quy estoient en la susdite compagnie du cappitaine Poy, des quartiers de Gimont et aultres lieux sirconvoisins, estant au nombre de huict sans armes; lesquels lesdits soldats d'Aux conduisirent et admenerent en sureté jusques audit Aux, avec leurs armes et en leur compagnie, faute laquelle compagnie croict et ne doubte auculnement ledit declarant que ledit, ensemble les autres souldats, lesquels estoyent desnués et despouiliés de toutes armes, ne feussent esté massacrés par le peuble qui encores estoyt indigné, comme ayant esté, comme il l'a entendu dire, moulesté inhumainement par les

souldats de la susdite compaignie auparavant qu'il aye esté en icelle; et croict bien que, sy feust esté du nombre d'iceulx, qu'ils l'eussent massacré. Mais ayant recogneu qu'il estoict de nouveau venu n'a esté murtry, bien a-t-il esté blessé de deux coups de halebarde et de ung coup d'espée en sa teste, ce que ne eusse, ny aulcun aultre, ne eusse esté ladite deffance. Et ainsi l'a declairé, requerant acte pour sa descharge luy estre retenu par moy nothaire royal soubsigné : ce que ay faict en presence de Jehan Artigalas, lunatier, et Pierre Dupuits de Duran et d'Aux habitants, lesquels Asclafer et Artigalas se sont signés avec moy nothaire et non ledit Biraleichit declarant et Dupuits tesmoing pour ce qu'ont dict ne savoir escripre. (Duclos, notaire d'Aux.)

X

Les acteurs de la scène suivante, dont un faubourg d'Auch fut le théâtre le jour de la foire de Saint-Martin en l'année 1588, paraissent, comme on le verra, avoir agi beaucoup moins par conviction religieuse que par le désir bien avéré de vider la poche d'un huguenot, chose assurément illicite, mais qui n'a pas, semble-t-il, excité des remords bien vifs chez nos deux « Auxitains. »

Aujourd'hui, premier jour du mois de janvier mil cinq cent quatre vingt neuf, dans Aux, mayson des héritiers à feu Me Jehan Montballier, assize en la cité d'Aux et rue d'En Vignes *sive* du College, apres midy, regnant, etc., par devant moy notaire et tesmoings bas nommés a esté present en sa personne Ambert Cuysinié, cordonnier, natif de Sainct-Sains en Bourgogne, lequel de son bon gré et volounté, non induict, ni circonvenu de personne que a dict, et à la requisition de Arnaud de May et Jehan Pense, mercier, natif de la ville de Lectore, a dict et declaré que le jour de la foire de la Saint-Martin dernier passée, ledit Cuysinié estant dehors la presente ville, vint hors icelle cité et tout auprès une petite chappelle dicte l'église Saint-Pierre, proche de laquelle estoient un nommé Bertrand lou Boulanger, et un aultre appelé lou Mangonne, habitants dudict Lectore; lesquels estant recognus tant par ledict Cuysinié que par Mathalin Laboubée et un nommé Labbadie et un aultre appelé Bayon, soldats de la garnison de la presente ville et

cité d'Aux, les prinrent et les admenerent dans la cité d'Aux et à la mayson de Guyraud de Laboubée, vitrier dudict Aux, père dudict Mathalin; où quand feurent, pour ce qu'ils estoyent dudict Lectore suspecte de la religion et qui fait ordinairement la guerre aux catholiques, leur oustarent leur argent et les ramenayrent après hors ladite cité d'Aux. Si dict que en tant ce dessus ledict de May n'estoit auculnement present ny voyant, et ainsi en estoit comme est encores ignoscent; ce que ledict Cuysinié dict pour ce qu'il a tiré sa part du butin qu'ils oustarent audict Boulanger et Mangonne. De quoi et de tout ce dessus ledict de May a requis acte lui estre retenu, etc.

Pomès, nre royal.

Il résulte de cela qu'en 1589 les agresseurs n'étaient pas rares aux environs d'Auch. Cette petite expédition, narrée avec tant de franchise par son principal auteur, qu'on sent tout disposé à recommencer à la première occasion, nous a paru un curieux et instructif échantillon des événements quotidiens, des faits divers qui eussent rempli la gazette de la ville si, à cette époque, elle en avait possédé.

Tels sont les documents que nous avons tenu à mettre sous les yeux de nos lecteurs, avec la pensée qu'il n'est point inutile de faire le jour dans les plus petits coins de notre histoire pour en mieux retrouver la véritable physionomie. Peut-être quelques chercheurs blasés ou de ces érudits émus seulement à l'annonce de découvertes de premier ordre, seront-ils désappointés; les prodigues méprisent tout ce qui n'est pas rare ou coûteux. Pour nous, plus faciles à satisfaire, nous ne dédaignons pas les gains les plus modestes, sachant que des trésors peuvent s'amasser à la longue et sou par sou. Nous nous souvenons d'avoir lu quelque part que l'étude des détails sert de menue monnaie à l'histoire et qu'elle ne saurait s'en passer plus que nous.

Comte Odet de LA HITTE.

(*La fin prochainement.*)

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE.

I

Jean Ier comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du Roi en Languedoc. Etude historique sur le Sud-Ouest de la France pendant le premier tiers du xve siècle, par Léon Flourac, *archiviste des Basses-Pyrénées*. Paris, A. Picard, 1884, grand in-8° de vii-314 pages.

Un des hommes qui connaissent le mieux l'histoire du moyen âge, M. Siméon Luce, a donné de grands éloges, dans le dernier fascicule du *Bulletin du Comité des travaux historiques*, à l'étude dont on vient de lire le titre. Quand un critique comme l'éditeur des *Chroniques de J. Froissart* a parlé, la cause est entendue. Heureux de pouvoir m'en rapporter, comme un faible et prudent avocat, à la *sagesse du tribunal*, je n'ajouterai rien aux appréciations de mon éminent devancier. Je me contenterai de compléter son rapide compte-rendu en empruntant au livre de M. Flourac quelques citations qui donneront aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* le vif désir de faire connaissance complète avec un aussi remarquable travail.

L'auteur nous présente ainsi son héros *(Avant-propos*, p. v) : « C'est presque un inconnu dans notre histoire régionale que le personnage dont nous avons entrepris d'écrire la biographie. Les meilleurs historiens fuxéens et béarnais lui consacrent à peine quelques pages, et son règne, comme comte de Foix et souverain de Béarn, n'a pas dans nos annales tout l'éclat que ses actes et son habileté politique auraient dû lui mériter. Nous avons essayé de faire revivre une période intéressante, à notre avis trop négligée. Il nous a semblé que consacrer une étude approfondie à un prince qui a su jouer dans les événements de son temps un rôle considérable et exercer un pouvoir presque absolu sur les contrées de la France méridionale pendant de nombreuses années, n'était pas faire œuvre vaine et sans utilité pour l'histoire générale. »

M. Flourac signale ensuite (p. vi) les sources auxquelles il a demandé les éléments de son étude : « C'est le plus souvent aux documents manuscrits contemporains que nous avons emprunté la justification de notre récit. Ces documents, certaines collections de

la Bibliothèque nationale, la *collection Doat*, la *collection du Languedoc*, les *Pièces originales* et d'autres, nous les ont fournis en assez grand nombre. Aux archives de l'Etat, nous avons eu aussi fort à prendre dans les *Layettes du Trésor des Chartes* et dans les *Monuments historiques*. Les archives municipales de Toulouse nous ont encore offert de nombreux renseignements. Mais notre source la plus abondante et la plus fructueusement consultée a été certainement ce riche fonds des Basses-Pyrénées où les recherches sont aujourd'hui si faciles, grâce à l'excellent inventaire qu'en a rédigé le regretté Paul Raymond (1). »

Je tiens à citer les simples et modestes phrases dans lesquelles le jeune érudit s'excuse d'avoir laissé subsister, dans ses monographies, des imperfections que lui seul, me semble-t-il, aura cru apercevoir (p. VII) : « Sans doute, on trouvera quelques lacunes dans notre travail. Bien des documents ont dû nous échapper, et, faute de renseignements précis, bien des faits ont été laissés dans l'ombre que de nouvelles recherches permettraient de reconstituer. Mais nous n'avons jamais espéré faire une œuvre complète. Dans le domaine de l'histoire, le champ des découvertes est bien vaste et difficilement on arrive à l'épuiser. »

Après avoir indiqué le contenu de l'*Introduction (Origine des*

(1) Les *pièces justificatives* reproduites à la fin du volume occupent les pages 195-307; elles sont au nombre de 42. La plus ancienne est du 7 août 1398; la moins ancienne est de 1436. — Enumérons quelques-unes des plus importantes : *Lettres patentes par lesquelles Charles VI confie à Jean Ier les fonctions de capitaine-général en Languedoc et le charge de défendre les provinces méridionales contre Bernard VII, comte d'Armagnac, et ses partisans, 15 février 1412. — Bulle du Pape Benoît XIII par laquelle ce pontife engage le comte d'Armagnac à faire la paix avec son adversaire, le comte de Foix, et lui annonce l'arrivée de l'archidiacre de Lérida qu'il a chargé d'intervenir en son nom pour la cessation de la guerre, 11 février 1413. — Acte d'alliance de Charles III, roi de Navarre, avec le comte de Foix, Jean Ier, 22 juillet 1414. — Le comte Jean demande aux capitouls de Toulouse des secours en hommes et en argent pour l'aider dans la guerre qu'il soutient contre le comte d'Armagnac, 12 mai 1415. — Le Dauphin Charles confie à Jean Ier la lieutenance-générale du Languedoc et de la Guyenne, 17 août 1418. — Lettres patentes par lesquelles Charles VII donne au comte de Foix le comté de Bigorre et le château de Lourdes, 18 novembre 1425. — Gaston de Foix, captal de Buch, écrit au comte Jean, son frère, pour l'informer confidentiellement des résolutions qui ont été prises aux Etats de Guyenne, réunis à Bordeaux, au sujet de la conduite à tenir par la Guyenne, dans la lutte franco-anglaise, envers le pays de Béarn, 24 février 1431.*

Grailly) et des huit chapitres (*I. Avènement des Grailly. 1398-1402; II. Jean de Grailly, vicomte de Castelbon. 1402-1412; III. Avènement du comte Jean, guerres en Languedoc, Armagnacs et Bourguignons. 1412-1416; IV. Politique équivoque du comte Jean pendant les événements qui précèdent et suivent la conclusion du traité de Troyes. 1417-1425; V. Le comte, lieutenant général du roi en Languedoc. Son deuxième mariage. Campagnes contre les Anglais en France. 1418-1427; VI. Pouvoir absolu du comte en Languedoc. Luttes contre les routiers. 1427-1431; VII. Dernières années du comte Jean. Son troisième mariage. 1430-1436; VIII. Acquisitions territoriales du comte Jean. Procès de Bigorre*), j'appellerai l'attention sur quelques-unes des données nouvelles d'un livre qui, pour l'histoire du Sud-Ouest, n'est pas moins important que le recueil de M. Paul Durrieu, si magistralement apprécié par M. Léonce Couture dans la *Revue* de janvier (1).

On ignorait jusqu'à ce jour l'époque de la naissance de Jean Ier, fils d'Archambaud de Grailly, captal de Buch, et d'Isabelle de Foix, sœur de Mathieu, vicomte de Castelbon. M. Flourac croit (p. 8) que « Jean naquit en 1382 ou 1383, très probablement en Guyenne, où son père vivait alors et avait ses possessions. » Voici comment raisonne (note 1 de la même page) l'excellent historien : « Cette date ne se retrouve ni dans les actes contemporains ni dans les vieux chroniqueurs, mais on peut l'établir de la manière suivante : le captal Archambaud eut cinq fils, dont le quatrième, célèbre dans l'histoire ecclésiastique du XVe siècle sous le nom du cardinal de Foix, mourut en 1464, âgé de 78 ans, ce qui permet de placer sa naissance en 1386 (2); donc la naissance de ce quatrième fils étant de 1386 et le mariage d'Archambaud de 1381, il en résulte que la naissance de son fils aîné doit être nécessairement placée en 1382 ou au plus tard en 1383. »

(1) Voir, dans la *Revue des Questions historiques* du 1er avril, un article où, comme notre cher critique, j'insisterai, à mon tour, sur les précieuses qualités du fascicule II des *Archives historiques de la Gascogne*, et particulièrement sur les révélations qu'il nous apporte.

(2) M. Flourac a résumé (p. 160-161) ce que l'on sait de ce prélat, qui fut successivement évêque de Lescar, de Comminges, administrateur de l'archevêché de Bordeaux, archevêque d'Arles, légat du Saint-Siège, gouverneur (pendant trente ans) d'Avignon et du Comtat-Venaissin, etc. Il ajoute que « la vie remarquablement remplie » de ce grand personnage « mériterait les honneurs d'une étude spéciale. » Qui pourrait mieux écrire cette vie que le biographe de Jean Ier ?

Passons à un souvenir de Lourdes, du vieux Lourdes, du Lourdes de l'an de grâce 1407. « Le château de Lourdes, » dit (p. 37) M. Flourac, « était une des plus fortes places de la Gascogne. Assis sur une colline élevée dominant au loin toute la région, il servait de repaire à une bande de routiers et de pillards qui était, depuis trop longtemps, le fléau du pays, mettait la contrée environnante au pillage et poussait parfois ses incursions jusqu'aux frontières mêmes du Toulousain (1). Il fallut d'immenses efforts pour le réduire, et c'est pressée par la famine et désespérant de recevoir un secours qui n'arrivait pas, que Lourdes se rendit aux Français, en novembre 1407, après un long siège de dix-huit mois. » L'auteur ajoute (en note) : « C'est par erreur, à notre avis, que D. Vaissète place en novembre 1406 la prise de Lourdes. Cet événement doit être renvoyé à l'année suivante. Outre que le religieux de Saint-Denis (liv. XXVII, ch. XII) dit formellement que c'est après la levée du siège de Bourg, dont la date est connue, c'est-à-dire en janvier 1407, que quelques-uns des capitaines de l'armée du duc d'Orléans allèrent combattre sous les murs de Lourdes, les actes du temps établissent que cette place n'était point prise avant novembre 1407. Les jurats de Bordeaux notamment s'occupent souvent, pendant le cours de cette année, de secours à envoyer à Lourdes assiégée par les Français (Registre de la Jurade, *passim*); c'est en octobre que le commandant de cette place, Jean de Béarn, sollicite pour la dernière fois des Bordelais un secours indispensable au salut des assiégés (même publication, p. 263). »

L'*Histoire générale de Languedoc* (2), c'est, pour nous, travailleurs du sud-ouest, la loi et les prophètes. Nous avons donc un intérêt majeur à ce que les rares omissions et les rares erreurs de cet admirable ouvrage disparaissent peu à peu. L'étude de M. Flourac contribuera beaucoup à l'amélioration de ce chef-d'œuvre de l'érudition bénédictine, comme on le verra dans les lignes suivantes. Mais bien d'autres recueils considérables sont complétés ou rectifiés

(1) M. Léonce Couture a fait connaître, d'après une note en gascon tirée du *Livre vert* des Archives communales d'Auch, une incursion des routiers de Lourdes aux environs d'Auch, en 1385. Voyez *Revue de Gasc.*, t. XIII, p. 148.

(2) Si l'on ne devait pas me trouver trop minutieux, trop digne du *tamis* emblématique que la spirituelle malice d'un de mes meilleurs amis a introduit dans les armoiries dont il m'a gratifié, je dirais que M. Flourac substitue partout, dans ce titre, *du* à *de*. C'est là vraiment le plus gros de ses péchés. Encore ne suis-je pas bien sûr que ce ne soit pas une faute d'impression de Véronèse !

par le vaillant archiviste de Pau, notamment l'*Histoire généalogique* du P. Anselme (1). Nous lisons, par exemple (p. 43) : « Le comte Archambaud s'éteignait, laissant à ses enfants son pouvoir et ses domaines. Le P. Anselme place la date de sa mort en 1413; mais D. Vaissete affirme avec raison qu'il mourut en 1412. C'est, en effet, la date donnée par la Chronique contemporaine de Miguel del Verms (2); elle est, de plus, confirmée par les actes du temps, qui nous permettent de la rendre même encore plus précise. Dans un document du 12 février (1412), Jean et son frère Gaston, captal de Buch, concluent à Orthez un traité d'alliance et, conformément aux dernières volontés de leur père, mort récemment, se promettent une mutuelle amitié et un mutuel appui. *No a goaires es anat a Diu,* dit ce document en parlant d'Archambaud. On peut donc en déduire que le comte mourut dans le courant de janvier ou dans les premiers jours de février 1412 (3). »

Revenons à Dom Vaissete. M. Flourac, qui suit Jean Ier de document en document, le retrouve à Pau le 22 février 1412, à Labastide de Sérou le 4 mars, le 18 du même mois au château de Mazères, et opposant l'irrésistible argument de l'*alibi* à l'illustre historien, il a le droit de conclure ainsi (p. 50) : « Il ne put donc assister, comme l'affirme D. Vaissete, aux premiers faits de la guerre entreprise par les commissaires bourguignons contre les princes, et notamment à la prise des deux places de Lunel et de Saint-Sulpice (4). »

(1) Le Comité des travaux historiques, recommande à tous ses correspondants de chercher le plus possible à perfectionner, chacun dans sa sphère, cette histoire de toutes les vieilles maisons de France. Il faudrait qu'on s'efforçât en même temps, un peu partout, de rendre le même service à l'*Art de vérifier les dates*, au *Gallia christiana*, et, si nous nous transportons du monde historique dans le monde littéraire et bibliographique, au *Manuel du Libraire*. Ces divers instruments de travail, chacun de nous doit les bénir, chacun de nous doit leur témoigner sa reconnaissance en les rendant encore meilleurs.

(2) L'édition Buchon (*Panthéon littéraire*) donne (p. 591) la date de 1410; mais le manuscrit original et autographe, conservé aux archives de Pau sous la cote E 392, donne très lisiblement la date de 1412. Puisque les archives de Pau possèdent un aussi précieux texte d'une chronique béarnaise qui a été si mal publiée, M. Flourac n'est-il pas naturellement désigné — aussi bien par son savoir spécial que par sa position particulière — pour mettre entre nos mains une édition très fidèle et très fidèlement annotée du récit de Miguel del Verms?

(3) Voir quelques autres reproches adressés au P. Anselme (pp. 64, 97, 171).

(4) Voir diverses autres observations sur les inexactitudes ou les omissions de Dom Vaissete pp. 56 (note 4), 29 (note 5), 80 (note 5), 97 (dans le texte), 101 (note 3), 142 (note 3).

L'historien de Jean Ier a eu encore l'occasion de relever quelques fautes de l'abbé Monlezun (1), de M. Paul Raymond (2), de M. Jules Quicherat (3). Tout cela montre combien il s'était consciencieusement préparé à soutenir des luttes la plupart redoutables, combien il s'était solidement armé pour remporter les plus difficiles victoires. Tout cela aussi me fait vivement désirer que M. Flourac, répondant bientôt à l'appel que je lui ai naguère adressé de vive voix dans la capitale même du Béarn, donne son zélé concours à la commission des Archives historiques de la Gascogne. Nous voulions lui demander un volume rempli de documents inédits relatifs à l'histoire de Gaston Phœbus. Notre vœu ne peut être exaucé, cette publication étant déjà destinée à une autre collection (4). Mais il lui sera facile de trouver, dans les riches archives qui lui sont confiées, les matériaux de plusieurs autres intéressants recueils. Que ne doit-on pas attendre d'un habile ouvrier qui a des monceaux d'or à sa disposition et qui peut si bien en tirer parti ?

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

II

ANNALES DE PAMIERS, par M. J. de LAHONDÈS. Tome II, de la Réforme à la Révolution, avec carte, portraits, vue et plan. Toulouse, Ed. Privat; Pamiers, Galy. 1884. In-8° de xxvj-508 p.

J'ai annoncé dans son temps (*R. de G.*, XXIII, 463) le premier volume de cette histoire. Aujourd'hui qu'elle est menée à bonne fin avec la

(1) L'historien de la Gascogne affirme (IV, 428) que Martin V refusa d'accorder les dispenses demandées, en 1418, par Jean Ier qui voulait épouser sa belle-sœur, Blanche, la seconde des filles de Charles III. Mais, dit M. Flourac, son affirmation ne repose sur aucune preuve, et il ne cite pas un seul document justificatif de son assertion.

(2) Le prédécesseur de l'archiviste actuel de Pau a publié (*Archives historiques de la Gironde*, III, 177) un document sous la date de 1376. M. Flourac assigne à ce document la date du 11 septembre 1430 (p. 147, note 1).

(3) L'auteur de *Rodrigue de Villandrado* a eu tort de soutenir, contre D. Vaissete, que les états généraux de Languedoc furent tenus à Béziers en mars 1433.

(4) M. Flourac nous l'apprend en ces termes (p. 3, note 1) : « Si la mort n'avait pas brisé sitôt la plume de Paul Raymond, ce savant moyen-âgiste nous aurait donné une histoire de Gaston Phœbus, qu'il préparait depuis de longues années; son œuvre n'est heureusement pas entièrement perdue, et le Comité des travaux historiques, constitué près le ministère de l'Instruction publique, a tout récemment décidé que les documents, recueillis par Raymond sur la vie et l'administration de ce prince, seraient publiés dans la collection des Documents inédits. »

même science sobre et sûre, je tiens à la recommander de nouveau et avec plus d'insistance à tous les amis des études provinciales. Le diocèse de Pamiers est en dehors du cadre de nos travaux; mais, outre que l'auteur est un ami et un collaborateur de notre *Revue*, son ouvrage est à la fois, pour les travailleurs gascons, un sûr modèle et une source abondante de renseignements, soit sur les questions générales qui intéressent notre passé méridional, soit sur bien des personnages de notre province. Au sujet de ces questions communes, les lecteurs du premier volume des *Annales de Pamiers* auront bien remarqué les données souvent assez neuves fournies par M. de Lahondès sur l'architecture du moyen âge, sur l'administration urbaine, mais par-dessus tout sur l'instruction primaire et secondaire; peu de livres provinciaux ont ajouté autant que le sien à ce chapitre aujourd'hui si passionnément étudié de l'histoire de l'ancien régime. Le second volume présente des études non moins intéressantes pour tous les annalistes provinciaux : les guerres de religion, la régale, les prétentions gallicanes poussées jusqu'au schisme, les transformations du régime consulaire, enfin les luttes religieuses et parlementaires qui préludèrent à la Révolution. M. de Lahondès n'aborde pas l'histoire révolutionnaire; son tableau si rempli et si impartial de l'époque précédente se termine par cette phrase, qui donne à penser : « Le dernier conseil politique de Pamiers laissait la ville prospère, comme l'évêque laissait le diocèse, comme les Etats laissaient la province. » Et depuis? je n'en sais rien de précis, mais j'ai lu Taine, et je suppose que Pamiers et le département de l'Ariège n'ont pas eu d'autres destinées que le reste de la France.

Je ne puis me défendre, dans cet ordre d'idées dont il n'appartient à personne de se désintéresser, de citer toute une page du judicieux historien sur notre condition sociale et morale comparée à celle des siècles passés. M. de Lahondès, annaliste sage et réservé, s'abstient de réflexions de ce genre dans le courant de son récit. Mais il a été naturellement amené, en terminant la préface de ce second volume, à cette échappée de vue :

« .... Aujourd'hui la vie semble plus pleine qu'autrefois; mais n'est-elle pas plus complexe et plus difficile pour tous? Le paysan, l'ouvrier des villes, l'homme du monde lui-même est plus instruit, mieux logé, plus recherché dans sa nourriture et son vêtement; il étend ses désirs, comme ses connaissances; est-il plus gai et plus heureux? L'instabilité du pouvoir, qui épouvante pour tous les len-

demains, les armements universels qui enlèvent la fleur entière des générations aux années fécondes du travail et à la garde moralisatrice de la famille, ne sont-ils pas deux fléaux qui pèsent plus lourdement à eux seuls que tous les abus de l'ancien régime? Les souffrances énervantes du doute, les débats stériles et haineux de la politique, l'égoïsme qui ravage les âmes contemporaines dépourvues de foi et d'idéal, ne doivent-ils pas nous amener à jeter un regard moins dédaigneux vers ces temps agités sans doute, attristés d'épreuves, mais pendant lesquels les diverses classes de la société française, fortement soutenues par les croyances, moins divisées qu'aujourd'hui, ont travaillé sans relâche à agrandir le royaume et à étendre le rayonnement de la nation? »

Quels que soient le charme et l'intérêt des questions générales, je dois m'empresser d'en venir aux éléments gascons que renferme ce volume. Toute l'histoire des guerres religieuses à Pamiers nous touche, pour ainsi dire, directement, à cause de nos princes de Béarn, comtes de Foix, et surtout de Jeanne d'Albret, dont on retrouve constamment l'influence dans les premières luttes racontées par M. de Lahondès. Mais en 1579 se place un épisode militaire tout gascon. Pamiers était devenu depuis 1576 une place protestante, « une des capitales du protestantisme dans les provinces méridionales... Le sieur de Lamezan, avec les capitaines Villambus, de Maure et de Lussan, à la tête de douze cents gascons, tenta de reprendre Pamiers (p. 47). » Plusieurs portes furent forcées, et malgré l'héroïque résistance qu'ils rencontrèrent les assiégeants auraient eu le dessus, si les protestants n'avaient gardé solidement le château. « La garnison [catholique] du Mas-Saint-Antonin accourut pour prendre part à la prise de la ville; quelques-uns de ses soldats massacrèrent le ministre Guillaume Lodis, malgré les efforts des soldats gascons dont il était le compatriote, et qui étaient venus le prendre dans sa demeure pour le faire échapper. Lamezan se présenta vainement à la porte du Pont-Neuf et à celle de l'Estang, et comprenant à la vigoureuse résistance des assiégés qu'ils attendaient du secours, il alla s'établir au Mas. » Les secours arrivèrent en effet de Mazères et de Saverdun, sous les ordres du baron de Caumont, et Lamezan dut faire évacuer la place. « Plusieurs de ses soldats, embarrassés par les bagages et les animaux dont ils s'étaient emparés, furent tués à la porte de Loumet, qui fut obstruée par les cadavres, et ceux qui tenaient le poste des Augustins furent taillés en pieces par les soldats huguenots *avec grand carnage et une horrible tuerie.* »

Telle fut l'issue funeste de l'entreprise de Lamezan; Caumont, son vainqueur, ne jouit pas longtemps de sa gloire : il mourut des suites d'un coup de feu qu'il avait reçu dans la ville.

Trois évêques gascons se succèdent sans interruption et occupent le siège de Pamiers de 1579 à 1643. A la première de ces dates on proposait un neveu du capitaine de Lussan. « L'assemblée du clergé de France, tenue à Melun, qui avait cru d'abord qu'il s'agissait du capitaine lui-même, représenta au roi que son neveu n'était qu'un adolescent encore occupé à ses études. » Le roi renonça donc pour lors au jeune abbé de Lussan et nomma Bertrand de Barrau, « de la famille des seigneurs du Pairon en Condomois, chanoine de Condom, prieur de Perle et abbé de Bouillac (p. 50). » Celui-ci mourut à Vernajoul, le 5 juin 1605, « vénéré par ses vertus et regretté pour sa bonté de tous ses diocésains de l'une et de l'autre religion. Il avait trouvé son diocèse ruiné, et il put à peine suffire à son entretien. L'intolérance des huguenots ne lui permit guère d'exercer les fonctions épiscopales et l'éloigna souvent de Pamiers. Le seigneur de Vernajoul avait recueilli plusieurs fois dans son château le prélat malade et si abreuvé d'amertumes. Le chapitre de Foix fit les frais de ses funérailles, accompagna ses restes à Pamiers et les déposa sous le clocher du Mercadal, d'où la fureur des sectaires devait les arracher bientôt (p. 79). » Il me semble qu'il y a lieu pour les Condomois de compléter les renseignements d'origine relatifs à ce saint et malheureux évêque.

Il eut pour successeur Joseph d'Esparbès de Lussan, sacré en février 1608, et qui eut encore, malgré les arrêts du Parlement de Toulousé, bien des ennuis du côté des religionnaires de sa ville épiscopale. Il fut député par le clergé du pays de Foix aux Etats généraux de 1614. On a lu ici même (t. XXIV, p. 86), les lettres où il raconte les affreux désordres commis à Pamiers sept ans plus tard (1621) par les bandes protestantes du baron de Léran. M. de Lahondès n'a pas manqué de profiter de ces curieuses révélations de M. Tamizey de Larroque. Jos. d'Esparbès de Lussan mourut à Toulouse, le 5 décembre 1625, et fut enseveli dans l'église Saint-Etienne, où l'on ne voit plus trace de son tombeau. Toulouse avait été souvent sa résidence, « surtout depuis que la maison épiscopale du Mas-Saint-Antonin, qu'il avait relevée de ses ruines, avait été détruite une seconde fois par le baron de Léran (p. 93.) »

Il fut remplacé par un des plus grands évêques qui aient occupé le siège de Pamiers, par un des hommes remarquables que notre

province donna vers cette époque en si grand nombre à l'Eglise. Je n'ai pas besoin d'insister sur Henri de Sponde, puisque le chapitre qui le concerne a été publié tout entier dans la *Revue* (XXIV, 397). On y a vu l'indomptable courage déployé par le saint prélat dans un diocèse toujours troublé par l'hérésie et ses efforts pour relever le culte catholique et restaurer la discipline. Les titres littéraires du continuateur de Baronius y ont également été touchés avec la discrétion qui convient à une histoire urbaine; les veilles laborieuses du savant et ses ouvrages trop oubliés réclament encore une étude attentive, que peut-être la *Revue* leur accordera quelque jour.

Je dirai à peu près la même chose du théologien Charlas, natif du Couserans, qui porta quelque temps le poids de la terrible lutte engagée contre la cour de France par les défenseurs de la liberté ecclésiastique et des droits du Saint-Siège à Pamiers. Si l'histoire de la théologie n'était pas si déplorablement négligée, notre époque, qui a vu le triomphe doctrinal de la cause soutenue au XVIIe siècle par Charlas, aurait enfin rendu pleine justice à sa science et à son talent autant qu'à ses vertus. La Gascogne a du moins un juste tribut à payer à cet ultramontain de l'avant-veille. — Léon Bacoue, né à Casteljaloux, protestant converti, religieux récollet, nommé évêque de Glandève en 1672 à l'occasion de son *Delphinus seu de prima principis institutione sex libris,* et qui ne put, à cause des affaires de la régale, monter sur le siège de Pamiers (où il mourut en 1694), mérite encore, mais à un rang inférieur, une place dans l'histoire littéraire de notre province. Et c'est ainsi que, *la graine des Gascons allant loin,* on en trouve un bon nombre dans l'histoire de Pamiers, et non des plus obscurs.—Mais je dois ajouter que ce côté, sur lequel la *Revue* a dû s'arrêter davantage, n'est, même pour nos travailleurs de Gascogne, que le moindre intérêt de l'excellent livre de M. de Lahondès. La sûreté de sa méthode, la sagesse de son jugement, la sobriété de son style, sa parfaite compétence d'archéologue et d'historien font de toutes ses pages, pour les amis de l'histoire provinciale, à la fois un secours et un modèle.

Léonce Couture.

III

Simon de Montfort et le Parlement anglais (1248 à 1265), par le Révérend Wentworth Webster.

Le Révérend Wentworth Webster, fixé depuis quelques années dans le pays basque français, et par conséquent dans notre Gasco-

gne, a publié, en anglais, en français et en espagnol, divers écrits qui rentrent dans le cadre d'études de notre *Revue*. Ses deux principaux ouvrages sont : *Basque legends*, 2nd édit. London, 1879; *Spain* (dans une série de volumes sur les pays étrangers), London, 1882. En outre M. Webster a donné quantité d'articles et de mémoires dans divers recueils d'Angleterre, de France et d'Espagne.

La philologie et l'éthnologie basques occupent la plus grande place dans les travaux du savant pasteur; cependant il s'occupe aussi de notre histoire et s'intéresse à nos études. Un des premiers, il a souscrit aux *Archives historiques de la Gascogne*, et je sais qu'il les recommande dans les journaux littéraires de l'Angleterre.

Au sujet de notre dernière publication, le *Voyage à Jérusalem*, M. Webster m'a écrit : « Je viens de recevoir pour en faire la critique un ouvrage allemand, *Die sage vom ewigen Juden* (la légende du juif errant), par le Dr Neubauer. L'histoire de Malchus s'y trouve sous la date de 1641, et cette version est donnée comme la plus ancienne; de sorte que l'appendice de votre fascicule troisième a une priorité de presque un siècle sur tous les récits analogues que la diligence du savant docteur allemand a pu découvrir. »

M. Webster m'a envoyé récemment le mémoire fort curieux dont on a lu le titre en tête de cet article. Cet écrit aurait pu être intitulé : « *De l'influence libérale des coutumes gasconnes sur la constitution du Parlement anglais au* XIIIe *siècle.* » En voici l'analyse.

Simon de Montfort, fils cadet du chef de la croisade contre les Albigeois, sut s'élever jusqu'à épouser la sœur d'Henri III, roi d'Angleterre. De 1248 à 1253, il remplit les fonctions de vice-roi de Guyenne. Il fut l'ami intime des plus grands hommes de l'Eglise de son temps, et tué sur un champ de bataille le peuple le vénéra comme un saint.

Cet homme éminent est l'auteur de la grande réforme constitutionnelle qui fit entrer les bourgeois des villes dans le Parlement. Selon M. Webster, c'est la pratique des institutions libres de la Gascogne pendant son gouvernement qui inspira cette réforme à Simon de Montfort.

La démonstration de cette thèse amène M. Webster à parler de la législation et de l'état politique et social de notre pays.

Il remarque que la féodalité dans le midi n'eut pas ce caractère de force brutale qu'on est convenu d'attribuer à ce régime, que dans notre pays il y eut des terres allodiales et que la règle féodale, *nulle terre sans seigneur*, ne convenait pas au midi de la France.

De plus, les libertés d'administration locale que l'ancienne Rome avait laissées aux provinces furent maintenues dans le midi, principalement par les bourgeois des villes.

M. Webster signale en outre les libertés générales des hautes régions. Elles dérivent de ce fait que les habitants des plaines conduisent pendant l'été leurs troupeaux dans la montagne et les ramènent avant l'hiver. Cette existence nomade implique la nécessité de se défendre, de défendre son troupeau, pendant le voyage et pendant le séjour dans la montagne, la nécessité de porter des armes et d'autres privilèges (Voir l'*Essai sur l'histoire de la transhumance dans les Pyrénées françaises*, par M. Bladé. — *Rev. de Gasc.*, xv, pp. 5 et 62).

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans de longs développements sur les libertés gasconnes. En voici cependant quelques-unes :

Le seigneur, avant d'être reconnu et d'exercer un pouvoir quelconque, était obligé de jurer le respect des privilèges et des coutumes du pays; jusque-là, les habitants ne lui devaient rien. Ainsi le seigneur de la vallée d'Aspe était contraint de jurer au ruisseau du Puy avant de pénétrer dans la vallée.

Les conditions, le temps et le lieu du service militaire étaient rigoureusement établis.

Les redevances ne pouvaient être exigées sans l'assentiment des prud'hommes.

Enfin, et c'est le point capital dans la question qui nous occupe, les bourgeois siégeaient aux hautes cours de justice à côté de la noblesse et du clergé, pour y traiter les affaires les plus importantes et y rendre la justice.

C'est dans ce pays libre que Simon de Montfort alla exercer pendant cinq ans les fonctions de vice-roi d'Angleterre.

Il trouva en Gascogne deux intérêts opposés : celui des bourgeois, des commerçants, des habitants des grandes villes maritimes et fluviales, et celui des seigneurs, des propriétaires, des habitants du haut pays.

Les bourgeois avaient le commerce libre avec l'Angleterre; ils voulaient avoir le monopole du marché, ils voulaient que le produit de leurs terres, celui des villes et de l'église eussent la préférence sur les autres. C'était le parti anglais.

Les seigneurs et les propriétaires du haut pays voulaient envoyer les produits de leurs terres dans les grandes villes, les y vendre

librement, avec les avantages que les bourgeois retiraient de leur commerce d'outre-mer C'était le parti national.

De là, de part et d'autre, des mesures vexatoires : les bourgeois imposaient aux ruraux des entraves de toute sorte, droits de marché, de plaçage, de pesage, etc.; les seigneurs et habitants du haut pays levaient des droits sur les routes, sur le passage des rivières, sur les ponts, etc. Ceux-ci pillaient même parfois les marchands et ravageaient les terres de ceux qui voulaient accaparer tous les bénéfices du commerce.

Les deux partis se trouvaient partout en présence, jusque dans les grandes villes commerçantes; et partout on sentait la main du roi d'Angleterre, accordant aux bourgeois et aux marins des privilèges de toute sorte, et celle du roi de France, toujours prêt à appuyer le parti national contre le parti anglais.

Simon de Montfort, qui « en toute circonstance mettait les intérêts de l'Angleterre au-dessus de ceux de la province, » fut le protecteur des bourgeois et des trafiquants; mais dans cette protection il sut mettre toujours la légalité de son côté. Impitoyable contre le pillage et les exactions de la noblesse, il cherchait toujours un appui dans les cours de justice ou les conseils de villes. C'est là qu'il citait les seigneurs dont il avait à se plaindre, agissant énergiquement contre eux quand ils refusaient de se présenter.

Après avoir passé cinq années en relation constante avec la bourgeoisie méridionale, dont il avait apprécié l'habileté et l'esprit pratique, il ne voulut pas que la bourgeoisie anglaise fût moins honorée ni moins puissante; et de même que la bourgeoisie gasconne siégeait dans les hautes cours de Bordeaux, de Saint-Sever, de Dax et de Bayonne, il voulut que l'autre eût sa place au parlement national. Il parvint à son but. Ce grand fait eut lieu en l'année 1265.

Voici la conclusion du mémoire de M. Webster :

« Le grand fait historique que je voudrais faire ressortir de cette étude est celui-ci. La liberté constitutionnelle... n'est pas, comme on le prétend trop souvent en Angleterre et en Allemagne, l'apanage exclusif des races teutoniques... Au contraire, les races latines, comme on les appelle très à tort, les races celtiques, basques et autres, jouissaient de ces droits avant qu'ils fussent introduits parmi les Anglais et les Allemands... Les habitants de la vallée d'Aspe jusqu'à la révolution, et les Basques jusqu'à nos jours, sous la forme d'une monarchie, ont maintenu toutes les franchises et libertés

d'une vraie république. Tout y était fait par le peuple et pour le peuple, par tous et pour tous, non pour l'avantage des classes supérieures seules. Il n'y avait certainement aucune région en Europe qui fût mieux administrée que les provinces basques. C'est le témoignage unanime de tout voyageur de n'importe quelle nation.

» Et qu'est-ce qui empêchait le développement et la conservation de ces libertés dans tout le midi de la France? C'étaient, comme le disent très bien MM. Delpit, les races germaniques du Nord, qui ont détruit les libertés du midi de la France.

» Et pour l'Angleterre, ce mémoire si court et si insuffisant indique quelque chose qui lui est propre; c'est que Simon de Montfort, qui introduisit là la représentation parlementaire des bourgeois, l'avait apprise et l'avait connue d'abord en la pratiquant dans son gouvernement de Guyenne, en suivant les anciens *fueros*, coutumes et libertés du pays. »

Adrien LAVERGNE.

IV

VOYAGE EN TERRE-SAINTE d'un maire de Bordeaux au XIVe siècle. Gênes, 1884. in-4° de 11 pages. (Extrait des *Archives de l'Orient latin*, t. II, tiré à 100 exemplaires.)

M. le comte Riant, de l'Institut, dont le nom seul rappelle l'érudition la plus complète et la plus sûre en ce qui concerne l'Orient latin, a bien voulu me faire adresser cette relation du XIVe siècle, qu'il est intéressant de comparer à celle que notre ami commun, M. Tamizey de Larroque, publiait dernièrement pour la Société historique de Gascogne et dont j'ai rendu compte il y a trois mois. Celle-ci est postérieure d'un siècle; mais le point de départ de l'une et de l'autre est notre Sud-Ouest; l'une et l'autre sont écrites, non par le principal personnage, mais par un homme de sa suite; et de ces deux écrivains, on ne connaît guère que le nom : c'est Jean de Belesta, pour le *Voyage de Ph. de Montaut*; c'est Thomas Brygg (probablement écuyer ou chapelain), pour l'*Itinerarium in Terram sanctam domini Thomae de Swinburne*. On saisit une différence : la relation éditée par M. Riant est en latin; elle renferme, du reste, moins de *notes personnelles* que celle qui a paru dans nos Archives, et ressemble beaucoup à un *guide* des lieux saints, assez sec, quoique intéressant et riche d'indications pieuses et de souvenirs légendaires. Voici, dans les termes mêmes de M. Riant, le résumé du

voyage de Th. de Swinburne, que nos lecteurs pourront rapprocher de celui de Ph. de Montaut (1) :

« Partis de Guines le mardi 6 août 1392, les voyageurs s'embarquent à Venise le 2 septembre en compagnie des chevaliers allemands Hans de Hoske et Snust de Setau et de sept écuyers tchèques et allemands.

» Ils arrivent à Alexandrie le 20 octobre et y restent 10 jours; ils sont le 3 novembre au Caire, en repartent le 8 et arrivent au Sinaï le 19. Le 22 ils se remettent en route, passent à Gaza le 3 décembre, le 7 à Hébron, le 8 à Bethléem et rentrent le 9 à Jérusalem. Ils ne mettent que huit jours à visiter la ville et les environs et repartent le 17 décembre pour Damas, où ils parviennent le 25. Le 3 janvier 1393, ils étaient de retour à Beyrouth, où ils attendirent douze jours un vaisseau en partance pour Rhodes. Un compte des dépenses des 159 jours de voyage termine le récit et nous montre ce que pouvait coûter alors de temps et d'argent le pèlerinage de Terre-Sainte pour un riche chevalier et sa suite [11,622 fr...., somme, à tout prendre, peu considérable]. »

On n'avait pu trouver à Bordeaux aucun renseignement sur le pèlerin de 1392. Mais M. Riant a été plus heureux en Angleterre (2), où la famille Swinburne compte encore de nombreux représentants. Il en a reçu, en particulier, l'épitaphe de son héros, gravée en français sur une dalle de l'église de Little Horkesley (Essex), et d'après laquelle Thomas Swinburne fut MAIR DE BOURDEUX ET CAPITAIGNE DE FRONSAK — QUE MOURUT DANS LA VELLE DE SAINT-LAURENCE L'AN DU GRACE MILL CCCC XVe DEL ALME DE QY DIEU EYT PITIÉ ET MERCYE. AMEN.

La relation est publiée à peu près sans notes; mais la notice préliminaire et la correction du texte sont ce qu'on peut attendre d'un paléographe et d'un critique comme M. le comte Riant.

L. C.

(1) On pourrait étendre ces rapprochements d'une manière aussi instructive que curieuse en consultant les publications de la Société de l'Orient latin, et en particulier la double série, latine et française, des *Itinéraires et descriptions de la Terre-Sainte*. On trouvera une esquisse intéressante de ce travail synthétique dans un article de M. Léon Lecestre (*Les pèlerinages en Terre-Sainte au moyen âge*), publié le 15 février dernier dans l'excellente revue *le Contemporain*.

(2) C'est aussi l'Angleterre qui avait fourni le manuscrit de l'*Itinerarium* (Ms. 449, du collège Caïus à Cambridge).

NOTES DIVERSES.

CXCVI. L'origine du chant d'Altabiscar.

Il y a longtemps que M. Bladé a démontré le caractère apocryphe du fameux chant d'Altabiscar, cité et admiré par beaucoup d'historiens modernes à l'occasion de la défaite de l'armée de Charlemagne par les Basques : « Un cri s'est élevé du milieu des montagnes des Escualdunacs; et l'etchéco-jauna, debout devant sa porte, etc. » Voyez la *Dissertation* de notre savant ami *sur les chants historiques des Basques* dans notre tome VII (1866). Mais, tout en faisant planer des soupçons véhéments sur le premier éditeur de ce morceau romantique, M. Bladé n'avait pu préciser l'origine et les détails de sa supercherie. Voici à ce sujet une révélation curieuse qui vient de M. Ant. d'Abbadie et que nous trouvons dans la *Romania* de juillet 1883, laquelle l'emprunte elle-même à l'*Academy* (1) du 23 juin :

« Les jeunes Basques, et notamment les étudiants faisant leur cours à Paris, aiment à chanter en chœur un air accommodé sur les noms de nombre jusqu'à vingt, rebroussant ensuite de vingt à un. Garay de Montglave fréquentait ses compatriotes. Il était bayonnais. Cet air, ce souvenir attrayant du pays loin du pays, lui inspira l'idée du chant d'Altabiscar, Il le composa en français. Un de mes cousins, Louis Duhalde, traduisit en basque l'œuvre de M. de Montglave. Il ne s'était jamais occupé de sa langue maternelle, il n'en savait que ce qu'il en avait appris dans l'enfance; aussi sa version trahit-elle une main inexpérimentée. Il a traduit simplement en prose, sans mesure et sans rime; le morceau ne peut être que récité; on chante seulement l'énumération : *un, deux, trois...*, sur un air qui n'a certes rien de guerrier. Ai-je besoin d'ajouter que les prétendues variantes conservées dans la montagne n'ont jamais existé ? La plus simple réflexion aurait dû faire comprendre que, si la tradition orale peut conserver un chant, un récitatif inchantable n'aurait pas eu de lendemain. Duhalde a bien ri avec moi de la méprise où sont tombés tant d'auteurs. »

C'est ainsi qu'une confidence un peu tardive achève de mettre dans tout son jour le bien-fondé des conclusions de notre savant ami, que la science sérieuse, du reste, avait unanimement acceptées. L. C.

CXCVII. Le cœur du grand-père de Henri IV.

Dans un compte-rendu sommaire de la séance du 18 juillet dernier de la Société nationale des antiquaires de France (*Bulletin critiq.* du 1er sept. 1883), on lisait ce qui suit :

« M. l'abbé Thédenat expose que, s'étant transporté au collège de Juilly

(1) L'article de l'*Academy* a pour auteur le Rév. Webster, que M. Adrien Lavergne a présenté ci-dessus (p. 191) à nos lecteurs.

avec quelques-uns de ses confrères de la Société des ant. de Fr., MM. A. de Barthélemy, J. de Laurière, G. Schlumberger et Héron de Villefosse, il a été procédé à la reconnaissance du cœur de Henri II d'Albret, roi de Navarre, grand-père du roi Henri IV, déposé dans l'abbaye de Juilly par Nicolas Dangu, ancien chancelier de Navarre, mort en 1567 abbé de Juilly. Après avoir reconnu la présence du dépôt. ils l'ont remis en place et on a scellé de nouveau la plaque en marbre qui ferme la niche. M. l'abbé Thédenat communique ensuite le texte d'une longue inscription rédigée par les soins de Nicolas Dangu et gravée sur cette plaque. Elle énumère tous les titres de Henri II d'Albret. »

Cette inscription se lit imprimée à la p. 65 de l'*Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly* par Ch. Hamel (Paris, Douniol, 1868, in-12). Il suffira d'en donner ici la première moitié :

« Cy gist le cœur de tres haut, tres excellent et tres magnanime prince Henry, par la grâce de Dieu Roy de Navarre, seigneur souverain de Bearn et de Donezan, duc de Nemours, Candie, Monblanc et Penefiel, comte de Foix, Bigorre et Perigort, sire d'Albret, viscomte de Limoges, Marsan, Toursan, Gavardan, Nebousan, Castelmoron, Aillas et Marempnes, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy au duché de Guienne, ville de la Rochelle et pays d'Aulnis, qui trépassa à Hagetmau en Chaloce, le vingt neufviesme jour du moys de may l'an mil cinq cent cinquante cinq, lequel cœur Messire Nicolas Dangu, Evesque de Mende, abbé de Foix et de ce monastere, conseiller du Roy, maistre des requestes ordinaires de son hostel et chancelier de Navarre a fait emporter et enterrer en ce lieu par congé et permission [d'*Antoine et de Jeanne, roi et reine de Navarre*] — Priés pour lui. »

QUESTIONS.

222. Henri IV et le Parlement de Toulouse.

Dans l'avant-dernier fascicule des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et belles-lettres de Toulouse* (1883), on remarque un curieux travail de M. le doyen Duméril, travail intitulé : *L'Iliade judiciaire du Parlement de Toulouse au temps de Louis XIII*. Le savant académicien (p. 67, note 1) assure que Henri IV disait : « Si j'avais trois fils, le premier serait roi de France, le second cardinal, le troisième conseiller au Parlement de Toulouse, et ce ne serait pas ce dernier qui serait le moins fier. » Henri IV est peut-être de tous les personnages célèbres celui à qui l'on a prêté le plus de mots. J'en ai déjà signalé plusieurs, soit ici, soit ailleurs, qui sont des plus douteux. J'avoue que le mot sur le Parlement de Toulouse me paraît devoir être joint à toutes les autres citations suspectes. Quel est l'auteur *sérieux* qui le premier a ainsi fait parler Henri IV? Le petit discours si flatteur pour le Parlement de Toulouse n'aurait-il pas tout simplement été imaginé... à Toulouse même?

T. de L.

223. Le capitaine gascon « Ileus. »

M. G. Tholin nous prie de soumettre à nos correspondants la question suivante, que lui adresse un savant bibliophile de ses amis :

« Un petit livre très rare de la bibliothèque de M. B***, livre sans date, mais dont l'épitre dédicatoire porte celle de 1517, contient une pièce de vers de Pélisson, sur un certain *dux Ileus, apud Montembrisonem cum sociis suspensi*. — Le patient s'adresse au public et dit :

Bella per Ansonios tunc cum crudelia campos
Fortiter illustris, rex Lodoice, geris,
Hic ubi multorum, multo cum sanguine, mortem
Aspexi, et Fuxi fata cruenta ducis,
Ne(?)me cum toties medios moriturus in hostes
Jam tunc * placide non potuisse mori (1) !
. . . . . .
Nunc, quia cum sociis homines populabar acerbus
Atque duos stravi mente furente viros,
Praefectus magna vulgi comitante caterva
Me rapuit, socios criminis atque meos.
. . . . . .
Eheu ! quid misero gemmea forma mihi !
Quid quoque Gallorum Regi servisse tot annos !
Omnibus auxiliis nostra querela vacat.
. . . . . .
Si nomen quaeras, aut quo sim sanguine cretus,
Sum certe Vasco : dicor Ileus ego.

» Comme vous le voyez, il s'agit d'un chef de bande gascon, soldat vaillant et fort bel homme, longtemps attaché au service du roi de France, et qui, après avoir fait la campagne d'Italie sous Louis XII avec un *dux Fuxi* (sans doute Gaston de Foix, duc de Nemours, mort en 1512 à la bataille de Ravenne), se mit à détrousser son prochain; en punition de quoi — et d'un double meurtre — il fut pendu haut et court à *Montbrison*.

» Pourriez-vous me fixer sur la ville de ce nom dont il s'agit ici et me dire le vrai nom gascon de cet *Ileus?* Cet honnête personnage a-t-il laissé quelques traces dans les chroniques du pays? » V. D.

224. Le couvent des Minimes de Samatan.

J'ai sous les yeux un acte de partage de successions paternelles et maternelles entre M. Picaut des Dorides et sa sœur, rédigé le 7 janvier 1784 en l'étude de Me Theodolin, notaire royal d'Auch. — Il y est dit que Mlle Picaut

(1) Il y a dans ce distique des incorrections qui viennent, soit de la négligence du vieux typographe, soit de la rapidité avec laquelle a été pris ce fragment de copie. Mais le sens est assez clair. — L. C.

des Dorides eut pour elle le domaine de Lahire ainsi que la maison de Dorides, *servant ci-devant de couvent aux religieux Minimes*, — le tout situé près la ville de Samatan.

A-t-on quelques données sur ce couvent? Comment l'ingénieur Picaut, — celui-là même, je crois, qui fut l'architecte de l'Hôtel-de-ville d'Auch, — était-il devenu propriétaire de cet établissement de Minimes? En reste-t-il quelque chose aujourd'hui? D.

CHRONIQUE.

Les membres de la Société historique de Gascogne et les souscripteurs à nos Archives historiques ont reçu dernièrement la lettre suivante :

Auch, le 10 mars 1884.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion générale de la Société historique de Gascogne; qui aura lieu à l'Archevêché d'Auch le jeudi 27 mars, à une heure après midi.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport de M. de Carsalade sur les travaux de la commission des Archives historiques de la Gascogne;

2° Rapport de M. le trésorier sur l'exercice 1883;

3° Vote pour le renouvellement de la commission des Archives;

4° Rapport de M. le chanoine Sabatié sur les procès-verbaux des visites pastorales de Mgr de La Croix étudiés au point de vue archéologique;

5° Est-il opportun de donner aux réunions générales de la Société historique de Gascogne qui se tiendront une fois par an l'importance d'un petit congrès régional, où pourraient se discuter les principales questions historiques et archéologiques qui intéressent la province de Gascogne?

Comme il est fort utile que les membres de la Société historique de Gascogne et les souscripteurs aux Archives se connaissent, échangent leurs vues et préparent la séance de l'après-midi, une première réunion aura lieu dans la matinée, aux Archives départementales, de 10 heures à 11 heures 1/2.

Le Vice-Président de la Société historique de Gascogne,

A. LAVERGNE.

La *Revue* publiera ultérieurement le compte-rendu de cette réunion.

CONGRÈS DE PAMIERS.

Le Congrès archéologique de France, sous la direction de la Société française d'Archéologie, tiendra cette année sa cinquante et unième session dans le département de l'Ariège. Cette session s'ouvrira le VENDREDI 23 MAI, à Pamiers, et sera close le vendredi 30 mai, à Saint-Girons. La souscription est de 10 francs (1). — Chaque souscripteur reçoit un volume renfermant le compte-rendu des séances et participe aux excursions.

ORDRE DES SÉANCES ET EXCURSIONS.

VENDREDI 23 MAI. — 3 heures, séance d'ouverture à Pamiers; — 5 heures, visite de la cathédrale et autres monuments de la ville.

SAMEDI 24 MAI. — Excursion à Mirepoix et aux ruines du château de Lagarde.

DIMANCHE 25 MAI. — Midi, départ pour Foix. Arrêt à Saint-Jean-de-Verges; — 8 heures, séance à Foix.

LUNDI 26 MAI. — Excursion dans la vallée haute de l'Ariège (église de Sabart, grotte de Lombrive, église d'Unac).

MARDI 27 MAI. — 9 heures, visite de l'église Saint-Volusien et de la bibliothèque municipale; — 2 heures, visite du château de Foix et du musée départemental; — 8 heures, séance.

MERCREDI 28 MAI. — De Foix à Saint-Girons. Excursion au château de Durban (ruines).

JEUDI 29 MAI. — Excursion dans la vallée du Lez (pile romaine de Luzenac-sur-Lez, église d'Audressein, Castillon, Bordes, Sentein).

VENDREDI 30 MAI. — 8 heures, visite de l'église Saint-Vallier, à Saint-Girons; — midi, excursion à Saint-Lizier (pont, enceinte romaine, ancienne cathédrale, cloître, ancien évêché, etc.); — 8 heures, séance de clôture à Saint-Girons.

La Société historique de Gascogne sera représentée au Congrès par plusieurs de ses membres, et la *Revue* rendra compte au moins de l'excursion à Saint-Girons et à Saint-Lizier, ancien évêché suffragant d'Auch.

(1) LES BULLETINS D'ADHÉSION devront être adressés à M. LAFONT DE SENTENAC, *Trésorier du Congrès*, à FOIX.

Les membres de la Société française d'Archéologie sont souscripteurs de droit; ils n'ont, en conséquence, aucune cotisation nouvelle à verser.

RÉUNION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE

LE 27 MARS 1884.

La réunion, trop nombreuse pour tenir à l'aise dans la salle ordinaire des séances, a été reçue dans le salon de l'Archevêché d'Auch. En l'absence de Monseigneur, retenu à Mauvezin par ses prédications de carême, M. Adrien Lavergne, vice-président, a occupé le fauteuil. A ses côtés ont pris place MM. de Bourrousse de Laffore, président de la Société des sciences et arts d'Agen, et M. Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut. On remarquait, parmi les membres présents, MM. le comte Stanislas de Gontaut-Biron, Cypr. La Plagne-Barris, Edm. Cabié, l'abbé Fauqué, secrétaire-général de l'Archevêché, Paul Parfouru, archiviste du département du Gers, le chanoine Sabatié, l'abbé Larroque, Francou, architecte honoraire de la ville d'Auch, A. Lucante, directeur de la *Revue de botanique,* etc., etc.

M. Adrien Lavergne a ouvert la séance par les paroles suivantes :

Messieurs,

Dans toute association comme dans toute famille, on a le pieux devoir de conserver la mémoire des morts. Avant de commencer nos travaux, rappelons-nous ceux des nôtres qui ont quitté cette vie.

Notre président, le comte Armand de Gontaut, est mort à la fleur de l'âge, lorsque les plus belles perspectives allaient s'ouvrir devant lui. Vous l'avez vu dans nos réunions, vous avez entendu sa parole spirituelle et éloquente. Il aimait notre œuvre et fut toujours prêt à lui donner l'appui de sa haute influence. Je n'essaierai pas de faire son éloge; je dois me contenter de rendre hommage à sa mémoire et d'exprimer les profonds regrets de la Société historique de Gascogne.

M. le marquis de Cugnac, homme toujours empressé à seconder toute généreuse entreprise, fut l'un des premiers souscripteurs de nos *Archives historiques*. Le bien que j'entends dire de lui de toutes parts, le chagrin et les regrets qu'il laisse, prouvent bien que sa mort fait un grand vide parmi nous comme parmi ses concitoyens.

M. Edouard Fourcade, esprit distingué, chercheur infatigable, avait fait de grandes études historiques sur la ville de Vic-Bigorre, voisine

du château de La Barthe qu'il habitait. Il nous eût vaillamment secondés dans notre œuvre si la mort n'était venue mettre un terme à sa laborieuse existence.

Messieurs, après la mort du comte Armand de Gontaut, son frère, le comte Stanislas, a demandé à prendre sa place sur nos listes. Voilà un bel exemple. On ne saurait mieux honorer la mémoire des défunts qu'en continuant le bien qu'ils faisaient.

Espérons que les familles de nos morts tiendront toujours à honneur de maintenir leur nom sur nos listes.

La parole a été donnée à M. l'abbé J. de Carsalade du Pont, secrétaire de la commission des *Archives historiques de la Gascogne*, pour faire connaître les travaux de cette commission dans l'année écoulée. Son rapport, qui a été fort goûté et vivement applaudi, est imprimé à la suite du présent compte-rendu.

L'ordre du jour appelait ensuite le rapport du trésorier de la commission, M. l'abbé Campistron, sur l'état financier de l'œuvre des *Archives historiques*. Voici ce rapport :

Les ressources de la commission des *Archives historiques de la Gascogne* résultent pour l'année 1883 du produit de 225 souscriptions et d'un secours alloué par le Conseil général du département.

L'avoir actuellement réalisé se compose : 1° de 190 souscriptions acquittées, soit une somme de 2,306 fr. 45 c.; 2° de la somme votée par le Conseil général, soit 249 fr. 80 c. L'encaisse a donc été au total de 2,556 fr. 25 c.

Les dépenses faites jusqu'à ce moment proviennent des frais d'impression, de brochage et d'envoi des trois premiers fascicules des publications de l'année 1883 : la somme totale s'élève à 2,060 fr. 05 c.

Pour couvrir les dépenses nécessitées par l'impression et l'envoi du 4e fascicule, qui complètera les publications de la 1re année, il nous reste :

1° La différence entre l'encaisse et les sommes dépensées.	496	20
2° Les douze souscriptions à la charge du libraire de la commission, soit.....	144	»
3° Quatorze souscriptions anciennes qui n'ont pas encore été acquittées, soit.....	168	»
4° Huit nouvelles souscriptions.....	96	»
Nous avons donc pour couvrir les frais de la dernière publication de 1883 la somme de.....	904	20

Le bilan peut être établi de la manière suivante :

1° Actif réalisé.....	2,556	25
Actif dû.....	408	»
Total.....	2,964	25
2° Passif.....	2,060	05
Différence en faveur de l'actif.	904	20

Pour achever d'édifier les membres de la Société historique au sujet de l'état financier des *Archives,* M. J. de Carsalade fait connaître l'heureux succès des démarches faites en leur faveur auprès du Ministère de l'Instruction publique. Grâce à l'intervention très dévouée et très active de M. A. Faugère-Dubourg, bibliothécaire du Ministère de l'Intérieur; — grâce au franc patriotisme gascon et à la sympathie prononcée de M. Fallières, ministre de l'Instruction publique; — grâce enfin aux bonnes lettres échangées entre notre confrère M. Tamizey de Larroque et le président du Comité des travaux historiques, M. de Boislisle, le savant éditeur de Saint-Simon, — il n'est pas téméraire de compter sur un secours officiellement accordé, à très bref délai, à la publication des *Archives historiques de la Gascogne.*

En se félicitant de la prospérité matérielle de cette partie toute nouvelle de nos travaux, M. l'abbé Fauqué appelle l'attention sur la *Revue de Gascogne,* dont le budget aurait peine à s'équilibrer sans le secours annuel voté par le Conseil général. Une précieuse ressource accessoire, celle de la vente des collections complètes, ne tardera pas à lui manquer, ces collections étant presque complètement épuisées. Il est donc à désirer que tous les membres de la Société travaillent à recruter de nouveaux abonnés à une publication si utile à l'histoire et si goûtée des meilleurs juges.

Pendant que M. de Carsalade rendait hommage au patriotisme provincial de M. le ministre de l'Instruction publique et de son compatriote M. Faugère-Dubourg, M. Tamizey de Larroque faisait passer à M. Léonce Couture la copie autographe d'un sonnet gascon sur la cathédrale de Burgos, écrit naguère par le poète à qui Nérac et le pays gascon doivent la *Guirlande des Marguerites.* Voici cette pièce, dont la lecture a excité le plus vif intérêt et les plus chaleureux applaudissements :

A. M. Delsant de Parays.

Bous e jou, damb'Henner, lou pintre de l'Alsasso,
De ploujo sadourats, soun anats un tantòs
En Espagno, cerca lou soureil a Burgòs.
Horo-mount la ney cay. En alandant l'espasso,

La lùo, d'un linsò que digun nou pedasso,
Capèro tout de blanc. Diren hario d'os
De morts, qu'auren semiat. Nat aubre; pas un tos
A ha beue un auret, se per escay ne passo.

Mè quin palas ta bèt sur un so ta cattiu
S'ennarto et ba trauca la gran caloto blùo?
Jèsus! la catedralo! oh! coumo flambo! Biu.

Creyren, à bese au cla d'aquero ney d'estiu
Soun clouchè floucat d'or oun s'apauso la lùo,
Qu'es lou Sen Sacromen den las mas dou Boun Diu.

Le président fait part à l'assemblée d'un vœu souvent exprimé par un des membres de la commission des archives, M. Am. Plieux, habituellement empêché par ses devoirs professionnels de se rendre aux réunions. Il paraît naturel d'accéder à ses désirs en acceptant sa démission, ce qui amène une vacance. M. de Carsalade soumet aux membres présents cette pensée, que l'occasion est propice pour maintenir un nom illustre sur la liste des membres de la commission, veuve de son président, M. le comte Arm. de Gontaut, en nommant à la place de M. Plieux M. le comte Théodore de Gontaut-Biron. Il appuie cette proposition sur la noble parole qui a été dite aux funérailles de notre regretté président : « Sitôt qu'un Gontaut tombe, un autre Gontaut se lève, » et sur les importantes recherches historiques entreprises et déjà poussées très loin par son candidat. La démission de M. Plieux et la nomination de M. le comte Th. de Gontaut-Biron sont acceptées à l'unanimité.

M. le comte Stanislas de Gontaut remercie, en quelques mots émus, la Société historique de ce vote et de tout ce qu'elle a fait pour honorer la mémoire du comte Armand de Gontaut.

L'assemblée vote également à l'unanimité : 1° la nomination, comme président de la Commission des Archives historiques de Gascogne, de M. le baron Alphonse de Ruble, désigné déjà par la Commission et dont M. Ad. Lavergne rappelle en peu de mots les titres appréciés de toute l'Europe savante : l'édition critique des Commentaires et des Lettres de Blaise de Monluc et l'histoire de Jeanne d'Albret;

2° La prorogation des pouvoirs de la Commission des Archives, en éliminant le nom de M. Plieux et en ajoutant les noms de MM. A. de Ruble, Th. de Gontaut, et ceux des quatre archivistes des départements de Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Hautes et Basses-Pyrénées;

3° La nomination, comme membres correspondants de la Société historique de Gascogne, de MM. Philémon Laroche, docteur-médecin à Montignac-sur-Vézère (Dordogne), auteur de divers travaux archéologiques; — et l'abbé Haristoy, curé d'Irissarry (Basses-Pyrénées), auteur des *Recherches historiques sur le pays basque;*

4° La nomination, comme membre résident de la même Société, de M. l'abbé Castillon, professeur au Grand-Séminaire d'Auch.

M. l'abbé Sabatié donne lecture de son premier rapport sur les procès-verbaux des visites pastorales de Mgr de La Croix étudiés au point de vue archéologique. Le vénérable archevêque avait soin de recueillir partout et de faire trancrire dans ces procès-verbaux les détails relatifs aux églises, aux châteaux, aux traditions historiques et religieuses. M. Sabatié, résumant dans ce premier travail ce qui concerne l'architecture des églises, fournit nombre de données précieuses sur nos édifices sacrés des diverses périodes du moyen âge et de la Renaissance, et en particulier sur les églises si remarquables du Bas-Armagnac. Cette lecture est écoutée avec la plus favorable attention; il y a lieu d'espérer que des études nouvelles, indispensables pour rectifier ce qu'offrent d'inexact quelques-unes des appréciations du vénéré prélat, permettront de publier avec les additions requises tout ce travail d'ensemble, dont le début a paru si digne d'attention.

La proposition de changer les réunions annuelles de la Société historique de Gascogne en une sorte de congrès régional est reçue avec une faveur unanime; mais la Commission seule peut en préparer peu à peu l'exécution.

Après l'invitation transmise aux membres présents pour le prochain congrès archéologique de Pamiers, et l'assurance que la Société historique de Gascogne y sera représentée par M. le baron L. de Bardies, et, au moins pour les excursions dans la région du Couserans, par son vice-président, M. A. Lavergne, et par MM. J. de Carsalade et Léonce Couture, la séance est levée.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA GASCOGNE

Messieurs,

Dans votre séance du 9 décembre 1882, sur la proposition de M. le vice-président, vous nommâtes une Commission pour étudier et mettre à exécution le projet, voté en séance, d'une publication annuelle exclusivement composée de docu-

ments concernant l'histoire de notre ancien duché de Gascogne et qui prendrait le titre d'*Archives historiques de la Gascogne*.

Votre Commission se mit à l'œuvre avec le sentiment profond de l'honneur que ferait à la Société historique de Gascogne le bon succès d'une entreprise aussi hautement scientifique. Pénétrée de ce sentiment et résolue à se montrer digne de la mission que vous lui aviez confiée, elle aborda l'étude du projet avec la ferme volonté de tout tenter pour le faire réussir.

Les difficultés qu'elle a rencontrées, quelques-uns d'entre vous les connaissent, et si je les rappelle ici ce n'est pas pour rechercher de vains éloges, — vous seuls en méritez, messieurs, qui avez répondu à notre appel, — mais afin que vous sachiez que l'œuvre qui a pu les vaincre est désormais sûre de vivre dans l'avenir. Votre Commission se trouva tout d'abord en présence d'une difficulté que beaucoup jugeaient insurmontable. Les documents et les ouvriers ne devaient pas manquer à la future publication : nos archives publiques et privées renferment d'innombrables richesses, et la Gascogne est pleine de chercheurs patients, infatigables, héritiers des grandes traditions bénédictines; mais pour mettre au jour ces richesses, il fallait ce que l'on a appelé le nerf de la guerre, de l'argent. D'après nos calculs, les frais de cette publication devaient dépasser 2,000 francs. Cette somme paraissait énorme. Les prudents, les timides, ces sages qui ne croient pas que *audentes fortuna juvat*, — et c'était le grand nombre, — nous prédisaient l'insuccès et nous décourageaient par leurs remontrances. Les temps sont difficiles, nous disaient-ils, cette publication est inopportune, les préoccupations religieuses et politiques portent les esprits vers d'autres recherches, la Gascogne d'ailleurs est si pauvre et le chiffre de votre souscription est si élevé ! 12 francs ! quelle somme énorme ! Pourquoi compromettre par une défaite certaine l'honneur de notre Société ?

Tout cela était vrai, messieurs; mais comment faire entendre à des gascons les conseils de la prudence humaine? Cette vertu, qui a joué plus d'un mauvais tour, est très décriée chez nous. Il est vrai que nous nous sentions soutenus par vous, et qu'à notre première entrée en campagne, nous avons vu venir à nous des vétérans de la grande armée des travailleurs, qui nous ont prodigué leurs chaleureux encouragements et leurs sages conseils, et de jeunes volontaires pleins d'enthousiasme, qui ont mis à notre service leur généreuse ardeur et leurs moyens d'action.

A côté de ces prophètes de malheur il y avait les incrédules et pire encore, car il faut tout vous dire, il y avait les rieurs. Les rieurs sont redoutables, messieurs, quand on ne les a pas de son côté. Ces bonnes gens, sûrs déjà de notre échec et peut-être s'en réjouissant, nous regardaient avec la compassion du chêne pour le roseau et dans leur bon naturel riaient de nous et disaient : « Ces gascons ! »

Eh bien ! messieurs, ces gascons sont arrivés à leur but, le succès a couronné leurs efforts. Monsieur le trésorier vous dira tout à l'heure le résultat extraordinaire, inespéré, de nos démarches et ce que l'on peut attendre de nos compatriotes quand on fait appel à leur patriotisme. L'œuvre des *Archives historiques de la Gascogne* est sortie victorieuse des difficultés de la première heure. Aussitôt qu'elle s'est montrée, elle a rallié autour d'elle les forces intellectuelles de la province; les mois se sont écoulés et n'ont fait qu'augmenter sa vitalité; chaque jour a été signalé par un pas en avant, un progrès accompli, une victoire remportée. Elle compte à peine une année d'existence, et déjà elle a enlevé les suffrages des maîtres de l'érudition et conquis sa place dans le monde des sciences historiques.

Aujourd'hui notre œuvre est fondée et elle vivra; car votre présence ici, messieurs, est le gage d'un avenir certain. Cet avenir, n'en doutez pas, sera l'honneur de notre compagnie et la gloire de la patrie gasconne!

Vous connaissez les moyens que votre Commission a employés pour arriver à ce résultat : ils vous ont été exposés dans la *Revue de Gascogne* par notre illustre collègue M. Léonce Couture, et en des termes trop élogieux pour moi pour qu'il me soit permis de les louer à mon tour; j'ai bien plutôt un reproche à faire à M. Léonce Couture : il ne vous a pas tout dit. Il vous a parlé sans doute de cette maison si hospitalière de la petite ville de Gontaud, de ce sanctuaire de la science, où la première idée de l'œuvre autour de laquelle nous sommes si fortement unis aujourd'hui germa dans une conversation entre M. Tamizey de Larroque et moi. Il vous a raconté la petite réunion qui se tint à huis-clos dans le château de La Plagne, où furent arrêtées les bases de notre société; — il a justement loué l'ardeur de notre vice-président, M. Lavergne, — le zèle de notre cher et à jamais regretté président, M. le comte de Gontaut-Biron, ses soins, sa sollicitude pour cette société, qui a été une de ses dernières et généreuses préoccupations sur la terre. M. Léonce Couture a parlé de tout le monde, il n'a oublié que lui seul. Et cependant si quelqu'un avait droit à des éloges, c'était bien lui. Il a été notre inspirateur, notre guide, notre conseil, notre force, son seul nom a plus fait pour notre œuvre que toutes nos démarches, et sachez, messieurs, que la première et peut-être l'unique cause de nos succès a été d'avoir eu pour directeur de nos publications le grand érudit, le brillant critique, le maître que les sociétés savantes de Paris nous envient (1).

Le mode de publication que nous avons adopté diffère un peu de celui qui avait été exposé dans notre circulaire. Nous nous étions d'abord arrêtés à l'idée de former un recueil, une

(1) [On me *défend expressément* de rien retrancher de mon éloge, sous prétexte que mes mérites sont « un peu la propriété de la Société historique de Gascogne. » Soit donc ! mais je lui souhaite sincèrement d'autres richesses, et ce ne sera pas ma faute si plus d'un lecteur dit ici surtout : « Ces gascons ! » — L. C]

sorte de magasin où tous les documents auraient été entassés sans ordre précis, pêle-mêle, au fur et à mesure qu'ils nous seraient arrivés, comme ont fait avec tant de succès nos voisins de la Gironde. Mais en y réfléchissant, nous nous sommes convaincus que ce mode de publication laissait beaucoup à désirer et ne répondait pas à nos justes ambitions. Nous nous sommes rappelé qu'il y avait en France deux ou trois cents recueils de ce genre, qui sont pour la plupart les parias de la librairie, hors du commerce, hors de la connaissance du public, ignorés même des bibliothécaires qui les gardent dans des coins ténébreux. Qu'un document soit encore inédit ou qu'il soit inséré au vingtième ou au centième volume des mémoires de l'Académie de Dijon ou de Nancy, c'est presque la même chose. La collection, dès qu'elle est un peu avancée, devient un tombeau : nul ne sait ce qu'elle renferme, ceux mêmes qui voudraient consulter telle ou telle pièce se sentent découragés quand ils la savent perdue dans un pareil labyrinthe. Quelle humiliation, messieurs, pour notre vanité de gascons si nos travaux avaient été en naissant condamnés au même sort! C'est pour éviter ce malheur que nous avons cru devoir prendre pour modèle de nos publications les admirables travaux de la Commission gouvernementale des *Documents inédits sur l'histoire de France* : Commission qui a rendu et qui rend de si grands services aux travailleurs et à l'histoire, précisément parce qu'elle ne publie que des travaux séparés, tels que sont les lettres d'Henry IV, de Richelieu, de Mazarin, des cartulaires, des chroniques, etc. C'est le désir de marcher sur de si nobles traces et d'être plus utiles à nos compatriotes qui nous a fait adopter la règle suivante :

La Société historique de Gascogne ne publie que des volumes indépendants et des documents ou séries de documents ayant une certaine étendue; chaque document ou série de documents formant un groupe naturel sur le même sujet est

publiée à part en volume de 50 à 100, 200, 300 pages et au-delà; le nombre du tirage de chaque volume est délibéré et fixé en séance, suivant la vente probable de chaque spécialité. La Société publie tous les ans la valeur de 500 à 600 pages.

Ce plan, messieurs, nous a paru réunir tous les avantages et en particulier les suivants : 1° Publication aisée, deux ou trois fascicules pouvant marcher de front à l'imprimerie.

2° Facilité des recherches par le groupement naturel des documents sous leur titre propre, tel par exemple que : Documents pour servir à l'histoire de telle province, de telle contrée, de telle ville, de telle institution; — Archives historiques de telle famille; — collections de coutumes, de paréages, de lettres de rois, ou de tel roi, de tel personnage; — livres d'hommages, cartulaires, chroniques, etc. Les titres peuvent varier à l'infini et embrasser tous les genres de documents.

3° Volume inégaux, mais d'un titre net, parlant, attirant l'amateur de telle ou telle partie.

4° Recommandation facile dans la presse érudite, qui parlera volontiers d'une série de lettres de roi, d'un cartulaire, etc., tandis qu'elle ne dit presque jamais rien des mémoires ou des recueils d'une société savante. Remarquez, messieurs, qu'être signalés, être consultés, être vendus, voilà le sort des volumes indépendants, jamais des recueils. Je suppose un volume ou une plaquette renfermant des coutumes locales, les noms de ville indiqués sur la couverture, vous aurez un article dans la *Revue historique du droit français*, un autre dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, et vous vendrez en France et à l'étranger une cinquantaine d'exemplaires : il y a bien cinquante amateurs de droit coutumier. Un autre volume renfermant des contrats de mariage et des testaments, vous avez un article dans la *Revue du droit*, un autre dans la *Réforme sociale*, et les disciples de Le Play vous achètent.

5° Enfin, bonne fortune pour les collaborateurs qui veulent mettre leur nom sur un volume, qui seront heureux de vous livrer des documents tout prêts, qui n'attendent qu'un éditeur, mais qui se résigneront difficilement à les noyer dans une mer glorieuse et savante mais *ubi nullus ordo sed sempiternus horror inhabitat!* Bonne fortune aussi pour notre Société qui aura, outre les ressources de la souscription, les revenus de la vente des volumes, dont chacun trouvera son public spécial si nous continuons à publier de bons textes, comme nous ferons certainement avec l'aide de Dieu.

Cependant, Messieurs, comme il pourra arriver que, malgré la multiplicité des titres et la facilité des groupements, certains documents importants trouveraient difficilement leur place dans nos publications parce qu'ils seraient ou uniques en leur genre ou en trop petit nombre pour former un volume ou une plaquette, votre Commission, désireuse de ne rien laisser dans l'oubli, a pensé qu'elle pourrait, de temps à autre, réunir ces pièces diverses en un volume, sous le titre de *Mélanges*.

Ce plan adopté, nous nous sommes mis à l'œuvre, et malgré les difficultés d'une première organisation et les tâtonnements des premiers jours, nous avons publié dans le courant de l'année quatre cents pages de bons textes. L'impression du quatrième fascicule qui complétera les 600 pages promises se termine; il sera bientôt entre vos mains.

Il ne m'appartient pas, messieurs, de faire l'éloge de notre premier volume : *Documents sur la Fronde en Gascogne;* personne n'est juge dans sa propre cause. Je constaterai, toutefois, qu'il a eu dans le *Bulletin critique* les honneurs d'un article détaillé dû à la plume si autorisée de M. Chéruel, le grand historien de la Fronde. N'est pas critiqué qui veut par des hommes de ce mérite; de leur part, les reproches mêmes valent des louanges.

Les *Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fezensaguet et à la mort du comte Géraud de Pardiac* n'ont pas été jugés, du moins à ma connaissance, par la presse érudite parisienne. Cela tient sans doute à ce que M. Paul Durrieu n'a pas encore distribué les exemplaires de luxe qu'il a fait tirer à part dans cette intention. Mais M. Léonce Couture vous a dit dans la *Revue de Gascogne*, et vous avez pu apprécier par vous-mêmes la haute portée de ces documents, je devrais dire de cette dramatique histoire, pleins de révélations curieuses, d'épisodes étranges, d'événements tragiques. L'agencement parfait de ces documents, la science toujours sûre avec laquelle ils ont été préparés, nous réservent, j'en suis sûr, de vrais succès dans le monde savant.

Le *Bulletin critique*, le *Polybiblion*, la *Revue critique*, ont salué de leurs plus chaleureux applaudissements le *Voyage à Jérusalem du baron de Montaut*. Cela ne vous surprend pas, messieurs, et n'eût-il pas suffi pour louer ce travail de citer le nom de l'éditeur, M. Tamizey de Larroque? Nulle parole d'éloge ne vaut ce seul nom, qui est une des gloires littéraires de notre Gascogne.

Je vous ai dit que le quatrième fascicule était sous presse : il a pour titre *Les Huguenots en Bigorre* et comprendra plus de 200 pages. Ce fascicule ne le cèdera en rien à ses devanciers; il renferme des documents qui n'intéressent pas seulement le comté de Bigorre, mais aussi les provinces voisines, et qui jetteront un jour nouveau sur cette sombre époque de notre histoire. Ces documents sont nombreux; certains semblent inspirés par le soufle généreux des croisades; ils vous diront, messieurs, avec quelle foi héroïque, quel patriotisme ardent, les habitants de la Bigorre défendirent pied à pied leurs autels menacés et leurs foyers envahis par de nouveaux barbares; ils vous feront, dans des termes qui arracheront des larmes aux plus insensibles, le récit des plus amères douleurs qu'un peuple ait jamais ressenti; ils vous

diront comment la ville de Tarbes fut prise, saccagée et livrée aux flammes jusques à quatre fois dans l'espace de trois ans, comment la Bigorre fut ravagée de fond en comble, à ce point que les ruines de plus de deux cents églises en couvrirent le sol et que les habitants, réduits à la dernière misère, furent obligés de s'expatrier pour aller mendier leur pain. Ce rapide énoncé vous fera saisir l'importance et l'intérêt de ces documents et comprendre quelle reconnaissance nous devons à M. Charles Durier, archiviste des Hautes-Pyrénées, qui les a recueillis et transcrits avec un soin et une patience de bénédictin.

Nous ne nous sommes pas seulement étudiés à faire de nos publications des travaux de solide érudition; il nous a semblé que ce serait aussi pour elles un mérite réel et un attrait de plus, si avant de captiver l'esprit, elles frappaient les sens par une forme élégante et sympathique à l'œil, une composition et un tirage irréprochables. Le suffrage des érudits ne nous suffisait pas, nous voulions aussi gagner celui des bibliophiles. Nous croyons, messieurs, avoir atteint ce but. Les nombreux éloges que nous avons reçus nous confirment dans cette bonne opinion. Une grande part de ces éloges revient à notre dévoué archiviste, M. Paul Parfouru, qui veille avec le soin le plus minutieux, le zèle le plus intelligent et le goût le plus parfait à la bonne exécution de nos travaux. Mais je dois ajouter que, sous ce rapport, il est admirablement secondé par le talent et le bon goût de nos excellents imprimeurs, MM. Cocharaux.

Voilà le présent, messieurs, nous y avons pourvu. Mais cela ne suffisait pas, il fallait aussi préparer l'avenir, songer à l'année qui s'ouvre et aux suivantes. De ce côté, grâce à Dieu, nos préoccupations n'ont pas été bien grandes; les travailleurs sont venus à nous en foule et nos espérances de récolte sont magnifiques. La commission que vous nommerez

tout à l'heure trouvera deux manuscrits tout prêts pour l'impression : un *Recueil de coutumes inédites de la Gascogne languedocienne* (cette partie de notre province qui a pour capitale l'Isle-en-Jourdain), publiées et annotées par notre savant collègue M. Edmond Cabié, et l'*Histoire des couvents des Frères Prêcheurs en Gascogne au* XIIIe *siècle,* précieux manuscrit d'un contemporain, Bernard Gui, publié par M. l'abbé Douais, professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté catholique de Toulouse. Le nom de l'éditeur et le corps savant auquel il a l'honneur d'appartenir vous disent assez, messieurs, combien cette publication sera marquée au coin d'une science sûre et solide.

D'autres travaux sont sur le métier et bien près d'être terminés. Il faut citer en premier lieu : *Les Sceaux gascons,* par M. Paul La Plagne-Barris, magnifique travail impatiemment attendu et dont la seule annonce a mis en émoi les savants de la France et de l'Angleterre. M. La Plagne-Barris a déjà recueilli les sceaux de plus de 600 personnages gascons. La gravure de chaque sceau sera accompagnée de sa description et d'une courte notice sur le personnage;

Les comptes consulaires de Riscle de 1440 à 1507, texte gascon, publiés par M. Paul Parfouru, archiviste du département du Gers. La publication de ces comptes est d'une importance capitale; ils fourmillent de faits curieux, inédits, intéressant l'histoire générale de notre province; j'ajoute que le texte patois offrira aux philologues un fin régal;

Légendes latines et françaises de quelques saints gascons, par M. Léonce Couture; le texte de ces curieux documents hagiographiques inédits est entièrement prêt, et le commentaire fort avancé;

Le *Cartulaire de Saint-Mont* et le *Livre rouge de Mirande,* publiés par M. Justin Maumus, avocat à Mirande. La copie de ces deux cartulaires est terminée, notre collègue travaille à l'annotation;

Les Huguenots dans le Béarn et la Navarre, par M. A. Communay, travail à peu près achevé et qui renferme, entre autres documents précieux, la correspondance de Mongonmery avec la reine de Navarre pendant les jours à jamais néfastes qu'il passa en Gascogne, une série de lettres du fameux baron d'Arros, des documents sur ses agissements dans le Béarn après le départ de Mongonmery et des lettres de Terride, Montamat, Luxe, Monein, Gramont, Bonasse, Esgarrebaque, Sainte-Colomme, Sarlabous, etc. Ces quelques noms pris au hasard vous disent déjà, messieurs, l'intérêt qu'offrira ce travail;

Audigeos et l'impôt de la gabelle en Gascogne, par M. A. Communay, recueil de 126 documents inédits sur ce gentilhomme gascon, trop peu connu, qui pendant quinze années tint en échec la toute-puissance de Louis XIV, et souleva les Landes, la Bigorre, l'Armagnac, le Béarn et la Navarre contre l'établissement de la gabelle. Traqué, poursuivi comme une bête fauve par des régiments entiers et jamais pris, déclaré traître, rebelle, hors la loi, sa tête mise à prix sans qu'il se soit trouvé dans toute la Gascogne un lâche pour la vendre, soutenu par le clergé et par le peuple, terrible aux gens de la gabelle, sans quartier pour leurs partisans, batailleur, hardi, fier, intrépide, indomptable, en un mot vrai gascon, Audigeos obligea le grand roi à traiter avec lui d'égal à égal et alla se faire tuer glorieusement à la tête d'un régiment français, sur un champ de bataille de la Catalogne. Voilà, messieurs, à grandes lignes, la trame de ces documents parmi lesquels il faut citer le fameux traité avec le roi qu'aucun historien n'a encore connu. Je ne crois pas être trop téméraire en affirmant que cette publication aura du retentissement et fera honneur à notre société.

M. Tamizey de Larroque prépare un recueil de *Lettres du maréchal de Gramont et de quelques membres de sa famille*, une série de *Documents sur Monluc et sa famille*, un recueil

de *Lettres inédites du maréchal de Biron*. Vous savez, messieurs, quels droits nous avons sur ce grand capitaine, qui mit si glorieusement sa main droite à la couronne d'Henry IV, il vint demander à la Gascogne une de ses plus nobles fille en mariage, Jeanne d'Ornezan, héritière de Saint-Blancard, petite-fille d'un des plus glorieux hommes de mer du XVIe siècle, l'amiral Bertrand d'Ornezan.

M. le comte Théodore de Gontaut-Biron, notre collègue, le digne frère de notre regretté président, copie pour nous en ce moment la *Correspondance de Jean de Gontaut-Salagnac*, qui fut chambellan d'Henry IV alors qu'il n'était que roi de Navarre et fit avec lui toutes les guerres de Gascogne.

M. Gaston Balencie tient à notre disposition le *Cartulaire de la Bigorre*, le *Cartulaire de Saint-Pé-de-Générez*, les *Debita regis Navarræ*.

M. Paul Druilhet, adjoint au maire de Lectoure, a transcrit les *Coutumes, établissements et statuts des* XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles de la ville de Lectoure*, ainsi que les *Délibérations de la fin du* XVe *siècle* du corps municipal de cette ville; précieux recueil de textes gascons, qui nous fournira mille détails sur l'histoire de la capitale de l'Armagnac.

Enfin, messieurs, et j'aurais dû commencer par là, la publication de nos vieux cartulaires d'Auch nous a vivement préoccupés. Ces cartulaires, au nombre de cinq, sont, sans contredit, les documents les plus importants de toute la Gascogne; ils sont le fondement, le point de départ de l'histoire religieuse et politique de notre province. Le cartulaire *blanc* a été transcrit par un jeune élève de l'Ecole des Chartes, M. Tissier; la transcription des quatre autres et l'annotation de tous n'est pas le travail d'un jour, il y faut une préparation sérieuse et complète; mais leur tour viendra.

Cette longue liste de travaux déjà mis en train, n'excite-t-elle pas votre admiration, messieurs, et n'est-elle pas la justification éclatante de l'utilité et de l'opportunité de notre

entreprise ? Il y a vingt-cinq ans que la *Société historique de Gascogne* travaille, vingt-cinq ans qu'elle fouille dans le passé pour en soulever les voiles et y jeter la lumière de la vérité; elle s'est enquise pendant ces années d'étude des richesses historiques que renfermait la province, elle en a recherché les gîtes, elle a calculé les avantages de leur exploitation, et après cette longue expérience elle s'est mise à l'œuvre. Aujourd'hui les premières tranchées sont faites, les voies sont ouvertes, les collaborateurs se groupent, les matériaux s'élaborent, l'organisation se développe — que manque-t-il donc ? Messieurs, il manque de l'argent ! Vous entendrez tout à l'heure un exposé financier qui atteste un budget en équilibre, ce qui est vraiment admirable dans une œuvre à peine fondée; mais cela ne suffit pas, il faut avoir un lendemain, il faut assurer l'existence de notre société et sa prospérité. Pour cela, messieurs, deux choses sont nécessaires : le dévouement et le recrutement. Dans notre Gascogne, il suffit de frapper le sol du pied pour en faire surgir des cœurs dévoués, et cela est si vrai que le sentiment qui vous a conduits ici est celui du dévouement à la science. Eh bien ! il faut que ce dévouement soit chez nous une vertu active, il faut que nous fassions connaître autour de nous l'œuvre des *Archives historiques de la Gascogne*, que nous recrutions des souscripteurs. Ce chiffre de 200, que les plus ardents regardaient comme une espérance fondée et les plus timides comme une chimère, nous l'avons dépassé. Grâces en soient rendues à Celui qui féconde les entreprises et fait sortir la vie du néant; aujourd'hui nous sommes devenus le *nombre*, et cela seul est une puissance. Cette puissance, messieurs, il nous appartient de la doubler; que chacun de vous amène seulement un souscripteur et nous formons un corps de 500 gascons. C'était le chiffre de nos vieilles bandes gasconnes, et vous savez quelles entreprises glorieuses elles ont exécutées, quelles actions d'éclat elles ont accomplies. Que ne ferons-nous pas nous-mêmes, avec

ce même nombre? Au lieu de six cents pages, c'est mille et plus encore que nous publierons tous les ans.

Mais, direz-vous peut-être, c'est trop d'ambition, la Gascogne est si pauvre! C'est vrai, messieurs, elle est pauvre, bien pauvre, cette mère tant aimée; mais si le sein qu'elle donne est dur, le lait qui en découle est généreux, et ceux qu'elle en nourrit sont forts. Réjouissons-nous de cette pauvreté qui, en doublant le prix de nos sacrifices, nous attachera davantage à notre œuvre et nous rendra plus fiers de nos succès.

Y a-t-il rien de plus fécond, de plus riche que la pauvreté? demandez-le au Christianisme. D'ailleurs, il y a ici quelque chose de plus qu'une question scientifique; c'est notre patriotisme qui est en jeu. On a écrit et on a dit qu'après son annexion à la couronne, la Gascogne, absorbée dans le grand royaume, avait cessé de faire parler d'elle. Cela est faux, messieurs; mais s'il est encore en France des gens qui le croient, prouvons-leur que la race des gascons n'est pas morte. Sans doute, nous ne pouvons plus, comme autrefois, porter les armes en corps distincts sur les champs de bataille, mais du moins nous pouvons nous grouper sous le drapeau de la science. Unissons-nous sous cette noble bannière, mettons en commun nos sacrifices et nos généreux efforts pour faire valoir le vieil honneur gascon, publions les exploits de nos pères, étonnons le monde en lui rappelant ce que furent les nôtres, et élevons à la gloire de notre chère Province un de ces monuments de granit qui traversent les âges, un monument de vraie et solide science.

J. DE CARSALADE DU PONT.

UN ÉPISODE

DE

L'AMBASSADE DU DUC DE GRAMONT EN ESPAGNE

(1704)

Frère de ce fameux comte de Guiche dont l'éloge n'est plus à tracer, le duc Antoine IV de Gramont, connu dans sa jeunesse sous le nom de comte de Louvigny, fut comme son aîné un esprit fin, lettré, délicat, éminemment français. Tour à tour homme d'épée et diplomate, sa correspondance soigneusement conservée par sa famille, offre le plus puissant attrait.

Avant de dire quelques mots de l'ambassade de M. de Gramont, nous reproduirons deux courts billets signés de ce grand nom. Les lecteurs de cette *Revue* auront ainsi un avant-goût du plaisir que leur donnera la curieuse dépêche que nous transcrivons plus loin (1).

Au Révérend Père La Chaise.

Bayonne, ce 5 aoust 1691.

Mon très révérend Père, voicy l'attestation de dix-sept ou dix-huit noms, tous les uns plus barbares que les autres, qui vous prouvera que vous n'avez pas été averty fidèlement de la conduite qu'a tenue le sieur Despilla depuis l'admonestement que je lui fis de vostre part

(1) C'est à la haute bienveillance de M. le comte de Gramont d'Aster que nous devons communication des documents que nous publions. Que l'on nous permette d'adresser à l'ancien pair de France de nouveaux remerciements pour l'obligeance avec laquelle il nous a autorisé à copier dans ses archives particulières tout ce qui pouvait intéresser l'histoire du Béarn. Il nous arrivera souvent de rappeler l'honneur que M. de Gramont a bien voulu nous accorder.

l'année passée. Le pauvre homme est étably à Sare, paroisse du païs de Labourt, depuis le mois de novembre dernier, ou, bien éloigné de prescher l'évangile de *Jansenius* aux Basques, il a grand peine à leur expliquer ce que c'est que le cathéchisme et à l'entendre lui-même. Laissés-vous mander après cela, mon Révérend Père, ce que l'on voudra, mais fiés-vous à ce que je vous dis. Voilà le portrait fidèle et l'estendue de génie du sectateur en question. Aussy je passe condamnation si dans toute la Basse Navarre et dans le païs de Labourt, où le sieur Despilla a presché, il s'y rencontre un basque qui sache ce que c'est que *Jansenius*, et qui ne prene ce nom là pour celui de quelque fameux corsaire.

Du surplus la présence de M. l'evesque de Bayonne (1) en ces lieux et son zèle pour l'église et pour tout ce qui concerne le service du Roy rectifieroit tous les abus, si tant est qu'il y en ayt.

Je suis tres parfaitement, mon Révérend Père, etc.

A Madame de Grancey (2).

Bayonne, le 30 novembre 1692.

Mon Espagnole, vous estes juste et délicate dans vos expressions, ce que vous dites, lorsqu'il sort de vostre bouche, est plein de charme et d'agrément. Mais, mon Espagnole, je suis forcé de vous dire qu'il n'en est pas de mesme de ce que vous couchés par écrit et qu'il n'y a ni ange ni démon qui puisse déchiffrer vos pieds de mouches. Je viens de recevoir de vous un fragment de lettre dans celle de Madame de Gramont où je n'ay pu demesler si vous me parliés de politique, de guerre ou d'amour. Voila l'embarras dans lequel vous m'avés jetté qui me détermine à prendre la poste pour vous aller demander l'explication de votre billet et me mettre à portée que vous puissiez toujours me parler en ne m'écrire jamais. C'est l'unique fin du voyage que je me propose de faire à la cour et de vous assurer moy mesme que vostre Espagnol, tout suranné qu'il est, n'en laisse pas d'en valoir un plus jeune et de

(1) Léon de La Lanne, évêque de Bayonne de 1688 à 1700.

(2) Elisabeth de Rouxel-Medavi, dite *Madame de Grancey*, dame d'atours de Marie-Louise d'Orléans, femme de Charles II, roi d'Espagne. — Fille de Jacques de Rouxel, comte de Grancey, maréchal de France, et de sa seconde femme Charlotte de Mornai-Villarceaux, madame de Grancey devait sans doute ce surnom d'*Espagnole* aux fonctions qu'elle avait remplies auprès de la reine Marie-Louise. Elle mourut le 25 novembre 1711, âgée de 58 ans.

mériter quelque part dans le cœur de la plus charmante personne du monde. A cette épitéte vous n'aurez pas de paine à cognoistre que c'est de vous seule de qui je puis et de qui je veux parler.

Le duc de GRAMONT.

Revenons à la mission de M. de Gramont.

L'on sait qu'après le rappel de M. d'Estrées, le duc fut envoyé en qualité d'ambassadeur en Espagne. Il était chargé de combattre l'influence que, malgré son éloignement, la princesse des Ursins avait su conserver sur l'esprit de Philippe V et de sa jeune femme. Deux travailleurs érudits, MM. Combes (1) et Geffroy (2), ont savamment démontré le rôle important joué par cette princesse à la cour d'Espagne. Depuis, le *Cabinet Historique* (3) a complété ces premiers travaux par la publication de nombreuses lettres extraites des papiers Noailles, autrefois conservés à la bibliothèque du Louvre.

L'ambassade de M. de Gramont fut de courte durée. (Mai 1704 — juin 1705), la princesse des Ursins ayant pu rentrer toute puissante en Espagne (4). Les minutes de la correspondance, adressée par le duc à Louis XIV et à ses ministres, sont renfermées dans trois grands in-f° : c'est dire que les moindres incidents de la cour de Madrid y sont fidèlement

(1) *La Princesse des Ursins. Essai sur sa vie et son caractère politique*, Didier, 1858.

(2) *Lettres inédites de la Princesse des Ursins*, 1858. — Dans la seconde partie de cet ouvrage, M. Geffroy a ajouté les curieux billets que Louis XIV écrivait à M. de Gramont et qu'il signait : Rochegude, Crochac, Lespine, le baron de la Roquerre, etc., etc... Les personnes mises en cause étaient désignées par des épithètes s'adaptant à leur caractère. Ainsi, l'*ami* était le roi de France; *la bonté*, le roi d'Espagne; *l'esprit*, la reine d'Espagne; *l'acquit à caution*, Orry; *le Basque*, M. de Gramont; *le voyageur*, le maréchal de Tessé..... Les originaux de ces lettres sont conservés dans les archives de M. le comte de Gramont.

(3) Tome XI (1865), 1re partie.

relatés et spirituellement appréciés. Ces trois volumes mériteraient à coup sûr les honneurs de l'impression.

Froidement accueilli à son arrivée, le duc de Gramont sut bien vite gagner par la fermeté de son esprit toute la confiance d'un jeune roi timide et dominé par sa femme. La princesse ne se montrait pas aussi expansive. Cependant le 30 septembre 1704, l'ambassadeur français écrivait à Louis XIV :

Vous ne serez pas faché, Sire, d'aprendre que la Reine m'a fait conduire ce matin par le Roy dans son *quarto secreto*, et que, comme elle aprend à jouer de la guittare, elle a voulu à toute force que j'en jouasse devant elle. Le guittarin fini, qui ne m'a pas pas paru lui déplaire, nous sommes entrés ensuite dans de grands éclaircissements, et la conversation, pendant plus d'une heure et demie, a esté de la dernière vivacité de part et d'autre. . . . . .

A Versailles, les courtisans trouvèrent la nouvelle des plus divertissantes : l'ambassadeur de France chantant et jouant de la guitare devant une reine ! ce thème servit de sujet à mille plaisanteries. M. de Torcy, alors secrétaire d'Etat et fort lié avec M. de Gramont, lui écrivit pour le féliciter de ses succès lyriques : il comparait le duc aux célèbres musiciens grecs, Amphion et Orphée.

Voici la spirituelle réponse que lui adressa l'ambassadeur :

M. de Gramont à M. le marquis de Torcy.

De Madrid, le 30 octobre 1704.

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois. Je commenceray la mienne par vous faire mil très humbles remerciemens des marques obligeantes de l'honneur de vostre souvenir au sujet de la grâce distinguée que le Roy vient de faire à mon filz (1). Je sens comme je dois la part que vous voulez bien

(1) Le duc de Guiche, fils aîné de l'ambassadeur, avait été nommé, quelques jours auparavant, lieutenant-général et colonel des gardes françaises. Cette dernière charge, créée pour le maréchal de Gramont après la mort du duc d'Epernon et donnée en survivance au célèbre comte de Guiche, était sortie de

prendre aux choses qui me touchent : comptez aussi, Monsieur, sur ma très parfaite reconnaissance. Elle durera autant que ma vie : je ne sçay jamais dire ce que je ne pense point.

Je vous envoye, Monsieur, par ce courrier auquel il faut que je paye son retour, si vous n'y mettez la main, les tristes lambeaux du présent charmant que le Roy envoyoit à la Reyne d'Espagne. L'ouverture de la caisse s'est faite en ma présence et nous avons trouvé tout ce qui estoit dans la petite boëte en pièces et dans l'état terrible où vous le verrez. La Reyne est persuadée que c'est Madame la duchesse de Bourgogne qui est cause de ce désastre, pour avoir voulu arranger elle-même toutes ces breloques : vous sçavez ce qui en est. Aussi je n'en parle pas : je vous diray seulement, Monsieur, que la Reyne estoit enchantée du présent et qu'elle voudroit bien n'y rien perdre. Vous entendez ce que cela veut dire : les étoffes et les rubans, un étuy et un flacon, et une ou deux tabaquières sont arrivez à bon port. Voilà ce que l'on m'a chargé de vous mander.

Ne prétendés-vous pas vous mocquer avec vos lyres d'Amphion et d'Orphée ? Je ne sçay si elles eussent produit un meilleur effet que ma guittare, avec une *chaconne,* soutenue d'*algunas siguidillas* espagnoles qu'il me fallut chanter et qui ne laissèrent pas d'avoir leur mérite, tant auprès de la Reyne que *de las duenas, que esseran incantadas y dezian à todos que desde el tiempo de Phelipe quarto no havian oydo cosa tal, ny tan linda vox* (1). Si l'abé d'Estrées revient jamais en Espagne, faites luy aprendre à chanter et à jouer de la guitarre : cela vaudra mieux que le sérieux en *el quarto secreto*. Pour moy je m'en suis très mal trouvé lorsque je l'ay voulu arborer et j'ay connu, qu'ayant à vivre avec de jeunes gens, il falloit avoir l'esprit jeune comme eux pour parvenir à leur plaire dans le courant de la vie. Il n'en est pas tout à fait de mesme avec Messieurs les grands d'Espagne, auxquels la castagnette dans la conversation ne conviendroit pas; aussi puis-je vous assurer que je ne la mets pas en pratique et que je ne chemine devant eux que la sonde à la main : du surplus force com-

la famille, lors de l'exil de ce dernier. Elle avait été cédée au duc de la Feuillade, et à celui-ci avait succédé le maréchal de Boufflers. En octobre 1704, la charge de capitaine des gardes étant devenue vacante par la mort du duc de Duras, la roi en gratifia le duc de Boufflers, qui abandonna à son beau-frère, le duc de Guiche, le commandement des gardes françaises.

(1) C'est-à-dire, auprès *des dames de la cour, qui s'en allaient ravies, répétant à tout le monde que depuis le règne de Philippe IV on n'avait entendu chose semblable, ni voix si belle.*

plimens, beaucoup de politesse, *pero muy poca confiança por que he sido inganado una vez por ellos, y no lo quiero ser dos* (1).

Je vous renvoye, Monsieur, cy-jointe la lettre du Roy que je bénis Dieu tous les jours de n'avoir pas rendue.

Le Roy d'Espagne, comme j'ay déjà eu l'honneur de vous le mander, est le plus aimable et le plus charmant homme que vous ayez connu de votre vie. Il est un peu trop *embevecido* (2), mais il faut espérer que *andando los anos, la razon ha de soprapujar el amor* (3). En attendant que ce temps-là soit venu, il faut avoir la Reyne dans sa poche et le moyen qu'elle n'en sorte pas, c'est de faire ce que je vous ay proposé pour la Camerara, sans quoy tout ne battera que d'une aisle et nous ne viendrons jamais à bout d'esloigner d'auprès d'elle ce qui me fait journellement une contre-batterie enragée et ce qui est pestiféré pour le Roy et pour ce gouvernement-cy, que par le seul canal de Madame des Ursins. Savez-vous, Monsieur, que je tiens tout cela du Roy mesme qui s'en ouvre à moi amicalement et qui mésestimant et ne pouvant souffrir le comte de Montellano (4), n'a pas la force de prendre sur soy de dire : je veux que cela soit ainsy. Je vous vois d'icy me dire : mais voilà une faiblesse qui n'est pas permise, et j'en conviendray avec vous. Mais comme ce n'est pas le premier homme qui en ait été susceptible, cela ne laisse pas que d'estre.

J'ay parlé en conformité de ce que vous avés désiré à M. le duc de Saint-Pierre et luy ay vivement représenté, puisqu'il me permettoit de lui dire librement mon sentiment, que je ne croyois point qu'il convînt à un homme de sa dignité, grand d'Espagne, de remplacer M. de La Floride, gouverneur du château de Milan. Il m'a paru déterminé à suivre mon conseil et est convenu de ce que je lui disois. Après quoi je ne vous répons pourtant pas de la récidive. J'ay fini par luy dire qu'à votre considération en premier lieu et par rapport à luy, je me mettrois à quelle sausse il voudroit et que je parlerois au Roy et à la Reyne avec le plus de force qu'il me seroit possible toutes les fois qu'il en auroit envie.

Le siège de Gibraltar va son train : vous verrez ce que j'en mande au Roy par la lettre que je me donne l'honneur de luy écrire.

(1) ..... *mais très peu de confiance, car ayant été abusé une fois, je ne désire pas l'être une seconde.*

(2) ..... *dominé.*

(3) ..... *avec les années, la raison modèrera l'amour.*

(4) Président du conseil, duc et grand d'Espagne, Montellano devait tous ses titres à la princesse des Ursins. Plus tard il se tourna contre sa bienfaitrice et fit tous ses efforts pour s'opposer à son retour.

Comme mes carrosses de l'ambassade m'ont ruiné, qu'ils me coutent trente-huit mil je ne sçay combien de livres et que, faute d'argent pour achever de les payer, ils sont restés jusqu'à cette heure à Paris, je vous supplie, Monsieur, de me faire l'amitié de demander au Roy qu'il veuille bien ordonner qu'on me paye les 4,500 fr. qui me reviennent pour les ports de lettres des six mois qu'il y a que je suis icy et d'avoir la bonté de faire donner cet argent à un homme à moy, nommé La Flèche, qui demeure à l'hôtel de Gramont, afin qu'il le done toujours à mon sellier, pour boucher un trou. Car je vous assure qu'il me faut faire bois de toute flèche et que je ne thésaurise pas ici. Vous n'avez qu'à vous informer si j'y vis comme un galopin ou comme l'ambassadeur du premier roy du monde. Tout est ici d'une cherté estonnante, et plus pour tout ce qui s'apelle François que pour toute autre nation. L'on m'arrache les poils de la barbe, toutes les fois que je suis forcé de demander; mais de certains besoins pressans y engagent et il ne convient point à un homme comme moy de montrer la corde et de se trouver dans un certain embarras.

Je suis, etc... A. COMMUNAY.

NOTES DIVERSES

CXCVIII. Les coutumes de Cologne-du-Gers.

J'ai eu communication des coutumes données à la ville de Cologne en 1286 par le roi Philippe et son paréagiste Othon de Terride. C'est un manuscrit de dix feuillets de parchemin, qui a été intercalé dans un missel dont on n'a laissé subsister que le calendrier et la miniature qui précédait le *Te Igitur*.

Sur le revers des pages se trouvent des notes qui indiquent les fêtes mobiles de l'année 1341.

Au pied du dernier feuillet on lit la note suivante :

« Anno Dni M° IIII c^mo septimo, die dominica ante festum beati Bartholomei que fuit XXI dies mensis augusti (1), Reverendissimus in Christo pater et dominus dominus Petrus Parys, divina favente gracia episcopus Lomberiensis, consecravit altare magnum parochialis ecclesie istius loci de Colonia. »

Pierre, évêque de Lombez, souscrivit au concile de Pise en l'année 1409. (Labbe, Concil., XI, 2217). La note du manuscrit de Cologne nous apprend qu'il se nommait Pierre Parys.

P. L.-B.

(1) Mon savant collaborateur, M. Edm. Cabié (à qui MM. La Plagne-Barris ont communiqué la copie des coutumes de Cologne et qui les publiera dans le cinquième fascicule des *Archives historiques de la Gascogne*) me fait observer que cette note corrige notablement le *Gallia christiana*. Ce grand ouvrage ne mentionne l'évêque Pierre qu'en 1386 et indique son successeur Jean II dès 1389 et 90 et ensuite vers 1410. L'exactitude de la note paraît incontestable; et la signature de *Petrus Lomberiensis* au concile de Pise en 1409, qui n'aurait pas dû échapper aux rédacteurs du *Gallia*, suffit à repousser les fausses dates qu'ils ont adoptées.

L. C.

L'ÉTABLISSEMENT DES CAPUCINS

DANS LA VILLE DE LECTOURE

(1628, 1631)

Après diverses alternatives et divers retards, qui se trouvent expliqués dans les documents qui suivent, les Pères Capucins, reçus à Lectoure en l'année 1628, purent enfin édifier leur couvent sur les terrains acquis à cette fin dans l'enclos de la ville de Lectoure, « proche la cathédrale Saint-Gervais et Saint-Prothais. »

Les bâtiments s'élevèrent en partie sur les ruines d'une maison dont nous croyons devoir, comme introduction, résumer l'histoire en quelques mots.

Elle était dans le principe une de ces maisons fortes ou *salles* du XIIIe siècle, dont il reste à Lectoure de nombreux vestiges. Elle portait le nom de *Maison de Sainte-Gemme* ou *Sainte-Geme,* qui lui venait peut-être d'une famille du même nom qui existait encore à Lectoure dans la première moitié du XVe siècle. Toujours est-il certain que, dans la deuxième moitié de ce même siècle, cette maison était propriété privée des comtes d'Armagnac, et c'est dans son intérieur même que le comte Jean V trouva la mort, à la suite du siège et de la prise de Lectoure, dans les années 1472-1473.

La maison de Sainte-Gemme ou ses ruines, — car elle dut être démolie comme les autres après la mort du comte et le massacre de la pluralité des habitants de Lectoure, — fut vendue à la suite de la confiscation des biens de la famille d'Armagnac. Elle fut acquise par l'évêque de Lectoure, Pierre d'Absac, « de la maison de Flamarenx, » qui la recon-

nut au fief du chapitre de Lectoure, en l'année 1498. Pierre d'Absac était alors archevêque de Narbonne; il fit rebâtir et agrandir cette maison, que l'on trouve encore sous son nom en l'année 1508, bien qu'il fût mort depuis six ans. La propriété était passée à la famille de Flamarens. Mais dès l'année 1501, au plus tard, la maison avait été affermée et une hôtellerie y était installée.

Cette hôtellerie eut une longue vogue : de grands dîners officiels s'y faisaient, et les personnages marquants que les affaires ou les événements amenaient à Lectoure allaient y loger. En 1535, l'hôtelier était « Maistre Bernard de la Borde, et l'hôtellerie, *sous l'enseigne du Chapeau-Rouge*, lui avait été donnée à louage, cinq ou six ans auparavant, par Jehan de Grossoles, escuyer, sieur de Flamarenx. »

En 1557, la maison de Sainte-Gemme ou du Chapeau-Rouge cessa d'être sous le nom des de Flamarens et elle passa à noble Marguerite de Pellegrue de Casseneuil, dame de Lisse, veuve de Pierre de Secondat, général, quand vivait, des finances de Guyenne.

En l'année 1575, la dame de Lisse transforma la maison en y fondant un couvent de religieuses de Notre-Dame du Chapelet, qui n'eut à Lectoure qu'une existence éphémère. Enfin, c'est de ses héritières, les dames du Chapelet d'Agen, que les Pères Capucins l'achetèrent après leur réception dans la ville de Lectoure.

Cette antique demeure et ses dépendances n'étaient séparées de la cathédrale que par une distance de 30 à 35 mètres à peine, et il faut reconnaître que, si les Pères Capucins s'en étaient tenus à cela et à la lettre du jugement qui leur laissait toute liberté, ils eussent gravement méconnu ce qu'avaient de juste les réclamations des chanoines de la cathédrale (document n° II) : car la raison alléguée de « bâtiments qui les séparoient » n'était pas bien sérieuse; il est certain, au contraire, qu'un terrain vague et deux rues en ligne droite

auraient mis leur couvent tout à fait à proximité et en vue de la place et de la grande porte de la cathédrale. Mais ils ne s'en tinrent pas là et, sans doute à la suite d'un accord intervenu après l'ordonnance du duc d'Epernon, ils acquirent de divers particuliers un espace double de celui qu'occupait la maison de Sainte-Gemme ou du Chapeau-Rouge, qui ne servit que pour le jardin et une aile de leur couvent; tout le reste s'éleva sur la partie attenante, nouvellement acquise et plus éloignée de la cathédrale. L'église des Pères fut bâtie encore à l'endroit le plus reculé.

Dans la suite, les Capucins de Lectoure ne paraissent pas avoir trompé les assurances qui avaient été données à leur arrivée. Pendant la grande peste qui désola Lectoure en 1653, parmi les autres religieux de la ville, les Capucins et les Carmes s'offrirent pour combattre le fléau, et plusieurs d'entre eux périrent victimes de leur dévouement (1).

Aujourd'hui, le vieux couvent est divisé depuis la révolution. Plusieurs propriétaires l'habitent; les bâtiments n'ont pas subi de trop grandes altérations, et la grande masse en est toujours debout. Même, après tant de changements, toute trace de la maison du XIIIe siècle où fut tué le dernier comte d'Armagnac n'a pas disparu : on voit encore un large pan de ses robustes murailles. Quelques-uns pourront se demander comment il subsiste encore, en 1884, quelque partie d'une maison démolie en 1473. L'explication est facile : la démolition des grandes et fortes maisons de Lectoure, de la double enceinte de la ville avec ses portes et tours, de la cathédrale même, produisit une telle quantité de décombres que l'œuvre

(1) Les documents qui ont permis de rédiger cette notice sont, aux archives de Lectoure : le livre dit *Livre Blanc;* les livres terriers et livres de comptes et tailles aux XVIe et XVIIe siècles; le procès de la ville avec M. de Flamarens, en 1535; les registres des délibérations des XVIe et XVIIe siècles. — En dehors de ces archives : diverses relations anciennes, manuscrites ou imprimées, de la mort de Jean V, comte d'Armagnac; un manuscrit coté Mongaillard aux archives du Gers; un manuscrit de Schoepflin à la bibliothèque de Zurich; la *Revue de Gascogne*, t. XV (1874), p. 506 et p. 556, etc.

de destruction s'arrêta forcément à la hauteur où ces décombres s'élevaient des deux côtés de chaque muraille. Le fait est facile à reconnaître encore aujourd'hui, sur tout ce qui nous reste d'antérieur à la ruine de 1473.

EUG. CAMOREYT.

I

Extrait du registre des Records ou délibérations des Consuls et Jurats de Lectoure, du 17 janvier 1599 au 7 septembre 1631.

Le trentiesme d'avril mil six cens vingt-huict, dans la maison commune de la présente ville de Lectoure : Messieurs de Perès, Castaing, Jolis, Noguès et Massoc, consuls, ayant convocqué et assemblés Monseigneur l'evesque de la presente ville, Monsieur de Lucas, juge criminel presidant, Messieurs de Garros, lieutenant principal, Garros, Molan, Yrague, conseillers; Dagras, Nicolay, advocatz; Darré, Yrague, Borrosse, Perès, Lacoste, Foissin, B. Tartanac, Dussy, Ducas, Maurric, J. Castaing, Barada, B. Lasserre, Lafargue, Gras, Corrent, G. Doat, borgeois et juratz; Garros, advocat, Soleville, Marrast, P. Borrosse, Jean Rieutort, Rieutort de Petit jeune, procureur, Laforgue, Lasinas, Lamarque, Molas, Cazeneuve, Massas, Lacoste, Foraignan, Chaumel, Borrosse g[reffie]r des insinuations, Lane procureur, Duprat, Socaret notaire, Laurenx, Merchaut, Lasserre jadis procureur, Manceau, Ferrier procureur, Sabatier, Peylabere, Cassaigne, Dubascou notaire, Chaubeau, Descabailhous, Begué, Labernede, Lubert, Ducassé, Louet, Denux et Maignault. Par lesdits sieurs consulz et par l'organe dudit sieur de Perès, le premier d'iceulx, auroict esté dict et representé qu'ils ont convoqué ceste assemblée pour trois divers subjetz lesquelz avoint esté consertés dès le jour precedant en l'assemblée de doutze, à laquelle il pleust aussi à Monsieur l'evesque d'acister. Et premierement..... Secondement, pour deliberer sur la demande que font les Reverans Peres Capucins de pouvoir, avec le consentement des habitans, bastir aux faubourgz de ceste ville ung couvent pour y servir Dieu et nous randre leur acistance, sans qu'ilz veuillent ny enthandent obliger la ville en general ny aulcun des habitans en particulier de rien fornir ny contribuer, soict pour leur bastiment, soit pour leur norriture et entretenement, soit pour les manœuvres et charrois. En faveur desquelz Peres Capucins il a pleu à Monseigneur

Despernon et à Monsieur le premier presidant de Tholose d'escripre ainsin qu'il apparoissoit des lettres que feurent yer ouvertes en l'assemblée de doutze. En troisième lieu.....

Les sieurs de Jolis et de Noguès, consulz, ont dit qu'a suitte de la deliberation en dernier lieu tenue pour avoir l'honneur de la part de la ville salluer Monseigneur Despernon, gouverneur de Guyenne, et lui randre les debvoirs, submissions et obeissances deues à sa grandeur....., où auroit fait l'honneur de les comettre avec l'acistance des sieurs de Lucas et de Vilate, bourgeois et juratz..... Ils se sont portés dans la ville d'Agen et sallué ledit seigneur de la part de la communaulté..... Ledict seigneur leur ayant faict l'honneur de les acuelhir avec beaucoup d'affection et amitié. Leur ayant dit..... Et de plus leur auroict dict qu'il avoit aprins que les Reverens Peres Capucins desiroint construire ung couvent de leur ordre dans ceste ville de Lectoure, qu'il estoit tres asseuré de leur probité et bonne vie, qu'ilz donneroint de bons exemples et enseigneroint le chemin du Ciel, que c'estoit faire une œuvre loable, vertueuse et grandement agreable à Dieu, et qu'il y contribueroit sa recommandation, leur ayant comandé de le vous faire à scavoir. Ce qu'ilz font.....

Ce faict, Monsieur l'evesque, par un ample et grave discours, auroit fait enthandre que les propositions faictes par lesditz sieurs consulz et par l'organe dudit de Perès premier, auroint été trouvé justes consertées le jour precedant en l'assemblée de doutze à laquelle ayant acisté, il auroit..... Il auroit aussi assuré aux habitans qu'il avoit aculhi avec joie et contantement le desir que les Peres Capucins avoint de venir en ceste ville pour y servir Dieu, qu'il leur avoit promis de consantir à leur installation.

M. Jean Dagras, docteur et advocat, substitut de monsieur le procureur du Roy et en absance d'icelluy, auroict dict que quoi que le jour precedant en l'assemblée de doutze il aye declaré n'enthandre empecher qu'il ne feust desliberé sur les propositions faictes par ledit sieur de Perès, premier consul; neantmoingz ayant examiné plus à loisir celle qui conserne l'installation des Peres Capucins, il empeche qu'il soict desliberé sur icelle jusques à ce qu'ilz ayent heu de Sa Majesté lettres d'amortissement.

..... Par ledict sieur de Lucas, juge criminel, presidant à ladite assemblée, a esté dict que, sans avoir esgard aux incistances du substitut du procureur du Roy sur la proposition qui regarde les reverands Peres Capucins, attandeu la presance de monseigneur l'evesque de la presante ville, le consentement exprès quil vient de declarer pour la

reception desditz peres et l'aprobation de monseigneur le duc Despernon, gouverneur, lieutenant-general pour Sa Majesté en ceste province, suivant le tesmoigage rendeu presantement par les sieurs de Jolis et Noguès consulz et aultres depputtés et rezultant des lettres qu'on vient de lire en l'assemblée, lesquelles il a pleu à sa grandeur escripre au corps de ville en faveur desditz Peres et pour leur reception, et sauf de faire droict ainsin qu'il appartient audit substitut sur ces incistances et aultres requisitions qu'il pourra faire lorsque lesditz Peres vouldront funder et bastir leur Esglize et Monastaire et dresser leur jardin; il est permis à ladite assemblée de desliberer sur toutes les propositions desdits sieurs consulz.

..... Par ledict sieur de Lucas, juge criminel presidant, les voix desditz habitans recuelhies, suivant la pluralitté d'icelles a esté conclud et arresté que lesditz Reverands Peres Capucins seront aculhis et receus avec tout l'honneur et tesmoignage de bienveilhance qu'il ce pourra et soubz les mesmes conditions que le Reverand Pere Plasside, personnage assés cogneu et ung des plus notables d'entre eulx, ha offert. Lesquelles ledit seigneur evesque a confirmées en l'assemblée au nom desditz Peres. Qui est en somme que la communauté de ceste ville en gros ny aucun habitan d'icelle en particulier, ne sera obligé de contribuer pour la reception desditz Reverands Peres Capucins, bastiment de leur Esglize, Monastaire et aultres logements, ameublements et entretien d'iceulx, ny pour faire et dresser leur jardin, ni aultre chose quelconque, au-dessus de la volonté et charitté de chacun.

II

A monseigneur d'Espernon, duc et pair de France, colonel-général de l'infanterie françoise, gouverneur et lieutenant-general pour Sa Majesté en la province de Guyenne (1).

Monseigneur,

Les Peres capucins vous remonstrent qu'ils ont esté reçus depuis trois ans en la ville de Lectoure avec une approbation generale et un applaudissement universel, et dautant que ladite ville est une ville forte ayant de touts costés de grands panchans et precipices, il auroit esté advisé par les principaux habitans de ladite ville de les obliger de

(1) Ce document nous a été communiqué par M. Ant. de Lantenay, notre savant collaborateur, qui l'a copié aux Archives de l'archevêché de Bordeaux. — L. C.

bastir leur esglise et convent dans l'enclos et cœur dicelle. C'est pourquoy par un advis et consentement general, ils auroint choisy et acquis pour bastir leur esglise et convent les vieilles mazures et jardin du Chapeau rouge appartenant aux religieuses du Chapelet d'Agen, dans lequel lieu, auparavant les troubles, elles demeuroint et y avoint leur convent; et bien que ceste acquisition et leur dessein ne pourtat prejudice a personne, neantmoins aucuns du chapitre de l'esglise cathedralle de ladite ville se seroint opposés soubs pretexte que la porte de la nouvelle esglise desdits Peres capucins seroit trop proche et en face de la leur; de laquelle opposition ayant eu cognoissance, ils auroint tasché par touts les moyens a eux possibles, soit par prieres ou soubmissions, soit par l'entremise de toutes sortes de personnes de ramener les opposans a raison, et particulierement ils leur auroint faict voir que leur nouvelle esglise est au costé de la leur, qu'il se trouve entre les deux dites esglises la place et ruine d'une maison canonicalle avec son jardain, et en suitte d'icelle tirant devers la grand place et cimetiere qui est devant leur esglise il y a encor le grand pressoir du vin de messieurs du chapitre, et qu'auxdites mazures, il y auroit eu, comme dict est, un convent de religieuses; et bien que toutes ces raisons feussent plus que suffisantes pour ramener ces opposans a raison, neantmoins ils auroint perseveré en leur dessain et empesché l'esdits peres de battir leur dite esglise et convent;de quoy vostre Grandeur ayant eu cognoissance, elle auroit desiré sçavoir par la bouche desdits opposants la cause et subject de leur opposition, et les sieurs Aulin, oncle et neveu, chanoines, estants venus en ceste ville [de Condom] comme deputés de leur corps, appres leur avoir donné audiance pour estre mieux certioré de la verité du faict, vous auriez envoyé Mre Jean de Melet, conseiller du Roy et president au siege presidial de ladite ville de Condom dans la ville de Lectoure pour voir le lieu contentieux, entendre les sieurs chanoines et supplians, ensemble les habitans de ladite ville et leurs oppositions et deffances; lequel s'y estant transporté, veu le lieu et entendu les raisons de toutes parties, consideré les commodités et incommodités tant desdits sieurs chanoines, peres capucins, que habitans de ladite ville, il auroit faict cognoistre a cinq desdits sieurs chanoines qui estoint assistans a la visite desdits lieux contentieux le peu de raison et fondement qu'ils avoint en leur opposition; a cause de quoy, ils auroint de leur bon gré et contre l'esperance de touts, offert de ballier une maison canonicalle pres lesdites vieilles mazures pour y bastir et construire leur dite esglise, a condition de leur ballier au lieu et place d'icelle une maison en ladite ville de Lectoure, de pareille bonté

et valeur, ainsin que de tout resulte plus amplement par le proces-verbal dudit sieur de Melet; lesquelles offres ayant accepté pour icelles executer, ils auroint offert le choix de sept maisons auxdits sieurs chanoines dans la ville de Lectoure, qu'ils auroint treuvé a vendre, plus commodes et de plus grand prix que la leur, mais en vain; d'autant que leur dessain n'ayant jamais esté autre que d'empescher la construction de leurs dite esglise et convent audit lieu, au lieu d'accepter une desdites maisons, ils ont faict naistre tant de difficultés a la passation du contrat que la chose est reduitte a une impossibilité. C'est pourquoi ils ont recours a vostre Grandeur pour mettre fin a ces longeurs, et pour pouvoir commencer de bastir et construire leur dite esglise et convent au lieu qu'ils ont achepté, comme ils verront estre a faire, puisque cela ne nuit ny prejudice auxdits sieurs chanoines ny a personne, ainsin qu'il vous a esté referé par ledit sieur de Melet. Ce consideré, et attendu qu'il resulte de tout ce dessus, du proces-verbal dudit sieur de Melet et du contrat d'achapt faict par lesdits peres capucins des dames religieuses du Chapelet d'Agen, et que vostre Grandeur peut estre plus particulierement certifiée de la verité par Monsieur de Verthamon, conseiller du Roy en son conseil d'Estat, maistre des requestes ordinaires de l'hostel et intendant de la justice et police en ceste province de Guienne, qui a esté puis peu de jours en ladite ville de Lectoure vers le lieu dont est question et ouy toutes partyes, ensemble les principaux habitans, soit du siege presidial que du corps de ville sur leurs differents et pretentions; il plairra a vostre Grandeur permettre aux supplians de bastir et construire leur convent esdites vieilles mazures, et particulierement leur esglise en tel lieu qu'il leur plairra, soit pour leur commodité que du peuple, avec inhibitions et deffances tant auxdits sieurs chanoines que autres de les troubler ny empescher en leur fabrique audit lieu, a peine de dix mille livres; et lesdits peres continueront de prier Dieu pour vostre prosperité et santé, longue et heureuse vie, et pour l'accomplissement de vos desirs...

— Veu par nous le contrat d'acquisition de la susdite maison faict par lesdits peres capucins des dames religieuses du Chapelet d'Agen, le proces-verbal faict par ledit sieur president Melet cy dessus mentionnés, ouys pareillement par nous les parties, ensemble les officiers, consuls et principaux habitants de ladite ville qui sont venus par devers nous pour cest effet, et entendu de la bouche de M. de Verthamon, apres s'estre transporté sur les lieux dont est question, que les difficultés que ceux dudit chapitre ont faict naistre en l'accommodement du different d'entre eux et lesdits peres capucins ne procedoint que de la

division qui s'est trouvee parmy ceux dudit chapitre, partie desquels vouloint une maison en eschange de celle qu'ils ont cy devant offert auxdits peres, qui feust d'esgalle valeur a la leur, et l'autre partye qu'elle leur feust payé en deniers comptants, sans qu'ils se soient jamais peu accorder sur ce point la, quelques conditions advantageuses qui leur ayent esté proposées pour les tirer hors d'interêt; Nous, appres avoir mis en consideration tout ce que dessus, et desirant esviter les longeurs que la division dudit chapitre pourroit apporter a l'establissement desdits peres et satisfaire par mesme moyen au desir desdits officiers et principaux habitans suivant la priere qui nous en a esté par eux faicte et par le corps de ladite ville; Avons permis et permettons auxdits peres capucins de faire bastir et construire leur convent auxdites mazures par eux acquises, et leur esglise au lieu qu'ils jugeront plus propre pour leur commodité et celle du public; faisons expresses inhibitions et deffances a ceux dudit chapitre que touts autres, de donner pour cest effect auxdits peres aucun trouble ny empeschement.

Faict a Condom, ce XXVIII decembre mil six cens trente-un.

Signé : J. Louis de la Vallette.

Et plus bas : Par commandement de mondit Seigneur,

Fages.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE.

I

Recherches historiques sur le pays basque, par l'abbé P. Haristoy, curé d'Irissarry (Basses-Pyrénées). Tome Ier. 1° Novempopulanie...; 2° Allodialité du pays basque...; 3° Monographies et renseignements historico-généalogiques sur les maisons nobiliaires... Bayonne, E. Lasserre; Paris, H. Champion. 1883. 1 vol. in-8° de 537 pages.

L'auteur de ce livre est un de ces modestes et studieux ecclésiastique, qui, malgré les préoccupations absorbantes d'un ministère actif, malgré l'isolement auquel il les condamne, loin des grandes bibliothèques et des dépôts d'archives, savent utiliser leurs rares loisirs au bénéfice de l'histoire et trouvent dans leur ardent patriotisme, compagnon ordinaire de l'esprit religieux, le courage et l'art de préparer, avec

de simples notes glanées çà et là au jour le jour, un vrai monument en l'honneur de leur patrie. Je parle de la petite patrie, qu'il faut aimer avant la grande pour bien aimer celle-ci. *Nemo patriam quia magna est amat, sed quia sua est,* dit Sénèque, dans une des épigraphes de ce volume. Et ce pays est vraiment nôtre, dont nous avons, dès la naissance, respiré l'air, embrassé les horizons, parlé le dialecte, pratiqué les usages, appris les traditions et les chants familiers. Plus ce pays est nettement limité, plus surtout il a d'accent et de caractère, plus son empreinte est forte sur notre âme. De là, le patriotisme local plus marqué des populations qui ont gardé, comme les Basques, leur type provincial et leur idiome antique, malgré l'envahissement d'une administration uniforme. Cet amour du pays proprement dit, outre qu'il est le vrai foyer de l'esprit national, peut passer pour une des meilleures garanties de l'ordre et du bonheur publics. Mais il a peu de manifestations à la fois plus touchantes, plus curieuses et plus utiles à la science, que ces études passionnées de l'histoire et des antiquités locales, entreprises et poursuivies de longues années dans une localité obscure, dans un presbytère de campagne ou de petite ville. Les notes accumulées par des travailleurs assez mal outillés n'en sont pas moins précieuses, et si leur modestie consent à les laisser paraître, de telles publications ont droit à la sympathie de tous et à l'indulgence spéciale des ouvriers plus favorisés qui puisent à même, chaque jour, dans les riches collections des grands centres.

La question littéraire, surtout, a peu d'importance en pareille occasion. Pourvu que la matière historique abonde et qu'elle soit aisée à saisir, ingrat qui se plaint! C'est le cas de rappeler l'axiome de Pline le jeune : *historia quoquo modo scripta placet,* et l'anecdote de Pline l'ancien sur le critique pointilleux dont les corrections grammaticales lui avaient fait perdre dix lignes. Qu'aurait-il dit de plusieurs pages employées, dans un compte-rendu d'histoire locale, à relever des barbarismes, des solécismes, des néologismes, que sais-je? — Je ne veux pas faire entendre par là, bien s'en faut, que M. Haristoy soit sujet à de pareilles fautes. Son langage est assez correct et surtout parfaitement clair; c'est sa composition qui peut paraître trop dépourvue de proportion et de plan. Mais les amis de l'histoire ne seront pas plus sévères pour ce défaut que n'a voulu l'être Mgr l'évêque de Bayonne dans son affectueuse lettre à l'historien du pays basque : « Préoccupé avant tout du fond du récit, lui écrit-il, vous laissez voir, il est vrai, dans la composition de vos fascicules, si peu de prétention littéraire que parfois on serait tenté de vous trouver trop modeste. Les vrais

amateurs, confiants dans votre loyauté de chroniqueur et d'historien, ne songeront pas trop à s'en plaindre, pas plus que de ce grain d'enthousiasme patriotique qui ne dépare jamais une page d'histoire locale. »

Mais trop d'indulgence serait de mauvais exemple dans les questions d'histoire où la vérité ne peut s'obtenir que par une étude sérieuse et profonde des sources et des travaux. A ce titre, peut-être le premier fascicule tout entier de M. Haristoy aurait-il dû se réduire à quelques brèves indications. D'abord, il déborde le sujet : « Novempopulanie, ses premiers peuples, voies romaines, premiers apôtres, invasions de barbares, etc. » Ce sont là de graves et difficiles problèmes, que l'auteur ramène sans doute de son mieux au pays basque, mais qu'il tâche d'abord de traiter en eux-mêmes, dans leur redoutable étendue. Il est tout naturel qu'il n'y ait pas complément réussi. Car plus d'une de ces questions est encore à l'étude chez les antiquaires et les critiques; et même sur les autres, M. le curé d'Irissarry n'a pu, le plus souvent, prendre connaissance des derniers travaux et des conclusions établies. Ainsi, pour ne citer qu'un fait ou deux, il trace l'histoire des ducs de Wasconie, comme Monlezun, d'après la charte d'Alaon. Or, il est admis depuis plusieurs années que ce document est sans valeur; et plusieurs pages de nos annales sont tombées avec lui. Je sais bien qu'un critique très consciencieux et très éclairé travaille en ce moment à réhabiliter nos Mérovingiens d'Aquitaine, et à démolir l'argumentation de M. Rabanis contre la charte qui les a révélés au monde. Mais, malgré l'extrême déférence que je professe pour un savant qui est, dans nos contrées, le modèle des chercheurs patients et désintéressés, je ne puis croire un instant à la résurrection historique des fils de Caribert; même en admettant des défectuosités dans la thèse de M. Rabanis, — j'en ai moi-même montré quelqu'une dans le temps (1), — je ne puis oublier que la charte d'Alaon avait été bannie avant lui de la science, et je le plaindrai tout au plus d'avoir employé de mauvais moyens pour enfoncer une porte ouverte.

Un autre fait général, d'un intérêt encore plus grave, c'est celui de l'évangélisation de la Novempopulanie et de la Gaule entière. Sur ce point, M. Haristoy a suivi un guide recommandé, mais très sujet à caution. Il croit, et je ne lui en fais pas un crime, tant d'écrivains l'ayant dit avant lui, que le « très regretté » abbé Darras a *magistralement* « réhabilité la vérité sur nos origines chrétiennes. » Hélas! cette vérité est encore, je ne dis pas *à réhabiliter*, mais à établir

(1) *Revue d'Aquitaine*, t. I, p. 297.

sérieusement. Avant la formation du courant où est entré l'abbé Darras, le dé était tenu par une école qui s'appelait *historique* et qui expliquait l'évangélisation des Gaules par une mission de sept évêques en 250 : rien de plus net et de plus précis. Ces sept évêques fondaient sept sièges dans le grand pays où ils avaient porté la foi, leurs disciples fondaient les églises voisines, et tout allait de soi, à la suite, conformément aux listes épiscopales plus ou moins conservées dans chaque église. Ce qu'il y avait de factice, d'invraisemblable, de faux, dans cet ensemble a fini par être aperçu, et dès lors a reparu l'école *légendaire*, qui, s'appuyant sur les traditions du moyen âge, fait remonter tous nos grands sièges à l'âge des apôtres et remplit même la Gaule de personnages évangéliques. Rappelez-vous l'éditeur du *Baptista Salvatoris*(1), auquel j'ai bien peur que M. Haristoy n'ait emprunté son expression de période *catacombaire !* Ce n'est pas à de pareils auteurs qu'il faudrait emprunter. L'abbé Darras a mis bien plus de talent et de sérieux dans ses recherches sur les premiers temps du christianisme. Il n'en a pas moins fait fausse route, par suite d'un parti pris déplorable qui lui fait altérer le sens des textes et surtout brouiller absolument les sources. Dieu me garde de dire avec M. l'abbé Trochon que l'*Histoire générale de l'Eglise* est une œuvre malhonnête ! La bonne foi de l'auteur est trop au-dessus de tout soupçon. Malheureusement, des préoccupations aveuglantes l'ont précipité au-delà de toute mesure dans une direction en partie légitime, mais où il était plus que temps de s'arrêter. Il aura peut-être rendu le service de réhabiliter la vérité en exagérant l'erreur. Ce qui me le fait croire, c'est que je viens de voir les *Legendæ historicæ* substituées naguère, de par l'autorité pontificale, à certaines légendes du bréviaire romain. Le baptême de Constantin par le pape saint Silvestre n'y est plus ! Or, à la suite de D. Guéranger, qui s'était contenté de déclarer la tradition romaine *défendable*, Darras l'avait défendue comme une vérité assurée. Il avait fait la même chose, hélas ! au sujet de l'apostasie du pape saint Marcellin, que D. Guéranger avait eu la sagesse de laisser dans son décri; et voici que Rome efface du bréviaire cette histoire apocryphe. La cause de l'abbé Darras ne s'en relèvera pas. Déjà les lecteurs de sang froid, quelle que fût leur sympathie pour le dernier annaliste de l'Eglise, s'étonnaient qu'il ne doutât jamais de rien. Les esprits vraiment clairvoyants ne voient pas si clair dans les questions obscures. C'est le cas de rappeler l'axiome d'un illustre hagiographe — ce n'est ni Launoy ni Baillet que je cite,

(1) Voir sur cette publication, *Revue de Gasc.*, XXII, 294.

c'est Jean Bolland : *Qui parum sciunt parum dubitant.* Darras a brassé beaucoup de matière historique, il ne l'a pas digérée, ou plutôt — ce qui est pire — il l'a digérée à sa mode, il l'a changée en sa substance, qui est un suc laborieusement composé de toutes les traditions légendaires. *Hortus apocryphorum,* c'est en ces deux mots que son histoire a été caractérisée par un juge sévère, mais fort compétent, M. l'abbé Duchesne, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris.

En ce qui concerne saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, regardé comme apôtre de la Novempopulanie, M. Haristoy s'attache à la tradition qui en fait un disciple immédiat de saint Pierre. Si cette idée fait son cours parmi nous sans ombre de difficulté, c'est un peu peut-être parce qu'on la croit plus ou moins décidée par voie d'autorité. Rien n'est plus faux. La congrégation des Rites a revêtu de la même approbation — qui n'est pas et ne prétend pas du tout être une décision — des *Propres des Saints* qui plaçaient l'apôtre de Toulouse au IIIe siècle et d'autres qui le plaçaient au Ier. Un livre supérieur en autorité à tous les livres liturgiques diocésains, même approuvés à Rome, le *Martyrologe romain,* lui assigne précisément la date du IIIe siècle; et cela, sans doute, d'après les *Actes* de son martyre. Ces Actes, anciens et respectables, constituent assurément une source historique très supérieure en valeur à la légende rédigée ou recueillie par Bernard Gui et plus ou moins suivie dans la plupart des anciens bréviaires. Il est vrai qu'on a signalé tel manuscrit de ces Actes qui ne portait pas la date fâcheuse; mais il est sûr qu'elle se trouve précisément dans les bons manuscrits. Il ne s'ensuit pas qu'elle soit certaine. Nous ne pouvons plus y attacher autant d'importance que Dom Ruinart : ce savant bénédictin regardait comme sûr que la rédaction des Actes était de l'an 300 environ, soit moins de cinquante ans après le martyre de saint Saturnin : ce qui rend bien impossible une erreur de près de deux siècles sur la date de ce martyre. Mais, il est démontré aujourd'hui que l'indice sur lequel s'appuyait D. Ruinart n'est pas dans le texte authentique (1). Les *Actes* ne gardent pas moins une grande autorité.

Puisque j'ai touché à la question de la date de saint Saturnin, sans prétendre d'ailleurs la résoudre, on me permettra de profiter de l'occasion pour apporter à cette discussion toujours ouverte un argument nouveau, sinon décisif. — D'après des découvertes et des arguments

(1) Voyez Arbellot, *Etudes sur les origines chrétiennes de la Gaule,* Ire partie, et un art. de M. l'abbé Duchesne, *Bulletin critique* du 15 mai 1881, p. 6-7.

épigraphiques qui paraissent incontestables (1), Eauze n'a pas été la métropole de la troisième Aquitaine durant le premier siècle : ce titre appartenait alors à Lectoure. Si donc on admet, comme l'admettent les hagiographes de l'école légendaire, et comme semble le démontrer la tradition de plusieurs églises de France et d'Espagne, que saint Saturnin fonda notre siège métropolitain à Eauze; si l'on se souvient, de plus, que la première organisation hiérarchique des églises a été constamment calquée sur l'organisation civile de l'Empire, on cessera de rapporter au premier siècle la mission de notre apôtre saint Saturnin.

Je demande pardon à M. Haristoy de l'avoir presque oublié pour pousser ma pointe dans une région où je crois qu'il s'est mal orienté, mais où je ne me chargerais pas de me diriger beaucoup plus sûrement. Cette digression a pour excuse la nécessité urgente de prévenir les travailleurs de province d'un changement sérieux qui s'est produit sur le terrain si controversé de nos origines chrétiennes et qui n'a pas dit et ne dira peut-être jamais son dernier mot. Il est plus que probable que les apôtres de la Gaule placés au Ier siècle par l'école dite légendaire, au IIIe par l'école dite historique, sont de diverses époques et que, faute de documents précis, il restera toujours sur la plupart d'entre eux de grandes obscurités chronologiques.

Le deuxième fascicule des *Etudes* appartient plus strictement au sujet. Les trois premiers chapitres concernent successivement chacune des trois régions basques : la Navarre, la Soule et le Labourd. Les divisions administratives, judiciaires, ecclésiastiques sont élucidées d'après les documents; mais l'auteur s'applique surtout à mettre en lumière l'allodialité des pays basques. C'est une tradition nationale chère aux historiens et aux juristes de cette race. Il ne me paraît pas que M. Haristoy y apporte des faits ou des arguments nouveaux, mais il met dans tout leur jour et résume vivement ce qu'en ont dit ses prédécesseurs, surtout l'avocat Etienne Polverel dans son *Mémoire sur le franc-alleu du royaume de Navarre* (1789). Je décline d'ailleurs toute compétence sur cette matière où il est à désirer que les historiens critiques du droit au moyen-âge reviennent avec tous les secours des grands travaux modernes et avec les procédés de la méthode la plus sévère. En dehors de ce grave sujet, je me contente d'indiquer les chapitres les plus riches en renseignements pour les chercheurs de divers ordree. Les amis de l'histoire de l'enseignement trouveront de bonnes indications sur les séminaires, collèges, *escolanies* (écoles

(1) Voyez *Revue de Gasc.*, XIII, 576.

inférieures) de la Navarre aux p. 155-160; malheureusement il n'y a là rien d'antérieur au XVIIe siècle. On trouvera p. 151-154 des détails sur les commanderies de l'ordre de Malte, situées dans le diocèse de Bayonne : Irissarry, Arsoris, Mocosail, Apat-hôpital, Bidarray, Saint-Michel. Dans l'ordre de la statistique ecclésiastique, je signalerai (p. 210) la publication d'un manuscrit de Saint-Jean-Pied-de-Port, donnant « l'ordre observé dans le synode tenu à Bayonne l'an 1572 et qui a été observé dans tous les temps dans les assemblées du clergé du diocèse de Bayonne; » et, pour ce qui concerne la noblesse, les trois chapitres IV, V et VI de ce second fascicule, renfermant l'armorial des trois régions basques, avec des rôles et listes qui feront la joie des amis du blason et des généalogies. Qu'on ne voie aucune ironie dans mes paroles. Si l'importance, le vrai rôle, la vraie origine de la noblesse sont nettement montrées quelque part, c'est dans plusieurs pages de ces *Etudes*, et si les privilèges nobiliaires ont jamais été appréciés par un esprit franchement et sagement libéral, c'est par M. l'abbé Haristoy. Il n'oublie jamais que le privilège ne peut se défendre que par les lois supérieures de la justice, et il n'a pas deux poids et deux mesures. Si les avantages attachés à tel titre de famille n'ont rien qui l'indigne, il est surtout éloquent en plaidant la cause des privilèges de son pays tout entier. Je lui emprunte quelques lignes :

« Peuple pasteur, dont la langue a tiré le mot *aberats* (riche) de *aberetsu* (qui a beaucoup de têtes de bétail), le peuple basque a tiré de toute antiquité, comme il retire encore de nos jours, du bétail ses plus considérables revenus. Ses coteaux et montagnes, jadis ombragés d'épaisses forêts, sont à peu près dégarnis, et nous avons lu dans un vieux document que la rareté ou cherté du bois a été une des causes de l'abandon de l'exploitation de nos minières.

» En somme, le pays basque est loin d'être riche, et ses anciens privilèges, maintenus par tous les gouvernements qui se sont succédé jusqu'à 89, étaient parfaitement justifiés. Jusqu'à cette époque néfaste, le peuple basque, maître de son petit coin de terre, sachant se contenter de peu, ne croyait pas même qu'on pût vivre ailleurs qu'au milieu de ces montagnes témoins de tant de sueurs et de combats... Depuis lors, le peuple basque a perdu ses fors et coutumes. Ses prérogatives et privilèges ont été remplacés par cette loi du morcellement de la propriété, par ces lourdes et écrasantes charges qui grèvent la propriété mobilière. Ajoutez à cela tous ces besoins ou superfluités créés par la civilisation actuelle, et vous aurez la raison de la première émigration basque vers les rives de la Plata (p. 203-204). »

Je n'ai rien dit du troisième fascicule : « Monographis et renseignements historico-généalogiques sur les maisons nobiliaires des trois provinces basques cis-pyrénéennes. » Il tient près de la moitié du volume, et c'est là précisément qu'est renfermé le plus neuf et le plus instructif de cette méritoire publication. On y trouvera plusieurs centaines de notices plus ou moins détaillées sur les familles nobles du pays basque (Basse-Navarre, Soule, Labourd, mais non la ville de Bayonne), et parfois des fragments de biographie, de statistique ecclésiastique et féodale, d'histoire, le tout d'après les sources les plus authentiques. L'auteur a eu en tout cela un collaborateur fort compétent, M. le capitaine Duvoisin, frère de l'auteur de la *Vie de M. Daguerre* (1). Il a lui-même, en fouillant partout, amassé une magnifique moisson. Aussi tous les travailleurs de notre région le remercieront-ils cordialement des abondantes provisions qu'il leur offre et souscriront-ils à ces paroles de son évêque, Mgr Ducellier : « Ce dont je veux vous féliciter, monsieur le curé, c'est du soin pieux que vous avez pris de sauver des atteintes du temps et de l'oubli tant de faits, tant de détails curieux, tant de noms conservés seulement par la tradition orale ou dans les dépôts inexplorés des archives publiques et privées. Vous avez donné là un bon exemple qui mérite d'être suivi. » A l'exemple, l'auteur a joint de vives exhortations. Son œuvre n'est pas achevée, et il invoque, dès les premières pages de ce premier volume, la collaboration de ses confrères pour la rédaction du second, les engageant à compulser les « anciens registres [paroissiaux] conservés dans chaque mairie; les statuts, les délibérations des communes avant 89; les archives des paroisses, établissements religieux, d'anciennes familles, d'études (anciennes) de notaires. » Il les prévient qu'ils y trouveront « des détails relatifs aux cagots, aux prétendus sorciers du pays, au protestantisme, au jansénisme; à l'histoire de nos églises, chapelles, oratoires, maisons seigneuriales; à toutes ses confréries, associations, traditions particulières; à la question municipale avant 89, question à l'ordre du jour... » Espérons que cette prière sera entendue et que le second volume des *Etudes historiques sur le pays basque* nous apportera bientôt encore plus de richesses historiques que le premier. Dès ce moment l'ouvrage a sa place marquée, et en fort bon rang, parmi ceux que les érudits et chercheurs de Gascogne ont toujours besoin d'avoir sous la main. Il n'est certes pas sans défauts et sans lacunes, mais ce qu'il fournit dépasse infiniment ce qu'il laisse à désirer. On ne le lira

(1) J'ai analysé cet excellent ouvrage dans la *Revue de G.*, VI, 79, 327.

pas sans doute comme une histoire proprement dite, mais on le consultera sans cesse, comme un guide indispensable. Ce n'est pas un livre, si l'on veut, c'est un trésor.

II

Documents inédits pour servir à l'histoire de la ville de Dax, par Tamizey de Larroque, corresp. de l'Institut. Paris, impr. L. Hugonis. *S. d.* 64 p. grand in-8°. (Extr. de la *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*, tiré à part à 100 exemplaires numérotés.)

Peu de villes de Gascogne mériteraient mieux que Dax les honneurs d'une monographie complète et sérieuse. Chef-lieu du premier peut-être des vieux peuples de l'Aquitaine de César, inscrite au second rang dans la liste des cités novempopulaines par la *Notice des provinces*, revêtue du titre augustal, renommée de tout temps pour ses eaux thermales, puissante au moyen âge, particulièrement influente sous la domination anglaise, très active dans les guerres de religion et dans les troubles de la Fronde, Dax offrirait un tableau des plus caractéristiques et des plus remplis de la vie de notre province, depuis les premiers temps historiques jusqu'à l'époque moderne. La mince et rare *Chronique* de l'avocat Compaigne (Orthez, J. Rouyer, 1547) est loin de répondre à ce programme, même avec les additions de feu J. Thore (1), notre compatriote de Montaut (Gers). Feu Dompnier de Sauviac avait entrepris cette œuvre intéressante dans ses *Chroniques de la cité et du diocèse de Dax*. Malheureusement il n'a paru de ce grand ouvrage que deux fascicules : le premier, représentant en trois livres les destinées de la vieille capitale des Tarbelles et du vieil évêché suffragant d'Auch depuis la conquête romaine jusqu'au XIVe siècle, et le dernier, qui en donne l'histoire révolutionnaire. La période la plus pleine et, qu'on me pardonne le mot, la plus *mouvementée*, la longue période qui va du XIVe siècle à 1789 reste à raconter. C'est une œuvre d'autant plus désirable, je ne dis pas d'autant plus facile, que les documents abondent pour l'histoire de Dax pendant ces quatre ou cinq siècles. Beaucoup ont été publiés çà et là, et sans parler des grands recueils historiques comme le *Gallia christiana*, les *Acta et fœdera* de Rymer, etc., il y en a dans notre présent recueil, surtout dans la biographie des barons de Poyanne, il y en a aussi dans le premier fas-

(1) Le manuscrit [de J. Thore] a été publié sous le titre d'*Annales daequoises* dans le Bulletin de la Société de Borda, 1878 et années suivantes. — Note de M. T. de L.

cicule des *Archives historiques de la Gascogne* plus d'un échantillon. Un petit recueil formé au dernier siècle, et remis entre mes mains par M. le Dr Léon Sorbets, est déjà confié à la commission des Archives et pourra tôt ou tard, en s'enrichissant de pièces analogues, devenir l'objet d'un fascicule entier spécialement consacré à une ville qui mérite plus que tout autre un pareil honneur. En attendant, le plus persévérant et le plus fécond de nos collaborateurs a donné à notre jeune et vaillante sœur, la *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*, une série dacquoise de documents inédits, copiés dans divers fonds des Manuscrits de la Bibliothèque nationale et qui vont (entre un acte de 1470 et un autre de 1751) du milieu du XVIe siècle au milieu du XVIIe. La plupart présentent un vif intérêt, à commencer par celui qu'on fera bien de lire le premier, quoiqu'il soit placé en *Appendice* à la fin du volume, et qui n'est autre qu'une notice « De la ville d'Acqs en Gascoigne et des choses singulieres et remarquables en icelle et es lieux circonvoisins, » rédigée dans la seconde moitié du XVIe siècle et reproduite dans trois collections différentes de notre grand dépôt national de manuscrits français : celles de Duchesne, de Dupuy et de Gaignières.

Cette notice avait été également utilisée par François de Belleforest dans son édition si curieusement augmentée de la *Cosmographie* de Munster (1575, in-f°, deuxième partie, p. 384), où il déclare l'auteur « homme sans mentir de gentil esprit et de bonnes lettres. » Il ne nous en apprend pas beaucoup plus; il répète le nom et les qualités déjà consignées par le rédacteur même à la fin de son petit travail : « André de la Serre, avocat en la cour de Parlement de Paris, natif de la ville d'Acqs. » Belleforest y ajoute seulement le titre de « lieutenant particulier de Bayonne. » Les chercheurs landais finiront bien par trouver quelque chose de plus sur cet antiquaire du XVIe siècle. A vrai dire, son seul titre littéraire connu, — j'entends cette dizaine de pages sur sa ville natale, — ne lui assure pas une place très élevée dans la Bibliothèque des auteurs gascons. Sa connaissance des sources antiques est ordinaire, et ce qu'il fournit à l'histoire proprement dite ne va pas loin. Mais il faut louer son patriotisme et l'intérêt qu'il a su mettre à la description des curiosités de Dax. A l'entendre, « il y a trois choses belles et singulieres en ceste ville, qui se trouvent à peine ensemble en ville de l'Europe. » L'hyperbole est flagrante; mais André de la Serre avait toute raison d'admirer beaucoup ces trois merveilles : la cathédrale, qui s'écroula en 1646 (comme nous l'apprend une note du savant éditeur); — les murs gallo-romains, que nos contemporains ont encore pu voir, — et les thermes, qui ont su se faire en ce temps

même un regain de popularité. C'est sur ces derniers que le bon dacquois donne le plus de détails curieux; mais il en fournit sur bien d'autres monuments et objets naturels de Dax et des environs. Le soigneux éditeur n'a pas manqué de prodiguer à ce propos les rapprochements et les références, de sorte que le commentaire du XIXe siècle double la valeur du texte du XVIe. Il reste pourtant quelques points sur lesquels il y a lieu de demander encore des lumières aux érudits landais. Par exemple, que penser de cette assertion d'André de la Serre? « Fort anciennement cette ville estoit gouvernée et la justice administrée par XII gentilshommes de ce pays-là, et ce avant la reduction de la Guienne et, à cause de ce, elle s'appeloit la cité des nobles... et chacun desdits gentilshommes avoit sa tour en ladite ville, portant le nom de sa famille. » Je citerai encore ce précieux échantillon de nos vieilles mœurs provinciales : « Au milieu de la ville est dressée une haute tour de grands pilliers de bois, qui est renouvelée et redressée tous les ans pour y faire un combat le jour et feste de S. Jean-Baptiste, qui dure toute l'après-disnée, fort beau et plaisant à voir, et ce par les confraires du Saint-Esprit : estant deux ou trois sur ladite tour appelée par eux le chasteau d'Amours, et dix-huit ou vingt hommes dans un grand bateau se promenant sur l'eau, accompagnés de force trompettes, clairons et hautbois, s'entrebatant de gros pots de terre ou boules de terre faites fort espesses exprès, auquel esbat on adjoint force fusées et canonnades à foison, et est le combat bien dangereux et fort à soustenir. Ceux d'en haut sont armez de corps et cuirasses, haume [en tête] et bouclier à la main, et ceux d'en bas se couvrent de gros escus qu'ils appellent pavoys. » Cette courte description a réveillé en moi de vieux souvenirs de lecture, sur la foi desquels je viens de repasser quelques notes prises dans le *Mercure galant*. J'y retrouve la mention suivante : « *Mercure* de novembre 1682, p. 123 et suiv. Fêtes d'Acqs à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. » Or, parmi les amusements qui défraient cette piquante relation, se trouve le *jeu des pots cassés*. « Ce jeu qui n'est guère connu en France et qui est pourtant un des plus anciens qui s'y pratiquent se fait en cette manière. On a bâti sur les bords de l'Adour qui baigne les murailles d'Acqs une espèce de tour de bois à deux estages qu'on appelle le Chastelet... » Mais le morceau est long et, quoiqu'il me paraisse des plus intéressants, je ne veux pas le transcrire ici. Peut-être trouvera-t-il place dans quelque article ultérieur de la *Revue*, par exemple au sujet des Poyanne, dont M. de Carsalade a si heureusement commencé ici même l'instructive histoire. Le gouverneur de Dax qui présidait aux

brillantes et bruyantes fêtes de 1682 était précisément un marquis de Poyanne, qui répondait bien en cette circonstance, d'après le jugement du journaliste, « à ce que demandoient de lui son zèle pour le roi, sa naissance et la fidélité que son illustre maison a toujours eu pour le service de nos monarques. » Je laisse donc là mes extraits du *Mercure galant*, non sans noter que j'y trouve, un peu plus loin, une autre relation de fête presque aussi pittoresque, cette fois au sujet du mariage, célébré à Dax, du comte de Gondrin avec Mlle de Pochonne (*M. g.* d'avril 1683, p. 220-225).

C'est assez pour aujourd'hui de ces indications; c'est même presque trop, car la place va me manquer, et je n'ai encore touché qu'à une seule des pièces publiées par M. Tamizey de Larroque. Or, sa brochure en renferme trente, sans compter celles, en assez grand nombre, qui sont simplement signalées ou résumées en note, et qui n'en ont pas moins leur valeur et leur intérêt; témoin une charte provençale de 1483 indiquée au bas de la p. 9, avec un acte de 1320 relatif à la justice sur les lépreux du diocèse de Dax; un fragment de lettre de 1556 cité au bas de la p. 11, où il est question des sorciers et sorcières du même pays; la plainte du dernier évêque de Dax (note de la p. 51), au sujet de l'établissement du cimetière des Juifs portugais, etc.

Mais je ne puis relever ces menus détails, ni même signaler le contenu des pièces que notre excellent collaborateur a jugé à propos de publier en entier. Il me suffit de dire que la plupart se rapportent à deux chefs différents : les guerres de religion du XVIe siècle et les troubles de la Fronde. Dans l'orage excité par le protestantisme armé, hommes d'église, hommes de guerre, maire et jurats écrivent à l'évêque, au roi, aux gouverneurs, aux lieutenants du roi; les noms de Matignon, de Poyanne, de Gramont, de Roquelaure, etc., reviennent souvent. Ces pages inédites reçoivent du jour de celles que M. Jules de Carsalade a consacrées ici aux deux premiers barons de Poyanne, ainsi que de tous les autres travaux relatifs aux premières guerres du protestantisme dans notre région. Elles en reçoivent du jour, dis-je, mais elles leur en donnent aussi. Et il faut en dire autant, pour le milieu du XVIIe siècle, des pièces XXIII-XXVIII, où paraissent à peu près les mêmes noms que dans le premier fascicule de nos *Archives historiques de la Gascogne :* d'Epernon, Poyanne, Candalle, d'Aubeterre, etc.

Laissant de côté tout ce qui concerne l'histoire politique et militaire, je noterai quelques points intéressant les annales ecclésiastiques. Les évêques François et Gilles de Noailles (1555-1597) ne résidèrent guère

dans leur ville de Dax. Le spirituel en souffrit beaucoup, mais le temporel lui-même ne s'en trouva pas bien. On verra dans une lettre du doyen de Puydeval quel était en 1556 l'état de la maison ou plutôt des maisons épiscopales de la ville, et de la maison de campagne de Saint-Pandelon. Le doyen fait de cette dernière un croquis fort engageant : « Un des plus beaux lieux, à mon jugement, qui soit en toute la Gascogne, distant de demye lieue de la ville d'Acqs, où l'on est conduit par un chemin beau et plaisant, en partie dans le bois, situé en lieu éminent et hault, ayant le regard sur une belle plaine par laquelle coule la rivière d'Alvy qui porte bateau et se va rendre dans celle qui passe à d'Acqs, nommée l'Adour, à une lieue au-dessous dudict Sainct-Pandelon, passant par une prairie fort plaisante où j'espère, monsieur, vous accompagner quelque jour (p. 13). » Mais dans une autre lettre (1558) qui devait trouver François de Noailles à Venise, comme la précédente l'avait trouvée en Angleterre, le même doyen annonçait à l'évêque-ambassadeur que Candalle, « plus par folie que par nécessité, » avait détruit un jardin appartenant à l'évêché, sans compter d'affreux ravages autour de la ville. Tout cela n'était pas fait pour engager le prélat à la résidence. Aussi un autre ecclésiastique lui écrit-il en 1561 : « Le loup est entré dans vostre parc (p. 17). » Le jour même de ce rude avertissement, un prêche huguenot commençait à Dax. Il fut interrompu, grâce à Monluc; mais trois ans après une lettre des chanoines (p. 18) nous fait voir que l'illustre évêque en était encore à reculer « le dessein et desir qu'*il avoit* toujours eu de venir visiter *son* église. » Tous les malheurs s'abattirent à la fois sur ce pauvre diocèse trop longtemps déserté par ses gardiens naturels. « Nos écoles, écrivait Poyanne à Henri III en 1585, nos écoles et l'instruction de la jeunesse a cessé..., et que plus est, partie de nos églises sont closes pour la perte des pasteurs et prestres ordinaires. » Les prêtres qui restaient ne se ressentaient eux-mêmes que trop du défaut de discipline. On conçoit la peine que dut éprouver le successeur de MM. de Noailles, J.-J. du Sault, pour rétablir un peu d'ordre dans le gouvernement de son diocèse. « J'ai demeuré, écrit-il le 12 février 1603 à Henri IV, quatre années entières et révolues à prier mon chapitre de me rendre et restituer les papiers de mon évêché, où j'ai tant avancé le dernier jour que le premier..., tellement que j'ai été contraint et nécessité recourir à Rome par fulminations ecclésiastiques pour en avoir la vérité (p. 37). » Et à ce premier différent avec ses chanoines, s'en joignit bientôt un autre pour lequel le pauvre évêque dut encore se pourvoir auprès du Pape, lui demandant de déférer l'affaire au jugement

de l'archevêque d'Auch, son métropolitain. C'était Léonard de Trapes, un rude réformateur, auprès de qui les chanoines rebelles auront eu mauvais jeu, si toutefois il a eu à décider ce pénible débat. Mais je n'ai aucun renseignement sur ce point.

Ce que je viens d'extraire de la série de documents dacquois publiée par M. Tamizey de Larroque suffit au moins à montrer quel intérêt elle offre, seulement pour l'histoire ecclésiastique; et l'élément ecclésiastique n'entre pas pour un dixième dans la substance historique qui déborde de ces pièces et des notes qui les accompagnent.

Léonce Couture.

CORRESPONDANCE.

L'itinéraire de Philippe de Voisins du mont Genèvre à Avignon.

Gontaud, 3 avril 1884.

Mon cher ami, je m'empresse de vous communiquer une lettre d'un *spécialiste* qui nous donne des indications parfaites, définitives, sur les étapes de Ph. de Voisins dans la région représentée aujourd'hui par le département des Hautes-Alpes. Comme cette lettre complète votre aimable et excellent compte-rendu de janvier, peut-être trouverez-vous bon de les mettre sous les yeux de nos lecteurs. Permettez-moi, s'il doit en être ainsi, d'appeler leur attention sur la phrase où mon savant critique constate que le récit du pèlerin gascon est nouveau en ceci, que c'est le seul des récits connus qui nous fasse passer par le mont Genèvre. Cette constatation et les redressements qui le suivent rendent la lettre de M. Roman bien précieuse, et aux remercîments particuliers que je viens de lui adresser, j'aimerais à joindre, du haut de ma chère tribune, mes publics remercîments.

Votre ami dévoué,

Ph. Tamizey de Larroque.

Monsieur,

M. Paul Meyer a bien voulu me communiquer l'édition que vous venez de publier du *Voyage d'un pèlerin en Terre-Sainte* à la fin du xve siècle. En allant il passe par Lyon, la Tour du Pin, les Echelles,

Chambéry et le mont Cenis; en revenant, au contraire, il va à Avignon en suivant la vallée de la Durance. Cet itinéraire m'intéresse extrêmement parce que c'est le seul, parmi ceux publiés jusqu'à ce jour, où le voyoge se fasse en passant par le mont Genèvre; et l'an passé j'ai fait à la Sorbonne une communication sur les maisons hospitalières des Hautes-Alpes considérées comme pouvant servir de point de repère pour préciser la route des pèlerins à travers les Alpes.

Si je vous écris, c'est précisément pour relever quelques inexactitudes qui se sont glissées dans les notes qui accompagnent votre édition, du reste excellente, fautes que vous ne pouviez éviter, étant étranger à nos contrées et les noms des stations de votre pèlerin étant passablement altérés. M. Brun-Durand, de l'amitié duquel je m'honore et qui est un savant fort distingué, a bien voulu vous envoyer une note à ce sujet, mais on reconnaît qu'il n'a pas suffisamment étudié la topographie de notre département. Voici l'itinéraire des pèlerins:

Horte, qu'il faut probablement lire *Horts*, car les *e* et les *s* finals peuvent se confondre facilement. C'est *Oulx*, qui s'est dit et se dit en langue vulgaire *Ours*. Cette localité n'est pas l'ancienne station romaine d'*Ocellum* (voir les *Vases appollinaires*, par A. Jacobs), mais celle nommée *Ad Martem*.

Mont Ginèbre, pas de difficulté; le *mont Genèvre*, étape très régulière.

Brianson, pas de difficulté; *Briançon*, petite étape.

Saint-Crespin, pas de difficulté; *Saint-Crépin*, c'est l'étape des troupes en marche, encore actuellement.

Anbres, pas de difficulté; *Embrun*, qui du xve au xviiie siècle s'écrivit *Ambrun*, étape régulière.

A partir d'*Embrun*, le pèlerin, au lieu de prendre la route nationale actuelle par *Chorges* et *Gap*, continuait à suivre la *Durance* sur la rive droite, où était à cette époque la route.

Balsas, équivalant à *Valsas*, puisque, si je ne me trompe, c'est un gascon qui écrit. C'est *Valserres*, au confluent de la *Durance* et de la *Vense*, étape très normale.

Belpona, qu'il faut lire probablement *Velpeira*. C'est *Orpierre*, en langue vulgaire nommé *Vaupeira*. Pour y arriver, le pèlerin, quittant *Valserres*, suit la rive droite de la Durance jusqu'à *Ventavon*, de là oblique à droite, prenant la vieille route du Comtat nommée maintenant le *chemin de l'Huguenot*. Il part de *Ventavon*, passe à *Lazer*, *Argeliers*, *Eyguians*, *Logrand* et enfin *Orpierre*, forte étape d'au moins 45 ou 50 kilomètres, mais qu'on peut faire à la rigueur. Peut-

être le pèlerin a-t-il fait une étape intermédiaire, à *Ventavon*, par exemple, qu'il n'a pas jugé à propos de nous faire connaître.

Col de la Perche. Partant d'*Orpierre*, le pèlerin va à *Laborel*, *Villebois* et traverse le *Col de Perthi*, qui sépare ces villages du *Buis*.

Breis. Pas de difficulté; *le Buis*, étape normale.

Voilà, Monsieur, soyez-en sûr, l'itinéraire de votre voyageur et non un autre; je puis m'en rendre compte à merveille, ayant fait pour le ministère le *Dictionnaire topographique des Hautes-Alpes*, dont j'étudie depuis plus de vingt ans l'histoire. Vous pourrez suivre cet itinéraire sur une carte de l'état-major et vous verrez que c'est le plus court pour se rendre du mont Genèvre à Avignon.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée et du vif intérêt qui m'ont inspiré vos excellents travaux d'érudition, auxquels j'ai dû avoir souvent recours.

J. ROMAN,
correspondant du ministère.

NOTES DIVERSES.

CXCIX. Sur une édition peu connue d'un traité de Guevare traduit par Belleforest.

L'auteur du *Manuel du Libraire* signale (article *Guevara*), d'après les *Mémoires* du P. Niceron (t. XI, p. 103), la traduction de l'ouvrage ascétique espagnol intitulé : *Libro llamado Monte Calvario* (Salamanque, 1542, in-f°), par Fr. de Belleforest (Paris, 1575, 2 vol. in-8°). J'ai sous les yeux une édition de cette même traduction donnée à Lyon chez Benoist Rigaud, en 1593. En voici le titre qui diffère en bien des points du titre cité par Brunet :

Livre
du Mont
de Calvaire
ou sont contenus
les mystères admirables
mis à fin par le fils de Dieu Jésus
Christ nostre Seigneur, lorsque la il
mourut pour le rachapt de tout l'hu-
main lignage.
Composé par Don Antoine de Guevare,
Evesque de Mondognet, predicateur de
l'Empereur Charles V, chroniqueur, et
conseiller du conseil privé de Sa Majesté.
Traduit d'Espagnol en François,
par François de Belle-Forest, Comingeois.

Au verso du frontispice est imprimé un sonnet pieux, mais bien mauvais, adressé *au lecteur bénévole* par Léonard de la Ville Charoloys. Il faudra certes un lecteur plus que *bénévole* pour faire bonne mine à un tel sonnet (1) !

L'*Epître* [dédicatoire], de 6 pages non numérotées, *A Docte, généreux, et catholique seigneur M. Antoine Trevet, seigneur de Ravenel et conseiller du Roy en son thresor*, débute ainsi : « Monsieur, quoyque qui prendra esgard à ma qualité et vocation ce ne soit point à moy d'entrer en un champ si excellemment penible que de toucher aux sacrees moissons des sainctes lettres, et que plustost je doy m'arrester à tracer l'histoire comme le propre sujet de mes estudes, et embrasser les discours humains, n'ayant onc esté si heureux que de boire à plaisir de ceste surnaturelle liqueur de theologie, si est-ce que plusieurs raisons m'acheminans, j'ay entrepris une charge de grand faix, et ay pris en main un autheur theologien pour le faire parler François, et le donner à nostre France... » Après avoir beaucoup loué tour à tour Guevare et Trevet, Belleforest termine ainsi : « Lisez donc, je vous prie, le Mont de Calvaire, et y goustez les escritures tesmoignans ce qui se passa sur celle montaigne, ensemble prenez en gré le present de celuy qui se travaille pour le service de Dieu et du public. et pour le contentement de ceux de sa nation : lequel n'a gloire ny profit que du plaisir qu'il sent, voyant les gens de bien se plaire en son travail, et que les meschants en crevent d'envie. Et si je voy qu'on prenne plaisir à ceste premiere partie. j'espere en Dieu que bientost la seconde sortira en campaigne. Ce qu'attendant et m'asseurant qu'avec courtoisie vous me caressez pour le respect que chacun porte au seigneur de Guevare, je me recommanderay à vos bonnes graces, priant Dieu, Monsieur, vous donner en santé longue et heureuse vie. De Paris, le 30 de juillet 1571.

» Vostre meilleur amy, à vous obeyr. — François DE BELLEFOREST. »

T. DE L.

Comme *le Livre du Mont de Calvaire* se trouve dans ma modeste collection d'auteurs gascons, je puis ajouter quelques mots à l'instructive notice que vient d'en donner M. T. de L

Je transcris d'abord le titre de la première édition [de la traduction de Belleforest, bien entendu], d'après Du Verdier, qu'il faut toujours consulter avant tout autre en ce qui concerne le polygraphe de Samatan. « Il m'a aimé et frequenté fort familierement, » dit le docte bibliothécaire, qui ne craint pas d'ajouter que le nom de son ami « demeurera immortel entre les hommes tant que le monde sera monde à cause des belles œuvres qu'il a fait. » La nomenclature de ces œuvres ne couvre pas moins de six grandes pages in-folio, dans

(1) A la fin du volume, après la page 857, on trouve un *Sonnet sur le Mont de Calvaire de Monsieur de Guevare*, signé BERNARD MALARMEY *C.D. Vercel*, et, après la *Table*, une pièce intitulée : *Hymne sur le Mont de Calvaire, par* PIERRE MATTHIEU, *docteur aux lois*.

la première édition de la *Bibliotheque* (Lyon, 1585, p. 367-373). Voici donc, d'après cette source (p. 370), le titre de la traduction qui nous occupe :

Livre du Mont de Calvaire divisé en deux parties, dont la premiere contenant 58 chapitres traite les mysteres admirables mis à fin par le fils de Dieu Jesus-Christ nostre Seigneur; lorsque là il mourut pour le rachapt de tout l'humain lignaige. Et la seconde contient l'exposition des sept parolles que nostre Seigneur Jesus-Christ profera en l'arbre de la croix. Le tout escrit premierement en langue castillane par le reverend pere et seigneur Don Antoine de Guenare, evesque de Mondognet, prescheur, chroniqueur de l'Empereur par [ledit] de Belleforest et imprimé à Paris en 2 tomes 8°, par Gervais Mallot, 1575.

Ce titre n'offre aucune différence essentielle avec celui que donnent Niceron et Brunet. Mais je l'ai copié pour mettre en relief l'indication des *deux parties* du livre, indication qui ne se trouve plus dans le titre des éditions lyonnaises.

Je dis *éditions lyonnaises* au pluriel, car la mienne n'est pas la même que celle de M. T. de L. Le titre est bien identique (sauf que les lignes ne finissent pas toujours exactement sur le même mot ou fragment de mot), mais la date qui le termine en 1587. — Il y eut donc réimpression en 1593, et peut-être d'autres fois encore.

Mon volume est un in-18 de 24 li. li. non chiffrés, 855 p. et 12 ff. non chiffrés pour la *Table des plus singulieres matieres* et la pièce de vers de Pierre Mathieu. Tout ce que signale M. T. de L. dans l'édition de 1593 se trouve exactement dans la mienne, qui dut être littéralement reproduite par les mêmes presses.

Mais pourquoi le titre de la première édition fut-il modifié par l'éditeur lyonnais ? Probablement parce que ce dernier ne voulut donner que la première partie du *Livre du Mont Calvaire*, qui est la plus intéressante et qui d'ailleurs fait un tout complet, renfermant toutes les circonstances de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur, jusques et y compris la mise au tombeau. Du moins rien n'indique sur le titre de mon bouquin qu'il demande un second volume. On lit, d'ailleurs, après la pièce de Pierre Mathieu le mot FIN. Mais je dois ajouter que le titre courant des pages recto porte d'un bout à l'autre « Livre premier » et qu'on voit au bas de la p. 855 : « FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE du Mont de Calvaire; » ce qui me donne à penser. Peut-être B. Rigaud a-t-il publié aussi la seconde partie... Mais il me paraît plus probable, d'après l'agencement du frontispice, qu'il n'a voulu donner que la première, et que les indications du titre courant et de la p. 855 sont des maladresses de sa part. Si ces maladresses étaient corrigées dans l'édition de 1593, je ne garderais aucun

(1) Est-ce bien la première? Je suis surpris que l'épitre dédicatoire d'un ouvrage publié en 1575 soit datée de 1571. — Peut-être, d'après une conjecture énoncée plus bas, le titre aura-t-il été refait pour le premier volume quand on imprima le second. — Si cela se trouve vrai, il y aurait lieu de croire que le titre des éditions lyonnaises reproduit le *vrai titre* de la première édition parisienne.

doute sur l'*unicité* du volume lyonnais. Des renseignements ultérieurs pourront me fixer sur ce point.

De plus j'aurais besoin de voir l'édition parisienne pour m'assurer si elle contient les deux parties. Quelques mots de l'épitre dédicatoire, cités par M. T. de L., semblent dire que la première partie y paraît seule, quoique le traducteur eût l'intention de mettre bientôt la seconde « en campagne. » Mais j'ai cru de prime abord que chaque volume renfermait une partie; que l'épitre étant datée de 1571 et le livre seulement de 1575, un tel intervalle aurait plus que suffi pour donner à Belleforest le temps de combler cette lacune, et qu'alors un nouveau titre daté 1575 aurait été imprimé pour les deux volumes. — Il est pourtant possible que les deux in-8° parisiens de 1575 ne renferment que la matière de l'in-18 lyonnais de 1577, qui est fort épais et d'une impression fort compacte. L. C.

Appel à nos lecteurs pour l'acquisition des ruines de Sanxai.

A peu près tous les Français qui lisent connaissent aujourd'hui les fouilles archéologiques exécutées depuis quatre ans à Sanxai (Vienne) par un jésuite aussi savant qu'intrépide, le R. P. Camille de la Croix. Ils savent que ces fouilles ont amené la découverte de plusieurs monuments antiques du plus haut intérêt : temples, thermes, cirque ou théâtre, etc. Ils n'ignorent pas les discussions qui se sont produites au sujet de la vraie destination de cet établissement, et qui ont abouti, ou peu s'en faut, au triomphe du système du P. de la Croix, qui ne veut y voir qu'un lieu de réunion des tribus gauloises, le seul de ce genre dont nous connaissions des vestiges subsistants.

Or, ces ruines *uniques* sont sous le coup d'une destruction prochaine. « Le procès intenté au vaillant explorateur par le propriétaire du terrain des fouilles, disait le *Polybiblion* d'avril, aura sa solution définitive le 24 juin prochain, devant le Tribunal civil de Poitiers. » Et elle sera fatale aux recherches et aux ruines elles-mêmes. Seulement, d'ici là, ces ruines, espérons-le, seront acquises par l'Etat, qui a déjà témoigné ses bonnes intentions. Mais l'Etat exige la coopération effective des particuliers. M. Léon Palustre, président de la Société française d'archéologie, nous écrit qu'il ne reste aux Sociétés savantes des départements qu'à parfaire une somme de 20,000 francs. La Société historique de Gascogne s'adresse avec confiance au zèle de ses membres. Que chacun d'eux s'empresse d'envoyer son offrande, quelque modeste qu'elle soit, à M. A. Lavergne (Castillon-de-Bats, par Vic-Fezensac), et il aura contribué à sauver des monuments dont la perte serait un deuil pour l'archéologie et une honte pour la France.

LES GASCONS EN ITALIE*

II

LA MORT DU COMTE JEAN III D'ARMAGNAC.

La période de notre histoire connue sous le nom de Guerre de Cent Ans présente ce lamentable caractère d'avoir été, pour plusieurs provinces de France, presque aussi désastreuse pendant les trêves et les suspensions d'armes entre Français et Anglais que pendant les années de guerre ouverte. C'est qu'un changement important s'était introduit, au XIVe siècle, dans la composition des armées. A l'ancienne armée féodale, réunissant les vassaux autour du suzerain, se substituait peu à peu une armée nouvelle où figuraient, à côté des feudataires tenus au service militaire, des bandes de gens d'armes mercenaires, de toute nation, à la solde du prince. Tant que duraient les hostilités, rien de mieux. Les gens d'armes servaient avec fidélité et gagnaient courageusement leur solde. Mais la paix les laissait sans emploi. Comme il fallait vivre, ils continuaient alors à faire campagne pour leur propre compte, aux dépens des malheureuses provinces qu'ils exploitaient en attendant une nouvelle occasion d'offrir leurs services au roi d'Angleterre ou au roi de France.

L'historien de Du Guesclin, M. Siméon Luce, a remarquablement mis ce point en lumière. Il a décrit de la manière

* Voyez ci-dessus (livraison d'avril), p. 153.

Erratum. — A la page 164, ligne 8, lire : 1285 au lieu de 1283, pour la date de la mort de Charles d'Anjou.

la plus saisissante les ravages exercés par les routiers, après la conclusion du traité de Brétigny, dans les dernières années du règne de Jean-le-Bon (1).

On sait ce qui advint alors des compagnies. On essaya d'abord de les disperser par les armes. Malgré les exploits de Du Guesclin, le résultat général de la lutte fut loin d'être satisfaisant. Détruites sur un point, les bandes se reformaient un peu plus loin. Il fallut se résigner à traiter. Après quelques années de négociations, les routiers consentirent à se faire acheter leur retraite (2). Puis Du Guesclin se mit à leur tête, et les emmena se faire tuer en Espagne au service d'Henri de Transtamare (1366).

Malheureusement la lutte séculaire recommença entre la France et l'Angleterre, avec ses alternatives de paix et de guerres. Les mêmes causes devaient infailliblement produire les mêmes effets. Aussi voit-on ce qui s'était passé à la fin du règne de Jean-le-Bon se reproduire presque identiquement, du moins pour une certaine partie de la France, après l'avènement de Charles VI.

Les grands succès remportés sous Charles V par Du Guesclin et ses lieutenants découragent les Anglais. Des trêves ont été signées qui doivent durer jusqu'au commencement du xve siècle. C'est une véritable ruine pour les routiers, surtout pour les compagnies jadis à la solde de l'Angleterre, qui sont habituées depuis de longues années à traiter les provinces de France en pays conquis. Il ne leur

(1) *Histoire de Bertrand du Guesclin*, Chapitres X et XI.

Voir aussi, pour ce qui concerne le Midi de la France, l'excellente *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem, maréchal de France*, par M. Emile Molinier (dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*).

(2) Il faut citer notamment le traité conclu à Clermont, le 23 juillet 1362, par le maréchal d'Audrehem, avec les grandes compagnies. Ce traité ressemble tout à fait, dans ses caractères généraux, aux conventions que le comte Jean III d'Armagnac devait plus tard proposer aux chefs de bande. — Voir : Emile Molinier, *Etude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, p. 107.

reste d'autre ressource que de se transformer en véritables bandes de brigands. Déjà les chefs de bande occupent dans les montagnes du centre de la France, sur les confins des pays de langue d'oc et de langue d'oil, un certain nombre de places fortes dont ils se sont emparés pendant la guerre. Ils en prennent d'autres par force ou par surprise. Leurs ravages s'étendent sur le Limousin, l'Auvergne, le Quercy, le Velay, le Rouergue, le Gévaudan et jusque sur les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire (1). Dans ces malheureuses contrées, chaque capitaine de routiers, solidement appuyé sur quelque forteresse, se met à courir la campagne, surprenant les marchands, détroussant les voyageurs, mettant les seigneurs à rançon et frappant de lourdes contributions les populations épouvantées.

Il fallait reprendre l'œuvre de Du Guesclin. Ce fut à la Maison d'Armagnac qu'échut cette difficile mission.

Le comte Jean II d'Armagnac, sous les gouvernements du duc d'Anjou et du duc de Berry, lieutenants du Roi en Languedoc, essaya tantôt de battre les routiers, tantôt de négocier avec eux. A sa mort, en 1384, la lutte contre les compagnies fut reprise par ses deux fils : le comte Jean III et Bernard d'Armagnac, le futur connétable de France.

(1) Les principales places qui furent alors occupées par les routiers sont :

Dans le département du Cantal : Murat, Carlat, Alleuze, Charlus, Champagnac, Anglars (Doat. vol. 203, f° 112), Pailhès, Messilliac, La Garrigue (Doat, vol. 204, f° 75) et Le Saillant (Doat, vol. 204, f° 104).

Dans l'Aveyron : Turlande, Valon (Doat, vol. 203, f° 112) et La Roque-Bouillac (Doat, vol. 204, f° 75).

Dans la Corrèze : Saint-Exupéry, La Garnie, Gernes (Doat, vol. 203, f° 112) et Beynat (Doat, vol. 204, f° 75).

Dans le Lot : Vayrac, Rocamadour, le roc de Verdal, Pinsac, Costeraste, Sabadel, Montvalent, Creysse (Doat, vol. 203, f° 113) et Montbrun (Archives Nationales X^1a 44, f° 110).

Dans la Lozère : Fraissinet et Cenaret.

Dans le Tarn-et-Garonne : Orgueil.

Dans l'Ardèche : Le Gas (Doat, vol. 203, f° 112), Bressac, Pralong, le Bois et Blaizac (Doat, vol. 204, f° 75).

Les deux frères, qui s'aimaient tendrement, étaient alors dans la fleur de l'âge. Jean III n'avait que vingt-et-un ans; Bernard atteignait tout au plus sa vingtième année. C'étaient cependant déjà d'habiles capitaines. Sept ans auparavant, en 1377, presque enfants encore, ils avaient servi brillamment en Guyenne, sous les yeux du duc d'Anjou (1). Tous deux, d'ailleurs, pleins de courage et d'ardeur, ne demandaient qu'à se signaler de nouveau, les armes à la main, au service de la France.

Le comte Jean III, investi par le duc de Berry du titre de *capitaine général sur le fait de la guerre en Guyenne et en Languedoc* (2), pressa vivement les routiers et leur enleva un grand nombre de places (3).

Quant à Bernard, il fut chargé de défendre le Rouergue et s'établit dans le comté de Rodez comme dans une sorte de poste avancé fermant aux compagnies le chemin de la Gascogne (4). Le corps de troupe commandé par lui n'était d'abord que de dix-huit hommes d'armes (5). Porté ensuite à vingt-cinq (6), puis à cinquante (7), il atteignit enfin l'effectif de deux cent vingt hommes d'armes, réduit, il est vrai, un peu plus tard, à cent quatre-vingt-dix (8). Grâce à sa vi-

(1) Bibl. Nationale. *Pièces originales du cabinet des Titres*, vol. 93 (Armagnac), nos 74, 76, 78, 79, 80 et 81.

(2) *Lettres du duc de Berry*, du 27 octobre 1385. — Bibl. Nationale, coll. Doat, vol. 202, fo 224.

(3) Antoine Bonal, *Histoire de la comté de Rodez* (Bibl. Nationale, Ms. français 11644, fos 349 et 350).

Cette histoire, restée manuscrite, est une excellente source à consulter, l'auteur, qui écrivait au commencement du XVIIe siècle, ayant pu se servir, comme matériaux, d'un grand nombre de documents originaux conservés alors à Rodez, dans les anciennes archives des comtes d'Armagnac.

Le manuscrit original existe à Rodez, dans la bibliothèque de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. L'exemplaire de la Bibliothèque Nationale est une copie du temps, faite sous les yeux de l'auteur.

(4) Coll. Doat, vol. 202, fo 250.

(5) Archives de l'Aveyron, C. 1336, fo 104.

(6) Même registre, fos 105, 107 et 144 vo.

(7) Même registre, fo 145 vo.

(8) Coll. Doat, vol. 202, fo 250; — vol. 203, fos 32, 148 et 161.

gilance, Bernard parvint à arrêter toute tentative d'incursion.

Mais que servait de disperser une bande de routiers, si d'autres bandes se reformaient immédiatement; de reprendre quelques places aux compagnies, si les compagnies réparaient leurs échecs par de nouvelles conquêtes ? Après d'inutiles efforts, il fallut de nouveau se décider à négocier et à acheter à prix d'or l'évacuation par les routiers des forteresses qu'ils occupaient.

Déjà quelques seigneurs avaient conclu avec certains chefs de bande des traités particuliers dont ils s'étaient assez bien trouvés. Le comte dauphin d'Auvergne, Béraud II, avait obtenu du célèbre Aimerigot ou Mérigot Marchès, qu'il respecterait ses domaines moyennant une redevance, payée tous les quatre mois, de 260 francs en espèces, une pièce de cire, une pièce de satin et douze aunes de drap, accord qui fut soigneusement observé pendant sept ans, juqu'à l'arrestation de Mérigot Marchès (1).

Au mois d'octobre 1384, Bernard d'Armagnac essaya de négocier un accommodement de même nature avec les bandes anglaises qui menaçaient le Rouergue. Mais ses ouvertures n'eurent aucun succès (2).

Le comte Jean III d'Armagnac reprit ces négociations, non plus isolément avec telle ou telle bande de routiers, mais avec l'ensemble des compagnies. Les difficultés étaient extrêmes. Il parvint néanmoins, à force d'énergie et de patience, à atteindre son but. Au commencement de juillet 1387, il avait obtenu de la plupart des chefs de bande la promesse de livrer, moyennant un prix à débattre plus tard, les places fortes qu'ils occupaient, de laisser en paix les sujets du roi de France et de s'éloigner au moins pour une année. Ramonet de Sort,

(1) *Registre criminel du Chatelet de Paris*, publié par la Société des Bibliophiles français, II, p. 204.

(2) Archives de l'Aveyron, C. 1336, f° 118.

Raymond Guilhem de Caupenne, Chopi de Badefol, le bort ou bâtard de Garlenx, Nolin Barbe, Amanieu de Monbec, le bort de Monsal, lo Basquinat, Monnet de Campagne, Gordinet, Bertronnet de Bersanac, Pierre de Nisant acceptaient en principe. On était moins avancé avec Mérigot Marchès, le bort de Vic, Berthut de Saint-Paul et Bernard Doat, mais on était à près certain de pouvoir compter sur leur acquiescement.

Avant tout il fallait de l'argent. Les délégués des trois ordres, clergé, noblesse et tiers-état, des provinces d'Auvergne, Velay, Gévaudan, Rouergue et Quercy et des sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, réunis à Rodez le 6 juillet 1387, accordèrent au comte d'Armagnac, pour l'expulsion des routiers, un subside de deux cent cinquante mille livres (1).

Restait à pousser activement les pourparlers à peine entamés, à conclure avec les compagnies des traités définitifs. On avait d'abord espéré que tout pourrait être terminé en quelques mois. En réalité l'œuvre entreprise par Jean III ne demanda pas moins de trois ans d'efforts persévérants. Rien de plus délicat que ces négociations. Il fallait s'aboucher successivement avec chaque chef de compagnie, discuter le prix de sa retraite, régler le mode de paiement et les délais d'évacuation. Puis, une fois que l'on était tombé d'accord, c'étaient des précautions minutieuses à prendre pour ne pas être trompé. De là, nécessité d'exiger des otages, de ne payer les sommes promises que par à-comptes successifs et contre remise des châteaux-forts : en un mot, de traiter les capitaines de routiers avec toute la méfiance que de pareilles gens pouvaient trop légitimement inspirer. Encore arrivait-il parfois que, malgré toute la prudence déployée, les routiers refusaient au dernier moment de tenir leurs engagements, gar-

(1) Dom Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, IV, p. 390, et Preuves, col. 373.

dant à la fois les places qu'ils occupaient encore et les à-comtes qu'ils avaient déjà touchés (1).

Rien ne put rebuter Jean III, secondé avec autant de zèle que d'intelligence par son frère Bernard (2).

Du reste la cour de France s'intéressait vivement à ces efforts, dont les malheureuses populations opprimées par les routiers suivaient les progrès avec un espoir croissant de jour en jour. Charles VI écrivait au comte d'Armagnac :

« Notre amé et feal chambellan, Jean de Blaysi, nous a escrit la bonne diligence que vous aves eue au fait des vuides des forteresses occupées par nos ennemis au pais, de par dela, moiennant laquelle il a bonne esperance que, au plaisir de Notre Seigneur, les dites vuides seront briefment parfaites et accomplies. Si vous prions, très cher et feal cousin, que, en continuant ce que fait en avés, vous veuilliés en ce tellement travailler que briefment la chose puisse prendre bonne et

(1) Consulter notamment, pour le détail des négociations de Jean III avec les routiers, les pièces suivantes qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale, dans la collection Doat.

Vol. 193 : f°s 29 et 148, *Projets d'accords avec Ramonet de Sort;* — f° 65, *Projet d'accord avec Arnaud-Guillem de Clarens*; — f° 156, *Lettre du duc de Berry au comte d'Armagnac*, du 6 juillet [1387]; — f° 222, *Contestations avec Chopi de Badefol, au sujet de la mise à exécution des traités.*

Vol. 194 : f° 54, *Négociations avec Ramonet de Sort;* — f° 263, *Accord avec Jean de Blaisy, commissaire du Roi, pour la garde des otages*; — f° 313, *Mémoire indiquant ce que le comte d'Armagnac aurait à faire pour l'évacuation des forteresses occupées par les Anglais.*

Vol. 203 : f° 106, *Traité avec Mérigot Marchès*, du 30 novembre 1387; — f° 216, *Enquête relative aux dommages causés par les compagnies*, 3 septembre 1387 et 14 janvier 1388 (n. s.); — f°s 281 et 286, *Traité avec Ramonet de Sort*, 8 et 15 janvier 1389 (n. s.); — f°s 295 et 315, *Accord avec les Etats de Rouergue pour le vote d'un subside*, 17 janvier 1389.

Vol. 204 : f° 39, *Traité avec François de Naples*, 11 mai 1390; — f°s 37, 75 et 135, *Accords avec Jean de Blaisy, commissaire du Roi, relativement à la marche à suivre dans les négociations avec les routiers*, 7 mai, 28 juillet et 25 novembre 1390; — f° 103, *Actes relatifs à la levée d'un nouveau subside de 30,000 livres*, [21 mai], 14 octobre et 21 novembre 1390.

Voir aussi Froissart (ed. Buchon, liv. III, chap. XC) et Bonal, *Histoire de la comté de Rodez*, chap. XVII et XVIII (Bibl. Nationale, Ms. français 11644, f°s 349-370).

(2) Bernard se chargea, notamment, de pousser les négociations avec Chopi de Badefol et Ramonet de Sort. — Bibl. Nationale, coll. Doat, vol. 193, f° 222, et vol. 207, f° 138. — Archives de l'Aveyron, C 1338, f°s 117 v° et 118.

final conclusion, au plaisir et au profit de nous et de nos pays et que nous en puissions ouïr bonne nouvelle, car ce nous sera très singulier et special plaisir (1). »

D'un autre côté Jean III recevait des encouragements du pape d'Avignon, Clément VII.

Clement, etc. Cher fil, tu sçais assés si comme Nous tenons, comment Nous desirons de tout notre cueur et estude que le traité très-commendable et très proufitable encommencié aveuc ces gens d'armes estant es parties de Languedoc, qui si très gravement oppriment et affligissent tout le pais, soit mis à pleine execution et accomplissement, et que les dites gens d'armes vuident le dit pais, et puissent les habitans d'iceluy vivre en paix et transquillité, et le service divin, qui pour ses tribulations y est moult amenri et diminué, y soit fait deument ét augmenté à la loenge de Dieu, honneur et reverence de Sainte Eglise et renommée et exaltation de toy et de tous nobles qui à ce mettront peine, labeur et diligence : pourquoy, cher fil, Nous, qui a l'accomplissement du dit traité avons très ardent desir et affection, et plus grand que escrire nous ne le pourrions, te prions et exhortons tant affectueusement et de cœur comme plus pouvons, et aussi enjoignons en remission de tes pechés, que, pour honneur et reverance de Dieu et de Sainte Eglise, ta mere, perpetuelle loenge et memoire de toy et le profit evident du bien publique lequel tu es tenus conserver et deffendre, il te plaise ou dit traité travailler et labourer hastivement et sans delay, par telle maniere que par le bon effect de toy il puisse venir à bon et brief effect.

Pour lequel plus avancer et mettre à execution, Nous envoions par dela nos bien amés familiers, l'evesque de Rennes et maistre Pierre Borrier, clerc de nostre chambre, porteurs de cestes, auxquels comme à ceulx à qui Nous avons très-specialle fiance te plaise croire, sur ce qu'il te diront de par Nous, et leur veulles donner conseil, confort, faveur et ayde, tel comme mestier sera et le cas le requerra en temps comme tu Nous desires faire plaisir. Et se aucune chose te plaist que faire puissions, si la Nous veulles tousjours feablement faire savoir.

Donné [à] Avignon, soubs nostre annel secret, le dix et huitiesme jour d'avril (1).

(1) *Lettre du Roi Charles VI* du 1er février [1391]. — Coll. Doat, vol. 202, f° 260.

(1) Et au dessus est escript : « A nostre chier fil le comte d'Armagnac. » Collection Doat, vol. 202, f° 292.

Mais ce n'était pas tout que d'acheter la retraite des compagnies. Il fallait s'assurer que cette retraite serait effective. Le meilleur parti à prendre, pour arriver à ce résultat, n'était-il pas d'entraîner bien vite les routiers dans quelque lointaine expédition? Les laisser dans le pays, en se contentant d'une simple promesse de prochain départ, c'était vouloir assurer à bref délai la reprise de leurs déprédations (1). Les trèves se prolongeaient entre la France et l'Angleterre. Or les compagnies n'avaient pour vivre que la guerre ou à défaut de guerre le brigandage. On voulut bien essayer, au cours des négociations, d'inspirer à quelques chefs de routiers le respect de la propriété d'autrui, en en faisant tant bien que mal des propriétaires de fiefs. C'est ainsi que le comte Jean III d'Armagnac donna le chateau de Gourdon (2) à Ramonet de Sort (3), au grand déplaisir des habitants, fort peu flattés de voir leurs franchises municipales à la merci d'un pareil seigneur (4). C'est ainsi que Mérigot Marchès reçut, également de Jean III, Saint-Geniez de Rive d'Olt (5). Mais l'exemple même de Mérigot Marchès prouva combien il était dangereux de laisser les chefs de bande ressentir les ennuis de l'inaction.

Ce Mérigot Marchès (6) était issu d'une famille noble. Son père était chevalier et avait vaillamment servi le roi de France Jean-le-Bon (7). Orphelin de bonne heure, Mérigot Marchès fut élevé par des capitaines de compagnies au service de l'Angleterre et devint un des plus célèbres chefs de

(1) Voir une enquête relative aux dommages causés sur les terres de Garin d'Apchier par les routiers APRÈS la conclusion des traités avec le comte d'Armagnac. — Coll. Doat, vol. 203, f° 216.

(2) Dans le Lot.

(3) *Acte de donation du 4 avril 1389*. — Coll. Doat, vol. 204, f° 7.

(4) Coll. Doat, vol. 193, f° 306; et vol. 204, f° 7.

(5) *Registre criminel du Châtelet de Paris*, II, p. 200.

(6) Voir, dans le *Registre criminel du Châtelet de Paris*, II, pp. 177-213, la relation du procès de Mérigot Marchès (du 9 au 12 juillet 1391), avec notes renvoyant à Froissart et à Baluze : *Histoire de la Maison d'Auvergne*.

(7) *Registre criminel du Châtelet de Paris*, II, p. 184.

bande. Justement redoutable par ses brigandages, son courage, son audace, son habileté à dresser ses plans de campagne et à combiner ses ruses de guerre lui acquirent une véritable réputation. Aussi, le comte Jean III d'Armagnac eut-il grand soin de s'assurer son concours lorsqu'il entreprit l'expédition d'Espagne dont il sera question un peu plus loin. Le 30 novembre 1387, Mérigot Marchès avait conclu, avec Jean III, un traité en vertu duquel il s'engageait à évacuer les places qu'il avait conquises en Auvergne et à quitter le pays (1). Deux ans plus tard, il suivit quelque temps Bernard d'Armagnac en Catalogne. Par malheur, cette absence ne se prolongea pas. Mérigot eut des difficultés avec le comte d'Armagnac. Il regagna l'Auvergne où il avait laissé le produit de ses rapines, soigneusement mis en sûreté et dissimulé de côté et d'autre, dans des cachettes parfois bizarres, telles qu'un coffre de fer enfoui dans le lit d'un ruisseau (2).

C'était une véritable fortune que Mérigot Marchès avait amassée. On estimait vulgairement qu'il n'aurait pas été embarrassé pour payer, argent comptant, une rançon de cent mille francs (3). De fait, pour consentir à traiter avec le comte Jean III, il ne s'était pas fait donner moins de dix mille livres (4) qui étaient venu s'ajouter aux sommes précédemment extorquées dans ses fréquents coups de main.

Il était donc facile à Mérigot Marchès de vivre quelque

(1) Coll. Doat, vol. 203, f° 106.

(2) Je signale le fait aux chercheurs de trésors. Le coffret de Mérigot Marchès, contenant au moins cinq à six mille francs et peut être même jusqu'à six mille écus, était enfoui dans le lit d'un ruisseau à une lieue au-dessus d'Arches (département du Cantal, canton de Mauriac). Y est-il encore? Peut-être, car Mérigot mourut sans avoir pu indiquer exactement l'emplacement de sa cachette. — Voir : *Registre criminel du Châtelet de Paris*, II, p. 210.

(3) Froissart, éd. Buchon, liv. IV, chap. XIV.

(4) Bonal, *Histoire de la comté de Rodez*. — Bibl. Nationale, Ms. français 11644, f° 364.

temps dans le calme, en attendant le moment, qui s'annonçait justement comme devant être prochain (1), de participer à quelque nouvelle expédition. Mais Mérigot ne put résister à l'impression qu'il ressentit en revoyant les lieux qui avaient été le théâtre de ses exploits, avant qu'il n'eût traité avec le comte d'Armagnac et remis entre ses mains sa bonne forteresse de Charlus (2), dont les épaisses murailles lui avaient si longtemps permis de tout braver. *Il disait et imaginait en soi que trop tôt il s'était repenti de faire bien; et que, de piller et rober en la manière que devant il faisait et avait fait, tout considéré, c'était bonne vie.* Ses regrets se manifestaient, avec une naïve franchise, dans ces paroles qu'il adressait à ses vieux compagnons d'armes :

« Il n'est temps, ébattement ni gloire en ce monde que de gens d'armes, de guerroyer par la manière que nous avons fait ! Comment étions-nous réjouis quand nous chevauchions à l'aventure et nous pouvions trouver sur les champs un riche abbé, un riche prieur, marchand, ou une route de mulles de Montpellier, de Narbonne, de Limoux, de Fougans, de Béziers, de Toulouse et de Carcassonne, chargées de draps de Bruxelles ou de Montivilliers, ou de pelleterie venant de la foire du Lendit, ou d'épiceries venant de Bruges ou de draps de soie de Damas ou d'Alexandrie? Tout était nôtre à notre volonté. Tous les jours nous avions nouvel argent. Les vilains d'Auvergne et du Limousin nous pourvoyaient et nous amenaient en notre château les blés, la farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux, et la litière, les bons vins, les bœufs, les brebis et les moutons tous gras, la poulaille et la volaille. Nous étions gouvernés et étoffés comme des rois; et quand nous chevauchions, tout le pays tremblait

(1) C'était le moment où le comte Jean III allait s'apprêter à passer en Lombardie.

(2) Dans la commune de Bassignac, Cantal, arrondissement de Mauriac, canton de Saignes.

devant nous. Tout était nôtre allant et retournant. Comment prîmes-nous Carlat, moi et le bourt de Campane? Et Chalusset (1), moi et Perrot le Bernois (2). Comment échellâmes-nous, vous et moi, sans autre aide, le fort château de Mercœur (3) qui est au comte dauphin? Je ne le tins que cinq jours et si en reçus, sur une table, cinq mille francs. Et encore en quittai-je mille pour l'amour des enfants du comte dauphin (4). Par ma foi! cette vie était bonne et belle, et me tiens pour trop déçu de ce que j'ai rendu et vendu Charlus (5), car ce fort faisait à tenir contre tout le monde; et si était, au jour que je le rendis, pourvu pour vivre et tenir, sans être rafraîchi d'autres pourvoyances, sept ans. Je me tiens de ce comte d'Armagnac trop vilainement déçu. Nolin Barbe (6) et Perrot le Bernois me le disaient bien que je m'en repentirais. Certes de ce que j'ai fait je m'en repens trop grandement. »

Et ses compagnons de lui répondre dans le même sens :

« Aimerigot, nous sommes tous prêts à votre commandement. Si renouvelons guerre et avisons quelque bon fort en Auvergne ou en Limousin et le prenons et fortifions. Nous

(1) Le château de Chalusset était situé sur la commune de Boisseul, Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, canton de Pierre-Buffière.

(2) Célèbre chef de bande dont Froissart parle longuement et qui refusa toujours obstinément de traiter avec le comte d'Armagnac.

(3) Corrèze, arrondissement de Tulle.

(4) Reste à quatre mille francs, sans compter deux chevaux du prix de cinq cents francs, vingt-cinq draps de soie, deux houppelandes neuves fourrées de peau d'écureuil et vingt marcs de vaisselle d'argent, que le comte-dauphin d'Auvergne envoya à Mérigot pour le remercier de ne pas avoir exigé davantage. — *Registre criminel du Châtelet de Paris*, II, p. 205.

(5) Le texte de Froissart porte Alleuze (Cantal, canton de Saint-Flour). Mais Alleuse fut occupée, jusqu'au 25 mai 1390, par le bâtard de Garlenx et non par Mérigot Marchès (Bonal, *Histoire de la comté de Rodez*. — Bibl. Nationale, Ms. français 11644, f° 357, v°).

C'était Charlus qui était la principale place de Mérigot, lequel tenait en outre Champagnac (dans le canton de Saignes comme Charlus) et un château près de Saint-Victor (Cantal, arrondissement d'Aurillac, canton de Roquebrou). — Voir coll. Doat, vol. 203, f° 106.

(6) On a vu cependant, plus haut (p. 257), que Nolin Barbe s'était montré tout disposé à traiter avec le comte d'Armagnac.

aurons tantôt recouvré nos dommages; et si fait si bel et bon voler en Auvergne et en Limousin que meilleur ne peut faire (1). »

Et Mérigot Marchès, qu'excitait d'ailleurs sous main le roi d'Aragon, avide de troubler, par une diversion, le comte d'Armagnac (2), de se remettre en campagne, de s'emparer de la Roche de Vendet (3), de fortifier cette place et de s'appuyer sur elle pour recommencer ses brigandages. Si bien que les représentants du Roi s'émurent; que le vicomte de Meaux se mit à la tête d'une armée et pressa vivement Mérigot Marchès, malgré l'intervention de l'Angleterre, désireuse de sauver le chef de bande; que la Roche de Vendet fut reprise aux routiers; et que Mérigot, contraint de fuir, fut arrêté par le seigneur de Tournemine, livré au comte d'Armagnac, remis ensuite aux gens du Roi, sur la demande personnelle de Charles VI (4), transféré à Paris, jugé devant le Châtelet, enfin condamné à être traîné sur une claie, comme gentilhomme, promené dans Paris à son de trompe sur le haut d'une charrette, décapité aux halles, et écartelé, son corps pendu au gibet et ses quatre membres cloués aux portes de la ville : ce qui fut aussitôt exécuté (5).

On peut juger par Mérigot Marchès de ce qu'étaient ces chefs de bande avec lesquels traitait le comte d'Armagnac.

Jean III savait bien à qui il avait affaire. Mieux que personne, il comprenait la nécessité d'entraîner au loin les routiers. Aussitôt qu'il avait vu les négociations avec les compagnies en bonne voie, il s'était préoccupé de quelque expédition à entreprendre et avait résolu de lancer les ban-

(1) Froissart, éd. Buchon, liv. IV, chap. XIV.

(2) Zurita, *Anales de la Corona de Aragon*, libro X, cap. XLVI.

(3) Dans la commune de Murat-le-Quaire, Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont-Ferrand, canton de Rochefort.

(4) *Lettre du roi Charles VI au comte d'Armagnac*, du 31 janvier [1391].— Collection Doat, vol. 194, fol. 248.

(5) *Registre criminel du Châtelet de Paris*, II, p. 208.

des, dès qu'il le pourrait, sur le Nord-Est de l'Espagne, vers la Catalogne et l'Aragon.

Le duc de Berry, oncle du comte d'Armagnac et lieutenant général du Roi en Languedoc, aurait préféré que l'on rejetât les routiers au-delà du Rhône, du côté de la Savoie et de l'Italie. Il se prononça très nettement à cet égard (1). Néanmoins Jean III persista dans son premier projet.

Que le souvenir de Du Guesclin et de son expédition de Castille ait influé sur la décision du comte d'Armagnac, la chose est au moins fort probable. Il est évident, d'ailleurs, que la frontière des Pyrénées était la plus rapprochée et la plus facile à atteindre. Mais Jean III avait, en outre, des raisons personnelles qui devaient lui faire choisir l'Espagne.

C'était une ancienne tradition que la Maison d'Armagnac tirait son origine des rois de Castille et de Léon. « Du costé de ceulx d'Armaignac, répétait encore à la fin du xve siècle le duc Jacques de Nemours, le dit monseigneur Jacques estoit venu et descendu de la Maison du roy d'Espaigne, par le moyen d'un fils maisné du roy d'Espaigne, qui espousa une contesse d'Armaignac, dont les ditz d'Armaignac sont venuz et issuz (2). ».

Cette commune origine était parfaitement admise par les rois de Castille et de Léon. L'un d'eux donna plusieurs terres au comte d'Armagnac *son proche parent, de sa Maison et de la lignée royale des rois d'Espagne, Léon, Castille et Galice,* en considération de ses droits héréditaires sur les dits royaumes (3).

(1) *Mémoire adressé par le duc de Berry au comte Jean III d'Armagnac et remis à son destinataire au mois d'octobre 1387.* — Collection Doat, vol. 194, f° 288.

(2) Archives Nationales, J. 855, n° 7.

(3) Les lettres du don fait par *Jean*, roi de Castille, de Léon, de Tolède, de Galice, etc., à *Jean*, comte d'Armagnac, sont mentionnées dans deux inventaires d'Alençon, conservés à la Bibliothèque Nationale, dressés : l'un en 1525 (Ms. français 18944, f° 313 v°), l'autre au commencement du xviie siècle (Ms.

Jean III, du reste, ne manqua pas de resserrer les liens qui l'unissaient aux souverains de Castille, en concluant, en 1386, un traité d'étroite alliance avec le roi Don Juan I (1).

D'un autre côté, un mariage avait rapproché la Maison d'Armagnac de la Maison royale d'Aragon. Le prince don Juan d'Aragon, fils et héritier du roi don Pedro IV, *le cérémonieux*, avait épousé, en 1372, Mathe d'Armagnac, sœur du comte Jean II, et, par conséquent, tante du comte Jean III et de Bernard.

Ce fut ce don Juan d'Aragon qui donna indirectement au comte Jean III d'Armagnac l'occasion de s'immiscer une première fois dans les affaires d'Espagne.

Devenu veuf de Mathe d'Armagnac, don Juan se remaria, en 1384, avec Yolande de Bar, fille aînée de Robert, duc de Bar. Le roi don Pedro s'opposait à cette union. Don Juan passa outre, malgré son père, grâce au concours que lui prêta le comte d'Ampurias, lequel était à la fois son cousin et son beau-frère (2). La colère du roi don Pedro se tourna contre le comte d'Ampurias. La position de ce dernier devint d'autant plus critique, que don Juan, pour lequel il s'était compromis, se raccommoda avec son père. Il dut

français 16837, f° 8). Mais ces deux inventaires sont inexacts en indiquant comme date de ces lettres : le premier, l'année 1334, et le second, l'année 1400. En effet, la couronne de Castille était portée, en 1334, par Alphonse XI, et en 1400 par Henri III.

L'erreur commise dans l'inventaire de 1525 peut encore s'expliquer. Le rédacteur de cet inventaire aura mal lu la date, en oubliant soit un L soit un C, ce qui lui aura fait écrire 1334 au lieu de 1384 ou de 1434. Ces deux dates rectifiées peuvent également être justes. En 1384, il s'agirait du roi don Juan I et du comte Jean III d'Armagnac; et ce don pourrait être rapproché du traité d'alliance de 1386. En 1434, ce seraient le roi don Juan II et le comte Jean IV qui figureraient dans l'acte.

En l'absence de toute pièce originale, il est impossible de rien préciser.

(1) Le traité conclu à Burgos, le 29 juin 1386, par les mandataires du comte d'Armagnac, fut ratifié le 8 septembre suivant à Castelnau de Montmiral par le comte Jean III. — Coll Doat, vol. 203, f° 50.

(2) Don Juan d'Aragon, comte d'Ampurias, était, de même que le roi don Pedro IV, petit-fils du roi d'Aragon, don Jayme II. Il avait épousé sa cousine Jeanne, fille du roi don Pedro IV, et sœur de don Juan d'Aragon.

prendre les armes contre le roi d'Aragon et chercher des alliés.

Ce fut au comte Jean III et à Bernard d'Armagnac qu'il s'adressa. Il leur envoya un de ses chambellans, Bernard Archimbaut, pour demander instamment le concours du plus jeune des deux frères.

Bernard d'Armagnac était occupé à défendre le Rouergue contre les routiers. Cette lutte obscure ne pouvait guère lui donner l'espérance de signaler sa jeune valeur. Il saisit donc avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui. D'ailleurs c'était un moyen de débarrasser le pays de quelques-unes des bandes de routiers, en les envoyant au secours du comte d'Ampurias. Les propositions apportées par Bernard Archimbaut furent acceptées; et au mois d'octobre 1384, Bernard d'Armagnac, d'accord avec son frère Jean III, conclut avec le comte d'Ampurias une ligne offensive et défensive envers et contre tous, sauf le roi de France, les princes du sang royal, les Maisons d'Armagnac et d'Albret. Le comte d'Ampurias s'engageait à donner 60,000 florins pour la solde des gens d'armes et à partager avec son allié les places qui seraient prises. Toutefois les conquêtes faites en Roussillon et en Cerdagne étaient réservées à Isabelle de Majorque, marquise de Montferrat (1). Cette princesse réclamait une partie des provinces soumises au roi d'Aragon, notamment le Roussillon, en qualité de fille et d'héritière de don Jayme, dernier roi de Majorque, qui avait été dépouillé de ses états par le roi don Pedro IV. Elle était donc tout naturellement portée à s'unir au comte d'Ampurias.

Sans perdre un instant, Bernard d'Armagnac s'occupa de rassembler des troupes et de les envoyer à son nouvel

(1) Isabelle de Majorque, fille du roi don Jayme, tué en 1349, avait épousé Jean Paléologue, marquis de Montferrat. Elle resta seule héritière de la Maison de Majorque à la mort d'un frère, nommé aussi don Jayme, qui décéda sans postérité en 1375.

allié (1). Mais il s'abstint d'aller combattre en personne et resta en Rouergue. Bien lui en prît, du reste, car l'expédition eut une issue peu brillante. Le gros des troupes venues de France fut surpris et complètement battu, au printemps de 1385, près de Durban (2), sur les frontières de Roussillon. La plupart des chefs, et, parmi eux, Amaury de Séverac, le futur maréchal de France, tout jeune encore (3), tombèrent aux mains des Espagnols. Les autres capitaines gascons qui avaient pénétré plus avant et s'étaient enfermés dans quelques places fortes appartenant au comte d'Ampurias, durent capituler et traiter, le 23 juin 1385, avec le roi d'Aragon pour obtenir l'autorisation d'évacuer le pays et de ramener leurs soldats en Languedoc (4).

Si malheureuse qu'eût été cette expédition, elle ne laissa pas d'inspirer à Jean III la pensée d'employer les compagnies contre le roi d'Aragon. Justement, en 1386, son ancien allié, le comte d'Ampurias, venait de tenter une nouvelle prise d'armes.

Il fallait un prétexte pour attaquer don Juan I, qui succédait alors (1387) à son père, don Pedro IV, sur le trône d'Aragon. Le comte d'Armagnac s'adressa à la marquise de Montferrat, Isabelle de Majorque, dont il a déjà été question un peu plus haut.

Cette princesse avait jadis chargé le duc Louis d'Anjou de défendre ses droits et de revendiquer l'héritage de la Maison de Majorque. Mais le duc d'Anjou était mort en 1384. Jean III offrit à la marquise de Montferrat de prendre sa cause en main et de tenter, de compte à demi, la conquête du Roussillon et de ses dépendances. La marquise de Montferrat accepta. Il fut décidé qu'elle continuerait à porter jusqu'à sa mort le titre

(1) Archives de l'Aveyron, C. 1336, f° 152.
(2) Aude, arrondissement de Narbonne.
(3) Archives Nationales, X^{2a} 18, à la date du 4 juin 1423.
(4) Zurita, *Anales de la Corona de Aragon*, libro x, xxxv.

de reine de Majorque, qu'elle recevrait de Jean III, jusqu'au début des hostilités, une pension de mille livres, et qu'elle garderait pour elle le Roussillon, abandonnant en revanche au comte d'Armagnac la Cerdagne et la vicomté de Couflens (1). Quant au reste des conquêtes, il serait partagé par moitié (2).

Lorsque Jean III exposa, pour la première fois, au duc de Berry (3), son projet d'expédition en Espagne, les négociations étaient à peine entamées avec les compagnies. La plus grande discrétion s'imposait donc à lui, sous peine de donner l'éveil au roi d'Aragon et de tout compromettre. Aussi, s'il insère dans les traités proposés aux chefs de bande une clause concernant une expédition à entreprendre en pays étranger, il a bien soin de ne pas désigner ce pays. Les capitaines de routiers s'engagent seulement à *aller, avec leurs gens, à certain voyage que Monseigneur veut faire ou faire faire, lequel est bon et honnorable à Monseigneur et de grand profit aux compagnons qui y iront; et Monseigneur déclarera, quand besoin sera, quel est le dit voyage, mais, parce qu'à Monseigneur et à toute la compagnie pourrait tourner à grand dommage, il ne l'a point osé dire ni déclarer* (4).

Ce ne fut qu'à l'automne de 1389 que le comte Jean III put enfin commencer à dévoiler ses plans. Les négociations avec les bandes étaient cependant loin d'être terminées et Jean III ne pouvait songer à quitter la France. Mais les routiers qui avaient définitivement traité et qu'il importait d'éloigner au plus tôt étaient déjà assez nombreux pour former une véritable armée. Un vieux chroniqueur porte les forces dont pouvait disposer le comte d'Armagnac au chiffre, évi-

(1) Ariége, arrondissement de Saint-Girons, canton d'Oust.

(2) Archives de Tarn-et-Garonne, série C, fonds d'Armagnac, deux pièces originales détachées, sur papier.

(3) Antérieurement au mois d'octobre 1387. — Coll. Doat, vol. 194, f° 288.

(4) Coll. Doat, vol. 193, f° 29.

demment fort exagéré, de dix-huit mille chevaux (1). D'après un autre témoignage, également ancien, elles se montaient seulement en tout à neuf mille combattants (2). Jean III résolut de leur faire passer la frontière sans plus tarder et de les envoyer, comme une sorte d'avant-garde, attendre, sur les terres relevant de la couronne d'Aragon, l'arrivée du reste des compagnons. Il confia à son frère Bernard le commandement de cette première expédition.

Avant de se mettre en campagne, Bernard d'Armagnac fit, pour son frère, un sacrifice qui honore son désintéressement.

Si la conclusion des traités avec toutes les compagnies se faisait si longtemps attendre, c'est que l'argent manquait. Les 250,000 livres promises, en 1387, au comte d'Armagnac, avaient été absorbées. De même un nouveau subside de neuf mille livres voté par les Etats de Rouergue le 17 janvier 1389 (3). Les plus fortes sommes disparaissaient vite avec les exigences énormes des chefs des routiers. Un seul d'entre eux, Ramonet de Sort, ne s'était pas fait payer moins de dix-neuf mille francs d'or la remise des places qu'il occupait (4).

Bernard d'Armagnac possédait comme apanage, en vertu d'un arrangement de famille (5), le comté de Charolais, en Bourgogne. Prêt à partir pour l'Espagne, il consentit à ce que son frère, Jean III, fît argent de ce comté de Charolais, en l'engageant ou en le vendant, pour appliquer le prix que l'on en retirerait à satisfaire aux demandes des compagnies.

(1) Pere Tomich, *Historias et conquestas dels excellentissims e catholics reys de Arago*, Barcelone, 1584, f° XLVIII v°.

(2) Miguel Carbonell, *Chroniques d'Espanya*, Barcelone, 1517, f° CCIIII v°.

(3) Coll. Doat, vol. 203, f°s 295 et 315.

(4) Coll. Doat, vol. 193, f°s 29 et 148.

(5) En vertu d'un accord passé le 16 novembre 1385, Bernard avait reçu de son frère le comté de Charolais en échange de la baronnie des Angles, en Bigorre, et d'une somme de 3000 livres que son père, le comte Jean II, lui avait laissées par testament. — Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, VI, p. 321.

Ce fut le 18 septembre 1389, à l'Isle-en-Dodon (1), que Bernard donna pleins pouvoirs pour l'aliénation du Charolais (2). Immédiatement après il quittait la Gascogne, allait rejoindre les compagnies qui s'étaient peu à peu concentrées vers l'extrémité orientale des Pyrénées, se mettait à leur tête et pénétrait dans les états du roi don Juan par l'Ampurdan et la Catalogne. Ses troupes remportèrent d'abord des succès répétés dans le diocèse de Girone, où l'on prit de vive force Bascara (3) et un grand nombre d'autres petites places. Puis les soldats de Bernard vinrent, le 11 février 1390, mettre le siège devant Bésalu (4). Mais le frère du comte d'Armagnac ne paraissait pas avoir de plan de campagne bien arrêté. Les compagnies qu'il commandait ne pensaient qu'à piller le pays et à reprendre leur ancienne vie de brigandage. C'était là, il est vrai, le principal but de Bernard, désireux avant tout de faire retomber les ravages des routiers sur d'autres pays que sur les provinces de la France.

Cette brusque aggression surprit le roi d'Aragon tout à fait au dépourvu. Il adressa d'abord ses réclamations au comte d'Armagnac, sans aucun succès, bien entendu; il fit alors appel au roi de France. Charles VI visitait justement le midi de la France. Il reçut à Béziers, dans le courant du mois de janvier 1390, les ambassadeurs du roi don Juan.

Celui-ci, invoquant les traités d'alliance qui existaient entre la France et l'Aragon, demandait au roi Charles VI, l'ordre immédiat pour les compagnies d'évacuer ses états, la réparation du dommage causé et l'envoi d'un secours de mille chevaux chargés de contribuer à la défense du pays.

La situation ne laissait pas que d'être embarrassante.

(1) Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens.
(2) Archives Nationales, J. 247, n° 28.
(3) A quelque distance de Girone, au nord du Ter.
(4) Dans la plaine d'Ampurias, à l'ouest de Bascara.

Charles VI comprenait trop bien l'immense service que Jean III et son frère rendaient à la France en éloignant les routiers. Il sut assez habilement se tirer d'affaire. Il répondit qu'il ne demandait pas mieux que d'observer les conditions des traités d'alliance; mais que, ces traités ayant été conclus pendant sa minorité, par ses oncles, les ducs de Bourgogne et de Berry, il n'était pas au fait de ce qui avait été stipulé, et avait besoin de consulter préalablement ses oncles. Du reste, il devait revenir par Dijon; il rencontrerait le duc de Bourgogne dans cette ville et pourrait alors donner une réponse positive. En attendant, il promit de défendre à tous ses sujets d'aller rejoindre Bernard d'Armagnac.

Le roi d'Aragon attendit encore quelques semaines. Ne recevant aucune nouvelle de la cour de France, il se décida enfin à agir avec vigueur et à attaquer ces pillards qui depuis six mois dévastaient ses états. Après s'être avancé de Barcelone à Girone, il quitta cette dernière ville le 31 mars et marcha sur les compagnies avec 4,000 cavaliers et de nombreux gens à pied.

Bernard ne l'attendit pas. Il n'entrait nullement dans ses vues de livrer bataille avant l'arrivée de son frère. Il recula donc vers les fontières du Roussillon et du royaume de France. Là, les bandes s'arrêtèrent dans une situation des plus favorables pour elles, entre Corbère (1) et Fenouillet (2), trop loin pour être attaquées par don Juan, revenu à Girone, et n'ayant pour vivre qu'à faire de temps en temps de nouvelles incursions sur les domaines du roi don Juan, en Roussillon, vers Mosset (3), Salces (4) et Saint-Hippolyte (5).

(1) Pyrénées-Orientales, arrondissement de Perpignan, canton de Millas.

(2) Arrondissement de Perpignan, canton de Saint-Paul de Fenouillet.

(1) Arrondissement et canton de Prades.

(2) Salces et Saint-Hippolyte sont dans le canton de Rivesaltes, arrondissement de Perpignan.

(3) Zurita, *Anales de la Corona de Aragon*, libro x, cap. XLIIII et XLVI. — Pere Tomich, *Historias .. dels... reys de Arago*, f° XLVIIII. — Miguel Carbonell, *Chroniques d'Espanya*, f° CCIIII v°.

Bernard, considérant alors sa tâche comme momentanément accomplie, abandonna son commandement, rejoignit son frère Jean III qui avait passé l'hiver à poursuivre les négociations avec le reste des bandes, et tous deux réunis partirent pour Paris, où ils arrivèrent dans le courant de mai 1390.

Quels furent au juste les motifs et le but de ce voyage à Paris? Que se passa-t-il dans les entrevues que le comte d'Armagnac et son frère eurent avec le Roi, les princes et les membres du conseil? Nous constatons bien deux résultats importants qui justifient amplement ce déplacement du comte d'Armagnac. Tout d'abord, il conclut définitivement la vente, sous faculté de rachat, au duc de Bourgogne du comté de Charolais, moyennant 60,000 francs d'or (1). En second lieu, il obtint de Charles VI la levée d'un nouveau subside de 30,000 livres, sur l'Auvergne, le Quercy, le Rouergue, le Velay, le Gévaudan et les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire (2). Mais ne fut-il pas aussi question de l'expédition d'Espagne? Ne se produisit-il pas une intervention personnelle du roi de France ou de quelqu'un des princes en faveur du roi d'Aragon? Bernard d'Armagnac, à son arrivée à Paris, fut reçu à merveille. Charles VI lui accorda une pension annuelle de 2,000 livres (3), et voulut s'attacher le jeune capitaine d'une manière toute spéciale (4). Faut-il voir dans ces marques de faveur une sorte de dédommagement qu'on voulait donner à Bernard, en l'obligeant à abandonner son commandement sur les frontières du Roussillon?

(1) La vente conclue le 11 mai 1390 par l'entremise de Guérin, sire d'Apchier, mandataire du comte d'Armagnac, fut ratifiée, à Paris, le 16 juin par Jean III, et le 17 du même mois par Bernard d'Armagnac. — Archives Nationales, J. 247, nos 28, 29 et 30.

(2) Bibl. Nationale, *Pièces originales du cabinet des Titres*, vol. 259, dossier Blaisy, no 28. — Coll. Doat, vol. 204, fo 103.

(3) *Lettres du roi Charles VI*, du 22 novembre 1390. — Coll. Doat, vol. 204, fo 133.

(4) Archives Nationales, J. 293, no 33.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que lorsque Jean III partit pour Paris, il annonçait toujours son intention de faire la guerre contre le roi don Juan. On croyait même, au-delà des Pyrénées, qu'il allait bientôt passer en Catalogne par le val d'Aran ou la vallée d'Aure (3). Cependant, il laissait déjà pressentir qu'il pourrait peut-être bien envoyer, tôt ou tard, les compagnies ailleurs qu'en Espagne (4).

Jean III va à Paris. Il revient en Gascogne, et quelques semaines plus tard la lutte contre le roi d'Aragon est tout à fait abandonnée.

Mais aussi, c'est qu'il s'est produit dans l'intervalle un incident dont les conséquences vont être des plus graves. Jean III voit de nouveaux horizons se dérouler devant lui. Au lieu d'une guerre plus ou moins fructueuse dans les montagnes du Roussillon et de la Catalogne, il a en perpective une expédition dans une des contrées les plus riches du monde, expédition qui lui promet à la fois gloire et profit, en assurant un emploi à toutes les bandes de routiers.

Désormais, c'est vers l'Italie que se tournent toutes les pensées du comte d'Armagnac.

PAUL DURRIEU.

(*La suite au prochain numéro.*)

(3) Zurita, *Anales de la Corona de Aragon*, lib. x, cap. XLIIII.
(4) Coll. Doat, vol. 203, f° 39.

NOTE

SUR

LE POÈTE LECTOUROIS LACARRY

M. G. Clément-Simon n'a jamais cessé de s'intéresser aux choses historiques et littéraires de la Gascogne, soit tout le temps qu'il a été un des magistrats les plus remarquables de notre région (à Agen, à Pau, à Toulouse), soit pendant qu'il a rempli avec éclat les fonctions de procureur général à Aix, ville où il a laissé, comme j'ai pu le constater, de fidèles souvenirs et de flatteurs regrets, soit enfin depuis que les injustes rigueurs de la politique l'ont précipité dans la retraite où il vit avec une grande dignité. En mettant en ordre sa riche bibliothèque, M. Clément-Simon a retrouvé une rarissime plaquette de 1636, qu'il a bien voulu me communiquer, m'invitant à la faire connaître à mes chers et bienveillants lecteurs : ils le remercieront tous, avec moi, de sa gracieuse attention et ils exprimeront tous le vœu, toujours avec moi, qu'il nous fasse *directement* jouir — et le plus souvent possible — de la partie gasconne de sa belle collection de livres rares et de précieux manuscrits.

Lacarry n'est mentionné par aucun des historiens de la littérature française. Guillaume Colletet ne l'a pas connu, l'abbé Goujet pas davantage. Un intrépide chercheur, Viollet-le-Duc père, qui a passé une grande partie de sa vie à recueillir les œuvres des poètes d'autrefois, même les plus oubliés, et qui leur a consacré un volume (*Catalogue de la bibliothèque poétique*, etc.) auquel il aurait pu donner pour épigraphe : *diis ignotis*, n'a jamais rencontré la plaquette de Lacarry. Enfin, M. Léonce Couture, qui a mis tant de zèle

et de soin à réunir les matériaux de son *Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne*, et qui, dans ces pages savantes et charmantes, a donné un si exact dénombrement des prosateurs et des poètes de la province ecclésiastique d'Auch (1), n'a pas été plus heureux que ses devanciers (2). Seuls, de notre temps, Brunet et Du Mège ont cité le nom de Lacarry. Mais je me demande s'ils ont eu son petit recueil entre les mains et s'ils ne l'ont pas plutôt signalé sur la foi d'autrui. Pour ce qui concerne l'auteur du *Manuel du Libraire*, mon soupçon est à demi justifié par la manière dont il a écrit le nom du poète; car il a séparé la première syllabe de ce nom des deux suivantes (*La Carry*), tandis que, dans le frontispice de la plaquette, ce nom est imprimé *Lacarry*, comme l'est partout celui du docte jésuite Gilles Lacarry (du diocèse de Castres), né en 1605, mort en 1684, auteur de divers travaux estimés, notamment de l'*Historia coloniarum*, etc. Autre motif de doute : Brunet cite incomplètement le titre de l'opuscule, se contentant de ces cinq mots : *Pour le triomphe du Soucy*, alors que le titre réel est celui-ci : *Clytie pour le triomphe du Soucy A Monseigneur le premier president* (3). — Quant à Du Mège, en 1846, il a fait de Lacarry un toulousain, dans son *Histoire des institutions de Toulouse* (t. IV,

(1) Tous les admirateurs de l'érudition et du talent de M. L. Couture espèrent bien qu'il transformera cette esquisse en un tableau définitif.

(2) *Clytie* manquait à la collection toulousaine de feu mon vénérable ami M. le docteur Desbarreaux-Bernard; elle manque aux collections des grands amateurs d'aujourd'hui, ainsi qu'à nos plus considérables dépôts publics, de sorte que je serais tenté de saluer dans l'exemplaire de M. Clément-Simon un exemplaire unique, s'il n'y avait toujours imprudence à déclarer qu'un exemplaire est unique et qu'un document est inédit.

(3) Brunet indique seulement le lieu de publication, en substituant dans le nom de ce lieu la lettre Z à la lettre S : *Toloze*. Voici les indications fournies par le livret : *A Tolose, par I. Boude, imprimeur ordinaire du Roy, devant le college de Foix, à l'enseigne S. Jean* 1636 (in-8° de 16 pages). Brunet ajoute qu'à la vente Veinant le livret atteignit le prix de 23 fr. On en donnerait aujourd'hui plus de dix francs par page. Deux des plus fervents et des plus savants bibliophiles de notre époque, M. Jules Dukas et M. Emile Picot, m'affirment qu'ils n'ont connu l'existence de *Clytie* que par la révélation du *Manuel du Libraire*.

p. 336); en 1829, dans sa *Statistique des départements pyrénéens* (t. II, p. 302), il l'avait plus exactement rangé parmi les poètes gascons, mais très probablement sans avoir vu son petit recueil, puisqu'il a cru qu'on y trouvait « des vers *gascons* et des vers français. »

Nous allons extraire de l'opuscule du lauréat des jeux floraux tout ce qui pourra jeter un peu de lumière sur sa mystérieuse personnalité, sur son talent, qui est incontestable, sur ses amis, qui furent nombreux.

Comme I. [Jean] Lacarry a eu la précaution de faire suivre son nom, en tête du livret, des deux mots « de Lectoure, » on n'a pas à chercher quel fut son berceau (1). Le milieu exclusivement toulousain où nous place son petit recueil, atteste qu'il vécut dans la capitale du Languedoc. Il devait être jeune encore quand il obtint le *soucy*, car ses vers ont toute la flamme des années printanières (2). *Clytie* est dédiée « A Monseigneur, messire Jean de Bertier, seigneur de Montrabe, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé, premier president au parlement de Tolose, et chancelier aux jeux fleuraux (3). » Jean de Bertier fut pour le poète

(1) Rappelons que l'abbé Monlezun donne les armes de la famille Lacarry (*Histoire de la Gascogne*, t. VI, p. 651) : « d'azur à une serrure à 4 clous d'argent, accostée d'une clef d'or. » Rappelons encore que M. E. Roschach (*Histoire générale de Languedoc*, t. XIII, 1877, p. 1352) mentionne, parmi les signataires des protestations de la noblesse de Toulouse en 1788, le *chevalier de Lacarry*.

(2) Je reçois au dernier moment une communication de M. L. Couture, qui confirme pleinement mon induction. « J'ai consulté, m'écrit-il, M. Gatien Arnoult qui dépouille en ce moment le vieux registre des Jeux-Floraux; il me fait passer à l'instant cette note copiée sur ce document : *La fleur de la soulcie a eté adjugee a Jean de Lacarry, ecolier gascon, pour son chant royal*. Mais, à part cette mention et le chant royal transcrit à la suite, le vieux registre ne dit rien de Lacarry. Vous voyez du moins que vous aviez toute raison de le croire jeune, puisque, comme bien d'autres lauréats des Jeux-Floraux, il était encore étudiant quand il gagna le souci. »

(3) Voir sur ce magistrat, oublié dans la *Biographie Toulousaine* (où l'on a mentionné divers membres de sa famille, notamment le président Philippe de Bertier et l'évêque de Montauban, Pierre de Bertier), voir, dis-je, sur ce magistrat, le tome XIII de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc* (*passim*, mais surtout p. 348).

lectourois un dévoué protecteur : dans les stances intitulées *Clytie* qui ouvrent le recueil (p. 3-8) et qui lui ont donné leur nom, il l'exalte en ces termes reçonnaissants :

Grand Bertier, l'amour de mon Prince,
De qui toute cette province
Prend les volontez pour des loix,
C'est toy dont la grandeur couronne mes services,
Aussi ie te veux rendre en tous mes sacrifices
L'honneur que ie te dois.

Lacarry, dont les rimes sont toujours très riches, ajoute en une dernière strophe :

C'est toy qui fait monter ma gloire
Sur les aisles de la Victoir .
Aussi te promets ie en ce iour
Que ton nom et celuy du grand Dieu qui m'enflamme
Seront les seuls objets qui mettront dans mon ame
Le respet et l'amour.

On sait que *Clytie* est le nom de la jeune fille qui fut aimée, puis abandonnée par Apollon et dont la métamorphose en héliotrope a été (livre IV, vers 255-269) chantée par Ovide. Lacarry a célébré en vers élégants et harmonieux les sentiments de Clytie. Voici le langage qu'il met sur les lèvres de son héroïne :

Père des Œillets et des Roses,
Createur des plus belles choses,
A la fin j'ay brisé mes fers :
Amour qui reconnoit ma constance infinie
A vaincu ta rigueur, malgré la tyrannie
Des maux que j'ay soufferts.

En une si belle conqueste
Tous les Dieux courent à ma feste,
Tous nos chans se parent de fleurs :

Et voyant que ce Dieu m'ayme autant que je l'ayme,
Mon front pasle et terny change sa couleur blesme
En de vives couleurs (1).

N'y a-t-il pas un bien poétique mouvement et, pour ainsi dire, quelque chose d'ailé dans les deux strophes que voici ?

Je l'ay veu cet astre adorable
Qui ne voit rien de comparable :
Jamais il ne parut si beau :
C'estoit au point du iour, lorsqu'au sortir de l'onde
Il venoit pour donner l'ame et [la] vie au Monde
Avecques son flambleau.

Desia la terre est glorieuse
De la pompe victorieuse
Qui m'esleve iusques aux Cieux,
Et qui pare mon front d'une telle couronne
Que le brillant éclat qui partout m'environne
Eblouit tous les Dieux.

La pièce suivante (*Atalante chant royal*) est encore un souvenir d'Ovide. Ce n'est plus le rythme de *Clytie* : le grave alexandrin succède (p. 9-11) aux vers de longueur inégale :

C'est trop flater mon cueur d'une vaine esperance,
Il faut que i'entreprenne un dessein genereux.
Amour qui me conduit avec toute asseurance
Me promet desormais un destin plus heureux.

Chaque strophe est terminée par ce refrain, qui produit un effet gracieux :

La pomme qui ravit les beaux yeux d'Atalante.

Le vers de Lacarry est limpide, coulant, et, si l'on me

(1) L'auteur devait raffoler des teints éclatants, car un peu plus loin (p. 7) il revient ainsi sur le vif coloris que Clytie empruntait au dieu du Jour :

C'est de luy que j'ay pris ces rubis que l'Aurore
Cueille tous les matins sur le rivage More,
Pour orner ses cheveux.

passe ce rapprochement, il est rapide comme Atatante elle-même,

Qui surmonte les vents par sa legereté.

Je n'ai guère trouvé dans les poésies des quarante premières années du XVIIe siècle un tour plus facile, une inspiration plus heureuse.

Dans la conclusion de son chant royal, intitulée : *Explication de l'allégorie* (p. 11), le poète nous montre « Eve trop imprudente » acceptant « de l'autheur de toute impiété »

La pomme qui ravit les beaux yeux d'Atalante.

Je reproduis en entier le *Sonnet au Roy* (p. 12), non sans observer que rarement Louis XIII a été aussi magnifiquement loué, même par le grand Malherbe :

Grand Monarque, l'amour et l'honneur de cet âge,
Qui rend les Dieux ialoux de tes exploits divers,
On ne voit rien qui puisse émouvoir ton courage
Dont la gloire a desia remply tout l'univers.

La fortune qui veut accroistre ton ouvrage
Va ranger soubs tes loix les peuples plus perverts
Et les destins forcez d'y porter leur suffrage
Tiennent sur tes desseins les yeux tousiours ouverts.

On voit desia trainer au char de la victoire
Tous les princes qui sont envieux de ta gloire;
Nos trois lys ont desia leur éclat plus charmant;

Et faisant naistre un siècle où tout bonheur abonde
Font advouer par tout que c'est toy seulement
Qui soustiens de trois doits la Machine du Monde.

Ce dernier vers, imprimé en gros caractères qui tirent l'œil, est vraiment d'une majestueuse beauté; mais combien je lui préfère ce vers qui est si doux à dire, si délicieux :

Nos trois lys ont desia leur éclat plus charmant !

Les quatre autres pages de la plaquette sont remplies (13-16) de pièces de vers composées en l'honneur du poète par ses confrères et amis. Un sonnet, signé de l'initiale D (*A Monsieur Lacarry sur son Triomphe*), glorifie à la fois le chantre de Clytie, le président Bertier de Montrabe et — le croirait-on ? — le changement de teint de la nymphe dont Leucothoé fut la rivale heureuse :

Donc Clytie, autresfois au dueil abandonée,
Quitte, avec les ennuys dont son cœur fut atteint,
Cette triste paleur qui ternissoit son teint;
Et sa couleur se change avec sa destinée.

Ce Dieu dont les froideurs l'avaient long tems gesnée,
Conçoit pour elle un feu qui iamais ne s'éteint :
Et par ses doux regars MONTRABE la contraint
De terminer enfin sa douleur obstinée.

Un autre poète (*Epigramme au mesme,* avec les initiales P. R. D. I.) vante la beauté de la *Clytie* de Lacarry et ne manque pas de faire intervenir dans son dixain le souvenir d'Apollon. C'est, du reste, comme une consigne à laquelle obéissent tous les compères de l'auteur. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que dans un sonnet anonyme (au-dessous duquel se trouve seulement la lettre X), l'inévitable Apollon est identifié avec le président Bertier :

Qu'on ne s'estonne point de voir que ta Clytie
Rencontre heureusement la fin de ses douleurs
Et reprenant l'éclat de ses vives couleurs (1)
Surmonte la rigueur qu'elle avait ressentie.

Apollon qui des maux Tolose a garantie,
Sous le nom de BERTIER, fatal à nos malheurs,
A tary pour iamais la source de ses pleurs,
Et sa douleur première en plaisirs convertie.

(1) Encore une allusion aux joues roses chantées avec tant d'enthousiasme par Lacarry.

Donnons *in extenso* un sonnet signé PARIS, où l'éloge de **Lacarry** monte jusqu'au dithyrambe (p. 15) :

Les divines beautés de ton aymable face
Aussi bien que tes vers sont sans comparaison,
Et si nous te prenons pour le Dieu du Parnasse
Luy mesme advouera que c'est avec raison.

Il ne voit au matin, quand la nuict luy fait place,
Et qu'il vient à son tour regner sur l'horison,
Rien qui puisse égaler le merite et la grace
Des fruits que tu produis en ta verte saison (1).

Te voyant maintenant environné de gloire,
Chery comme Apollon des Filles de memoire,
Si Clytie te suit ie ne m'estonne pas?

Elle se donne à toy, sa faute est excusable,
Sans doute elle t'a pris pour cet astre adorable
Dont elle suit partout les celestes appas.

En la même page brille (*Epigramme au mesme*), ce dixain de B. DE GRAMONT (2) :

Ces cœurs à l'envie soubsmis,
Disent à tort contre ta gloire
Que si tu gaignas la victoire
Ce fut sur fort peu d'ennemis.
Ta Muse au dessus des vulgaires
Te fit avoir moins d'adversaires,

(1) Cette *verte saison* confirme ma conjecture touchant la jeunesse de l'auteur de *Clytie*. Comme son ami Paris a loué avec excès le charme de ses traits, on pourrait appliquer à Lacarry, pris en ce beau moment de sa vie, la citation virgilienne : *forma insignis viridique juventa*.

(2) Ce *B. de Grammont* serait-il Barthelemy de Grammont ou Grammond, qui fut président aux enquêtes du parlement de Toulouse, publia, en 1641, une histoire (en latin) d'une partie du règne de Louis XIII (Paris, in-f°), et mourut en 1654? Si, comme j'incline à le croire, le magistrat-historien fut aussi le magistrat-poète, je renverrai à une note mise sous une lettre de Balzac (du 15 février 1644), note où j'ai cité, pour ou contre B. de Grammond, Guy Patin, Bayle et Paul Colomiez (*Lettres de Jean Louis Guez de Balzac*, in-4°, Paris, imprimerie nationale, 1873, p. 93).

Obligeant cent esprits divers,
Qui vouloient parler à CLEMENCE (1),
A se tenir dans le silence,
Pour admirer tes rares vers.

Je néglige (p. 16) un insignifiant sixain signé : I. P. B. (peut-être l'éditeur de *Clytie,* Jean [Pierre] Boude), et je donne cet autre sixain — un peu moins mauvais — du sieur I. B. COLOMBET, qui ferme la marche triomphale des complaisants amis du poète lectourois :

Lacarry, ne t'estonne pas
Si le soleil a plus d'appas
Que pendant la saison passée.
Tu luy peins sa CLYTIE avec tant de beautés
Que pour plaire aux beaux yeux dont son âme est blessée
Il nous produit au jour toutes ses raretés.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) C'est-à-dire Clémence Isaure, qui — j'en demande bien pardon à MM. les mainteneurs des jeux floraux passés, présents et futurs — n'a jamais existé... que dans des imaginations trop méridionales, comme je l'ai jadis rappelé (voir une note des *Vies des Poètes gascons, par* GUILLAUME COLLETET; Auch, 1866, p. 43-46).

L'ÉDITION PRINCEPS

DES « QUOUATE SASOUS » DE J.-G. D'ASTROS

D'Astros est le plus gascon des poètes gascons. On peut trouver son art rudimentaire et son inspiration peu élevée. Mais il a, plus que pas un de ses émules, l'accent et la saveur du terroir, l'esprit, le tour, l'allure de sa race. Il me semble qu'on ne trouvera nulle part, mieux que dans ses vers, la physionomie et le ton populaires de notre province dans la première moitié du XVIIe siècle, à une époque où la vie provinciale près d'expirer se recueillait, pour ainsi dire, et donnait sa dernière et définitive expression. D'ailleurs, ce jugement n'est pas le mien, c'est celui du peuple même pour qui d'Astros écrivait, et qui l'a du premier coup adopté comme son poète. La popularité de d'Astros a même survécu à toutes les révolutions accumulées depuis trois siècles. J'ai entendu moi-même réciter de longs morceaux des *Quouate sasous* par des paysans du pays de Lectoure, en particulier par un vieillard que plusieurs de mes lecteurs ont connu, Arnaudet, le sonneur aveugle de Saint-Geny.

Il importe évidemment à notre histoire littéraire de bien établir la bibliographie des œuvres du plus populaire de nos rimeurs gascons, et surtout de la plus populaire de ses œuvres, le petit poème des *Quatre saisons*. La tâche est encore assez neuve.

Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans le seul travail vraiment sérieux sur la matière (1), dans l'appendice bibliographique placé à la suite de l'excellent *Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France,* par le Dr J.-B. Noulet. (Paris, Techener, 1859, gr. in-8°.)

ASTROS (J.-G. d'). Lou trimfe de la lengouo gascouo. Aus playdejats de las quouate sasous et deous quouate elomens, daouant lou Pastou

(1) On en peut lire un compte-rendu dans le présent recueil, t. I (1860), p. 351.

de Loumaigno, per J.-G. d'Astros de Sent-Cla de Loumaigno. *Toulouso,* 1643 (1), in-12.

Nous avons, avec le même titre, les éditions suivantes, in-12, de ce livre : de 1762, *Toulouso*, Ant. Birosse, et un tirage de celle ci, *Toulouso*, J. H. Guillemette; de 1700, *Toulouso*, beuso de J. J. Boudo.

M. Noulet a ignoré, comme tous les bibliophiles du midi, l'édition princeps du poème qui occupe la première partie du *Trimfe*. La plupart des amateurs avec qui j'ai eu occasion de parler de d'Astros regardaient même l'édition du *Trimfe* de 1642 comme la première, non seulement du recueil, mais encore du petit poème des *Quatre saisons*. Ils n'avaient pas remarqué ces mots, que j'extrais en les traduisant de la dédicace en prose gasconne placée en tête du volume : « Si les saisons ne se renouvelaient pas, le bal irait bien mal; mais béni soit celui qui leur sonne si bien le branle que jamais elles ne manquent à la cadence de cette danse toujours ronde comme un serpent qui se mord la queue. Donc, à l'exemple de ces saisons qui, faites et réglées par le soleil, font et règlent l'année, celles-ci aussi ont voulu se renouveler et paraître pour la seconde fois sur l'hémisphère de vos yeux bienveillants.... » Tout cela est peut-être d'assez mauvais goût, mais ne laisse aucun doute sur ce fait que les *Quouate sasous* sont antérieures à l'année 1642.

M. F. Taillade, à qui nous devons la meilleure édition de d'Astros (2), très supérieure à toutes les autres par la correction comme par le mérite typographique, et surtout par les additions inappréciables qui l'enrichissent, ne s'était pas fait illusion sur ce point; mais, malgré ses recherches très longtemps prolongées, il n'avait pas trouvé trace d'une édition antérieure à celle de 1642; il ne pouvait douter de son existence, mais rien ne l'aidait même à en fixer la date.

J'étais au même point que lui lorsque, il y a près de deux mois, j'ai reçu de M. Claudin, le plus savant de nos libraires, le *Catalogue de la partie réservée de la bibliothèque de M. J. Renard, de Lyon.... Vente aux enchères publiques le lundi 12 mai 1884 et jours sui-*

(1) Il paraît que la vraie date est 1642 et que le dernier I romain a été ajouté après coup dans une foule d'exemplaires.

(2) Voir *Revue de Gascogne*, t. VIII (1867), p. 435. Les deux volumes si admirablement imprimés par Jouaust ne coûtent pas aujourd'hui la moitié du prix de mise en vente (20 fr.). Je crois qu'on en trouverait des exemplaires à Toulouse, chez l'auteur.

vants (in-18, de 317 pages). Or j'y ai lu, non sans quelque émotion, à la fin de la page 148 :

490. Lou Beray e naturau Gascoun en las quouate sasous de l'an, per Joüan Guiraud d'Astros, de Sent Cla de Loumaignó. *Toulouse, P. d'Estey,* 1636. Pet. in-8° de 64 p., cart.

Poésies patoises fort rares. Exemplaire dont le titre et quelques marges sont raccommodées. On a joint à la fin la pièce suivante : *Cansoun prouvençale sur la prise dou fort Sant Philippe.*

Ces quelques lignes m'apprenaient enfin la date de la première apparition de l'œuvre qui a consacré la renommée poétique de notre d'Astros. De plus, le titre même de cette édition princeps, ignoré jusqu'à ce jour, me frappait : l'ambition du chapelain-poète était surtout de mettre en lumière *le vrai et naturel gascon.* En 1642, il supprimera ce titre; mais, d'abord, il le remplacera par un autre qui atteste le succès déjà obtenu : *lou trimfe de la lengouo gascouo,* le triomphe de la langue gasconne; et puis, il le sauvera de son mieux, en l'enchâssant à peu près dans une dédicace en vers *au legidou gascoun,* en ces termes qui ont été plus d'une fois cités à l'honneur du dialecte de la Lomagne et du parler de d'Astros :

. . . . . **Lou gascoun courau,**
Lou gascoun blous e naturau.

Voilà plus que l'équivalent du *beray e naturau gascoun* annoncé sur le titre même du petit volume publié, en essai, cinq ou six ans auparavant.

A la tête de ce dernier, on lisait aussi en toutes lettres les deux noms personnels du poète, qui ne les a plus mis qu'en initiales au frontispice de ses autres publications. Partout J. G., dont il fallait deviner la valeur *(Jouan Guiraud,* Jean Géraud). On s'y était trompé. J'avais inscrit moi-même en tête d'une étude sur le poète de Saint-Clar, qui est mon premier péché littéraire, ce titre erroné : *Jean-Guillem d'Astros* (1). Depuis, M. F. Taillade m'a assuré que mon erreur n'était qu'une réminiscence, et que M. G. Brunet, le célèbre bibliophile bordelais, avait mis en circulation longtemps avant moi cette leçon conjecturale. Un document ecclésiastique, trouvé par M. Taillade, nous avait permis

(1) *Revue d'Aquitaine,* t. I (1856), p. 1 et 25. — Voyez ma note *Du nom de baptême du poète gascon d'Astros, Revue de Gasc.*, t. XVIII (1877), p. 151.

de corriger en partie l'erreur en nous donnant le second nom sous sa forme latine : *Geraldus*. De mon côté, j'avais avisé, quoique un peu tard, parmi les pièces liminaires du poème des *Eléments*, dans le *Trimfe de la lengouo gascouo*, un anagramme du nom de J. G. d'Astros par son « grand ami, » J. d'Escorbiac, seigneur de Bajonnette, neveu et disciple de Du Bartas, et auteur de la *Christiade*. Cet anagramme *Dieu guidera son astre* (1), malgré quelques défectuosités, permettait de retrouver les deux noms de baptême du poète gascon de Saint-Clar :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18
DIEV GVIDERA SON ASTRE
2 3 14 5 4 7 10 11 6 1 8 9 15 12 17 18 13 16
IEN GVIRAVD DE ASTROS (2).

Mais le titre du petit livre de 1636 nous donne, sous une forme entièrement gasconne et avec une parfaite authenticité, le nom complet du poète : *Jouan Guiraud d'Astros*.

Le catalogue de M. Claudin suffisait pour ces constatations instructives. J'avais bien peur d'être obligé de m'en tenir là. Le petit livret mis en vente à Lyon est peut-être unique au monde. Je voulais bien au moins le voir; mais il était fort à craindre qu'il ne me fût enlevé, au feu des enchères, par un amateur plus riche que moi, sinon plus dévoué à la Gascogne, à sa langue et à ses poètes. Je tremblais surtout qu'il n'allât s'ensevelir chez quelque *bibliotaphe* du nord de la France, peut-être même en Allemagne.

Grâce à Dieu, je l'ai obtenu. Il n'est pas brillant, et je ne pourrais rien ajouter d'avantageux à la description peu flatteuse du catalogue. Si pourtant on parvenait à en rencontrer un autre exemplaire qui fût bien conservé, ce petit livret ferait assez bonne figure sur les tablettes d'un bibliophile. Il mérite assurément la première place parmi les anciennes éditions des œuvres d'Astros, par la distinction du format et la grosseur des caractères.

(1) J'ai changé un mot (*son* au lieu de *ton*), mais je suis persuadé qu'il y avait là une faute d'impression.

(2) Il y a une lettre de trop (E) dans l'anagramme; de plus j'ai dû lire JEN au lieu de *Jean*, ce qui est une licence assez forte, malgré la liberté qu'on accordait aux faiseurs d'anagrammes, surtout en faveur d'une application flatteuse, comme celle du sonnet de J. d'Escorbiac :

Dieu guidera ton astre, et ton œuvre à la fin,
Foulant d'un pied vainqueur l'envie et le destin,
Rendra du nom d'ASTROS la gloire inviolable.

Pour en faire de mon mieux les honneurs aux lecteurs de la *Revue de Gascogne,* je commence par en donner le titre avec plus de détails que ne l'avait fait le catalogue cité ci-dessus :

LOV BERAY | E NATVRAV | GASCOVN. | *EN LAS QVOVATE* | *Sasous de l'An,* | Per Ioüan GVIRAVD D'ASTROS, de | Sent Cla de Loumaigne. [Vignette.] A TOULOUSE. | Per PIERRE D'ESTEY Imprimaire, | pres depu couletgo *(sic)* de Fouich. | M.DC.XXXVI (1).

Comme je rédige cette courte notice au moment même où je viens de recevoir le précieux petit volume, je n'ai pas eu le loisir de comparer en détail le texte de la première édition des *Quatre saisons* avec celui des éditions suivantes. Je crois pourtant que l'auteur n'a pas retouché son œuvre et qu'il n'y a pas de vraies variantes à relever. Mais il faut noter un changement orthographique particulier. Dans sa première édition, d'Astros, suivant le même usage que Du Bartas, au XVIe siècle, et presque tous les poètes gascons du XVIIe, Ader, Bedout, Baron, écrit *e* la finale féminine qui sonne *o* (atone) et qu'en effet nous écrivons aujourd'hui *o*, comme les poètes languedociens l'ont toujours fait. Dans l'édition du *Trimfe* de 1642, d'Astros adopta l'orthographe toulousaine. Ainsi, — je prends un exemple au hasard, — le Printemps commence par ces vers, que je copie sur mon exemplaire de 1636 :

Jou soun la gracious Prime
Que lou ceou é la terre estime
E nou pas ses mile rasous
La regine de las sasous.

Ces quatre vers sont reproduits textuellement dans toutes les autres éditions (1642, 1700, 1762, 1864), mais l'*e* final est remplacé par *o* dans six mots : *graciouso, Primo, terro, estimo, milo, regino.* Il en est de même partout. Ce furent peut-être les toulousains admirateurs de d'Astros (Goudelin fut du nombre, comme on sait), qui l'engagèrent à adopter leur orthographe. On peut remarquer qu'après

(1) C'est ce qu'on lit sur le feuillet du titre, qui est compté premier pour la pagination et les signatures. Rien au verso. P. 3-5, dédicace en prose *A mous amics*; 6-7, pièces adressées à l'auteur (la première, où l'on félicite d'Astros de porter l'Hélicon sur son dos ou d'être bossu, et qui est signé SARRANT dans les éditions connues, est ici anonyme); 8, *Proulogue deou pastou de l'Arras*, qui finit au cours de la p. 11. La *Prime gascoue* commence immédiatement après en pleine page. — Les cahiers sont de quatre feuillets (comme dans un in-4), signés de A à G. L'arrêt final est en caractères plus menus et en lignes plus serrées pour tenir dans les deux dernières pages, 63-64.

s'être conformé à leur usage dès 1642 dans le *Trimfe de la lengouo gascouo,* il revint à l'usage gascon dans l'*Ascolo deou chrestian idiot,* catéchisme rimé publié en 1645, et qui offre partout (excepté dans le titre que je viens de citer) l'*e* final au lieu de l'*o*.

Il n'y a, ce me semble, d'autre différence, quant au contenu, entre l'édition princeps et les éditions subséquentes des *Quouate Sasous,* que ces deux-ci : la dédicace de la première est entièrement différente de celle des autres, quoique adressée également *A mous amics;* et ces dernières ont seules la jolie dédicace *Au legidou gascoun,* où l'auteur a eu soin de faire entrer quelques traits des trois pages de prose qu'il avait sacrifiées.

Pour ne pas garder pour moi seul, en propriétaire jaloux, ces pages qui n'ont certainement jamais passé sous les yeux d'aucun de mes lecteurs, je vais les citer par petits morceaux, avec quelques remarques et une demi-traduction; certains mots exigeraient, pour être traduits plus exactement, des recherches que je ne puis entreprendre à cette heure.

Messeigneurs, dit le poète à ses amis, ce n'est pas des extrémités, mais du vrai centre de la Gascogne et dans le plus fin et le plus solide gascon de Dieu le Père, que je fais se présenter et parler devant vous les quatre saisons de l'année pour débattre qui d'entre elles doit être la capitaine et la principale. Le débat en sera assez joyeux et récréatif. — Je dis *devant vous,* parce que vous couvrez plus volontiers mes fautes et que vous me saurez gré de mes efforts; quant aux autres, ils me feront, certes, beaucoup d'honneur de les voir et de les ouïr; mais s'ils ne le veulent pas faire, patience! — J'ai dit *en gascon,* parce que je me confonds de honte de voir la langue de ma mère, [cette langue] si savoureuse, si pure et si énergique, ainsi écartée et mise au rebut.

Messignous, Nou pas deous estrems, mes d'eou beray mujo de la Gascouigne, é eou mes fin é courau gascoun de Diou lou Pay, iou heou ana é parla daouant bousaus las quouaté sasous de l'annade per debaté quigne d'eres diou esté la capdaouante é la principau. Lou debat é l'enderc ne sira prou gadau é soulacé. Iou disi daouant bousaus, per so qu'em caperats més boulentés mas pecques, et me sentiratz grat de mous espahors : peous autés, etz me haran be force aunou de las besé et de las augi, mes si n'ag bon pas hé, patience. Iou é dit en Gascoun, per so que jou couhouni de bergouigne de besé la lengoue de ma May ta sabourouse, ta'sterle é ta pouderouse atau arreculade é boutade au denient (1).

(1) Je suis très exactement l'orthographe de l'imprimé de 1636, si ce n'est que je me dispense de marquer d'un tréma l'*u* entre deux voyelles, comme on faisait alors (c'était, comme l'on sait, un usage adopté pour discerner l'*u* voyelle de l'*u*

Cette dernière phrase rappelle à tous les lecteurs de d'Astros ces vers de sa dédicace *au Legidou gascoun :*

N'ajos hounto d'augi toun fray
Parla la lengouo de ta may;
Crey-me, gascoun, n'ajos bergouigno
De nosto lengouo de Gascouigno,

et l'éloquent éloge de la pureté du gascon, qui vient ensuite. Mais reprenons la dédicace de 1636.

Moi donc, pour retirer mes pas du sentier de tant de mauvais fils qu'elle a eus jusqu'ici, je la veux au moins restaurer de ce que je pourrai, et si ce peu est bien accueilli (comme le sont grâce à Dieu mes petits noels) je vous ferai voir plus tard un grand dossier de pastorales, pour montrer que ni français, ni grec, ni latin, ne pourrait mieux tout exprimer que notre langue, si la faute n'était à celui qui s'en sert. Et si j'étais savant et lettré comme d'autres, je sais bien ce que je ferais.

Ion dounc per tricha ma garre de l'estrailh de tant de maychans hilhs qu'ere a augut denquiacy, iou la bouy aumens arrestaula de so que jou pousque, é si aquesté pauquet es plan bengut (comme soun gracies à Diou mous petits nouels) iou'ts haré besé d'aronla vn gran paraflé de pastourales, per mucha que Francimant, ni Grec, ni Letin nou pouyré milhou deplica tout, que noste lengoue, si nou se pecaoue pas eou lengouassé, et si iou eri saberuc é letre-herit coume d'autés soun, iou sabi qu'em hari (1).

Plusieurs lecteurs se seront rappelé ici les vers du morceau poétique déjà cité, où il est affirmé

Que touto sorto de douctrino
Ou de leys ou de medecino

consonne, comme on disait, dans l'intérieur des mots). — J'ai aussi corrigé quelques fautes, mais j'en avertirai. — On remarquera que l'*e* final atone prononcé *e* fermé, est ici marqué de l'accent aigu (*debaté*, *autés*, etc) contre toutes les bonnes règles. D'Astros s'est cru obligé sans doute à cette accentuation pour distinguer la prononciation *e* de la prononciation *o* (*Gascouigne*, pron. *Gascouigno*, *eres*, pron. *eros*, etc). Quant il eut adopté l'orthographe par *o* (*eros*), il effaça l'accent aigu de l'*e* final atone.

Voici les corrections que j'ai faites dans ces quelques lignes : Après *la principau* (l. 4), j'ai mis un point au lieu d'une virgule. — De même après le mot *patience* (l. 7), où il y avait un point et virgule.— J'ai écrit *ta'sterle* (l. 9), au lieu de *t'asterle*.

(1) Dans ces quelques lignes je n'ai rien corrigé; mais je serais porté à lire à la fin *qu'en* au lieu de *qu'em; ce que j'en ferais,* au lieu de : *ce que je me ferais.*

Ou de la que tracte de Diou
S'aginare ta plan aciou,
D'yô man saberuquo é genéquo,
Qu'en la letino n'in la Grequo.

Mais les quelques lignes de prose gasconne que je viens de citer méritent surtout l'attention parce qu'elles nous révèlent :

1° Un fait nouveau de la bibliographie de d'Astros. L'édition des Noels de cet auteur citée par M. Noulet et reproduite par M. Taillade porte le titre suivant : *Lou Trimfe des noüels gascous, per J. G. d'Astros, caperan de S. Cla de Loumaigno. Imprimadis pe'l prumé cop en l'annado milo siés cens quaranto tres. E reimprimadis de de fresc,* à Toulouso, chés Guillemette, etc. *sans date.* Qui oserait s'inscrire en faux contre ce témoignage, placé sur le titre d'un livre de d'Astros, d'après lequel ses Noels ont été *imprimés pour la première fois en 1643 ?* Cependant il faut s'y résoudre, en remarquant que d'Astros fut certainement étranger à la rédaction de ce frontispice (où, par exemple, il n'aurait pas écrit *pe'l,* qui est languedocien et non gascon). La dédicace de 1636 nous apprend que ses Noels, à cette date, étaient déjà bien accueillis. La première édition des Noels est donc antérieure à 1636, et très probablement c'est par là que d'Astros entra dans la carrière d'auteur.

2° Un projet littéraire de notre poète. Il promet un grand recueil de pastorales. Il ne paraît pas qu'il en ait fait imprimer une seule. Mais, dans la partie sauvée de ses œuvres inédites, on en trouve deux : *La benbengudo deous pastous de Gascougno à M. d'Espernoun,* à quatre personnages, et un dialogue entre *trois bergers, dont deux français et un gascon,* pour l'entrée du marquis de Faudouas à Plieux (1). Il est probable qu'il y en avait plusieurs dans la partie non encore retrouvée de ses poésies; d'autant plus que, le recueil se terminant par les morceaux les plus courts (sauf les *étrennes,* et quelques pièces des dernières années de l'auteur qui se seront placées comme d'elles-mêmes à la fin de la série déjà formée), il est naturel de croire que des poésies plus longues se trouvaient en tête.

Voici la fin de la dédicace de d'Astros :

Maintenant si parmi vous, mes amis, j'en ai choisi quatre pour leur dédier particulièrement ce petit livre, n'ayez pour cela ni jalousie contre eux, ni courroux contre moi : un père qui a cent amis et n'a

(1) Voy. *Poésies gasconnes* recueillies et publiées par F. T. t. II, p. 6 et 56.

que quatre enfants ne peut se faire que quatre compères; et partant les autres ne doivent pas lui faire fâcheuse mine, car il les voudrait traiter tous de même, s'il pouvait avoir autant d'enfants. Ainsi vous dis-je; mais toujours faut-il commencer par un bout, et il me semble que c'est assez d'en avoir eu quatre d'une seule couche. Attendez donc votre part, vous autres, et contentez-vous, s'il vous plaît, de ce que je veux, avec ces quatre saisons, vous faire voir que je suis en toute saison, Messeigneurs, votre plus obéissant et loyal serviteur, D'ASTROS.

Are si d'àbarege bousaus mous amics, iou m'en é alieytat quouaté, per lous atitra particulierement aquesté librot, per aquo n'ajats pas bousaus jaussou contre d'ets, ni courroucou contre iou : Vn pay qu'a cent amics e n'a que quouaté maynatgés, nou s'en pot hé que quouaté compays, é per aquo lous autez noun diououn pas hé male sune, car et lous ne bouleré hé touts si poudé aoué tantis de maynatgez. A tau qu'ets dic, mes cau toutjour coumensa per vn cap, et me semble qu'es prou d'en aoué augut quouate d've bentrade. Esperats dounc bousaus la boste, e contenta-bous, si bous plats, que dab aquestes quouaté sasous i ou'ts bouy hé besé que iou soun en toutes sasous,

Messeignous,

Boste mes aubedient
é lejau serbidou
D'ASTROS (1).

Il était difficile de s'excuser avec plus d'esprit, de gaieté, de verve gasconne, auprès des amis qui n'avaient pas eu l'honneur d'une dédicace nominale. On sait que les Saisons sont dédiées à Casenave, ecclésiastique toulousain, à Fr. de Belin, curé de Saint-Clar, à M. de Lucas, juge criminel d'Armagnac, et à Simon de Sarrant, « grand ami » du poète. Faut-il penser que ce choix ait fait des jaloux et créé des ennuis à d'Astros? On aurait de la peine à le croire; il n'en est pas moins curieux de constater que, malgré l'usage presque général des auteurs de son temps, il n'a plus dédié nommément à tel ou tel personnage aucun de ses ouvrages imprimés. Les *Quatre Eléments* sont adressés tous ensemble *a la noublesso de Loumaigno,* sans envoi particulier, et le *Catéchisme* rimé est mis sous les auspices de Notre-Dame de Tudet par une pieuse dédicace.

LÉONCE COUTURE.

(1) Je n'ai fait, parmi les corrections qui me paraissaient légitimes, que celles-ci : j'ai mis l'apostrophe qui manquait à *m'en* (l. 1) et à *n'a* (l. 3); j'ai remplacé par une virgule le point qui précédait *Messeignous*, à la fin de l'alinéa.

BIBLIOGRAPHIE.

I

TROIS LETTRES INÉDITES du président de SEVIN à Peiresc, par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE. *Agen, imp. v^e Lamy*, 1884. 12 p. gr. in-8°.

UNE LETTRE INÉDITE de PEIRESC à Jean CHALETTE. *Arcis-sur-Aube, impr. Léon Frémont*. 4 p. in-8°.

La famille de Sevin est déjà connue des lecteurs de la *Revue de Gascogne* par un opuscule poétique d'un de ses membres, publié dans nos pages pour la première fois (1). Venue de l'Orléanais en Agenais dès le commencement du XVIe siècle, cette famille fournit à ce dernier pays deux juges-mages, dont le second périt, comme suspect de calvinisme, dans le massacre de Bordeaux du 30 octobre 1572. Celui dont il s'agit dans la plaquette de M. T. de L. est son petit-neveu, Pierre de Sevin, président au parlement de Toulouse, qui avait épousé une fille de Jean de Mansencal, conseiller à la même cour. Ses trois lettres, datées de Toulouse et d'Agen en 1637, et destinées à lui assurer les bons services de Peiresc, surtout auprès du chancelier du Vair, parlent des affaires du temps, pour lesquelles elles ne sont pas sans offrir quelques lumières, fort augmentées par l'annotation plantureuse qui les accompagne.

On trouvera plus d'intérêt encore dans la petite lettre de Peiresc au peintre Jean Chalette, né à Troyes en 1581, mort à Toulouse vers 1640, oublié dans tous les Dictionnaires historiques et cependant très digne d'occuper une belle place dans l'histoire de l'art français et méridional. Peiresc, en termes fort aimables, remercie l'habile artiste d'un tableau qu'il lui doit et lui demande encore deux portraits, celui de l'historien Catel et celui de l'helléniste Maussac, en le prévenant que ces portraits seront associés dans sa galerie à des tableaux de Vouet, de Porbus, de Rubens lui-même. Il est vrai que le portrait de Rubens, attendu par Peiresc en 1627, est encore à retrouver. Belle occasion de recherches pour les admirateurs du grand maître flamand! M. T. de L.

(1) *Revue de Gasc.*, t. XIX (1879), p. 62.

fournit, d'après une lettre du jurisconsulte Pacius (1), une autre donnée pour la biographie de Jean Chalette, retenu en Languedoc, à partir de 1611, par son mariage avec la *fille d'un autre peintre*, tandis que la légende attribuait aux vins de ce pays l'attrait qui l'y fixa. A vrai dire, un de ces motifs n'empêche pas l'autre. Quoi qu'il en soit, voilà quatre pages plus intéressantes pour l'histoire de l'art que certains forts volumes de ma connaissance!

II

Aux habitants de Fleurance. — Deux pages d'histoire contemporaine. — Louis Monge devant deux municipalités (1846-1884). *Auch, imp. A. Thibault*, 1884. 12 p. in-8°.

Cette brochure de circonstance traite une question de gouvernement municipal où la *Revue* ne doit pas entrer. Il suffira de dire qu'elle est inspirée par un vif amour de la justice et par un zèle éclairé pour l'instruction et l'éducation populaires; qu'elle est écrite avec la sûreté, la clarté, l'éloquence qu'on pouvait attendre d'un homme d'esprit et de cœur, qui a fait ses preuves dans notre recueil même, — où son nom devrait bien reparaître quelquefois; — enfin, qu'elle renferme une belle page d'histoire presque ancienne, à noter dans les annales d'une ville : celle qui concerne la fondation en 1843 d'une école d'*enseignement gratuit* et d'*éducation religieuse* pour les enfants de Fleurance, par un homme du peuple, Louis Monge, secondé par l'administration communale d'alors. L'autre *page* annoncée par le titre de la brochure est de l'histoire d'aujourd'hui, dont il faut laisser le jugement à demain, en souhaitant que ce soit l'arrêt du bon sens spontanément réveillé et non celui d'une douloureuse expérience! L. C.

NOTES DIVERSES.

CC. Sur les chiens de l'évêque de Condom et sur les chats de l'évêque d'Agen.

On ne trouve pas seulement des choses excellentes dans l'étude de M. Joseph Gardère sur *la charité et les hôpitaux à Condom sous l'ancien régime*, mise

(1) Voyez ci-dessus, p. 97.

en tête de l'*Inventaire sommaire des archives hospitalières* de cette ville (1) : on y trouve encore des choses fort piquantes, notamment cette anecdote (p. 2) tirée des *Mémoires manuscrits* de l'abbé Lagutère : « Environ ce mesme temps, ledit sieur Marre fut visité par Mr l'evesque d'Agen qui avoit toujours grand nombre de chiens avec luy, et adverti de son arrivée il se fit descendre pour luy aller au devant dans sa basse cour accompagné de quantité de chats qui attaquèrent les chiens et en estranglerent plusieurs. Ce que voyant Mr l'evesque d'Agen, il lui demanda qu'est-ce qu'il vouloit faire de tant de chats qui tuoient ses chiens, à quoy Marre repart avec des sentimens d'un homme de Dieu : Et vous, Mr d'Agen, que voulez-vous faire de tant de chiens qui ne font que manger le bien des pauvres? et moy je garde ces chats pour manger les rats qui mangent le bien des peauvres... » Est-ce parce que, comme Jean Marre, j'aime beaucoup les chats, que l'historiette me paraît si charmante ? Après avoir bien ri de la vive et spirituelle riposte de l'évêque de Condom, je me suis demandé quel était cet évêque d'Agen qui jouait en ce récit un rôle si sacrifié. Je suppose que ce doit être le cardinal Léonard de la Rovère, qui siégea presque en même temps que Marre (le premier de 1487 à 1518, le second de 1496 à 1521). Je demande la permission de mêler une question à une note : d'autres que l'abbé Lagutère nous ont-ils conservé le souvenir du pittoresque dialogue du prélat partisan des chiens et du prélat partisan des chats ? T. DE L.

Je n'ai que le temps d'annoncer et de recommander chaudement ici, comme une œuvre d'érudition très neuve et très intéressante, l'*Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères Prêcheurs au* XIIIe *et au* XIVe *siècle,* par M. l'abbé Douais (1 beau vol. grand in-8°, Toulouse, Ed. Privat, 1884. 8 fr. 50 c.). Notre prochaine livraison rendra compte de cet important travail, prélude et commentaire partiel du grand recueil de Documents sur les *Frères Prêcheurs en Gascogne,* préparé par le même auteur pour nos *Archives historiques* et qui sera bientôt sous presse. L. C.

(1) Un article comme celui que M. Léonce Couture doit prochainement consacrer à l'*Inventaire* des Archives hospitalières de Condom, me dispense d'insister sur le grand mérite du travail de M. Gardère. Je tiens seulement à constater qu'en un temps où le désintéressement semble être moins que jamais à la mode, M. Gardère se plaît à rendre à la ville de Condom et à la science, avec un zèle admirable, des services entièrement gratuits. Mais je me trompe... sont-ils donc gratuits des services payés par cette estime et cette reconnaissance des gens de cœur et d'intelligence, lesquelles valent mieux que tout l'or du monde?

LES GASCONS EN ITALIE

II

LA MORT DU COMTE JEAN III D'ARMAGNAC.

(*Suite* *.)

La Péninsule entière déchirée par les rivalités et par les guerres civiles; l'Eglise désolée par le Grand Schisme d'Occident; deux papes, le pape d'Avignon et le pape de Rome, se disputant le droit d'occuper la chaire de Saint-Pierre; deux prétendants, l'un français, le duc d'Anjou, l'autre italien, Ladislas de Durazzo, revendiquant l'héritage des rois angevins de Naples; partout la haine aveugle des partis; partout des rivaux acharnés, prêts à tout sacrifier à leurs mesquines ambitions; puis, au milieu de ce trouble général, un politique d'une prodigieuse habileté, Jean-Galéas Visconti, premier duc de Milan, profitant des discordes et des luttes pour agrandir ses états, voyant bientôt le succès couronner ses efforts, rêvant alors d'étendre sa domination depuis les Alpes jusqu'au royaume de Naples, et poursuivant sa marche ambitieuse avec tant de persévérance et d'audace, que la mort seule put l'empêcher de prendre le titre et de placer sur son front la couronne de roi d'Italie : tel est le spectacle que nous offrent les annales de l'histoire italienne pendant les quinze dernières années du XIVe siècle.

Machiavel devait avoir une sincère admiration pour le pre-

(*) Voir ci-dessus, livraison de juin, p. 253.

mier duc de Milan. Jean-Galéas appartient, en effet, à cette race d'hommes d'état hors ligne, d'aventuriers de génie, devenus peu à peu, en Italie, grands seigneurs ou princes souverains, à force d'intrigues, de ruses, de trahisons, de violences et de crimes.

Consommé dans l'art de dresser ses embûches, de tendre des pièges à ses victimes, de semer la division parmi ses adversaires, marchant vers son but avec une constante opiniâtreté, tout en sachant patienter et même céder au besoin pour attendre une occasion plus favorable, ne livrant rien au hasard, ne reculant jamais devant une perfidie ou devant un crime pour satisfaire son ambition, n'hésitant pas plus à tremper ses mains dans le sang de ses plus proches parents qu'à violer les engagements les plus sacrés, d'ailleurs dépourvu de tout courage personnel et ne paraissant jamais sur les champs de bataille où il laissait aux meilleurs des condottieri, grassement payés, le soin de remporter pour lui la victoire, Jean-Galéas forme le plus parfait contraste avec le comte Jean III d'Armagnac, si brave, si loyal, si désintéressé, si fidèle à ses promesses, si plein d'affection pour les siens, mais aussi ayant les défauts de ses qualités, courageux jusqu'à la témérité, incapable de résister au désir de signaler sa vaillance, toujours trop disposé à courir au danger, à se lancer inconsidérément dans la première aventure, sans vouloir prêter l'oreille aux plus sages avertissements.

Jean-Galéas était allié de près à la Maison royale de France. En 1360, il avait épousé la princesse Isabelle, fille du roi Jean-le-Bon, qui lui avait apporté pour dot le comté de Vertus en Champagne. Ce nom, tout français, de *Comte de Vertus* fut, durant de longues années, le seul titre officiellement porté par Jean-Galéas.

En 1378, son père, Galéas Visconti, lui laissa la moitié de la Lombardie comprenant Pavie, Novare, Verceil et Asti, plus un droit indivis sur Milan. Le reste de la province, avec

Milan pour capitale, appartenait à l'oncle de Jean-Galéas, Bernabo Visconti.

Il semble vraiment que les vices et les crimes aient été le partage de cette farouche Maison des Visconti. Bernabo, voluptueux, débauché et sanguinaire, était un épouvantable tyran. On ne peut lire sans frémir le récit de ses cruautés et surtout certaines instructions qu'il avait rédigées pour ses bourreaux, de concert avec son frère Galéas Visconti, père de Jean-Galéas. Il y indique la manière de mettre quarante et un jours à faire mourir un condamné à mort, en le découpant pour ainsi dire morceau par morceau (1).

Mais Bernabo était puissant et habile. Bernabo était riche et donnait de belles dots à ses enfants. Aussi les plus grandes familles d'Europe recherchaient-elles son alliance. Ses filles étaient mariées ou fiancées au roi de Chypre, au duc d'Anjou, au duc d'Autriche, au comte de Wurtemberg, aux ducs Frédéric et Etienne de Bavière; et, ce qui nous intéresse plus directement, son fils préféré, Charles Visconti, qu'il avait fait seigneur de Parme, avait épousé, en 1382, Béatrix d'Armagnac, sœur du comte Jean III et de Bernard d'Armagnac (2).

Pauvre Béatrix d'Armagnac ! Sa gaieté et son enjouement la faisaient appeler la *Gaie Armagnageoise*. La destinée donna un cruel démenti à ce surnom. Elle avait d'abord été fiancée à Gaston de Foix, le fils de Gaston Phœbus, qui mourut d'une manière aussi dramatique que mystérieuse. Mariée à Charles Visconti, c'est à peine si elle goûta trois ans de tranquillité, avant de passer dans l'inquiétude, dans les larmes et dans l'isolement, le reste d'une vie qui aurait été, sans le secours de ses frères, une vie de pauvreté et presque de misère.

Le mariage de Charles Visconti avec Béatrix, établit entre le seigneur de Milan et la Maison d'Armagnac les plus cor-

(1) Muratori, *Rerum italicarum Scriptores*, XVI, col. 410.

(2) Le mariage par procuration fut célébré le 17 avril 1382. — L. Osio, *Documenti diplomatici tratti dagli Archivj Milanesi*, I, p. 227.

diales relations. Je n'en veux d'autre preuve que cette curieuse lettre de condoléance écrite, le 12 juillet 1384, par Bernabo Visconti au comte Jean III, à l'occasion de la mort de son père, le comte Jean II d'Armagnac :

Noble Prince et très chier frere et fils,

A très grant desplaisance de nostre pensée avons receu vos letres, par lesqueles nous avons bien cogneu vostre grant perte et vostre grant dommage, par la mort de très noble prince et nostre très chier frere, de bonne memoire, feu messire vostre pere. Ja soit ce que nous volriens bien que par vosdites letres nous eussions cogneu meillours nouvelles, et à vous et à nous plus consolatoires, comme joieux et alaigre que nous serions de tout ce qui vous pourroit avenir en prosperité, et du contraire tout autrement, confians et cognoissans tousjours ainsi estre de vous par pareil participation, toutesvoies tout ce qui avient par l'ottroy de Dieu et sans recouvrer, il est besoing du supporter patiemment. Mais en nostre dolour nous avons receu très grant plaisir, quant nous avons cogneu vostre bon estat et santé; et si est nostre entention que icelle mesmes et très parfoite charité et dilection fraternel, qui tant estoit viguereuse entre nostredit très chier frere, feu messire vostre pere et nous, à la grace de Dieu croisse et multiplie tous temps entre vous et nous; vous, vostre hostel et vos besoignes, loés et commandés en charité paternelle du tout en tout selon nostre pooir, et vous, comme nostre très chier frere et fil, requerir feablement en toutes nos besoignes oportunes.

Quant est de noble dame vostre suer, dame Beatrix, vous plaise savoir que nous tousjours l'avons eue, avons et entendons avoir pour nostre très amée fille, et que, à la grace de Dieu, avec la dessus nommée dame Beatrix et nos autres filles, nous sommes sains et en bon point. Et comme il soit ainsi que passés sont sept mois que la dessusdite nostre fille par la grace de Dieu a conceu et est griefve d'enfant, nous, considerans la utilité de son engendreure, et pour doubte des perils qui en ce luy pourroient avenir, ne voulons pas que jusques à tant qu'elle ait enfanté au delivre, elle sache aucune chose de la mort de nostre très chier frere son pere (1).

Et encores, noble Prince et très chier frere et fils, nous voulens que

(1) N'est-il pas curieux de rencontrer chez un pareil tyran une telle délicatesse ?

aussi vous sachiés tout ce qui nous avient a grant amertume et dolour de cueur, vous faisons savoir que le samedi dix et huitiesme jour de juing dernier passé, à dix et sept hores, par le plaisir de Nostre Seigneur, trespassa de ceste mortel vie, noble dame et nostre très chiere et très amée compaigne, feue dame Royne de Lescale (1). Et ja soit ce que de la doloreuse perte de tante et tele compaignie soyons tant conturbés que plus ne pourrions estre, toutesvoies, pour ce que contre la divine volonté ne povons ne ne devons aucune chose attempter, consideré aussi que la dessus nommée dame Royne, jusques à sa derreniere heure, tousjours en bon estat de conscience et vraye cognoissance de nostre Creatour, avecques devote reception des ordenance et sacremens de Saincte Eglise, ainsi comme bonne catholique a merité et dessavi grace de Notre Seigneur, nous avons disposé notre courage à prenre consolation en Celluy qui est parfaite consolation de toutes choses; et celluy bien que nous savons estre prouffitable à l'ame de nostre dite feue compaigne, comme d'aumosnes, oraizons et d'autres suffrages, voyans que autre bien ne luy puet valoir, avons disposé et establi estre fait.

Si vous prions tant affectueusement comme ne poons, en charité paternelle, que toutes dolour et tristece arriere mises du trespassement du dessus nommé feu nostre frere et vostre pere, ceste mesmes prouffitable voye vueillés eslire et tenir, et nous toujours requerir à tous vos bons plaisirs.

Escript en nostre castel de Dixi (2), le dousiesme jour de juillet mil trois cens huitante quatre.

BERNABO VISCOMTE, seigneur de Milan, etc., general vicayre de l'Empire (3).

(1) Regina de la Scala, fille de Mastin II, seigneur de Vérone.

(2) Desio, entre Monza et Côme, à quatre ou cinq lieues de Milan.

(3) Bibliothèque Nationale, coll. Doat, vol. 202, f° 109. — Le même volume renferme (f° 262) la copie d'une lettre de Béatrix d'Armagnac à son père, le comte Jean II. Et quoiqu'elle ne soit pas fort importante, cette lettre mérite d'être reproduite, à titre d'insigne rareté :

« Monsieur, jou me recomande a la vostra gracia lo plus humelment que podi; et vos plassia assaber que lo maior desirier que jou aye en aquest mon, so es de saber lo vostre bon estat, loqual plassia à Nostre Seignor que sie aitals comme jou desiri; per quau jou vos pregui tant caramen comma podi que lo plus souvent que poiret lo me fassat assaber, quar vous m'en faret lo maiour plaser del mon. Se del estat de part nous plassia assaber, sapiat que lo senhor

Bernabo Visconti fut la première victime de l'ambition de Jean-Galéas. Un mariage avait cependant encore resserré les liens qui unissaient l'oncle et le neveu. Veuf d'Isabelle de France, le comte de Vertus s'était remarié avec une fille de Bernabo. Mais pour être devenu gendre du seigneur de Milan, Jean-Galéas n'en songeait pas moins à le renverser à son profit. Il est vrai que de son côté Bernabo n'aurait pas été fâché de mettre la main sur les états de son gendre. Jean-Galéas fut le plus habile. Il endormit la méfiance de Bernabo en affectant d'être tout entier à la dévotion et aux pratiques de piété. Puis un beau jour (6 mai 1385) il annonça l'intention d'aller en pélerinage visiter le sanctuaire, encore aujourd'hui célèbre, de la Madonna del Monte, près de Varèse, et quitta Pavie avec une très forte escorte. La route de Pavie à Varèse passe sous les murs de Milan. C'était une occasion pour Jean-Galéas de demander à saluer son beau-père. Bernabo eut l'imprudence d'aller à sa rencontre. Il fut aussitôt saisi et jeté dans un cachot, où le comte de Vertus le fit de sang-froid empoisonner quelques mois plus tard (18 décembre 1385). Le Milanais tout entier tomba au pouvoir de Jean-Galéas. Charles Visconti fut complètement dépouillé et sa femme, Béatrix d'Armagnac, n'eut que le temps de fuir et d'aller en Gascogne, demander asile à ses frères (1).

mossen Barnabo, madone Regine, sos enffans, Mossenhor Mossen Charles, et jou, et nostre filh estam ben, la merce de Nostre Seignour.

Mossenhor Rogier Can s'en va part dela; loqual me fa tout jorn tots los plasers que pot. Per que jou vous pregui, tant carament comma podi, que per amour de mi lo vulhat aver per recomandat. Lo dit Rogier vos dira totas las nouvelles de part dessa.

Monseignor, Nostre Seignor vous donne bona vida et longua.

Escrich à Milas, le dotsieme jour de fevrier. »

Cette lettre ne peut être que de 1384.

Le *Rogier Can*, dont il est question, est un La Scala, de Vérone, parent de la femme de Bernabo.

(1) Corio, *Historia di Milano*; IIIe partie (fos 257-259 de l'édition de Venise, 1554).

Si peu digne d'intérêt que fût Bernabo Visconti, sa mort ne laissa pas de produire dans toute l'Italie une vive impression qui se fit ressentir jusqu'en France. On comprend quelle dut être la douloureuse surprise du comte Jean III et de Bernard d'Armagnac en apprenant la ruine de leur beau-frère, en voyant revenir, errante et réduite à la misère, cette sœur aimée qu'ils espéraient voir vivre en souveraine à Milan. Dès ce moment, les deux frères vouèrent à Jean-Galéas une haine qui ne se démentit jamais.

Maître du Milanais, il ne fallut que quatre ans à Jean-Galéas pour étendre sa domination, ou tout au moins son influence, sur tout le nord de l'Italie. Il enleva Padoue à François de Carrare, Vérone et Trévise à Antoine de La Scala. Le marquis de Montferrat, François de Gonzague, seigneur de Mantoue, et le marquis Albert d'Este ne conservèrent quelque apparence de pouvoir qu'au prix d'une absolue soumission. Venise même, voyant les drapeaux milanais flotter sur les bords de l'Adriatique, dut mettre tous ses soins à ménager son redoutable voisin.

Le moment était venu de pousser vers le sud et d'entreprendre la conquête de la Toscane.

L'occasion paraissait favorable. La prospérité de Florence avait excité la jalousie des républiques voisines, moins riches et moins heureuses. On l'accusait de connivence avec les bandes armées qui dévastaient la contrée, tout comme les compagnies dans le centre de la France, et qui n'osaient pas s'en prendre au territoire florentin, trop bien défendu. Les anciennes rivalités des Guelfes et des Gibelins étaient prêtes à renaître. Les mécontents s'agitaient; de fréquentes conspirations révélaient l'impatience des bannis; et Sienne, qui ne pouvait pardonner à sa rivale sa fortune toujours croissante, tendait à devenir, avec Pérouse, le centre d'une redoutable coalition contre Florence.

Les intrigues de Jean-Galéas envenimèrent encore l'irrita-

iion. Il noua des intelligences avec les mécontents et se créa des partisans à Pise et même à Florence. Les chefs de condottieri, furent séduits par ses largesses. Les ravages des brigands lui fournirent le moyen d'introduire ses troupes en Toscane, sous prétexte de protéger le pays; et, au mois de juin 1389, une forte garnison milanaise vint s'établir à Sienne.

Jusqu'alors les Florentins étaient restés étrangers aux luttes soutenues par Jean-Galéas. Préoccupés avant tout des intérêts de leur commerce, ils cherchaient à rester en bons termes avec leurs voisins. La paix leur était nécessaire. Elles assurait le transport de leurs marchandises, leur ouvrait toutes les routes et facilitait les progrès de leur richesse. Aussi avaient-ils sacrifié leurs préférences secrètes au maintien des relations amicales avec le comte de Vertus. Il n'avaient pas hésité à le reconnaître comme seigneur de Milan, malgré leur sympathie pour Bernabo Visconti. Ils avaient laissé écraser Antoine de La Scala et n'avaient fait aucune démarche en faveur de François de Carrare, qui était pourtant leur allié.

L'arrivée des soldats milanais à Sienne leur ouvrit les yeux. Ils comprirent la faute qu'ils avaient commise et reconnurent hautement leur erreur. Laisser Jean-Galéas continuer ses audacieuses tentatives, c'était assurer la perte de leur liberté. La guerre parut inévitable, et les Florentins se préparèrent à opposer au comte de Vertus la plus énergique résistance (1).

Avant tout, il était indispensable de s'assurer des alliés. Les Florentins s'adressèrent au roi de France, Charles VI.

Depuis longtemps déjà nos rois exerçaient sur Florence une sorte de patronage honorifique. Les fleurs de lys d'or des

(1) *Proclamation des Florentins aux Italiens*, du 25 mai 1390. — Archives de Florence, Registre de lettres de 1388 à 1393, provenant de la Bibliothèque Magliabecchiana.

Scipione Ammirato, *Istorie Fiorentine*, lib. xv; Leonardo Aretino. *Chronique*, lib. ix; Corio, *Historia di Milano*, fin de la iiie partie; *Cronica* de Piero Minerbetti, dans les *Rerum italicarum scriptores* de Tartini (supplément à Muratori) ii, col. 180 et suiv.; etc., etc.

descendants de saint Louis brillaient, en Toscane, à côté des armes de la République, sur les enseignes et sur les monuments publics; comme elles brillent, du reste, encore aujourd'hui, sur la place de la Seigneurie, tout au haut du Palais-Vieux. Les Florentins prenaient plaisir à rappeler les services rendus à leur patrie par la couronne de France. « Nous devons à vos aïeux, écrivaient-ils à Charles VI, notre ville, notre liberté, et tout l'éclat de notre origine et de notre situation présente (1). » La République est la fille dévouée des rois de France (2). Les citoyens peuvent aussi bien s'appeler sujets du Roi que sujets de Florence (3).

On comprend tous les avantages d'une telle situation. Elle n'avait rien d'ailleurs qui pût alarmer le patriotisme des Florentins, car cette haute protection s'exerçait de trop loin pour porter atteinte à la liberté. En réalité même, l'influence du roi de France était à peu près illusoire sur les bords de l'Arno.

En bons Italiens, les Florentins penchaient pour le pape de Rome et pour Ladislas de Durazzo, l'un des deux compétiteurs au trône de Naples. La France, au contraire, soutenait le pape d'Avignon et le duc d'Anjou, rival de Ladislas. Charles VI aurait voulu profiter de ses relations avec Florence, pour changer les préférences de la République en la gagnant à la cause qu'il avait lui-même embrassée. Mais c'est en vain qu'il avait multiplié à cet effet lettres et ambassades (4).

Lorsque les Florentins, menacés par Jean-Galéas, se déci-

(1) *Lettre à Charles VI*, du 20 octobre 1384. — Voir : Paul Durrieu, *la Prise d'Arezzo par Enguerrand de Coucy*, Paris, 1880, p. 19. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLI.)

(2) *Instructions à Filippo Cavicciuli*, citées plus bas.

(3) « Populum Florentinum, imo regium. » — *Lettre de la République au roi de France*, du 16 janvier 1390. — Archives de Florence, registre provenant de la Magliabecchiana.

(4) Archives de Florence, Signori, Carteggio, Missive, Reg. I, Cancelleria, n° 19, f°s 22 v°, 29, 97 v° et 225; n° 21, f° 6 v°. — P. Minerbetti, col. 145; Ammirato, lib. XV, p. 787.

dèrent, le 23 juin 1389, à envoyer vers Charles VI un premier ambassadeur, Filippo Cavicciuli, ils étaient toujours fermement résolus à demeurer, malgré tout, fidèles au pape de Rome et à Ladislas de Durazzo. Cette circonstance rendait plus difficile le succès de la mission. On espérait cependant amener le roi de France à envoyer des troupes en Italie et à adhérer à la ligue contre Jean-Galéas en faisant luire à ses yeux la perspective de brillants résultats.

D'avance on proposait le partage, entre les confédérés, du Milanais et des autres domaines de Jean-Galéas. Le roi de France aurait tout le pays en deça du Pô, jusqu'à la côte de Gênes et aux Alpes, à partir de Pavie. Le comte de Savoie, s'il promettait son concours, recueillerait les terres attenantes à ses possessions actuelles de Piémont, jusqu'aux limites des territoires de Côme, Milan et Pavie. Les états démocratiques asservis et les familles souveraines dépouillées par le comte de Vertus rentreraient dans leurs droits et libertés, mais deviendraient les tributaires de la couronne de France et reconnaîtraient Charles VI pour suzerain (1).

Le plan d'exécution était simple. Florence et Bologne s'engageaient à entretenir jusqu'à la fin des hostilités 1,500 lances et 500 arbalétriers. Ces troupes attaqueraient le comte de Vertus sur les frontières de Toscane pendant qu'une armée royale le prendrait à revers en débouchant par Asti.

Quelque séduisantes que fussent de pareilles propositions, les Florentins ne se dissimulaient pas qu'ils rencontreraient bien des résistances. Ils pouvaient, il est vrai, compter sur la reine, Isabeau de Bavière, petite-fille de Bernabo Visconti. Mais Jean Galéas avait désormais à la cour de France un auxiliaire non moins puissant. Grâce à l'appât d'une riche

(1) Est-il nécessaire d'insister sur l'importance d'une pareille proposition? C'est la première fois que l'on voit énoncer l'idée d'étendre au-delà des Alpes les limites du royaume de France, c'est-à-dire le principe même des grandes guerres d'Italie qui commenceront un siècle plus tard.

dot, il était parvenu à faire arrêter le mariage de sa fille, Valentine de Milan, avec le frère de Charles VI, Louis, duc de Touraine, plus tard duc d'Orléans.

Aussi la seigneurie de Florence recommandait-elle la plus grande prudence à son ambassadeur. Avant d'exposer quoi que ce fût de la combinaison proposée, il devait s'assurer qu'elle avait des chances d'être favorablement accueillie. Sinon, il se bornerait à demander au roi de France la promesse de ne pas entraver l'action de la République en cas de guerre, et à solliciter l'autorisation de proposer des traités d'alliance à quelques-uns des grands seigneurs français (1).

Cette dernière demande visait tout spécialement le comte d'Armagnac. Le service que Jean III rendait à la France, en traitant avec les compagnies, avait des conséquences trop favorables, au point de vue de la sécurité générale, pour ne pas avoir attiré l'attention de la Seigneurie. De nombreux agents et correspondants faisaient de Florence la mieux informée des cités italiennes. Or, quoi de plus intéressant pour un peuple voué au commerce que le départ de ces bandes, si longtemps la terreur des marchands en rapport avec le Languedoc, la Gascogne, l'Auvergne, le Rouergue ou le Gévaudan? Les récits des négociants florentins qui fréquentaient les foires de Beaucaire auraient suffi, à eux seuls, pour faire connaître sur les bords de l'Arno le nom du comte Jean III. La République savait donc que le comte d'Armagnac était en relation avec de nombreux capitaines de routiers sans emploi pour le moment. Elle prévoyait dès lors qu'elle pourrait peut-être, un jour, tirer parti de ces troupes prêtes à servir qui les paierait, et cela d'autant plus aisément que Jean III avait à venger son beau-frère et sa sœur, victimes du comte de Vertus.

D'ailleurs ce n'était là qu'une conception bien vague encore.

(1) *Instructions données à Filippo Cavicciuli.* — Archives de Florence, Riformagioni, Classe X, distinzione 3, n° 1, f° 103.

Mais ce projet ne tarda pas à prendre plus de consistance, la mission de Cavicciuli n'ayant eu qu'un résultat fort peu brillant. Le roi de France, en effet, se contenta d'annoncer, à son tour, le prochain envoi d'une ambassade à Florence (1).

La situation parut alors se détendre en Italie. Au mois d'août 1389, Jean Galéas fit aux Florentins des ouvertures de paix et, après quelques semaines de pourparlers, un traité d'alliance pour trois ans fut conclu au commencement d'octobre (2). Dans l'intervalle, le mariage de Valentine de Milan avec le duc de Touraine avait été célébré en grande pompe. Désormais la grâce exquise de la jeune duchesse, l'ascendant qu'elle prit rapidement sur son mari et sur le roi son beau-frère, firent de Valentine le plus précieux agent de la politique milanaise à la cour de France.

Ce traité d'octobre n'était qu'une nouvelle feinte de Jean Galéas. Les Florentins ne tardèrent pas à le reconnaître en voyant leurs compatriotes violemment expulsés, comme coupables d'intrigues, des états du comte de Vertus. Les observations que la République voulut faire furent reçues avec hauteur. Sienne s'agitait. Un complot se tramait pour livrer San Miniato aux partisans de Jean Galéas. De tous côtés, enfin, se manifestaient les signes précurseurs d'une rupture imminente (3).

Raison de plus pour redoubler d'efforts auprès de Charles VI. De nouveaux ambassadeurs furent envoyés en France, et par Florence, et par Bologne, son alliée. La mission florentine comptait quatre membres. Deux seulement, Filippo Corsini, le célèbre diplomate (4), et Cristofano degli Spini

(1) *Lettre de la République au roi de France*, du 14 août 1389.—Archives de Florence. Signori,Carteggio, Missive, Reg I, Cancelleria, n° 21, f° 118, v°.

(2) L. Osio. *Documenti diplomatici tratti dagli Archivj Milanesi*, I, p. 279.

(3) *Proclamation des Florentins aux Italiens*, du 25 mai 1390; dans le registre de la Magliabecchiana. — Minerbetti, col. 193 à 198; Ammirato, lib. xv, etc., etc.

(4) Voir, sur ce personnage, les *Négociations diplomatiques de la France avec Toscane*, I, p. 26 (*Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France*).

purent arriver à Paris, les deux autres ayant été enlevés en route, au mépris du droit des gens, par les émissaires de Jean Galéas (1).

En même temps, un envoyé florentin, Berto d'Agnolo Castellani, allait trouver le comte d'Armagnac.

Il ne paraît pas que Castellani ait eu rien de bien précis à traiter. Il devait seulement s'assurer des dispositions de Jean III, voir s'il serait possible, le cas échéant, de l'avoir pour allié. C'était justement l'époque où Bernard d'Armagnac venait de lancer sur les états du roi d'Aragon une partie des bandes de routiers. Jean III, toujours préoccupé de donner de la besogne aux compagnies, fit le meilleur accueil à l'envoyé de Florence. Dès lors la République fut certaine que le jeune comte ne demanderait pas mieux que de lui prêter son concours (2).

Bien en prit aux Florentins d'avoir fait pressentir le comte d'Armagnac. L'ambassade de Filippo Corsini et de ses compagnons se termina par un échec à peu près complet pour la diplomatie florentine. Le roi de France reçut les envoyés de la façon la plus gracieuse; mais, sous l'influence du duc de Touraine, il rejeta leurs propositions et refusa absolument d'entrer en lutte contre le comte de Vertus. Toutefois, il laissa à la République l'autorisation de traiter avec les vassaux de la Couronne (3).

La France n'interviendra pas. Cette nouvelle est aussitôt transmise à Jean Galéas par le duc de Touraine. Elle le décide à brusquer les choses. Le 19 avril 1390, il publie une lettre des plus menaçantes qui contient un véritable défi. Les Florentins le relèvent fièrement et, le 3 mai,

(1) *Lettre de la République au roi de France*, du 16 janvier 1390, dans le registre de la Magliabecchiana. — P. Minerbetti, col. 191; Sozomeno, dans Muratori, XXI, col. 1141.

(2) *Lettre de la République au comte d'Armagnac*, du 13 décembre 1389, dans le registre de la Magliabecchiana.

(3) *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, I, p. 670.

déclarent la guerre au comte de Vertus et à ses alliés les Siennois (1).

Aussitôt des négociations suivies sont entamées avec le comte d'Armagnac. Berto d'Agnolo Castellani repart le 21 mai 1390, cette fois avec mission de faire des offres formelles à Jean III, en lui proposant d'entrer au service de la République (2). Ce second voyage de Castellani coïncide justement avec le séjour du comte d'Armagnac à Paris. C'est alors que l'expédition d'Espagne est complètement abandonnée, Jean III ayant accédé aux ouvertures que lui fait l'envoyé florentin. Le 6 août, Castellani revient à Florence après s'être entendu avec le comte d'Armagnac (3). Un mois plus tard, le 6 septembre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires (4), et le 16 octobre un traité définitif est conclu, à Mende, entre les représentants de la République florentine et le comte Jean III d'Armagnac.

Dans l'intervalle, les Florentins n'avaient cessé d'entretenir les bonnes dispositions de Jean III, en lui rappelant la conduite barbare de Jean Galéas, les malheurs de Charles Visconti et de Béatrix d'Armagnac, et en faisant luire à ses yeux la gloire qui l'attendait sûrement en Italie (5).

(1) Lunig, *Codex Italiæ diplomaticus*, III, col. 367. P. Minerbetti, col. 198 et 199, et tous les chroniqueurs italiens contemporains.

(2) *Lettre au comte d'Armagnac*, du 21 mai 1390.

(3) *Lettre au comte d'Armagnac*, du 6 août 1390.

(4) *Lettre au même*, du 6 septembre 1390.

(5) La correspondance de la République florentine avec Jean III nous a été conservée dans un très précieux registre de copies de lettres, de 1388 à 1393, qui est aux Archives de Florence et qui provient de la bibliothèque Magliabecchiana. Lorsque j'ai consulté ce manuscrit, les feuillets n'étaient pas encore numérotés, mais les lettres sont rangées à peu près exactement suivant l'ordre chronologique.

Les lettres de la Seigneurie au comte Jean III sont au nombre de treize, portant les dates suivantes : 15 décembre 1389; 21 mai, 18 juin, 6 août, 6 septembre, 6 novembre, 2 décembre et 18 décembre 1390; 5 janvier, 17 février, 2 mars, 30 avril et 25 juin 1391.

Il y a, en outre, deux lettres de Jean III, écrites : l'une à Mende, le 18 octobre 1390, l'autre à Rodez, le 22 novembre de la même année.

Le traité du 16 octobre 1390 porte les conditions suivantes :

1° Le comte d'Armagnac s'engage à passer de sa personne en Lombardie et à emmener avec lui deux mille lances garnies, soit environ douze mille combattants de troupes régulières, plus trois mille pillards ou fourrageurs (1). Ces troupes devront être rendues sur le théâtre des hostilités avant la fin de novembre pour pousser vivement la guerre contre les Milanais pendant six mois et, si les Florentins l'exigent, pendant un second semestre encore;

2° Le comte Jean III est chargé de s'assurer le libre passage en Italie et de se procurer les vivres et tout ce qui sera nécessaire à l'entretien de l'armée;

3° Il promet, pour lui et ses gens, de s'abstenir de toute hostilité et de tout dommage envers les Florentins, non seulement pendant les six mois, mais pendant une année encore à partir de l'expiration du contrat;

4° Tant qu'ils resteront au service de la République, Jean III et ses gens ne pourront conclure aucune espèce de convention ou d'accord avec Jean-Galéas. En outre, ils devront toujours opérer sur le territoire de l'ennemi et n'en sortir que dans un cas de force majeure ou si le succès du plan de campagne l'exige;

5° Les châteaux, pays et cités qui chercheront à secouer le joug du comte de Vertus devront être non seulement respectés, mais encore encouragés et secourus;

6° Le comte Jean III et ses officiers seront tenus, aussitôt après avoir passé le Rhône, ou dans la quinzaine qui suivra, de jurer le maintien des conventions et de les ratifier par une déclaration munie de leurs sceaux;

7° La paie due au comte, pour tout son monde, est fixée à quinze mille florins d'or par mois. Les premiers six mois expirés, les Florentins pourront, s'ils le veulent, conserver

(1) « Pilhardi seu saccomanni. »

à leur solde, aux mêmes conditions, les troupes françaises, pourvu qu'ils préviennent un mois d'avance;

8° Le comte et ses hommes s'abstiendront de toute violence à l'égard des villes et places fortes qui se détacheraient volontairement du parti de Jean Galéas et chercheraient tout autre seigneur ou tout autre mode de gouvernement. Jean III restera, au contraire, maître absolu de toutes les terres, villes et pays qu'il enlèvera de vive force à l'ennemi;

9° Indépendamment de quinze mille florins d'or par mois, le comte recevra, comme don et gratification, cinquante mille florins d'or, dont trente mille payables avant le quinze novembre à Avignon ou à Montpellier, et vingt mille payables à Gênes, Florence, Bologne ou Venise (1).

Le comte d'Armagnac n'était pas entièrement satisfait des conditions du traité. Le délai fixé lui paraissait beaucoup trop court; il lui semblait impossible d'organiser des troupes, de leur assurer libre passage et de les amener en Italie en moins de six semaines. D'un autre côté, il trouvait que les droits de son beau-frère, Charles Visconti, et de sa sœur, Béatrix d'Armagnac, sur une partie de la Lombardie n'étaient pas assez nettement reconnus. Enfin, il élevait encore quelques objections et sur la clause qui l'obligeait à se procurer lui-même les vivres nécessaires à la subsistance de l'armée, et sur la manière dont les sommes promises devaient être versées (2).

Ces observations avaient été énoncées avant la conclusion du traité. L'envoyé florentin, contraint de rester dans les termes stricts de son mandat, n'avait pas qualité pour les admettre. Le renvoyer en Italie chercher de nouvelles instructions, c'eût été perdre un temps précieux, car déjà

(1) Archives de Florence, Riform., Classe XI, dist, III. reg. n° 53. — Analysé dans les *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, I, p. 30.

(2) *Lettre du comte Jean III aux Florentins*, du 18 août 1390.

Castellani avait dû séjourner un mois à Florence avant d'obtenir ses premiers pouvoirs.

L'assurance formelle que les Florentins laisseraient toute latitude pour l'exécution des engagements décida Jean III à passer outre. Il accepta donc le traité proposé. Mais le surlendemain, 18 août, il écrivait longuement à la République pour faire valoir le bien fondé de ses réclamations.

Elles obtinrent gain de cause après un échange de courtoises explications. Les droits héréditaires des descendants de Bernabo Visconti furent admis sans difficulté. Les trente mille florins d'or qui devaient être touchés à Avignon ou à Montpellier furent apportés au comte d'Armagnac jusqu'à Rodez par un nouvel envoyé florentin, Angelo de'Spini, et versés au 20 novembre 1390 (1). De plus, les Florentins promirent d'avancer notablement le paiement des vingt mille florins restants et du premier mois de solde. Quoique bien réduits, les délais parurent encore trop longs à Jean III. Il décida Castellani à lui remettre l'équivalent de la somme totale en pièces de soie et autres marchandises, complaisance intéressée que récompensa un don de deux mille florins (2). Enfin, comme dernière concession, le mois de décembre tout entier fut accordé au comte d'Armagnac pour achever ses préparatifs et passer en Italie (3).

A ces divers incidents se rattache toute une série de lettres d'un très vif intérêt, échangées entre Jean III et la République florentine.

Florence a pour habitude de confier aux meilleurs écrivains la rédaction de ses lettres officielles. Parmi les auteurs célèbres qui ont servi de secrétaires à la République figurent

(1) Archives de Tarn-et-Garonne, série C, fonds d'Armagnac, registre portant le n° provisoire 862, f° 56.

(2) *Lettres de la République florentine*, du 6 novembre et du 18 décembre 1390 — *Lettre du comte d'Armagnac*, du 22 novembre 1390.

(3) *Lettre du comte d'Armagnac*, du 18 octobre 1390. — *Lettre de la République florentine*, du 17 février 1391.

des hommes de génie comme Pétrarque et Machiavel. A la fin du XIVe siècle c'est un fin lettré, un peu rhéteur toutefois, Coluccio Salutati (1), qui tient le plus souvent la plume pour la Seigneurie. Aussi les lettres de la République se distinguent-elles par la recherche du style et de l'effet, de périodes pompeuses et de belles phrases bien redondantes, mais ayant facilement une tendance trop accentuée à l'obscurité et même au mauvais goût.

Bien entendu Jean-Galéas est peint sous les couleurs les plus défavorables. Dans une lettre du 6 août 1390, la Seigneurie compare ses crimes à ceux de Denys, de Phalaris et de Busiris.

L'Antiquité, porte une autre lettre, du 6 septembre 1390, a célébré Hercule parce qu'il avait tué Antée, Géryon, Cacus et Busiris, qui étaient sans pitié pour leurs voisins ou pour leurs hôtes. Lui (Jean-Galéas) n'est pas seulement intolérable pour ses sujets et dangereux pour ses voisins, il se montre encore plein de perfidie et de cruauté envers sa propre famille. Il n'est pas nécessaire de tout vous rappeler, à vous surtout qui avez auprès de vous, dans votre maison, un témoin qui vous touche de si près, votre noble sœur qu'il a dépouillée de ses biens, qu'il n'aurait pas hésité à jeter en prison, et qu'il a séparée de son beau-père, de son mari, de ses beaux-frères et de ses enfants.... Oh! quelle gloire se prépare Votre Magnificence si, pour remettre en possession de leurs biens votre sœur et son mari, pour délivrer vos neveux, vous prenez les armes, comme nous l'espérons, pour la Justice et pour notre liberté! si, comme un nouvel Hercule, vous entamez contre ce cruel tyran la plus honorable, la plus juste des guerres (2)!

Les pauvres secrétaires gascons du comte d'Armagnac répondent de leur mieux à l'éloquence florentine.

Nous sommes poussé, dit Jean III, par une haine extrême, telle qu'on n'en saurait imaginer de plus violente, contre ce tyran, parri-

(1) Une partie seulement des lettres de Coluccio Salutati a été publiée à Florence, en 1741 et 1742. Les contemporains avaient la plus haute estime pour le talent du secrétaire de la République florentine. Jean-Galéas répétait souvent qu'il redoutait plus une lettre de Coluccio qu'une armée de vingt mille hommes.

(2) Le texte original de toute cette correspondance est en latin.

cide et empoisonneur, qui s'est engraissé en se plongeant dans notre sang, sans aucune juste cause, et qui, s'en prenant à votre antique liberté, jusqu'ici respectée, et non-seulement à votre liberté, mais encore à celle de l'Italie entière, a songé follement à s'élever jusqu'au rang suprême, comme Auguste. O la belle pensée! O les justes mobiles! O la haute vertu! Le plus scélérat se comparer au plus juste, le lâche au plus brave, *l'esclave de tous les vices* au plus vertueux! Loin, loin de nous un tel monstre que l'on pourrait comparer à Catilina, à Néron ou à Caligula, si ce n'est que sa honte est encore plus grande et que ceux-ci avaient au moins en eux quelque chose de bon (1).

« *L'esclave de tous les VICES* », et cela quand il s'agit d'un personnage qui porte le titre de *comte de VERTUS*, il y a là, à la rigueur, les éléments d'un mauvais jeu de mots. Les Florentins n'ont garde de le laisser échapper. En bons courtisans, ils en attribuent la paternité au comte d'Armagnac, qui n'y songeait guère, fort probablement.

Ce qui nous plait surtout en vous, illustre Prince, magnifique seigneur, très cher frère et ami, c'est cette juste haine que Votre Magnanimité porte, du fond du cœur, à cet homme si féroce, ou plutôt à cette cruelle bête fauve, à ce monstre venu du Tartare, qui n'est pas *le comte de Vertus*, ainsi qu'il se nomme lui-même, mais bien plutôt, comme le dit élégamment votre lettre, l'*esclave de tous les vices*. Nous voyons en effet que vous connaissez entièrement ses vices. Nous voyons aussi que Dieu vous réserve la gloire de le renverser. Que disons-nous : la gloire? Disons plutôt la plus glorieuse des gloires, la plus splendide des renommées éternelles, telle que n'en aura eue aucun prince de notre temps. Il peut être glorieux de remporter la victoire, d'abattre par les armes la puissance d'un ennemi. Mais il est, par dessus tout, glorieux d'entamer une juste guerre, d'abaisser l'orgueil, de confondre l'iniquité, de venger les siens et d'écarter de la tête des peuples en danger une honteuse et abominable tyrannie.

Déjà l'Italie vous exalte de ses louanges. Déjà tous vous célèbrent d'une seule voix et vous appellent le champion de la justice, le libérateur des peuples, le vengeur de ses proches et le vainqueur du tyran.

(1) *Lettre du comte d'Armagnac aux Florentins*, du 18 octobre 1390.

Déjà tous les yeux, tous les cœurs se lèvent vers vous, dans l'attente de votre heureuse arrivée, avides de voir la chute et la ruine de votre ennemi. Que disons-nous : votre ennemi? C'est bien l'ennemi du genre humain tout entier : dur pour ses sujets, cruel envers les siens, infidèle à l'égard de tous, chez qui se retrouve tout ce qu'il y a de cruauté, de turpitude et de perfidie. Il surpasse Busiris en dureté, Lycus en injustice, Jugurtha en cruauté pour ses proches, Sinon en astuce, Gaïus (1) et Locuste dans la préparation des poisons, Julien l'Apostat en impiété, Philippe, fils d'Amyntas, en perfidie, Héliogabale en honteuses débauches et Sardanapale en lâcheté (2).

Le jeu de mots fit fortune. « Ce tyran, le ministre des vices, quoiqu'il s'intitule le comte de Vertus, » répète complaisamment Jean III, le 22 novembre 1390. Désormais pour les Florentins et pour leurs amis le comte de *Vertus* n'est plus que le comte de *Vices* (3).

Pourquoi Jean III était-il donc si pressé de toucher les sommes promises par les Florentins?

Ce qu'on a lu précédemment, au sujet des négociations entre Jean III et les chefs de bande, en donne facilement l'explication. L'argent était destiné aux dernières compagnies qui achevaient de traiter avec le comte d'Armagnac. Déjà, dans le courant de 1390, les routiers avaient absorbé et les 60,000 francs payés par le duc de Bourgogne pour le Charolais (4), et le nouveau subside de 30,000 livres accordé au mois de mai par le roi de France (5). Toujours pressé par le manque de fonds, l'allié de Florence s'était vu contraint

(1) Sans doute Caïus Caligula.

(2) *Lettre au comte d'Armagnac*, du 6 novembre 1390. — Cette lettre, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana et dans d'autres manuscrits encore (entre autres, Bibl. Nationale, Nouvelles acquisitions latines, 1152, f° 12), est imprimée dans Muratori, XVI, col. 818. et dans Lünig, *Codex Italiæ diplomaticus*, III, col. 369. Elle porte dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, la signature de Coluccio Salutati.

(3) *Lettre des Florentins aux habitants de Pérouse*, du 3 juillet 1391, dans le registre de la Magliabecchiana. — Goro Dati, *Istoria di Firenze* (Florence, 1735), p. 30.

(4) Collection Doat, vol. 204, f° 37.

(5) Coll. Doat, vol. 204, f° 103.

de vendre encore (21 septembre 1390) la baronnie des Angles en Bigorre (1); et, fait à noter, c'était un chef de bande, Raymond-Guilhem de Caupenne qui l'avait achetée 12,000 francs, plaçant ainsi en bonnes terres l'argent qu'il venait de recevoir pour consentir à déposer les armes (2).

Il ne s'agissait plus seulement, en effet, au point où en étaient les choses, de racheter les places fortes aux routiers. On les enrôlait régulièrement dans l'armée qui s'apprêtait à passer en Italie. Il fallait donc leur payer une solde. Or cette solde n'est jamais moindre de 12 francs d'or par mois et par homme d'armes (3). Elle se monte même souvent à 15 francs (4). En outre, les capitaines veulent être payés à l'avance, ils exigent de lourds subsides pour leur entrée en campagne. Le bâtard de Garlenx se fait délivrer immédiatement, dans la huitaine qui suit le jour où il a fait sa montre, six semaines des gages de sa compagnie (5). Un condottiere italien, François de Naples, reçoit de Jean III, pour 200 arbalétriers montés, avec 300 chevaux, 4,000 francs d'or, plus 300 francs pour lui personnellement (6).

En présence de telles exigences, les sommes accordées au comte d'Armagnac par le traité de Mende paraissent bien modiques. A la fin du XIVe siècle, le florin vaut un peu moins que le franc d'or. Il faut environ 13 florins, plus une petite fraction, pour faire 12 francs (7). 50,000 florins ne représentent donc guère plus de 46,000 francs. Mais c'est surtout la somme de 15,000 florins, soit environ 12,850 fr. stipulée pour le paiement mensuel des troupes, qui est notoirement insuffisante. A raison de 12 fr., minimum de la solde, les deux

(1) Hautes-Pyrénées, arrondissement d'Argelès, canton de Lourdes.
(2) Coll. Doat, vol. 204, f° 81.
(3) Coll. Doat, vol. 203, f° 286; vol. 204, f° 127.
(4) Paul Durrieu. *La prise d'Arezzo par Enguerrand de Coucy*, p. 9.
(5) *Traité du* 18 *octobre* 1390. — Coll. Doat, vol. 204, f° 127.
(6) *Convention du* 11 *mai* 1390. — Coll. Doat, vol. 204, f° 40.
(7) En 1398, la valeur intrinsèque du florin est environ de 12 fr. 17 c. de notre monnaie, au poids de l'or, tandis que le franc vaut 13 fr. 38 c.

mille lances promises par le comte d'Armagnac se trouvent absorber au bas mot 24,000 fr., ou 26,000 florins, par mois. Le traité avec Florence, s'il débarrassait la France des routiers, était donc loin d'être, au point de vue financier, une bonne affaire pour le comte Jean III. Il ne pouvait compter, pour combler cet énorme écart, que sur le butin à faire en Italie.

Encore si, à force d'argent, le comte d'Armagnac avait pu hâter ses préparatifs, conclure immédiatement les derniers arrangements avec les compagnies et passer en Italie dans les délais convenus. Mais quelles que fussent son impatience et son activité, il lui fut impossible d'être prêt pour la fin du mois de décembre 1390. Il avait été décidé que l'armée mise au service de Florence se formerait sur la rive gauche du Rhône, vers les montagnes du Dauphiné. Que de précautions à prendre pour concentrer de pareilles troupes, sans causer de trop graves dommages aux contrées que les compagnies auraient à traverser! Que de difficultés pour ramener en bon ordre, des frontières de Roussillon jusqu'au pied des Alpes, les bandes des routiers qui, depuis la fin de 1389, vivaient presque en brigands sur les terres du roi d'Aragon. Sans compter toutes les démarches à faire auprès du roi et de ses représentants pour obtenir libre passage et se procurer les saufs-conduits nécessaires (1).

A ces causes de retard se joignirent des obstacles imprévus. C'était le comte de Foix, Gaston-Phœbus, l'éternel adversaire de la maison d'Armagnac, qui prenait ombrage des mouvements de troupes, faisait presque un *casus belli* de la continuation des négociations entre Jean III et les dernières compagnies et entravait de tout son pouvoir les efforts du comte d'Armagnac en défendant notamment à tous les capitaines originaires du Béarn de traiter avec lui (2). C'était, en Auver-

(1) Coll. Doat, vol. 204, f° 153.

(2) Froissart (éd. Buchon), liv. III, chap. XC. — Zurita, *Annales de la corona de Aragón*, libro X, cap. XLVI.

gne, Mérigot Marchès qui se remettait en campagne et faisait concevoir les plus justes craintes pour la sécurité du pays (1).

Grâce à ces divers incidents, trois mois s'étaient écoulés, depuis la conclusion du traité avec Florence, lorsque le comte Jean III put enfin quitter ses Etats et gagner Avignon, suivi de son frère Bernard, le fidèle compagnon de ses travaux. De là, il était facile au comte d'Armagnac de surveiller la concentration des troupes et le passage du Rhône par les bandes de routiers, les unes arrivant de l'Auvergne, du Rouergue et du Quercy par le Gévaudan, les autres revenant par le Bas-Languedoc des confins du Roussillon.

Le pape reconnu par la France, Clément VII, était à Avignon. Les deux frères allèrent saluer le Pontife et Jean III lui offrit ses services (2). L'expédition qu'il entreprenait pouvait, en effet, en cas de succès, avoir une grande influence sur l'extinction du Grand Schisme d'Occident. Le comte d'Armagnac avait, d'autre part, des raisons particulières pour désirer s'entendre avec Clément VII. Sa haute renommée de loyauté lui avait valu, quelques mois plus tôt, l'honneur d'être choisi, malgré sa jeunesse, comme arbitre chargé de trancher un différend des plus graves entre le Souverain-Pontife et le vicomte de Turenne (3). Avant de passer les Alpes, Jean III désirait terminer cette affaire. Il espérait, d'ailleurs, en avoir bientôt fini, et, le 29 janvier 1391, il écrivait d'Avignon aux Florentins pour leur annoncer sa prochaine arrivée (4).

Mais c'était compter sans Jean-Galéas. Le comte de Vertus, justement effrayé, mit tout en œuvre pour arrêter le nouvel allié de Florence.

Tout d'abord il s'était reposé sur ses trésors pour acheter la défection du comte d'Armagnac. Mais en vain multiplia-t-il

(1) Voir plus haut, p. 265.
(2) Froissart. liv. IV, chap. XX.
(3) Collection Doat, vol. 204, f° 53.
(4) *Lettre de la République Florentine au comte d'Armagnac*, du 2 mars 1391.

les propositions les plus brillantes; en vain fit-il offrir des sommes infiniment supérieures aux subsides des Florentins. Jean III était l'honneur et la fidélité mêmes; digne petit-fils de ce comte Jean I d'Armagnac resté, malgré le traité de Brétigny, tout dévoué au roi de France, qui le livrait cependant à l'Angleterre; digne frère de ce Bernard VII qui, même abandonné par ses alliés, continuait à soutenir leur cause à lui seul, tant il avait à cœur de tenir scrupuleusement ses engagements. Toutes les offres de Jean-Galéas furent repoussées avec indignation (1).

Le comte de Vertus n'en proclama pas moins avec une impudente audace, dans toute l'Italie, pour décourager les Florentins et déconsidérer le comte d'Armagnac, que ses tentatives avaient pleinement réussi et que l'expédition annoncée n'aurait pas lieu (2). En même temps, espérant jeter le trouble dans l'esprit de Jean III, il faisait circuler le bruit, en France, que les Florentins renonçaient à la lutte et cherchaient à signer la paix (3).

Ses premiers essais de corruption ayant échoué, le seigneur de Milan recourut à l'intervention des princes de la famille royale. Son gendre, le duc de Touraine, lui était tout dévoué. Jean-Galéas eut l'habileté de mettre encore de son côté le rival même du duc de Touraine, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Au mois de janvier 1391, ce dernier se rendit en Italie et vint jusqu'à Pavie passer une quinzaine de jours auprès du comte de Vertus, au grand effroi des Florentins qui redoutèrent un instant quelque ligue entre le gouvernement français et le maître du Milanais (4).

De son côté, le duc de Touraine dépêcha vers Jean III

(1) *Lettres de la République Florentine au comte d'Armagnac*, du 2 décembre 1390 et du 30 avril 1391.

(2) *Lettres de la République au comte d'Armagnac*, du 17 février et du 2 mars 1391.

(3) *Lettre de la République au comte d'Armagnac*, du 5 janvier 1391.

(4) Corio, *Historia di Milano*, parte III f° 269, v°, de l'édition de 1554).

l'illustre Enguerrand VII, dernier sire de Coucy. Le grand capitaine chercha à peser sur la volonté du comte d'Armagnac, de toute l'autorité que lui donnaient son âge, ses glorieux services et le rôle qu'il avait joué lui-même, à plusieurs reprises, dans les affaires d'Italie (1).

Le duc de Touraine fit plus encore. Il suggéra à certains conseillers du roi l'idée d'une grande expédition française en Italie, sous la conduite personnelle du souverain, dans le but de renverser le pape de Rome, Boniface IX, et de placer à la tête de la chrétienté réconciliée le pape d'Avignon, Clément VII. Le projet fut d'abord accepté avec enthousiasme par l'esprit aventureux de Charles VI. On devait se mettre en marche au mois de mars et le roi de France s'avancerait avec une formidable armée de douze à quatorze mille lances au moins, dont les principaux corps seraient commandés par les ducs de Touraine, de Berry, de Bourgogne, de Bourbon et de Bretagne, le connétable de France, le seigneur de Saint-Pol et le sire de Coucy.

Si le plan s'était réalisé, Florence eût été écrasée. Elle comptait, en effet, parmi les cités dévouées au pape de Rome. Le comte de Vertus, au contraire, quoique reconnaissant habituellement l'autorité de Boniface IX, n'hésitait pas, dès que la chose lui paraissait avantageuse, à se retourner vers Clément VII.

A peine les premiers préparatifs étaient-ils commencés (2), que ce projet d'une grande expédition était aussi légèrement abandonné qu'il avait été légèrement conçu. L'événement donnait ainsi raison au duc de Bretagne, qui s'était mis à rire en apprenant le beau plan adopté par le roi : « Regardez et entendez ce que Monseigneur m'écrit ! Il a entrepris de

(1) *Lettre de la République au comte d'Armagnac*, du 2 décembre 1390.

(2) Mandement du roi Charles VI, du 23 février 1391 (n. s.) cité dans une quittance du 28 février. — Bibl. Nationale, *Titres scellés de Clairambault*, vol. 113, f° 8821.

partir au mois de mars et d'aller vers Rome et de détruire, par puissance de gens d'armes, le pape Boniface et les cardinaux. Si m'aident Dieu et les Saints, il n'en fera rien; il aura en bref temps autres étoupes en sa quenouille (1). »

Mais cette expédition servit de prétexte au duc de Touraine pour se faire donner par le roi une mission en Lombardie. Il partit, en février, avec l'amiral de France, Jean de Vienne; et tandis que le comte d'Armagnac terminait, à Avignon, ses préparatifs contre le Milanais, on vit le frère du roi de France rejoindre l'adversaire des Florentins et séjourner quelque temps à sa cour (2).

Il n'y eut pas jusqu'au roi Charles VI qui ne se laissât circonvenir par les agents de Jean-Galéas et, l'esprit tout occupé par la pensée d'une grande expédition, n'écrivît au comte d'Armagnac pour l'engager à ne pas faire la guerre contre le comte de Vertus :

« Très cher et amé Cousin,

» Nostre très cher et amé oncle, le sire de Milan, nous a fait savoir par ses especiaulx messages que il se veut metre à nostre ordonnance de tous les debas et question qui pourroient estre entre lui et vous, et de toutes les demandes que vous luy vouldés faire à cause de nostre cousine vostre suer, ou autrement, si comme nostre très chier et très amé oncle le duc de Berri, auquel nous avions enchargié de vous dire nostre entencion sur ce, vous dira plus à plain. Si vous prions, tres cher et amé Cousin, que vous le vueilliés croire, et faire ce que il vous en dira de par nous; car vous devriés mieulx valoir avoir le vostre par voye amiable que par voye de fait.

Donné à Melun le vingt et quatriesme jour de janvier [1391].

(Signé) CHARLES (3).

(1) Froissart, IV, chap. XIX. — Ce passage de Froissart est confirmé par la pièce indiquée dans la note précédente.

(2) Bibl. Nationale, *Pièces originales du Cabinet des Titres*, vol. 2152 (Orléans, II, pièces nos 114, 115 et 116. — Mlle Terrier de Loray. *Jean de Vienne*, pp. CLXVII et CLXVIII.

(3) « Et au-dessus est escript : A nostre très chier et feal cousin, le conte d'Armignac. » — Collection Doat, vol. 9 fo 272.

Le duc de Berry ne tarda pas, en effet, à arriver à Avignon. Il y fut rejoint par le duc de Bourgogne, revenant de Pavie. Jean-Galéas expédia aux deux princes le meilleur de ses agents, l'un des plus fins diplomates de l'Italie entière, Nicolas Spinelli, comte de Gioia, ancien grand chambellan de la reine Jeanne de Naples (1). Quelques milliers de florins distribués à propos achevèrent de gagner les ducs à la cause du seigneur de Milan. Ils déployèrent toute leur influence, s'efforcèrent de faire valoir les meilleures raisons pour amener le comte d'Armagnac à déposer les armes ou plutôt à passer au service du comte de Vertus. Le pape Clément VII finit à son tour par se laisser séduire par Nicolas Spinelli et par plaider, auprès de Jean III, les avantages d'un rapprochement avec Jean-Galéas. A plusieurs reprises les ducs et le Souverain-Pontife réitérèrent auprès du comte d'Armagnac les plus magnifiques propositions.

Mais Jean III restait inébranlable. A tous, au pape Clément VII, comme à Enguerrand de Coucy, comme aux ducs de Berry et de Bourgogne, il répondait simplement qu'il s'était engagé avec les Florentins et que l'honneur lui défendait de reculer (2).

Les moindres occasions furent mises à profit par Jean-Galéas. Parmi les troupes réunies sur la rive gauche du Rhône figuraient des aventuriers bretons. Ceux-ci laissaient derrière eux des dettes criardes. A l'instigation des agents milanais, leurs créanciers mirent opposition au départ de

(1) Voir sur ce personnage : Paul Durrieu, *le Royaume d'Adria*, Paris, 1880, p. 17 (Extrait de la *Revue des questions historiques*).

(2) *Lettres des Florentins au comte d'Armagnac*, du 2 décembre 1390 et du 30 avril 1391.

Piero Minerbetti, col. 249. — *Specimen historiæ*, de Sozomeno, dans Muratori, XVI, col. 1145. — Saint Antonin, *Chronica*, tit. XXII, cap. III, IX. — Piero Buoninsegni, *Historia Fiorentina*, [Florence, 1580] p. 706. — Poggio Bracciolini, *Historia Florentina*, lib. III (p. 105 de l'édition de Venise, 1715). — Lionardo Aretino, *Historiæ Florentinæ*, lib. X (p. 215 de l'édition de Strasbourg, 1610). — Scipione Ammirato, lib. XV, p. 816.

leurs débiteurs. Peu s'en fallut qu'on ne vit ce spectacle burlesque d'une expédition arrêtée par ministère d'huissier. Le duc de Bretagne, sur la demande du comte d'Armagnac, leva la difficulté. Il prorogea jusqu'au mois qui suivrait le retour d'Italie, les poursuites judiciaires et l'effet des citations intentées aux capitaines bretons. Il faut que ce service ait eu une réelle importance, à voir la vivacité des remerciements adressés par Florence au duc de Bretagne (1).

Mais ce qui fut infiniment plus grave, ce fut une tentative de corruption exercée, et avec succès, sur une partie des capitaines de routiers (2). Les ducs de Berry et de Bourgogne, d'accord avec Nicolas Spinelli, les firent secrètement sonder. Consentiraient-ils, malgré les grosses sommes que leur avait données le comte d'Armagnac, à violer leurs engagements au profit de Jean-Galéas ? — « Avec de l'argent, répondirent-ils, on fait de nous tout ce qu'on veut. » — Avec de l'argent, oui, mais avec beaucoup d'argent. La trahison coûte cher. Pour débaucher environ cinq cents lances, soit trois mille hommes, Nicolas Spinelli dut leur verser 50,000 florins, juste la somme que Florence avait octroyée au comte d'Armagnac.

Les Florentins avaient pressenti ce danger. Dès le commencement du mois de décembre 1390, ils insistaient vivement auprès de leur allié pour l'engager à se tenir en garde contre ses propres soldats (3).

Jean III, cependant, ne soupçonnait rien. Quelques jours après la conclusion du honteux marché, il venait donner aux

(1) *Lettre des Florentins au duc de Bretagne*, du 10 mars 1391, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana.

(2) Les chroniqueurs italiens désignent comme Bretons les chefs de bande gagnés par Jean-Galéas. Mais ce nom de *Bretons* est, au XIVe siècle, un terme générique appliqué en Italie à tous les aventuriers venus de France, quelle que fût exactement leur province d'origine. Cependant, il est certain, d'après la pièce citée dans la note précédente, que la Bretagne avait fourni un contingent considérable à l'armée des routiers.

(3) *Lettre des Florentins au comte d'Armagnac*, du 2 décembre 1390.

capitaines qui le trahissaient l'ordre de tout préparer pour l'entrée en campagne. « Nous ne bougerons pas, repliquèrent-ils insolemment, nous voulons prendre la défense du comte de Vertus et nous avons maintenant des engagements avec lui. — Comment ? N'avez-vous pas reçu de moi des sommes considérables pour me suivre ? N'êtes-vous pas absolument liés avec moi ? — Nous voulons servir le comte de Vertus, » répétèrent-ils encore en injuriant grossièrement le comte d'Armagnac. Le moment était décisif. La moindre hésitation, la moindre faiblesse, et la révolte gagnait l'armée entière, et l'expédition devenait impossible. L'énergie de Jean III sauva la situation. Il réunit en hâte une partie des troupes restées fidèles, tomba résolument sur les compagnies mutinées et les tailla en pièces. Tous les chefs payèrent de leur tête leur trahison. La discipline était rétablie; mais quel sanglant prélude à l'ouverture des hostilités contre le Milanais (1) !

Bien heureux encore que le comte de Vertus n'ait pas songé à employer contre l'incorruptible Jean III une arme qui ne lui était que trop familière. « Prenez garde, écrivaient les Florentins, que le tyran ne cherche à perdre par le poison celui auquel il n'aura pu résister par les armes (2). »

Au dernier moment la mauvaise chance s'en mêla. Malgré toute la vigilance déployée, on ne pouvait toujours arriver à contenir les instincts pervers des routiers. Un attentat fut commis, sur la route d'Avignon, par quelques aventuriers ayant servi en Roussillon sous Bernard d'Armagnac. Les victimes étaient des Bourguignons. Le duc de Bourgogne, toujours favorable à Jean-Galéas, le prit de très haut, se plaignit amèrement et exigea les plus complètes réparations. Le comte d'Armagnac et son frère, pour éviter un

(1) Piero Minerbetti, col. 249. — Sozomeno, dans Muratori, XVI, col. 1145. — Saint Antonin, titre XXII, cap. III, XI. — Buoninsegni, p. 706.

(2) *Lettre des Florentins au comte d'Armagnac*, du 2 mars 1391.

nouveau retard, durent se soumettre à tout et consentir à payer une lourde indemnité, à fonder une chapelle expiatoire et à la doter. Bernard s'engagea de plus, à venir à Dijon faire, en personne, amende honorable (1).

Les Florentins suivaient avec anxiété les menées de Jean-Galéas. Ils avaient d'autant plus lieu de craindre qu'ils avaient déjà éprouvé, à leurs dépens, ce que pouvait l'or du comte de Vertus. Un prince allemand, le duc Etienne de Bavière, s'était engagé à leur service, par une convention analogue au traité de Mende. Il avait passé les Alpes. Mais il n'était pas en Lombardie depuis un mois que déjà il avait été gagné par les dons de Jean-Galéas et trahissait ses alliés (2).

Il faut rendre cette justice aux Florentins qu'ils ne doutèrent pas un instant de la loyauté de Jean III :

« Nous connaissons votre caractère, nous connaissons votre réputation, nous connaissons vos glorieuses actions, qui célèbrent par mille preuves votre fidélité et votre constance singulière dans vos promesses..... Ne pensez donc pas que nous ayons le moindre doute, que nous attendions de vous autre chose que l'accomplissement entier et plus que complet de vos engagements. Que l'on dise ce que l'on voudra ! Que notre adversaire se vante d'avoir opposé, pour détruire nos espérances, de merveilleux obstacles, le crédit de grands seigneurs, ses machinations habituelles et le torrent de ses écus ! Nous, nous nous tenons pour assurés, sans aucune hésitation, que vous prendrez vos dispositions de telle sorte que nous verrons tous vos gens accomplir effectivement ce qui a été convenu (3). »

Cependant ils excitent Jean III à hâter son arrivée, pour mettre fin à tous les mauvais bruits que faisait courir Jean-Galéas :

« Courage donc, excellent Prince, ne vous laissez plus attarder et détruisez l'accusation infamante dont vous charge mensongèrement l'ennemi par une prompte arrivée, une fière attaque, une heureuse

(1) Coll. Doat, vol. 204, f° 150.
(2) Piero Minerbetti, col. 224. — Ammirato, lib. XV, p. 809. — Etc., etc.
(3) *Lettre au comte d'Armagnac*, du 18 décembre 1390.

guerre, de glorieuses actions et de brillants hauts faits, afin que tous reconnaissent combien sont différents les mérites des deux comtes qui vont bientôt être en présence : vous le plus loyal des hommes, lui la bouche pleine de mensonges; vous le vengeur des crimes, lui l'auteur de toutes les actions honteuses; vous magnanime et courageux, lui pusillanime et lâche; vous restant fidèle à vos promesses, lui cherchant par ses mensonges à souiller la gloire de votre nom (1). »

La lettre du comte d'Armagnac, écrite d'Avignon, le 28 janvier 1391, pour annoncer sa prochaine arrivée, vient ranimer le courage et les espériances des adversaires du comte de Vertus : ils s'empressent d'en répandre partout des copies pour confondre les accusations de Jean-Galéas.

« Oh! quel spectacle ce sera, ajoutent-ils, de voir vos camps glorieux établis en plein territoire de l'ennemi commun ! de voir votre armée combattre pour la justice et pour la bonne foi, tandis que lui, conscient de la cause qu'il soutient, se cachera honteusement ! de voir la fuite des siens et le frémissement des peuples ! de voir les événements démontrer que tout ce qu'il a dit de vous n'est que mensonge ! de voir enfin votre heureuse victoire et la ruine d'une si grande tyrannie (2) ! »

Un long silence suit la lettre du 28 janvier. Mais les Florentins n'ont plus aucune inquiétude. Ils savent que les rangs de l'armée se complètent et qu'une partie des troupes est descendue en Provence, jusqu'aux environs de Nice, comme si l'on voulait pénétrer en Italie par la Corniche. Ils savent que le comte d'Armagnac a quitté Avignon et s'est rendu à Montélimart pour activer lui-même les préparatifs. Enfin un correspondant gênois leur a appris que Jean III est parti définitivement d'Avignon, le 2 mars 1391, pour passer en Lombardie (3). Il est vrai que cette

(1) *Lettre au comte d'Armagnac*, du 17 février 1391.

(2) *Lettre au comte d'Armagnac*, du 2 mars 1391.

(3) Pietro Bigazzi, *Firenze-Milano. Saggio di lettere diplomatiche.... edite per le nozze Arese-Serristori* (Florence, 1869, in-8°) : *Lettres de la République Florentine à ses ambassadeurs à Padoue*, du 13 février, du 23 février et du 15 mars 1391.

dernière nouvelle est singulièrement prématurée, car, en réalité, le comte d'Armagnac a regagné Avignon, où il se trouve encore le 7 avril (1).

L'ardeur des Florentins ne se dément pas :

« Le sort en est jeté : on en est arrivé maintenant à un point que ce perfide tyran ne pensait jamais devoir être atteint. Accoutumé à acheter par ses largesses l'honneur d'autrui, il voit que ce système n'a pas réussi avec vous. Il voit qu'il a enfin rencontré *un homme*, un véritable homme, pour qui il est plus glorieux de briser par la guerre les possesseurs d'or, que de posséder lui-même l'or et la richesse. Il a vu votre caractère, il a vu la constance inébranlable de votre cœur : qu'il voie maintenant cette science des armes et de la guerre qu'il a en telle horreur et qu'il s'est efforcé, par tous les moyens et avec des monceaux d'or, d'écarter loin de lui. Qu'il sente que vous valez César pour la rapidité, Fabius pour l'habileté, Marcellus pour l'impétuosité. Qu'il reconnaisse par vous ce que c'est que de tremper ses mains dans son propre sang; ce que c'est que de chasser et de dépouiller vos neveux et votre sœur; ce que c'est que de violer sa foi envers nous comme envers tant d'autres; ce que c'est que de déclarer la guerre au peuple de Florence. Vos illustres ancêtres ont pu faire bien des actions dignes de louange; mais en aucun temps, croyez-nous, ils n'ont trouvé de guerre si glorieuse ni une telle occasion de renommée. Quoi de plus glorieux, en effet, que de prendre les armes pour les siens, pour la justice et contre la plus cruelle tyrannie ? Plus de délai, magnanime Prince, hâtez-vous et pressez votre arrivée. Que votre heureuse et invincible armée passe les Alpes, comme jadis Annibal le Carthaginois. Attaquez un ennemi lâche et tremblant, menacez de toutes vos forces la Ligurie chancelante, afin de consacrer à jamais, par le succès d'une si juste guerre, l'éternelle renommée de votre très-glorieux nom (2). »

Cette lettre est du 30 avril. Le mois de mai s'écoula encore tout entier sans amener la réalisation de ces brillantes espérances. Enfin, tout était prêt, les derniers obstacles se trouvaient aplanis. Jean III avait reçu de Florence l'équivalent de deux mois de solde, ce qui portait en tout à 80,000

(1) Archives de l'Aveyron, C. 1339, f° 35, v°.
(2) *Lettre des Florentins au comte d'Armagnac*, du 30 avril 1391.

florins la somme versée par la République (1). Le moment était venu pour le comte d'Armagnac de passer la frontière.

Il fallut se séparer de son frère, de ce Bernard, qui, depuis le commencement des négociations avec les routiers, lui prêtait le plus dévoué concours : « Beau frère, vous retournerez en Comminges et en Armagnac et garderez notre héritage de Comminges et d'Armagnac; car encore ne sont tous les forts délivrés ni acquittés. Veillez sur Lourdes que messire Pierre-Arnaud de Béarn tient en garnison pour le roi d'Angleterre, et aussi sur la garnison de Bouteville que tient messire Jean de Grailly, fils du captal de Buch, tout dévoué au parti de la maison de Foix. Et quoique par le présent nous ayons trêve avec le comte de Foix, il est cruel et chaud chevalier; et nous ne pouvons savoir à quoi il pense; ni notre terre ne peut demeurer dégarnie. Et, pour ces états que je vous remontre, vous retournerez. Moult souvent orrez-vous nouvelles de moi et moi de vous (2). »

Pendant que Bernard gagnait Paris (3), après avoir été à Dijon porter les excuses promises (4), Jean III se dirigea vers le Pas de Suze, en passant par Gap (5). Le 1er juin 1393, il était à Baratier, près d'Embrun, faisant expédier sa dernière ordonnance avant de quitter la France (6). C'était pour nommer son frère lieutenant-général dans tous ses Etats pendant l'expédition. Quelques étapes à faire, le Pas de Suze à franchir, et le comte Jean III d'Armagnac débouchait enfin en Italie à la tête des compagnies.

PAUL DURRIEU.

(*La fin prochainement.*)

(1) P. Minerbetti, col. 249; Buoninsegni, p. 906.
(2) Froissart, liv. IV, chap. XX,
(3) Archives de l'Aveyron, C. 1237, f° 7.
(4) Coll. Doat, vol. 204, f° 150. Bernard était à Dijon le 5 juin 1391.
(5) Froissart, l. c.
(6) Archives de l'Aveyron, C. 1339, f° 35. — Coll. Doat, vol. 204, f° 148.

PIERRE DE LOSTAL

VICE-CHANCELIER DE NAVARRE (1).

De même que le poète Bernard du Poey, l'historien Arnaud Doyhénart et bon nombre d'autres écrivains béarnais, Pierre de Lostal, auteur d'ouvrages aujourd'hui tombés dans l'oubli, est peu connu. Les recueils biographiques et bibliographiques ne donnent presque pas de renseignements sur la vie de ce personnage, que les uns traitent de singulier, et les autres, bien à tort il nous semble, de bravache et d'étourdi, d'impertinent et de fou (2). Il nous a paru intéressant de rechercher ce qu'avait été l'auteur des *Discours philosophiques*, du *Soldat François*, de l'*Avant-Victorieux* et de *La Navarre en deuil*. Aux renseignements contenus dans les lettres qui suivent, nous en ajouterons quelques autres puisés dans les dépôts publics (3).

La famille de Lostal est originaire de la petite ville de Saint-Palais, qui, jusqu'en 1620, fut le siège de la chancellerie de Navarre. Le père de notre héros, Jean de Lostal, seigneur de Bidos et de Buziet (4), épousa, vers 1555,

(1) L'orthographe du nom de Lostal varie indéfiniment : la *Biographie Michaud* et tous les recueils qui ont suivi écrivent L'Hostal et Lhostal; la *Bibliothèque françoise* de du Verdier et le marquis de La Grange *(Mémoires de La Force)*, L'Ostal; seul, La Croix du Maine l'appelle de son vrai nom, Lostal.

(2) Scaliger, — Cardinal du Perron, — Bayle.

(3) Biblioth. Nat. : cabinet des titres. — Arch. des Basses-Pyrénées, E 1792, 1800 et suiv. — Arch. départ. de la Gironde. Série notariée : minutes de Gay, Dusault, Chadirac, etc.....

(4) Les deux communes de Bidos et de Buziet font aujourd'hui partie du canton est d'Oloron Sainte-Marie.

Marguerite du Pac, fille de Mathieu du Pac, chancelier de Navarre et Béarn. Comme les Detchard, les d'Arraing, les Doyhénart, les Méharan et quantité d'autres jeunes gens appartenant aux premières familles de la Lande et du pays basque, Pierre de Lostal fut envoyé à Bordeaux pour y suivre les cours du collège de Guyenne. Reçu avocat au parlement de cette ville en 1583, il rentra, le serment prêté, dans sa patrie et fut nommé bien vite après procureur-général près la chancellerie de Saint-Palais. En 1595, il épousait noble demoiselle Jeanne de La Motte, fille aînée et héritière de Michel de La Motte, seigneur de Maucor et de la maison noble d'Aphat, successivement avocat-général et vice-chancelier du royaume de Navarre. L'année suivante, en sa qualité d'aîné et d'héritier universel de son père, Pierre de Lostal entrait en possession des seigneuries de Bidos et de Buziet.

Le 18 août 1597, sur la résignation du sieur de La Motte, le Conseil souverain de Béarn vérifiait les provisions de vice-chancelier de Navarre, accordées en survivance à son gendre, Pierre de Lostal. Les lettres patentes, signées du roi Henri IV, portaient que le choix du nouvel élu avait été principalement motivé par le souvenir des services rendus par Mathieu du Pac, son grand-père (1).

Dès 1579, étant encore étudiant, Lostal avait fait paraître ses *Discours philosophiques, esquels est traité de l'essence de l'ame et de la vertu morale.* — Quinze ans après, en 1604, il publiait, sous le voile de l'anonyme, le *Soldat François,* ouvrage qui fut vivement et longuement critiqué. — En 1606, il sollicitait l'honneur d'écrire la vie du roi Béarnais; qu'on nous permette de rappeler la requête qu'il adressait, à ce sujet, à M. de La Force, gouverneur du

(1) Bulletin de la *Société des Sciences de Pau*, années 1872-73, p. 88.

Béarn, requête écrite dans un style aussi extravagant que l'ouvrage lui-même.

Saint-Palay, 6e septembre 1606 (1).

..... Ces espines à part, Monseigneur, lesquelles quoique poignantes nous devons néanmoins manier, en tant qu'elles regardent le bien public et la conservation de nostre saint tutélaire, permettez, s'il vous plait, que je vous rafraîchisse la mémoire de deux ou trois paroles que je vous tins à Saint-Palay, sur l'histoire de la vie de ce grand Prince, duquel l'honneur ne mourra jamais. M. le président Jeannin, la seule ombre duquel je regarde comme un tableau vif de vertu, comme un registre et un inventaire de science, comme un des arcs-boutants de sa patrie et un Zopyre de son roy, ce seul homme, en qui plusieurs hommes, a été commandé de faire ce que je désire faire sans commandement. Aussi les bons et les mauvais musiciens ont ceci de divers qu'on prie les uns pour se taire et les autres pour chanter : non donc la main droite, Monseigneur, non la paix, rien et du tout rien à débattre avec ce grand démon, rehaussé par la faveur de son roi, sinon pour lui laisser tout l'honneur du théâtre et relever la hautesse de sa plume par la bassesse de la mienne, comme les choses sont grandes et petites par la comparaison des unes aux autres. Divers auteurs n'ont le plus souvent eu qu'un même sujet : ainsi, Monseigneur, si je croyois que ce mien courageux désir se pût rencontrer avec l'aveu de S. M., j'ose dire que sinon lumière, du moins je ne porterai point d'éclipse au soleil; mais comme un bon vent pour faire voile, j'attendrai aussi sur cela, comme en toutes autres choses, vos commandements, aux effets desquels je me porterai tout entier comme celui qui est en perpétuel vœu et profession d'estre, etc.... (2).

L'éloge d'Henri IV, dédié à la France et portant pour titre l'*Avant-Victorieux*, parut à Orthez en 1609. — L'année suivante, après l'assassinat du roi, le vice-chancelier reprenait la plume et faisait paraître un nouvel opuscule, *La Navarre en deuil*.

Nous ignorons si ce fut pour récompenser son mérite

(1) La première partie de cette lettre a trait aux méfaits du sieur de Méritein, qui, l'année précédente, s'était emparé d'une des maisons du vice-chancelier.

(2) *Mémoires du maréchal de La Force*, t. I, p. 434-435.

littéraire que, en 1611, le vice-chancelier obtint du jeune roi Louis XIII l'anoblissement de sa maison d'Orocomolo, située à Saint-Palais. Quoi qu'il en soit, possesseur des seigneuries de Bidos, Buziet, Maucor, Saint-Dos, Cardesse et Aphat, Lostal, autant par intérêt que par conviction religieuse, soutint vigoureusement dans sa province le parti de M. de La Force. Laissant de côté son style hyperbolique, on devine, dans les quelques lettres que nous publions de lui, que le vice-chancelier éprouvait le plus vif amour pour sa patrie, et que pour son âme généreuse les attaques réitérées des Espagnols sur la frontière étaient autant d'outrages et d'insultes faites au drapeau français. L'un des collaborateurs de cette Revue, M. Tamizey de Larroque, a déjà traité cette question des Aldudes (1), question qui revenait périodiquement à chaque changement de règne. Il nous paraît donc superflu de refaire l'historique d'un sujet si parfaitement connu.

Lorsque, en 1620, Louis XIII établit le parlement de Navarre, en réunissant à l'ancien Conseil souverain de Béarn la chancellerie établie à Saint-Palais, M. de Lostal fut dépossédé de sa charge de vice-chancelier. Mais voulant récompenser ses longs services, le roi lui accorda un brevet de conseiller d'Etat.

La plus grande partie des biens de cette maison passa dans les mains du fils aîné de l'ancien vice-chancelier, noble Rocquebonne de Lostal. De son mariage avec D^lle^ Isabelle d'Iratze, celui-ci eut au moins deux enfants :

Noble Dominique de Lostal, seigneur de la salle d'Aphat, mort sans postérité en 1720;

Et Catherine de Lostal, héritière de ce rameau, alliée le 8 février 1664 à Guillaume d'Etchepare, écuyer, seigneur de la salle d'Etchepare de Sarrasquette.

(1) *Lettres de Bertrand d'Echaux, évêque de Bayonne.* Auch, 1869, p. 5.

Une branche cadette, issue d'Isaac de Lostal, frère puîné du vice-chancelier, subsistait encore en Béarn à la fin du siècle dernier : elle y possédait la seigneurie de la Barthe de Conchez, laquelle donnait entrée aux états de la province.

A. COMMUNAY.

I

A Monsieur le marquis de La Force, conseiller du roy en ses conseils d'Estat et privé et capitaine des gardes de son corps.

Saint-Palay, le 9 de novembre 1611.

Monsieur,

Nous vous envoyons l'information prinse sur les nouveaux excès de ceulx de la Haute-Navarre qui monstrent leur peu de religion à observer une paix si religieusement jurée par nos roys. Nous ne sommes que leurs ministres et serviteurs qui devons prendre loi de leurs volontés et surtout en affaires qui trainent suite et conséquence comme cestuy-cy. Ainsi, Monsieur, nous sommes resolus d'attendre l'arrivée de M. de La Force, qui, informé des intentions du Roy, scaura les moyens de tenir les sujets de Sa Majesté souz sa protection, à l'honneur des couronnes de France et de Navarre. Et cependant en vous suppliant, tant en general qu'en particulier, de nous continuer l'honneur et la faveur de vostre amitié, vous nous croirez pour jamais,

Monsieur, vos bien humbles et plus affectionnés serviteurs,

Les gens tenans la Chambre de Navarre :

DE LOSTAL,

au nom de la compaignie (1).

II

A Madame de La Force.

Saint-Palay, ce 3e de décembre 1611.

Madame,

Vous pourez, s'il vous plaist, me rendre tesmoignage comme je vous donné cognoissance du premier mouvement pour le passage des Morisques; autres en retirarent le fruict. A la bonne heure, puisque c'est

(1) Ces quatre lettres proviennent des Archives Nat., carton K, n° III, 3.

avec le consentement de monsieur de La Force, et ceux qui me cognoissent recognoissent en moi peu d'avidité. Du despuis, Madame, sur le fait d'Aldude, vous scavez comme, outre le soing général de messieurs de la chancellerie, je n'ay rien espargné pour le service de mon Roy. A present ceux qui n'ont regardé cest affaire espineux que de loing nous ostent l'honneur qui legitimement estoit deu à nos peines et à l'autorité que nous portons. J'attribue ces deux rudes coups à l'incapacité que monsieur de La Force recognoit particulierement en moy, et non au desir qu'il a de continuer ses faveurs aux autres de la compagnie. Je me rends, Madame; je ne regibbe jamais contre l'esperon et je mourray toujours avec le mesme cœur et vigueur que j'ai juré au service de mon dict sieur et de tous ceux qui lui appartiennent. Il me suffit de souspirer après mon insuffisance pretendue et me plaindre des illegitimes pretentions de ceux qui n'ont pas tant sué au service de leur maistre que moy. Nonobstant tout cela, Madame, je le continueray avec la mesme syncerité que devant, et vous dirés que c'est une honte les nouvelles indignités qu'on nous fait d'heure à autre : et outre ce que M. d'Eschaux m'en escript particulierement, il donne cognoissance au Conseil de tout ce qui se passe contre l'honneur de ceste couronne. Il n'y a rien plus certain que la frontiere est en armes et que mesme on a tiré quelques compagnies de Saint-Sebastien et que le vice-roy, fort eschoffé en ses lettres, a fait sortir de Pampelonne force engins de guerre. A quel dessein, Madame? Nous n'en pourrons juger que par les effets, et Dieu veuille qu'ils soient estouffés en leurs conseptions. C'est pour le present ce que je juge digne de vous estre escript, sous la protestation toujours inviolable que je suis,

Madame,

Vostre plus humble et plus obeyssant serviteur.

De Lostal.

III

A Monseigneur de La Force, lieutenant-general pour le Roy en ses royaume de Navarre et païs souverain de Béarn.

Saint-Palay, ce 20 de mars 1614.

Monseigneur,

Plus on se confie en nostre fidelité, plus on nous oblige à estre fideles; là où le doubte qu'on fait de nostre foy diminue, sinon le desir, du moins le contentement de bien servir. Ainsi, tant que j'ay eu l'honneur d'estre creu vostre serviteur, j'ay fait gloire de vous en

rendre toute espece de preuves; mais despuis que la calomnie vous a donné quelques ombrages, j'ay perdu, non le cœur ny la volonté de vous rendre très humble et très fidele service, mais la gloire que je me donnois en vous servant. Quoiqu'il en soit, je me tiendray debout et ferme en ma foy et en toutes occasiòns vous feray paroistré que j'ay plus de courage et de moyen et la vollonté mieux affermie pour vous bien servir, que ces traistres à langue fauce qui m'ont esloigné de l'honneur de vos bonnes graces, vous suppliant très humblement de me pardonner si j'ose vous dire que je reçois un tort extreme en ce que la calomnie a eu en vostre endroit tant de credit contre mon innocence. Que si je ne vous ai donné advis de certains attentats faitz par de çà, c'est que j'ay creu qu'il n'estoit pas requis de mettre de l'huile dans le feu des passions qui n'estoient que trop allumées et que nous avions assez d'autorité pour y porter les remedes convenables, si on eût eu autant de courage pour executer que de plumes pour escrire. D'ailleurs, quand je vous en eusse averti, ce n'eust pas esté en mon particulier, mais par resolution de la compagnie, et ne me fusse pas monstré blanc à Saint-Palay et noir à Pau. C'estoient affaires où je vous devois escrire comme vice-chancelier et non comme Lostal : autrement j'eusse offensé le corps du conseil et monstré une grande imprudence et indiscrétion de vouloir mesnager en privé ce qui regardoit le public. Je commence à vivre en mes vieux jours et à diferencer le verd et le meur, non qu'il y ait personne de qui je veuille rien apprendre pour servir mon roy, ny pour vous tesmoigner que quoique reculé de vostre bienveillance je suis et seray toute ma vie,

Monseigneur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

De Lostal.

IV

Au même.

Saint-Palay, ce 23 de juin 1617.

Monseigneur,

Il y a quattre vingtz (ans) ou environ que Mathieu du Pac, chancelier de Navarre, mon ayeul, et le vice chancelier La Mote, mon beau père, jà long temps deffunctz, ont servi la couronne de Navarre, tant s'en faut qu'avec reproche qu'au contraire avec toute gloire et honneur et sans avoir jamais esté importuns après les finances de leurs roys, soit par pensions, soit par aucune autre espece de recompense, comme

s'ils n'avoient autre but que de bien servir et qu'ils se regardent bien recompensez en bien servant. Moy, Monseigneur, despuis trente trois ans officier du roy et despuis vingt vice-chancelier de ce royaume, ayant voulu imiter et leur fidelité et leur simplicité, me suis trouvé glorieux comme fidele, mais honteux comme trop simple, car voyant que la pluspart des gens de ma robbe et (sauf correction) fort esloignés des merites, sinon miens, du moins de mes predecesseurs, ont relevé et relevent leur fortune ou par surcroit de gages ou par pensions, je ne puis qu'avec honte les voir devant moy, avec moins d'obligation de recompense, et toutes fois mieux recompensez. Cela, Monseigneur, me fait ouvrir la bouche pour la plainte et pour la priere tout ensemble : la plainte, contre ma trop nonchalante simplicité; et la très humble priere vers vous, fidele tesmoing et juge de mes actions, et qui, me donnant quelque part en l'honneur de vos bonnes graces, pourriez trouver mauvais si, comme me deffiant des effectz de vostre bienveillance, je prennois autre patron que vous pour ma fortune. Ainsi, Monseigneur, protestant de me departir de toutes pretentions et poursuittes, si tant peu elles vous sont importunes et ennuyeuses, je vous supplie bien humblement qu'il vous plaise me favoriser de vostre credit, à ce qu'en consideration, sinon de mes services pour le moins de mes predesseurs, je puisse avoir augmentation de gages. Je n'ay que cinq cens livres, chose honteuse pour une charge si importante et qui ne cedant à autres de robbe de ces quartiers, devroit recevoir pareille faveur qu'elles ont de Sa Majesté. Outre que c'est flestrir l'honneur d'une telle dignité de l'exercer à pareils gages que les advocat et procureur-general de ce royaume, voire que la plus part des regens d'Orthez. Recourant donc à vous, Monseigneur, j'implore vostre faveur aux fins que si par elle ma condition peut estre rehaussée d'une honneste surcroit de gages, moy et mes serviteurs vous en aurons une perpetuelle obligation et moyen de plus honorablement et dignement servir nos Roys. J'en escris à monsieur de La Forcade et le prie de vous en rafraischir la mémoire et vous persuader de vouloir estre l'instrument d'une œuvre si charitable et si juste. Je ne puis de ma part rien vous offrir, parceque je suis tout entier à vous et qu'ainsi vous pouvez entierement disposer de moy comme de celuy qui suis et seray toute ma vie,

Monseigneur, vostre très humble et plus obeissant serviteur,

De Lostal.

UNE MISE DE JÉSUS-CHRIST AU TOMBEAU

(CATHÉDRALE D'AUCH)

Voilà un sujet qui a été traité partout et toujours. Dans les commencements de l'Eglise, au Moyen-âge, à la Renaissance, à l'époque contemporaine, tous les arts du dessin ont abordé les divers épisodes de la Passion et de la mort de Jésus-Christ. Depuis les mosaïstes byzantins jusqu'aux maîtres de notre temps, depuis Giotto, Raphaël, Titien, Delacroix, jusqu'aux plus humbles imagiers, travailleurs sur pierre, sur bois, sur métal, tous se sont exercés à rendre ces scènes à jamais mémorables.

A la cathédrale d'Auch on voit une *mise au tombeau* qui est une œuvre de premier ordre. Le nombre des personnages (il y en a douze), leur dimensisn (ils sont de grandeur naturelle et peut-être même un peu plus), l'art, le sentiment qui règnent dans la composition de ce groupe le rendent digne de remarque et d'admiration. Il est en pierre, et cette pierre a pris depuis quatre cents ans un ton chaud, une couleur se rapprochant à s'y tromper du vieux marbre. Il se trouve dans une chapelle sombre, très sombre, sans fenêtre aucune. Est-ce avec intention qu'on l'a placé dans cette chapelle que les nécessités de la construction avaient privée de jour? C'est plus que probable, et c'est bien compris, le groupe y gagne comme effet. Pour l'admirer dans les conditions les plus favorables, il ne manquerait que de l'aller voir pendant la Semaine-Sainte. Disons cependant qu'à certains jours et à certaines heures on voudrait plus de clarté.

Cette mise au tombeau est au nombre des choses qu'on

ne saurait rendre avec des mots. On hésite, tant on sent son impuissance à la décrire. Essayons néanmoins, avec l'aide de Dieu.

Rappelons d'abord le récit évangélique :

Joseph d'Arimathie, qui était disciple de Jésus, mais en secret, parce qu'il craignait les Juifs, pria Pilate de lui laisser enlever le corps de Jésus, et Pilate le lui ayant permis, il vint et enleva le corps de Jésus. — Nicodème, qui précédemment était allé trouver Jésus durant la nuit, vint aussi, apportant environ cent livres d'une mixtion de myrrhe et d'aloès. Ils prirent le corps de Jésus et l'enveloppèrent en des linceuls avec des aromates, selon que les Juifs ont accoutumé d'ensevelir. Or, au lieu où il avait été crucifié, il y avait un jardin et dans ce jardin un sépulcre tout neuf où personne n'avait encore été mis. Comme c'était le jour de la préparation du sabbat des Juifs et que ce sépulcre était proche, ils y mirent Jésus.

Tel est, dans toute sa simplicité, le récit de saint Jean. *Ils y mirent Jésus.* « Marie-Madeleine et l'autre Marie étaient là, se tenant assises auprès du sépulcre, » ajoute saint Mathieu.

Voilà aussi dans toute sa simplicité l'œuvre que nous étudions. Les personnages sont très bien groupés et composent un ensemble parfait. Nous allons les examiner les uns après les autres.

1° JÉSUS-CHRIST. C'est le moment où il va disparaître dans le tombeau. Etendu dans le linceul que tiennent deux hommes, l'un à la tête, l'autre aux pieds, il est suspendu en l'air et fait plier ce linceul sous le poids de son corps. La roideur cadavérique a commencé, le divin Sauveur est bien mort, et non seulement son visage, mais encore chaque membre en témoigne. Voilà du naturalisme, sans doute, mais ce n'est pas un naturalisme trivial ou vulgaire. Le corps de Jésus est beau et la mort elle-même le frappe sans l'enlaidir. Plus grands que nature, ses membres sacrés sont un objet de

vénération et éloignent le sentiment de répugnance qu'inspire généralement un cadavre.

Le tombeau dans lequel Jésus va descendre est de bois avec dorures, sans doute parce qu'il forme rétable derrière l'autel. Evidemment, il est tout à fait étranger au groupe et ne mérite pas même qu'on le mentionne. Pourquoi du bois au lieu de la pierre? et surtout pourquoi des dorures?

2° JOSEPH D'ARIMATHIE et NICODÈME. Ce sont les deux hommes qui mettent Jésus au tombeau.

« Joseph était d'Arimathie, qui est une ville de Judée, et du nombre de ceux qui attendaient le royaume de Dieu; c'était un homme vertueux et juste, » dit saint Luc.

» Joseph d'Arimathie était un homme de considération et sénateur (*nobilis decurio*), attendant aussi le règne de Dieu, » dit saint Marc.

Sa place est du côté où sont les pieds de Jésus. Son costume est riche, sa barbe majestueuse, sa tête coiffée d'une toque à bouffants agrémentés de perles. A la tunique pend par côté une aumônière; — au cou, par devant, un collier où des lettres gravées vous intriguent en vain, puisque vous ne pourriez les lire qu'en escaladant l'autel.

Nicodème, l'ami timide de Jésus, pharisien et membre du Sanhédrin, tient le linceul derrière la tête du Sauveur. Il est coiffé d'une calotte collante comme celle que portait Michel-Ange et vêtu d'une robe avec pélerine; il ressemble à un moine.

Ces deux hommes ne sont pas de vulgaires enfouisseurs, leur costume, leur tenue nous le disent assez. Sans doute, ils sont raides et secs, mais combien dignes et pénétrés du devoir qu'ils remplissent! Ils ne se renversent pas en arrière, comme il semblerait naturel sous les efforts qu'ils sont obligés de prendre; mais comme on voit qu'ils exercent avec recueillement un ministère aussi élevé qu'extraordinaire et pour lequel ce n'est pas trop de leur situation dans le monde!

3° LES SAINTES FEMMES. — « Elles étaient là, se tenant assises auprès du sépulcre. » Notre groupe en compte quatre, rangées dans l'ordre suivant : Marie, la première du côté où est la tête de Notre-Seigneur; de la main droite elle presse son cœur désolé, de la gauche elle touche le bras de son fils; c'est bien la mère de Jésus quelle autre oserait toucher le corps du Sauveur? — Puis vient Salomé, présentant une couronne. — Puis Marie, mère de Jacques, les bras croisés sur la poitrine. — Et enfin Marie-Madeleine, avec ses longs cheveux, portant à la main un vase de parfums. Le sculpteur a tenu à nous montrer l'opulence des cheveux, puisqu'il en ramène sur le devant, par-dessus les épaules, les larges tresses.

Ces femmes se penchent toutes légèrement vers le corps de Jésus. Elles regardent et elles ne regardent pas. Etonnement, respect, tristesse, elles expriment tous ces sentiments à la fois, et ces sentiments sont muets, simples, naturels, sans la moindre ostentation. Impossible d'avoir dans l'attitude plus de noblesse, de modestie, et, si le mot n'est pas ici déplacé, je dirai plus de grâce. Il semble que ces femmes ne puissent ou ne doivent se tenir autrement (1). Ce sont de grandes dames, demi-antiques, demi-féodales, avec

(1) Il serait intéressant de comparer le groupe de nos Saintes Femmes avec les groupes analogues des maîtres peintres ou sculpteurs célèbres.

Le *Sépulcre* de l'église de Saint-Mihiel (Meuse) par Richier est la sculpture religieuse la plus remarquable peut-être du XVI° siècle en France, mais je trouve que le souffle païen de la Renaissance l'a effleurée, et qu'elle n'est pas comme la nôtre « une dernière émanation de la vieille piété, » suivant le mot de Paul Lacroix, qui a reproduit cette œuvre dans son livre : *Les Arts au Moyen-âge et à l'époque de la Renaissance.*

Dans le tableau d'Andrea del Sarto au Louvre, Marie-Madeleine agenouillée baisse la tête jusqu'à terre, elle embrasse les pieds de Jésus et les inonde de sa chevelure. — La Vierge Marie, aussi à genoux, est soutenue, retenue, arrêtée par ses compagnes; elle veut, dirait-on, empêcher que Jésus soit mis au sépulcre; elle renouvelle le spectacle que presque chaque mère présente à l'enterrement de son enfant. Certes, cela est vrai et pris sur le vif, mais le calme et la résignation de la Vierge de notre groupe nous touche davantage.

Et combien avec Andrea del Sarto, ainsi qu'avec le maître lorrain, nous sommes loin du mot de l'Evangile : Elles se tenaient assises auprès du sépulcre!

tout cela hiératiques. Elles présentent le type de la beauté telle qu'on l'entendait au xve siècle, front vaste, yeux bridés, nez pincé, menton pointu. Je suis frappé de la ressemblance de leur figure avec celles des tableaux de Léonard de Vinci, ou plutôt de Luini, son élève plus religieux, moins raffiné et plus tendre.

A côté de la Sainte-Vierge, près de la tête de Jésus, se trouve un personnage où des personnes, fort compétentes du reste, voient Jean le disciple bien-aimé.

Aucun des Evangélistes ne dit que saint Jean fut présent à la sépulture de Notre-Seigneur. S'il y eût été, l'évangile ne manquerait certainement pas d'en parler; et si l'évangile n'en parle pas, pourquoi l'artiste sculpteur y a-t-il fait figurer capricieusement un homme de l'importance de saint Jean?

Ce personnage, à mes yeux, est un ange.

Pas plus que de saint Jean l'évangile ne parle d'un ange, direz-vous tout de suite. Cela est vrai, mais on comprend volontiers que le sculpteur ait introduit un ange, c'est une imagination permise, tandis qu'on n'admet pas qu'il puisse venir à la pensée de l'artiste d'y placer arbitrairement saint Jean, quoique celui-ci fût le disciple que Jésus aimait.

Si ce personnage était Jean, il se montrerait peiné et attristé autant qu'aucun des autres témoins de la sépulture; or, sur cette figure je ne vois ni peine, ni tristesse, j'y vois presque un sourire; et pourquoi pas? cet ange n'ignore rien de ce qui va se passer; dans trois jours n'annoncera-t-il pas aux Saintes Femmes que Jésus est ressuscité?

Au physique, c'est un adolescent aux cheveux frisés, tel qu'au xve siècle on représentait les anges. Il n'y a qu'une chose à l'encontre de mon opinion : cet ange n'a pas des ailes. Mais le sculpteur, ne pouvant — comme ferait un peintre sur la toile — le placer en l'air, l'a réduit aux conditions de la forme humaine. Et puis n'est-il pas touchant

de rencontrer un ange dans cette compagnie et en cette occurrence?

Je persiste dans mon opinion telle, d'ailleurs, qu'elle a toujours été depuis la première fois que je vis ce groupe.

4° LES GARDES. — En avant du Sépulcre, quatre hommes se tiennent debout, ce sont des gardes : deux placés à la hauteur de l'autel, à droite et à gauche; les deux autres en avant-poste, aussi à droite et à gauche. Sans eux, la scène n'était pas moins complète, mais il faut dire que ces gardes l'achèvent bien et qu'il serait dommage qu'ils n'y fussent point (1). Jamais on n'a vu des hommes de pierre plus vivants, plus crânes, plus à leur affaire. Ils ne croient pas, au moins encore, être préposés à la garde de Dieu, mais quand ils le sauraient, seraient-ils plus fiers? L'un, à droite de l'autel, est muni d'un arc, d'un carquois et de flèches. L'autre, à gauche, bourre le canon de son arme; l'arme étant courte et touchant à terre, il se penche, relève une jambe, arrondit son dos, et fait l'opération avec une bonhomie plus charmante que redoutable. Qui sait? il a peut-être la sciatique. Un vrai guerrier pourtant, avec cuirasse, calotte de fer et oliphant; c'est un arquebusier du temps de Louis XII.

En avant-poste sont un hallebardier et un suisse, les plus crânement plantés du monde. Le premier embrasse une grosse et longue barre; son casque est relevé sur le front par

(1) La présence des gardes au moment de la mise au tombeau n'est pas conforme au récit évangélique. En effet, voici ce que dit saint Mathieu :

« Le jour suivant, qui était le sabbat, les princes des prêtres et les pharisiens se réunirent chez Pilate et lui dirent : Nous nous sommes rappelé que cet imposteur a dit, lorsqu'il était encore en vie : Je ressusciterai trois jours après ma mort. Ordonnez donc qu'on garde le sépulcre jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent dérober son corps et ne disent au peuple : Il est ressuscité, car cette dernière erreur serait pire que la première. Pilate leur répondit : Vous avez des gardes; allez, faites-le garder comme vous l'entendrez. Ils s'en allèrent donc et, pour s'assurer du sépulcre, ils apposèrent le sceau sur la pierre et y laissèrent des gardes. »

un bec d'oiseau de proie, sa figure ressemble à celle de la statue qu'on appelle *le Jour* au tombeau des Médicis, par Michel-Ange. Rien de plus fort, ni de plus terrible, ni de plus menaçant. Le second s'appuie à bras croisés sur sur une épée aussi haute que lui. Il lève la tête, grossit et avance les lèvres, dilate les narines de son nez retroussé. Nez, lèvres, oreilles, tout cela est au vent, tout cela est en arrêt. Quoi donc? il flaire quelque bruit. Gare si quelqu'un se présente!

Un archer, un hallebardier, un arquebusier, un suisse, quelle garde! et il est si vrai que voilà de vrais gardes, qu'étant enfant ils me faisaient peur. Je connais de grandes personnes qui ne peuvent les regarder sans éprouver un sentiment de crainte.

Depuis que je n'ai plus peur—et il y a longtemps de cela—je ne manque pas, toutes les fois que j'entre à la cathédrale, d'aller voir ces gardes si fiers et si crânes. Je les ai vus souvent, bien souvent, et toujours avec un plaisir nouveau. Pourquoi ne dirais-je pas que j'y vais aussi pour voir les saintes Femmes, et apprendre d'elles à aimer Jésus-Christ?

A quelle époque et par qui cette œuvre a-t-elle été faite? Telles sont les questions qui se posent.

Certainement elle date de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle. Elle est de ce moment unique où l'art du Moyen-âge finit et où celui de la Renaissance commence; mais elle participe des deux à la fois : elle a l'idéal de l'un, la grâce et la grandeur de l'autre; elle est du temps des Verocchio et des Bandinelli. Et quand je prononçais tout à l'heure le nom de Luini, quand je prononce maintenant ceux de Verocchio et de Bandinelli, ce n'est pas que je veuille donner à notre mise au tombeau une origine italienne, non, j'évoque les grands artistes de l'Italie pour mieux rendre ma

pensée et aussi mon admiration. Autrement, ce groupe est bien l'œuvre de Français, de ces imagiers qui furent l'honneur de la Renaissance française.

Il y avait alors en Touraine, en Champagne, en Lorraine, en Languedoc, et autres provinces de France, des écoles de sculpture qui conservaient leur caractère particulier tout en ne traitant que des sujets de dévotion et de sainteté. Les noms de Michel Columb tourangeau, de Richier lorrain, de Nicolas Bachelier toulousain, ont survécu avec quelques autres, mais rares. Qui sait si parmi eux nous ne trouverions pas l'artiste que nous cherchons, en comparant notre groupe à des groupes similaires, à celui, par exemple, de l'abbaye de Solesmes (Sarthe)? La renommée du monastère, la proximité de Paris, l'importance des visiteurs, dom Guéranger surtout ont fait connaître universellement cette mise au tombeau. Elle n'est ni plus ni moins remarquable que celle d'Auch; toutes deux ont une grande ressemblance, le même faire, la même inspiration; et si Michel Columb est l'auteur du groupe de Solesmes, il est permis de reconnaître dans le travail d'Auch la main du vieux maître tourangeau ou d'un de ses meilleurs élèves.

Quant aux gardes qui forment une partie bien distincte, ils pourraient n'être pas du même auteur que les Saintes Femmes, et avoir été exécutés par Bachelier (1). On arrive à cette

(1) « Tout le Languedoc et toute la Gascogne, dit Du Mège, admiraient les talents de Bachelier. Trente et une cathédrales (quel bon compteur était Du Mège!) voulurent avoir de ses ouvrages; et comme il ne pouvait suffire à toutes les demandes, il se contentait souvent de corriger les dessins des artistes auxquels il confiait ces travaux.

» L'autel de la Vierge, dans l'église Saint-Etienne, était tout un poème religieux; la Révolution a brisé ce magnifique monument. Le Saint-Sépulcre fait par lui dans l'église des Trinitaires était compté parmi les chefs-d'œuvre de l'art. Il traita le même sujet dans l'église de la Dalbade, et, sans se répéter sans emprunter à la précédente composition, il fut aussi sublime. Celle des Cordeliers renfermait ce qu'il a fait peut être de plus beau : il y avait encore représenté la sépulture de Jésus-Christ. »

Dictionnaire de la conversation et de la lecture, article *Bachelier*.

conjecture par une association naturelle des idées : le hallebardier (cela a été dit plus haut) ressemble par la figure au *Jour* du tombeau des Médicis, et rappelle par cela même Michel-Ange; Michel-Ange, l'ayant eu parmi ses élèves, rappelle Bachelier; pourquoi Bachelier, imitateur du maître, ne serait-il pas l'auteur des gardes? Au demeurant, ces gardes farouches, Michel-Ange ne les eût pas désavoués, et — osons le dire — ils sont dignes de lui.

Ainsi, dans notre mise au tombeau, le groupe des Saintes Femmes serait l'œuvre de Michel Columb, et les gardes auraient été sculptés par Bachelier.

Mais cela n'est qu'une supposition (volontiers on en fait sur les choses qu'on aime) ou plutôt une conjecture, et jamais, sans doute, nous ne connaîtrons le nom de notre sculpteur. Ils travaillaient pour Dieu et pour la corporation à laquelle ils appartenaient, ces artistes d'autrefois. Que leur importait de laisser un nom? *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam,* disaient-ils, et ils élevaient les cathédrales, et ils sculptaient les chœurs d'Auch et d'Albi (pour ne parler que des plus voisins sinon des plus beaux), et ils portaient à son apogée l'art chrétien.

Ici, l'œuvre est collective mais faite sous la même inspiration; l'honneur en revient à la corporation des *tailleurs de pierres,* c'est ainsi qu'ils s'appelaient; un a composé le dessin, d'autres ont fait la sculpture, et tous ont confondu dans l'oubli leur nom, leur modestie, leur talent, leur génie.

Des œuvres analogues sont assez répandues en France. Dans des provinces voisines de la nôtre, nous en connaissons quatre que nous croyons devoir signaler :

A Monestiés (Tarn), dans la chapelle dite de l'Hospice, on voit un Christ au tombeau, en tout dix personnages plus

grands que nature, œuvre de premier ordre, sortie d'un monastère.

A Saint-Pierre de Moissac, à la cathédrale de Rodez, groupes du même genre, venus aussi de monastères.

A Saint-Volusien de Foix, même sujet, sept personnages peints.

Notre mise au tombeau se trouve derrière le chœur, dans la chapelle dite du Saint-Sépulcre, à gauche de la chapelle terminale, dite du Saint-Sacrement.

Il est à souhaiter que cette œuvre soit reproduite, du moins par la photographie; car s'il en existait des moulages, je sais bien qui voudrait en posséder. Sans doute M. l'abbé Canéto a publié le groupe principal et les gardes dans l'*Atlas monographique de Sainte-Marie*, mais cet atlas ne peut être entre les mains de tout le monde, et la mise au tombeau mérite d'être vulgarisée.

Elle est parmi les choses remarquables que la cathédrale d'Auch offre à la curiosité des fidèles et des visiteurs. Les boiseries du chœur vous jettent dans l'étonnement, épuisent votre admiration; — les vitraux vous éblouissent en vous transportant dans un monde de topazes, d'émeraudes, et de saphirs; — la mise au tombeau vous touche et vous émeut.

On trouverait des hommes, amateurs d'art autant que pieux, qui, entre ces diverses impressions, préfèrent encore celle que produit le groupe que nous venons d'étudier.

Jules Frayssinet.

NOTICE

SUR

LA PAROISSE SAINT-PIERRE ET CASTETS [1]

CHAPITRE II

DES CHOSES ECCLÉSIASTIQUES.

VI

Legs. — Obits. — Pieuses fondations.

Le temple matériel ne fut pas seul l'objet de pieuses et larges libéralités. Les bons paroissiens de Saint-Pierre-Castets songeaient avec non moins de zèle aux intérêts des âmes.

I. De vieille date, Jeanne de Saint-Pierre fonda un *obit* dans l'église de Castets. En 1645 (4 septembre), Salvat II d'Iharse, évêque de Tarbes, en cours de visite pastorale dans La Devèze, fixa, au dire de nos registres paroissiaux, au 2 septembre de chaque année la célébration de cet obit.

II. L'an 1646 et le 21e jour du mois de février, Me François Domerc, archiprêtre, fut « requis par dame Bernadette de Darré, ditte de Bernachat, à luy porter le Saint-Sacrement..., à quoy » ledit archiprêtre « satisfit, et, en présence de Menjet Lalanne Piteu, Pierre Lalanne Regalx (sic), Jean Laignous Téron, Arnaudet Lanacastets Rogon, Pierre et Arnauton Carrey, Arnaud Lalanne Menjet et autre Arnaud Laignoux, » ladite dame

Déclara avoir fait donation, aux pactes de mariage, à sa filhe, sans avoir exprimé en la donation ce qu'elle vouloit se réserver pour faire prier Dieu pour son âme et pour ceux auxquels elle etoit tenue

(1) Voir ci-dessus, p. 132.

de faire prier Dieu. Elle ajouta qu'on se refusoit à lui procurer un notaire pour exprimer sa dernière volonté, laisser et léguer *huit* livres : scavoir, *quatre* pour le salut de son âme, et autres *quatre* pour ses enfants et autres parents... Signé sur les registres : François Domerc, archiprêtre.

III. Par son testament mystique du 7 mars 1690, Pierre Bière Prouzet fonda un *obit* « sur une pièce de terre, nature de pré, de la contenance d'un journal, appelée au *Taupat*, confronte levant sieur Jean Dumouret, midi Dominique Lalanne Prouzet, couchant Payssé Barthazeille, septentrion chemin public. » Le bienfaiteur, décédé le 6 juin 1690, « après avoir esté administré de tous les sacrements de la Sainte Eglise, fust ensevely, le 7, dans l'église de Saint-Pierre, en recompense et reconnaissance. » Il y fut « reçu en sépulture sans conséquence néantmoins, et sans que le droit de sépulture dans ladite eglise pût passer à ses heritiers. » En 1755 et 1765, l'archiprêtre Antoine Du Clos de Gouts, procédant en sa qualité de successeur de cet obit, le bailla, à titre de ferme, pour *neuf* ans à chaque bail, à Pierre Payssé Barthazeille, moyennant *six* livres d'abord, ensuite *douze* livres par an.

IV. Par dispositions du 26 novembre 1764, Guillaume Lalanne, avocat en Parlement, habitant de la paroisse de Saint-Pierre, légua : 1° *200* livres pour messes à dire, les *deux tiers* par l'archiprêtre de Saint-Pierre, l'autre *tiers* par Lalanne, curé d'Estirac, frère du testateur, pour le repos de l'âme de Laurent Lalanne, curé de Belloc, son autre frère; 2° *50* livres à employer à la réparation et décoration de la nef de l'église de Saint-Pierre; 3° *50* livres aux pauvres de ladite paroisse.

V. Par testament du 4 janvier 1773, Antoine Payssé Peyrolon, habitant de Castets, lègue : 1° *124* livres à l'archiprêtre, qui devront être employées à dire des messes pour le repos de son âme dans l'église de Castets; 2° *24* livres à l'œuvre et

fabrique de ladite église de Castets, pour réparation et entretien de la nef.

VI. Le 8e jour de janvier 1724 vit s'accomplir, dans la paroisse de Saint-Pierre, un acte de haute probité, que nous croyons devoir, pour l'édification du bienveillant lecteur, transcrire *in extenso*, en nos temps malheureux, où la conscience est parfois si peu respectée dans les questions de ce genre; l'acte de reconnaissance de la pieuse fondation Mouran, si consciencieusement souscrit par devant notaire, par Me Jean Domerc, ancien lieutenant de Rivière-Basse et le sieur Mathias Domerc, son frère, bourgeois, habitants de Saint-Pierre :

L'an 1724, la samedi 8 janvier, dans La Devèze et maison du sieur Mathias Domerc, bourgeois, régnant Louis... Constitués en leur personnes les sieurs François Duregne, Pierre Bière et Pierre Laterrade, syndics et habitants des paroisses de Castets, Saint-Pierre et parsan de Soubagnac d'une part, et Me Jean Domerc, ancien lieutenant de Rivière-Basse, et le sieur Mathias Domerc son frère, habitants de la paroisse de Saint-Pierre, d'autre part. Lesquelles parties ont dit que les habitants desdites paroisses et susdit parsan ayant appris par une ancienne tradition que feu Me Gabriel Mouran, prêtre et recteur du lieu de Galiax, auroit fait une fondation, savoir, de la moitié d'une petite maison et de la moitié d'un petit jardin qu'il possédoit alors en ladite paroisse de Saint-Pierre, en faveur des archiprêtres desdites paroisses pour par eux habiter dans ladite moytié de maison et jouir de ladite moytié de jardin; et à l'egart de l'autre moytié desdits maison et jardin, ensemble d'un petit lopin de vigne que ledit Mouran possedoit aussy en ladite paroisse, il est pretendeu qu'il le laissa aux pauvres pour les fruits leur estre augmonés, distrait pour au préalable les charges, tailles et subsides desdits biens et les fraix de reparations de ladite maison. Lesdites parties ont dit encore qu'il est pretendeu que ladite maison et ledit jardin dont il ne reste aucun vestige estoient situés joignant le patus et sol de la maison du sieur Mathias Domerc, et que le local qui est inculte et ne produit aucuns fruits confronte du levant et septentrion avec chemin; et à l'egart de la place de ladite vigne, on presume que c'est aujourd'hui un morceau de pré en

cotteau environné de toutes parts des possessions du sieur Mathias Domerc, lequel pré ne peut être arrousé qu'autant que le sieur Domerc veut y conduire les eaux pluviales de son fonds supérieur et ne produit pas de quoy payer les tailles des susdits biens prétandus être de ladite fondation, quoyque tous ensemble ne composent pas la contenance d'un demy sac ou journal de terre; toutes ces pretentions estoient contestées par ledit sieur Domerc Mathias, qui soutenoit que lui et ses predecesseurs ont joui desdits biens, non seulement depuis quarante ans, mais de temps immémorial. En effet ils se trouvent composés dans le cadastre dudit bien de La Devèze sur la tête des auteurs dudit sieur Domerc, lequel ignore de quel chef ils les ont possédés et qu'ils ayent jamais appartenu au pretandu fondateur. Il a dit qu'il ignore la fondation et qu'il ne paroît pas qu'elle ait jamais été executée ne paraissant aucun titre pour la justifier. Finalement lesdites parties ont dit que, nonobstant toutes ces raisons, le sieur Mathias Domerc, *poussé par un motif de pure délicatesse de conscience au cas que cette fondation soit véritable et qu'il y aist quelque chose d'injuste dans la possession de ses auteurs, desirant d'ailleurs de contribuer à la bonne œuvre*, après plusieurs conférences entre luy, Me Gabriel Du Clos, archiprêtré, et les marguilliers desdites paroisses, avoit offert de ceder et relâcher en toute proprieté au sieur archiprêtre et auxdits marguilliers, administrateurs des biens des pauvres, les biens cy-après exprimés, à la charge par ledit archiprêtre et marguilliers en la susdite qualité de renoncer à tous leurs droits et prétantions sur les biens de ladite prétendue fondation cy-dessus mentionnés et par lui possédés. Ce qui ayant esté rapporté à l'assemblée generale des paroissiens dudit archiprêtre, il auroit été unanimement délibéré, le 28 novembre 1723, d'accepter lesdites propositions et donner pouvoir aux syndics susnommés de passer le present acte en la manière que suit. C'est-à-savoir que lesdits syndics, en vertu de ladite deliberation, contrôlée au bureau de Marciac, le 1er décembre 1723, qui est devers moi notaire detenteur d'icelle, laquelle fera partie du présent accord, ont renoncé et renoncent à tous les droits et prétentions qu'ils peuvent avoir comme administrateurs des biens des pauvres sur les susdits maison, jardin et pred prétendus être de la fondation, consentant que le sieur Mathias Domerc continue de les jouir en toute propriété, ainsi qu'il prétend que lui et ses auteurs ont cy-devant fait, à la charge par lui de continuer d'en payer les tailles et fiefs au roy; en considération et pour le prix de laquelle renonciation lesdits sieurs

Jean et Mathias Domerc frères, solidairement l'un pour l'autre, ont baillé, cédé, remis et transporté en toute propriété au sieur archiprêtre et successeurs, et aux pauvres desdites paroisses, un journal de pred situé dans la juridiction de La Devèze, appelé à *la Rasix*, autrement à *la Carrère deu Bosc*, à prendre de plus grande contenance, confronte devant et septentrion pred et estang audit sieur Domerc, midy chemin, et derrière mare Conquaré, marchand trafiqueur, et un jardin avec un petit lopin de terre inculte entre ledit jardin et le chemin public tant que s'estend le jardin et jusques au fossé qui le sépare d'une pièçe de terre de Lalanne, bourgeois; lequel jardin, outre le petit lopin de terre meuble, est de contenance de trois coupets, et confronte compris le lopin de terre du couchant et septentrion avec chemin public, du midi avec terre restante dudit sieur Domerc et avec terre du sieur Lalanne, et du levant avec maison où loge présentement le sieur archiprêtre, passage entre deux; laquelle maison dudit sieur archiprêtre estant sy ruyneuse qu'il la faut démolir et en construire une autre pour l'habitation dudit archiprêtre, en conformité des déclarations du Roy, elle sera bâtie sur une partie dudit jardin, sans laquelle clause et condition ledit sieur Domerc ne le bailheroit; promettant lesdits sieurs Domerc frères de faire jouir lesdits sieurs archiprêtres et lesdits pauvres dudit journal de pré, jardin et lopin de terre inculte, de présent et à l'avenir, en toute propriété, et de leur porter toute garantie sous la susdite clause solidaire à peine de tous dépens, dommages et interêts; desquels biens lesdits marguilliers desdites églises, comme les administrateurs des pauvres, seront tenus de payer cy après les tailles et fiefs au Roy, lesdits sieurs Domerc les bailhant francs et quittes desdites tailles et fiefs pour le passé et de toutes dettes, obits, pensions et autres charges pour tous jours... Sur quoy seroit intervenu le sieur Antoine Domerc, fils dudit sieur Mathias Domerc, lequel majeur de 25 ans a promis et cautionné que lesdits sieurs archiprêtres et lesdits pauvres, ou les marguilliers desdites églises pour eux, ne seroient jamais troublés dans la propriété et jouissance desdits journal de pred, jardin et lopin de terre inculte, relâchés par lesdits sieurs Domerc son père et son oncle, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, auxquels audit cas il se soumet en son propre. Sur quoy seroit aussi intervenu monsieur Me Gabriel Duclos, prêtre, bachelier en théologie et archiprêtre susdit, lequel en approuvant le susdit traité, a convenu avec lesdits syndics que pour la part et portion de la maison et du

jardin du fondateur et par lui laissés au susdit archiprêtre suivant la pretandue fondation, il lui est baillé et à ses successeurs le susdit jardin et lopin de terre inculte relachés par ledit sieur Domerc sur lesquels il sera bâti aux frais des paroissiens une maison presbyterale avec les autres commodités, en conformité des déclarations du Roy et arrêts de reglement rendus à ce sujet, et le revenu du journal de pred relâché par lesdits sieurs Domerc tiendra lieu aux pauvres de la moitié de la maison et jardin et petite vigne du fondateur, suivant son intention, aux clauses et charges portées par la fondation et cy dessus expliquées suivant l'intention dudit feu Mouran, fondateur, lesdites parties ayant estimé les biens de la prétendue fondation la somme de cinquante-cinq livres, et ceux qui sont relâchés par les sieurs Domerc, cent livres; tout ce dessus a été promis, estipulé et accepté par lesdites parties. Presents : les sieurs Laurent Barquissau, marchand, et Joseph Barquissau, bourgeois, habitants de La Devèze, soussignés, avec les parties, le chevalier Duregne, Bière, Laterrade, Jean, Mathias, Antoine Domerc, Du Clos, archiprêtre, et Lanacastets, notaire royal (1).

VII. Dans la paroisse de Saint-Pierre de La Devèze, noble Antoine Du Clos de Gouts, archiprêtre de Castets et Saint-Pierre, d'une part, le sieur Laurent Lanacastets, maître chirurgien, habitant de la paroisse de Castets, d'autre part, par devant Me Lanacastets, notaire royal, exposèrent, le 7 avril 1771 :

Feue Catherine Bière fut mariée en premières noces avec feu François Lanacastets, père dudit sieur Laurent Lanacastets, et lui légua, par son testament du 2 juillet 1688, les biens qu'elle possédoit dans la juridiction de La Devèze et Armentieu et en la plaine de l'Arros; et l'institua son héritier pour jouir du reste de ses biens pendant sa vie, sous la charge expresse qu'après son décès les biens compris dans l'institution seroient estimés par les plus proches parents et amis, et que celui qui voudroit s'en charger payeroit l'intérêt du prix de l'estimation, pour en être dit des messes à perpétuité pour le salut de l'âme de la testatrice et de ses auteurs par le sieur archiprêtre, dans l'église de Castets... Postérieurement, par

(1) Archives Dupleix-Pallaro, actuellement chez M. Rigaud, notaire à Marciac. Notariat Lanacastets.

codicille du 17 septembre 1688, ladite testatrice fit une seconde disposition, dans laquelle, après avoir rapporté les clauses de son testament, elle lègue audit Lanacastets, son mari, certains meubles et effets et déclare que, dans le cas où il ne voudroit pas accepter la jouissance de ses biens pendant sa vie, son intention étoit qu'ils fussent vendus, pour le prix en être employé, conformément au testament susdit. Ladite Bière étant décédée dans cette volonté, ledit François Lanacastets, qui avait des reprises sur cette hérédité, d'ailleurs obérée, la répudia et fit, en vertu d'une sentence du juge de Rivière-Basse, du 4 mars 1689, un acte, le 12 du même mois, par le ministère de Me Martet, notaire, tant à Me Paissé, alors archiprêtre de l'église Notre-Dame de Castets, et au sieur Béliard, marguillier, qu'aux parents de ladite Catherine Bière, pour les sommer de faire exécuter la volonté de ladite testatrice et de recevoir les clefs de sa maison. Les uns et les autres ayant répondu qu'ils ne vouloient se charger ni des clefs ni des effets de la succession, ledit François Lanacastets, créancier de l'hérédité pour la somme de 690 livres, la fit pourvoir de curateur avec lequel il poursuivit un décret sur les biens en dépendant qui lui fut adjugé par appointement de M. le sénéchal de Lectoure, du 30 mai 1692, pour la somme de 600 livres, desquelles 600 livres il fut mis en possession par acte du 23 juin 1692. Le sieur François Lanacastets étant devenu propriétaire des biens, fit son testament le 26 février 1702, dans lequel il ramena les dispositions exprimées par le testament, le codicille de ladite Catherine Bière et la procédure du décret ci-dessus; et pour la décharge et repos de son âme et de celle de ladite Catherine Bière, il fixa les hypothèques, frais et dépens dudit décret à la somme de 600 livres, voulant que pendant le temps que les sieurs archiprêtres laisseroient jouir l'héritier du testateur, il paye annuellement audit archiprêtre la somme de quatre livres pour en être dit des messes au désir de ladite Catherine en sondit testament. Ledit François Lanacastets mourut en décembre 1737 et ses enfants continuèrent la possession desdits biens et payèrent les quatre livres par an aux sieurs archiprêtres. Par suite, ledit sieur Laurent Lanacastets est demeuré paisible possesseur de ces biens jusqu'au 29 juillet 1762. A cette date, le sieur Simon Ducassé, habitant de la ville de Vic-Bigorre, se disant parent de ladite Catherine Bière, donna requête devant le juge de Rivière-Basse, au siège de la Devèze, à ce que ledit Laurent Lanacastets fut assigné pour voir ordonner la vente des biens de ladite Catherine Bière destinés à la

fondation, conformément à son testament et à son codicille, pour le produit de la vente être employé en partie selon la volonté de ladite Bière et le tiers lui être adjugé à titre de parent de la fondation, se trouvant dans l'indigence. — Par exploit du même jour; Laurent Lanacastets fut assigné aux fins de cette requête, ce qui fit la matière d'un procès, dans lequel ledit L. Lanacastets soutenoit que les biens de Catherine Bière ayant été acquis par ledit François Lanacastets, son père, et n'étant revenus à l'exploi qu'en vertu du testament de son père, c'étoit lui qui étoit le véritable fondateur, qu'en conséquence le tiers desdits biens devoient lui être adjugés comme fils du fondateur. D'autre part, il avoit des reprises sur lesdits biens soit au moyen du prix du décret qui devoit lui être remboursé, soit au moyen des améliorations et augmentations par suite desquelles il les avoit plus qu'achetées. Sur quoy, il fut rendu sentence devant le juge de La Devèze, le 4 juillet 1763, qui adjuge au sieur Ducassé le tiers desdits biens dépendants de la fondation, et condamne le sieur Laurent Lanacastets *aux depens* et *aux epices*. Après signification de cette sentence, Lanacastets interjetta appel en la cour de M. le sénéchal de Lectoure, qui en fit sujet de procès entre lesdits Lanacastets, Ducassé et Me Du Clos, archiprêtre, appelé dans l'instance pour y deduire ses intérêts..... Tant auroit été procédé qu'il auroit été rendu sentence le 15 janvier 1765, confirmant la sentence du premier juge en ce qu'elle accorde à Ducassé le tiers des biens de la fondation et compense les dépenses. De cette sentence, L. Lanacastets releva appel en la souveraine cour du Parlement de Toulouse... Il y fit suivre Me Du Clos, archiprêtre pour y deduire ses intérêts ..... Et comme le procès sur cet appel pourroit traîner en longueur et être dispendieux à toutes parties, que ledit Laurent Lanacastets pourroit, par des jouissances, consommer la somme de 600 livres, faisant le prix du décret et le montant des impenses et améliorations faites auxdits biens; que, d'autre part, il veut que la volonté de son père soit exécutée concernant la donation dont il s'agit, il aurait prié Me Du Clos, archiprêtre, de se régler à l'amiable avec lui et de faire procéder à l'estimation des biens de ladite Catherine Bière et à la liquidation des distractions qui competent ledit L. Lanacastets sur lesdits biens, à quoi Me Du Clos aurait accédé, et, ladite estimation faite, il se seroit trouvé que, toutes distractions faites, il restoit de net des biens de ladite Catherine Bière la somme de 900 livres dont le produit doit être annuellement employé à la célébration *des messes*, supposé que ledit

Ducassé ou ledit Lanacastets ne parviennent pas à en obtenir le *tiers*, comme il y a lieu de l'espérer.....

C'est pourquoi, il a été convenu et arrêté entre ledit Me Du Clos, archiprêtre, faisant tant pour lui que pour ses successeurs à l'avenir d'une part, savoir : 1° L'un et l'autre approuvent et ratifient la narration ci-dessus; 2° la valeur des biens de ladite Catherine Bière, distraction faite du prix et des impenses et améliorations demeure fixée à la somme de *neuf cents livres*, suivant l'estimation qui en a été faite; 3° ledit Laurent Lanacastets promet et s'oblige de payer audit sieur archiprêtre et à son successeur à l'avenir la rente annuelle et perpétuelle de *vingt-quatre livres* pour être employée à la célébration des messes conformément à l'intention de ladite Catherine Bière, à quoi ladite somme de *neuf cents livres* a été réduite en considération de ce que le tiers des biens de ladite Catherine Bière est en litige; 4° moyennant le payement de ladite somme de 24 livres de rente annuelle, ledit archiprêtre faisant tant pour lui que pour ses successeurs se *dépert (sic)* — se départit — de tous les droits et prétentions qu'il peut avoir sur lesdits biens, sauf l'hypothèque spéciale et privilégiée qu'il se réserve sur iceux pour y avoir recours à défaut de payement de ladite rente, comme demeurant chargés de la rente obituaire; 5° ledit L. Lanacastets poursuivra le procès à ses périls, risques et fortunes contre ledit Ducassé sans que edit archiprêtre soit tenu d'y contribuer en rien, ni que ledit Lanacastets puisse, sous prétexte de mauvais succès, prétendre la diminution de ladite rente annuelle de 24 livres, ayant assumé, par exprès, sur lui tous les évènements qui peuvent s'ensuivre; consent néantmoins ledit Me Du Clos que, de son agrément ou de ses successeurs et non autrement, ledit Laurent Lanacastets puisse colloquer en mains sûres et valables la somme de *six cents livres*, et que, moyennant ladite collocation faite comme dit est ci-dessus, il reste déchargé du payement de ladite rente annuelle de 24 livres, pourvu que pareille rente lui parvienne de ladite collocation faite en sa faveur ou de ses successeurs.

Tout ce dessus convenu, arrêté, stipulé et respectivement accepté par les parties en tous chefs et clauses..... — Signés : Du Clos de Gouts, archiprêtre de Saint-Pierre-Castels, en Devèze *(sic)*; Laurent Lanacastets, Bière... Lanacastets, notaire royal (1).

(1) Archives Dupleix-Pallaro. Notariat Lanacastets, chez M. Rigaud, notaire à Marciac

Quel respect pour les dernières volontés!

On entrait parfois en contestation sous les inspirations de l'intérêt. Mais on finissait toujours, à ces époques de foi éclairée, sincère, réfléchie, par obéir aux revendications légitimes de la conscience.

Pour couronner notre récit, qu'on veuille bien nous permettre de publier une très édifiante « disposition testamentaire, » choisie au milieu de vingt autres placées sous nos yeux; celle-ci est écrite, cependant, à la veille de la Révolution de 1789.

Je, soussigné, Jean Ducassé, travailleur, habitant de La Devèze paroisse de Saint-Pierre, diocèse de Tarbes, senechaussée de Lectoure, jouissant, grâce à Dieu, d'une santé parfaite, bien sain, dans mes bons sens, considérant cependant la nécessité absolue de mourir et me soumettant sans peine à vouloir obéir à la loi de Dieu et subir cette peine introduite par le péché, espérant toutes fois de la miséricorde de Dieu qu'il daignera me pardonner, et dans le désir que j'ai d'éviter toute contestation entre mes parents sur le peu de bien que je laisserai à mon décès, ai voulu faire mon testament ainsi et de la manière qui suit : 1° ai demandé grâce et miséricorde de mes péchés, et, après mon décès, veux que mon corps soit inhumé dans le cimetière de l'église de la présente paroisse, et des biens plus liquides que Dieu m'a donnés... je m'en lègue et laisse la somme de quatre cents livres pour icelle être employée en messes pour le repos et salut de mon âme ou de celles de mes prédécesseurs, dans deux ans après mon décès, savoir : celle de *deux cents livres*, dans l'église de St-Pierre à raison de *cent livres* par année; celle de *cent livres*, dans l'église de Castets à raison de *cinquante livres* par année, et finalement, celle de *cent livres*, dans l'église de Saint-André, à raison aussi de *cinquante livres* par année; lesquelles messes veux et entends qu'elles soient dites, celles qui seront dites dans l'église de Saint-Pierre par M. l'archiprêtre, celles qui seront dites dans l'église de Castets par M. le vicaire qui s'y trouvera, et celles de Saint-André par M. le curé dudit lieu à raison de quinze sols chacune; le tout, outre et au-dessus de mes honneurs funèbres que je laisse à la discrétion de mon héritier ci-après nommé. Je veux encore qu'il soit dit, à perpétuité, *douze* messes par an par M. l'archiprêtre de la présente paroisse ou par son vicaire dans l'église

dudit Saint-Pierre, présente paroisse, le premier vendredi ou samedi de chaque mois, voulant qu'elles soient annoncées au prône de la messe de paroisse le dimanche précédent et qu'elles soient acquittées tant pour le repos et salut de mon âme que pour celles de mes père, mère, frère et sœurs, voulant encore qu'il soit payé de chaque messe vingt sols de chacune et que mon héritier remette une expédition du présent, en parchemin, à M. l'archiprêtre de la présente paroisse; 2° je lègue et laisse la somme de trois cents livres pour icelle être employée en une *mission* qui sera faite par les révérends Pères Capucins de Nogaro et autres, la quatrième année après mon décès, dans l'église de la présente paroisse (1).

J. GAUBIN,
Curé de Barcelonne-du-Gers.

(*A suivre.*)

LA SORCELLERIE A EAUZE

(1643-1644)

Le seizième siècle et la première moitié du dix-septième marquent l'apogée de ce fléau de la sorcellerie qui a donné lieu à tant de procès étranges et d'horribles exécutions. Le Béarn en a souffert beaucoup plus que la Gascogne propre, mais celle-ci l'a connu également et on en trouverait beaucoup de preuves curieuses dans les archives municipales de nos villes. Voici, à ce sujet, des extraits pris il y a fort longtemps dans le registre des délibérations du corps de ville d'Eauze. Ils sont textuels, ou à très peu près; on appréciera l'intérêt des détails qu'ils fournissent sur une affaire dont, par malheur, nous ignorons le dénouement.

Jean BRANA.

2 décembre 1643. — Par le sieur de Betoulin, premier consul, a été représenté à l'assemblée comme il y a un certain personnage en ce pays, lequel a été dans Toulouse et dans plusieurs autres villes de

(1) 16 février 1788. Archives Dupleix-Pallaro. (Notariat Lanacastets chez M. Rigaud, notaire à Marciac). L'héritière générale et universelle du testateur fut son épouse, Thérèse Laffitte.

Gascogne, qu'on dit avoir une parfaite connaissance des sorciers, en ayant fait l'essai en plusieurs endroits, où il est employé, en ayant découvert une grande quantité qui ont été envoyés prisonniers dans Toulouse, où on leur fait le procès. Or, comme il y a beaucoup d'habitants qui ont requis de vouloir envoyer à chercher ledit personnage, à cause que, par soupçon, on croit qu'en la présente ville ou juridiction, il s'y en trouvera quantité, et qu'un chacun veut se cotiser pour le faire venir, a requis l'assemblée d'aviser si on doit aller trouver ledit personnage et le prier de vouloir venir, et savoir les ordres qu'il tient.

Sur quoi, de commune voix, a été résolu que dès qu'on saura le lieu où est ledit personnage, un des sieurs consuls s'en ira le prier de vouloir venir en cette ville pour visiter ceux et celles qui lui seront indiquées et savoir avec lui les ordres qu'il tient, et ce qu'il prend par jour pour son defray, pour après faire courre le plat pour son payement.

24 janvier 1644. — Le maître chirurgien, en présence de Jean-Hector Desbarats, docteur en médecine, et de plusieurs autres assistants, a visité les hommes et femmes qui ont été remis en ses mains pour reconnaître s'ils étaient sorciers suivant les indications et plaintes qui avaient été faites par des particuliers habitants; savoir contre la Guèche, la vieille de Lagouardette, la femme de Jean Lasserre de Goudon, Gaillardine Darrivère, une de Martet, la femme d'En Très de Picardon, Julie Trouillé, la veuve de Lacassagne, une de Harsillon, Audine Catalin de Seichax, desquelles ne s'en serait trouvé que deux de marquées, la vieille de Lagouardette et celle de Goudon; bien est vrai qu'il trouvait en d'autres des marques de sorcier. Ayant requis l'assemblée de délibérer ce qu'on doit faire, si on doit faire le procès à celles qui ont été trouvées marquées et ce qu'on doit faire des autres, et si l'on doit payer le maître qui les a visitées.

Sur quoi le sieur Desbarats, syndic, aurait dit qu'il croit que véritablement ce maître n'est pas fort expert en ce métier, attendu qu'il disait que ceux et celles qui se trouveraient marqués, ne sentiraient rien de la piqûre qu'il leur ferait sur la marque avec un poinçon qu'il avait en forme d'aiguille. Néanmoins, lorsqu'il les piquait, plusieurs le sentaient et se plaignaient. Partant, en qualité de syndic, requiert que le procès soit fait et parfait à celles qui se sont trouvées vraiment marquées, et que les autres soient retenues pour être ouïes; que si on n'en peut tirer aucune preuve par leur réponses, requiert qu'elles soient élargies à la charge de se représenter en cas qu'il se présenterait aucune preuve concluante.

29 janvier 1645. — [On apprend que] quelques-unes avouent avoir été au sabbat, d'autres ont tout nié. On fera le procès à celles qui ont avoué être sorcières, les autres seront élargies sauf à se représenter, s'il y a lieu. Le devin recevra ce qui a été convenu. L'entretien et la nourriture des détenues se fera avec le résidu des fonds, s'il y en a, sinon, avec ce qui se lèvera, pour leur poursuite, du plat que les sieurs consuls feront courre à cet effet.

DEUX INSCRIPTIONS GALLO-ROMAINES D'AIRE-SUR-L'ADOUR.

Aire, le 22 juin 1884.

Monsieur le Directeur,

Une découverte très importante vient d'être faite à Aire.

Le 20 juin, dans une carrière située sur une colline à l'ouest de la ville, appartenant à M. Lasserre, on a mis à découvert deux petits monuments romains, dont l'un en marbre blanc et l'autre en pierre.

Le premier, haut de 0 m. 90 centimètres, large de 0 m. 35 cent., mesure 0 m. 40 cent. à la partie supérieure sculptée, formant chapiteau ou fronton et ornée de moulures.

Sur la face principale, la légende, composée de lettres majuscules romaines des mieux fouillées, porte :

DEO
MARTI
L·ATTIVS
SABINIANVS

C'est au dieu Mars que Lucius Attius Sabinianus a élevé cet autel.

Sur un des côtés, se trouve sculptée une amphore de forme étrusque, à anse délicatement travaillée; de l'autre on voit un ornement de forme arrondie.

Le second monument, avec des proportions plus petites, a la même forme, et semble être encore un autel votif, quoique certaines personnes aiment mieux y voir un cippe funéraire.

La face principale porte en légende ces mots, dont les lettres sont également des majuscules romaines :

TIB. CLAVDIVS
SOTERICVS'
PRO DOMESTICO
FILIO. SVO
V' S' L' M'

C'est Tibérius Claudius Sotericus dédiant pour son fils, élevé dans sa maison, ce petit monument.

Les sigles V. S. L. M. prouvent qu'il s'est acquitté d'un vœu *(Votum solvit libens merito).*

Je m'abstiens d'entrer dans d'autres développements; je veux laisser à M. Adrien Lavergne et aux autres épigraphistes de la *Revue* l'examen des questions que suggèrent ces monuments et leurs inscriptions. Mais ne pourriez-vous pas, pour prendre date, annoncer cette découverte dans le numéro du *Bulletin* qui va paraître au commencement du mois?

Veuillez agréer, mon cher Directeur, etc.

Dr L. Sorbets.

LES VARIANTES

de l'édition princeps des QUOUATE SASOUS de d'Astros.

La publication de mon article du mois dernier sur l'édition princeps du poème le plus connu de d'Astros a été suivie de deux ou trois menus incidents qui ne seront peut-être pas indifférents à certains curieux lecteurs de la *Revue de Gascogne.*

D'abord, un bibliophile toulousain, qui se préoccupe de réunir toutes les éditions de notre poète le plus populaire, est venu me prier de lui accorder la préférence le jour où je consentirais à me défaire du petit volume de 1636. En ce moment la cession est déjà faite. Les amateurs qui voudront voir ce livret ne le trouveront plus chez moi, mais chez M. Lacroix, bien connu par ses travaux ornithologiques et par la

collection de livres toulousains, de belles éditions des classiques français et d'anciens ouvrages illustrés, dont il fait les honneurs à tous ses visiteurs connus et inconnus avec le plus aimable empressement. Une rareté bibliographique est vraiment mieux placée là que dans une bibliothèque comme la mienne, trop semblable, aurait dit la Bruyère, à une tannerie. Du reste, à ceux qui m'accuseraient d'infidélité à l'égard de d'Astros et de la littérature gasconne elle-même, j'ai une excuse excellente à fournir. Pour être sûr de voir et de lire *Lou beray e naturau gascoun,* il m'a fallu donner carte blanche au libraire chargé de l'achat, et l'article est monté à un chiffre invraisemblable (72 fr.). Renoncer à la propriété du livre après en avoir fait l'usage que je me proposais, et rentrer dans mes fonds pour être à même de continuer mes petites affaires *livresques* au profit de ma future histoire littéraire de la Gascogne, c'était donc un devoir pour moi; car l'étendue de mes recherches, jointe à la modestie de mes moyens, m'oblige à sacrifier constamment la passion des livres rares au besoin des livres utiles.

Autre incident. J'avais à peine publié dans la *Revue* la description du petit volume que j'étais porté à croire unique, qu'un de mes lecteurs m'enlevait cette illusion. Il a lui-même *Lou beray e naturau gascoun* de 1636. Il a de plus l'avantage de le posséder dans un état irréprochable, non rogné. Enfin, il n'a pas eu la moindre folie à commettre pour l'obtenir, l'ayant reçu en héritage. Je dois nommer cet heureux bibliophile, chez lequel abondent les curiosités gasconnes, qui ne sauraient du reste être mieux placées : c'est M. Henry Denjoy, propriétaire aux portes d'Auch. Mes compatriotes n'auront plus aucune raison de me reprocher mes torts à l'égard de ce rarissime petit livre, quand ils sauront qu'un autre exemplaire, et bien meilleur, se trouve entre les mains d'un amateur des plus sympathiques et des plus accessibles.

Il y a donc au moins deux exemplaires au monde de la première édition des *Quouate Sasous*. S'il en existe quelques autres, ils sont certainement peu nombreux et ils se cachent bien. Car M. F. Taillade, qui leur a fait si longtemps la chasse avant de donner sa belle édition de d'Astros, n'en a jamais trouvé le moindre indice. On ne sera pas étonné d'apprendre que cet excellent travailleur a étudié avec un soin scrupuleux l'exemplaire que j'ai été heureux de mettre à sa disposition. Il en a relevé minutieusement les variantes, et c'est d'après ses notes, qu'il s'est hâté de me communiquer, que je puis en donner quelque idée aux amis de la littérature gasconne.

Je ne m'étais pas trompé de beaucoup en pensant, après un coup d'œil jeté sur les pages de l'édition de 1636, que d'Astros n'avait guère

modifié que l'orthographe de son poème dans celle de 1642, reproduite depuis par les divers éditeurs (1). Les variantes relevées par M. Taillade, au nombre de vingt-quatre ou vingt-cinq, sont presque toutes typographiques; elles ne révèlent guère que quatre corrections d'auteur destinées à améliorer le texte du poème réédité.

Ces dernières seraient les plus intéressantes, s'il ne fallait mettre encore au-dessus deux lacunes de deux vers, que le volume de 1636 nous permet de remplir dans toutes les autres éditions.

Ces deux vides, faciles à voir, mais non à combler, se trouvent dans le *Prouloguo deou Pastou de l'Arrats,* où plus d'un lecteur a pu remarquer, comme je l'avais fait il y a bien longtemps, quatre vers masculins de suite, et aussitôt après quatre vers féminins dans les mêmes conditions. Le sens ne permettait pas d'en intervertir l'ordre; d'autre part, les habitudes correctes de d'Astros ne laissaient pas supposer un instant qu'il eût commis deux fois au même endroit une faute si lourde. On va voir que tout s'éclaircit avec le premier texte. Je suppose, ici et dans tout ce petit travail, que vous avez sous les yeux la dernière édition, celle de M. Taillade. Ouvrez le premier volume, à la page *xj*, et allez au quatrième alinéa. Je le transcris ici en ajoutant, à leur place respective, mais en caractères italiques, les vers manquants:

Grasseto coum un cougoumet,
Mamoto coum un couloumet,
Ardouno coum un heych d'estoupos,
Dab un seng plan hournit de poupos,
L'autouno a siéc se m'aparic
Qu'autaléou courouc à l'abric
D'uo aubaredo plan hoüeilhado;
De coulombin ér'abilhado.
Ero aoué soun cap arruhat
De fresquo pampolo couhat (2).
Ero aoué per pendens d'aureillo, etc.

On peut se demander d'où vint dans l'édition de 1642 ce singulier accident, quatre vers passés dans la même page. Les deux derniers, *Ero aoué soun cap,* etc., ont échappé au compositeur par une cause facile à signaler: le vers suivant commence par les mêmes mots, *Ero aoué*. Quant aux deux premiers vers omis, on pourra croire que d'As-

(1) Je ferai remarquer, à ce propos, que l'édition de Guillemette 1763 est différente de celle de Birosse 1763; la première a 204 pages, la seconde 216.

(2) Pour ne pas produire une bigarrure bizarre, j'ai dû ramener à l'orthographe définitive de d'Astros les mots qui se terminent en *e* muet dans le texte de 1636. On y lit *ardoune, estoupes, poupes, ere, fresque, pampole.*

tros a voulu effacer lui-même des images grossières; mais ni la comparaison de la rotondité de l'Automne avec un *faix d'étoupes*, ni le détail plastique qui rappelle la *mammosa Ceres*, ne devaient lui déplaire. D'ailleurs, il ne les aurait pas supprimés sans remplacer les deux vers ou sans en supprimer deux autres tout à côté, ce qu'il n'a pas fait. Il y a donc eu, du fait des typographes, deux omissions, qui ont échappé au correcteur d'épreuves.

Voici maintenant le peu de corrections faites par d'Astros, — indépendamment de son innovation orthographique, — pour améliorer le texte de sa première édition :

Dans le premier chant, *la Primo gascouo*, il faisait dire au Printemps (vers 69-70) : *jou dau* (je donne)

Aus Dious lou maytin l'aubadete
E lou se la serenadete;

ces deux diminutifs l'un sur l'autre lui ont paru un peu recherchés, ou trop appelés par la rime. Il a corrigé :

Aus Dious cado maytin l'aubado,
Coumo lou se la serenado.

Dans les vers 135-137 du même chant :

Enfin ses nade aute faysoun
Et cau couhessa que iou soun
Lou soul paradis de la terre,

la tournure *et cau* (il faut) a paru peut-être peu légitime; ou bien encore, la prétention à l'empire des saisons n'a pas semblé assez expressément affichée : le second des vers ci-dessus a donc été avantageusement remplacé par celui-ci :

Jou soun la més béro sasoun.

A la fin du même chant, au dernier vers du plaidoyer du Printemps (v. 164), d'Astros a effacé un mot plus français que patois. Le vers : *Coum'au boueytous d'an'a chibau*, est devenu fort à propos *Coum'an un tort d'an'a chibau*. (*Tort* est le vrai terme pour *boiteux;* dans *an* il y a la préposition *à* et un *n* euphonique.)

C'est encore un mot plus ou moins suspect que l'auteur a effacé au v. 52 de l'Eté. Que feraient les oiseaux, dit cette saison,

Si jou no'ous pley pas las pansos
De mas pourguos é de mas gransos ?

Au lieu de ce dernier vers on lisait dans la première édition :

Ou be lou papaich de mas grances.

Les autres variantes, purement typographiques, comme je l'ai dit, servent à corriger les fautes d'impression des éditions postérieures. — Je ne compte pas, bien entendu, les coquilles de la première édition, qui n'en est pas exempte.—Je crois faire plaisir aux amis de d'Astros en leur fournissant ici la liste de ces corrections utiles, dont ils ne se seraient sans doute pas plus avisés que le dernier éditeur du poète gascon.

Voici d'abord quelques vers faux à remettre sur leurs pieds : *La Primo*, v. 84 : *Arrepitolo soun gay moutet.* Il y a une syllabe de trop. Le texte de 1636 n'a pas le mot *gay*. Peut-être d'Astros a-t-il voulu l'ajouter, mais alors il aura sans doute remplacé *soun* par *un*, et les typographes n'en auront pas tenu compte. — *L'Estiou*, v. 58 : *S'eybarigo louing de la maysoun.* Encore une syllabe surnuméraire. Le texte primitif porte *S'eybarge.* — *L'Youer*, v. 219 : *Lou paysant à sas abeillos;* ici il manque une syllabe, la diphthongue de *paysant* ne pouvant guère se dédoubler en gascon. Le texte de 1636 a : *Lou paysant toutes sas abeilles.* Cependant la leçon de 1642 est plus claire, et il y a peut-être, ici encore, une correction d'auteur, mais incomplètement exécutée par le compositeur.

Je passe aux mots mal imprimés depuis 1642 et qui nous donnaient un sens inexact ou pas de sens du tout. Dans le Printemps, v. 60, il est parlé de *couterets*, mot qui ne peut guère signifier que petits couteaux; comme le vers suivant parle de luths et d'épinettes, on en était à chercher quel instrument de musique pouvait porter, au dix-septième siècle, le nom gascon de *couteret.* Vaine recherche! la vraie leçon est *coureres*, diminutif de *courés*, choristes ou enfants de chœur. — Au chant de l'Hiver, le v. 115 : *Tout l'oustau à touto la bordo,* doit redevenir : *Tout l'oustau é t. la b.* — Au vers 465 de l'Automne, *Que prégui Dieu...* doit être remplacé par *Que prégo Diou...*, qui se lie au vers précédent. La faute est venue de *pregue*, orthographe de la première édition qu'il fallait modifier d'après le système de l'*o* final. — Dans l'éloge de la fourmi, on lit ce vers (l'Eté, v. 81) : *Qu'en mourtens ene'ajo lou souing...* Le texte de 1636 porte : *Qu'en moun tens ere age lou souing... Mourtens* (mort-temps) peut à la rigueur être une correction d'auteur, mais plus probablement c'est une faute d'impression; quant à *ere age* (orth. nouvelle, *ero ajo*), qu'elle ait, c'est la seule leçon possible. — Au vers 78 de l'Automne, on lit un conditionnel *pourtare* (porterait), qui se lie assez bien à ce qui précède, mais fort mal à ce qui suit. Le vrai mot est celui de 1636 : *pourtaue* (portait). — Au v. 415 du même chant, *la calobino* était une pomme bien difficile à identifier; le vrai texte nous donne *calebile,* calville.

Je n'ai plus à noter que quelques variantes qui ont leur intérêt pour le vocabulaire gascon. *Soujour* (Aut., v. 135) est un barbarisme: lisez *sejour*. — Le mot *adesa* (en ce moment, comme *adés*, ital. *adesso*) doit être rétabli dans deux endroits, où on l'a mal à propos remplacé par *adeja* (Eté, 315; Hiver, 118). — Le mot *cabalé* (cavalier) doit également reprendre sa place au vers 183 de l'Automne, où les imprimeurs toulousains ont mis depuis 1642 le mot moins gascon que languedocien *cabalié*. — Ils ont été sans doute également déconcertés par deux mots un peu *escariès*, comme ils disaient: *escourdit* (Aut., 107), répondant, je suppose, au latin *excors*, qu'ils ont remplacé par *estourdit*, assez impropre à cette place; et *tourut* (de *torre(?)* lat. *tollere*), enlevé, qu'ils ont changé en *tounut*, tondu (id., 94). Peut-être cependant ce dernier mot est-il le bon, et *tourut* une pure coquille.

Je demande pardon aux lecteurs *francimans* de ces menus détails sans utilité pour eux. J'espère qu'ils ne seront pas indifférents aux amis de la poésie gasconne. En effaçant d'un poème justement apprécié quelques incorrections fâcheuses, ces derniers rendront grâce, beaucoup moins à celui qui tient ici la plume, qu'à l'excellent éditeur qui a relevé pour moi toutes ces variantes, rendant ainsi à d'Astros, qui lui doit déjà tant, un nouveau service, qui ne sera probablement pas le dernier.

Léonce Couture.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LES TROUBLES DU XVIe SIÈCLE EN GASCOGNE *

XI

Donnons pour compléter cette petite gerbe une série de pièces de nature à intéresser bon nombre de nos lecteurs et faisant une suite naturelle à notre communication. Nous avons vu combien avaient été éprouvés la plupart de nos villes et de nos villages. Presque tous avaient à regretter la destruction partielle ou totale de leur église, de cet édifice

(1) Voir ci-dessus, p. 80, 141, 177.

souvent modeste mais toujours cher et dont les pierres parlent à l'âme et redisent le souvenir des aïeux. On verra avec quelle sollicitude, au lendemain des plus cruelles épreuves, nos consuls et l'administration religieuse s'empressèrent de relever les temples en ruines. Les sacrifices généreusement consentis permettront de mesurer la grandeur des désastres que venaient d'essuyer nos pères, et en même temps la vivacité de cette foi robuste qu'ils surent conserver intacte au milieu des orages.

Pour apprécier dans quelles conditions eurent lieu les réparations des églises en question, nous donnons *in extenso* l'acte concernant l'église de Montestruc.

Dans la ville et cité d'Aux, regnant etc. ....., le 15e jour d'octobre 1594 après midi, pardevant moy notaire royal, presens tesmoings bas nommés, estably en personne Jehan Tremolet, consul, et Merigon Carrere, syndic du lieu de Montestruc, qui ont dit et attesté, devant moy notaire et tesmoings bas nommés, que promettent respectivement l'un pour l'autre et chacun d'eux seul pour le tout, quant à ce renonçant à toutes renonciations necessaires, et du tout promettent de fayre rattiffier et en fayre aprouver toutes et quantes foys que en seront requis à peyne de tous despens, domaiges et interests; lesquels ont promis que par la teneur du present promectent faire faire la reparation de la ruyne de l'église dudit Montestruc, dans la fin du moys de novembre prochain an présent, et ce moyennant la somme de 139 livres qui a esté cottisée suyvant la visite qui en a esté faicte par le comissaire à ce député, revenant sçavoir à la part de :

Mgr l'Archevesque.....	42 livres		6 sols.	
L'archidiacre de Sabanés.....	29	—	10	—
Le recteur du lieu.....	23	—	8	—
L'eclesiaste de Martin-Serres.....	2	—	16	—

revenant le tout à la susdite somme de cens trente-neuf livres; pendant lequel temps promectent comme dessus fayre fayre ladite reparation à peine de tous despens, domaige et interest et ruyne de ladite eglise, que à occasion de ce s'en pourroit en suyvre en advenir. Et pour tout le dessus tenir, garder et observer, ont aux conditions susdites et dans ledit terme obligé et hypothequé leurs biens meubles et immeubles en somme de ladite communauté,

avec la ratification promise que soubmectent à toutes cours du present pays et royaulme de France, chacune d'elles auxquelles la cognaissance en appartiendra; voulant pour ce estre contraincts, comme le portent les coustumes et recquierent, ou recquis à toutes recquisitions de faict ou de droict; et ainsy l'ont juré sur les quatre saincts evangiles de Notre-Seigneur Dieu, en presence de Me Guilhaume Vignaulx, greffier, et Guilhaume Molinis, chantre d'Aux, soubssignés, avec ledit Carrere, ledit Tremolet ne saichant escrire ni signer de ce requis, et moy ARQUERY, notaire royal d'Aux.

Réparation de l'église de Lasseube

(du 3 juillet 1593).

Pierre Campan, consul constitué.

Dépense : 27 ecus, 20 sols.

L'archeveque	19 ecus	32 sols.		
Le recteur	5 —	15 —		
Le titulaire de Bacuran	3 —	4 —	4	deniers.
L'abbé de Pessan	1 —	56 —	8	—

Eglise de Baurens et son clocher

(du 22 octobre 1594).

Me Guilhaume Cortade, recteur, prebtre du lieu de Castillon-Massas, scindic des habitants de la paroisse de Baurens, en la juridiction de Castillon-Massas.

Dépense : 51 livres 1 sol.

Chapelle d'Aux	25 livres	19 sols.
Le seigneur de Castillon	8 —	7 —
L'archidiacre de Sabanés	16 —	15 —

Pour le paiement desquelles sommes il y a monitoire.

Eglise de Boucagnères

(du 12 décembre 1594).

Forton Labarthe, consul, et Bertrand Lafargue.

Dépense : 236 livres 6 sols.

L'archevèque	36 livres	13 sols.
L'abbé syndic de Saramon	44 —	1 —
M. le camerier de Saint-Orens	55 —	» —
Le sacristin de Pessan	27 —	6 —
L'archiprêtre de Boucagnères	73 —	6 —

Eglise de Cesan

(du 13 avril 1595).

Antoine Cortade, consul.

Dépense : 57 ecus 25 sols.

L'archevêque	10 ecus	35 sols.	
Chapelle de Sainte-Marie d'Aux	7 —	» —	
Archidiacre de Sabanés	11 —	30 —	
Sur le doyen et prebandier de Saint-Martial	7 —	10 —	
Le camerier de Saint-Orens	14 —	10 —	
Le recteur du dit Cesan	7 —	» —	

Eglise de Fleurance et Saint-Herbary

(du 29 juin 1595).

Dominique Bastard, marchand de Fleurance, sindic des consuls.

Dépense : 148 ecus 9 sols.

Sur l'archevêque d'Aux	115 ecus	15 sols.	
Chapitre de Sainte-Marie	23 —	36 —	3 deniers.
Le recteur de Fleurance	9 —	17 —	9 —

Eglise d'Ordan

(du 2 juillet 1595.)

Constitué Pierre Begué, marguilier agissant pour les consuls.

Dépense : 55 ecus 8 sols 6 deniers.

L'archevêque	25 ecus	43 sols	6 deniers.
La chapelle d'Aux	17 —	2 —	6 —
Le sindic de la chapelle de Vic	4 —	48 —	6 —
Le recteur	7 —	34 —	6 —

Eglise de Lorties.

(du 5 août 1595.)

Domenges Senac, consul de Lorties.

Dépense : 50 ecus 60 sols.

L'archevêque	25 ecus	30 sols.
Le recteur	25 —	30 —

Eglise de Coignax

(du 14 août 1595).

Bernard de Sensonnet, consul.

Dépense : 46 livres 19 sols.

L'archevêque	21 livres	5	sols	3	deniers.
Le prieur de Saint-Orens	21 —	5	—	3	—
Le recteur	4 —	8	—	6	—

Eglise de Labarthe en Astarac

(du 26 août 1595).

Jean Cortade, consul.

Dépense : 76 livres.

L'archevêque	36 livres.
Le recteur	38 —

Eglise de Roquefort

(du 22 novembre 1595)

Jehan du Lé, consul.

Dépense : 27 livres 6 sols.

L'archevêque	8 livres	2	sols	6	deniers.
L'archidiacre de Sabanés	5 —	14	—	»	—
Le camerier de Saint-Orens	4 —	1	—	»	—
Le sacristin de Saint-Orens	1 —	6	—	6	—

Eglise de Martissens

(du 10 décembre 1596).

Antoine Carde, consul du lieu de Réjaumont.

Dépense : 95 livres.

L'archevêque	32 livres	10	sols.
Chapitre de Condom	22 —	»	—
Messieurs du chapitre d'Aux	18 —	»	—
Le recteur de la paroisse	22 —	10	—

Eglise de Puycasquier

(du 16 décembre 1595).

Pierre Mazars, premier consul.

Dépense : 236 livres 7 sols,
Qui est la moytié de la somme cotizée à prendre.

L'archevêque	190 livres	6	sols		
Le prieur de Saint-Orens	12 —	13	—	9	deniers.
Le recteur	63 —	7	—	»	—

Eglise de Saint-Jacques de Lanepats

(du 5 janvier 1596).

Constitué Ramond Braulte, consul.

Dépense : 250 livres 15 sols,

Qui est la quatriesme partie de la somme cotizée pour laquelle monitoire en a esté expédié le jour present. La réparation du surplus n'est pas indiquée.

Eglise de Clermont en Astarac

(du 7 janvier 1596).

Bernard Baqué, consul du lieu.

Dépense : 27 écus 5 sols.

L'archevêque	20 écus	25 sols.
Le recteur	6 —	40 —

Eglise de Noailhan

(du 1er mars 1596).

Arnaud Flores, consul.

Dépense : 112 livres.

L'archevêque	56 livres	9 sols	6 deniers.
M. l'ausmonier de Pessan	28 —	2 —	9 —
Le recteur du lieu	28 —	2 —	9 —

Eglise du Guarané

(du 20 janvier 1596).

Anthoine Peyrie, consul constitué.

Dépense : 78 livres 19 sols.

L'archevêque	59 livres	4 sols	3 deniers.
Le recteur du lieu	19 —	14 —	9 —

Eglise de Panassac

(du 20 mars 1596).

Arnaulton Daugas, consul.

Dépense : 172 livres 6 sols.

L'archevêque	70 livres	11 sols	
Le seigneur de Manent	25 —	11 —	2 deniers.
L'abbé de l'Escale-Dieu	34 —	20 —	10 —
L'archiprêtre du lieu	43 —	20 —	6 —

Eglise de Crastes et Saint-Martin

(du 21 mars 1596).

Barthélemy Danssos, recteur dudit Crastes et Saint-Martin de Vinaigre, constitué.

Dépense : 210 livres 4 sols 6 deniers.

L'archevêque	41 livres	13 sols	4	deniers.
Le prieur du monastère Saint-Orens	95 —	» —	»	—
Le recteur du lieu	13 —	17 —	6	—

Eglise de Lamaguère

(du 23 mars 1596).

Dominique Nicau, sindic de la communauté.

Dépense : 158 livres 6 sols.

L'archevêque	126 livres	13 sols.
Le recteur du lieu	31 —	13 —

Eglise de Labéjan

(du 31 mars 1596).

Dépense : 599 livres 13 sols.

L'archevêque	462 livres.
L'aumosnier de Simorre	23 —
Le recteur du lieu	114 —

Eglise de Myelan

du 25 avril 1596).

Dépense : 40 escus 60 sols.

L'archevêque	33 escus	20 sols.
Le titulaire de l'ecclésiaste de Lachias (Lazies)	3 —	20 —
Le recteur du lieu	3 —	20 —

Eglise du Poy

(du 27 avril 1596).

Jehan Saint-Arromans, sindic des consuls.

Dépense : 25 escus 49 sols.

L'archevêque	16 escus	7 sols	6	deniers.
Le sacristain de Berdoues	9 —	41 —	6	—

Eglise de Vidou

(du 22 octobre 1596).

Domenge Saint-Pasteur, consul constitué.

Dépense : 40 escus 36 sols.

L'archevêque.....	23 escus	
Le sindic des chanoines de Castelnau-Magnoac..	10 —	
Le recteur du lieu.....	7 —	36 sols.

Tous ces actes sont retenus par Me Arquery, notaire royal d'Auch.

COMTE O. DE LA HITTE.

LETTRES INÉDITES

COMPLÉTANT LA NOTICE SUR

JEAN DE LAUZIÈRES-LA-CHAPELLE (1)

I

Lettre du duc de Montpensier à M. de Ruffec, gouverneur d'Angoumois.

Mon cousin, après la reception de vostre penultieme lettre, j'avoys ordonné qu'il vous fust mené deux canons avecq quelques pouldres et bouletz (2)..... les exploicter, et le cappitaine Brichanteau avecq ses quatre compagnies, tant pour leur faire escorte que afin de vous en servir par dela (3)... l'execution de vos entreprises; mais estant sur le point de s'acheminer, j'ay receu vostre derniere lettre par ce porteur qui m'a faict changer ma premiere deliberation, ayant esté d'advis de vous envoyer jusques à quatre canons et dix compagnyes de gens de pied avecques des munitions pour trois cent coupz seullement, estimant que vous en avez assez par dela suffisamment, pour vous ayder, actendant que le gros de ceste armée se achemine,

(1) Voyez *Revue de Gasc.*, XXIV, 301, 505.
(2) Déchirure.
(3) Id.

n'ayant peu vous en faire tenir davantage, parce que le surplus de ce que nous avons de chevaulx et charrois d'artillerye nous sont bien necessaires. Mais si vous avez besoing de quelque aultre chose, mesmement de forces, me le mandant, je regarderay à vous en secourir; et plustost vous ferez aller tout le reste des reystres que vous donnerez ordre de faire accomoder de vivres, tant à ce qu'ilz n'ayent occasion de se plaindre que pour empescher qu'ilz ne foullent et oppressent le peuple que le moings qu'il sera possible, ayant très bonne esperance qu'avant l'arrivée de ceste armée en voz quartiers vous aurez reduit toutes les petites places occupées par les rebelles non seullement en vostre gouvernement, mais aussi en Xainctonge. Car puisqu'il va en cela du service du Roy mon Seigneur, j'ay opinion que vous et Monsieur de La Chapelle voudrez bien vous accorder, ce que je luy escriptz faire de sa part. et qu'il vous deffere comme ayant la premiere charge et auctorité sur les forces assemblées à ceste fin; et si, actendant vostre retour du voyage que vous allez faire du cousté de Barbezieux, il cognoist avoir moïen de reprendre le chasteau de Seurre, je luy mande qu'il s'ayde des dicts canons et gens de pied, et ce faict, qu'il fasse marcher le tout à Cougnac où vous le demandez. Mais il sera bon que vous regardez aussi de faire fournir les dictes compagnies de vivres, parce que nostre munitionnaire ne les en scauroit accommoder si long. Cependant je fais desplacer ceste armée pour la refraichir en quelques villages icy autour, actendant que nous ayons response de Sa Majesté sur ce qu'il luy plaira ordonner de son entretenement;... ont ayant... je vous en tiendray incontinent adverty. Et en cest endroict, après m'estre recommandé à vostre bonne grace je supplye Nostre Seigneur vous donner, mon cousin, l'accomplissement de voz bons desirs. Du camp devant Luzignan, ce xxiij° jour de janvier 1575 (1).

Vostre affectionné cousin et meilleur amy.

Loys de Bourbon.

Mon cousin, si vous tenez vos forces ensemble et que vous regardiez à vous accorder avecq Monsieur de La Chapelle, j'ay oppinion que vous aurez bien tost reduict toutes les petites places de

(1) Le duc de Montpensier avait mis le siège devant Luzignan le 13 octobre 1574. La ville ne se rendit que le 25 janvier 1575, après quatre mois de la plus héroïque résistance. Les clauses de la capitulation, rédigées par deux de nos plus illustres capitaines gascons, Puygaillard et Sarrieu, accordèrent aux glorieux vaincus tous les honneurs de la guerre.

voz gouvernemens et que je ne trouveray plus à reduire que Pons et Boutevile quand j'arriveray par delà, qui sera le plus [tost] que je pourray.

A mon cousin Monsr de Ruffec, chevalier de l'ordre du Roy mon seigneur, conseiller en son Conseil privé, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté en Angoumois.

II

Lettre de M. de Ruffec à M. de La Chapelle.

Monsieur de La Chapelle, je receuz hier au soir une lettre de Monsieur le duc de Montpensier par laquelle il me mande m'envoyer quatre canons avec dix enseignes de gens de pied, afin que avec les forces qu'il m'a cy devant envoyées nous assemblons et remectons en l'obeissance du Roy plusieurs petitz chasteaux que occupent les ennemys du Roy en l'estendue de vostre charge et la myenne; et me mande mondit sieur le duc de Montpensier qu'il vous escript à cette fin. Je vous envoye par ce porteur sa lettre. Mais il me semble qu'il nous munist bien mal de [ne] nous envoyer que de quoy tirer cent coups de canon, et se persuade par la dite lettre qu'il m'escript que vous ayez de quoy satisfaire au demeurant puisque le Senore est remis à l'obeissance du Roy. J'espere bientost recueillir les dites forces; mays je vouldrois auparavant leur arrivée qu'il vous pleust prendre la peine de venir à Coignac afin de communiquer ensemble ce que nous aurons à faire, vous suppliant de croire que vous aurez telle part et puissance sur les dites forces que vous en recepvrez contentement. Il est question du service du Roy, que je scay que avez en telle recommandation que vous n'y espargnerez aucune chose. Quant à moy, vous vous pouvez asseurer que je y marcharay de si bon pied que vous serez bien aise que nous nous soyons rencontrez à une si bonne occasion, vous priant bien fort de me mander par ce porteur le jour que vous pourrez estre au dit Coignac, afin que je ne faille de m'y trouver; et parce que je sçay bien que nostre munition d'artillerie sera bien courte, il me semble que vous ferez fort bien, comme pareillement je feray de ma part, de mander à mon dit sieur le duc de Montpensier le moyen que vous avez de nous subvenir en cela. Quant à moy, il y a environ deux moys que je luy ay envoyé tout ce que

j'avois de pouldres et canons à Angoulesme; et depuis ce temps là vous pouvez juger que je n'ay pas eu moyen d'en faire grande quantité, de quoy je suys très marry; car de tres bon cueur je l'employrois pour une si bonne occasion. Je me promects et persuade que nous ferons ensemble quelque bon service au Roy, et me resens bien heureux d'avoir ung brave chretien et cappitaine que je sçay que vous estes. Attendant sur ce par ce porteur de vos nouvelles, je feray fin à la presente en me recommandant bien affectueuzement à vostre bonne grace et prye le Createur vous donner, Monsieur de La Chapelle, en parfaicte santé très heureux contentement. D'Augeac, ce xxve de janvier 1275,

Vostre antierement bon compaignon et affectionné amy.

RUFFEC.

A M^r de La Chapelle, chevalier de l'ordre, lieutenant général pour Sa Majesté en Xaintonge en l'absence de Mr de Biron.

III

Lettre du duc de Montpensier.

Monsieur de La Chapelle, vous aurez veu par deux ou trois lettres que je vous ay nagueres escriptes comme j'ai envoyé à Monsieur de Ruffec quatre canons et dix compaignyes de gens de pied pour commencer à reduire les petites places tant de son gouvernement que du vostre, acten dant que j'y envoye plus grandes forces et que moy mesmes m'en puisse approcher; en quoy vous pouvez cognoistre qu'il n'est pas besoing que vous eslongnez encore de vostre dict gouvernement, auquel je n'avoys point sceu que la compagnye du cappitaine La Pierriere eust faict aulcung desordre, sinon parce que le cappitaine Dallon m'en a dict, n'estant chose que je voulusse permettre autant que j'auray moïen d'y remedier. Mais pour le service qu'il peult faire au lieu où il est (1), je ne suis pas d'avis qu'il en soit osté, et me semble qu'il y est aussy tolerable que les rebelles ès places qu'ilz y tiennent. Toutefoys [veillez] à ce qu'il fasse vivre et contenir ses soldatz comme ilz doivent. Je l'ay escript une bonne lettre, mesmement pour faire rendre le bestiail qu'on dict avoir esté

(1) Ce lieu était le château de Benon, situé à quatre lieues de la Rochelle. Le capitaine La Perrière tenait dans ce poste avec cinquante hommes de garnison et de là incommodait fort les Rochelais par ses courses continuelles. La Noue l'en délogea au mois d'août 1575. (Voyez l'*Histoire de de Thou*, livre LX)

pris par ses soldatz. Et pour ce que ledict cappitaine d'Allon vous sçaura rendre bon compte de ce que je luy ay respondu sur ce qu'il m'a dict tant de la part de Monsieur de Biron que de la vostre, je vays, m'en remectant sur luy, pour fin de lettre prier Dieu vous donner, Monsieur de La Chapelle, l'accomplissement de voz bons desirs. Du camp de Poictiers (1).

Vostre affectionné meilleur amy,

LOYS DE BOURBON.

A Monsieur de La Chapelle-Lozieres, chevalier de l'ordre du Roy Monseigneur et lieutenant pour Sa Majesté en Xainctonge et Aulnys.

J. DE CARSALADE DU PONT.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE.

I

ESSAI SUR L'ORGANISATION DES ÉTUDES DANS L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS au treizième et au quatorzième siècle (1216-1342); première province de Provence — province de Toulouse, avec de nombreux textes inédits et un état du personnel enseignant dans cinquante-cinq couvents du midi de la France, par C. DOUAIS, ch. hon. de Montpellier, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. *Paris, Alph. Picard; Toulouse, Ed. Privat*, 1884, grand in-8° de XVI-287 pages. — Prix : 8 fr. 50.

L'ouvrage que notre savant confrère M. l'abbé Douais (2) vient de consacrer à l'organisation des études chez les Frères Prêcheurs, à l'époque de leur plus grande activité et de leur plus grande influence, arrive à son heure et peut rendre à l'histoire des services importants.

La question de l'enseignement à toutes les époques du moyen âge et de l'ancien régime est encore, comme l'on dit, à l'ordre du jour; et, en dehors de préoccupations politiques éphémères et trop fréquemment dominées par l'esprit de parti, les hommes sérieux ne sauraient se

(1) Cette lettre ne porte pas de date; cependant, comme elle parle des quatre canons envoyés par le duc de Montpensier à Ruffec (voir la lettre précédente), on peut lui assigner celle de fin janvier 1575.

(2) Ce compte-rendu est un rapport lu à la Société archéologique du midi de la France, dont M. l'abbé Douais est membre ainsi que moi.

détacher, avant qu'elle soit pleinement éclaircie, de cette grande question de l'histoire de notre civilisation : quels étaient, chez nos pères, l'objet, les moyens, les centres divers, l'étendue, les méthodes de l'enseignement à tous ses degrés? On sait assez que les écoles épiscopales et monastiques du haut moyen âge pâlirent, à partir de l'époque des Universités, devant ces foyers nouveaux de haute instruction, autour desquels se développèrent des collèges fondés pour abriter surtout les étudiants des diverses Facultés. Mais presque en même temps, les écoles des Frères Mendiants, alors dans toute la ferveur de leur jeunesse et tout le prestige de leur première popularité, rivalisèrent, pour le zèle et l'éclat de l'enseignement, avec les Universités elles-mêmes. Toutefois, quels qu'aient pu être en ce genre les mérites et les succès des Augustins, des Frères Mineurs et des Carmes, il semble que l'ordre de saint Dominique, qui se nommait lui-même l'ordre de la vérité et qui avait pour mission spéciale la prédication de la doctrine catholique, a dominé de beaucoup les trois ordres rivaux, surtout dans cette période où la lutte contre l'hérésie lui était particulièrement confiée, et dans notre midi où il eut plus qu'ailleurs à remplir cette tâche difficile. Au reste, M. Douais nous rendra plus tard cette comparaison plus facile, en étudiant à leur tour les écoles des autres ordres mendiants. Il a été bien inspiré de commencer par celles de l'ordre de saint Dominique. Son travail se raccorde ainsi, d'une part, avec les recherches entreprises dans ces derniers temps sur les Dominicains du Languedoc et sur l'Inquisition dans le midi de la France; — d'autre part, avec le retour des écoles catholiques d'à présent à la doctrine scolastique et surtout à celle de saint Thomas, l'ange de l'école et le maître par excellence de l'ordre des FF. Prêcheurs;— d'autre part encore, et surtout, avec les nombreux travaux qui ont éclairé d'un jour nouveau, dans notre siècle, l'histoire littéraire du moyen âge et particulièrement l'organisation scolaire et les méthodes scientifiques des institutions de cette période, trop longtemps traitée de barbare. Je dois signaler surtout la parenté de cet essai avec un livre aussi savant que modeste, cité comme son modèle par M. Douais lui-même : la thèse du regretté Ch. Thurot *sur l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge* (Paris, Dézobry, 1850).

Voici l'occasion qui nous a valu ce travail si intéressant. Elle a été irrésistible, dit l'auteur lui-même, que je laisse parler ici : « La publication des actes des chapitres généraux de l'ordre et des chapitres de la première province de Provence et de la province de Toulouse tenus en Gascogne durant le treizième et le quatorzième siècle, que je prépare et

qui formera le vi^e volume des Archives historiques de la Gascogne, m'a obligé de lire la compilation entière dans le texte original, soit les actes de cent huit chapitres généraux (1231-1342) et de cent quatre chapitres provinciaux (1239-1342). Les dispositions sous forme de conseil et de règle y abondent... » L'auteur a pu les compléter par d'autres sources, telles que le traité *De eruditione Predicatorum* attribué par les uns à Humbert de Romans, par les autres à Guill. Péraut, les chroniques des couvents de l'ordre et les biographies de ses premiers hommes illustres. Mais ce sont surtout les innombrables prescriptions relatives aux études, répandues un peu dans tous les actes capitulaires d'un siècle presque entier de l'histoire dominicaine, qui lui ont permis, grâce à un travail de patience qui rappelle les Bénédictins, de reconstituer jusque dans ses moindres détails la vie scolaire des Frères Prêcheurs du moyen âge. Il n'a, d'ailleurs, prétendu embrasser que la région à laquelle se rapportent les manuscrits de la Bibliothèque de Toulouse qui ont été sa principale source d'information. Ce qui se faisait là se répétait à très peu près partout; mais enfin la région pour laquelle M. Douais s'engage à fournir des renseignements précis est ainsi déterminée par lui-même : « Une ligne qui, partant de Saint-Emilion, dans la Gironde, passerait par Limoges, Périgueux, Cahors, Rodez, Valence, Nice, puis suivrait le littoral de la Méditerranée et, après un léger détour dans l'Aragon ancien, ne quitterait plus le versant français des Pyrénées jusqu'à Bayonne (1), délimiterait le vaste territoire embrassé par les cinquante-cinq couvents dominicains où je montrerai le fonctionnement régulier de cette organisation scolaire. »

J'ai indiqué l'objet et la portée du travail de M. l'abbé Douais; il ne me resterait plus, pour en faire apprécier la valeur, qu'à prouver à quel point il est complet, solide et neuf. C'est malheureusement une tâche impossible. Je puis en appeler hardiment au témoignage d'un lecteur instruit quelconque, mais je ne puis résumer ici, comme il le faudrait, ces pages compactes, toutes composées de menus faits, dont le nombre étonnant et le groupement méthodique font la force et la vie

(1) Tous les couvents de la Gascogne étaient compris dans la Province de Toulouse, détachée en 1303 de la Province de Provence. Voici, dans l'ordre de leur fondation, tous les couvents de la Province de Toulouse antérieurs à 1342, limite extrême du travail de M. Douais : Toulouse, Limoges, Bayonne, Cahors, Bordeaux, Périgueux, Agen, Carcassonne, Montauban, Orthez, Castres, Figeac, Brives, Condom, Saint-Emilion, Bergerac, Morlaas, Pamiers, Auvillar, Rieux, Saint-Sever-cap-de-Gascogne, Albi, Lectoure, Rodez, Saint-Gaudens, Saint-Girons, Saint-Junien, Limoux, Belvès, Marciac, Port-Sainte-Marie.

de l'ensemble. Je dois me contenter de brèves indications, pour inviter à une lecture suivie et attentive, que nulle analyse ne saurait suppléer.

La première partie, la plus courte, mais non la moins intéressante, est consacrée à l'obligation et aux moyens de s'instruire qu'avaient les Frères Prêcheurs. Des textes frappants, empruntés aux règlements de l'ordre et aux livres spéciaux qu'on y lisait, démontrent, d'abord sa mission scientifique propre et l'idée qu'on s'y faisait de la science, puis les conditions d'aptitude et de préparation intellectuelles exigées des novices, les privilèges et la discipline des étudiants dans les divers degrés d'enseignement, les obligations des professeurs ou lecteurs, enfin l'organisation des maisons d'école et des bibliothèques. Les bibliophiles liront avec le plus vif intérêt de curiosité les minutieuses prescriptions relatives au soin des livres, alors si précieux. M. Douais en a recueilli un grand nombre, qui témoignent du zèle le plus éclairé pour les études au sein des couvents et du plus grand amour, je dirai même du plus grand respect, pour les instruments les plus essentiels du travail scientifique. Je lui reprocherai seulement d'avoir relégué au bas des pages, dans leur texte latin, que beaucoup de curieux ne s'aviseront peut-être pas de lire, certains détails secondaires sans doute, mais piquants et caractéristiques. Ainsi ce fait, de l'indignation d'un saint homme contre des religieux qui appelaient rabachages *(rabacias)* les canevas de sermons qu'ils portaient avec eux (p. 41); ainsi les reproches adressés par Humbert de Romans lui-même à ceux qui tachent les livres avec du suif ou de l'encre, qui les laissent tout ouverts, ou qui, en les fermant, font des plis aux feuillets : *qui modo eos maculant sepo vel encausto, vel dimittunt apertos, vel non claudunt, vel claudendo complicant folia (ibid.).* Je pourrais indiquer des faits non moins intéressants pour les archéologues, au sujet des couvents et des diverses constructions qui s'y rattachent. « Parmi ces constructions, les maisons d'école avaient une place d'honneur. C'est au temps où frère Guillaume d'Aignan (Gers) était prieur du couvent de Toulouse (1306-1308) que les écoles destinées au *studium solemne* furent finies; elles étaient très spacieuses; elles occupaient un vaste rez-de-chaussée; la salle de la bibliothèque se trouvait au-dessus (p. 39). »

Mais l'histoire littéraire surtout, et l'histoire littéraire dans presque toutes ses branches, s'enrichira des faits accumulés dans la seconde partie, la plus étendue et la plus pleine, de cet *Essai*. Il s'y agit *de la distribution et de l'objet des études*. Ici l'analyse est encore plus impossible, moins à cause de la multitude des détails qu'à cause de

leur nature technique, où l'on retrouve toute la rigueur, je dirai presque la subtilité méthodique du moyen âge. Au reste, les études ont plus d'étendue et de variété qu'on ne serait aujourd'hui porté à le croire. Bien qu'elles convergent toutes vers la théologie, il y a d'abord une longue introduction à la science sacrée : l'enseignement théologique est précédé du *Studium artium* et du *Studium naturalium*, dont les programmes, quelque éloignés qu'ils soient des habitudes encyclopédiques de notre temps, renferment de nombreux articles fort au-dessus de ce qu'on exige aujourd'hui pour le baccalauréat et la licence, au moins dans les textes à expliquer en rhétorique et en logique, *Studium artium*, premier degré de l'enseignement des écoles dominicaines. — Distribution des étudiants, matières enseignées, exercices scolaires, tels sont les sujets qu'épuise l'un après l'autre, grâce aux innombrables textes choisis, rapprochés et commentés avec une extrême attention, le patient et consciencieux écrivain.

Il suit le même ordre pour l'enseignement théologique, et il arrive aux mêmes précisions, souvent très neuves, sur le fonctionnement des études sacrées, ainsi que sur leur étendue et leur méthode. — Il y a ici un chapitre d'une importance exceptionnelle : celui qui regarde l'adoption des livres de saint Thomas comme texte pour ainsi dire consacré dans la théologie dominicaine. Tous les détails relatifs aux hésitations, aux oppositions mêmes d'une première période, et au triomphe total et définitif qui ne tarda pas à leur succéder, ont été recueillis de toutes parts avec un soin infini. Quelques points obscurs subsistent çà et là, mais ils sont soigneusement indiqués; des recherches ultérieures, des textes nouveaux surtout, viendront sans doute achever quelque jour cette glorieuse histoire des débuts de l'influence doctrinale d'un homme en qui le génie fut égal à la sainteté.

Il faut noter encore, comme particulièrement précieuses à l'histoire littéraire, les pages consacrées par M. Douais aux études des langues savantes, l'arabe, le grec, l'hébreu. Quoique la passion du XIIIe siècle pour la dialectique et pour la théologie eût diminué l'ardeur pour les études littéraires proprement dites et pour la connaissance des langues, — comme dans la période suivante l'enseignement juridique devait faire tort à la philosophie et à la théologie elles-mêmes, — cependant l'amour de la science sacrée et le zèle apostolique firent fleurir dès le XIIIe siècle, plus qu'on ne le croit communément, les études grecques et orientales. Le livre de M. Douais renferme sur cet objet d'excellentes indications, qui en appellent et sans doute en susciteront bien d'autres. — Je dois en dire autant de l'étude spéciale de la Bible à cette épo-

que, dont on a si longtemps parlé à contre-sens. Les recherches des érudits ont heureusement détruit le préjugé d'après lequel l'étude des livres saints avait eu besoin d'être réveillée d'un sommeil de dix siècles par les exégètes de la Réforme. Je remercie M. Douais, qui fournit lui-même à l'encontre de cette erreur des textes et des faits décisifs, d'avoir cité ce témoignage d'un jeune savant protestant de nos jours : « On ne dira jamais, écrit M. Elie Berger, tout ce que notre ville de Paris a vu naître à l'époque de saint Louis, dans l'Université et dans les ordres mendiants, de grandes œuvres théologiques. L'étude de la Bible, en particulier, y a été poursuivie avec un esprit d'émulation et de suite dont nous ne nous faisons aucune idée. En cinquante ans, il s'est produit, à Paris, trois ou quatre éditions critiques de la Bible, et les travaux préparatoires d'une autre édition, qui aurait été la meilleure. »

Je ne puis faire apprécier que par une vague affirmation l'abondance et la solidité qui caractérisent toutes les pages de ce livre, modeste dans son cadre et dans son allure, mais effrayant par le travail de recherche, d'analyse et de synthèse dont il témoigne partout. L'amour de l'auteur pour son sujet, son admiration profonde pour cet esprit de science et de foi indissolublement unies qui est l'esprit même de notre moyen âge et en particulier de l'ordre de saint Dominique, l'ont soutenu, et ces sentiments sont plus d'une fois très sensibles, dans ces pages d'ailleurs calmes et sévères. Mais je n'ai aperçu nulle part aucun entraînement irréfléchi, aucune intrusion d'un enthousiasme aveugle dans le domaine de l'impartiale histoire. La moindre assertion est appuyée de références précises, avec mention du chapitre et de la page, et même de citations latines textuelles, prodiguées presque surabondamment au bas des pages et jusque dans le texte. Tout au plus la conclusion déborde-t-elle un peu le cadre historique du livre; mais, après avoir suivi M. Douais dans son enquête si minutieuse sur l'enseignement dominicain au moyen âge, on est bien aise de jeter avec lui au moins un rapide coup d'œil sur sa destinée ultérieure. Ce coup d'œil, évidemment, ne saurait tout embrasser, et je n'ai été que légèrement surpris d'y voir passer sans silence certains noms des plus illustres, par exemple celui de Sante Pagnin, l'un des rénovateurs des études hébraïques dans les temps modernes.

Reste toute une moitié du volume, remplie de pièces latines authentiques, imprimées en petit texte. Cette partie ne s'adresse pas aux lecteurs ordinaires, mais les annalistes ecclésiastiques et les historiens littéraires y trouveront des morceaux précieux. Je ne fais qu'indiquer de curieux passages d'Humbert de Romans sur les études et sur les

livres chez les Frères Prêcheurs, une relation inédite des fêtes de la canonisation de saint Thomas d'Aquin, et surtout les listes des maîtres de philosophie, des professeurs de science biblique, des lecteurs en théologie, pendant un siècle, dans tous les couvents de la région. Ces longues pages, pleines de noms propres, défient la lecture, je le sais bien; mais on y recourra utilement pour compléter, soit les annales de l'ordre des Prêcheurs, soit l'histoire de l'enseignement supérieur au moyen âge. J'ai d'ailleurs observé, en ce qui concerne les couvents de mon pays, Marciac par exemple, que des familles bourgeoises encore existantes peuvent y trouver leur nom porté avec honneur, il y a cinq siècles, par des *maîtres en divinité*.

II

Les Incunables de la Bibliothèque d'Auch [par P. Parfouru, archiviste du départ. du Gers, p. 337-354 de l'Annuaire du Gers pour l'année 1884. *Auch, Cocharaux*, in-18 de 368 p. Prix : 2 fr. 50, et par la poste 3 fr.]

La Censure et la police des livres en France sous l'ancien régime; une saisie de livres a Agen en 1775, par Jules Andrieu. *Agen, Michel et Médan*, 1884, grand in-8° de 47 p.

Récit de la conversion d'un ministre de Gontaud (1629), publié d'après le seul exemplaire connu par Ph. Tamizey de Larroque. *Bordeaux, Paul Chollet*, 1884. 15 p. gr. in-8° (Extr. de la *Revue de l'Agenais*).

La Messaline de Bordeaux, par le même. *Bordeaux, P. Chollet*, 1884. 15 p. gr. in-8° (Extr. des *Mém. de la Société archéol. de Bordeaux*).

Je réunis dans le même compte-rendu quatre travaux qui appartiennent à trois auteurs différents et qui traitent de sujets assez éloignés les uns des autres, mais qui ont ce caractère commun de s'adresser aux vrais bibliophiles et aux curieux. Je n'oublierai pas, du reste, que c'est mon devoir de n'insister un peu dans mes analyses que sur les faits gascons et de glisser très vite, en dépit de mes goûts, sur ce qui n'a qu'un rapport indirect avec notre chère province.

Tel n'est certes pas le cas de l'excellente notice que notre archiviste, M. Paul Parfouru, a insérée cette année dans l'*Annuaire du Gers*, qu'il continue de préparer avec un soin irréprochable. L'historique de la Bibliothèque municipale d'Auch, qui forme la première partie de cette notice, est un morceau intéressant de notre histoire urbaine et de notre histoire littéraire, depuis le dernier quart du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours. M. Pr. Lafforgue, dans le second volume de l'*Histoire de la ville d'Auch* (p. 237), avait à peine consacré quelques lignes à cet établissement. Les huit pages très substantielles de notre cons-

ciencieux archiviste seront donc les bienvenues. En voici les traits saillants.

L'abbé Louis Daignan du Sendat, annaliste inédit du diocèse, laissa par testament sa belle bibliothèque aux Cordeliers, à condition qu'elle serait ouverte au public le mardi et le jeudi. Il mourut le 17 mars 1764, et ses intentions furent remplies jusqu'à l'extinction révolutionnaire du couvent des Franciscains d'Auch. Dans le courant de 1791 les livres légués par l'abbé Daignan, avec ceux qui formaient le fonds propre des Cordeliers, et ceux des autres couvents d'Auch, Capucins, Jacobins, Ursulines, plus ceux des Bénédictins, des Capucins et des Doctrinaires de Gimont, ainsi que des Carmes de Pavie, furent transportés au collège d'Auch, où une riche bibliothèque avait été formée déjà par les Jésuites. La période révolutionnaire était peu favorable aux œuvres de ce genre. En janvier 1793 on s'occupe un instant de l'organisation d'une vaste bibliothèque qui doit être annexée à l'Ecole centrale; on nomme même un bibliothécaire, Ribet, prêtre assermenté, directeur du séminaire, qui s'occupe de dresser un catalogue. Mais ce n'est qu'après l'ouverture de l'Ecole centrale (1er germinal an IV) que la bibliothèque annexe, longtemps appelée *bibliothèque du collège*, fut sérieusement établie. Elle s'ouvrait au public tous les jours, excepté les jours de fêtes, pour deux séances de trois heures, avant et après midi. Le règlement disait en propres termes que « le bibliothécaire, *homme de lettres,* se ferait un devoir d'indiquer les différentes sources des sciences et de littérature. » L'abbé Ribet eut pour successeur, dans cette fonction, A. Ladrix, professeur de législation à l'Ecole centrale, après lequel vinrent, à bref délai, un certain Mellet, rédacteur du premier catalogue encore existant, et le fameux professeur et polygraphe Chantreau. Ce dernier augmenta de 2,000 volumes, très hâtivement choisis dans les chefs-lieux de district, la collection du collège, qui s'enrichit encore mieux un peu plus tard, avec les beaux livres du président d'Orbessan, acquis après sa mort, pour la ville, par M. Balguerie, premier préfet du Gers.

La chute des Ecoles centrales amena un changement dans le régime de la bibliothèque. La ville la confia (30 novembre 1806) à Pierre Sentetz, qui, moyennant un traitement de 700 francs devait, non seulement garder et communiquer les livres, mais encore « pourvoir au chauffage et à l'éclairage des salles! » Cet excellent homme, dont l'érudition n'avait d'égale que son affabilité et sa complaisance pour les travailleurs, a conservé ces fonctions jusqu'à sa mort (2 juin 1858), et je ne saurais oublier que j'ai fait, il y a plus de trente ans, sous ses

yeux et avec ses bonnes indications, mes premières fouilles à la Bibliothèque d'Auch. Je dois ajouter que, depuis 1846, cette bibliothèque, si longtemps dite *du Collège,* a été installée dans son local actuel, l'ancienne église des Carmélites, où les livres (14,000 vol. environ) sont un peu à l'étroit, mais où les lecteurs se trouvent si bien.

Après avoir constaté l'urgence de l'établissement de nouveaux rayons (travail pour lequel les fonds sont déjà votés), et de la rédaction d'un nouveau catalogue, M. Parfouru indique un très petit nombre de curiosités bibliographiques, soit parmi les imprimés, soit parmi les manuscrits. Mais il nous rappelle que ces derniers seront bientôt décrits en perfection, puisque « un savant distingué, M. Ulysse Robert, prépare, avec la collaboration d'un jeune et brillant élève de l'Ecole des Chartes, M. Léon Cadier, de Pau, la publication d'une analyse raisonnée des manuscrits de toutes les bibliothèques de France. » Et il passe à la seconde partie de son travail, *Catalogue des Incunables.*

Arrêtant à l'an 1500 la limite extrême des impressions décorées de ce nom (qui rappelle le berceau, *incunabula,* de l'art typographique), il ne compte que dix-neuf incunables à la Bibliothèque d'Auch. De ces dix-neuf vieux volumes, six ont été imprimés en France (4 à Lyon, 1 à Paris, 1 à Abbeville); treize à l'étranger, savoir cinq à Venise, et un dans chacune de ces villes : Spire, Turin, Genève, Tubingue, Bâle, et très probablement Milan et Pise. Reste un article, le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, dont le dernier feuillet manque, ce qui n'a pas permis de reconnaître le lieu et la date de l'impression. Et c'est précisément un des plus beaux incunables d'Auch; mais il ne sera pas impossible ni même difficile de combler cette lacune. Panzer fait connaître, dans ses *Annales typographici,* cinq éditions du *Speculum historiale* exécutées au xve siècle, et sans doute il n'aura pas oublié celle dont la date reculée est attestée, au dire de M. Parfouru, par « la beauté des caractères, l'absence de chiffres et de signatures et les initiales à la main. » Malheureusement, je n'ai pas un Panzer à ma portée. J'ai bien un Hain *(Repertorium bibliographicum,* etc.), mais dans cet excellent ouvrage les derniers articles ont été plus ou moins sacrifiés par suite de la mort de l'auteur, et en particulier l'article *Vincentius Bellovacensis* manque absolument.

Je constate que ce bibliographe, qui a voulu noter tous les livres *usque ad annum MD typis expressi,* garde le silence, comme Brunet, sur le plus ancien incunable daté de la Bibliothèque d'Auch : les *Decretales* imprimées en 1473, chez Vindelin de Spire. C'est là sûre-

ment un des joyaux de cette collection. Il faut également apprécier assez haut la chronique de Martin *Polonus* de Turin (1477), le *Fasciculus temporum* du chartreux Werner Rolevinck, de Venise (1480), et le *Compendium* d'histoire de France de Gaguin, de Paris (1500).

Il ne faudrait pas s'exagérer le prix de ces vénérables volumes. Les incunables sont loin d'être tous recherchés. Voici ce qu'en dit l'un des plus savants bibliographes de ce temps, M. Gust. Brunet : « Les volumes très anciens, c'est-à-dire antérieurs à 1470, les éditions originales des auteurs anciens, les livres en langues modernes, ceux qui se recommandent comme offrant les premières productions de l'art typographique en telle ou telle localité, sont recherchés; les in-folio consacrés à la scolastique, à la controverse, au droit canon ou romain, à la médecine, sont complètement délaissés, à moins de quelque circonstance exceptionnelle (le tirage sur peau-vélin par exemple) qui leur donne du prix. » *(Dictionnaire de bibliologie,* éd. Migne, 1860, art. *Incunables.)*

Au reste, si tant de produits du premier siècle de la typographie sont peu *précieux*, c'est-à-dire peu courus des bibliophiles, ils n'en ont pas moins tous leur sérieux intérêt pour l'histoire des études et de l'imprimerie, et on leur doit toujours une attention particulière dans les bibliothèques publiques. Il est donc à regretter que celle d'Auch ait perdu trois incunables que le bibliothécaire Mellet signalait en l'an VII, et il n'est pas inutile de parcourir ici ceux qu'elle possède encore.

Ajoutons donc aux quatre déjà cités : 1° Les incunables français. Il n'y en a que deux, savoir : la *Cité de Dieu* de saint Augustin, traduite par Raoul de Prelles et imprimée à Abbeville en 1486 (il manque malheureusement le second volume de ce précieux ouvrage), et les *Fleurs et manières du temps passé*, traduites du *Fasciculus temporum* déjà cité, impr. à Genève 1495 (Hain, n° 6944);

2° Les classiques latins : les *Fastes* d'Ovide, in-f° *s. l. n. d.* (mais Venise 1496, comme le pense M. Parfouru et comme le confirme Hain, n° 12237, qui ne décrit pas cet article); — les œuvres de Rhétorique de Cicéron, in-4° de 1497, que M. Parfouru attribue à Venise, et Hain (n° 5084) à Lyon ou à Turin; — le Juvénal commenté par Mancinelli, in-4° de 1498, impr. par Nic. Wolf pour un libraire lyonnais, que Brunet nomme *Raynald;* M. Parfouru corrige *Baynald;* mais Hain écrit *Gaynard* en ajoutant *sic* comme garantie d'authenticité. Je ne sais comment expliquer cette variante;

3° Les volumes théologiques latins : la *Summa aurea de virtutibus*

et vitiis de Guill. Péraut, dominicain, évêque de Lyon, in-8°, impr. à Venise en 1497, décrit par Hain, n° 12391; — l'Exposition du canon de la messe, de Gabriel Biel, édition in-4° de Tubingen 1499, non citée par Hain, qui en mentionne six autres; — la *Summa Joh. de S. Geminiano, O. FF. PP., de exemplis et similitudinibus rerum*, in-4° de Bâle 1499 (Hain, n° 7546); — deux répertoires ou tables alphabétiques, l'un pour la Bible de Nic. de Lyra, l'autre pour la Somme théologique de saint Antonin, reliés ensemble, mais différents d'impressions. Je n'ai su trouver ni l'une ni l'autre de ces deux éditions dans Hain, qui d'ailleurs en cite plusieurs autres pour chacun de ces répertoires. — Enfin, l'un des plus beaux incunables de la Bibliothèque d'Auch, la *Summa casuum conscientiæ*, si longtemps répandue dans le clergé sous le titre de *Summa pisana*. M. Parfouru la décrit sous le n° 19, l'absence de date l'ayant obligé à la renvoyer à la fin de sa liste. Je constate que cette belle édition (in-4° de 347 ff., car. ronds, 37 longues lignes à la p., sans signatures) manque dans le *Repertorium bibliographicum* de Hain, qui en décrit six autres (n° 2524-2529). C'est sans doute pour la mieux garder, comme une rareté précieuse, que les bibliothécaires d'Auch l'ont mise dans l'armoire réservée aux manuscrits; après quoi, par une erreur singulière, on l'a cataloguée avec les manuscrits eux-mêmes. Je signale à ce propos une autre erreur, non moins étrange, commise par M. P. Deschamps au sujet de l'auteur de cette Somme célèbre. Notez que cet auteur, Bartolommeo de San-Concordio, religieux dominicain, est un des classiques italiens, un des meilleurs prosateurs toscans du XIVe siècle, et que ses *Ammaestramenti degli antichi* sont dans toutes les mains en Italie. Il mourut en 1347; or M. P. Deschamps raconte, au mot *Pisæ* du *Dictionn. de géogr. anc. et mod.*, « qu'en 1482 un pisan du nom de Fr. Bartholomeo *de Sancto Concordio* (?) se fit l'introducteur » de l'imprimerie dans sa patrie!

— Hâtons-nous de quitter Auch et ses livres du XVe siècle pour aborder Agen et y assister, grâce à M. Jules Andrieu, à une « saisie de livres » du XVIIIe. Mais n'oublions pas, malgré les séductions du sujet et celles de notre savant et spirituel cicerone, que nous n'avons pas le droit d'y séjourner longtemps. Il y aurait pourtant tout à gagner, d'abord, à esquisser sous sa dictée l'histoire, si peu connue, de la censure des livres en France sous François Ier, sous Charles IX, aux rudes pénalités, sous Henri IV qui les adoucit, sous Richelieu qui les maintint, sous Louis XIV qui les codifia en 1686 et 1688, enfin et surtout au XVIIIe siècle, qui, sur ce point comme sur bien d'autres, alla du

blanc au noir et ne s'interdit ni les inconséquences ni les contradictions. Il y a pour ceux qui veulent étudier cette importante histoire le curieux recueil publié par Saugrain en 1744 sous le titre de *Code de la librairie et imprimerie à Paris*. Mais pour ceux qui veulent en prendre une idée exacte sans y mettre tant de peine et de temps, il y a les vingt premières pages de la brochure de M. J. Andrieu, excellent résumé auquel je les renvoie avec la certitude qu'ils en seront satisfaits. J'y distingue surtout les deux pages (19-21) relatives aux libraires et imprimeurs de la généralité de Bordeaux, y compris Condom. La succession des uns et des autres à Agen n'est qu'ébauchée; mais, dit l'auteur dans une phrase dont la *Revue* prend acte, « cette question sera traitée aussi complètement que possible dans un article spécial de la *Bibliographie générale de l'Agenais* actuellement en préparation. » Puissions-nous jouir bientôt d'un travail qui nous est recommandé d'avance par les longues recherches de l'écrivain et par le suffrage, consigné ici même (XXIV, 574), d'un bibliophile comme M. Tamizey de Larroque.

La compétence de M. Jules Andrieu sur les questions bibliographiques ressort, du reste, surabondamment de tout ce qu'il a mis du sien dans la seconde partie de sa brochure (p. 23-45) sur « une saisie de livres à Agen en 1775. » Il y donne un procès-verbal, qu'il appelle lui-même *gigantesque*, rédigé par les maire et consuls d'Agen, contre le libraire Boé, pour introduction et débit de livres non revêtus de l'approbation officielle. On cherchait chez lui une brochure clandestine, *L'Ombre de Louis XV au tribunal de Minos*, qu'on n'y trouva pas; mais en revanche on y saisit une quarantaine de livres ou pièces plus ou moins suspectes. L'énumération en est faite par les autorités agenaises avec une incompétence flagrante; mais l'éditeur les corrige dans ses notes et fournit des éclaircissements sur presque toutes ces publications, la plupart fort oubliées et fort dignes de l'être, du « siècle des paniers, des mouches et du fard. » Les incunables d'Auch nous montraient tout à l'heure quels étaient les livres les plus répandus au XVe siècle, des bouquins d'érudition classique et de théologie; les ouvrages saisis chez le sieur Boé nous permettent d'entrevoir, dans le dernier quart du dernier siècle, le développement toujours croissant de la littérature politique, satirique et poissarde. Mais, encore une fois, que l'auteur ne tarde pas à nous offrir un sujet d'étude encore plus intéressant pour nous, en publiant la *Bibliographie* de sa région !

— Du XVIIIe siècle, M. Tamizey de Larroque nous fait remonter au XVIIe dans sa première moitié. Cette période fut très féconde en pièces

détachées, poétiques, politiques et religieuses, et l'on sait que rien n'est si sujet à disparaître au bout d'un certain temps que des plaquettes si minces, peu protégées d'ailleurs par leur sujet, presque toujours « de circonstance. » Mais la postérité se reprend volontiers de curiosité pour ces anecdotes du vieux temps et pour ces broutilles littéraires devenues introuvables. Notre savant collaborateur en a signalé beaucoup dans ses innombrables articles bibliographiques, une entr'autres dont il est devenu propriétaire, grâce à un ami généreux, et qu'il veut bien communiquer aujourd'hui tout entière au public. C'est « La Conversion du Sr de Remereville, ministre de la Religion pretenduë reformee, au lieu de Gontaut en Agennois, avec la forme observee en l'abjuration de son Heresie, dans l'Eglise des RR. PP. Capucins de la present ville de Bourdeaux le 4 de ce mois de Fevrier. A Bourdeaux, par Pierre de la Court. M. DC. XXIX. » La pièce n'est pas longue, ni très fournie de renseignements historiques, ni très correcte (*Tonneins* y est changé en *Touraine*); mais quel style! «... Après que la dureté de son cœur opiniastre luy feut r'amollie par les doux enseignemens de ce bon religieux [le P. Victor de Bordeaux, capucin à Marmande], et ses yeux désillés et esclairés par les rayons de la verité, il esmeut soudain ce mesme cœur par des sanglots tres-frequens d'un repentir amer, pour pousser au dehors le venin que l'Heresie y avoit infus, et baigna ses yeux d'une abondance de larmes, pour en purger la berleüe, » etc., etc. La phrase ayant encore une vingtaine de lignes, je dois m'arrêter. Le lecteur aura déjà au moins un avant-goût de cette rhétorique provinciale qui sent son fruit. Quant au détail historique, la courte, mais substantielle notice préliminaire de l'éditeur ne lui laissera rien à désirer. Somme toute, je félicite mon excellent collaborateur d'avoir mis la main sur la plaquette de 1629; mais je n'ai pas de mérite à le complimenter sans la moindre émotion d'envie : la plaquette de 1884 qu'il me donne vaut dix fois mieux!

— *La Messaline de Bordeaux* que M. T. de L. nous adresse en même temps, n'est pas un article bibliographique; ce n'est pas non plus, comme je l'ai craint une minute, un personnage en chair et en os; c'est, ou plutôt c'était une statue, et même, d'après un chroniqueur bordelais, « une des plus belles et des plus curieuses de l'antiquité. » Elle fut découverte à Bordeaux le 21 juillet 1594, et pendant près d'un siècle excita l'admiration de nombreux visiteurs. Malheureusement les jurats bordelais l'ayant offerte à Louis XIV, qui eut « la bonté d'accepter l'offre desdits sieurs jurats, » cette précieuse relique de l'art

romain fut embarquée dans un bateau chargé de marbre, qui se perdit à l'embouchure de la Gironde, en octobre ou novembre 1686. M. Lud. Lalanne a publié dans l'*Art* du 14 mai 1882 un article intéressant sur la *Messaline* de Bordeaux. C'est à son intention que M. T. de L. avait recueilli de nombreuses notes sur ce sujet; mais prévenu par son savant ami, il a dû les publier de son côté. Ni M. Lalanne ni personne ne s'en plaindra. On a plaisir à suivre l'infatigable et sympathique chercheur, soit à travers les imprimés (témoignages de De Lurbe, de Brantôme, de Zinzerling [*Jodoci Sinceri iter Galliæ, App. de Burdigala*]), soit surtout à travers les manuscrits. Peiresc s'était beaucoup occupé de la belle statue, qu'il avait admirée lui-même à Bordeaux. Il en écrit au grand Rubens, à un M. de la Houssaye [archéologue bordelais sur lequel le savant éditeur réclame des renseignements], à Adrien de Vries, « excellent peintre flamand à Bordeaux. » Déjà prêt à publier la correspondance de Peiresc, M. T. de L. n'a eu qu'à prendre dans un trésor qui est devenu le sien les pièces relatives à cet objet. De sorte que son curieux mémoire restera, comme une annexe bibliographique indispensable, à côté de l'article artistique de M. Lud. Lalanne, et ne laissera sans doute rien à dire sur l'histoire, hélas! trop courte, d'une des plus belles œuvres d'art de l'Aquitaine.

Léonce Couture.

QUESTIONS.

225. Sur le duel de Roquelaure et de Bidos.

On lit dans le *Ducatiana* (Amsterdam, 1738, partie I, p. 142) : « Il y a dans la bibliothèque de S. M. la reine de Prusse un ms. in-4° gothique, écrit sur du vélin, et d'environ 40 feuillets, dont l'auteur est Hardoyn de la Jaille, chevalier lorrain. C'est proprement un recueil des lois et ordonnances qui de son temps s'observoient en Lorraine dans les combats en champ clos. Il dédie son livre au duc de Lorraine, René, qui l'avoit établi maréchal du champ de bataille, que lui avoit demandé Baptiste de Roquelaure, chevalier gascon, pour combattre Jehannot de Bidos, gascon aussi et chevalier. La note marginale veut que ce Jehannot de Bidos soit le même Jean de Budos, dont parle A. du Chêne, dans son Histoire de la maison de Montmorency; mais ce Bidos était gascon, et Budos est, si je ne me trompe, le nom d'une famille Bretonne. » Que sait-on du duel de Roquelaure et de Bidos? Que sait-on, en outre, de ce dernier combattant qui, *si je ne me trompe*, pour me servir de l'expression de Le Duchat, ne figure pas dans les recueils généalogiques de la Gascogne?

T. de L.

226. Le missel auscitain incunable de Pavie (1495).

Tarbes, 23 juin 1884.

Monsieur,

La bibliothèque de Tarbes possède un missel du diocèse d'Auch, imprimé à Pavie en 1495, dont voici la description :

Missale secundum ecclesiam Auxitanam.
Papie, per Franciscum Girardingum,
M.CCCC.XCV.

Petit in-4° gothique, imprimé en rouge et noir sur deux colonnes de 38 lignes. — 8 ff. non chiffrés, contenant le titre (f° 1), la liste des fêtes à vigiles (f° 2) et le calendrier (ff°s 3-8); — 214 ff. chiffrés de I à CCXIIII, contenant le Propre du temps (I a CXX), les préfaces, le *Gloria*, le *Pater noster*, etc., notés (CXXI à CXXX r°); une gravure sur bois, en noir, représentant le Christ en croix (f° CXXX v°), l'office de la messe depuis le *Te igitur* (CXXXI à CXXXVI); les offices votifs et spéciaux, défunts, mariages, etc. (CXXXVII à CLVII r°); le Propre des Saints (CLVII v°-CCXIIII); — 14 ff. chiffrés de I à XIIII, renfermant le commun des Saints, — et 4 ff. non chiffrés pour les tables.

J'y ai relevé ce qui suit :

1° Au calendrier :

VIII. Kal. maii, Ceraci archiepiscopi Auxis;

VI. Non. maii, sancti Bertrandi; — Kal. junii, Clari martyris;

VI. Kal. sept., Licerii episcopi; — Non. sept., Taurini archiepiscopi Auxis et martyris;

VII. Kal. 8bris, Austindi, archiepiscopi Auxis et confessoris;

XVII. Kal. novembr., Bertrandi episcopi et confessoris.

2° Dans le Propre des Saints figurent les offices des saints Orens, Bertrand, Quiterie, Exupère, de la translation de saint Saturnin, des saints Louis, évêque de Toulouse (avec prose), Taurin, Géraud, Saturnin (prose).

En outre, à l'office des Rameaux, un beau barbarisme :

« Cantatis (1)..... stat pontifex..... ante portam ecclesie, et accipiens virgam de manu *porterii* aut alterius servitoris..... »

Il me semble qu'un imprimeur italien aurait dit *ostiarii*.

Ce volume n'est pas signalé dans Brunet (je ne possède pas le répertoire de Hain). A-t-il été imprimé à Pavie en Italie, ou à Pavie près d'Auch? C'est là un problème intéressant que je suis impuissant à résoudre; c'est pour cela que je me suis permis de vous importuner.

Larcher, dans son dictionnaire, v° *Messel*, signale un missel d'Auch en 1555, existant à la Case-Dieu, mais il n'en donne aucune description.

Veuillez agréer, etc.

C. DURIER,
Archiviste des Hautes-Pyrénées.

(1) Il s'agit du *Gloria, laus et honor*.

RÉPONSE

à la question précédente.

Le missel dont M. Durier vient de donner une description si exacte existe aussi à la Bibliothèque du grand séminaire d'Auch, où j'ai pu l'étudier de vieille date. Il est imprimé sans aucun doute à Pavie en Italie; car je trouve dans la liste des imprimeurs du xve siècle, dressée par M. Gustave Brunet: « Girardengus (François) de Novis, à Venise, *Pavie* et Novi, 1479-98. » (*Dict. de bibliol.*, édit. Migne, col. 1019.) Le barbarisme *porterii* pour *ostiarii* est d'origine française; mais l'imprimeur n'a fourni à notre missel que ses types et il a dû reproduire servilement la lettre des rubriques rédigées en France. Au reste, le missel auscitain de Pavie est, quant au texte, une pure reproduction d'un missel auscitain antérieur, dont la Bibliothèque du séminaire d'Auch possède également un exemplaire. Celui-ci, beaucoup plus beau que l'autre, est de 1491; M. Desbarreaux-Bernard (*L'imprimerie à Toulouse*, 2e édit., Toul., 1868, gr. in-8°) en a donné une description détaillée (p. 116-119), que la *Revue de Gasc.* a citée en entier (xi, 1870, p. 190). Le regretté bibliophile toulousain était porté à attribuer ce bel incunable, quoique imprimé par les soins d'un marchand de Toulouse, aux presses lyonnaises. — Le missel auscitain de 1555 a été cité souvent, mais je ne l'ai jamais vu.— Quant à nos deux missels de 1491 et de 1495, ils sont restés inconnus des bibliographes; Hain, en particulier, ne cite aucun missel d'Auch. — L. C.

Les Archives historiques de la Gascogne.

Le 4e fascicule de nos Archives a paru ces jours-ci et dépasse, par l'abondance et l'intérêt des textes et des commentaires, tout ce qu'on espérait. La *Revue* rendra compte très prochainement de ce beau volume (*les Huguenots en Bigorre*), qui complète l'annuité de 1883 et porte à 700 le nombre des pages servies aux souscripteurs, tandis qu'on en promettait de 500 à 600. — Le fascicule suivant (*Chartes de coutumes inédites de la Gascogne toulousaine*, publiées par M. Ed. Cabié) est plus qu'à demi imprimé et paraîtra sans doute avant la fin de ce mois.

Tous les fascicules parus sont en vente chez MM. Cocharaux, imprimeurs-libraires à Auch, aux prix suivants :

I. — *Documents inédits sur la Fronde en Gascogne*, publiés par M. J. de Carsalade du Pont. . . . . 6 fr. 50 c.

II. — *Documents relatifs à la chute de la Maison d'Armagnac-Fezensaguet et à la mort du comte de Pardiac*, publiés par M. Paul Durrieu, ancien membre de l'Ecole française de Rome. . . . . 4 fr. 50 c.

III. — *Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut* (1490), publié par M. Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut. . . . . 2 fr. 50 c.

IV. — *Les Huguenots en Bigorre*, documents inédits, texte préparé par C. Durier, Archiviste des Hautes-Pyrénées, et annoté par J. de Carsalade du Pont. . . . . 8 fr. 50 c.

Les personnes qui trouveraient ces prix un peu élevés sont prévenues qu'elles obtiendront un rabais notable en demandant les 4 fascicules au prix de la souscription annuelle, soit 12 francs.

LES GASCONS EN ITALIE

II

LA MORT DU COMTE JEAN III D'ARMAGNAC.

(*Fin* *.)

Les soldats de Jean III étaient pleins d'ardeur : « Chevauchons gaîment sur ces Lombards, répétaient-ils en marchant; nous avons bonne querelle et juste, et bon capitaine; si en vaudra notre guerre grandement mieux et en sera plus belle. Et aussi nous allons au meilleur pays du monde. Si sont Lombards de leur nature riches et couards. Nous y ferons notre profit, chacun de nous qui sommes capitaines, tellement que nous retournerons si riches que nous n'aurons jamais que faire de guerroyer (1). »

Quel était l'effectif dont pouvait disposer le comte d'Armagnac? Aux termes du traité conclu à Mende, il avait promis d'amener aux Florentins deux mille lances garnies, plus trois mille pillards, ce qui fait environ, en tout, de douze à quinze mille hommes. Jean III se montre toujours si fidèle à la parole donnée qu'il devait certainement avoir fait tous ses efforts pour remplir ses engagements (2). De

(*) Voir la livraison précédente, p. 297.

(1) Froissart, liv. IV, chap. xx.

(2) C'est, du reste, ce que dit positivement Piero Minerbetti, le plus autorisé des chroniqueurs italiens, — *Rerum italicarum scriptores* de Tartini, II, col. 238.

fait, en prenant la moyenne des évalutions données par les différents chroniqueurs, on arrive à un chiffre à peu près égal, ou du moins peu inférieur (1). Ce qui ne permet pas d'être très précis, c'est qu'en général on n'a fait entrer en ligne de compte que les hommes d'armes montés, en négligeant les suivants et les fantassins. Si l'on se rapporte aux chiffres qui seront donnés plus bas, on peut cependant avancer qu'au moment des combats livrés dans les environs d'Alexandrie, il y avait encore dans l'armée du comte d'Armagnac de sept à huit mille cavaliers, auxquels il faut ajouter la masse des gens de pied (2).

Dans cette petite armée entraient deux éléments bien distincts :

C'étaient, d'une part, les compagnies, les anciennes bandes de routiers, dont on avait eu tant de mal à acheter le départ. Aux yeux de ces aventuriers, l'expédition apparaissait surtout comme une excellente affaire, une source de fructueux pillages qui leur faisait espérer une rapide fortune. Froissart prête un mot fort juste à l'entourage de Jean Galéas : « Ce sont gens de routes et de compagnies qui ne demandent que à gagner et à chevaucher à l'aventure... Et tel se nomme homme d'armes en cette compagnie et dispose de cinq ou six chevaux, qui irait à pied dans son pays et y serait un pauvre homme. Pour ce s'aventurent-ils à la légère. »

Se réserver la plus grosse part dans les dépouilles de l'ennemi, telle est la préoccupation dominante des chefs de bande

(1) Voici quelques-unes de ces évalutions : *Chronique du Religieux de Saint-Denys* (I, p. 712) : sept mille combattants. Corio (f° 271 v° de l'édition de 1554) : dix mille. Poggio Bracciolini (p. 104 de l'édition de 1715) : douze mille, tant fantassins que cavaliers. Enfin, Lionardo Aretino (p. 216 de l'édition de 1610), et saint Antonin (IIIe part., tit. XXII, cap. III, XI) : quinze mille chevaux, sans compter les gens de pied et les fourrageurs.

(2) En effet, il y eut quinze cents chevaux qui prirent part, avec le comte d'Armagnac, au combat du 25 juillet. Et le lendemain, 26 juillet, Jacopo del Verme trouvait encore, en face de lui, six mille cavaliers.

lorsqu'ils s'engagent, par traité, au service du comte d'Armagnac. Toutes les conquêtes devront, il est vrai, revenir en principe au chef de l'expédition. Mais chaque chef de compagnie qui se sera emparé d'une place forte en deviendra, de droit, capitaine; il exercera les prérogatives de cette charge et pourra distribuer à son gré toutes les fonctions inférieures. Il sera bien tenu de rendre sa prise au comte d'Armagnac, à première réquisition, mais à la condition d'être indemnisé si la place s'est rendue à composition. De même, tout capitaine pourra lui-même mettre à rançon tous les prisonniers qu'il aura faits, à moins qu'il ne s'agisse d'un des chefs de l'armée ennemie ou d'un homme coupable de quelque crime. Dans ce cas seulement, le comte d'Armagnac aura le droit de se faire livrer les captifs, et toujours sous la réserve d'un dédommagement équitable. Quant à l'ensemble du butin, de toute nature, dès qu'il atteindra une valeur de dix mille livres, il sera partagé en deux parties inégales. Les deux tiers resteront aux capitaines de compagnies; un tiers seulement sera remis au comte d'Armagnac (1).

On a vu plus haut que cette part proportionnelle du butin était indispensable pour couvrir entièrement les frais de l'expédition. De plus, grâce à l'appât du gain, quelques compagnies avaient consenti à ne plus exiger de solde régulière à partir du jour de l'entrée en Italie (2). Mais ces instincts cupides qui guidaient les routiers avaient une conséquence déplorable. Tout entiers au plaisir de profiter des avantages matériels que leur offrait le séjour en Piémont et en Lombardie, les aventuriers oubliaient trop le but de l'expédition et s'attardaient outre mesure, *et quand ils trouvaient une grasse marche, ils s'y tenaient et logeaient un*

(1) Collection Doat, vol. 803, f° 286; vol. 204, f°s 40 et 127.

(2) Froissart a trop généralisé en prétendant que cette mesure fut étendue à l'armée tout entière. Le texte des traités conclus avec les routiers montre, au contraire, que si quelques compagnies cessaient d'être payées après avoir passé les Alpes, les autres continuaient à toucher leurs gages en Italie.

temps, pour mieux se mettre à l'aise eux et leurs chevaux (1).

L'armée de Jean III se complétait d'un certain nombre de chevaliers et de jeunes seigneurs, appartenant aux premières familles de la Gascogne et du Rouergue. Tels étaient François d'Albret et Amaury de Séverac (2). Ceux-ci ne rêvaient que prouesses et beaux coups d'épée. Ils étaient animés de cet esprit d'aventure qui caractérise le règne de Charles VI, antérieurement aux débuts de la guerre civile.

C'est, en effet, dans notre histoire nationale, une période très particulière que ces dernières années du XIVe siècle. Une sorte d'entraînement irrésistible, de besoin d'agir s'empare de l'élite de la nation. L'Anglais est toujours menaçant; malgré les succès du règne précédent, il occupe encore une partie des provinces qu'il a jadis conquises. Mais il semble que l'on soit dégoûté de cette lutte interminable contre l'ennemi héréditaire; ou si l'on songe à reprendre contre lui le cours des hostilités, c'est en imaginant un plan aussi vaste qu'irréalisable de descente en Angleterre. La noblesse française réserve toute son activité pour les expéditions les plus audacieuses, les projets les plus grandioses et parfois les plus chimériques. C'est précisément à cette époque que l'on trouve formulée pour la première fois, d'une manière nette, cette pensée des grandes guerres d'Italie, qui ne doit être mise à exécution que cent ans plus tard (3). Chose curieuse, plus on s'éloigne des âges chevaleresques, plus les sentiments élevés qui animaient le véritable Moyen-Age tendent à s'affaiblir sous la double influence du progrès de la richesse matérielle et de la dépravation des mœurs; et plus les représentants des

(1) Froissart, l. c.

(2) François d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeille, mort sans postérité, Il était petit-fils de Bernard Ezy II, sire d'Albret. Sa présence à l'armée de Jean III est attestée par un texte qui sera reproduit plus loin, en note, page 420.

Quant à Amaury de Séverac, voir le Père Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France et des grands officiers*, VII, page 68.

(3) Voir ci-dessus, page 306.

grandes familles paraissent tourmentés du désir de renouveler les exploits légendaires de leurs ancêtres. Le grand mouvement des Croisades est à peu près complètement arrêté. On ne voit plus, comme au XIe et au XIIe siècles, des peuples entiers s'enflammer pour la délivrance des Lieux-Saints. Mais en revanche, des expéditions s'organisent fréquemment, brillantes et luxueuses, sous la direction des princes et des plus braves capitaines du royaume. On va, comme à un passe-temps héroïque, presque comme à une fête guerrière, combattre les païens et les infidèles, depuis les frontières de Prusse, jusqu'en Hongrie et jusqu'en Afrique, avec le duc de Bourbon, le comte de Nevers, le maréchal de Boucicaut, Enguerrand de Coucy, et tant d'autres encore (1).

Par malheur cette ardeur est, en général, aussi imprudente que généreuse. Les nobles sujets de Charles VI se croient encore au temps des Paladins, alors que le courage personnel était tout. En vain les terribles défaites essuyées sous Philippe VI et sous Jean-le-Bon ont-elles prouvé que les conditions de la guerre étaient changées, que les bonnes dispositions et les habiles manœuvres avaient trop facilement raison de la vaillance irréfléchie. Les chevaliers français persistent à garder le même principe de combat. Ils continuent à chercher la victoire dans l'impétuosité de l'attaque, la vigueur d'un élan emporté. Aussi tant de valeur déployée, tant de généreux efforts n'aboutissent-ils le plus souvent qu'à un insuccès, quand ce n'est pas à une catastrophe. Tels avait été Crécy et Poitiers; tel devait être Nicopolis, prélude d'Azincourt. Tel fut aussi le triste combat qui entraîna la perte du comte d'Armagnac.

Jean III se distinguait, entre tous, par son ardeur. Il ne doutait pas du succès. Et cependant, les propres annales de la Maison d'Armagnac lui présentaient un exemple qui aurait

(1) Notre savant confrère M. J. Delaville Le Roulx, prépare un grand travail d'ensemble sur ces curieuses tentatives de croisade, encore si mal connues.

pu lui servir d'avertissement. Ignorait-il donc que, quelque soixante ans plus tôt, son grand-père, le comte Jean Ier d'Armagnac, avait, lui aussi, conduit une expédition en Italie, où il allait défendre les intérêts du pape Jean XXII, et que, trahi par la Fortune, abandonné par ses alliés, il avait été fait prisonnier, devant Ferrare, et avait dû payer rançon?

Mais ces sombres préoccupations étaient bien loin de l'esprit du jeune général que Florence attendait comme un sauveur.

Un premier succès remporté dès le début de la campagne vint encore accroître sa confiance. Jean-Galéas semblait s'être ingénié pour opposer Gascon contre Gascon. Pendant que la République négociait avec le comte Jean III, il avait gagné à sa cause un capitaine de routiers, nommé Bernardon de la Salle, originaire du diocèse d'Agen. Ce Bernardon de la Salle, dont les aventures mériteraient une étude spéciale, s'était fait un nom en Italie. Pendant plusieurs années, il avait brillamment exercé, dans la Péninsule, le métier de condottiere, se montrant d'ailleurs aussi peu scrupuleux, en matière de brigandage, que les compagnies installées au cœur de la France. Sa réputation d'habile homme de guerre s'était si bien établie, que Bernabo Visconti, la victime de Jean Galéas, n'avait pas hésité à lui donner en mariage une de ses filles naturelles.

Devenu, malgré sa parenté avec Bernabo, l'auxiliaire et l'agent du comte de Vertus, Bernardon de la Salle se chargea de procurer des soldats à l'armée milanaise. Il réunit, en France, pour le compte de Jean-Galéas, cinq cents lances de troupes mercenaires.

Les chefs qui commandaient ces troupes appartenaient-ils à quelques-unes des nombreuses compagnies de routiers ayant traité avec le comte d'Armagnac, et violaient-ils un engagement antérieur en prêtant leur concours au comte de Vertus? Ou bien le prince allié de Florence considérait-il

comme une félonie le seul fait d'aller se joindre aux forces milanaises, au moment même où il s'apprêtait à attaquer Jean Galéas, à la tête des compagnies françaises et gasconnes réunies sous la bannière d'Armagnac pour la défense de la République florentine? Toujours est-il qu'aux yeux de Jean III, Bernardon de la Salle et les capitaines groupés autour de lui n'étaient que des traîtres, aussi coupables que ces malheureux chefs de routiers dont la tentative de révolte avait été naguère si cruellement punie.

Le comte d'Armagnac franchissait les Alpes lorsqu'il apprit que les cinq cents lances de Bernardon de la Salle passaient également de France en Italie, par un autre col, à plus de cinquante milles de distance. Quelle belle occasion de se signaler par un coup d'éclat, en détruisant le renfort attendu par Jean-Galéas, sans lui laisser le temps de descendre dans les plaines de Lombardie! L'entreprise, il est vrai, semblait bien difficile. Les troupes engagées au service du comte de Vertus avaient eu soin, afin d'éviter le danger d'une rencontre, de choisir une route fort éloignée de celle que suivait l'armée du comte d'Armagnac. Pour les atteindre, il fallait faire un long trajet, en pleine montagne, par des sentiers à peine tracés. Ces obstacles ne firent qu'exciter l'impatience de Jean III. Il prit avec lui six cents lances d'élite, les entraîna à marche forcée, de jour et de nuit, au travers des précipices, et parvint à atteindre l'ennemi encore engagé dans les défilés des Alpes.

Les compagnies surprises lui firent bravement tête. Elles avaient pour elles l'avantage des positions. Mais leur courage ne put résister longtemps à l'impétuosité de l'attaque. La plupart des chefs succombèrent dès le premier choc. Les soldats débandés voulurent alors chercher à fuir. Bien peu parvinrent à s'échapper. Plus de la moitié mordit la poussière, et le nombre de ceux qui furent pris dépassa trois cents. Parmi ces derniers se trouvaient les deux principaux capitai-

nes. Le comte d'Armagnac les fit mettre à part et ordonna de leur trancher la tête. Quant aux autres prisonniers, on se contenta de les désarmer et de les chasser comme un vil troupeau, du côté de la France (1).

Bernardon de la Salle ne survécut pas à cette défaite. Le Religieux de Saint-Denys dit nettement que le comte d'Armagnac, après avoir essayé en vain de le corrompre à prix d'or, séduisit ceux qui servaient sous sa bannière, lui tendit, d'accord avec eux, des embûches, dans les bois qu'il avait à traverser, et le fit tuer, par trahison, comme il s'avançait suivi de trois cavaliers (2).

Tout, dans l'histoire de Jean III, proteste contre le caractère odieux de ce récit. Par ces tentatives de corruption, il faut entendre sans doute que le comte d'Armagnac fit offrir à Bernardon de la Salle, comme à tous les autres chefs de compagnies, d'entrer à son service. Quant au meurtre, ne faut-il pas y voir comme une sorte d'exécution sommaire? Pour Jean III, Bernardon de la Salle méritait la mort. Que lui importait la manière dont le coupable serait frappé, pourvu qu'il subît son châtiment? Il est certain que Bernardon de la Salle périt victime de la trahison de quelques soldats que l'on retrouve plus tard enrôlés dans l'armée de Jean III (3). Mais, au point de vue où se plaçait le comte d'Armagnac, implacable justicier, cette mort était aussi légitime que le supplice des deux capitaines décapités après le combat.

(1) P. Minerbetti, col. 259; Sozomeno, *Specimen historiæ*, dans Muratori, XVI, col. 1146; Buoninsegni, p. 708.

(2) *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, I, p. 712.

(3) *Lettre de Jacopo del Verme*, du 28 juillet 1391, publiée par Giulini, *Continuazione delle memorie di Milano*, II, p. 536. La défaite des routiers et la mort de Bernardon de la Salle sont également mentionnées dans une *lettre des Florentins aux habitants de Pérouse*, du 3 juillet 1391, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana.

Il est à remarquer qu'aucun historien italien ne répète les accusations portées contre Jean III par le Religieux de Saint-Denys.

Jean III n'avait pas encore annoncé aux Florentins qu'il avait quitté la France. L'affaire heureusement terminée, il leur écrivit du champ de bataille même, leur apprenant ainsi, à la fois, et sa prochaine arrivée et sa première victoire (1).

Depuis l'ouverture des hostilités, les choses avaient assez mal tourné pour Jean-Galéas. Florence avait pour elle l'appui de Bologne, le concours des exilés de Sienne, des fils de Bernabo Visconti et surtout de François de Carrare, jadis chassé de Padoue par le comte de Vertus. Le 6 novembre 1390, la République pouvait écrire au comte d'Armagnac que François de Carrare avait repris Padoue; que Vérone, abandonnée par ses habitants, était incapable de résister, même quelques jours; que de tout côté le sol semblait se dérober sous Jean-Galéas; et qu'un de ses plus fermes appuis, le marquis d'Este, rebuté par sa mauvaise foi, s'était séparé de lui pour conclure la paix (2). Au commencement de l'année suivante, la situation s'aggravait encore. Une armée à la solde de Florence opérait dans le nord de l'Italie. Elle était commandée par Jean d'Hawkwood, le plus célèbre de tous les condottieri, anglais d'origine, mais devenu Florentin de cœur. Déjà Hawkwood avait remporté quelques succès, quoique Jean-Galéas lui eût opposé un digne adversaire, en plaçant également à la tête de ses armées un général de premier ordre, Jacopo del Verme.

Les Florentins pensaient que l'arrivée du comte d'Armagnac s'effectuerait beaucoup plus tôt et qu'elle aurait lieu, sinon à la fin de janvier 1391, du moins au début du printemps. Le plan de campagne fut calculé d'après cette espérance. Le 10 mai 1391, Jean d'Hawkwood quitta Padoue et poussa une pointe jusqu'à une faible distance de Milan. Si les troupes de Jean III avaient en même temps débouché des Alpes et étaient venues tomber par derrière sur l'armée

(1) *Lettre des Florentins au comte d'Armagnac*, du 25 juin 1391;
(2) *Lettre des Florentins au comte d'Armagnac*, du 6 novembre 1390.

milanaise, le comte de Vertus, attaqué de tous côtés, eût probablement succombé.

Les retards involontaires du comte d'Armagnac firent tout échouer. Au bout de quelques jours, Jean d'Hawkwood, menacé par Jacopo del Verme, dut reculer et se retirer momentanément au-delà de l'Oglio (1).

Mais le plan pouvait être repris. Deux ambassadeurs florentins, Giovanni de'Ricci et Rinaldo Gianfigliazzi, avaient reçu, dès le 27 avril 1391, l'ordre de guetter l'approche du comte d'Armagnac et, dès qu'il paraîtrait, de s'attacher à ses pas, sans jamais le quitter, pour lui donner tous les avis et tous les renseignements nécessaires (2). Ils devaient surtout le pousser à marcher le plus vite possible vers Milan, sans s'attarder en route, afin de chercher à donner la main à l'armée florentine. La Seigneurie de Florence insista encore dans le même sens, en répondant, le 25 juin, à la lettre qu'elle venait de recevoir du comte Jean III :

« Illustre Prince, magnifique Seigneur, honorable frère et très cher ami,

» Nous avons reçu vos très joyeuses lettres, écrites dans votre heureux campement placé sur le terrain conquis par une victoire, présage du triomphe à venir, lettres qui nous annoncent votre arrivée si désirée. De quelle joie nous avons été inondés, il n'est possible ni de l'imaginer, ni de l'exprimer par lettres, tant cette joie est grande. Il est donc enfin venu ce moment tant attendu, que notre peuple a si longtemps souhaité, où nous vous verrons, à la tête de votre invincible armée, fouler les terres d'un ennemi, sur lequel la grâce du Seigneur vous fera marcher comme sur un aspic et un basilic ! Et puisque la haine du tyran, l'amour de la justice, et un immense désir de gloire vous pousse, après avoir quitté la douceur de la patrie, à passer tant de fleuves, à franchir tant de terrain, dans le but de perdre l'exécrable *comte de Vices*, pour venger votre sœur et vos neveux, et défendre

(1) Scipione Ammirato, lib. xv. Corio, IIIe parte ; et tous les chroniqueurs italiens de l'époque.

(2) *Lettre des Florentins à Rinaldo Gianfigliazzi et à Giovanni de' Ricci*, du 27 avril 1391, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana.

notre liberté, ne perdez plus un moment, ne différez pas un instant à attaquer l'ennemi. Rien de plus important et de plus utile à la guerre que cette rapidité qni ne permet pas à l'adversaire de prendre conseil ni de parer à ce qui peut arriver.

» Il nous paraît nécessaire, pour hâter la ruine de l'ennemi commun, de l'attaquer au cœur de ses états et dans sa capitale; nous pensons donc qu'il faut vous diriger au plus vite sur Milan, où opère, comme vous pouvez le savoir, notre autre armée. Si vous la rejoignez avec vos troupes, vous aurez des auxiliaires qui connaissent parfaitement le terrain et qui pourront vous suggérer en maintes occasions les plus utiles dispositions. En attendant, votre prudence, votre habileté dans la guerre, et le concours empressé de nos ambassadeurs vous procurera, suivant le temps et le lieu, des éclaireurs et des guides. Il ne reste plus qu'à réparer la lenteur de votre arrivée par la rapidité de vos actions (1). »

Par malheur, ces sages conseils furent trop peu suivis, quoique le comte d'Armagnac eût eu soin de se mettre immédiatement en rapport avec Jean d'Hawkwood (2).

Vers le 22 juin 1391, Jean III, descendant enfin dans la plaine, franchit le Pô, non loin de Turin (3). Tout d'abord, il était question de suivre la rive droite du fleuve, jusqu'au delà de son confluent avec le Tessin, de manière à éviter la traversée de cette dernière rivière; on aurait ensuite repassé le Pô pour remonter vers Pavie et Milan (4). D'autres dispositions prévalurent. L'armée du comte d'Armagnac s'éloigna, au contraire, du fleuve; longea le territoire d'Asti, qui appartenait au duc de Touraine, comme dot de Valentine de Milan; et atteignit les environs d'Alexandrie, la première ville importante qu'elle rencontrât dépendant des états de Jean-Galéas (5).

(1) *Lettre des Florentins au comte d'Armagnac*, du 25 juin 1391, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana.

(2) Froissart, l. c.

(3) *Miscellanea di Storia italiana*, t. XX (Turin, 1882), p. 189.

(4) Saint Antonin, IIIe pars, tit. XXII, cap. III, XI.

(5) Froissart; Andrea Gattaro, *Istoria Padovana*, dans Muratori, XVI, col. 808, etc.

Le comte de Vertus, alors à Pavie, avait été averti par Amédée de Savoie, prince d'Achaïe, de la marche de Jean III (1). La retraite de Jean d'Hawkwood au-delà de l'Oglio lui permettait d'employer à sa guise Jacopo del Verme. Il l'envoya s'enfermer dans Alexandrie avec une partie de l'armée milanaise, grossie de troupes auxiliaires et de mercenaires allemands (2). Le général du comte de Vertus avait sous ses ordres deux mille lances garnies et quatre mille fantassins, dont beaucoup d'arbalétriers, sans compter les garnisons laissées par lui à Tortone, à Verceil et de côté et d'autre sur les frontières des domaines de Jean-Galéas (3).

Jean III, cependant, au lieu d'attaquer directement Alexandrie, se détourna vers la droite et vint, le 29 juin, se poster au sud de la ville, sur la route de Gênes, auprès de la petite place de Castellazzo (4), dont il commença aussitôt le siège (5).

Trois semaines plus tard, le camp français se trouvait toujours dressé au même endroit.

Il fallait un motif grave pour arrêter ainsi le comte d'Armagnac. Ce motif, hélas! était encore celui qui avait déjà occasionné tant de retards. C'était de nouveau cette éternelle question d'argent, que l'on voit si souvent revenir et jouer un rôle capital lorsque l'on étudie de près l'histoire militaire du règne de Charles VI. Le comte Jean III attendait l'arrivée d'un nouveau subside pour la solde de ses troupes. La République florentine avait envoyé les fonds à Gênes. Il fallait les chercher. Cette mission revint à l'un des deux ambassadeurs florentins attachés à la personne du comte

(1) *Miscellanea di Storia italiana*, xx p. 189.

(2) Froissart.

(3) P. Minerbetti, col. 261. — Voir, plus loin, la lettre de Jacopo del Verme du 25 juillet 1391.

(4) Castellazzo-Bormida, dans le district d'Alexandrie.

(5) J.-B. Moriondus, *Monumenta Aquensia*, Turin, 1789, pars I, col. 590.

d'Armagnac, à Giovanni de'Ricci. Puis, quand ce dernier eut l'argent, il craignit d'être attaqué en revenant. Jean III dut détacher de son armée deux mille cavaliers pour l'aller prendre à Gênes et le ramener en lui servant d'escorte (1).

Dans l'intervalle, le comte d'Armagnac aurait ardemment souhaité que Jacopo del Verme se décidât à sortir d'Alexandrie et à accepter la bataille. Trois jours de suite, il envoya ses soldats sous les murs de la place, jusqu'aux barrières, pour provoquer les Milanais : « Dehors, dehors, vilains Lombards! » Jacopo del Verme était trop habile pour s'exposer inutilement. Suivant une ligne de conduite arrêtée, paraît-il, dans le conseil même de Jean-Galéas, il se retrancha impassible derrière les murailles et laissa l'ennemi s'attarder inutilement. Jean III dut se contenter de pousser le siège de Castellazzo et d'enlever, dans la banlieue d'Alexandrie, Frugarolo et cinq autres châteaux de faible importance.

Quant aux compagnies qui formaient le gros de l'armée, elles se trouvaient à merveille de cet arrêt au milieu d'une contrée riche et fertile. Comme on les redoutait, on avait soin de leur procurer tout ce qui pouvait leur être nécessaire. Vivres et victuailles leur arrivaient de toutes parts en abondance, de Pignerol, du marquisat de Saluces, du marquisat de Monferrat et même de la Savoie et du Dauphiné. D'ailleurs, les routiers avaient à leur discrétion les campagnes environnantes, les villages non fortifiés, qu'ils pouvaient piller et ravager, comme terres de l'ennemi. Ils ne se firent pas faute de reprendre, aux dépens des malheureux paysans, le cours de leurs brigandages; et on les vit notamment se signaler par leur brutalité et leur cruauté lors de la prise de Frugarolo (2).

On comprend, par là, pourquoi Jean III tenait tant à avoir

(1) Minerbetti, col. 260.

(2) Archivio Civico, à Milan, *Lettere ducali, ann. 1401-1403*, f° 6. — Froissart; P. Minerbetti, col. 260; Corio, IIIe parte; etc.

l'argent déposé à Gênes. Ces anciennes bandes de routiers restaient toujours fort peu disposées, malgré de terribles exemples, à respecter la discipline. Leur fidélité même était douteuse. Si l'on avait donné aux compagnies le moindre prétexte à mécontentement, en négligeant de leur payer régulièrement leurs gages, auraient-elles volontiers consenti à se remettre en campagne et à abandonner ce pays où il faisait si bon vivre, en face d'un adversaire qui n'osait pas s'aventurer hors de ses retranchements?

Enfin, le 24 juillet 1391, Giovanni de'Ricci rejoignit le comte d'Armagnac. Il apportait de Gênes vingt-cinq mille florins. Rien désormais ne s'opposait plus à la marche en avant, et les ambassadeurs florentins insistaient vivement auprès de Jean III pour qu'il partît immédiatement, en s'abstenant désormais de prendre l'offensive jusqu'au moment où il pourrait combiner ses mouvements avec ceux de Jean d'Hawkwood.

Fallait-il donc s'éloigner d'Alexandrie sans avoir obtenu d'autre résultat que la prise de quelques petites places? Fallait-il laisser à Jacopo del Verme la joie de voir son adversaire renoncer à le combattre et lui abandonner sans coup férir les positions inutilement occupées depuis plus de trois semaines? Les envoyés de la République faisaient valoir, il est vrai, que c'était là le plus sage parti à prendre. Mais quitter les environs d'Alexandrie, c'était reculer; et reculer, quelle humiliation pour un général de vingt-huit ans, pour un vrai gascon, plein de vaillance et d'audace, habitué à briser tous les obstacles et brûlant du désir de s'illustrer par une éclatante entrée en campagne! Cependant il allait céder aux exhortations des ambassadeurs florentins; l'ordre était même donné de tout préparer pour le départ, lorsque le lendemain même du retour de Giovanni de'Ricci, le 25 juillet, dans la matinée, on vit s'avancer jusqu'aux portes du camp, comme pour narguer le comte d'Armagnac, une centaine de cava-

liers milanais, bien montés, détachés en reconnaissance par Jacopo del Verme.

C'était trop d'audace! Jean III ne réfléchit pas que cette démonstration peut cacher un piége. Son ardeur l'emporte et lui inspire la funeste pensée de répondre à cette bravade en faisant une dernière tentative pour provoquer au combat le général de Jean-Galéas. *Quand il eut ouï sa messe en sa tente, et bu un coup,* il demande ses armes. Malgré l'été, il endosse une de ces armures complètes, en fer poli, étroitement ajustées, que l'on commençait alors à porter; harnais fort bon peut-être pour combattre en France, mais que le chaud climat de l'Italie rendait singulièrement pénible à supporter. Il fait déployer la bannière d'Armagnac, saisit son épée et s'adressant principalement à la jeune noblesse qui l'entoure : « Avant de lever le camp, dit-il, je suis d'avis de pousser aujourd'hui jusqu'aux portes d'Alexandrie. Nous verrons ce que voudront faire nos ennemis; et s'ils sortent, je suis sûr que nous les vaincrons bien vite, tant je vous connais valeureux et gaillards. » — « Marchons, » répondent d'une seule voix les braves auxquels il s'adresse. — Mais Jean III : « Si nous menons toutes nos forces vers la ville, il me paraît certain que les ennemis ne sortiront pas. Il faut donc n'y aller seulement qu'au nombre de quinze cents hommes. Ce petit nombre suffirait à vaincre nos ennemis, fussent-ils encore bien plus nombreux qu'il ne le sont. Je le répète, je suis certain que nous les battrons, et bien vite; et notre petit nombre engagera l'ennemi à sortir pour livrer bataille (1). »

C'est donc suivi tout au plus de quinze cents, ou même, suivant d'autres récits, d'un nombre infiniment plus faible de combattants (2), que le comte Jean III se lance à la poursuite des cavaliers milanais. Quant aux chefs des compagnies qui

(1) P. Minerbetti, col. 260.

(2) D'après Froissart, le comte Jean III partit seulement avec une centaine de combattants. Mais ce chiffre est certainement beaucoup trop bas.

composent le reste de l'armée, à la masse des routiers, ils se préoccupent vraiment bien de ce qui peut advenir à leur général ! Se bien goberger, bien boire, bien manger et passer agréablement leur temps, voilà leur unique pensée. « Allons voir la ville et escarmoucher, a ajouté le comte d'Armagnac en partant; nous reviendrons pour dîner. — A quoi faire nous armerions-nous et travaillerions-nous ? » observent ceux qu'il laisse derrière lui. « Quand nous avons été aux barrières, nous ne savions à qui parler (1). » Fatale sécurité qui pousse à la fois le comte d'Armagnac à courir aveuglément les chances d'un combat écrasant contre toute l'armée de Jacopo del Verme; et les compagnies à rester débandées dans leurs quartiers, sans prendre la moindre disposition pour intervenir en cas de danger, sans même songer à surveiller les suites de cette périlleuse chevauchée.

Jean III et les siens, dans un élan furieux et désordonné, chargent les éclaireurs de Jacopo del Verme, culbutent tout ce qui tente de les arrêter et poussent les fuyards l'épée aux reins jusque sous les murs d'Alexandrie. Ordre est alors donné de descendre de cheval, de se former en bataillon serré et de continuer le combat à pied. C'est presque exactement la répétition de ce qui s'était passé à Poitiers; tant la tradition a d'empire, même pour perpétuer une manœuvre condamnée par l'expérience! Il est vrai qu'on s'attaque aux ouvrages qui défendent la place et qu'il n'est guère possible d'agir autrement si l'on veut les prendre d'assaut. Les troupes milanaises, poussées contre les murailles, sont obligées également de quitter leurs montures. Comme elles hésitent, Jacopo del Verme doit, le premier, leur donner l'exemple et mettre pied à terre (2). Plus de mille lances de troupes, sans compter les fantassins sortent de la ville pour contribuer à la défense (3).

(1) Froissart, l. c.
(2) Voir plus loin la lettre de Jacopo del Verme, du 25 juillet 1391.
(3) P. Minerbetti, col. 261.

Un combat d'infanterie s'engage. Trois cents gascons essayent d'enlever une des portes d'Alexandrie, appelée la Porte Génoise; et la valeur déployée par les soldats de Jean III semble d'abord leur assurer de toutes parts l'avantage.

Cependant Jacopo del Verme, en bon général, cherche à se rendre compte du plan de l'ennemi. Il envoie surveiller les abords du camp où sont restés la plupart des routiers. Le petit nombre de ses adversaires l'étonne et lui fait craindre que ce ne soit une attaque d'avant-garde destinée à être soutenue bientôt par toute l'armée. Mais les rapports de ses émissaires le rassurent. Les quelques centaines de combattants qui luttent sous les murs sont les seules forces qui se soient mises en mouvement. A plus de quatre milles à la ronde, on n'aperçoit, du côté des Français, aucun corps de troupes qui paraisse se disposer à venir à la rescousse. Le général de Jean-Galéas peut donc, sans crainte, engager tout son effectif. Il fait sortir par la porte de Marengo un de ses lieutenants, Calcino Tornielli, qui se rabat en flanc sur la petite troupe du comte d'Armagnac. En même temps, les brigades postées dans le faubourg du Borgoglio (1), appelées en toute hâte, accourent bride abattue. Le comte d'Armagnac et ses compagnons sont enveloppés de tous côtés. Pour comble de malheur, ils voient leurs chevaux, qu'ils ont imprudemment laissés en arrière, enlevés, dans un coup de main, par la cavalerie milanaise. Désormais ils sont condamnés à rester démontés et à poursuivre le combat à pied, sous leurs pesantes armures de fer. Ils renoncent alors à pousser plus loin l'attaque, et commencent à battre en retraite.

C'est le moment attendu par Jacopo del Verme. Le chef de l'armée milanaise prend avec lui l'élite de ses gens d'armes, sort par une porte détournée et va se poster en embus-

(1) Le faubourg du Borgoglio, situé sur la rive gauche du Tanaro, a été démoli en 1728, pour faire place à la citadelle encore existante.

cade, dans un bois, entre la ville et le camp français, à un mille de distance.

Au dire même des historiens français, l'embuscade est dressée depuis longtemps. Si les éclaireurs milanais se sont exposés à être si chaudement pourchassés; si les défenseurs d'Alexandrie ont laissé l'ennemi parvenir jusqu'au pied des murailles : c'est pour attirer loin de son camp le comte d'Armagnac, le fatiguer, et le pousser ensuite peu à peu dans le piège qu'on lui a tendu (1).

Le comte Jean III, qui recule en faisant tête à l'ennemi, vient, en effet, se heurter contre Jacopo del Verme. Il se trouve pris à revers et doit entamer, contre ces troupes fraîches, un nouveau combat, dans la proportion écrasante d'un contre trois, et avec des soldats déjà épuisés par une lutte très vive.

A mesure que la journée s'avance, la température devient de plus en plus accablante. On est au plus fort de l'été et le soleil brûle la plaine d'Alexandrie, où s'élève une épaisse poussière. Jean III et ses capitaines, qui ont eu la malheureuse idée de s'armer de toutes pièces, souffrent cruellement. *Il semble à ceux qui sont en leurs armures qu'ils soient en un four, tant l'air est chaud et sans vent* (2). Et c'est dans ces conditions terribles qu'ils résistent encore deux heures à un ennemi presque insaisissable, armé et monté à la légère, qui les harcèle sans trêve, en se dérobant à la riposte par la rapidité de ses manœuvres. Enfin la fatigue et la chaleur achèvent la déroute des troupes françaises; et Jacopo del Verme n'a plus qu'à ramasser des prisonniers complètement à bout de forces et incapables de supporter plus longtemps le poids de leurs armes. Quatre à cinq cents combattants tombent ainsi au pouvoir des Milanais. Le combat cesse peu à peu. Dans le camp des routiers on commence à s'émouvoir. Des renforts arrivent. Jacopo del Verme, qui ne veut pas compromettre le

(1) Froissart, l. c. — *Chronique du religieux de Saint-Denis*, I, p. 714.
(2) Froissart.

succès, ordonne la retraite. Il se retire en bon ordre et ramène ses prisonniers dans Alexandrie, tandis que les survivants des gens d'armes engagés avec le comte Jean III viennent se remettre, dans leur campement, des fatigues de la journée (1).

On s'aperçoit alors avec stupeur que le comte d'Armagnac a complètement disparu. Nul ne peut dire ce qu'il est devenu. Est-il donc resté parmi les morts? On parcourt le champ de bataille. On examine les cadavres. Toutes les perquisitions demeurent sans résultat et ceux qui les ont dirigées reviennent *ainsi que gens tout ébahis*.

Cependant, un écuyer lombard, au service de Filippo da Pisa (2), un des capitaines de Jacopo del Verme, a trouvé sur un des côtés du champ de bataille, dans un petit bouquet d'aulnes, un chevalier étendu, sans connaissance et le casque ôté, au bord d'un ruisseau. « Qui êtes-vous, lui a-t-il dit? Rendez-vous. Vous êtes mon prisonnier. » L'autre a paru entendre; il a cherché à répondre, mais il n'a pu prononcer distinctement un seul mot. Il a seulement tendu la main, en faisant signe qu'il se rendait. L'écuyer lombard voit, à ses armes, que ce chevalier doit être un personnage de marque. Aidé de quelques-uns de ses compagnons, auxquels il promet une part de la rançon, il emporte le mourant à Alexandrie et le dépose chez lui, sur un lit, après l'avoir désarmé et déshabillé. Puis il avise un écuyer gascon qui

(1) *Lettre de Jacopo del Verme*, reproduite plus loin. — P. Minerbetti, col. 260; Buoninsegni, p. 709; Froissart, liv. IV, chap. XX; *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, I, p. 714; *Chronique des quatre premiers Valois* (publiée par la Société de l'Histoire de France), p. 318; saint Antonin, IIIe pars, tit. XXII, cap. III, XI. Et, dans Muratori : *Chronicon Estense*, XV, col. 522; *Chronicon Placentinum*, XVI, col. 554; *Chronicon Bergomense*, XVI, col. 858; Sozomeno, *Specimen historiæ*, XVI, col. 1146; Andrea Gattaro, *Istoria Padovana*, XVII, col. 808; Poggio Bracciolini, XX, col. 260; *Annales Bonincontrii*, XXI, col. 58.

(2) Ce Filippo da Pisa, nommé Philippus de Pisis par Jacopo del Verme et Andrea Gattaro (Muratori, XVII, col. 808), est mentionné, à l'exclusion de Jacopo del Verme, comme l'un des principaux défenseurs d'Alexandrie, dans la chronique de Morelli, imprimée à la suite de l'*Istoria fiorentina* de Ricordano Malespini, Florence, 1718, p. 293.

s'est rendu sur parole, l'emmène dans sa chambre et faisant bien éclairer le visage du malheureux qui pousse des gémissements plaintifs : « Dites-moi, mon ami, connaissez-vous cet homme? — Oui, certes! je dois bien le connaître : c'est notre capitaine, monseigneur le comte d'Armagnac! »

L'infortuné Jean III, après avoir donné mainte preuve de sa valeur, épuisé de chaleur et de fatigue, tout couvert de sueur, et presque aveuglé par la poussière, s'était senti défaillir. Il était seul. Nul, ami ou ennemi, ne pensait à l'observer. Tout auprès, un bouquet d'arbres semblait lui offrir un asile. Jean III n'avait pas remarqué un petit ruisseau qui en sortait. En marchant vers le bois, il mit le pied dans l'eau; et, ajoute le chroniqueur, *si lui fut avis proprement qu'il fût en paradis.*

Il s'était alors assis, avait à grand'peine ôté son casque, et conservant seulement sur la tête une coiffe de toile, il s'était penché sur le ruisseau pour s'y plonger le visage et étancher la soif ardente qui le dévorait. Mais tandis que, tout en nage, il buvait à longs traits sans parvenir à se désaltérer, le froid de l'eau, par une brusque réaction, avait déterminé une sorte d'attaque d'apoplexie ou plus probablement de congestion pulmonaire; et le comte d'Armagnac était tombé pour ne plus se relever. C'était dans cet état que les gens de Filippo da Pisa venaient de le trouver.

L'écuyer gascon essaye de le ranimer en lui parlant. Mais déjà Jean III est tout à fait privé de sentiment. Jacopo del Verme est averti. Il délivre un sauf-conduit pour que l'on aille chercher le médecin du comte, resté dans le camp français. Tout est inutile; et le comte Jean III d'Armagnac expire quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance (1).

(1) Froissart, liv. IV, chap. XX. — La mort de Jean III est également attribuée à un excès de fatigue et de chaleur, par les auteurs de la *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 318; du *Chronicon Estense* (Muratori, XV, col. 522); du *Chronicon Placentinum* (Muratori, XVI, col. 554); et des *Annali Sanesi* (Muratori, XIV, col. 395).

Rien de plus naturel que cette mort. L'imprudence commise par Jean III suffit à en préciser nettement la cause. Mais le gros du populaire ne se contenta pas de cette explication trop simple. Pour lui, le comte d'Armagnac devait certainement avoir été empoisonné. On raconta que, transporté à Alexandrie dans le plus triste état d'épuisement, il avait demandé à boire; qu'on lui avait apporté du vin; et que, aussitôt cette boisson suspecte avalée, il avait été pris de violentes douleurs d'estomac qui n'avaient pas tardé à amener la mort. Du reste, ajoutait-on, quelque précaution que l'on eût pris pour cacher le fait, on avait pu remarquer sur le cadavre des traces irrécusables de l'empoisonnement (1).

Jean-Galéas était certes fort capable de se débarrasser ainsi d'un adversaire, lui qui fit périr, par le poison, et sa femme et son beau-père, et tant d'autres victimes. On se souvient, d'ailleurs, des recommandations faites, à ce sujet, par les Florentins au comte d'Armagnac (2). Cependant il ne paraît pas, malgré l'opinion assez généralement admise alors en Italie et surtout en Toscane (3), qu'il soit nécessaire de charger de ce nouveau crime la mémoire du comte de Vertus. Quel intérêt aurait-il eu à faire mourir le comte d'Armagnac prisonnier? N'était-il pas plus avantageux pour Jacopo del Verme et surtout pour Filippo da Pisa de le garder vivant, afin d'en tirer rançon? Que l'on ait fait boire du vin au comte Jean III, après son arrivée dans Alexandrie, la chose est fort possible; mais ce breuvage ne pouvait plus avoir aucune influence sur son état; car déjà, frappé d'une attaque mortelle, il était presque à l'agonie.

(1) P. Minerbetti, col. 232.

(2) Voir plus haut, p. 325.

(3) Scipione Ammirato, *Istorie Fiorentine*, lib. xv, p. 821. — Cet auteur ne croit pas, non plus, à la réalité des accusations portées contre Jean-Galéas. Goro Dati, p. 33, Bueninsegni, p. 710, et Sozomeno (Muratori, xvi, p. 1146), racontent aussi que l'on donna à boire au comte d'Armagnac à son arrivée dans Alexandrie et qu'il expira bientôt après; mais ils ne prononcent pas le mot de poison.

Telles sont, d'après les meilleures sources, les circonstances qui ont accompagné la mort du comte d'Armagnac. Mais une véritable légende tendit à se substituer à la vérité. On voulut que le comte d'Armagnac eût été tué, en combattant, les armes à la main, ou tout au moins qu'il eût succombé aux blessures reçues dans l'action. On donna même des détails sur ses derniers moments. « Le comte, nous dit le Religieux de Saint-Denys, malgré le piège où il était tombé et qui lui fermait toute issue, ne perdit pas courage et ne se laissa pas abattre par le malheur. Frappant de droite et de gauche avec une vigueur digne d'Hector et en même temps exhortant les siens, il ne négligea rien de ce qui pouvait les sauver. A son exemple, ses compagnons voulurent signaler leur vaillance; faisant de nécessité vertu, ils combattirent avec la plus grande intrépidité; mais la lutte ne fut pas longue. Enveloppés de toutes parts, quatre cents d'entre eux tombèrent percés de coups; et le comte, après avoir reçu huit blessures, fut enfin fait prisonnier. Les ennemis ne se félicitèrent pas longtemps de ce succès. On l'avait placé presque mourant sur un char et on le conduisait vers la ville comme un trophée de victoire; on le prévenait qu'il aurait à payer rançon : « Je sens, répondit-il, que ma vie m'abandonne avec mon sang, et que je suis aux portes du tombeau. Mais je mourrai sans être vaincu. » En achevant ces mots, il but un peu d'eau; et avant qu'on eût franchi les portes de la ville, il expira en disant : « Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains. » Ainsi périt, victime d'une embûche, ce fier chevalier, issu d'une antique et noble race, si remarquable par sa haute taille et sa force physique, si célèbre par ses nombreux exploits. Il avait toujours tenu le premier rang entre tous les barons de Languedoc par son éloquence et sa valeur, et ses hauts faits avaient répandu sa gloire dans diverses contrées (1). »

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, I, p. 716. — Ce récit se trouve résumé dans Juvénal des Ursins, éd. Godefroy, p. 85.

On lit également dans les *Annales Mediolanenses* (Muratori, XVI, col. 820).

On s'explique facilement que la brusque disparition du comte d'Armagnac ait pu donner lieu à bien des récits contradictoires, alors surtout qu'une faible portion seulement de son armée avait pris part au combat. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le comte d'Armagnac, lorsqu'il fut amené à Alexandrie, n'avait aucune blessure, mais qu'il était déjà sous l'influence de l'attaque mortelle qui devait bientôt l'emporter. Nous avons, à cet égard, un témoignage capital, celui de Jacopo del Verme lui-même. Voici, en effet, dans quels termes le général du comte de Vertus écrivait à Jean-Galéas, au sortir du combat, pour lui annoncer sa victoire :

Illustre et excellent Prince et Seigneur,

J'avais envoyé ce matin de quatre-vingt à cent chevaux de ma brigade vers le camp des Armagnacs, vos ennemis, pour voir s'ils sortiraient du camp et de quelle manière. Bientôt vos dits ennemis sortirent de leur camp d'un élan désespéré et en grand nombre. Poursuivant ainsi désespérément les vôtres, ils arrivèrent jusqu'à la Porte Génoise, où trois cents d'entre eux se mirent à combattre à pied. Pour moi, voyant que je ne pouvais autrement décider mes troupes à mettre pied à terre, je mis moi-même pied à terre. Ce que voyant, vos gens mirent également pied à terre, en se retournant vigoureusement contre leurs adversaires (1). Et voici que Calcino Tornielli, que j'avais fait sortir par la porte de Marengo, pour prendre les ennemis de flanc, les atteignit de flanc, suivant les instructions données. Brolia et Brandolino, qui étaient dans le Borgoglio avec leur brigade et auxquels j'avais envoyé l'ordre de faire armer leur brigade, arrivèrent également assez vite. Et ainsi, vos troupes renforcées obligèrent les ennemis à

dans l'*Istoria Padovana*, d'Andrea Gattaro (Muratori, XVII, col. 808), et dans les *Annales Bonincontrii* (Muratori, XXI, col. 58), que Jean III fut frappé à mort dans le combat. Saint Antonin, dans sa chronique, Lionardo Aretino, lib. X (p. 216 de l'édition de 1610), et Poggio Bracciolini (Muratori, XX, col. 262, ou p. 109 de l'édition de 1715) attribuent à la fois la mort du comte d'Armagnac à ses blessures, à la fatigue et au désespoir. Le rédacteur du *Chronicon Bergomense* (Muratori, XVI, col. 858) rapporte les deux versions, sans oser se prononcer.

(1) La lettre de Jacopo del Verme, écrite en latin, est la lettre d'un soldat. J'ai cherché à la reproduire avec ses incorrections de style et ses répétitions des mêmes mots.

reculer, en les poursuivant jusque vers leur campement. Et moi je me transportai auprès dudit camp, à un mille de distance, auprès de la Bormida (1), où je fis tête avec vos gens. Qu'ajouterai-je? Vos ennemis furent si vivement repoussés, que cinq cents hommes d'armes, ou environ, restèrent prisonniers, sans compter ceux qui restèrent morts sur le champ de bataille. Et parmi les captifs se trouvent le comte d'Armagnac en personne, et messire Benoît, son maréchal (2), et beaucoup de nobles et de chevaliers. Je m'informerai de leurs noms et je vous l'écrirai. *Le comte d'Armagnac n'est pas blessé, mais il est, par suite de la chaleur et du poids des armes, plus brisé que je ne saurais l'écrire.* Il m'a fait demander un sauf-conduit pour son médecin qui est au camp; et je me suis offert à lui accorder ce sauf-conduit et d'autres choses encore. Le comte d'Armagnac a été pris par les gens de Filippo da Pisa et demeure le prisonnier de Filippo.

J'envoie à vos troupes qui sont à Tortone, et dispersées de ci et de là sur les frontières, l'ordre de venir ici au plus vite, ayant l'intention, lorsqu'elles seront arrivées, d'aller voir quelle contenance sauront faire le reste des Armagnacs, vos ennemis, qui sont campés autour de Castellazzo.

Donné à Alexandrie, le 25 juillet, à la dix-neuvième heure (3).

Votre

JACOPO DEL VERME (4).

Cette lettre résume fidèlement le caractère du combat livré devant Alexandrie. Ce fut, de la part du comte d'Armagnac, une attaque d'avant-garde, conduite avec la plus folle imprudence, tandis que Jacopo del Verme sut habilement ral-

(1) Petite rivière qui se jette dans le Tanaro, au-dessous d'Alexandrie.

(2) « Dominus Benedictus, marescallus suus. » — Il est impossible de retrouver un personnage auquel puisse s'appliquer, d'une manière certaine, cette désignation. Il faut, ou bien que Jacopo del Verme se soit lui-même trompé de nom, ou bien que Giulini ait commis une erreur de lecture en transcrivant la pièce.

(3) On sait que l'heure italienne se compte par vingt-quatre heures, à partir de la tombée de la nuit et de l'*Ave Maria*, dont le moment varie suivant la saison. A la fin de juillet, la dix-neuvième heure peut correspondre à peu près à trois ou quatre heures de l'après-midi.

(4) Giulini, *Continuazione delle Memorie di Milano*, II, p. 584. — Le volume des *Lettere Ducali*, auquel Giulini a emprunté ce précieux document, n'existe plus, m'a-t-on affirmé, à l'Archivio Civico de Milan.

lier et faire donner à propos toutes les forces qu'il avait sous la main (1).

Le comte d'Armagnac n'eut pas plus tôt rendu le dernier soupir, que Jacopo del Verme s'efforça de faire partout annoncer l'événement. Il renvoya même quelques-uns des prisonniers en porter la nouvelle au camp français.

Le comte Jean III était véritablement l'âme de son armée. Lui seul avait assez d'ascendant pour maintenir, tant bien que mal, l'ordre et la cohésion parmi ce ramassis d'anciennes bandes d'aventuriers. Lorsqu'il eut disparu, et surtout lorsqu'on apprit qu'il était mort, une épouvante indicible s'empara des routiers. En vain essaye-t-on, au milieu du tumulte, de confier le commandement à deux des principaux capitaines. « Sauvons-nous et mettons-nous au retour; car nous avons perdu la saison ! » tel est le cri unanime de l'armée. Le soir même on lève le camp, et la retraite commence dans le plus grand désordre. Les routiers voudraient gagner le territoire d'Asti. Mais leurs guides les égarent, leur font prendre les chemins les plus difficiles et les plus défavorables à la défense en cas d'attaque.

Le bruit de la mort du comte d'Armagnac s'est rapidement répandu dans la campagne. De tous côtés les paysans prennent les armes. On va donc pouvoir faire payer aux routiers tout ce qu'on a eu à souffrir de leur part ! Les fuyards sont attaqués et un affreux massacre commence.

Au point du jour, l'armée des Armagnacs se trouve encore à quelques milles d'Alexandrie, entre Nizza et Incisa (2). Elle est rejointe par Jacopo del Verme, qui s'est mis à sa poursuite la veille au soir. Au premier moment, comme le général milanais n'a pris avec lui que quatre cents lances, il se contente de s'établir dans une forte position, d'où il peut

(1) C'est également sous ce même aspect que les Florentins envisagent le combat, dans une lettre aux Bolonais et à François de Carrare, du 2 août 1391, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana.

(2) Nizza-Monferrato, et Incisa-Belbo, province d'Alexandrie, district d'Acqui.

harceler l'ennemi. Bientôt lui arrivent, de côté et d'autre, les renforts qu'il a mandés. Son effectif se trouve porté à douze cents lances. Vers midi, il se décide à attaquer ce qui reste des compagnies ; et il achève de les tailler en pièces.

Il aurait été facile aux Armagnacs de résister, car ils pouvaient encore mettre en ligne six mille chevaux. Mais une sorte de stupeur les paralyse. Ils se laissent égorger sans défense par les paysans. Sur un seul point, douze cents cadavres s'entassent les uns sur les autres. Il faudra plus tard établir un grand charnier pour y déposer tous ces corps (1). Les autres combattants jettent leurs armes et se rendent à merci. Lorsque Jacopo del Verme, vainqueur, rentre dans Alexandrie, il chasse devant lui une masse de prisonniers, *ainsi qu'on chasse un troupeau de bêtes qu'on a cueillies devant une forteresse* (2).

Le butin fut considérable en armes et en chevaux. Au nombre des prisonniers se trouvaient les deux ambassadeurs florentins, avec tout l'argent que la République leur avait confié.

L'armée du comte d'Armagnac était complètement anéantie. Parmi les combattants qui avaient échappé au désastre, quelques-uns, ce furent les plus heureux, parvinrent à se reformer en compagnie. Ces nouvelles bandes, connues sous le nom désormais consacrés d'*Armagnacs*, continuèrent pendant plusieurs années à exercer, dans le Nord de l'Italie, le métier de condottieri. Les unes prirent part, en 1396, à la guerre soutenue par Amé de Savoie, prince de Morée, contre le marquis de Monferrat (3). D'autres louèrent leurs services

(1) J. B. Moriondus, *Monumenta Aquensia*, I, vol. 591. G. Schiavina, *Annales Alexandrini*, dans les *Historiæ patriæ monumenta*, publiés à Turin, t. XI, col. 374.

(2) *Lettre de Jacopo del Verme au comte de Vertus*, du 26 juillet 1391, publiée par Giulini, *Continuazione delle memorie di Milano*, II, p. 535. — P. Minerbetti, col. 262; Froissart, liv. IV, chap. XX; et tous les chroniqueurs italiens cités plus haut à l'occasion du combat du 25 juillet.

(3) Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, p. 336.

aux agents du duc de Touraine, devenu duc d'Orléans, et furent employés à la garde des domaines que le duc avait en Italie par suite de son mariage avec Valentine de Milan (1). Une de ces compagnies, placée sous le commandement d'Amaury de Séverac, sut même se rendre justement redoutable. Comme elle rentrait en France, après avoir contribué à la prise de Savone par les troupes du duc d'Orléans (1395), le prince d'Orange ayant voulu lui barrer le passage à la tête de la noblesse du Dauphiné, fut par elle battu à plates coutures et fait prisonnier avec un grand nombre de chevaliers (2).

Mais la plupart des anciens soldats de Jean III, durent s'acheminer vers les Alpes et regagner le territoire français, en proie à la plus profonde misère. On vit des capitaines réduits à implorer la charité publique. Si quelques seigneurs, tels que le prince d'Achaïe, compatirent à leurs maux et leur firent largement l'aumône (3), que de fois aussi furent-ils accueillis par des sarcasmes ! « Allez, leur disait-on, allez quérir votre comte d'Armagnac qui s'est tué et crevé à boire en une fontaine devant Alexandrie (4). »

Tel fut surtout le sort réservé aux prisonniers. Après les avoir désarmés et leur avoir fait prêter serment de ne plus servir à l'avenir contre le comte de Vertus, on avait pris le parti de les renvoyer en France. Froissart ajoute que Jean-Galéas, se montrant généreux, fit donner aux gentilshommes un cheval, et aux simples hommes d'armes un florin, par tête (5). Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on se garda bien de laisser partir sans en avoir tiré de grosses rançons aucun

(1) *Règlement de compte avec un messager du duc d'Orléans*, du 25 avril 1395, conservé aux archives de Turin.

(2) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, II, p. 392. — Voir : Gaujal. *Etudes historiques sur le Rouergue*, II, p. 255.

(3) *Miscellanea di Storia italiana*, XX, p. 190.

(4) Froissart, l. c.

(5) Ce qui rend douteuse l'assertion de Froissart relativement à la générosité du comte de Vertus, c'est que l'historien milanais Corio, très favorable à Jean-Galéas, n'en dit pas un mot.

de ceux qui paraissaient être en état de financer (1). C'est ainsi que François d'Albret dut verser, par l'entremise du duc d'Orléans, dix mille francs à Jacopo del Verme et à un autre capitaine de l'armée milanaise (2). Les deux ambassadeurs florentins furent également traités fort durement. Rinaldo Gianfigliazzi eut à payer deux mille cinq cents florins; et Giovanni de'Ricci ne fut relâché qu'au bout de plusieurs mois de captivité, moyennant une rançon de sept mille florins (3). Toutes ces dépenses retombèrent encore à la charge de la République, qui se trouva, en fin de compte, avoir perdu, dans cette malheureuse guerre, un million deux cents soixante-six mille florins d'or (4).

Froissart dit également que le comte de Vertus fit renvoyer, par l'entremise d'un évêque italien, le corps du comte Jean III, soigneusement embaumé, à son frère Bernard d'Armagnac.

Les historiens d'Alexandrie prétendent, au contraire, que Jean III fut enseveli en grande pompe, par ordre de Jacopo del Verme, à Alexandrie même, dans l'église de San-Marco (5). Mais il est à remarquer que non seulement il ne subsiste plus aucune trace d'un prétendu tombeau du comte d'Armagnac dans l'église de San-Marco, mais encore qu'il n'y a aucune preuve, aucune mention, sur laquelle on puisse s'appuyer pour avancer que ce tombeau ait jamais existé. Faut-il conclure de l'absence de tout monument funéraire

(1) Corio, III^a parte (f° 270 v° de l'édition de 1554); G. Schiavina, *Annales Alexandrini*, col. 374.

(2) On lit, dans un *Réglement de compte entre Jean Galéas et le duc d'Orléans*, qui est conservé dans les Archives de Milan, la mention suivante : « Item solutos domino Jacobo de Verme et Ottoni de Mandello, die secundo maii, anni MCCCLXXXXIIII°, pro redemptione domini Francisci de Lambreto, olim ipsorum dominorum Jacobi et Ottonis captivi — fr — X millia. »

Cet Otto de Mandel ne serait-il pas un des Allemands qui faisaient partie, suivant Froissart, des troupes de Jacopo del Verme ?

(3) P. Minerbetti, col. 263.

(4) Lionardo Aretino, libro x. p. 216.

(5) Girolamo Ghilini, *Annali di Alessandria*, Milan, 1666, p. 77. — G. Schiavina, *Annales Alexandrini*, col. 375.

que le corps de Jean III aurait été seulement déposé provirement dans l'église de San-Marco et qu'il n'y serait pas resté enterré (1)?

Pour éterniser la mémoire d'un événement, auquel l'Arioste devait plus tard consacrer quelques vers (2), les habitants d'Alexandrie placèrent, à gauche de la porte par laquelle on entrait dans le Borgoglio, après avoir passé le Tanaro, une plaque de marbre avec cette inscription : MCCCXCI DIE XXV IVLII, IN FESTO SANCTI IACOBI, ALEXANDRINA JUVENTUS IN CONFLICTUM POSUIT COMITEM ARMENIACUM, IN CASTRIS CONSTITUTUM, EXISTENTE CAPITANEO D. IACOBO VERMO (3). Cette inscription a disparu. Mais il reste encore, à Alexandrie, une petite église votive de *Saint-Jacques de la Victoire*, construite immédiatement après la défaite du comte d'Armagnac, en partie aux frais de Jacopo del Verme, et à l'aide des dépouilles des vaincus. Cette église porte, au fronton, cette inscription : ANNO CHRISTI MCCCLXXXXI, DIE XXV JULII, FESTO SANCTI JACOBI APOST. ALEXANDRINA JUVENTUS, DUCE JACOBO VERMENSI, EXERCITUM

(1) Telle est l'opinion de M. le chevalier Balduzzi, proviseur royal des études dans la province d'Alexandrie, profondément versé dans l'histoire du pays.

(2) Lor mostra poi (ma vi parea intervallo
Da molti e molti non ch'anni ma lustri)
Scender dai monti un capitano gallo
E romper guerra ai gran Visconti illustri;
E con gente Francesca a piè e cavallo
Par ch'Alessandria intorno cinga e lustri;
E che il Duca il presidio dentro posto
E fuor abbia l'agguato un po'discosto.

E la gente di Francia mal accorta
Tratta con arte ove la rete è tesa,
Col conte d'Armeniaco, la cui scorta
L'avea condotta all' infelice impresa,
Giaccia, per tutta la campagna, morta;
Parte sia tratta in Alessandria presa;
Et di sangue non men che d'acqua grosso
Il Tanaro si vede il Po far rosso.

(*Orlando Furioso*, canto XXXIII, st. 21-22.).

(3) Ghilini, p. 77; Schiavina, col. 374; De Conti, *Notizie storiche di Casale*. III, p. 321.

COMITIS ARMENIACI PROFLIGAVIT, ET TEMPLUM HOC INDE CONSTITUTUM DIVO IACOBO DICAVIT, QUOD AB HAC VICTORIA DE VICTORIA APPELLAVIT. Et la rue où est l'église s'appelle toujours : *Via della Vittoria, la rue de la Victoire* (1).

L'approche du comte d'Armagnac avait causé les plus vives alarmes. Jean-Galéas, à Pavie, se tenait tout prêt à prendre la fuite. Aussi la nouvelle des succès de Jacopo del Verme fut-elle accueillie avec des transports d'allégresse. Illuminations, feux de joies, fêtes et réjouissances publiques se succédèrent à Milan et dans le reste des états du comte de Vertus. Pendant trois jours on fit des processions solennelles, à grand renfort de musique (2). Jean-Galéas, attribuant son salut à la protection divine, voulut que chaque année, au jour anniversaire de la mort du comte d'Armagnac, le 25 juillet, fête de saint Jacques, on fît une offrande commémorative à Alexandrie même, dans l'église de Saint-Jacques, et à Milan, dans l'hôpital placé près de la porte de Verceil (3). Plus tard, il fit construire une chapelle sur le lieu même de l'action (4).

A l'époque où l'événement se passait, le comte de Vertus croyait de son intérêt de se montrer fort zélé pour la cause du pape de Rome, Boniface IX; ce qui, du reste, ne devait pas l'empêcher, deux ans plus tard, de combiner un vaste plan dont le point de départ était justement la reconnaissance, par toute la chrétienté, du pape d'Avignon (5). A peine eut-il reçu, le 26 juillet, la lettre de Jacopo del Verme, qu'il se hâta d'en envoyer une copie au Souverain-

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le docteur Gorrini, auteur d'un excellent ouvrage sur Asti, qui a bien voulu consulter M. le chevalier Balduzzi.

(2) Corio, IIIe parte, l. c. G. Schiavina, col. 375.

(3) Milan, Archivio Civico, *Registro delle provisioni dall'anno 1389 à 1397*, f° 74. — Giulini, *Continuazione delle Memorie di Milano*, II, p. 538.

(4) Milan, Archivio Civico, *Lettere Ducali, ann. 1401-1403*, f° 98.

(5) Voir : Paul Durrieu, *le Royaume d'Adria*.

Pontife (1). Le 28 août suivant, il lui écrivait de nouveau pour se féliciter encore de son bonheur. Mais, dans l'intervalle, les faits semblaient avoir pris une nouvelle importance à ses yeux. Ce n'était plus seulement le comte d'Armagnac qui avait été vaincu, c'était le parti français tout entier, ce parti qui s'entêtait à soutenir le pape d'Avignon. Jean-Galéas représentait les Florentins comme affolés de terreur, tout prêts à se jeter dans les bras du roi de France Charles VI. Il racontait surtout en détail, à Boniface IX, de quelle émotion le roi de France avait été saisi en apprenant la triste fin du comte d'Armagnac :

« Le comte d'Armagnac mort, par le juste jugement de Dieu, et ses gens totalement mis en déroute, le gouverneur d'Asti s'est empressé de faire connaître l'événement au roi de France, aussi rapidement que possible, par messager spécial. A cette nouvelle le roi a frémi; et emporté par un sentiment d'arrogance, il s'est écrié après avoir juré : « Il nous a été extrêmement amer d'ouïr la malheureuse destinée de notre amé comte. Mais il ne tiendra pas à nous que nous n'accomplissions, au sujet des affaires de l'Eglise, notre projet dont l'exécution a été commencée par lui. » Et il a continué ainsi en présence de ses Grands. Quoi de plus vif? Il a jeté un regard terrible sur le messager qui lui annonçait l'heureuse victoire, l'a accablé d'injures et, en guise de récompense, lui a donné sur la mâchoire un énorme coup de poing (2). »

Plût à Dieu que le fait fût exact! Et, d'ailleurs, il est fort possible que le fond du récit soit vrai, car le comte de Vertus, soigneusement renseigné par sa fille, Valentine de Milan, était fort au courant de ce qui se passait à la cour de France. Ne méritait-il pas, en effet, d'être pleuré par son roi, fût-ce même sous une forme un peu trop rude, ce jeune prince qui

(1) L. Osio, *Documenti tratti dagli Archivj Milanesi*, I, p. 300.

(2) *Lettre de Jean-Galéas au pape Boniface IX*, du 20 août 1391, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana, à côté de la lettre des Florentins au roi de France, du 28 septembre. — Cette lettre a été imprimée, mais d'après une copie ne portant pas de date, par Giulini, *Continuazione delle Memorie di Milano*, II, p. 653.

s'était sacrifié à la tranquillité du pays, en se mettant à la tête des compagnies? On ne peut qu'applaudir les Florentins lorsque, signalant avec indignation au roi de France le passage qui vient d'être cité, ils ajoutent, dans une brusque apostrophe à Jean-Galéas :

« O honte ! O déshonneur ! O criminelle bassesse de notre temps! Quoi donc! il y a quelque chose de répréhensible, d'arrogant, pour un roi excellent et humain, à frémir, à se troubler en apprenant la mort d'un de ses Grands, d'un de ses cousins? Si tu l'ignores, le Christ a frémi et s'est troublé lui-même à la mort de Lazare. Mais ce sentiment n'existe pas chez toi, chez toi qui as pris par trahison, cruellement empoisonné et fait tuer, crime exécrable, un vieillard à la fois ton oncle et ton beau-père et l'aïeul de la sérénissime reine de France. Ne va pas, tyran cruel, juger d'après toi les rois les plus cléments! A eux la foi, à eux la piété, à eux aussi la mansuétude surnaturelle, sous l'influence des bonnes qualités innées en eux. A toi l'infidélité, à toi l'absence de toute religion, à toi la cruauté d'une bête fauve, avec des vices qui corrompent ce que l'on peut trouver de bon dans l'homme à sa naissance. Et tu oses, et tu n'as pas honte d'affirmer que cet illustre et bon roi a sali ses mains à frapper la mâchoire d'un serviteur ! Tu oses dire qu'il était emporté par un sentiment d'arrogance lorsqu'il pleurait un événement que toi-même, s'il y avait en toi quelque peu de vertu et si ce faux bonheur ne t'avait exalté et gonflé d'orgueil, que toi-même tu devrais considérer avec horreur; en songeant aux accidents qui menacent les hommes (1). »

Il est un mot terrible, éternellement vrai : *Væ victis! Malheur aux vaincus!* Il n'y a guère peut-être que notre grande poésie française et chrétienne du Moyen-Age qui ait osé pleinement glorifier la défaite, en faisant de Roncevaux et d'Aliscamps le centre de ses cycles épiques. L'Histoire, plus sévère, et parfois sévère jusqu'à l'injustice, a presque toujours mesuré la renommée aux résultats obtenus, couvrant de son dédain les malheureux que la fortune a trahis. Que d'exemples à citer en nous bornant seulement à nos

(1) *Lettre des Florentins au roi de France*, du 28 septembre 1391, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana.

Annales gasconnes ! La Gascogne a eu le privilège, pendant la guerre de Cent Ans, de fournir à la cause de la Patrie d'héroïques défenseurs. Parmi eux, quels sont ceux dont le souvenir est resté populaire ? Ceux qui ont eu le bonheur d'arriver au moment où la France se relevait et reprenait l'avantage, les contemporains de Jeanne d'Arc, les La Hire et les Xaintrailles. Barbazan, fait prisonnier à Melun, tué dans une défaite à Bulgnéville, est déjà moins célèbre. Mais leurs prédécesseurs, les braves tombés à Azincourt avec le connétable d'Albret, ou massacrés à Paris par les Bourguignons, qui donc s'en souvient ? Qui donc a pensé à rendre justice au connétable d'Armagnac, relevant si fièrement et défendant jusqu'à la mort le drapeau de la France frappée au cœur dans un inoubliable désastre ? Qui donc, sauf quelques rares exceptions, connaît aujourd'hui, je ne dis pas les actions, mais le nom seul de Raymonnet de Guerre, de ce Raymonnet qui fut pourtant un des premiers capitaines de son temps, bien supérieur peut-être à La Hire et à Xaintrailles, et pour qui le roi d'Angleterre Henri V, le vainqueur d'Azincourt, qui certes s'y connaissait en vaillance, professait une si haute estime ? Le comte Jean III est un vaincu. Comme tel, il est resté dédaigné. L'Histoire s'est bornée à enregistrer son imprudence dans la téméraire attaque qui lui coûta la vie. On a méconnu le service immense qu'il rendit en délivrant des routiers le Centre et le Midi de la France. On n'a pas remarqué l'énergie qu'il déploya pour atteindre son but à travers tous les obstacles.

Eh ! bien, soit. Jean III n'a pas su reculer à propos. Il s'est montré trop follement brave. Mais être trop brave, quel beau défaut ! Et, disons-le avec orgueil, quel défaut bien gascon ! Le comte d'Armagnac est mort à vingt-huit ans, déjà en pleine réputation. S'il eût vécu, nul doute qu'il n'eût justifié par de nouveaux exploits la confiance que lui témoignaient et le roi de France, et le pape Clément VII, et le gou-

vernement florentin. N'est-ce pas d'ailleurs une fière et sympathique figure? Et cette figure n'éveille-t-elle pas le souvenir d'un autre général mort, comme Jean III, à la fleur de l'âge et presque dans le même pays, pour s'être lui aussi laissé emporter par son audace, de Gaston de Foix, le vainqueur de Ravenne?

Je ne sais si je suis parvenu à faire comprendre, comme je l'aurais souhaité, le rôle joué par le comte Jean III d'Armagnac, la nature des difficultés qu'il eut à vaincre, le caractère de ces compagnies, de ces bandes de routiers au milieu desquelles il lui fallut se débattre. Mais je serais bien heureux si ce récit pouvait contribuer à replacer au rang qui lui est dû légitimement, parmi nos capitaines gascons, le digne frère du connétable Bernard d'Armagnac.

Le comte Jean III n'ayant laissé que deux filles de son mariage avec la comtesse Marguerite de Comminges, sa succession revint à son frère, le célèbre Bernard VII. Le nouveau comte d'Armagnac n'eut rien de plus pressé, après son avénement, que de mettre son épée au service de Florence (1). Mais la République, gravement atteinte par la défaite de son allié, ne songeait plus à poursuivre la guerre et négociait déjà avec le comte de Vertus.

Les offres de Bernard VII ne furent donc pas agréées. Toutefois le frère de Jean III ne perdit pas l'espoir de prendre, tôt ou tard, une revanche sur Jean-Galéas. Un instant même, il put se croire tout près de réaliser ses vœux. En 1396, les circonstances parurent favorables aux Florentins pour renouveler leurs anciennes tentatives et répéter au roi de France ces mêmes propositions de conquête du Milanais qui avaient eu si peu de succès en 1389. Comme ils connaissaient les sentiments du comte d'Armagnac, ils s'adressèrent d'abord à

(1) *Lettre des Florentins au comte Bernard VII d'Armagnac*, du 1er mars 1392, transcrite dans le registre de la Magliabecchiana.

lui, avant d'entrer en négociations avec le roi Charles VI. Bernard VII prodigua ses conseils aux ambassadeurs de la République et leur prêta tout le concours possible. Le 29 septembre 1396, un traité provisoire fut conclu entre le roi de France et les Florentins.

Sur ces entrefaites, survint la défaite des croisés français à Nicopolis, défaite qui rendait, en créant une diversion, un tel service à Jean-Galéas, qu'on accusa généralement ce dernier de ne pas être resté étranger au désastre et d'être secrétement l'allié des Turcs. Les Florentins obtinrent pourtant, à force d'insister, la ratification du traité et la promesse qu'une expédition serait envoyée en Lombardie, sous le commandement du comte d'Armagnac. Mais Bernard VII fut arrêté, lui aussi, par des difficultés financières, plus graves encore que celles dont Jean III avait eu tant de peine à triompher. D'ailleurs, il avait contre lui le duc d'Orléans, qui s'efforçait de tout entraver.

Enfin, après être parvenu à arracher à la cour de France une partie des subsides promis, il avait regagné la Gascogne pour achever ses derniers préparatifs. Déjà, sous l'influence du triste souvenir de son frère, il avait dicté son testament et avait eu soin de le faire reconnaître, avant de partir, par ses vassaux d'Armagnac; déjà une partie de ses troupes était en marche; lorsque, le 8 juin 1398, alors qu'il était à dîner à Lectoure, on vit arriver un ambassadeur florentin. Celui-ci venait lui annoncer que la République, après avoir vainement attendu, n'espérant plus rien de la France, s'était décidée à conclure de nouveau la paix avec le comte de Vertus.

Au premier moment, le coup fut extrêmement dur pour le comte d'Armagnac. Mais le mal était irréparable. Il fallut bien se résigner et faire contre fortune bon cœur (1).

(1) Tous ces événements, qui forment une des pages les plus curieuses de la vie de Bernard VII d'Armagnac, seront plus tard étudiés en détail dans un ouvrage d'ensemble, depuis longtemps en préparation.

La haine qui animait Bernard VII contre Jean-Galéas et sa race n'en subsista pas moins. Elle se perpétua même après la mort du comte de Vertus, en se reportant sur ses fils; et nous avons la preuve certaine (1) qu'en 1410, dix-neuf ans après le combat d'Alexandrie, Bernard n'avait pas encore abandonné toute idée de passer en Italie pour réclamer la portion de l'héritage de Bernabo Visconti qui revenait à sa sœur Béatrix, et venger la mort de son frère, le comte Jean III d'Armagnac.

PAUL DURRIEU.

NOTES DIVERSES.

CCI. Marguerite de Valois et l'évêque de Comminges.

On lit dans le *Catalogue d'une importante collection de curiosités autographiques* vendue le 31 mai dernier (Paris, Eugène Charavay), la note analytique suivante (p. 12, article 43) : « Pièce du temps, en italien, ayant pour titre : *Instrucion de Madama Margarita*, octobre 1588 — août 1589, 12 pages in-folio. Document historique important. Mémoire rédigé sons les yeux de Marguerite de Valois et devant servir d'instructions à son envoyé près Philippe II, Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges. Elle montre le duc d'Epernon entièrement maître de l'esprit de Henri III, voulant la faire mourir par le poison pour remarier le roi de Navarre avec quelque hérétique ; on a été jusqu'à recevoir en France un ambassadeur du Sultan ; il est donc nécessaire de lui sauver la vie pour garantir les droits éventuels de l'infante d'Espagne. Elle y parle de la mort du prince de Condé (5 mars 1588), de la victoire de Coutras et de ses conséquences futures dans le Midi de la France, etc. »

T. DE L.

P.-S. — Signalons, dans le même *Catalogue* (p. 3, article 3), un lot de 23 lettres adressées par l'abbé Jean-Jacques Boileau, l'écrivain agenais dont je me suis occupé à deux reprises (*Notes sur la vie et les ouvrages, etc.*, 1877, in-8°; *Vie inédite de la duchesse de Luynes*, 1880, grand in-8°), à la présidente de Crèvecœur, à Mlle de l'Estrange et à Mme Vieuxbourg, 1730-34, en 55 pages, in-8°. « Intéressante correspondance où on trouve cités le nom du duc et de la duchesse de Chevreuse, de l'abbé Testu, du chancelier d'Aguesseau, de l'abbé de Fénelon, de Mmes de Vibray et de Monti, etc. Il recommande à Mlle de l'Estrange de brûler ses griffonnages. (Mais brûle-t-on jamais les lettres que l'on recommande de jeter au feu ?)..... »

(1) Archives Nationales, K 56, n° 25; et Bibliothèque Nationale, collection Doat, vol. 211, f° 254.

ARRIVÉE A BAYONNE

D'ÉLISABETH, REINE D'ESPAGNE

(1565)

Le lundi 23 janvier 1563, le roi de France, Charles neuvième du nom, entouré d'une partie de sa cour et de la famille royale, quittait Paris pour faire la visite de son royaume. Après avoir mis près de deux ans à traverser la Lorraine, la Bourgogne, le Roussillon, la Provence et le Languedoc, le roi faisait son entrée solennelle à Toulouse, le 1er janvier 1565. Il séjournait dans cette ville quarante-six jours et en repartait le 18 mars suivant, se dirigeant sur Montauban et Bordeaux, pour enfin venir à Bayonne, but principal de son voyage; car, dès le départ de la cour, l'entrevue du roi avec Elisabeth, reine d'Espagne, sa sœur, avait été annoncée avec insistance.

On a beaucoup écrit au sujet de cette entrevue du frère et de la sœur, et presque tous les historiens qui ont essayé de résoudre le problème que dissimulaient les fêtes dont Bayonne fut le théâtre, n'ont traité que le côté politique de cette réunion de famille. Pour nous, négligeant cette grave question, nous ne nous occuperons que de l'arrivée en cette ville de la reine Elisabeth, de cette princesse que, au dire de Brantôme, *l'on ne se pouvait garder d'aimer, honorer et révérer, tant elle était aimable et agréable.*

Sur tout le parcours de son voyage, le roi de France avait été accueilli par de très grandes marques de sympathie. Les villes où il faisait son entrée le recevaient sous des arcs de

triomphe; les magistrats, accompagnés d'une foule immense, venaient au-devant de lui pour lui offrir les clés de la cité. Représentations théâtrales, défilés de troupes, combats sur terre et sur eau, danses nationales, rien n'était négligé pour distraire le souverain et son entourage. — Prévenue à l'avance, Bayonne aussi voulut fêter dignement le prince qui devait rester son hôte pendant plusieurs jours. Le récit de l'entrée de Charles IX dans l'ancienne capitale du Labourd se trouve tout au long dans le Recueil d'Abel Jouan (1), témoin occulaire de cette solennité. Les fêtes données au roi et à sa suite sont pompeusement et minutieusement décrites dans une petite plaquette publiée à Paris en 1566 (2). Malgré leur prolixité, ces brochures, qui paraissent copiées les unes sur les autres, ne parlent que des faits et gestes du roi et des deux reines : elles restent muettes sur l'étonnement, la joie, l'embarras que ces augustes visiteurs jetèrent au milieu de la population bayonnaise. La délibération que la ville prit aussitôt qu'elle connut la prochaine arrivée du roi, nous montre combien elle se sentit fière d'avoir été choisie comme lieu de réunion d'une si grande et noble compagnie, et combien elle tint à justifier la préférence qui lui avait été accordée.

En ce temps-là, messire Adrien d'Aspremont, vicomte

(1) *Recueil et discours du voiage du roi Charles IXe de ce nom, à present regnant, accompagné des choses dignes de memoire faictes en chacun endroit, faisant son dit voiage*, etc... faits et recueillis par Abel Jouan, l'un des serviteurs de S. M. — Paris, 1566, in-8°.

(2) *Recueil des choses notables qui ont esté faites à Bayonne à l'entrevue du Roy tres chrestien, Charles neufiesme de ce nom, et la Roine, sa très honorée mere, avec la Roine Catholique, sa sœur.* A Paris, chez Vascosan, imprimeur du Roy, 1566, in-8°.

On peut encore consulter : *Brief discours de la joyeuse entrevue de très haute et très excellente Elizabeth de France, Royne Catholique d'Espaigne. es environs de la ville de Baïonne.* Paris, in-8° de 7 pages; — *Ample discours de l'arrivée de la Royne Catholique sœur du Roy à Sainct Jehan de Lus, de son entrée à Baïonne, etc.* Paris, 1565, in-8° de 42 p.; — *Brief discours de l'arrivée de la Royne d'Espaigne à Sainct Jehan de Lus, de son entrée à Baïonne et du magnifique acueil qui luy a esté fait par Leurs Magestés.* Paris, 1565, in-8° de 20 p.

d'Orthe, était gouverneur de la ville de Bayonne et pays circonvoisins. M. Tamizey de Larroque a publié dans cette *Revue* (1) une très curieuse et très intéressante biographie de ce légendaire personnage. Hautain, emporté, le vicomte d'Orthe exerçait sa charge de la façon la plus despotique, et il ne se passait pas de jour qu'il n'eût maille à partir avec les maire et échevins de la cité. Il n'est donc pas surprenant de le voir entrer dans une violente colère, en apprenant que ceux-ci s'étaient réunis sans son autorisation, pour délibérer sur la façon de recevoir le plus dignement possible le roi Charles IX. Mais, fiers de leurs privilèges, les Bayonnais surent, sans l'agrément de leur gouverneur, arrêter et fixer le programme des fêtes.

A en lire le récit dans les recueils du temps, Charles IX ne dut point regretter l'autorisation qu'il avait donnée à *ses amis et féaux, les habitans de Bayonne,* de s'imposer pour une somme de dix mille livres, destinée aux dépenses de son entrevue avec la reine d'Espagne (2).

I

Ordonnance des Eschevins de Bayonne pour l'assemblée des bourgeois de la ville en la maison commune (3).

De par Messieurs les lieutenant de Monsieur le Maire, eschevins et conseil de la presente ville et cité de Baionne.

Les dits sieurs estans advertis que le Roy, poursuyvant heureusement la visite de son pauvre peuple, mesmes ez lieux limitrophes et de frontiere, et que Sa Majesté doibt venir en ceste ville, où est de besoing le recueillir avec tout devoir de vrais fidelles et obeissans subjectz,et affin de deliberer de l'ordre qui doibt estre tenu à son entrée et recueilh, — est faict commandement à tous bourgeois de quelque estat et quallité qu'ilz soient, mannans et habitans de la dicte ville, se trou-

(1) Années 1880, 1881 et 1882.
(2) Archives de la ville de Bayonne, AA 15.
(3) Biblioth. nat. Fonds français, vol. 15880, p. 396.

ver dimanche prochain, sur le poinct d'une heure, amprès midy, à la maison comune, pour adviser à l'ordre qui sera tenu au recuilh de Sa Majesté.

Faict à Baionne, en Conseil, le XXIIIe décembre mil ve soixante quatre.

Par commandement des dicts sieurs du Conseil,
DE LISSALDE.

La present ordonnance a esté levé et publié de mot à mot, par commandement de mes dicts sieurs, par moy, Arnault de Haultruc, sergent ordinaire, — commençant à la place publique et par tous les autres cantons accoustumés à faire course dans la present ville, suyvant la coustume d'icelle, aiant en ma compaignie Augerot Danbiele, trompete.

A Baionne, le dict XXIIe des dits mois et an.

Ainsi signé : A. DE HAULTRUC.
Donné par copie : DE LISSALDE.

II

Ce qui a esté décidé à la maison commune de Baionne, lesd. bourgeois assemblés en icelle, le XXIIIIe décembre 1564 (1).

L'an mil cinq cens soixante quatre et le vingt deuxiesme jour du moys de decembre, jour de ordinaire et d'assamblée.

Sauvat de Sorhaindo, escuyer, lieutenant de Monsieur le Maire de la ville de Baionne; — Monsieur maistre Jehan de Prat, licencié ez droictz, clerc ordinaire d'icelle; — Maistre Pierre de la Lande, recepveur des tailles pour le Roy aux Lannes; — Sieurs Martin d'Etchenique et Sauvat du Sorbé; — Maistre Jehan Diesse, recepveur du domaine du Roy, et Loys Duhalde, escuyer, eschevins; — Martin de la Masse, Martin de Sorhaindo, Pedro Daymar, Martin de Callea et Pierre de Nyert, juratz, — les tous assamblez à la maison de la ville, à son de cloche, pour tracter des affaires publiques à la maniere acoustumée.

Les dictz sieurs estans advertis que le Roy s'aprochoict de Tholoze, pour de là s'en venir en ceste ville, dont le dict sieur clercq leur auroit communiqué une lectre mesme contenant tel advertissemant, et

(1). Ibid. — p. 398 et suiv.

deliberans sur l'ordre qu'il seroict tenu à l'entrée de Sa Majesté, arrestarent finalement que pour mieulx deliberer sur ce, les bourgeois, mannans et habitans de la dicte ville seroient assamblez Dimanche prochain à la dicte maison de ville, à son de trompe, pour entandre et deliberer sur ce que dessus, et que Monsieur le Gouverneur en seroict adverty par deux de Messieurs les Echevins, pour que particulierement ils sceust la cause de la dicte assamblée. Auxquelles fins furent deputez les dictz Sauvat du Sorbé et Loys Duhalde, echevins; et d'aultant que, à cause de certaine remonstrance par eulx faicte à Monsieur de Meru, passant par ceste ville, concernant le service du Roy et l'oppression que le dict Sieur gouverneur faisoit journellement aus dictz habitants, le dict gouverneur leur pourtoict quelque dant de laict, et pour luy estre plus acceptables, furent depputez les dictz Sauvat du Sorbé et Loys Duhalde, eschevins et hommes d'armes estans soubz sa charge.

Et le vingt troysiésme desditz mois et an, estans assamblés en conseil, à la dicte maison de ville, les dictz sieurs lieutenant, clerc, de la Lande, Detchenique, de Sorbé, Diesse, et Duhalde, échevins; de la Masse, Daymar, de Callea, et de Nyert, juratz; — ensemble Me Jehan de Marqua, licencié ez droictz, scindic et procureur de la dicte ville;

Les dictz de Sorbé et Duhalde, eschevins susdictz, ont remonstré que, suyvant la deliberation yer arrestée en conseil, ilz ont remonstré à Monsieur le Gouverneur que estans les dictz sieurs advertis de la venue du Roy en ceste ville et aux fins de le pouvoir recuillir avec le devoir de bons subgectz et luy monstrer le bon zelle qu'ilz ont en son service, ils avoient deliberé de assambler les habitans de la dicte ville, leurs justiciables, Dimanche en prochain, à leur maison de ville, aux fins de leur remonstrer l'ordre qu'on devoict tenir à l'entrée de Sa Majesté. Ce que, combien ilz aient tousjours accoustumé faire en telles en semblables causes et autre affaires, suyvant les privilieges inviolablement observés, neanlmoings ilz n'avoient vouleu faillir en advertir le dict Sieur gouverneur aux fins qu'il sceust la cause de la dicte assamblée.

A quoy le dict Sieur gouverneur leur auroict respondu, qu'il voulloit sçavoir avec les dictz Sieurs s'ils venoient à luy de part eulx, pour l'en advertir par maniere d'advertissement, ou bien de luy demander congé, et le sceussent des dicts Sieurs du Conseil.

Ouye laquelle remonstrance, après avoir veu les privilieges de ladicte ville, et ouy sur ce lesditctz scindic et procureur, — lesdictz sieurs du conseil, tous d'ung commun consentement et opinion, deli-

berant sur ce, ont arresté : Qu'il seroit remonstré audict sieur gouverneur, par lesdictz delegués, que par les privilieges, gardés et observés de toute ancienneté, ilz ont droict et possession, que n'a esté oncques revoqué en doubte, qu'il leur est loisible de eulx assambler et lesdictz mannans et habitans, pour le service du Roy. Et combien que lesdictz habitans se assamblent pour seulement deliberer sur l'entrée de Sa Majesté, ilz ont encore vouleu advertir ledict sieur gouverneur comme par mesme moien ilz ont faict publier à son de trompe et s'il estoict à eux d'en pouvoir uzer aultrement, sans desroger à leurs privilieges, le feroient très volontiers.

Ainsi signés : de Sorhaindo, lieutenant; J. Deluc, clerc ordinaire; Pierre de La Lande, eschevin; Martin Detchenique, eschevin; Sauvat du Sorbé, eschevin; Jehan Diesse, eschevin; Loys Duhalde, eschevin; Martin de la Masse, jurat; Pedro Daymar, jurat; de Nyert, jurat.

Et le lendemain, XXIIIIe des dictz mois et an, estans assamblez à ladicte maison de ville, lesdits sieurs lieutenant, clercq, de La Lande, Detchenique, Pierre du Vergier, de Sorbé, Diesse et Duhalde, eschevins; de la Masse, Sorhaindo, Daymar, Callea, de Nyert, jurats; ensemble Maistre Jehan de Marqua, scindic et procureur de ladicte ville :

Et après que, par commune deliberation, on fist sonner la cloche de la maison de la ville, lesdits de Sorbé et du Halde, ont remonstré aus dictz sieurs, qu'ils ont faict entandre ce que dessus au dict sieur gouverneur, qui leur auroit respondu : *Et bien, ce me suffit d'entendre cela!* et qu'il s'en alla escripre; — et appelant Maupoy, son secretaire, il luy dict que incontinant il escripvit au Roy, à la Royne, à Monsieur le connestable et au cardinal de Guise, comme deux des eschevins estoient allés vers luy pour lui remonstrer le faict de ladicte assamblée et qu'il ne scavoit à quelle cause ladicte assemblée se faisoict, et qu'il mandast à Monsieur de Monluc luy envoier forces et au bailif de Labourt de tenir ses mil hommes prestz et qu'il feroict mectre l'artillerie, qui est aux munitions, dans les chasteaulx.

Oyant lesquels propous tout mal sonnans, lesdits sieurs renvoiarent lesdictz delegués par devers ledict sieur gouverneur, pour luy supplier voulloir honnorer la dicte assamblée par sa presence et y veoir ce qu'il s'y traitoit. Lesquels delegués aiant parlé à luy, randirent response qu'il leur avoict dict estre occupé ailleurs.

Ce faict et deliberation sur ce prinse, estans lesdicts sieurs sourtis à la salle de l'assamblée, ledict sieur lieutenant, suyvant ce que auroict

esté arresté entre eulx, a remonstré à ladicte assamblée qu'ils avoient esté advertis que Sa Majesté les vouloit tant honnorer que de les venir visiter et consoller et qu'il devoict estre bien tost en ceste ville, et despuis trois jours ledict sieur clerc avoit receu lectres de Tholose, qu'il leur auroict communiqué, par lesquelles on luy mandoict qu'il devoict estre le jour des Roys à Toloze, pour de là s'en venir icy, et qu'on luy avoict faict grandz preparatifs pour son entrée, comme avoient faict toutes les aultres villes où Sa dicte Majesté avoict passé. Par quoy et que tous faisoient devoir de bonz et naturelz subjetz à la joyeuse venue et heureuse visitation d'ung tel monarque, leur Roy naturel, à plus forte raison le devoict faire la ville de Baionne, laquelle avoict reçeu cest honneur que d'estre marquée de plus de biensfaictz de Sa Majesté que aultre ville de ce royaulme, lesquels biensfaictz et plus notables, ledict sieur lieutenant declara par ordre, veoir jusque-là de les avoir affranchis de toutes taxes par tout son royaulme, suppliant ledit sieur lieutenant, les assistans, eulx s'en voulloir souvenir et l'engraver jusques au cœur de leurs enfans; et ores que naturellement leur but fut de vivre et mourir soubz l'obeissance du dit seigneur, encore ceste grande doulceur et humanité dont il usoict envers eulx les devoict esmouvoir à y perseverer de plus en plus, joinct que le ciel et les astres pronostiquoient la grandeur du dict seigneur. — Par quoy et pour deliberer à l'ordre qu'on devoict tenir pour honorer l'entrée d'ung si grand roy, au service duquel ils avoient tousjours dedié et corps et cœurs, ils les avoient vouleuz assambler en si bonne compaignie aux fins susdites, et que on luy fist demonstracion par tous effaictz et aclamations de la joye et exultation qu'ils avoient de la venue de Sa dicte Majesté.

Et pour qu'ilz sceussent ce qu'ils avoient pancé pour se servir, se accommodans à la nature du lieu et à leur portée, estoict que, où Sa dicte Majesté vouldroit faire son entrée par la riviere, de lui dresser une maison sur l'eau; accompaignée d'un combat d'une *valaine,* selon son naturel, et ung autre combat nabal de vaiseaulx et *couraulx barbotoz* (1), pour monstrer à Sa dicte Majesté la façon comme on pourroict deffandre la ville et assaillir les navires entrans en ceste riviere, s'ilz vouloient rien entreprandre au desservice du dict seigneur. — Et, comme il passeroict vers son logis, luy dresser une baptaille de petitz enfans et une aultre en forme d'amazonnes, pour luy monstrer le soing qu'ils avoient, non seullement d'eux mesmes, mais de leurs enfans à les instruire dès leur jeunesse au

(1) Sorte de bateaux couverts.

service dudict seigneur. — Pareillement luy dresser une aultre trouppe de enfans dansans avec leurs espées nues, et une aultre trouppe de filles vestues en habitz *basquoniques,* avec tambours, au son desquelz seroient chantés les louanges dudict seigneur. — Et si par dessus cela, il plaisoit à Sa Majesté les veoir en esquipaige, comme ils debvroient luy en demander congié et que peult-estre leurs facultés ne seroient si preparées que leur bonne affection, et aux fins que tous offices se puissent mectre en debvoir et eulx habiller des habillemans condignes à leur honnesteté, ilz les en avoient vouleu advertir de bonne heure, affin de y pouvoir faire leur devoir et à ce qu'ilz se prinssent bien garde de prester, bandre, ne engaiger leurs corselletz et armes en façon que ce fust, mais les tinssent prestes et preparées de bonne heure, à toutes fins que si Sa Majesté les voulloict veoir en esquipaige, comme l'on dict qu'il a fait à Marseille, ilz ne fussent circonvenus, et là où ils les auroient prestées les retirassent et se missent trestous en debvoir.

Ouy laquellé remonstrance, touz lesdictz assistans ont declairé, à haulte voix, que Sa Majesté soict la très bien venue, et qu'ils n'espargneroint rien de toute leur puissance à la venue de leur Roy.

Ce faict, ledict sieur lieutenant leur a remonstré que le tresorier des deniers du havre estoict prest à randre ses comptes, et pour aultant qu'ils vouloient que chacun sceust comme les deniers avaient esté administrez, ils depputassent, de chacun office, deux hommes pour assister à la reddition des comptes dudict thresorier.

Signés : Sorhaindo, lieutenant; De Luc, clerc ordinaire; Martin Detchenique, Pierre de La Lande, de Sorbé, Loys du Halde, Jehan Diesse, eschevins; Pierre Deimar, Martin de la Masse, M. de Callea, Sorhaindo, jurats.

III

Les Eschevins de Baïonne à la Reyne Catherine de Médicis (1).

Madame, Ces jours passés, M. le viconte d'Orthe a reçu une letre de Monseigneur le prince de Navarre et par icelle luy a faict entendre qu'il le nous fist scavoir; et parce, Madame, que nous le vouldrions honorer selon nos facultez, — touteffois nous sousmes si perplex que

(1) Fonds français. Volume 15875, folio 483.

nous ne scavons quelle hentrée luy devons faire, comme gouverneur et lieutenant général pour le roy en Guyenne, que a esté cause que ces jours passés nous avons laissé charge au nepveu de M. de Rostaing de vous dire. Touteffois il ne nous a pas rapporté aultre response, et par ce, Madame, que nous desirons sur toutes choses acomplir le desir du Roy et vostre, nous vous envoions ce porteur expres pour vous supplier très humblement nous en commander vostre volunté et mesmes si luy devons offrir ung poesle, affin que ne soions taxés de plus ou moings, car nostre but ne tand à aultre chose que au deveir et au service de Sa Majesté et vostre.

Madame, nous avons esté advertis que le Roy et vous avez deliberé de vous en venir de la ville d'Acqs en cette ville par eau; et pour y conduire Ses Majestés avons faits preparer deux bapteaulx qui seront assés propres, selon la portée des rivieres de ce païs; oultre ce, qu'ilz seront accompaignez de douze gallions, lesquels serviront de vous donner passe temps sur les rivieres. Le sieur Cornelie de Fraset voulloict avoir quelques bapteaulx pour les faire conduire au Mont-de-Marsan, pour y esbatre Ses Majestés; et parceque despuis d'Acqs jusques au Mont-de-Marsan les dictz bapteaulx ne pourroint passer à cause qu'ils tirent trop d'eau, et que les eaulx sont basses, nous l'avons baillé advis de s'en aller vers Voz Majestés pour le vous faire entandre, joinct que en la ville de Tartas et lieux circonvoisins se y trouvera des bapteaulx qui ne tireront tant d'eau que ceulx de ce quartier. De quoy, Madame, n'avons vouleu faillir à vous advertir.

De nostre part, nous avons plusieurs fois faict entandre à M. nostre gouverneur faire en sorte que ceste ville ne fust despourveue de bledz pour la venue de Vos Majestez : mais ne voïons que aucun tiene compte de y pourvoir. Par quoy vous supplions, Madame, très humblement voulloir commander par de là que l'on en aporte, car c'est la fontaine dont nous avons acoustumé d'estre pourveuz.

Madame, nous supplierons le Createur vous donner en santé très bonne et très longue vie.

De vostre ville de Baïonne, ce XIIe May 1565.

Voz tres humbles subjectz et tres affectionnés serviteurs,

Les lieutenants du Maire, Eschevins et gens du Conseil de la ville de Baïonne.

J. Penne,
Clercq ordinaire.

IV

Relacion de l'arrivée de la Roine d'Espagne. — Advis de Baionne. — Juin 1565 (1).

Monseigneur d'Orleans est party le IXe de ce moys de ceste ville, sur chevaulx de poste, pour aller à Toulouzette, en Espaigne, au devant de la Royne, sa sœur. Il estoit accompaigné de Messieurs le Prince Doulphin (2), ducz de Longueville (3) et de Guise (4), le comte Reingraff (5), des enfans de Monsieur le connestable et plusieurs gentilzhommes en nombre de soixante ou environ, ayans tous des saïes de velours cramoysi, passementez en chamarres et passemens d'argent, les chausses, pourpoinctz, espees, coussinetz et mollettes de mesmes. Le Roy sortit dehors de la ville pour les veoir passer. Il y avoit environ cent chevaulx. Mon dict seigneur d'Orleans et toute sa compaignie font porter des accoustrements, tous d'une mesme parure, pour s'en vestir quand ilz seront arrivez devers la dicte Royne.

Le Roy faict son estat de partir mardy prochain, pour aller à Sainct Jehan de Luz; la Royne passera plus oultre, pour aller jusques à Yreugne (6). Les mareschaux des logis de la dicte Royne d'Espaigne sont arrivez en ceste ville.

Monsieur de Longueville a debatu longuement la presidence contre M. de Guise, et M. de Nemours (7) contre M. de Nevers (8). Le conseil a esté assamblé pour en decider : mais il n'y a esté rien faict. Touteffois pour ce que les dictz sieurs de Longueville et de Guise debvoient partir avec Monsieur, le Roy, la Royne et les princes ensemblés,

(1) Ibid. — Vol. 20647, f° 9.

(2) François de Bourbon, fils du duc de Montpensier, seigneur du Dauphiné d'Auvergne.

(3) Léonor d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, marquis de Rothelin, mort en 1573.

(4) Henri de Lorraine, troisième duc de Guise, assassiné à Blois le 23 décembre 1588.

(5) Philippe Rheingrave, comte palatin, qui servit la France sous les règnes de François Ier, Henri II et Charles IX.

(6) Urrugne, canton de Saint-Jean-de-Luz.

(7) Jacques de Savoie, duc de Nemours, l'un des plus grands capitaines de son temps.

(8) Louis de Gonzague, duc de Nevers par suite de son mariage avec Henriette de Clèves.

après avoir ouy plusieurs raisons d'une part et d'aultre, les depposition des heraultz d'armes, mesmes de celluy du tiltre de Vallois, qui a deposé qu'au baptesme de la dicte Royne d'Espagne Elysabeth, feu M. de Guise, ayul de mon dict seigneur, marchoit le premier après les princes, en quallité seulement de tuteur du duc de Longueville, qui estoit meschin (1), auquel mon dict seigneur de Longueville a succedé, — lequel en oultre allegue sa legitimation et adoption par les Estats pour jouyr des honneurs et dignitez, et entre en rang après tous les princes du sang, sans touteffois pouvoir succeder à la couronne : Sa Magesté a ordonné que, par provision, ledict seigneur de Longueville auroit la dicte presidence et jouyroit de l'estat de grand chambellan qu'il pretend estre hereditayre en sa maison, et ce jusques à ce qu'aultrement en seroit ordonné; leur deffendant, Sa dicte Magesté, au caz qu'ils ne se vouldroient contenter de la dicte provision, de se trouver aux ceremonyes et assistances publiques qui se debvoient faire, et qu'il ne vouloit que leurs differents apportassent aulcune fascherie à l'assemblée. Sur quoy ils se sont contantez de la dicte provision.

M. de Burie (2), qui estoit lieutenant au gouvernement de ce pays de Guyenne, est trespassé le VIe de ce mois, et M. Descars (3) mis en sa place, dont plusieurs s'esbahissent de la faveur qu'il a trouvée. — La compaignie dudict seigneur de Burie a esté cassée. M. de Liours(4), frere de M. de Monluc, a poursuivy ladicte lieutenance et l'a quasi emportée.

M. de Vielleville (5), qui est en Anjou et Touraine pour faire observer les esdictz, a mandé au Roy qu'il ne pouvoit executer sa commission, n'estant le plus fort, et qu'il luy fust permis de prendre forces pour faire obeir Sa Magesté : ce qui lui a esté accordé.

Ces jours passez a esté scellée une lectre patente d'ung don que le Roy a faict au Roy d'Espaigne du corps St-Eugene, qu'on a envoyé querir jusqu'à Saint-Denys pour l'envoyer à Tollede, et a le premier planté la religion chreistenne au dict païs d'Espaigne. Chacun faict son prouffit qui peult. Il vauldra tout plain d'argent en ces quartiers là.

(1) Jeune, en bas âge.

(2) Charles de Coucy, sieur de Burie.

(3) François de Peyrus, comte d'Escars, mort vers la fin du règne de Henri III.

(4) Joachim de Lasseran Massencome, dit le jeune Monluc, seigneur de Lioux, prince de Chabanais, mort en 1567.

(5) François de Scepeaux, sieur de Belleville, maréchal de France.

On tient pour certain que la Reyne d'Espaigne avoit commandement du Roy Philippe, son mary, de ne parler à Monsieur le prince de Condé ny à la Royne de Navarre, s'ils se fussent trouvés par deça, à cause seullement de la religion.

Madame la mareschale de Saint André (1) a emporté tous ses meubles de Fronsac et Couteras, et s'est retirée en une sienne maison prez Agen, nommée Ferrasson, pour estre en plus grande securité, car elle craignoit à Couteras que Monsieur de Villeconyn lui fist de la fascherie et estoit contraincte de entretenir des souldatz pour sa garde. Monsieur de Montluc luy a promis de la garder de force et violence et la faire assister d'un bon nombre de gentizhommes.

On a faict bastir une grande maison, toute de bois, quasi semblable à celle qui fut faicte aux Tournelles à Paris, du temps du feu roy Henry. Il y a une belle grande salle pour le bal, toute tapissée par en hault et tout à l'entour. La Royne de Navarre a envoyé des tapisseries d'or et d'argent fort excellentes, qui ont esté envoyées de Pau, pour parer les salles et chambres de Monsieur le Cardinal (2). Oultre cela, mon dict sieur le Cardinal a achepté tapisseries et meubles precieulz pour accomoder son logis.

Le jour de la Penthecouste, il y a eu si grand presse au temple, où le Roy a touché des escrouelles, qu'une troupe de gens estant tombée sur l'autre sont morts XIIII ou XV petitz enfantz, qui ont esté crevez ou estouffez.

Entre les Espaignolz qui sont mallades des escrouelles icy, en a une partie de Pampelune et pays de Navarroys, qui viennent d'une grande affection voir Monseigneur le Prince, ne se pouvant quasi saouller de le veoir.

V

M de Carnavalet (3) à la royne Catherine de Medicis.

Madame, bien tost après que je heu hier escrit à Vostre Majesté par la montagne, le Sieur Domp Hernando de Toledo vint baiser les

(1) Marguerite de Lustrac, veuve depuis 1562 de Jacques d'Albon, marquis de Fronsac, maréchal de France, connu sous le nom de de *maréchal de Saint-André*. — Elle épousa en secondes noces Geoffroy de Caumont, abbé de Cleyrac.

(2) Charles, cardinal de Bourbon, frère puîné d'Antoine, roi de Navarre, et oncle du jeune prince Henri.

(3) François de Kernovenoi, gouverneur du duc d'Anjou, depuis Henri III. Il mourut en 1571, lieutenant du roi en Anjou, Bourbonnais et Forez.

mains à Monseigneur vostre fils et s'excusa envers luy de ce qu'il l'avoit trouvé en un si mauvais lieu comme est cestuy-cy, disant qu'il le pouvoit recueillir à Arnany (1), qui est meilleur, là où il avoit fait son train. Et aprez avoir tenu à mon dict Seigneur un fort honneste langage d'excuses, le supplia pareillement de l'excuser si pour ce soir là il se retiroit à Fontarabie, qui est à demie lieue d'icy, luy promettant de le venir trouver ce matin entre quatre et cinq pour luy faire compagnie jusque à Arnany, là où Monseigneur doit trouver la Royne, vostre fille, à disner, vous voullant bien assurer, Madame, que mon dict Seigneur, vostre fils, sceut fort bien recevoir le dict seigneur Domp Hernando, et a fort bien reposé cete nuit et vient de s'esveiller tout à ceste heure, qui est si bonne heure, qu'il sera à cheval à cinq heures et arrivera à Arnany devant que le chault soit venu.

Madame, je supplie le Createur vouloir conserver Vostre Majesté en toute prosperité et santé.

Votre très humble et très obeissant serviteur et subjet.

KERNEVENOY.

D'Yron, ce mardy matin, quatre heures, XII juing 1565 (2).

VI

Entrée à Baionne de la Royne Elizabeth.

Le Roy et la Royne partirent le XIIe jour de ce mois de ce lieu de Baionne pour aller coucher à Saint-Jean-de-Lutz, en deliberation d'aller recevoir la Royne d'Espaigne. Le XIIIe, qui fut le mercredi ensuyvant, la dicte dame estant advertie que la Royne d'Espaigne, sa fille, venoit coucher à Fontarabye, delibera d'y aller et de faict se meit en chemin avecques Monsieur le Cardinal de Bourbon; mais à l'heure mesme receut nouvelles que la Royne, sa fille, laissoit le chemyn de Fontarabye pour prendre celuy de Yron, qui estoit le plus court, qui luy feit rebrousser chemin.

Le landemain, qui fut jeudi dernier, Leurs Majestés aïant receu advis par Monsieur d'Orleans que la dicte Royne debvoit passer la riviere qui faict la separation des deux roïaumes, sur le midi, disnerent de bonne heure et incontinant après disner partirent pour aller à

(1) Hernani, village de la frontière espagnole.
(2) Ibid. — Volume 15878, folio 36.

la dicte riviere, jognant laquelle elles faisoient dresser des feuillées (1), laquelle riviere est distante de Saint-Jean-de-Lutz de deux lieues. Y estanz arrivés, attendirent envyron deux heures la dicte venue. Et faisoit ung chault si desesperé que cinq ou six soldatz des bandes d'Estrossy (2) moururent estoffez de chault, en leurs harnois. Et enfin sur les deux heures, on veit la court de la dicte Royne delà la riviere.

Et lors, la dicte Royne, esprise d'une grande joye, passa la dicte riviere et trouva en face celle qu'elle avoit tant desirée. Leurs sallutacions et accollades faictes, se mirent dans le bateau pour venir trouver le Roy, lequel les attendoit sur le bort de l'eau. Le bateau abordé, Sa Majesté se meit dedans accompagnée des Princes de son sang. Et là feirent leurs salutacions, sans se baiser. Lors les compagnyes du dict capitaine Strossy feirent une escopeterie aussi furieuse qu'il estoit possible et furent fort estimées des Espaignols.

Après les salutacions faictes, ilz monterent tous à cheval pour venir coucher tous à Sainct-Jehan-de-Lutz, où estans venus, le Roy se retira en son logis et la dicte Royne d'Espagne au sien, laquelle soupa en compagnye de Madame sa sœur et fut servie par ses damoyselles. Aprés souper, elle s'en alla chez le Roy, avecques lequel elle fut jusques sur les dix heures. Puis se retira en son logis, y estant conduite par Leurs Majestés, lesquelles le soyr mesme resolurent de partir le matin pour venir disner icy et laisser là la dicte Royne qui n'en partiroit que l'après-disner, pour faire son entrée en ceste ville, sur les quatre heures.

Et adviserent de laisser à la dicte dame pour compagnye, avecques Monsieur, Monsieur le Cardinal de Bourbon, lequel s'en voulut excuser, voulant ceder ce lieu à Monseigneur le Prince, son nepveu, lequel selon sa louable coustume, il pousse et advance devant luy le plus qu'il peut. Sur quoy fut conclud qu'il seroit demandé à la dicte dame quelle compagnye des Princes elle desiroit. Le lendemain, comme Leurs Majestés prenoient congé d'elle, elle pria mon dict sieur le cardinal de luy faire compagnye, ce qu'il feit, mon dict seigneur d'Orleans estant à la dextre et luy à la senestre.

Ainsi feit son entrée hier sur les quatre heures. Mais premier que toutes les ceremonies furent faictes et qu'elle entrat au logis du Roy, il estoit huict heures sonnées. Les habitants de cette ville, envyron de

(1) Abris formés de feuillages.

(2) Robert de Strozzi, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis. Il était neveu du maréchal de Strozzi, mort en 1558 au siège de Thionville.

sept à huict cens hommes bien armés, furent au devant d'elle; la plus part des chevaliers de l'ordre et gentilz hommes y furent avecques leurs grands chevaulx. Les cens gentilz hommes la conduisirent depuis la porte de la ville jusques au logis du Roy. Les clefz luy furent presentées et les habitans, à la porte de la ville, luy feirent une harengue et, habillez de leurs robbes rouges, prindrent ung poisle de drap d'or, soubz lequel elle se meit. Et en ceste sorte fut conduite au grand temple, où les presbtres feirent une musicque romanesque qui dura près d'une heure. De là fut menée avec force flambeaux au logis du Roy.

Il y avoit grand train à la suite de ladicte dame, mais quasi tous les gentilzhommes espaignols estoient montez sur meschantes mulles et aridelles et la pluspart portoient valizes devant et derriere. Il y avoit environ xxv ou xxx damoyselles espaignolles, à la suite de ladicte dame, assez bien en ordre, et ung grand nombre d'aultres qui estoient venues devant.

La presse est si grande qu'on ne se peult remuer. Il y a grande crainte, si on y demeure guieres, qu'on infecte la ville. Desja il a esté crié qu'on ayt à faire sortir dehors tous les malades et les faire retirer au village.

Ce matin le duc d'Albe a presenté au Roy les lectres du Roy d'Espaigne, et après Sa Majesté a mené ladicte Royne sa sœur à la messe. Ceste après disner ilz ne sont bougés de logis. Demain, comme on dit, doibvent commencer les tournois.

Le Roy feit hier present à ladicte dame sa sœur d'une belle hacquenée, aussi richement arnachée qu'il est possible : la houlsse est toute couverte de perles et pierres.

Le duc de Savoye a envoyé au Roy quatre grandz chevaulx fort beaux et aussi richement arnachez qu'il est possible. Ce matin ils luy ont esté presentez (1).

A. Communay.

(1) Ibid. F. français, vol. 20647.

GIMBRÈDE

ET SON ANCIENNE COMMANDERIE

ÉTUDE HISTORIQUE

Dans notre étude — écourtée — sur Lupiac (1), nous avons fait remarquer combien est correcte la précision des géographes en général. A l'encontre, nous allons profiter de l'occasion de cet article, pour offrir tous nos remerciements à M. l'éditeur du *Dictionnaire des postes de la République française pour 1882*. En effet, ce gros volume in-8° nous a causé une vive surprise en nous révélant que la commune de Gondrin possède — encore aujourd'hui — un hameau de notre nom, orné de « quatorze habitants. » Aux Pâques prochaines nous chanterons un triple et quadruple *alleluia* pour le fait de cette résurrection, en justes actions de grâces à M. le Ministre des postes et télégraphes.

Je me demande si à la nouvelle édition dudit *Dictionnaire* officiel, le progrès se sera fait à Gondrin, comme partout, à savoir qu'il y aura eu réédification de l'ancien château de Thezan (*Hospitium*, dit un acte de foi et hommage de l'an 1419); puis relèvement de son église avec l'autel recouvert de son rétable, qui sert à cette heure de chambranle à une cheminée d'un électeur voisin...; enfin, j'espère aussi, que pour achever le prodige, les quatorze habitants — actuels — dudit hameau de Thezan auront, en bons

(1) Voyez notre livraison de nov. 1883 (t. XXIV), p. 485.

patriotes, crû et multiplié suffisamment pour mériter d'être dotés d'un édifice scolaire à lui particulier. C'est mon vœu !

Venons à Gimbrède.

En 1761, d'après Expilly, Gimbrède, bourg au pays de Lomagne en Gascogne, diocèse de Lectoure, comptait dix feux et quarante bellugues de feux.

En 1861, un ouvrage publié « sous les auspices des autorités du département (du Gers) et honoré de la souscription de la Société de l'histoire de France (excusez!) » nous apprend que Gimbrède, situé au nord du département et distant de Miradoux de six kilomètres, a une population de 923 habitants.

Ainsi bien renseignés, nous allons essayer de remonter le passé, en complément historique.

Or, Gimbrède fut le chef-lieu d'une préceptorie des Templiers, devenue plus tard commanderie des Hospitaliers; il relevait de la maison-mère de Golfech, que les découpeurs de la France, en 1791, ont reléguée dans le département de Tarn-et-Garonne, si nous ne nous trompons pas. Dès le XIIe siècle, l'Agenais, chevaleresque comme tout le Languedoc, avait grandement participé à l'œuvre des Croisades; et le pays se trouva, par suite des donations de tous les seigneurs de la contrée, couvert d'établissements à la fois militaires et agricoles, régis par des chevaliers de l'Ordre du Temple : Sainte-Quitterie, Sauvagnas, le Nomdieu, Sainte-Foi de Jérusalem, les Tours de Mérens près Agen, les châteaux de la Roque-Timbaut, de Bourdiels, de Cuzorn, de Salaveille, Castel-Jaloux, Port-Sainte-Marie, et une foule d'autres localités, encore presque désertes, incultes, devinrent bientôt des centres fertiles et populeux, grâce à cette Milice, en même temps conquérante et civilisatrice, aussi bien en Afrique qu'en Europe.

De là l'envie profonde du pouvoir, qui amena la spoliation de cette opulente confrérie du Temple.

Ayant donné jadis dans la *Revue de Gascogne* la liste des chevaliers du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem qui ont administré la commanderie d'Argentens en Agenais (1), nous y avons ajouté des commentaires généraux sur ces deux illustres confréries, que nous ne pourrions répéter ici qu'à titre de plagiaire privé.

Donner la série des commandeurs de Gimbrède, c'est à peu près donner celle de Golfech, bien que dans les chartes, actes et titres, beaucoup de chevaliers ne portent que la dénomination de commandeur de Gimbrède, suivant l'usage établi dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem de dédoubler les commanderies, suivant les circonstances.

En 1240, frère Arnaud Arroy avait le titre de précepteur de la maison du temple de Golfech, Gimbrède et autres membres de ladite perceptorie. Nous trouvons après lui :

Frère Guillaume de Cantemerle, en 1268;

Frère Robert del Puech, en 1284;

Frère Raynaud de Cardaillac, en 1285;

Frère Armand du Brouil (*de Broglio*), en 1292, qui paraît avoir été à Gimbrède le dernier représentant de la vaillante milice du Temple.

Entré dans le domaine de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le lieu de Gimbrède eut pour premier administrateur, en 1314, frère Bernard de Saint-Maurice.

Quelques années plus tard, par son testament dicté au lieu de Volps, le 28 mars 1327, Pierre de Bordes, chevalier, seigneur de Launac, frère de feu Bertrand de Bordes, cardinal et camerlingue de la sainte Eglise Romaine, et de messire Guillaume de Bordes, évêque de Lectoure, fit de nombreux legs aux établissements religieux de l'Agenais et du Condomois, et notamment à l'église Saint-Georges de Gimbrède.

A l'encontre de tant de vieilles races disparues, nous nous

(1) *Revue de Gascogne*, t. xx, p. 120.

plaisons à rappeler ici que de ce Pierre de Bordes, mari de Réale de Faudoas, les descendants sont encore en pleine vie. La série de leurs générations se combine chronologiquement d'alliances directes avec les du Bouzet de Roquepine, de Montlezun, de Galard, de Bergues d'Escalup, Brunet de Lartigue, Ponteils de Castillon, de la Briffe de Ponsan, de Thezan de Gaussan, de Lary de la Tour, de Paty du Rayet, de Fontelieu de Jaulin, etc. C'est ainsi qu'à travers les vicissitudes politiques, avec « des hauts et des bas, » comme on dit vulgairement, s'établit en vérité parfaite le passé de MM. Abdon et Nestor de Bordes, qui résident, l'un au château de Meillan, l'autre à Bégué en Cazaubon (Gers).

En 1343, Guillaume-Arnaud d'Artigues (*de Altigiis*) est dit commandeur de Gimbrède — *preceptor domûs seu loci de Gimbredâ;* — et l'on voit que le 7 novembre de ladite année, Guillaume de la Tour, damoiseau, comme lieutenant de ce commandeur, fut présent au procès-verbal de mise en possession faite par les commissaires du roi Philippe de Valois, en faveur de Jean, comte d'Armagnac, des vicomtés de Lomagne et d'Auvillars et du lieu de Monségur, au diocèse de Bazas, que le roi avait longtemps tenus sous sa main.

Peu après, Bertrand de Candes est qualifié précepteur de l'hôpital de Gimbrède, dans un acte d'hommage rendu au comte d'Armagnac.

En 1374, nous trouvons frère Pierre de Capluc avec la qualité de procureur de messire Baptiste de Rolland, grand-prieur de Toulouse et commandeur de Gimbrède, membre de Golfech.

Sur ces entrefaites, Jean-Fernand de Heredia avait été élevé à la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Nous n'avons pas à parler ici des événements qui survinrent sous ce grand-maître; nous dirons seulement que le commandeur de Gimbrède faisait partie de l'expédition qui amena la prise de la ville de Patras. En effet, un « instru-

ment en parchemin » signé de Jean de Fontanges, nous apprend que surséance fut accordée, en 1377, par le comte d'Armagnac, en faveur du commandeur de Gimbrède, pour prêter l'hommage dû, « jusqu'à ce qu'il seroit de retour de la mer où il estoit allé. »

En l'année 1400, frère Mathon du Mas (*de Manso*) administrait Gimbrède; et parmi les vieux chevaliers retirés dans cette maison figurent frère Bérenger de Gozon et Begon de Cabassy. Le 1er octobre 1418, ledit « religieux homme, messire Mathon du Mas, chevalier, précepteur et seigneur du lieu de Gimbrède, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, » comparut en la maison d'Ispan de Doucet (*de Dulceto*), damoiseau, à Lectoure, et avoua tenir en fief noble et gentil du comte d'Armagnac, à cause des vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, le lieu de Gimbrède, en toute justice, haute, moyenne et basse.

Frère Bernard de Montlezun était commandeur de Gimbrède en 1465 et 1477. Après lui, frères Bernard de Tayac (1479), Pons d'Auriac (1481), Manaud de Vicmont (1488), Odon de Gaugis (1494), sont qualifiés commandeurs de Gimbrède. Ce dernier jouissait, à la même époque, du bénéfice de la commanderie de Burgand, dont l'église était alors desservie par frère Pierre de Saint-Pé, d'une famille noble du Condomois. Ce même Odon de Gaugis, par acte du 21 août de ladite année 1494, « bailla à nouveau fief, selon les us et coutumes de Gimbrède, à Pascal de las Bordes, une place pour bâtir une maison, située audit lieu de Gimbrède, confrontant d'une part avec la place d'Arnaud de Thezan et avec deux rues publiques, et aussi avec les places vacantes dudit commandeur, sous huit liards d'obole, payables à la Toussaint avec les acaptes. Acte retenu par Me La Rigaudère. »

En 1510, frère Robert de Durfort administrait la commanderie de Gimbrède. Il eut pour successeur :

Jeau de Roquelaure, dont la famille devait compter après

lui sept membres admis dans cette illustre chevalerie, entre autres Pierre de Roquelaure de Saint-Aubin, élu grand-commandeur en 1598, puis grand-prieur de Saint-Gilles en 1600.

Viennent ensuite frères Gabriel de Pomeyrols (1524); Honorat de Grâce (même année); Georges de Manas (1534); Guillaume de Roquefeuil (1536); François de Saignes (1538); Jean de Bordes (1545); Jean de Malran (peut-être de Magnan), en 1547. Nous voyons au nombre des chevaliers qui, en 1522, se trouvaient aux revues passées par le grand-commandeur et les commissaires à ce députés, à la veille du fatal siège de Rhodes, un Jean de Magnan, et l'on sait que l'orthographe des noms propres fut traitée sans conséquence jusqu'au siècle dernier. La notoriété était tout.

Frère Pierre de Gozon, des seigneurs de Melac, dont les preuves pour l'entrée dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avaient été faites en 1516, était administrateurr de la commanderie de Gimbrède en 1556. Il portait donc depuis quarante ans l'habit de l'ordre. Qui ne connaît la légende de Dieudonné de Gozon, mort grand-maître de la Sainte Milice?

Originaire du Rouergue, Dieudonné de Gozon, qui parvint si ingénieusement et si courageusement à tuer l'énorme crocodile dont les habitants de l'île de Rhodes étaient si terrifiés, comptait de longs services dans l'ordre, lorsqu'en 1346, il fut solennement reconnu grand-maître. Electeur, après s'être lui-même franchement désigné au choix des autres électeurs, comme se jugeant le plus digne, il fut aussi le premier à solliciter du Souverain-Pontife de le relever de la Grande Maîtrise, quand l'âge et les infirmités lui dictèrent son arrêt. Il venait d'obtenir la faveur de sa démission, quand il mourut subitement en 1353. On n'inscrivit sur son tombeau que ces mots : « *Cy gist le vainqueur du dragon.* »

Frère Charles du Rouch succéda à Pierre de Gozon. L'on

compte après lui frère Etienne d'Arzac (1561) et le chevalier de Romegas.

Né de Jean d'Aux, fils puîné de Guillaume d'Aux, habitant la maison de Lescout en la paroisse de Jegun, au diocèse d'Auch, Mathurin d'Aux, dit *le Chevalier de Romegas*, eut une vie des plus aventureuses. Entré dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1547, il devint successivement commandeur, grand-prieur de Toulouse et d'Irlande, et fut fait, en 1575, général des galères de la Religion. Romegas voulait davantage. Au commencement de l'année 1581, il fomenta une assemblée séditieuse et se fit nommer lieutenant du Magistère. Cette assemblée aboutit, dit Vertot, « à suspendre de l'autorité légitime un grand-maître recommandable par sa sagesse, sa piété et sa valeur, pour mettre à sa place un chevalier (ledit Romegas) dévoré d'ambition, brave, à la vérité, et heureux dans ses courses, mais féroce, cruel à l'égard des ennemis, et qui ne méritait que la qualité d'un redoutable corsaire. » Venu à Rome pour essayer de se justifier, Romegas sollicita une audience du Souverain-Pontife; mais il lui fut répondu qu'elle ne lui serait accordée qu'après avoir abdiqué le titre de lieutenant du Magistère. Saisi de rage, il y mourut au mois de décembre de la même année 1581.

Frère Pierre d'Esparbès de Lussan est qualifié en 1582 commandeur de Gimbrède. Vincent de Savaillan (sans doute de la famille de Mauléon et qui ne figure pas dans la liste des chevaliers de la Langue de Provence donnée par l'abbé de Vertot) gouvernait Gimbrède en 1629. Frère Géraud de Béon de Massès fut pourvu de cette commanderie en 1640; frère Antoine de Blacas-Varignon, reçu dans l'ordre en 1604, en jouissait en 1657, et frère Christophe de Baroncelli-Javon en 1682. Frère Bertrand de Laroquan d'Aiguebère, procureur de la vénérable Langue de Provence, était titulaire de la commanderie de Gimbrède en 1699.

Au XVIIIe siècle, Gimbrède et Golfech eurent pour bénéficiers : Jean Gautier d'Aiguines, reçu dans l'ordre en 1643, titulaire en 1701; François de Pontevès-Bargême (1712); François de Raimond-Modène-Pomerols (1716); André de Grille, entré dans l'ordre en 1772, capitaine des vaisseaux de la Religion, puis grand'croix (1733); enfin, en 1782, le bailli de Baroncelli-Javon, qui paraît en avoir été le dernier commandeur.

Voilà le passé de Gimbrède.

L'abolition effective de l'Ordre de Malte, accompagnée de la spoliation révolutionnaire de ses biens, en détruisant cette ancienne commanderie, a enlevé à Gimbrède son prestige historique et a descendu cette localité au niveau égalitaire de toutes les communes de France. Il est vrai qu'en retour, ce fait l'a appelée à jouir du bénéfice des temps nouveaux : agents des contributions indirectes, percepteur, garde-champêtre, gendarmes, etc. Ces avantages ne se discutent pas. Ceci soit dit en simple explication, pour quiconque nous accuserait de faire de l'opposition au présent. Soit encore, si l'on veut, en seule opposition possible : l'opposition des idées et des souvenirs...

Absolument sûr de nous-même, et pour ne pas surcharger notre texte, nous avons supprimé toute indication d'origine (1). Mais nous eussions voulu ajouter, comme correctif d'une aridité nominale, quelques notes succinctes sur chacun des titulaires du bénéfice de Gimbrède. A quoi bon? Les

(1) Malgré notre confiance bien justifiée en l'érudition de l'auteur, nous regrettons qu'il ait adopté cette méthode, qui n'est pas celle de la *Revue*; d'autant que nous aurions voulu être éclairé sur les preuves de certains faits plus ou moins contestés ou nouveaux, tels que Lescout (en Jegun) attribué au chevalier de Romegas, et les commanderies de Salvagnas, le Nomdieu, Sainte-Foi et Casteljaloux attribuées au Temple, tandis que le savant historien du Grand-Prieuré de Toulouse, M. Ant. du Bourg, en rapporte l'origine à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Nous devons, au reste, signaler dans l'*Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse*, les pages relatives à Gimbrède (325-334) comme un complément indispensable de la présente étude. — L. C.

morts vont vite, dit une ballade, et les vivants, tout à leurs appétits, n'ont plus même le temps de dire la sainte formule : « Dieu leur fasse paix! » Cela se remarque surtout dans ce qu'on appelle encore *le monde*. On s'y occupe de chevaux avant toute œuvre, et les jockeys ont l'insigne honneur d'être *tutoyés* par *monsieur* et même par *madame*... Ainsi vit-on, au jour le jour, spéculant ici et là, et jouant... Et nul ne regarde plus en arrière. Que sert de se soucier de ses pères, de ces vieux ossements — *grandia ossa* — qu'on ne peut escompter chez un changeur?... Et combien en est-il de ceux-là? Sûrement inconscients, ne descendent-ils pas à l'égal de ceux qui, par envie et sortis des bas-fonds sociaux, se raillent du passé, en sorte de revanche? Ne les secondent-ils pas merveilleusement dans l'incessante démolition qui se fait du grandiose et glorieux édifice des ancêtres?...

Pour nous, nous aimons le passé; nous gardons pieusement le culte de nos devanciers, et nous honorons ceux qui se sentent encore dans les veines du sang des vieilles races; ceux qui portent dignement leur nom; et, au milieu de ces temps si troublés, si assombris, se montrent, en fugitives éclaircies, comme les derniers rayons de ce passé séculaire qui s'en va sans retour!... Oui, nous aimons le passé, pour ce qu'ont souffert nos pères, pour les précieux souvenirs moraux et matériels qu'ils nous ont légués, en constante préoccupation de leur vie; parce qu'enfin ils ont été partout et toujours, — sauf dans quelques bagarres religieuses et civiles, — honnêtes, grands, forts, loyaux et généreux! Oui, nous vous aimons, ô morts délaissés, oubliés, conspués même parfois... Est-ce donc trop qu'il se trouve encore, çà et là, quelques vivants — des morts de demain aussi — qui songent encore à vous avec amour et respect filial!

DENIS DE THÉZAN.

LETTRES INÉDITES

COMPLÉTANT LA NOTICE SUR

JEAN DE LAUZIÈRES-LA-CHAPELLE (1)

IV

Lettre de M. de La Chapelle à M. de Ruffec.

Monsieur, puisque les difficultés du passage de Xainctes en ce que je vous ay faict remonstrer par le cappitaine Dallon (2) ne vous est si aparent que avez voleu changer de deliberation, et ce qui, en ce qui m'en a esté remonstré, m'est venu d'autre part de la cognoissance que j'ay despuys eu de la necessité, il ne tiendra à moy que les choses ne succedent ainsin que les esperez; et si illec demeurez à ceste fin, j'en seray très aise, et suis pour cest effaict deliberé faire nostre arresté, et vouldrois de bon cueur que fussions desjà passés tant pour entiere ruyne que font ceulx qui sejournent encores en mon gouvernement, attendant le canon lequel n'est encores si près que je pançoys, que pour le service que desirons faire au Roi. Cependant je vous veus bien dire que le chemin que j'ay entendeu que le canon tient, qui est vers Mata, vous y treuverez les reistres qui y ont sojourné troys sepmaines, et me semble que le meilleur seroict qu'il passat par Roillat, Jarnac et Congnac et pont de Jibersac, qu'est le chemin de Xainctes tout le long de l'eau, là où trouveront como-

(1) Voyez *Revue de Gasc.*, XXIV, 304, 505; XXV, 373.

(2) Brantôme, dans son livre des duels, cite avec éloge « le capitaine Dalon, du païs de Xaintonge..... Il estoit le second des trois freres, tous trois eslevés de monsieur le mareschal de Biron. » Il eut querelle « en l'armée où commandoit mon dit sieur le mareschal, » avec un gentilhomme du Languedoc, « le capitaine Castelnau, gentil et vaillant soldat, bien qu'il fust fort jeune... brave race, dont j'en ay cognu quatre freres très vaillants;..... et s'allerent tous deux tuer, dont ce fust grand dommage. » (*Anecdotes touchant les duels*, édition Sambix, page 159). Biron n'ayant été créé maréchal qu'en 1577 et n'ayant commencé à commander en chef les armées qu'en 1580, on doit placer après cette date le duel qui coûta la vie au capitaine Dalon et à Castelnau. Dans la suite de ces lettres il est plusieurs fois question du capitaine Dalon.

dité de vivres, car dessa n'en y a aucune, ny je n'en puis donner, que sera l'endroict (1)... Il est necessaire que vous faictes porter vivres par les reitres pour quaitre jours, ou autrement il y a dangier de quelque inconvenient pour les raisons que je vous diray.

La Chapelle.

Copie pour lettre envoyée par M. de La Chapelle à M. de Ruffec, le 1er febvrier 1575.

V

Lettre de M. de Ruffec à M. de La Chapelle.

Monsieur de La Chapelle, j'ai receu infiniment grand plaisir d'avoir seu par la lettre que m'avez escripte par ce porteur que soyez revenu à nostre premiere entreprise; car j'espere que avec l'aide de Dieu et la vostre que j'estime beaucoup nous executerons ce que nous avons entrepris. Nostre infanterie et artillerye sera jeudi à La Chapelle, et pensois que les reistres que mene Monsieur de Guron (2) ne fussent si advancez vers vous qu'ils sont, de quoy je suis tres mary. J'ay mandé aux commissayres des vivres pour leur faire porter ledit jour leur munition et du pain et du vin pour nostre infanterye. Tant que nous serons deça l'eau, je feray fournir la munition, mais quant nous aurons passé se sera à vous à y adviser. Je fais venir par eau quelques pouldres et bouletz d'Angoulesme et fais lever cinquante pionniers en la chastellanye de Coignac, parce qu'il n'y en a pas un avec nostre artillerye. S'il vous plaisoit en faire lever autres cinquante vers Xainctes sans aucuns habillemens, je leur feray donner par jour cinq ou six soulz; comme nous adviserons le chemin que me mandez debvoir tenir l'artillerye. Les deux

(1) Formule de fin de lettre.

(2) Gabriel de Rechignevoisin, seigneur de Guron, gouverneur des ville et château de Luzignan, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, célèbre par sa défense de Luzignan en 1569. Trahi par son lieutenant, qui introduisit dans la ville les troupes de l'amiral de Châtillon, et surpris dans sa chambre, il n'échappa à la mort que grâce au dévouement de sa femme, qui se jeta entre le traître et lui et reçut le coup qui lui était destiné. Guron eut le temps de se sauver dans le donjon du château avec douze braves; il y tint bon jusques à l'arrivée des secours, et sauva Luzignan. Le roi en reconnaissance de cette action le nomma lieutenant-général de ses armées. (Voyez l'*Histoire* de de Thou et les mémoires de l'époque.) Guron fut moins heureux au mois de juillet suivant : Coligny revint avec toutes ses forces, assiégea Luzignan et y entra le 21 juillet 1569.

premieres cornettes de reistres que M. le duc de Montpensier m'a envoyées, les chevaux legers, ma compagnye et celle de Monsieur de Fervaques (1) tiennent tous les villages que me nommez par vostre dicte lettre. Je vous supplie en l'honneur de Dieu de faire donner ordre pour les vivres quant nous serons passez la Charante et pour les pionniers, car je m'asseure que cela faict, tout nostre cas yra bien. Esperant de vous voir bientost, je ferai fin à la presente par mes plus affectionnées recommandations à vostre bonne grace, priant le Createur vous donner, Monsieur de La Chapelle, en parfaicte santé heureuse et contente vye. Du camp de Jarnac, ce premier febvrier 1575.

Vostre bien obeissant compaignon et affectionné meilleur amy,

RUFFEC.

VI

Lettre du duc de Montpensier à M. de La Chapelle.

Monsieur de La Chapelle, j'ay reçeu vostre lettre, ensemble entendu le sieur de Madronnet (2) et plusieurs choses qu'il m'a remonstrées et speciallement pour le regard du commendement, lorsque monsieur de Ruffec avecques l'armée sera en Sanctonge, avec lequel je suys tres asseuré que vous deulx estant ensemble userez d'ung si prudent et mutuel accord, comme tous deux le debvez faire et dont je vous prye; comme aussi en pareil j'en escriptz au dict sieur de Ruffec; m'asseurant, si ainsy le faictes, le Roy monseigneur l'aura à bien grand plaisir et contentement; et n'en pourroyt, au cas que vous ne vous accordissiez, advenir si non choses qui prejudicyeront grandement le service du Roy mon dit seigneur. Mays si vous ne pouvez vous accorder, il me semble que plustost seroyt le meilleur qu'après que le dit sieur de Ruffec auroit avec les forces faict et executté ses entreprises, qu'elles vous fussent envoyées. Et cependant vous pou-

(1) Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, comte de Grancé, créé plus tard maréchal de France par Henri IV.

(2) Le 11 septembre 1533, Biron dépêcha vers la cour le sieur de Madronnet. M. Edouard de Barthélemy, éditeur de la correspondance du maréchal de Biron, place sous ce nom la note suivante: « Gentilhomme saintongeois d'une très ancienne famille alliée aux d'Aubigné, aux d'Aguesseau, aux Sainte-Hermine, etc., et presque toujours fidèle à La Réforme. » (*Correspondance inédite du maréchal de Biron*, p. 96). Ailleurs il est appellé « le secretaire Madronnet, » sans doute secrétaire d'Etat. (Lettre du 14 avril 1574, *ibid.*).

vez donner ordre sans avoir commission de moy, actendu vostre pouvoir, à la recharche des vivres pour la nourriture de la dite armée; ayant touteffoys en singuliere recommandation les maisons des catoliques et plustost prendre les vivres des rebelles. Et pour le regard de ce que le dit Madronnet m'a remonstré pour l'autorisation des sauvegardes que vous baillez à ceulx qui vouldront reprendre le service du Roy et remettre en vos mains ce que par debvoir et commandement de Dieu y doibvent à Sa Majesté, j'entends et vous prie les auctoriser et faire garder inviolablement de tout mon pouvoir, ce que je vous prie croire et asseurer. Et n'estant ceste à aultre effect, je me recommanderay de bien bon cueur à vostre bonne grace et prie Dieu, monsieur de La Chappelle, vous tenir en sa garde. De Champigny, ce iij^e febvrier mvclxxv.

Voustre entierement meilleur amy,

LOYS DE BOURBON.

VII

Lettre de M. de Ruffec à M. de La Chapelle.

Monsieur de La Chapelle, j'ay receu la lettre que m'avez escripte par ce porteur, vous asseurant que la munition que m'avez envoyée est venue bien à propos et suys d'advis que celle qui est à Taillebourg soit distribuée aux regimens de monsieur de Serriou (1), comme ilz passeront l'eau au dit lieu et qu'ilz viennent loger à Nievil et Saint-Georges, afin qu'ilz nous puissent joindre au premier logis que nous ferons après celui de ce jour. Je ne doubte poinct que les ennemys ne facent ce qu'ilz peuvent pour assembler leurs forces

(1) Roger de Sarrieu, souvent appelé *Sarriou*, mestre de camp du régiment de son nom, qui prit après sa mort le nom de *Picardie*, un des plus intrépides capitaines gascons du XVIe siècle, appartenait à la branche des seigneurs de Martres en Comminges. Les histoires et les mémoires du temps sont pleins des récits de ses exploits. Le chevalier de Roussel lui consacre la notice suivante dans son *Histoire du régiment de Picardie* : « Roger Sarrieu, ou dit Sarriou, servit avec beaucoup de distinction à la tête d'une vieille bande; il fut incorporé avec sa compagnie en 1562 dans le régiment de Richelieu et en fut tiré en 1563 pour entrer dans celui des Gardes-Françaises que Charles IX formoit : il eut en 1567 commission de Mestre de Camp, et en 1569 le tiers de ce régiment, alors Strozzi, dont il forma un régiment de son nom, connu aujourd'hui sous celui de Picardie : il le garda jusqu'à la fin de 1577, ou au commencement de 1578, qu'il s'en démit ou mourut. » (*Essais historique sur les régiments d'infanterie, cavalerie et dragons* par M de Roussel, *Picardie*).

pour opposer à nostre entreprise, mays je ne voy poinct qu'ilz ayent assez de fons pour ozer entreprendre aucune chose sur nous. Je suys très mary de vostre maladie et me semble que vous ferez bien d'envoyer querir ung clistere (1) à Xainctes et le prendre aujourd'huy que nous ne faisons pas grande journée, et demain que vous prenez quelque aposeme (2) ou autre chose legere; ce que vous pouvez bien faire, car il nous fauldra sejourner. Il ne fault pas que vous soyez malade à ceste heure, car vous me ferez trop de besoing et vous trouveray bien à dire. Esperant que ce ne sera rien, je ne vous feray la presente plus longue que pour me recommander bien affectueusement à vostre bonne grace et prier le Createur vous donner, monsieur de La Chapelle, en bonne santé heureuse vye. Du camp à Puysany, ce ixeme de fevrier 1575.

Vostre bien obeissant et affectionné bon amy,

RUFFEC.

Il me semble qu'il seroit bon d'advertir monsieur de Guron du logis des reistres pour aujourd'huy, qui est à Lancras, Saint-André, de Saint-Blanseau et Favaux. Je fais une despesche à la Cour, s'il vous plaist d'y escripre par ung gentilhomme que je y envoye exprès.

(*A suivre.*) J. DE CARSALADE DU PONT.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE.

PUBLICATIONS AGENAISES.

I

RECUEIL DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN. Deuxième série, tome VIII. *Agen, imprimerie veuve Lamy*, 1883. In-8° de 301 pages.

Ce volume contient une série de mémoires fort intéressants, que je vais passer rapidement en revue.

Le premier est intitulé : *Un ancien évêque d'Agen inconnu jus-*

(1) Ce mot, qui n'a pas besoin d'explication, était reçu dans le langage au XVIe siècle, il n'avait pas encore de synonyme. Au XVIIe siècle il n'était plus employé que dans le langage burlesque; l'Académie lui substitua celui de *lavement;* aujourd'hui nous employons le terme plus vague de *remède.*

(2) Potion médicinale faite d'une décoction d'herbes. Le mot *apoxème*, quoique peu usité, est encore dans le *Dictionnaire de l'Académie.*

qu'à nos jours, par M. le chanoine Hébrard. On sait qu'en l'an 585 eut lieu un concile de Mâcon, auquel presque tous nos évêques assistèrent, et qu'en 673 se réunit à Bordeaux un concile dont on connaît les actes et la liste des évêques souscripteurs (1); mais entre ces deux conciles règne une très grande obscurité. Cette lacune est en partie comblée par la liste des évêques souscripteurs du concile de Paris qui eut lieu en 615. Un savant allemand, le docteur Friedrich, a trouvé à la Bibliothèque de Munich les actes de ce concile avec les signatures des évêques. Depuis qu'il en a fait la publication (1867), M. l'abbé Charles Bellet, membre de la Société d'archéologie de la Drôme, a découvert que le texte de ce concile n'était pas inédit, et lui-même, dans un mémoire intitulé *Note critique concernant Syagrius II, évêque de Grenoble* (Vienne 1880), a publié de nouveau la liste épiscopale. Ce texte ajoute un nom de plus à la série des évêques d'Agen. Comme un document de cette importance ne saurait être trop connu, M. le chanoine Hébrard a eu l'excellente idée de le transcrire intégralement à la suite de son mémoire. Voici, d'après cette dernière publication, quelques noms nouveaux d'évêques de la Novempopulanie.

1° *Ex civitate Elosa* (2) *Leodomundus episcopus*. — Cet évêque d'Eauze est placé parmi les métropolitains, qui occupent la tête de la liste. — Après *Laban*, qui se fit représenter au concile de Mâcon (585), après *Didier*, son indigne successeur, il faut inscrire désormais *Leodomundus*, qui assista au concile de Paris en 615; puis viennent : *Senoch*, *Sedocus* ou *Sidocus*, qui signa en 625 les actes du concile de Reims; *Paterne II*, qui souscrivit une charte de Corbie en 662, et enfin *Scupilion*, du concile de Bordeaux de 673 (3).

2° *Ex civitate Vico Julio Palladius episcopus*. — L'évêque d'Aire *Rustique* assista au concile de Mâcon; c'est après lui qu'on doit placer l'évêque *Pallade* du concile de Paris; puis viennent *Philibaud* (père

(1) *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), t. II, Preuves, col. 40 à 42. — Notre rédacteur en chef a publié une étude sur ce concile dans la *Revue de Gascogne*, t. X, p. 455. Il faut y joindre une communication de M. Tamizey de Larroque, t. XII, p. 425.

(2) Je remarque la forme *Elosa*, qui se trouve dans une inscription chrétienne et antique (*R. de G.*, XXIV, p. 11). Grégoire de Tours dit aussi *Helosensis episcopus*.

(3) Grégoire de Tours, *Hist. eccl. des Francs*, VIII, 22. — *Hist. gén. de Languedoc*, II, Preuves, col. 42; IV, p. 366. — Dom Brugèles, pp. 46 et 47. Monlezun, I, p. 214. — *Rev. de Gasc.*, X, p. 459.

de saint Philibert, d'Eauze) et *Ursus;* ce dernier siégea au concile de Bordeaux de l'an 673 (1).

3° *Ex civitate Vasatis Gudualdus episcopus.* — L'évêque de Bazas qui assista au concile de Mâcon se nommait *Oreste; Gudualdus,* du concile de Paris, est le successeur le plus immédiat que nous lui connaissions; puis vient *Gundulfe,* du concile de Bordeaux (2).

4° *Ex civitate Cura Victor episcopus.* — M. le chanoine Hébrard remarque que la liste des évêques renferme de nombreuses incorrections, et parmi les noms devenus méconnaissables il cite celui de *Cura,* qui nous occupe, et celui de *Latona,* dont nous allons parler. Il pense qu'on peut voir dans *Cura* une abréviation de *Lascura.* Je ferai remarquer que le nom de *Lescar* n'était probablement pas connu à l'époque mérovingienne; on ne trouve en effet dans Grégoire de Tours que *Urbs Benarna* (3).

5° *Ex civitate Latona Palladius episcopus.* — « *Latona,* dit le savant chanoine, pourrait bien désigner l'ancien évêché de Lectoure, *Lectora.* Entre ces deux mots la différence n'est pas grande et l'erreur du copiste serait facile à expliquer. » Je dois faire remarquer cependant qu'un lieu nommé *Latona,* aujourd'hui Saint-Jean-de-Laosne (Côte-d'Or), est mentionné par Frédégaire dans sa *Chronique* (§§ 58 et 90) (4).

6° *Ex civitate Consarannis Joannes episcopus.* — Cet évêque de Conserans nommé *Jean* est le prédécesseur de *Maurolenus* du concile de Bordeaux (5).

7° *Ex civitate Lorione Helarianus episcopus.* — *Lorione* doit être *Oloron,* ainsi que l'a pensé M. le chanoine Hébrard. Donc entre *Lucerius,* du concile de Mâcon, et *Astemon,* du concile de Bordeaux, il faut inscrire *Helarianus* ou *Hilarien* (6).

(1) Grégoire de Tours, VII, 31.—*Hist. gén. de Languedoc,* II. Preuves, col. 42. — *Rev. de Gasc.,* X, p. 459. — Monlezun, I. pp. 201, 211, 227. — *Palladius* et *Ursus* manquent dans la notice sur les évêques d'Aire récemment publiée par M. l'abbé Cazauran dans le *Bulletin de la Société de Borda* (1884, p. 21).

(2) Grégoire de Tours, *Hist. ecclésiastique des Francs,* VII, 31. — *Hist. gén. de Languedoc,* II, Preuves, col. 42. — *Rev. de Gasc.,* X, p. 461. — Monlezun, I, p. 211.

(3) Grégoire de Tours, *Hist. ecclés. des Francs,* IX, 20. — Voir aussi, dans l'édition de M. Guizot, le dictionnaire géographique.

(4) Dictionnaire géographique, dans l'édition de M. Guizot.

(5) *Hist. gén. de Languedoc,* II, Preuves, col. 42. — *Rev. de Gasc.* X, p. 461.

(6) *Hist. gén. de Languedoc,* II, Preuves, col. 42. — *Rev. de Gasc.* X, p. 461. — Monlezun, I, p. 211.

Comme on le voit, le mémoire de M. le chanoine Hébrard comble des lacunes importantes dans l'histoire ecclésiastique.

— Le second écrit que je trouve dans le recueil agenais est la première partie de l'*Epigraphie antique de la Gascogne,* de M. Bladé. Je passe sans m'arrêter sur ce grand travail; on ne pourra, en effet, en rendre compte que lorsqu'il sera complet.

— Après le catalogue des inscriptions vient le *Catalogue des coléoptères du Gers et du Lot-et-Garonne* (troisième partie), par notre savant compatriote, M. l'abbé Delherm de Larcenne, directeur au collège de Gimont. On y rencontre à chaque page le nom ou les initiales d'un autre entomologiste du Gers, M. l'abbé Lucante, curé de Courrensan (1). En parcourant ce travail si bien ordonné, en considérant comme les sciences naturelles savent classer méthodiquement tous les êtres de la création et caractérisent chaque individu d'un mot net et précis, je me disais qu'il serait bien utile de classer ainsi tous les monuments, de n'employer jamais un terme scientifique qu'avec son sens propre, et de cesser à propos d'archéologie de faire de la littérature.

— Je ne m'arrête pas davantage sur le mémoire de M. Lacroix intitulé *Des sigles E. C. sur quelques tiers de sol mérovingien,* sur *le Supplément aux Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais,* de M. Tholin, non plus que sur les *Coutumes de Lafox,* publiées par notre savant, modeste et zélé collaborateur, M. Cabié. M. Couture a déjà rendu compte ici même du second de ces écrits (2), les deux autres sont étrangers à notre région gasconne.

— Le volume se termine par un mémoire de M. Adolphe Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculure, sciences et arts d'Agen, sur *Fr. Philon et son Virgile evangelisant* (3). J'extrais de cet excellent écrit un passage relatif à notre histoire littéraire. Il s'agit de Jean d'Escorbiac, seigneur de Bayonette, neveu de du Bartas et grand ami de D'Astros. C'est l'auteur de deux sonnets insérés en tête des *Quouate Elomens ;* l'un de ces sonnets renferme l'anagramme dont notre rédac-

(1) Voir sur les publications de ce savant naturaliste, *Revue de Gasc.*, XXII, p. 298.

(2) *Revue de Gasc.*, XXIII, p. 481.

(3) MM. Ph. Tamizey de Larroque et Léonce Couture avaient appelé ici même (*R. de G.*, XXI, p. 296) l'attention sur Fr. Philon, mais sans signaler le *Virgile evangelisant*, traduction en vers français d'un centon virgilien d'Alex. Ross. (Agen, Jean Gayau, 1638.) Ce vol. in-12, impr. en italiques et devenu fort rare, se trouve à la Bibliothèque agenaise, annexée aux Archives départementales de Lot-et-Garonne.

teur en chef a su tirer si bon parti pour trouver le nom du poète gascon (1).

Dans la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, t. XI, p. 80 (article consacré à Jean d'Escorbiac), l'on voit que ce personnage, natif de Montauban, publia un poème en vers français, qui reçut, entre autres éloges, ceux de Jean de Fabre, conseiller au sénéchal de Lectoure, et de Filon, avocat au même siège.

Encore un livre peu commun que j'eusse eu grand'peine à consulter sans l'obligeance gracieuse de MM. Forestié, les doctes et habiles imprimeurs de Montauban, dont la bibliothèque, riche en ouvrages locaux, est comme celle de Grolier, presque autant à leurs amis qu'à eux-mêmes. Il porte le titre suivant : *La Christiade ou poème sacré contenant l'Histoire sainte du prince de la vie, divisée en cinq livres, par Jean d'Escorbiac, seigneur de Bayonette, à Montauban, par Denis Hautin, 1613* (in-12 de 343 p.). C'est un récit de la Vie de Jésus-Christ, mais bizarrement criblé de mythologie païenne et embarrassée de digressions où se trahissent les préoccupations intéressées d'un auteur qui s'avoue besoigneux. « Monsieur d'Escorbiac, mon père, écrit-il dans la dédicace à la Reine mère Régente, naguères décédé, après avoir servi Sa Majesté cinquante et tant d'années en diverses charges des plus honorables, et finalement en l'estat de conseiller en la chambre séant à Castres pour le ressort du Parlement de Tolose, n'a laissé en notre maison que ses mains vuides et maints espineux affaires, et en mon ame cet ardent et sainct désir de releuer ceste cheute par quelques bons services à Vos Majestez, comme très dignes successeurs de ces sceptres et de sa bienvueillance. » Il trouve, en effet, le moyen, en exposant la vie et les miracles du Christ, qui est le « Prince de Vie, » non seulement de défendre la mémoire de son oncle du Bartas, contre les attaques d'un injurieux rival, mais de rappeler le sacre de Louis XIII et de faire, en grand apparat, l'apologie du sexe à qui appartient la royale patronne de son livre,

L'Orient de nos jours, le Soleil de nos yeux,
Notre Sémiramis, par qui seule respire
Et l'ame des François et des François l'empire.

II.

NOTES HISTORIQUES SUR DES MONUMENTS FÉODAUX OU RELIGIEUX DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE. — LES LUSIGNANS DU POITOU ET DE L'AGENAIS, par M. JULES DE BOURROUSSE DE LAFFORE. *Agen, veuve Lamy*, 1882. 1 volume in-8° de 282-88 pages.

Le premier de ces deux travaux m'a fort agréablement rappelé mes débuts dans les études archéologiques et l'un de mes meilleurs souvenirs. Le 9 juin 1874, pendant le Congrès de la Société française d'ar-

(1) *Revue de Gasc.*. XVIII, p. 151 ; XXIV, pp. 287 et 288.

chéologie à Toulouse et à Agen, eut lieu la grande et intéressante excursion de Bapteste, où l'on avait déblayé les substructions, les mosaïques et les restes divers d'une villa romaine de très grande importande. Partis d'Agen de bonne heure, rentrés bien avant dans la nuit, nous traversâmes un pays plein d'intérêt. Malgré la longueur d'une magnifique journée d'été, nous étions obligés de passer auprès des plus curieux monuments sans nous arrêter. Nos principaux points d'arrêt après Bapteste furent : le château de Lasserre, où Monsieur et Madame de Gervain nous reçurent magnifiquement; — Nérac, où nous visitâmes d'abord la Garenne, fraîche promenade le long de la Baïse, aux beaux arbres et aux galants souvenirs, puis les restes du château d'Henri IV; — Barbaste, qui souleva une discussion fort animée sur sa date; — Vianne, la bastide qui a conservé toutes ses fortifications du moyen-âge. Le compte-rendu de cette excursion fut fait par M. Bourrousse de Laffore et publié en son temps dans le volume consacré à ce congrès. Quoique cet écrit, plein d'érudition et fruit de grandes recherches, eût été fort apprécié, l'auteur, plus difficile que le public, a cru devoir refaire son œuvre primitive; n'étant plus gêné cette fois par la forme trop rapide d'un compte-rendu, écrivant librement et selon son goût, il nous a donné un beau volume compacte et bien rempli sur les monuments et l'histoire du très intéressant pays parcouru par les membres du congrès de Toulouse et d'Agen.

Comme son titre l'indique, l'ouvrage de M. de Bourrousse de Laffore est un recueil de *notes,* en sorte qu'il échappe à une analyse complète. Mais un *index* très riche et parfaitement bien fait aide admirablement à profiter des renseignements sans nombre et infiniment précieux que renferme le livre.

L'archéologie a sa place dans ces notes. Les monuments y sont décrits et étudiés avec soin. Je signale en particulier la discussion relative à la date du château de Barbaste. Mais je tiens surtout à faire honneur au savant agenais de son amour pour les beaux restes des temps anciens. Il a, en effet, écrit cette phrase admirable, que je voudrais faire apprendre par cœur dans toutes les écoles : « Les clochers et les châteaux sont les véritables ornements des villages et de la campagne; c'est sur eux que l'œil du voyageur se repose avec plaisir. Détruire le château ou les tours d'enceinte, c'est annihiler, pour ainsi dire, le village en lui enlevant le charme et le pittoresque. » (P. 42.)

(1) *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Agen et Toulouse en 1874*, p. 65. — Voir aussi dans ce volume (p. 38), un mémoire de M. Faugère Dubourg, sur les fouilles de Bapteste.

La principale région étudiée dans ce livre est le Bruilhois, dont le chef-lieu est La Plume. M. de Laffore énumère les 28 juridictions qui formaient ce pays et les seigneurs féodaux qui l'ont possédé (vicomtes de Gascogne et de Lomagne, vicomtes de Gavarret, vicomtes de Béarn, vicomtes d'Armagnac, etc.).

Ce pays s'honore à juste titre du maréchal Blaise de Monluc, le grand guerrier et le grand écrivain. M. de Laffore nous montre d'abord que l'illustre capitaine appartient à la vieille race de Montesquiou-Fezensac(1), comme descendant d'Odon de Montesquiou, marié en 1318, à Aude de Lasseran, dame de Massencome, de Monluc, etc., etc., substitué par son contrat de mariage aux noms et armes des Massencome. Le château d'Estillac, en Bruilhois, vint au maréchal du côté de sa mère Françoise de Montagu de Mondenard. Pendant le fameux siège de Rabastens, sa femme habitait ce château sous la garde du capitaine Jean Marcon de Ponsset, auquel Monluc écrivait : « Barate, mon maître d'hôtel, qui vient d'Estillac, m'a porté un billet » de votre part où vous m'aprenez qu'avec les cent hommes de votre » compagnie, vous avez mis en déroute quatre cents huguenots; il » fallait, morbieu ! en remplir mes deux puits d'Estillac. » C'est à Estillac que Monluc écrivit ses Commentaires; c'est là aussi qu'il a son tombeau. Ce monument est au pied de l'une des tours de la façade du nord; il est recouvert par la statue en marbre du maréchal représenté en costume de guerre.

J'ai noté mille choses encore, je les supprime bien à regret, m'étant imposé la loi d'être bref.

Mais ce sont surtout les renseignements généalogiques qui abondent dans les *Notes historiques sur les monuments féodaux ou religieux du département de Lot-et-Garonne*, et plus encore dans *les Lusignans du Poitou et de l'Agenais*; et l'on sait les travaux immenses de M. de Laffore et sa compétence spéciale en pareille matière. Le mémoire sur les Lusignans traite une question fort importante. Il prouve l'identité d'origine des Lusignans du Poitou et de ceux de l'Agenais. Malheureusement je ne puis insister là-dessus sans sortir du domaine gascon.

Cependant M. de Bourrousse de Laffore prépare des travaux d'une plus grande portée. Je lisais, il y a quelque temps, dans la *Revue des questions historiques*, le compte-rendu d'un de ses derniers écrits par

(1) Cette parenté avait été déjà démontrée, contre M. Borel d'Hauterive, par M. Clément Simon, *Testament de Bl. de Monluc* (Agen, Noubel, 1872, in-8°). Voyez *Revue de Gasc.*, t. XIII, p. 299.

M. Tamizey de Larroque; à la fin de son article, notre très estimé collaborateur pressait le savant généalogiste de hâter la publication des « divers travaux qu'il prépare et dont le plus considérable, destiné à faire sensation dans le monde savant, est cette histoire de la race mérovingienne, commencé depuis vingt années, où au prix des plus pénibles veillées a été établie « la filiation exacte de la plus illustre et de la plus » nombreuse de toutes les races royales ou féodales dont il est possible » de démontrer la descendance, » et où la brûlante question de l'authenticité de la Charte d'Alaon sera discutée de la façon la plus approfondie. »

J'avoue que cette nouvelle m'a tout d'abord beaucoup surpris. Je croyais ce gros problème résolu définitivement et sans appel. Mais puisque M. de Bourrousse de Laffore entreprend de le traiter de nouveau, ce n'est pas, j'en suis sûr, sans de graves motifs. Je joins donc mes instances à celles de M. Tamizey de Larroque et prie le savant généalogiste de ne pas nous faire trop attendre le résultat de ses longues et patientes recherches sur ce point capital de notre histoire.

III

Documents inédits pour servir a l'histoire de l'Agenais. Dix lettres du roi de Navarre (henri iv), par M. Georges Tholin. *Agen, veuve Lamy*, 1884. 21 p. gr. in-8°. — Le Carnet d'un Franc-Tireur (Novembre 1870-Mars 1871). *Agen, veuve Lamy*, 1884. 40 pages gr. in-8°.

Dans la première de ces publications, M. Tholin nous fait connaître dix lettres inédites du roi de Navarre qui devint plus tard Henri IV. C'est toujours pour nous un très grand plaisir de lire des lettres du plus grand et du plus illustre de tous les gascons. On voit dans celles-ci comment et par quel cauteleux langage il savait se concilier la sympathie de ses bonnes villes. Il répète constamment qu'il ne veut que la paix et prend tous les moyens pour persuader que toutes ses actions ont un but pacifique. Cela ne l'empêchait pas d'employer en même temps la force et d'opérer prestement un hardi coup de main quand l'occasion s'en présentait. Telle fut la prise de Mont-de-Marsan (novembre 1583), que M. l'abbé de Carsalade a racontée dans cette *Revue* (1). C'était une revanche, car trois ans auparavant Poyanne l'avait enlevée au roi de Navarre. Cet acte dut produire une certaine

(1) *R. de G.*, t. xx, p. 268. La lecture des articles que le savant et zélé secrétaire des *Archives historiques* a consacrés à Bertrand de Poyanne explique beaucoup ces lettres.

émotion dans le pays; car, dans une lettre du 21 novembre 1583, adressée aux présidents, magistrats et consuls d'Agen, et que publie M. Tholin, le futur roi de France prend la peine de se justifier; il allègue cent raisons et finit en disant qu'il n'a *autre but que le bien de la paix, le service du Roy son seigneur (!), l'observation des édictz* etc. M. Tholin a droit à tous nos remerciements pour cette très intéressante publication faite avec grand soin et accompagnée d'un excellent et très sobre commentaire. Dans une note qu'on peut lire à la première page, M. Tholin nous fait espérer « un lot fort important de lettres inédites du maréchal Armand de Gontaut-Biron...., tirées des archives de l'Hôtel-de-Ville d'Agen. » C'est là une promesse bien accueillie et nous en attendons tous avec impatience l'exécution.

Le savant archiviste de Lot-et-Garonne n'écrit pas seulement d'excellents ouvrages d'archéologie et d'érudition. En 1881 il a donné le récit d'un voyage en Algérie (1), où villes, paysages, agriculture, types, mœurs, incidents de voyage sont décrits et contés d'une façon fort attachante. Aujourd'hui M. Tholin publie ses impresssions pendant la malheureuse et mémorable campagne de 1870-1871. Soldat dans le corps du général de Cathelineau, il n'a pas le dessein de faire une histoire de la guerre, car,dans les batailles modernes, *le soldat ne sait rien, il ne voit que des épisodes.* Mais des *épisodes,* des *impressions,* tout cela, c'est de l'histoire; et l'on ne saura jamais la physionomie réelle des événements de ce genre si aux grands traits d'ensemble on n'ajoute ces peintures de détail, qui donnent aux faits leur couleur vraie et quelquefois leur raison d'être. Ainsi il est très curieux de connaître dans quels milieux se trouvaient nos soldats, le bon accueil que leur faisaient les braves gens, la poltronnerie criminelle de ceux qui refusaient tout au soldat français pour se concilier la faveur des Prussiens,la physionomie de ces corps francs,si divers de costume, d'origine et surtout d'esprit et de mœurs, les grand-gardes, la bataille, les malheureuses méprises qui faisaient tantôt que l'on prenait des Prussiens pour des Français, tantôt que, croyant tirer sur des ennemis, on tirait sur des frères, les marches forcées, la privation de sommeil, la faim, l'énergique gaîté du soldat français et les procédés pour la maintenir. Mais à la fin, quand l'espérance ne soutient plus l'âme, la fatigue et l'abattement ont bien vite le dessus. Et c'est par des accents pleins de tristesse que finit ce livre si franc et si loyal.

(1) *Un mois en Algérie* par M. Georges Tholin. (Agen, veuve Lamy, 1881).

IV

Le château de Bonaguil en Agenais, description et histoire, par **Philippe Lauzun** membre de la Société française d'archéologie, officier d'Académie. Deuxième édition, entièrement refondue et augmentée. *Paris, Champion*. 1884. Grand in-8° de 183 p.

Il y a seize ans, M. Philippe Lauzun publia sur le château de Bonaguil (1) une monographie qui eut un grand succès; mais cette publication est depuis longtemps épuisée. L'importance archéologique de ce monument et l'excellent accueil que le public a fait à la première édition en demandaient une seconde. Ce n'est qu'après avoir fouillé cent dépôts d'archives, après avoir revu cent fois le monument, après s'être procuré un plan minutieusement exact, que M. Lauzun, pressé par ses nombreux amis, s'est décidé à publier de nouveau sa monographie de Bonaguil. Il a complètement remanié son œuvre primitive, il l'a complétée et perfectionnée jusque dans ses moindres détails. Rien ne manque à ce beau livre : les descriptions sont très soignées, très précises et peignent bien les objets; les remarques archéologiques sont toujours justes et très scientifiques; la partie historique est aussi complète que possible et accompagnée de tous les documents que l'auteur a pu réunir. Ajoutez à cela un plan excellent dressé par la commission des monuments historiques, deux vues du château reproduites par deux très belles héliogravures de Dujardin; enfin une belle impression, un beau papier, des frontispices, des culs-de-lampe, des lettres ornées. Tout cela forme un ensemble qui charme également l'œil et l'esprit du lecteur.

Viollet-le-Duc a le premier fait ressortir l'importance de Bonaguil dans son *Dictionnaire d'architecture*. Comme l'a remarqué l'éminent archéologue, un changement complet s'opère au xve siècle dans la manière de bâtir les châteaux et de les protéger. Il fallait se défendre par et contre les armes à feu, notamment l'artillerie. C'est avec cette préoccupation qu'a été bâti Bonaguil, dans la seconde moitié du xve siècle, et il offre le type le plus pur que nous possédions en France de ce genre de constructions (2).

Un donjon central, de forme assez bizarre, domine tout le château. « Vu de loin, le donjon ressemble à un étroit navire, dont la proue serait tournée vers le nord; » en sorte que de ce côté qui est « le plus faible, il n'offre qu'une arête vive extrêmement épaisse aux projectiles

(1) Canton de Fumel (Lot-et-Garonne).
(2) *Le château de Bonaguil*, pp. 13 et 14.

ennemis (1). » Il était surmonté d'une plate-forme dallée, qui est caractéristique. Elle est destinée à supporter des pièces de canon assez faibles. Un parapet crénelé et dont les merlons étaient comme ceux de la courtine (du nord) percés de meurtrières, permettaient aux sentinelles de se servir non plus d'arbalètes, mais d'arquebuses. En outre, une redoutable ceinture de machicoulis l'entourait... Enfin la petite tour qui s'élève au-dessus de la plate-forme du donjon était le plus haut point d'observation, celui où flottait en même temps l'étendard du seigneur (2).

Le donjon, relié par ses deux extrémités aux constructions du château, sépare deux cours : celle de droite (cour d'honneur) est clôturée principalement par les appartements du châtelain et la grande salle (salle d'armes ou salon d'honneur); celle de gauche, par des dépendances qu'habitaient les hommes d'armes et les serviteurs. Quatre tours rondes, dont l'une (celle du N.-O.) a des proportions énormes, défendaient les quatre coins du château. Tout autour est disposée une ceinture formée : au nord, par un magnifique fossé très large et très profond, qu'on traversait par deux ponts-levis exposés aux feux des meurtrières placées dans les merlons des tours et des courtines; à l'ouest, par une très belle plate-forme, dont les canons protégeaient les bâtiments occupés par le châtelain; au sud et à l'est, par des boulevards. Cette plate-forme, ces boulevards et la disposition de toutes les meurtrières marque bien l'emploi des armes à feu.

Le château de Bonaguil est situé sur une hauteur. De tous les côtés des pentes à pic le rendaient inabordable, excepté du côté du nord, qu'il a fallu défendre d'une façon plus spéciale. Pour ce motif on creusa le grand fossé dont nous avons parlé, et en outre on construisit en avant de ce fossé une barbacane considérable, qui est une véritable forteresse.

« Magnifique spécimen d'une époque de transition, dit M. Lauzun, il ce château) sait garder du vieux système tout ce qui présente encore à cette heure quelque utilité, et il réunit en même temps, par d'heureuses dispositions, aux services anciens tout un aménagement nouveau conforme aux nouvelles armes. On peut donc dire que son architecte, dont le nom ne s'est malheureusement pas conservé, a ici, dans son œuvre magistrale, et mieux que partout ailleurs peut-être en France, admirablement résolu le problème que s'imposaient les constructeurs militaires dans la construction des places fortes au milieu du xve siècle et que Viollet-le-Duc résume dans cette formule : Battre les dehors

(1) *Le château de Bonaguil*, p. 23.
(2) *Le château de Bonaguil*, pp. 23, 25 et 26.

au loin, défendre les approches par un tir rasant des bouches à feu, et se garantir contre l'escalade par un commandement très élevé, couronné suivant l'ancien système par la défense rapprochée (1). »

L'étude du château de Bonaguil, celle du château de Xaintrailles (2), et surtout le séjour que M. Lauzun fait tous les ans dans ses propriétés du Gers l'ont admirablement préparé à traiter tout ce qui a rapport à l'archéologie militaire. « *Une ceinture de vieilles et importantes forteresses entoure Valence de tous côtés. C'est à se croire tout d'abord en pleine époque féodale... Tauzia..., Maignaut..., Mansencome...., Le Busca..., Lagardère..., Séridos..., Pardaillan..., Le Guardès..., Léberon...* (3). » Quel admirable séjour, quand on a la vocation archéologique de M. Lauzun ! Rappelons-lui qu'il a promis une étude complète sur les châteaux gascons, dont Sainte-Mère et le Tauzia sont de très remarquables spécimens (4). S'il voulait bien publier le résultat de ses études et de ses savantes recherches, ce ne serait plus comme aujourd'hui la Gascogne qui porterait envie à l'Agenais, mais l'Agenais à la Gascogne.

ADRIEN LAVERGNE.

PUBLICATIONS BORDELAISES.

I.

HENRY RIBADIEU. — UN PROCÈS EN GUIENNE SOUS LOUIS XIV. *Paris, E. Dentu*, 1881. 1 vol. in-8° de 189 p.

UNE LÉGENDE BORDELAISE (1079-1264), par HENRY RIBADIEU. *Bordeaux, impr.-lib. de l'Œuvre de Saint-Paul*, 1882. Gr. in-8° de 35 p.

LA GUYENNE D'AUTREFOIS, ses clercs, ses abbés, ses moines, ses églises et ses monastères, par LE MÊME. *Bordeaux, Féret et fils, S. D.* (1884), 1 vol. gr. in-8° de 232 p.

Voilà bien longtemps que la *Revue* doit au moins un mot de bienvenue aux deux premières publications dont je viens de transcrire les titres. Certes le nom de l'auteur, publiciste émérite, qui continue, dans la sphère paisible des études historiques, de soutenir les nobles causes qu'il défendit longtemps dans la presse quotidienne, le nom de l'auteur était

(1) *Le château de Bonaguil*, p. 55.

(2) *Etude sur le château de Xaintrailles*, par Philippe Lauzun. Agen, Noubel, 1874.

(3) *Excursion de la Société française d'archéologie dans le Gers*, pp. 27 à 29.

(4) *Excursion de la Société française dans le Gers*, p. 21.

une recommandation pour nous et pour tous les honnêtes gens; mais la spécialité plutôt bordelaise que gasconne de ces écrits était l'excuse de notre silence. Cependant cette excuse valait tout au plus pour le curieux volume intitulé : *Un procès en Guienne sous Louis XIV.* Là je n'ai rien trouvé de gascon, je l'avoue, excepté la mention (p. 117-119) du transfert du Parlement de Guyenne, sur la fin de 1675, à Condom, et peu après, par suite de la misère de cette dernière ville, à Marmande. Ces pérégrinations de la justice n'étaient pas propres à hâter le dénouement d'une affaire d'expropriation pour dettes, commencée en 1669 et qui ne devait finir qu'en 1684. Quinze ans ! Tacite prétendait que c'était un fort à-compte sur le total moyen de la vie humaine, mais les plaideurs de l'ancien régime ne devaient pas trouver que ce fût une si large mesure. A cette question indiscrète : « Depuis quand plaidez-vous ? » la comtesse de Pimbêche répondait si naturellement : « Depuis trente ans au plus. » N'importe; les plis et les replis de la procédure ressuscitée par M. Ribadieu nous rendent bien tous les aspects de la justice d'alors, et par surcroît nous font connaître bien des personnages et des institutions religieuses et civiles dignes de mémoire. Je ne dirai pas que le Parlement de Bordeaux y brille d'un grand éclat; c'est bien là cette cour de justice qui sortait à peine des troubles déplorables de la Fronde et qui avait laissé le beau rôle au Présidial. Triste époque, mal compensée par les misères de la période suivante, qui vit vendre aux enchères plusieurs justices royales pour combler les vides du trésor. « De l'ensemble de ces faits, où la teinte sombre domine, dit très bien M. Ribadieu, se dégage en définitive une grande leçon : les peuples ne gagnent rien aux insurrections et aux guerres civiles; ils en sortent plus amoindris, plus foulés et plus imposés que jamais. »

— Nous avons dans *une Légende bordelaise*, au lieu d'un récit historique développé comme le précédent, une dissertation sur un point déterminé, sur un seul fait, malheureusement dépourvu de détails précis et de preuves sérieuses. Il s'agit du premier établissement des Carmes à Bordeaux. C'est le propre de cet ordre si vénérable de trop rejeter ses origines dans la nuit du passé. Voici la légende du carmel de Bordeaux, qui intéresse, comme on va le voir, notre province : « Bordeaux, attaqué par une armée espagnole flanquée du comte d'Armagnac, eut à subir un long siège, bientôt accompagné d'une famine affreuse. La faim se faisant pareillement sentir parmi les troupes ennemies campées en face du mur méridional, entre l'hôpital Saint-Julien et l'église Sainte-Eulalie, qui n'existaient peut-être pas à cette époque, on résolut d'un commun accord de remettre le sort des belligérants aux chances

d'un combat singulier. Les Espagnols ayant présenté pour champion un homme d'une stature extraordinaire nommé Fernand, » un bordelais nommé Lalande osa marcher contre lui et lui coupa la tête. Avant cette victoire signalée, il avait invoqué Notre-Dame du Mont-Carmel et voué le monastère qui fut fondé vers l'an 1100.

Tout cela ne trouve aucun appui sérieux dans l'histoire authentique, d'autant que les Carmes n'ont pas émigré avant 1237 de l'Orient en Angleterre, d'où ils passèrent en France. Le premier acte où il soit question des Carmes de Bordeaux est de 1264; et une pièce de 1236, qui renferme l'énumération complète des couvents et dignitaires de l'Eglise de Bordeaux sans nommer les Carmes, démontre catégoriquement que leur monastère de Bordeaux n'existait pas encore à cette date.

Le grand critique bordelais Fronton du Duc avait déjà signalé, dans ses *Remarques et Notes à corriger en la Chronique de Bourdeaux* [de De Lurbe], les difficultés que présentait cette légende. A ce sujet, le provincial des Carmes, Michel Laforcade, natif de Condom, se crut obligé d'envoyer à Darnal, une prolixe « Resolution du doubte que font plusieurs touchant le combat rapporté par le feu sieur Delurbe dans sa chronique bourdeloise, et touchant l'antiquité du convent Nostre-Dame des Carmes. » Ce morceau se trouve dans l'édition de 1619 de la Chronique continuée par Darnal; mais il démontre plutôt l'abondance métaphorique du carme condomois que la solidité de la tradition bordelaise : tout y repose sur un acte de 1462 qui ne peut faire foi pour des faits notablement antérieurs et qui, d'ailleurs, paraît renfermer des inexactitudes positives.

L'argumentation de M. H. Ribadieu est décisive sur tous les points, en particulier sur les étymologies fantaisistes que les défenseurs de la tradition ont appelées à leur secours. Après cela, l'erreur est écartée plutôt que la vérité complète n'est mise en lumière. Le problème du duel entre le chevalier gascon et le géant espagnol reste à éclaircir. Toutefois les rapports des Carmes avec les Lalande de Bordeaux sont incontestables. Leur monastère « s'est élevé sur des terrains appartenant aux seigneurs de Lalande; il a été bâti avec leur concours pécuniaire; il a trouvé, plus tard, pour son entretien et sa réédification, l'appui constant de cette puissante famille. » Voilà tout ce qui reste, jusqu'à nouvelles découvertes, d'une légende dont Baurein et Dom Devienne (M. Ribadieu le proclame lui-même) avaient déjà fait bonne et prompte justice.

— Les Carmes auraient tort d'en vouloir à M. Henry Ribadieu. S'il a échenillé un coin obscur de leur histoire bordelaise, ce n'est pas pour

en diminuer la gloire. Son zèle pour le carmel de Bordeaux éclate dans toute la seconde moitié de son récent volume intitulé (d'un titre, ce me semble, un peu trop vague) : *La Guyenne d'autrefois*. Cette seconde moitié (*Histoire d'un monastère*) nous fait parcourir les annales des Carmes de Bordeaux depuis le treizième siècle, où une querelle avec leur archevêque, au sujet d'un cimetière, fut terminée par l'arbitrage de l'archevêque d'Auch (1264) et où ils virent mourir chez eux un des plus illustres saints de leur ordre, Simon Stock; — au XIVe siècle, où deux généraux de l'ordre furent élus en assemblée générale tenue dans leur couvent (ce qui avait déjà eu lieu deux fois à la fin de la période précédente), et où ils acquirent, sous la protection du pouvoir anglais, leur plus haut degré de puissance; — au XVe siècle, où il paraissent avoir tenu le parti anglais et où un de leurs religieux, maître Saget, alla traiter avec le pape Eugène IV de la fondation de l'Université de Bordeaux (1441); — au XVIe siècle, marqué par le relâchement des pratiques claustrales et par des troubles nés des doctrines et des agissements du Protestantisme; — dans les derniers siècles enfin, où quelques publications ascétiques et quelques faits municipaux démontrent encore leur vitalité jusqu'à l'extinction révolutionnaire, dont M. H. Ribadieu aurait dû, ce semble, retracer l'histoire. Ç'aurait été le dernier trait, et non le moins frappant, de cette large esquisse d'histoire monastique, où l'histoire urbaine et l'histoire générale ont leur part, comme un fond de tableau qui fait valoir les moindres détails du premier plan.

Mais c'est surtout la première partie de ce beau volume qui intéresse nos études. Sous ce titre un peu trop général : *l'Eglise d'Aquitaine il y a mille ans*, M. Ribadieu traite un beau et difficile sujet : les invasions normandes dans la Gascogne et les pays voisins. Il a été surpris, non sans raison, de trouver, dans des livres contemporains de vulgarisation historique, les stations françaises des redoutables envahisseurs du Nord réduites à trois : celles de la Meuse et de l'Escaut, celle de la Seine, celle de la Loire. Quoi donc ! la Garonne et ses affluents de gauche, et nos villes pyrénéennes elles-mêmes, n'ont-ils pas attiré leurs hordes avides ? et leurs coups de force n'ont-ils pas fait dans tout notre pays une désolation dont on trouve la trace dans nos plus anciens cartulaires ? A vrai dire, c'est toute une période de notre histoire ecclésiastique et monumentale qui se ferme avec les invasions normandes. De nouvelles églises s'élèvent ensuite, sur les ruines de celles que les hommes du Nord avaient renversées. Pour retracer ce sombre épisode de nos annales, M. Ribadieu a consulté « les chroniques monastiques du IXe siècle, les lettres des Papes, les *Acta Sancto-*

rum, les écrivains locaux, » et il a mis en ordre, non sans y mêler beaucoup de discussions délicates, les données que lui fournissaient ces diverses sources historiques.

Ce sont surtout les documents hagiographiques qui nous ont gardé quelque souvenir de ces fléaux dévastateurs; mais comme ces documents sont très dispersés et de valeur très diverse, on comprend quel travail s'imposent les annalistes qui prétendent les réunir et les coordonner dans un récit authentique! Le premier chapitre de M. Ribadieu montre au moins l'intérêt de cette tâche. Les Normands font une descente sur la rive gauche de la Gironde, à Soulac, en mai 844 : dès lors, translation du corps de sainte Véronique à Saint-Seurin de Bordeaux, d'après une conjecture de Mgr Cirot de la Ville, historien de cette église. Les quartiers de Bordeaux où s'élevaient Saint-Seurin, Saint-Clair (dépôt des reliques apportées, disait-on, de Lectoure par Charlemagne) et Sainte-Croix furent dévastés par les farouches envahisseurs; mais si les trésors les plus riches furent enlevés, si les édifices et le mobilier furent mis à feu, les corps saints restèrent d'ordinaire intacts dans leurs retraites souterraines. Chargés d'immenses dépouilles, les guerriers du Nord regagnaient leur pays, quand le vent d'Ouest repoussa leurs vaisseaux vers nos côtes. *Occurrit eis Zephirus,* dit un chroniqueur fort légendaire, Nicolas Bertrandi. C'est à ce zéphir que se rapporterait la plus terrible invasion qu'ait eu à subir notre pays. Je copie dans le livre même de M. Ribadieu, en ajoutant à son texte, entre crochets, les références qu'il a renvoyées en note, la liste des villes gasconnes ruinées alors par les Normands :

Bazas, dont les murs furent mis au niveau du sol, l'église brûlée, les monuments des siècles passés ruinés de fond en comble. [Le *Chronicon vasatense* fixe ces événements à l'année 853. Cette date étant en désaccord avec celle que donnent les annales de Saint-Bertin et les auteurs les plus autorisés, nous ne devions pas en tenir compte. Il ne serait pas impossible, d'ailleurs, que les Normands fussent venus à Bazas en 844 et en 853. Comme on le verra bientôt, l'Aquitaine et la Gascogne eurent plus d'une incursion à subir.]

Sos [NIC. BERTRANDI, *De Tholosanorum gestis*, f° 16 v°];

Mézin [BARRÈRE, *Hist. relig. et monum. du dioc. d'Agen*, I, 183];

Condom [ID., 182];

Eauze [NIC. BERTRANDI, f° 16 v°];

Lectoure, qui laissa ses portes ouvertes et dont la population ne fut pas pour cela épargnée [NIC. BERTRANDI, f° 16 v°];

Aire [MARCA, *Hist. de Béarn*, p. 191];

Dax, prise et saccagée après un combat sanglant hors de ses murs [NIC. BERTRANDI, *l. cit.*];

Bayonne, appelée par le cartulaire *Labrudensis* [Balasque, dans les *Etudes historiques* sur sa ville, fait arriver les Normands à Bayonne par la mer. « Battue, dit-il, par la tempête, une flotte normande pénétra dans l'Adour et s'empara de Bayonne. » Tous les historiens cependant, suivant en cela Marca et les divers cartulaires, font partir l'expédition de Bazas et la dépeignent se poursuivant par terre à travers toute la Gascogne. Il y a dans quelques-uns de ces récits tant de difficultés et de contradictions qu'il n'est pas toujours facile de faire la part de l'erreur. Il est vraisemblable que les Normands, venus par terre en 844, y vinrent ensuite par la voie de mer, mais il n'y a pas de preuve historique du fait];

Oleron [Oihénart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, p. 417];

Lescar [Id., *ibid.*];

Tarbes enfin [Id., *ibid.*],où les Scandinaves brûlèrent le monastère de Bigorre avec toutes ses dépendances [nic. Bertrandi, *ut supra*]. »

La Gascogne répara par une éclatante victoire ce qui était réparable dans ce désastre général. Le nom de Totilon, duc de Gascogne, chef de l'armée vengeresse, une plaine dans les Landes à trois journées de la Garonne, la protection sensible de saint Lizier et des autres saints dont les sanctuaires avaient été profanés par les barbares du Nord, telles sont les vagues données des cartulaires recueillies par le trop fabuleux Bertrandi. L'histoire est difficile! Si M. Henry Ribadieu n'a pas renouvelé ce chapitre des invasions normandes, il en montre bien les éléments encore sujets à discussion et à critique.—Je ne fais maintenant qu'indiquer le sujet des chapitres suivants, avec une mention privilégiée des principaux faits gascons.

II. Prise de Bordeaux par les Normands, en 848.

III. La trahison du roi Pepin II d'Aquitaine, qui aide les Normands à prendre Toulouse (850); vers la même date, ruine de Squirs (depuis La Réole).

IV. Les tribulations de Frothaire, archevêque de Bordeaux, qui se retire à Bourges.

V. Renversement des premières idoles (c'est la légende de saint Léon de Bayonne et de ses deux compagnons).

VI. Expulsion des Normands; bataille de Tallère ou plutôt Taller (Landes), entre 963 et 982. L'apparition de saint Sever au duc Sanche n'est pas seulement relatée dans le cartulaire de Condom, auquel renvoie M. Ribadieu, mais dans la charte de fondation du célèbre monastère de Saint-Sever-Cap-de-Gascogne.

VII. La naissance d'une ville. C'est La Réole (*Regula*), nommée par l'ordre de Saint-Benoît et appelée à la vie urbaine grâce à Gom-

baud, qui signait *évêque et duc de toute la province*. Esquisse de la charte de coutumes de 977, la première que l'on ait écrite, d'après M. Laferrière.

VIII. Les Bénédictins à l'œuvre : nombreuses fondations monastiques et monumentales du XIe siècle. Ainsi en Bazadais, Blazimont et Saint-Ferme; en Agenais, Saint-Maurin, Eysses, Mezin, Clairac et Layrac; en Gascogne, Condom (restauré en 1017), et Saint-Orens d'Auch, etc.

Les derniers chapitre : *La Guyenne au temps des croisades, — le rôle des abbayes au moyen-âge, — un intérieur monastique au XIIe siècle, — nos aïeux littéraires*, offrent surtout un intérêt général; il faut les lire en entier pour se faire l'idée de la vie intense, à la fois religieuse, littéraire et civile, qui animait ces magnifiques institutions monastiques dont bien des gens, même instruits, ne connaissent que trop vaguement l'histoire réelle.

M. Henry Ribadieu n'a pas dit le dernier mot sur les nombreux problèmes d'authenticité historique touchés dans ces pages; mais il a, d'une part, établi les lignes principales d'une grande et émouvante période, de l'autre, indiqué les points difficiles, en notant soigneusement les sources et les travaux C'est dire qu'il a doublement bien mérité de l'histoire.

II

Les prieurs claustraux de Sainte-Croix de Bordeaux et Saint-Pierre de la Réole depuis l'introduction de la Réforme de Saint-Maur, par Ant. de Lantenay, membre corr. des Acad. de Metz et de Dijon. *Bordeaux. lib. de l'œuvre des bons livres*, 1884. Gr. in-8° de 191 p. (Tiré à 50 exempl.).

Ce beau volume, où l'inédit abonde et dont la lecture est très attachante en dépit d'une érudition exacte jusqu'au scrupule et toujours armée de notes et de références, renferme, comme le titre l'indique, deux notices ou deux séries de notices, l'une sur Sainte-Croix de Bordeaux, l'autre sur Saint-Pierre de la Réole. Cette dernière maison seule appartenant à notre domaine, par le diocèse de Bazas (suffragant d'Auch), où elle était située, je vais emprunter d'abord à M. de Lantenay une esquisse des derniers siècles de son histoire. J'aurai ensuite, on le verra, beaucoup à prendre encore dans la première, comme dans la seconde partie de son travail.

J'ai dit tout à l'heure quelque chose, à la suite de M. Henry Ribadieu, des origines de l'abbaye de la Réole. Son histoire jusqu'en 1628 serait un sujet des plus vastes et des plus intéressants. M. de Lantenay n'y touche pas, parce qu'il prend son point de départ à l'introduction de la réforme de Saint-Maur (congrégation bénédictine française fon-

dée en 1618). L'un des inaugurateurs de cette réforme, qui rappelle à tout homme instruit l'idéal de la vie commune vouée aux grandes études, Dom Anselme Rolle, était natif de la Réole et il ne contribua pas peu à la faire accepter dans le monastère où il avait pris l'habit religieux. A la fin de novembre 1628, en vertu d'un concordat d'octobre 1626, D. Ambroise Tarbouriech, prieur de Sainte-Croix de Bordeaux, chargé par le chapitre général de la Congrégation de prendre possession du monastère de la Réole, y arriva avec sept religieux réformés; « et le 1er décembre, un des anciens, au nom de tous les autres, le conduisit solennellement à l'église. » Après la grand'messe et le *Te Deum*, « tous se retirèrent dans une chambre assez mal en en ordre. Toute la ville alla ensuite les visiter pour se réjouir de leur heureuse réception. »

Les prieurs eurent beaucoup à faire pour la parfaite restauration matérielle et religieuse de l'établissemeut. Le premier de tous, Dom Espinasse, se fit donner les meilleures pierres provenant de la démolition officielle de la forteresse de la Réole (1629), et s'en servit pour la construction d'un dortoir de treize cellules. Sept ans après, il fit clôturer de bonnes murailles la maison et le jardin monastique, en dépit de l'opposition des jurats « qui, s'unissant à la populace, voulaient empêcher à main armée l'exécution de l'entreprise. »

En 1639, un de ses successeurs fit décorer l'église et orner l'autel de la Vierge d'un joli rétable fait par un frère convers, Valeric Lespine. En 1657, Dom Bandel, qui avait déjà gouverné comme prieur plusieurs monastères, entr'autres Saint-Savin de Tarbes et Saint-Sever-Cap, « enrichit la bibliothèque de plusieurs volumes et la sacristie de plusieurs ornements. » Son successeur D. Placide Rasteau acheta, pour 700 livres, la bibliothèque d'un chanoine de Bazas. « Plaise à Dieu, ajoutait l'historien de la Réole vers la fin du même siècle, que ses successeurs aient pour ce point-là le même zèle qui est presque éteint ! »

Le monastère eut beaucoup à souffrir des guerres de la Fronde; mais ses prieurs réparèrent ses pertes. Dom Ponthelier (de la Réole), dota l'église de nombreux et magnifiques ornements (1651); dom Boistard, qui devait être général de la congrégation de Saint-Maur, acquit des terres et des maisons; D. Duvergier enrichit à la fois la bibliothèque et la sacristie (1660). En 1669, D. Jean Queulhe fit faire un réfectoire; l'ancien « ressemblait à une écurie, » dit l'historien monastique déjà cité plus haut, qui semble dicter son devoir au prieur en ajoutant : « On attend qu'il fasse une augmentation de livres à la bibliothèque. » Vers la fin du siècle on signale : une tentative pour l'établissement d'un collège tenu par les Bénédictins de la Réole, qui échoua par l'opposition de Guillaume de Boissonnade, évêque de Bazas; la construction de la voûte de l'église; la confection des stalles, bas-reliefs et grilles du chœur, sculptés par Fournier de Gourdan.

Le commencement du XVIIIe siècle vit entreprendre la construction

d'un nouveau monastère, qui occupa longtemps l'activité des prieurs. Un événement encore plus avantageux aux bénédictins de La Réole fut l'acte par lequel, le 3 septembre 1714, le prieur commendataire de la maison céda son titre à un religieux de la réforme de Saint-Maur. Ce religieux fut D. Durand, si connu comme collaborateur de D. Martène. « Ainsi, après avoir été au pouvoir des commendataires l'espace environ de 211 ans, non sans en éprouver bien du dommage tant au spirituel qu'au temporel, le monastère de La Réole faisait enfin retour à ses anciens et légitimes possesseurs, selon l'ancienne règle en vertu de laquelle il fallait être régulier pour posséder un bénéfice régulier, et séculier pour posséder un bénéfice séculier, *regularia regularibus, secularia secularibus.* » Ainsi s'exprime D. Maupel, lui-même prieur claustral de La Réole et vicaire général de D. Durand. Maupel augmenta de beaucoup les constructions, enrichit la bibliothèque et enfin se fit l'historien de son monastère : *Sancti Petri de Regula regalis prioratus historico-chronologica synopsis, seu de rebus notatu dignis incliti monasterii Regulensis liber.* Il s'aida, pour la rédaction de cette chronique, des chartes de La Réole, d'un abrégé historique manuscrit de Barnabé Ducassé, bénédictin du même prieuré, et « d'un cahier aussi manuscrit, très difficile à lire, fait par D. Joseph Sort, ancien prieur claustral, » natif de Saint-Sever-Cap, celui-là même qui avait obtenu l'abolition de la commende prieurale.

La chronique de D. Maupel, qui finit en 1629, fut continuée par d'autres religieux. Cette continuation nous apprend, entre autres choses, la poursuite des constructions claustrales; l'amélioration de la bibliothèque (par suite d'une fondation, 150 livres étaient consacrées chaque année à des achats d'ouvrages); beaucoup de procès et d'affaires heureusement menés, surtout par D. Broca (1754), de Vieuzac (Tarbes); le sacrifice d'une partie de la vaisselle d'argent de l'église, imposé en 1759 par le roi; un nouvel essai de collège bénédictin à La Réole, qui échoua cette fois (1764) par l'opposition de la majeure partie des habitants, très hostiles aux moines, dit le chroniqueur.

Le dernier prieur claustral de La Réole fut D. Junca, de Saint-Sever-Cap; « il vaut mieux n'en rien dire que d'en parler », dit la chronique, sans faire autrement connaître les reproches encourus par ce moine, qui avait près de 58 ans quand l'Assemblée nationale prononça la suppression des corps religieux et qui se retira dès lors dans sa famille. Ainsi firent la plupart de ses confrères; cependant il y en avait encore un dans le cloître abandonné, le 25 mars 1791.

— Je ne dois pas résumer de la même manière l'histoire du prieuré de Sainte-Croix de Bordeaux. Mais je vais y prendre, non sans recourir en même temps à l'histoire de La Réole, les noms des bénédictins gascons, non pas tous, mais ceux qui méritent une mention honorable dans notre histoire littéraire.

Anselme Rolle, réolais, qui introduisit la réforme de Saint-Maur à

Sainte-Croix de Bordeaux en 1627 et y mourut la même année. — Un vrai saint, et en même temps un savant; car, malgré sa vie occupée en voyages, en fondations et dans les premières charges de sa congrégation, il réunit tous les commentaires qu'il put découvrir de la règle de saint Benoît, et proposa de recueillir aussi tous les actes des saints bénédictins, ce que Mabillon a si bien exécuté plus tard. Malheureusement on a perdu ses travaux, savoir : un commentaire sur la règle bénédictine, une dissertation sur l'auteur de la Concorde des règles, et plusieurs mémoires et remarques sur les antiquités de son ordre.

D. Etienne Dulaura, né à Bordeaux, mais qui, après avoir habité divers monastères (il était encore à Sainte-Croix en 1703), se retira dans celui de Saint-Sever-Cap, où il mourut le 13 avril 1706. — Ce saint et savant religieux aida plusieurs de ses confrères dans divers travaux patrologiques. « Lui-même a laissé un ms. en 2 vol. in-f°, conservé autrefois dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et intitulé : *Recueil de pièces pour servir à l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît en France, rangées par ordre alphabétique des noms des monastères de cet ordre.* Il laissa pareillement inédite une *Histoire de l'abbaye de la Sauve-Majour entre-deux-Mers, divisée en cinq livres et comprenant la vie de saint Gérard,* qu'il avait composée lorsqu'il était secrétaire du chapitre à la Sauve, et de laquelle Mgr Cirot de la Ville déclare avoir « tiré les monuments » de son *Histoire de l'abbaye et congrégation de Notre-Dame de la Grande-Sauve* (t. II, p. 314). — Les archives capitulaires de la Sauve possèdent un exemplaire presque complet de l'*Histoire* manuscrite de Dulaura. Un érudit fort compétent, qui a pu prendre connaissance de cet important manuscrit, m'a assuré plusieurs fois qu'il est fort à désirer qu'un éditeur courageux en entreprenne la publication (p. 86). » Ainsi s'exprime M. de Lantenay; mais tous les titres littéraires de D. Dulaura sont-ils compris dans cette esquisse? J'en doute; du moins l'*Annuaire du Petit-Séminaire de Saint-Pé* pour 1883 cite encore sous son nom une *Synopsis chronologica rerum memorabilium abbatiæ S. Petri de Generoso, diœc. Tarb., O. S. B.*

Jean-Paul Dusault, né à Saint-Sever-Cap en 1650, à seize ans novice à la Daurade, supérieur de Sorèze en 1692, etc., mort le 16 janvier 1724. Auteur ascétique bien connu, sur lequel M. de Lantenay renvoie à l'*Histoire littéraire de Saint-Maur* de D. Tassin.

Pierre Sort, né à Saint-Sever-Cap, profès de la Daurade à 19 ans, le 5 févr. 1680, mort à Sainte-Croix le 5 déc. 1727, avec la réputation d'un saint et d'un habile homme. J'ai cité plus haut son manuscrit sur l'histoire de la Réole.

Encore un saint-sevérien, Dom Jean-Pierre Dabadie, lui aussi profès de la Daurade à 19 ans, le 27 mai 1652, professeur de théologie à Sainte-Croix de Bordeaux, puis prieur de La Réole, où il mourut le 15 oct. 1681. Il a laissé une *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix*

(Bibl. nat., 12,734 et 12,666), qui porte son nom sur le manuscrit. Elle a été publiée sur une copie anonyme par M. Leroy dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux* (ann. 1842, p. 211-245); mais c'est M. de Lantenay qui a le premier révélé le véritable auteur de cette chronique. Il a remarqué, de plus, qu' « outre les cinq chapitres imprimés, le manuscrit de Paris en a quatre autres, dans lesquels il est traité des reliques du monastère et de quelques sépulcres (ch. VI), des droits que l'église de Sainte-Croix a dans l'église de Saint-Michel de Bordeaux (VII), et des droits du monastère sur Soulac (VIII), ainsi que sur la ville et le monastère de Saint-Macaire (IX). »

Un quatrième saint-sevérien, — je devrais dire un cinquième, en comptant D. Martianay, mais ce dernier est si connu qu'on peut renvoyer sur lui à tous les dictionnaires biographiques, auxquels M. de Lantenay (p. 79-80) n'a pas trouvé grand'chose à ajouter, — Jean-Pierre Labbat, profès à dix-sept ans à la Daurade (le 3 juillet 1732), prieur de divers monastères, cinq fois de celui de Sainte-Croix. En 1752, il fut chargé de l'*Histoire générale de Guyenne*, dont la ville de Bordeaux avait confié la rédaction aux Bénédictins de Saint-Maur. « Mais après dix-huit mois de travail, il renonça à cette entreprise (p. 103). » Il ne reste de ce projet, qui aurait pu aboutir à un chef-d'œuvre comme celui de Dom Vic et Dom Vaissète, que le *Prospectus* publié en 1755 par D. Devienne, et l'*Histoire de Bordeaux*, composée par le même auteur avec une partie des matériaux recueillis pour le travail général sur la Guyenne. Sur l'histoire de cet ouvrage, peu digne du sujet et de la savante congrégation, sur l'auteur lui-même et sur son successeur D. Carrière, M. de Lantenay a recueilli les faits et les textes les plus instructifs et les plus curieux. — D. Labbat n'a plus d'autre titre littéraire connu, sinon la part qu'il prit à la querelle émue dans son ordre et déférée au roi et aux parlements sur la *triennalité*, ou sur le mode d'élection des prieurs claustraux. — Mais je voudrais bien savoir si ce religieux n'était parent que de nom d'un de ses compatriotes, qui aurait peut-être pris rang à côté des Mabillon et des Montfaucon sans la Révolution française, si fatale aux grands travaux bénédictins. Je veux parler de D. Pierre-Daniel Labat, né à Saint-Sever en 1725, mort à Saint-Denis en 1808, collaborateur de D. Clémencet pour l'édition de saint Grégoire de Nazianze, et pour son propre compte éditeur des Conciles de France, dont le premier volume, seul publié, parut en 1789. Je profite de l'occasion pour signaler, dans son savant *Mémoire* sur cette collection (Paris, 1785, in-4°), la mention de conciles gascons inédits ou dont le manuscrit diffère notablement des éditions imprimées : quel beau sujet de recherches et de publications pour nos chères *Archives historiques de la Gascogne!*

Je termine cette liste par Pierre Poitevin, né à Bordeaux, profès à Sainte-Croix, le 18 avril 1663, à l'âge de dix-sept ans, mort à Moutier-Saint-Jean, le 21 janv. 1698. On va voir pourquoi ce bordelais mérite l'attention des travailleurs gascons. Il a laissé cinq monographies

monastiques, dont voici les titres : *Abrégé de l'histoire du monastère de Saint-Pierre de la Réole dans le diocèse de Bazas* (Bibl. nat., mss., F. lat., 12,690, f° 339 sqq.); — *Histoire de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste de Sordes* (F. lat., 12,697, f° 232); — *Histoire du monastère de Saint-Pé-de-Generès* (Mss. lat. 12,690, f° 50); — *Histoire du monastère de Saint-Sever-Cap-de-Gascogne* (Mss. lat. 12,696, f° 327); — *Histoire du monastère de Saint-Sever-de-Rustang* (id. 12,697, f° 41). — Tout cela est inédit, excepté la notice sur Saint-Pé publiée l'année dernière, comme je l'ai dit ici même (*R. de G.* XXIV, 94), dans l'*Annuaire du Petit-Séminaire de Saint-Pé*. Les quatre autres, sinon toutes les cinq, en y joignant les chroniques similaires de D. Germain, de D. Dulaura, de D. Maupel, etc., feraient, je crois, une bonne livraison pour nos *Archives*.

J'aurais encore beaucoup à citer dans ce beau et savant volume. Il y a, par exemple, l'édifiante notice sur Dom Besiat, natif d'Aubiet, mais que la *Revue* a déjà fait connaître l'an dernier (XXIV, 373). Il y a une touchante visite du général auscitain Desolles, aux environs de Cordoue, à un moine de la Réole, devenu là ermite et laboureur (p. 121). Il y a sur l'illustre facteur d'orgues, Dom Bedos, des textes inédits fort curieux, et de plus ce fait, communiqué à M. de Lantenay par M. l'abbé Ramonet, professeur de philosophie à Saint-André-de-Cubzac, que « la signature de Dom Bedos se lit encore sur un tuyau des orgues de l'église paroissiale de Lourdes, et sur un tuyau des orgues de l'église Saint-Jean de la ville de Tarbes, » avec des détails sur l'enlèvement de ces dernières, qui étaient à Saint-Sever de Rustang. — Le *Souvenir de la Bigorre* vient de publier tout au long les pièces de ce transfert plus ou moins régulier (t. IV, p. 218-275.)

Il y aurait dans le livre de M. de Lantenay bien d'autres faits à prendre et à retenir. Il suffit de dire qu'indépendamment des religieux gascons qu'il y fait connaître, les divers monastères bénédictins de notre province affiliés à la congrégation de Saint-Maur y sont cités fort souvent, avec tel ou tel détail utile à leur histoire. Rien ne peut donc dispenser nos travailleurs d'y recourir, en dépit du chiffre infiniment trop restreint du tirage. On admire à toutes les pages l'érudition solide, complète, j'ose ajouter élégante du savant écrivain, en même temps que son souci de servir à la fois la religion et la science. Malgré la sécheresse inévitable de certains faits et de telle ou telle recherche positive, beaucoup de morceaux offrent, à la lecture, un charme réel, auquel je rendais hommage dès les premiers mots de cet article. Les notices monastiques ne sont d'ordinaire, pour les derniers siècles, que la liste des abbés ou prieurs commendataires; je n'en excepte pas celles du *Gallia christiana*. Or bien souvent ces commendataires n'avaient d'autre rapport avec leurs abbayes ou leurs prieurés que d'en dévorer les revenus. *Commendatarii, comedatarii, a comedendo,* disait Rebuffe. Mais la vie des prieurs claustraux, qui gouvernaient réellement les

maisons religieuses, nous initie à la vie intime des monastères. De là, l'intérêt à la fois historique, pieux et littéraire de cet excellent livre. Au reste, M. de Lantenay m'en voudrait si je n'en rapportais en partie le mérite aux auteurs qu'il a suivis, mais surtout à l'illustre Dom Martène. Quelques-unes des meilleures notices de M. de Lantenay — il nous l'apprend lui-même — sont empruntées presque textuellement, non sans additions utiles, à l'*Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, par D. Martène, continuée de 1739 à 1747 par D. Fortet, 3 vol. in-4° mss., que les Bénédictins de Solesmes se proposent de publier, quand viendront des jours meilleurs, et qu'ils ont obligeamment communiqués à notre savant collaborateur.

LÉONCE COUTURE.

PUBLICATIONS GASCONNES (1).

I

ENTRÉE SOLENNELLE DE PHILIPPE V, roi d'Espagne, dans la ville de BAYONNE 1701. *(Signé*, E. DUCÉRÉ.) *Pau, impr. Véronèse*, 1884. Gr. in-8°, de 32 p. (Extrait de la *Revue de Béarn, Navarre et Lannes.)*

Au moment même où M. Communay nous adressait l'intéressante Réception à Bayonne d'Elisabeth, reine d'Espagne, que l'on a lue plus haut, notre excellente sœur, la *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, — c'est le nom qu'à pris cette année la partie historique, devenue trimestrielle, de la *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*, — publiait cette *Entrée* plus moderne, mais non moins curieuse assurément. La rencontre n'a rien de bien étrange. Les entrées de princes à Bayonne sont un sujet presque inépuisable. « C'est sans doute à sa situation exceptionnelle sur la frontière d'Espagne, dit M. Ducéré, que la ville de Bayonne doit les nombreuses visites de rois, reines et grands personnages que les siècles précédents ont vu se succéder dans ses murs. Le riche dépôt des Archives de notre ville renferme un nombre respectable de documents relatifs à ces entrées, séjours ou entre-

(1) Le défaut d'espace nous oblige à renvoyer au prochain numéro les trois comptes-rendus les plus considérables de cette catégorie, savoir ceux des *Archives hospitalières de Condom*, publiées par M. J. GARDÈRE, et des deux derniers fascicules de nos Archives historiques de Gascogne : *les Huguenots en Bigorre*, par MM. C. DURIER et J. DE CARSALADE DU PONT, et les *Coutumes inédites de la Gascogne Toulousaine*, par M. Edm. CABIÉ.

Ce dernier volume, du plus haut intérêt pour l'histoire municipale et juridique d'une partie peu connue de notre Gascogne, est en vente chez MM. Cocharaux, au prix de 5 fr., pour les non-souscripteurs

vues... » Or M. Ducéré est attaché, comme sous-archiviste, à cet important dépôt. De son côté, M. Communay y a puisé dans le temps, sans préjudice de longues fouilles dans beaucoup d'autres archives publiques et privées. La *Revue de Gascogne* est heureuse d'aider selon son pouvoir à la publication des recherches de ce savant travailleur et d'applaudir, en même temps, aux révélations et aux projets historiques de M. Ducéré. Elle est bien certaine que, sur ce terrain pacifique, il ne peut naître qu'une noble et salutaire émulation entre chercheurs désintéressés, et que du reste la moisson est assez riche pour occuper encore plus d'ouvriers! Aussi nous est-il fort agréable d'insérer ici, en y applaudissant, le programme que se trace dès aujourd'hui M. Ducéré : « Dans les faits historiques les plus notables, dit-il, dont nous nous proposons de publier successivement le récit, nous mentionnerons : le passage à Bayonne des enfants de France en 1526; l'entrevue et l'entrée de Charles IX en 1565; l'échange des infantes en 1615; l'entrée et le mariage de Louis XIV, sur lesquels nous avons de nombreux documents inédits; le séjour à Bayonne de la reine douairière d'Espagne, Anne de Neubourg, qui abonde en faits curieux : fêtes, bals, réjouissances publiques, réceptions, etc. »

Tout cela est propre à mettre en goût les amateurs d'histoire, et je dois ajouter que les pages publiées aujourd'hui par M. Ducéré tiennent, et au-delà, tout ce qu'on peut s'en promettre. C'est vraiment une lecture des plus piquantes ainsi que des plus instructives. M. Ducéré ne dit que juste ce qu'il faut pour amener, lier, éclairer les documents inédits auxquels il a réservé presque toute la place. Mais ces documents n'ont rien de vulgaire. Voyez plutôt : 1° Le 28 novembre 1700, les échevins et jurats de Bayonne, jaloux de se faire honneur dans une telle occasion, adressent une belle lettre à l'intendant (La Bourdonnaie) pour être assurés du passage par leur ville du nouveau roi d'Espagne; 2° Sûrs de leur fait, ils écrivent à M. de Gramont au sujet des préparatifs accomplis déjà. Ils veulent offrir au duc d'Anjou le spectacle d'une *corrida de toros*, à l'espagnole, bien entendu. A cet effet, ils ont déjà reçu d'Espagne quatorze taureaux, « qui ont résidé sur les montagnes et les plaines de la Navarre et de la Castille, et qui ayant été les protecteurs et les pères d'un peuple infini de leur espèce,... ne dégénéreront pas de leur talent naturel à se bien défendre, à la vue de leur nouveau roi et d'une partie de sa cour...; » 3° Echange de lettres entre le corps de ville et le gouverneur militaire, M. de Sourdis, au sujet du droit de garde, confié d'office aux troupes royales, tandis que la ville y avait des

droits et qu'elle y tenait. Mais elle dut s'en passer pour cette fois; 4° Relation de l'entrée et des fêtes qui l'accompagnèrent, extraite des Délibérations municipales de Bayonne. Il y a là des défilés, des discours (même assez éloquents... *pour discours de province*), des énumérations de présents (vin de Capbreton blanc et rouge, jambons de La Hontan, cuisses d'oie, poisson des côtes d'Espagne, etc.), des descriptions de danses basques et de courses de taureaux, que je n'ai garde de résumer; il faut les lire à la source.

Pour donner encore plus d'intérêt historique à cette élégante et curieuse plaquette, l'auteur y a inséré, comme complément de l'Entrée royale de 1701, une lettre détaillée du corps de ville au duc de Gramont, du 16 février de cette même année, sur la chute du pont du Saint-Esprit, renversé par les eaux presque aussitôt après le passage de la cour; — et un chapitre renfermant de nouveaux détails sur l'entrée de Philippe V, chapitre extrait de l'*Histoire des évêques de Bayonne*, attribuée au chanoine Veillet et « qui mériterait, à plus d'un titre, d'être publiée. » Ainsi en juge M. Ducéré, et je suis pleinement de son avis : l'échantillon qu'il offre fait vivement désirer la pièce entière et donne lieu d'espérer qu'elle ne restera pas longtemps inédite.

II

Petit-Séminaire de Saint-Pé. Distribution des prix, 2 août 1884. Discours [sur l'influence des Bénédictins de Saint-Pé] prononcé par M. l'abbé Laplace, supérieur. (P. III-XII de la broch. contenant le palmarès et le prospectus). Gr. in-8°, 68 p. *Bagnères-de-Bigorre, Léon Péré.*

La *Revue* n'a rien dit cette année de l'*Annuaire du Petit-Séminaire de Saint-Pé*, parce que l'histoire — j'entends l'histoire non contemporaine — n'y était pas représentée. Ce n'était, espérons-le bien, qu'un pur accident, qui ne se reproduira pas; d'ailleurs, il est réparé par le discours qui ouvre le palmarès de l'année 1884, et qui est consacré à faire connaître sommairement la longue et salutaire influence du grand monastère bénédictin qui a précédé à Saint-Pé le Petit-Séminaire. Parler en cette occasion de la vieille abbaye, dit très bien M. Laplace, « c'est une sorte de justice à lui rendre à un moment où les ordres religieux sont victimes de tant d'injustes préventions; c'est aussi un titre de gloire à revendiquer pour cet établissement, héritier moral des Bénédictins et continuateur d'une partie de leurs œuvres. »

Après avoir largement montré la mission à la fois religieuse, civilisatrice et savante de l'ordre de Saint-Benoît, l'orateur s'applique à rappeler les bienfaits que lui doit en particulier le pays de Saint-Pé. Il recueille ce qui a été retenu des nombreuses vocations ecclésiastiques

des deux derniers siècles. Parmi les prêtres séculiers qui, sans doute, ont dû au célèbre monastère leur instruction littéraire aussi bien que leur vocation sacerdotale, il signale un écrivain de mérite, l'abbé Estarac, et un des pieux restaurateurs des établissements religieux de la contrée, l'abbé Procope Lassale. L'*Annuaire de Saint-Pé* a donné la biographie de ce dernier. Quant à l'autre, dont j'ignorais jusqu'à ce jour le caractère ecclésiastique, j'ai vu souvent sa *Grammaire générale* (1811, 2 vol. in-8°), dont M. Laplace se contente de nous dire que « le conseil de l'instruction publique de l'époque porta le jugement le plus favorable. »

Peut-être, faute d'autre, parlerai-je moi-même quelque jour de ce grammairien. Mais je voudrais surtout mieux connaître un autre écrivain de Saint-Pé, laïque celui-là, qui a laissé bien plus de preuves de son activité littéraire. Je veux parler de Pierre Nicolau, que M. Laplace nous montre lauréat des jeux-floraux et professeur de rhétorique à Moissac dès 1756. Quérard l'avait signalé comme « directeur de la jeune noblesse (?) à Angers », et bibliothécaire de l'Hôtel-de-Ville de Paris; de plus, il m'avait appris la date et le lieu de sa naissance et de sa mort : Saint-Pé, 1734; Paris, 28 mars 1810. Enfin, après l'énumération de six ouvrages (deux scientifiques et les autres littéraires) publiés par ce gascon trop oublié, la *France littéraire* ajoutait : « Ameilhon, de l'Académie des inscriptions, aussi bibliothécaire de l'Hôtel-de-Ville, avait recueilli les discours académiques ainsi que les poésies de Nicolau, et avait composé un éloge de l'auteur pour être mis en tête du recueil; ce volume préparé pour l'impression n'a pas vu le jour, *et le manuscrit s'en trouve à la bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville;* » cela s'imprimait en 1834. Espérons que le manuscrit sera passé ailleurs avant l'incendie de 1871, et, s'il existe encore, émettons le vœu qu'au moins l'*éloge de l'auteur* s'imprime après un si long délai.

Une question à ce sujet. Pierre Nicolau n'était-il pas de la même famille que son homonyme, maire de Saint-Pé, dont Quérard m'apprend que « le tome III des Mémoires de la Société royale des antiquaires de France renferme... une *Notice sur Saint-Pé* (1821) » ?

Ce n'est pas sans preuve que M. l'abbé Laplace a rapporté à son cher monastère le mérite littéraire de Pierre Nicolau. Il cite le témoignage même de ce littérateur distingué, qui reconnaît devoir à un bénédictin de sa ville natale « tout ce qu'il est, s'il est quelque chose. » Cette touchante expression de reconnaissance est tirée d'une lettre de Nicolau, communiquée par un homme dévoué à l'histoire et dont le nom est bien connu de nos lecteurs, M. Gaston Balencie. Mais puis-

que je suis en train de poser des questions d'histoire littéraire, je demanderai encore si MM. Balencie, de Saint-Pé, ne sont pas cousins de MM. Balencie, d'Arrens. Si oui, je ne m'adresserai pas ailleurs pour avoir le commentaire détaillé de cette note de Quérard (*Littérat. franç. contemporaine*, t. I, p. 134) : « Balencie (Antoine), D. M. à Paris, né à Arrens en 1792, auteur de divers travaux de science médicale. » J'avoue ne connaître aucun de ces travaux. Je possède seulement *Quelques réflexions sur les méthodes nosologiques* (1811), thèse de doctorat en médecine, dédiée à l'illustre bigorrais Lordat, par *François* Balencie (d'Arrens), et soutenue à Montpellier le 15 juillet 1811. Il y a dans cette thèse un hommage reconnaissant (p. 6) à trois professeurs de l'Ecole centrale des Hautes-Pyrénées, Daube (l'idéologue), Courtade et Dupac.

Dans la crainte de me laisser entraîner par mes curiosités de bibliographe à de nouvelles digressions, je me hâte d'ajouter que M. Laplace termine admirablement cet *éloge par les faits* des Bénédictins de Saint-Pé, en citant les témoignages que leur rendirent les administrateurs municipaux de la période révolutionnaire, à une époque où sa flatterie n'est pas à soupçonner à l'égard des moines. Et je termine en remerciant le vénérable supérieur de cette nouvelle contribution qu'il vient d'apporter, après tant d'autres, à l'histoire de l'abbaye de Saint-Pé de Generès. Qu'il me permette pourtant un mot encore, pour le supplier de continuer cette bonne œuvre, dans ses *Annuaires*, et de la combler en encourageant M. Gaston Balencie à donner bientôt à nos *Archives de Gascogne* le *Cartulaire de Saint-Pé*, reconstitué par son habile et patient travail.

III

Notice sur M. l'abbé Menjoulet, vicaire général du diocèse de Bayonne. *Tarbes. impr. J.-P. Larrieu*, 1884. In-8° de 69 pages.

Cette brochure a été publiée à l'occasion du deuxième anniversaire d'un de nos excellents collaborateurs, à qui la *Revue* n'avait pas manqué de rendre, au lendemain de sa mort, un bien court, mais bien sympathique hommage (xxiii, 465). Elle renferme divers tributs payés à la mémoire du pieux et savant ecclésiastique par son évêque, par M. Planté, maire d'Orthez, par son successeur à l'archiprêtré d'Oloron, par le R. P. Florence, qui lui a consacré une complète *Oraison funèbre*. Quelque intérêt qu'offrent ces éloquents et authentiques témoignages d'une admiration également justifiée par les travaux de l'érudit et par les vertus du prêtre, notre histoire littéraire

doit profiter surtout des deux notices placées en tête de la brochure : l'une, sans titre et surtout littéraire, signée *l'abbé P. Soubielle, aumônier;* l'autre, largement biographique, extraite du *Messager d'Oloron* et signée *Edouard Louis, avocat.* Il serait intéressant de résumer ici, d'après ces excellentes pages (17-48) la belle carrière de notre regretté correspondant, et de le montrer tour à tour professeur au Grand-Séminaire de Bayonne, directeur d'une école de hautes études qui n'a pas assez duré, archiprêtre de Sainte-Croix d'Oloron, enfin vicaire-général de Bayonne. Mais partout et toujours il a trop fait pour que l'on puisse renfermer son histoire dans le faible espace dont nous disposons ici. J'aimerais bien, pour ma part, à rappeler mes premières relations avec le très laborieux et très sympathique archiprêtre d'Oloron; elles furent nouées par un de mes confrères *in partibus*, je veux dire un professeur de l'Université, le spirituel et savant M. Lespy. Depuis lors jusqu'à ma visite au vénérable grand-vicaire de Bayonne, peu avant sa mort, quels n'ont pas été constamment ses bons offices pour moi et surtout ses dévoués services pour notre *Revue,* qui lui était particulièrement chère! Il ne nous en a pas même voulu un seul instant de n'avoir jamais rendu compte de son ouvrage capital, de sa belle *Chronique du diocèse et du pays d'Oloron.* Nous n'en sommes pas moins punis par où nous avons péché. La *Revue de Gascogne,* où M. Menjoulet a publié cependant plusieurs bons travaux et probablement les dernières lignes qu'il ait livrées à l'impression, n'est pas même nommée dans l'esquisse littéraire de M. Soubielle. Cette esquisse est d'ailleurs judicieuse et instructive, et nous l'aurions insérée volontiers dans notre recueil, si nous ne nous interdisions absolument toute reproduction de ce genre.

L. C.

NOTES DIVERSES.

CCII. Sur l'évêque de Tarbes Marc Mallier du Houssay.

M. Edmond Bonnaffé vient de publier, dans la *Bibliothèque de l'art et de la curiosité,* un *Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle* (Paris, A. Quantin, grand in-8°, 1884), où abondent les particularités intéressantes. Voici l'article consacré au prélat amateur : « Du Houssay (Marc Mallier). Ambassadeur de France à Venise, président au Parlement et plus tard évêque de Tarbes (1668); à Paris. — *Livres, tableaux.* « Il nous reçut fort civilement,

écrit Evelyn (1), et nous fit voir sa bibliothèque. Parmi ses tableaux, il y avait une belle *Vénus avec Adonis*, un *Saint Antoine* de la première manière du Corrège, et une superbe Madone du Palma », sans doute un des deux tableaux de Palme le Vieux, dont parle Félibien (2), et que Du Houssay avait rapportés d'Italie.

En 1645, Du Lorens (Jacques) dédie à Du Houssay, qui était alors conseiller du Roi, son commentataire des *Trois Coustumes de Chateauneuf, Chartres et Dreux :* « C'est la peinture, dit-il dans cette dédicace, qui m'a donné l'honneur de votre connoissance. Nous parlons quelquefois dans votre beau cabinet de Raphaël, de Titian et de Veronèse. S'il y a quelque entretien plus sérieux, il n'y en a point de plus doux (3). »

T. DE L.

RÉPONSE.

225. Sur le duel de Roquelaure et de Bidos.

(Voyez la *Question*, au n° précédent, p. 390.)

Le duel, ou plutôt le projet de combat en champ clos, entre Johannon de Bidos et Baptiste de Roquelaure, chevaliers gascons, eut presque l'importance d'un événement historique dans les annales de la Lorraine. La sentence rendue à ce sujet par René, duc de Lorraine, le 22 octobre 1482, est imprimée dans le Recueil des *Arrêts choisis de la Cour de Lorraine* (Nancy, Cusson, 1717).

Dom Calmet (*Histoire ecclés. et civile de Lorraine*, t. II, col. 1084 à 1087) en donne le détail précis, sans avoir connu le manuscrit in-quarto gothique de la bibliothèque de S. M. la Reine de Prusse, cité par Le Duchat. Ce manuscrit, ou pour mieux dire ce *traité* de Hardoyn de la Jaille, n'était plus en Prusse à la fin du siècle dernier, mais dans le *Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit*, d'où il a dû passer à la Bibliothèque Nationale, s'il a échappé à cet immense incendie des titres de l'ordre du Saint-Esprit ordonné par le gouvernement révolutionnaire.

L'article du *Ducatiana* serait donc fécond en commentaires, s'il était permis de reproduire ici ce qui est imprimé ailleurs.

(1) Extraits du Journal d'Evelyn, publiés à la suite du *Voyage de Lister à Paris en* 1698 (Paris, 1873), p. 243.

(2) *Entretiens sur la vie et les mœurs des plus excellents peintres* (Paris, 1685), tome I, p. 372.

(3) Le poète satirique Du Lorens, qui était l'heureux possesseur d'une très belle bibliothèque et d'un admirable *cabinet de tableaux*, dit dans sa dédicace à Du Houssay : « On m'a fait présent, depuis trois mois, d'une *Vierge* de Léonar (Léonard de Vinci) que vous verrez quand il vous plaira, sans néanmoins que je vous assure qu'elle soit originale... J'ay une *Courtisane* de la propre main de Titian, pour qui j'ay plus d'amour que pour toute autre chose que je possède au monde. Que l'on die si l'on veut de moy, *stultus circa picturas*... chacun a son goût. » M. Bonnaffé renvoie son lecteur aux *Mémoires* de l'abbé de Marolles. On y trouve (tome III, p. 89) une mention de la collection « de tableaux très exquis » de M. Du Houssay. — Un autre évêque de Tarbes, Salvat II d'Iharce, figure dans le *Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle* comme collectionneur d'estampes. M. Bonnaffé n'a donné, du reste, de détails ni sur ce collectionneur, ni sur sa collection ; il s'est contenté d'emprunter une simple mention à l'*Avertissement* mis par Duchesne en tête de sa *Description du Cabinet des estampes*.

Jean-Baptiste de Roquelaure est suffisamment connu par les généalogies de cette famille.

Le nom de son adversaire, déclaré son vainqueur, reste à déterminer.

Il faut d'abord écarter *Bude*, qui vient on ne sait comment à l'imagination de Le Duchat. Les Bude sont Bretons. Sylvestre de Bude, cousin-germain de Du Guesclin, tenait sa bannière à la bataille de Navarette, nous dit Froissart. Jean-Baptiste de Bude s'est illustré sous le nom de maréchal de Guébriant.

Budos pourrait à la rigueur être qualifié gascon, puisque la seigneurie de Budos, avec grand château, est dans le canton de Podensac (département de la Gironde). Raymond de Budos était beau-frère du Pape Clément V. Ses descendants furent toujours de puissants seigneurs. « Louyse de Budos, la plus belle » et accomplye dame de son siècle, » fut la seconde femme de Henry duc de Montmorency, connétable de France. Diane-Henriette de Budos épousa Claude de Rouvray, duc de Saint-Simon. Duchesne (*Hist. de la maison de Montmorency*, p. 447 et suiv.) a donné une notice généalogique de cette famille de Budos. C'est lui qui le premier, croyons-nous, a eu l'idée de leur attacher Johannon de Bidos. « En mesme temps florit un Johannot de *Budos*, qui par » generosité de courage combatit en duel contre Baptiste de Roquelaure, ayant » pour Iuge du combat René Roy de Hierusalem et de Sicile, duc de Lorraine » et d'Anjou, et Hardouin de la Iaille, chevalier de l'ordre du Croissant, pour » mareschal de camp. »

Sur quoi il faut remarquer — que Bidos ne combattit pas en duel, puisque Roquelaure ne se présenta pas au rendez-vous solennellement fixé, — que nul écrivain lorrain ne l'appelle Budos, mais Bidos.

Les premières relations militaires entre la Gascogne et la Lorraine datent de l'année 1431. Charles VII envoya Barbazan au secours du duc René, à la tête de 200 lances qui, au dire des chroniqueurs lorrains, formaient 2,600 combattants. On sait que Barbazan fut tué à la sanglante bataille de Bulgnéville livrée contre son avis. En 1435 et années suivantes, nouveaux secours envoyés par Charles VII, qui profite de ces occasions pour se débarrasser de ces compagnies de routiers, appelés autrefois *Armagnacs* et alors *Ecorcheurs*, qu'il ne peut payer et qui, à défaut de solde, se font nourrir par l'habitant, Saintrailles et Lahire (Pierre Regnault de Vignoles) commandent en chef ces écorcheurs, dont plus de la moitié se compose de gascons, commandés par des capitaines gascons. Depuis cette époque il s'établit une sorte de courant qui, pendant soixante ans et plus, pousse nos gentilshommes pauvres et un peu aventuriers vers la Lorraine, où ils ont l'espoir de faire fortune et le plaisir presque continuel de combattre leurs vieux ennemis, les Bourguignons, jusqu'à la mort de Charles le Téméraire, dernier des Bourguignons. Ils défendent ou ils prennent grand nombre de forteresses. Leur courage et leur expérience brillent à la bataille de Saint-Jacques, à celle de Morat, où ils étaient les alliés des Suisses sous les ordres du jeune duc René, et enfin à celle de Nancy, où périt Charles le Téméraire.

Chacun de ces capitaines gascons a sa notice historique toute prête dans l'*Hist. de Lorraine* par Dom Calmet, dans la *Chronique* du doyen de Saint-Thibaut imprimée aux preuves du 2e volume, dans les historiens d'Alsace, mais surtout, pour les dix années de 1435 à 1445, dans l'excellent ouvrage de M. Tuetey, *les Ecorcheurs sous Charles VII* (2 vol. in-8°, Montbeliard, Barbier, 1874).

La principale difficulté consisterait pour nous à retrouver exactement l'origine de ces personnages, obstinément qualifiés *gascons*, mais dont les noms paraissent souvent défigurés, ou qui sont seulement désignés par des surnoms. Nous soumettons aux connaissances historiques et à la perspicacité du lecteur quelques-uns de ces noms :

Gaston de Lerigot, attaché à la maison du Dauphin (Louis XI ;
Le capitaine Panassac (Panesach), avec 800 chevaux;
La Hire junior (sans doute Pierre Regnault);
Le Roussin;
Le bourg de Marsac;
Dimanche ou Domenge de Cours;
Pothon de Rivière, tué au siège de la ville de Saint-Hippolyte en Alsace.
Le grand et le petit Estrac (Astarac ?)
Après l'année 1473, lorsque le duc René a recouvré son duché de Lorraine :
Gratien et Manaud de Guerre.

En 1475, viennent à Pont-à-Mousson se mettre au service du Duc, le grand Michaud, le grand Bertrand, le petit Jehannoun, Jehannoun de Bidos, Roquelaure, Fortuné et autres chefs gascons (Calmet, t. II, 1016);

Le petit Picard, commandant quarante gascons.

Le dernier en date, à notre connaissance, est Bertrand de Joulin, seigneur de Gajan, près Lannepax, qui abandonna femme, enfant et terres pour poursuivre et atteindre la fortune en Lorraine. Il y acquit des seigneuries, il y maria une de ses filles, il en établit une autre religieuse aux Clarisses de Saint-Michel, et enfin il revint mourir à Gajan, après l'année 1527, laissant cinq enfants légitimes et deux bâtards, tristes restes de sa vie aventureuse.

On voit que ces personnages ne sont pas de grande maison. Johannon de Bidos devait être du même rang, et nous croirions qu'il était Navarrais, prenant son nom du village de Bidos, dont Jean de Lostal était devenu seigneur en 1555. (Voir ci-dessus, p. 331.)

S'il y a eu un courant militaire de la Gascogne vers la Lorraine, on peut dire qu'un contre-courant purement civil s'établit en même temps de la Lorraine vers la Gascogne. Sur les registres des notaires de cette époque on trouve nombre de médecins, apothicaires, régents qui sont lorrains. Des marchands de Nancy et de Bar viennent faire des affaires aux foires de Vic. En 1527, encore, c'est Chaudé, marchand, habitant Doncourt, au diocèse de Toul, qui fournit une cloche de trois quintaux à l'église de Notre-Dame de Marmoulies, près Lannepax, et une autre *campana sive esquira* d'un quintal et seize livres à l'église de Gajan.

PAUL LA PLAGNE-BARRIS.

M. l'abbé CANÉTO, qui fut le premier président de la Société historique de Gascogne et le premier directeur de notre *Revue*, est mort le 14 août. Notre prochaine livraison renfermera une notice détaillée sur cet éminent archéologue.

LE P. POLYCARPE DE MARCIAC

CAPUCIN.

Les capucins, qui firent leurs premiers établissements en France en 1575, à la demande du roi Charles IX (1), ne se fixèrent à Bordeaux qu'en 1601. Je n'ai pas à raconter ici l'histoire de la fondation du couvent de cette ville, désirée et ménagée par le cardinal de Sourdis (2), aidée par le maire et les jurats (3), puisque le P. Polycarpe de Marciac (4), objet de cet article, n'y fut en aucune manière mêlé; et je viens tout de suite à la peste qui éclata dans la seconde quinzaine d'août 1605, et dura tout l'été de l'année 1606, dans la ville de Bordeaux, et pendant laquelle le P. Polycarpe de Marciac montra un si constant dévouement. Dès la première apparition du fléau, en effet, la ville tout entière, on peut le dire, conçut la confiance la plus grande en la charité des nouveaux venus. En 1605, cette confiance se manifesta par la bouche du maréchal d'Ornano, lieutenant-général de Guyenne, et des jurats, et en 1606 par la bouche du cardinal-archevêque, qui prièrent le gardien du couvent de désigner « des religieux pour assister spirituellement les pes-

(1) Le Pape Paul III leur avait défendu, par une bulle de 1537, de s'établir ailleurs qu'en Italie; à la demande de Charles IX, Grégoire XIII leur permit de s'étendre au-delà des Monts.

(2) *Recueil chronologique des choses qui concernent la fondation et le progrez de la province des capucins d'Aquitaine ou de Tolose*, par le P. Gabriel de Saint-Nazaire, page 67. — Arch. de la Haute-Garonne, Fonds H. Fonds des capucins, n° 7, vol. in-f°.

(3) Ibid., p, 69.

(4) Marciac, ch.-l. de cant., arr. de Mirande (Gers).

tiferez (1). » Les capucins s'étaient déjà fait connaître et grandement estimer par leur charité pendant la peste de 1588, de 1589 et de 1590, soit à Toulouse (2), soit à Albi (3), soit à Gaillac (4). Le dévouement dans les malheurs publics était déjà traditionnel chez eux. A Bordeaux, ils n'hésitèrent pas. Ce fut parmi eux, autant cette année que l'année suivante, un pieux et touchant débat de charité, chacun sollicitant l'honneur, la joie, la grâce « d'estre exposé. » Or, l'une et l'autre année, on trouve au nombre des capucins « exposez » le P. Polycarpe de Marciac, mort au service des pestiférés. Ce héros de la charité est peu connu, ou plutôt n'est point connu du tout en dehors des capucins; son souvenir, si précieux cependant, s'est effacé, perdu. Il m'a paru bon de le réveiller du fond des Archives publiques qui seules le conservent : le P. Gabriel de Saint-Nazaire, l'auteur des annales de la province, saluait dans le P. Polycarpe de Marciac « un grand exemple. » C'est cet auteur que je consulterai d'abord (5); je donnerai ensuite le *Discours de la maladie et mort du P. Polycarpe de Marciac,* que le P. Ignace de Fronton, son compagnon pendant la peste de 1606, composa et transcrivit dans les *Mémoires* de la province (6).

(1) *Recueil chronologique*, p. 84.

(2) Ibid., p. 19 et 20.

(3) Ibid., p. 20.

(4) Ibid., p. 20, 21 et 22. Plus tard, pendant la peste de 1629, 1630, 1631 et 1632, et celle de 1652 et 1653, ils se dévouèrent également au service des malades dans la plupart des villes du Languedoc, avec un empressement et une constance étonnants. Ibid. à chacune de ces diverses dates. J'en donnerai prochainement le récit.

(5) Il écrivit les annales de la province à la demande du P. Emmanuel de Béziers, provincial, en 1694, sous ce titre : *Recueil chronologique des choses qui concernent la fondation et le progrez de la province des capucins d'Aquitaine ou de Tolose, contenues dans divers livres, cayers et autres papiers qui sont conservez dans les archives du couvent de Tolose, fait par le commandement du R. P. Emmanuel de Besiers, provincial de la mesme province, en 1694.*

(6) *Memorabilia præcipua provinciæ Aquitaniæ sive Tolosæ fratrum Ordinis Sancti Francisci Capucinorum, piæ posteritati dicata.* — Arch. de la Haute-Garonne, Fonds H. fonds des capucins, n° 1, vol. pet. in-4°. — Ces

I

Le maréchal d'Ornano et le maire de la ville eurent recours, je l'ai déjà dit, à la charité des capucins quand la peste se déclara dans Bordeaux en août 1605. Le P. Raphaël de Fanjeaux (1), gardien du couvent, désigna donc deux religieux pour être appliqués aux soins spirituels des pestiférés : le P. Simon de Rodez, et le P. Polycarpe de Marciac. Le premier, déjà un peu en âge, était un des religieux les plus considérables et les plus connus de la province d'Aquitaine. Sa distinction et son rare mérite l'avaient depuis quinze ans porté aux emplois les plus honorables. Nous le trouvons d'abord maître des novices en 1591 (2), définiteur de la province d'Aquitaine en 1598 (3), enfin successivement gardien de plusieurs couvents, de celui de Béziers en 1593 (4), de celui d'Albi en 1594 (5), en 1595 (6) et en 1598 (7), de celui de Carcassonne en 1599 (8). Il gouverna le couvent de Béziers pendant une passe difficile, au moment où le Parlement, établi dans cette ville, exigeait des capucins, qui s'y refusaient, qu'ils priassent publiquement pour Henri IV, non encore réconcilié avec le saint-siège (9);

Mémoires écrits en français commencent ainsi : « Au nom de la Tresaincte Trinité, Pere et Fils et Sainct Esprit, et de la Treglorieuse Vierge Marie, et de notre seraphique Pere sainct François. S'ensuit le narré du commencement et progres qu'a eu en ceste province de Tolouse ou d'Aquitaine notre congregation des freres Mineurs, surnommés vulgairement capucins, divisé par chapitres ou annales. »

(1) Fanjeaux (Aude), chef-lieu de canton, arrondissement de Castelnaudary.

(2) *Recueil chronologique*, p. 24.

(3) *Ibid.*, p. 57.

(4) *Ibid.*, p. 31.

(5) *Ibid.*, p. 65.

(6) *Ibid.*, p. 36.

(7) *Ibid.*, p. 41.

(8) *Ibid.*, p. 55.

(9) Je raconterai le litige du premier président, Pierre d'Auxerre, et des capucins, dans un travail qui paraîtra sous ce titre : *Capucins et Huguenots dans le Languedoc, sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.*

et si dans ses rapports avec le premier président, Pierre d'Auxerre, il montra, ce semble, un esprit un peu étroit et manqua un instant de dignité, on peut dire cependant qu'il ne cessa d'être fort considéré dans l'ordre, auquel, du reste, il fit honneur pendant la peste de 1605.

Le P. Polycarpe de Marciac, désigné pour servir avec lui les pestiférés, n'avait pas comme lui vieilli dans la pratique de la règle. « Jeune prestre et estudiant en théologie (1), » il était dans la ferveur et l'enthousiasme de la jeunesse dans un ordre jeune encore. Il n'avait jusque-là rempli aucune fonction : la première et unique charge qu'il exerça fut de soigner les pestiférés. Il y fit briller sa première flamme, je devrais dire toute sa flamme. Il eut sous les yeux un bon modèle dans le P. Simon de Rodez, son compagnon, son supérieur, et son maître « ez-charité. » Ensemble, ils se dépensèrent avec un zèle parfait. A Bordeaux, ils suivirent probablement les pratiques déjà suivies à Toulouse dans la visite des malades, en 1588. « Ils faisoint la visite des malades de cette manière : ils avoint chacun un homme que la ville leur avoit donné pour les conduire aux maisons des pestiferez et pour faire escarter les gens qu'ils trouvoint dans les rues. Ces hommes passoint devant eux à quelques pas de distance; les peres venoint aprés, ayant chacun une grande croix de bois à une main et un flambeau allumé de l'autre. Cela faisoit un spectacle en mesme temps touchant et terrible. Ce flambeau estoit, selon le conseil des medecins, pour chasser le mauvais air d'autour d'eux dans les chambres des pestiferez, où ils estoint souvent obligez de demeurer l'espace de deux heures pour confesser les malades et pour retenir leurs testamens, car ils avoint esté autorisez pour cela par le Parlement (2). » Au premier signe, on voyait le P. Simon de Rodez et le P. Polycarpe de Marciac accourir; et même, sans

(1) *Recueil chronol.*, p. 84.
(2) *Recueil chronol.*, p. 19.

attendre qu'on les appelât, ils allaient à travers les rues de la ville pour s'offrir aux malades qu'une clochette avertissait de leur secourable passage. Sur un mémoire qu'il en avait vu, le P. Gabriel de Saint-Nazaire prête au maréchal d'Ornano ce mot à Henri IV, qui est le plus beau des éloges. Etant allé à la Cour pendant l'épidémie, le roi lui demanda des nouvelles de Bordeaux : « Sire, s'écria le maréchal, il y a cinquante ans que je fais la guerre; et je n'ay jamais veu les soldats aller au combat avec tant de résolution et de courage que deux pères capucins que j'ay veu aller à la mort quasi certaine en servant les pestiferez (3). » L'un et l'autre allaient, en effet, à la mort. Le P. Simon de Rodez, frappé de la peste, mourut le 27 septembre suivant, en répétant le cri de prière et de confiance, *Jesus, Maria*. Le P. Polycarpe de Marciac, son compagnon, l'assista et l'admira; et c'est le fortifiant souvenir de cette mort sainte qui lui sera bientôt rappelé à l'heure d'un égal combat et d'une semblable victoire (4).

La mort du P. Simon de Rodez laissa dans la ville un immense regret : elle fut un deuil public. Mais elle coïncida avec un premier ralentissement de l'épidémie. Un mois après, à la Toussaint, le mal avait totalement cessé; beaucoup attribuèrent à la mort du P. Simon et à ses prières dans le ciel la fin du fléau (5).

Le P. Polycarpe de Marciac, la quarantaine terminée, rentra au couvent, où il s'enferma avec le souvenir de son compagnon et de son maître. Il n'allait pas tarder à en sortir et à mettre à profit les leçons d'un frère qu'il avait vu si bien se dévouer et si bien mourir.

(3) *Recueil chronol.*, p. 84.

(4) Voyez plus bas, le *Discours de la vie et mort du P. Polycarpe de Marciac.*

(5) *Recueil chronol.*, p. 85.

II

La peste sévit, en effet, pour la seconde fois, dans la ville de Bordeaux au commencement de l'été de l'année suivante. Le cardinal de Sourdis demanda aux capucins de « s'exposer » encore au soin des malades. Le P. Polycarpe fut le premier à désirer y être employé. A la vérité, il eut à vaincre les protestations vives des étudiants en théologie, au nombre de vingt, qui sollicitaient la faveur de lui être préférés, puisqu'il avait déjà « rempli son tour. » Mais justement, ce furent son expérience et son zèle de l'année précédente qui lui assurèrent l'avantage d'être choisi. Il dut aussi faire cesser les hésitations du provincial de la province d'Aquitaine, le P. Vincent de Piperno, qui, pour ne pas mettre la province dans le péril de perdre ses meilleurs sujets, fut sur le point de ne pas donner suite à la demande du cardinal et à la promesse du P. Gardien faite au premier moment; il avait même écrit déjà « de mettre en usage tous les moyens possibles pour s'excuser auprès de Mgr le Cardinal et de Messieurs de la ville (1). » A cette nouvelle, « le P. Polycarpe, ne pouvant contenir son zèle, part pour venir parler au R. P. provincial; mais il reçoit des ordres à Agen de ne venir pas plus avant. Il escrit de là au R. P. provincial d'une manière si forte qu'il le fait consentir qu'on tiendra la parolle qu'on a donnée à Mgr le Cardinal, et que le P. Polycarpe sera l'un des premiers qui s'exposera (2). » Pour le compagnon à lui donner, le P. provincial décide qu'on demandera au sort de le désigner parmi les religieux du couvent de Bordeaux et des autres couvents, qui se sont offerts avec l'empressement le plus généreux. « Le P. Ignace de Fronton, prédicateur et vicaire du

(1) *Recueil chronol.*, p. 90.
(2) *Recueil chronol.*, p. 90.

couvent de Cadillac (1), court à Bordeaux à dessein d'entrer dans le concours; et le sort tombe sur luy, comme il l'avoit ardemment désiré (2). » Il devient ainsi le compagnon du P. Polycarpe, qui n'a pas subi « le hasard du sort. »

Le P. Ignace de Fronton (3), était plus ancien dans l'ordre que le P. Polycarpe; on peut légitimement l'induire de la fonction de vicaire au couvent de Cadillac qu'il remplissait à cette date. Plus tard, il fut élevé à des charges importantes. Gardien du couvent de Notre-Dame de Grau, près d'Agde (Hérault), en 1610 (4), du couvent de Gimont (Gers) en 1611 (5) et en 1612 (6), fondateur du couvent de Bazas (Gironde) en 1613 (7), gardien de ce couvent en 1614 (8) et en 1615 (9), gardien du couvent de Grenade (Haute-Garonne) en 1616 (10), homme de zèle, prédicateur distingué et capable d'allier les charitables emportements de la parole apostolique et le goût littéraire, comme les quelques pages qu'il nous a laissées le prouvent, il exerça dans la Gascogne, où il passa la plus grande partie de sa vie, une action assez grande; il jouit du plus enviable crédit jusqu'à sa mort, à Lavaur, en 1618 (11). Mais il se recommande à nous surtout par cette circonstance qu'étant au couvent de Toulouse, entre 1606 et 1610, année de son premier gardiennat, il fournit son tribut aux *Mémoires* de la province. Peu de temps après la fin de la peste, il composa le *Discours de la maladie et mort du P. Polycarpe de Marciac,* son

(1) Cadillac, chef-lieu de canton, arrondissement de Bordeaux, Gironde.
(2) *Recueil chronol.*, p. 90.
(3) Fronton, chef-lieu de canton, arrondissement de Toulouse, Haute-Garonne.
(4) *Rec. chronol.*, p. 122.
(5) *Ibid.*, p. 129.
(6) *Ibid.*, p. 133.
(7) *Ibid.*, p. 145.
(8) *Ibid.*, p. 153.
(9) *Ibid.*, p. 158.
(10) *Ibid.*, p. 161.
(11) *Recueil chronol.*, p. 524. A la fin du vol. on trouve, année par année, le nécrologe des capucins de la province d'Aquitaine et de Toulouse.

compagnon, son ami, qu'il appelait avec une sincérité entière « la moitié, voire le tout de [luy] mesme. » C'est à sa collaboration aux *Mémoires* que nous devons de posséder ce *Discours* ou récit qu'il y transcrivit. Le P. Polycarpe de Marciac, disent ces *Mémoires*, « mourut pour vivre avec Dieu le 29e jour dudict mois [d'octobre], comme il appert par le Discours de sa maladie et mort que son compagnon F. Ignace a escrit et inséré luy mesme en ce lieu (1). » Malgré les longueurs du début, je donne intégralement ici ce récit, « pour ne laisser perdre, comme disait le P. Gabriel de Saint-Nazaire à la fin du XVIIe siècle, aucune des parolles ni des actions dernières de cette âme sainte et afin que ce grand exemple puisse estre utile à ceux qui viendront après nous (2). » Puisse-t-il nous être utile d'abord à nous-mêmes!

DISCOURS DE LA MALADIE ET MORT DU P. POLYCARPE DE MARCIAC.

Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus. [Psal. cxv, 15].

Ny plus ny moins que le sage laboureur tournoiant les terres qu'il a semées et reaversées avec la sueur de son visage, et conjecturant la mort et pourriture des semailles par le germe verdoyant qui pousse dehors et croist à veue d'œil, signe asseuré d'une riche et abondante moysson, s'esjouit grandement en son ame, loue la liberalité du terroir, admire les effects de la nature et se fond en actions de graces vers l'auteur de la mesme nature qui, prodigue de ses faveurs à l'endroit des humains, donne son concours et communique abondamment ses influences aux causes secondes en la production des choses de ça bas : tout de mesme ce souverain agriculteur Jesus-Christ, considerant du siege de sa gloire l'estat de ses fidelles serviteurs avec un ardent desir de les attirer a soy, *oculi mei ad fideles terræ, ut sedeant mecum*, Psal. c, 6, considerant, dis-je, ce terroir humain, cultivé et reaversé avec le soc de sa croix, baigné et arrousé avec la pluye de

(1) Pag. 40.
(2) *Recueil chronol.*, p. 94.

son sang precieux, donner esperance certaine des fruits de vie eternelle par une mort temporele, d'un repos eternel par de travaux de peu de durée, et d'un parfaict assouvissement de consolations par la privation et l'adieu des voluptés qui meurent aussy tost que naistre; s'esjouyt infiniment, se complait en luy, bastit en luy le verger de ses delices, exerce en luy ses promenades, ne cesse de l'œillader benignement de ses yeux paternels, et prevoiant l'abondance du fruict, projecte comme un autre richard d'agrandir ses greniers celestes pour luy assigner un lieu de repos après le travail du fleau et la faux de la mort : ce grand Dieu faict à la mode d'un pere qui, transpercé du coulteau de douleur pour la mort de son unique enfant ne pouvant vivre sans luy, se plaict à regarder son pourtraict et son image. Car tout de mesme le P[ere] Eternel après la mort de son fils unique se delecte en la consideration de son pourtrait mortifié, et le mesme Jesus-Christ voiant son image l'homme chrestien, surchargé de travaux, mort et sacrifié pour l'amour de luy, estant la similitude cause d'amour, il l'aime; l'aimant, le considère; le considerant, se communique à luy; se communiquant, l'enrichit des tresors de sa gloire. *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.*

Ce bon Dieu sçavoit bien quelles vives atteinctes nous devoient donner les apprehensions de la mort. Ce bon pere prevoioit bien les terreurs et les desespoirs qui devoient assaillir nos pauvres ames en ce destroit tant difficile; et pour ce, non content de mourir le beau premier, et par l'aigreur de sa mort adoucir nostre mort, il a voulu de plus fonder sa gloire et ses trophées sur nos douleurs, nous advisant qu'honneur plus grand, service plus aggreable ne luy pouvons-nous rendre, qu'en patissant et mourant pour l'amour de luy. Et certes, s'il est ainsi que l'amour soit l'offrande la plus pretieuse que nous puissions consacrer à sa bonté infinie, et qu'entre plusieurs degrez de cet amour, celuy qui nous force d'endurer et mourir excelle par-dessus les autres, il faut de necessité conclurre que la tribulation et la mort sont ce de plus haut et de plus heroïque qui puisse partir d'une ame chrestienne et vraie imitatrice de son Sauveur. D'où vient que notre bon Dieu s'en glorifie et brave tant, comme nous voions en saint Job, chap. I [8], où il dict à Satan par maniere de jactance et de bravade: *Numquid considerasti servum meum Job, quod non sit ei similis in terra?* Bref, tout tant de travaux et de douleurs que nous souffrons en ce corps mortel, ce sont autant d'espines qui nous piquent vivement, lesquelles cette sacrée et divine main nous leve et s'en façonne

une couronne espineuse qu'il met sur sa teste à guise d'un myrthe glorieux ou laurier triomphant : couronne qu'il aime plus que les rois de la terre leurs couronnes emperlées; couronne qu'il prise plus que les dames et princesses leurs carcans et joiaux de grand prix. *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.*

C'est la consideration qui m'a tiré à l'admiration de cet excellent sacrifice que nostre bon frere Policarpe a consacré à son Dieu par sa mort, mort si heureuse, mort si saincte, mort si pretieuse devant Dieu, qu'avec raison en pouvons-nous dire : *Pretiosa in conspectu Domini mors Policarpi ejus.* Aussy desire-je en engraver la memoire sur ce papier pour l'empreindre puis après dans mon ame, et m'en servir comme d'un modelle parfait en touttes mes actions, et comme d'un refrigere gratieux durant l'ardeur de mes ennuis. Et jaçoit que la pureté de sa vie, l'integrité de ses mœurs, et la bonté de sa nature asses cogneue d'un chascun me fournissent d'argumens fort probables d'une heureuse mort, neantmoins estant les signes et tesmoignages de ses vertus plus apparens, plus brillans et fort particuliers en cet endroit, je ne puis que je n'en dise quelque chose, laissant après à juger du reste de la piece par la bonté de l'eschantillon.

Jettant donc les yeux sur les vertus de cete ame religieuse et devote, et sur les graces qu'elle avoit abondamment puisées au tresor inespuisable de celuy qui les eslargit liberalement à ceux qui s'y disposent selon leurs forces, celle qui me semble signamment estinceller parmi les autres, est cete faveur seignalée, cete inspiration et advertissement secret de sa prochaine mort, lequel il me communiqua plus de 15 jours avant sa cheute, en ces termes : « Mon f[rere], Dieu m'aiant preservé l'année passée du peril auquel je fus exposé, pour se servir de moi encore cete-cy avec vous, je pense que je n'evaderai point la mort à ce coup. » Paroles qui me donnerent autant d'admiration qu'elles m'estoient nouvelles et non encore proferées par celuy qui, plein de confiance en Dieu et en ses propres forces et bonne santé, nommeement estant eschappé de ce danger une autre fois, oublieux de soymesme, n'avoit soing que de mon salut. Qui fut cause que je le priai de chasser loing ces impressions, qui causent souvent plus de mal que tout autre danger, et qu'il n'eust point de crainte. « Non, non, respondit-il avec un visage gay et fort content, je ne m'esfraie de rien, vous verrez comme je chanteray, moienant la grace de Dieu, ce beau verset : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus* [Psal. CXXI, 1]. » Quand à moi, je pense que nostre benin et liberal Seigneur, desirant couronner le labeur et l'ennuy que son serviteur

avoit pris en sa religion et luy voulant faciliter le passage difficile de la mort, la voulut prevenir de cete secrete revelation. *Minus enim jacula feriunt quæ prævidentur; et nos tolerabilius mundi mala suscipimus si contra hæc per præscientiæ clypeum munimur*, dit le docteur saint Gregoire [*Homil.* xxxv, 1].

Le profit qu'il en retira ne fut pas petit, comme je recogneus fort bien et en ses devis enflammez, et en l'assiduité et ferveur des oraisons qu'il redoubla, dès lors, jusqu'au seziesme jour après, jour de samedy, 21 d'octobre 1606; auquel, sur le retour de nos visites, sur le tard, il me dit qu'il sentoit un commencement de fiebvre et me montra une gale noire de la grandeur d'une teste d'espingle, environnée d'une rougeur qui luy naissoit sur l'os de l'espaule gauche, me demandant si je pensois que ce feut un charbon. Ce que je rejettai aussy loing que mon opinion en estoit esloignée. Enfin l'heure du souper venue, nous soupasmes plus d'esprit que de corps, goustant avec un plaisir inexplicable les paroles d'édification et pieté que Dieu faisoit couler de la bouche de son serviteur, ja destiné à la mort.

Après souper nostre bon Polycarpe, qui avoit tout son interieur recolligé à penser quels moiens il devoit tenir pour se rendre vrai imitateur de Jes[us]-C[hrist], qui avant sa mort desira laver les pieds à ses Apostres, me semond aussy de nous les laver tous deux. Ce que j'accordai volontiers, de sorte que nous feusmes là occupés et en devis spirituels et en exercices d'amour et charité jusques à neuf heures, avec une consolation si grande, avec de tendresses et ressentimens interieurs de charité et d'une mutuelle affection si admirable, qu'en verité je ne sçache en avoir jamais senti de semblables.

Nous nous retirons en nos cellules, nous souhaitans reciproquement un heureux repos, jusques au lendemain matin, jour de dimanche, que, nous disposans pour aller dire messe à l'hospital selon nostre coustume, il me tourne monstrer sa plaie, qui, la voiant beaucoup aggrandie et plus envenimée que la nuict precedente, commençay à me craindre quelque chose de sinistre. Neantmoins je n'en dis mot jusques à ce que nous fusmes à l'hospital, où je priay le chirurgien d'y vouloir un peu adviser. Ce qu'il fit de bon cœur. Et cognoissant aussy tost que c'estoit un charbon, le voulut dissuader de dire messe; mais luy ne se descourageant aucunement pour cela, tant s'en faut qu'il y vouleust entendre qu'il adjousta encore une petite exhortation, laquelle, quoique d'un stile assés commun et fort proportionné à la simplicité des escoustans, estoit neantmoins tellement animée d'amour et de

charité qu'il ni avoit parole qui ne portat droit au cœur de ces pauvres affligés tous baignés en larmes.

Cependant son charbon alloit tousjour[s] croissant, et sa douleur se renforçoit de plus en plus. Mais luy invincible aux douleurs ne vouloit encore s'avouer malade, disant tousjour[s] que ce n'estoit rien, que cela passeroit tost; jusqu'au soir du dimanche tirant au lundi, que sa douleur commençant de saper les forces du corps pour fortifier celles de l'esprit, il me confessa librement que son espaule bruloit à petit feu, et qu'il estoit extremement angoissé. O pauvre Polycarpe, voicy un beau subject de se munir de la patience. Vous n'avez encore gousté que le miel et le laict, maintenant voicy le fiel et l'absynthe qui se presente. Les douleurs vous accueilleront si cruellement, les pointes et lancettes de ce venin attaqueront si furieusement ce pauvre corps qu'enfin vous en resterés vaincu sur la place. Mais las! je me trompe, je veux dire vainqueur, puisque l'inferieur seulement peut estre dict vaincu, et que celuy n'est inferieur, dict sainct Augustin, *qui quamvis corpori multa in terra sustineat, corde tamen fixus in cœlo est.*

Je me disposai en cet endroit à l'exhorter à une sainte resignation et patience. Il me respond humblement : « Mon P[ere], je boirai moienant la grace de Dieu cet hanap avec toutte la resignation qu'il me sera possible, et m'esforcerai de tout mon pouvoir de souffrir patiemment mes douleurs, » adjoustant *Dulcia non meruit qui non gustavit amara.* Icy se presentent les nuicts sans repos, le degoust des viandes, les potions ameres, et les frequens vomissemens. Il passe tout, il reçoit tout sans jetter aucun accent de lamentation, sans donner aucun signe de repugnance.

Nous arrivons au mardy après disner, lorsque, n'aiant peu repaistre le corps, il desira repaistre l'ame de quelque parole spirituelle qu'il me requist. Sur ce je luy demande le subject pour voir ce qu'il me respondroit. Il me respondit en sourriant : « Peut-estre que si je vous le donnois, vous ne diriés rien qui vaille; choisissés-le vous mesme et me consolés un peu. » Lors je commence à l'entretenir sur ces mots : *Misericordia Domini plena est terra* [Psal. XXXII, 5] l'espace d'un quart d'heure;dont il fut plus satisfait que mes paroles ne meritoint pas, et me tint propos de nous confesser l'un l'autre pour la derniere fois. Nous nous separons pour nous y disposer, et m'estant representé à luy quelque temps après il commence sa confession generale avec un sens rassis et posé,avec un discours net,beau et tres bien rangé et si different de ses propos ordinaires touchant la biendisence et belle disposition des

termes, que je mettois en doute s'il l'avoit couché par escrit, jusqu'à ce que je m'advisai qu'une ame divinement illuminée mouvoit sa langue après avoir blessé son cœur de mille regrets, qui se manifesterent sur la fin et recollection de sa confession par une effusion de larmes qui coulerent abondamment de ses deux yeux. Je me confesse après luy; et nous estans demandé pardon l'un l'autre avec pleurs et larmes, nous nous jettons entre les bras de nostre bon Pere Jesus-Christ, esperant qu'il ne nous separeroit pas, ains que nous vivrions et mourrions tous deux, *ut qui in vita dilexerant se in morte non essent separati* (1).

Le lendemain mercredy je luy porte le Saint Sacrement, lequel il receut avec une jubilation, un attendrissement interieur, une reverence et humilité si grande que les signes et tesmoignages qu'il en donnoit exterieurement le peuvent mieux faire entendre que moi le dire : notamment lorsque, sentant arriver son espoux et Seigneur Jesus en sa cellule, il fit tant de violence contre le mal qu'il se mit à genoux, les mains joinctes, et les yeux eslevés vers le ciel, posture en laquelle je le trouvai en entrant, dont je fus tout esmerveillé. Il receut son Createur et Sauveur avec l'humilité, charité et devotion que je puis admirer plutost que prononcer. Je le laisse avec la paix de Dieu.

La nuict suivante, sitost que les freres eurent sonné le premier de Matines (car il avoit la discretion de ne m'interrompre point le sommeil, me recommandant tousjours de me bien conserver, singulierement lors que je m'approchois de luy ou que je luy accommodois son charbon) il m'appelle, et m'aiant incontinent devant soy mis la lumiere, il me parle ainsi : « Mon P[ere], deux maux m'ont grandement travaillé cete nuict, l'un provient du charbon qui me brule sans aucun relache, de façon que je cognoi evidemment que je dois mourir; mon charbon croist en descendant vers le tetin; je vivrai jusqu'à ce qu'il atteigne le cœur, qui sera d'icy à 4 ou 5 jours. (Ce qui fut.) L'autre est cause du malin esprit, qui me veut persuader tel cas de nostre confession estre peché mortel. Je vous prie, dit-il, si vous le jugés ainsy, m'en donner une bonne penitence. Helas! qu'au moins mon Dieu ne me damne pas! » Je luy repars que ce seroit trop contraire à la divine bonté qui ne cesse de nous appeler pour nous donner le baiser de paix *Venite ad me omnes*, etc. [Math. XI, 28], et lui assure que ce ne est

(1) Ces paroles, tirées de l'antienne *Gloriosi principes*, sont une imitation de ce passage de l'Ecriture : *Saül et Jonathas, amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi.* II Reg., I, 23.

point peché mortel, et qu'il demeure en repos. « Quoy qu'il soit, me dit-il, je me en reconfesse et vous prie m'en donner l'absolution. » Après laquelle : « Maintenant, je reposerai un peu. Mais je desire recevoir une autre fois mon Dieu. » Ce que je luy promis, et ainsi le laissai fort content et satisfait.

Mais passerai-je bien outre sans m'estonner des stratagemes damnables, des lassets subtils et mortiferes que le diable tend à nos pauvres ames? Cete ame devote estant si pure comme elle estoit, sortant de fere une confession telle que j'ay dict, s'estant conservée en telle syncerité qu'en conscience je ne sache avoir remarqué en sa confession aucun peché mortel depuis qu'il portoit l'habit de religion : ce neantmoins, cet esprit immonde, cet ennemi des humains le tente, l'assaut, le trouble par ses ambages et contours, faisant d'une mouche un elephant comme l'on dit. Helas! que sera-ce des mondains envieillis au peché?

Le lendemain jeudy, au soir, sentant les douleurs plus que jamais, il m'appelle et me les communique me disant qu'il estoit extremement atteinct. « Bien, luy dis-je, mon frere, *dum angustiantur vasa carnis, dilatentur spatia charitatis*. Sçavez-vous pas que l'amour est plus fort que la mort? — Ha! mon frere, respondit-il avec un accent animé et embrasé, quand je pense à l'amour de Dieu, je ne sens point de douleur. » Neantmoins son charbon ne luy donnant point de treves ni jour ni nuict, ains croissant tousjours, mesme jusqu'à l'heure de la mort, et faisant un tel degast et combustion de son espaule que le chirurgien, à touttes les fois qu'il le visitoit, y passoit librement les ciseaux sans que le patient en sentit rien, il me rappelle quelque temps après et me parle encore de ses douleurs pensant les alleger en les disant. Sur quoi je lui demande s'il n'estoit point content d'endurer ces travaux pour l'amour de Dieu? « Ouy, respondit-il avec la vehemence d'esprit ja dicte, et beaucoup davantage. » Quelque autre fois, luy disant par maniere de recreation : « Ouy, mon frere, est-ce ainsy que vous voulés entrer seulet au repos de notre Dieu, me laissant icy parmi les travaux? — Ha! mon frere, respondit-il, je tremble de peur que Dieu ne m'appelle de ceste maladie. »

Cependant nous parvenons au vendredy à dix heures de matin que, le voiant fort accablé et ses forces ja debilitées, et l'entendant reiterer souvent ces paroles pleines de douceur, *Jesus*, *Maria*, il me vint en memoire ce que luy-mesme m'avoit dit autrefois du P. Simon, que Dieu absolve, que voulant mourir il repetoit souvent les mesmes mots; cela m'occasionna de m'haster à luy administrer le saint sacrement de

l'Extreme Onction. A quoi il m'aida luy-mesme, respondant et disant son verset à son tour, et receut avec grande devotion ce dernier remede de notre mere l'Eglise.

Le lendemain samedy, notre compagnon F. Fabian se tenant auprès l'entretint l'espace de deux heures ou environ avec de fort belles oraisons, lesquelles il disoit aussy le suivant mot à mot, sans s'inquieter ou impatienter, non plus que s'il eust esté sain, et voiant qu'il en obmettoit une qui luy aggreoit parmy les autres : « Dites moy, dit-il, cete oraison dediée à Notre-Dame qui commence *Obsecro te, Domina,* etc. » Laquelle ils dirent tous deux avec grande consolation. La nuict suivante, environ minuict, il commença d'entonner un air fort plaisant et amical. Or je ne sçay si la force du mal causoit cela, ou bien si son esprit eslevé au ciel commençoit d'entendre la douce musique des Anges qui luy venoient au devant; choses grandes et admirables, mais plus grandes en ai-je à dire encore.

Le dimanche matin jour de son trespas, je me presentay à luy avec quelques paroles de la gloire de Dieu et de la beauté de la Vierge, lesquelles il escoutoit avec un grand silence, tenant les yeux eslevez au ciel. Peu de temps après le tournant exciter avec cete aspiration : « Ha! mon bon frere Polycarpe, quand sera-ce que nous nous embrasserons là-haut en paradis? » Il estendit ses deux bras en haut les yeux eslevés au ciel, et demeura ainsi certain temps. Quelque autre de temps coulé, je luy demande s'il me cognoissoit, s'il ne sçavoit pas que j'estois son compagnon pour confesser les pestiferez. A ces paroles, se ressouvenant de cette grande charité qui le portoit à la mort ja voisine, il tourne les yeux vers le ciel, ne monstrant que le blanc de la prunelle, et se tint en cet estat l'espace de deux *Ave, Maria,* finissant avec un soupir entrecouppé et embrasé et me demanda dix messes de Notre-Dame.

Après cela je m'assis auprès de luy, craignant qu'il ne se laissat glisser de la couche, et luy demande permission de dire Laudes, que je commençay tout haut pour retenir sa pensée en quelque bon obiect. Mais je fus bien estonné lorsque, pensant seulement qu'il m'escouteroit, il commença de prendre sa partie disant à son tour le verset, de sorte que trois heures avant son dernier soupir nous disions tous deux Laudes et Prime du grand office, que la force du mal luy avoit fait quitter dès le second jour qu'il fut frappé.

Après tout cela, je me disposai pour dire messe; et pour ne laisser notre frere seulet nous fismes venir un homme de l'hospital pour demeurer avec luy durant notre messe; lequel il recogneut fort bien et

luy fit tout plein d'interrogations, combien de malades l'on avoit amené à l'hospital depuis sa maladie, combien de corps l'on avoit ensevely cete nuict, et plusieurs autres que l'homme nous raconta puis après. Aiant celebré la messe, je le vien voir, et le trouvant quasi sans pouls ny mouvement, j'envoye promptement chercher l'hospitalier avec le chirurgien pour nous aider à l'ensevelir et nettoier la chambre. Cependant, attendant leur venue je luy parle de Nostre Seigneur qu'il escoutoit fort attentivement, repetant souvent, *Jesus, Marie, Joseph*. Et lorsque je l'invitois de dire quelque chose avec moy, il le faisoit; notamment lors que je luy presentai le crucifix, il le print à la main avec un petit soubris disant avec moy : « O bon Jesus, etc. » Nous dismes les recommandations de l'ame couchées dans le baptistaire. Il s'esforçoit de dire avec nous, quoi qu'il commençast de begaier, et quant et quant perdre la parole; laquelle perdue cete ame bienheureuse s'envola un petit quart d'heure après, et partit de ce corps (sans se tirer ny tourmenter) pour vivre eternellement en paradis.

Ceux que j'avois envoié chercher arriverent sur les derniers soupirs de sa vie, fort esbahis de voir un corps si grand mourir si doucement d'une telle maladie et en la plus forte vigueur de son aage : mais beaucoup après sa mort ne le voiant aucunement changé ny dementy, ains retenant les mesmes traicts et quasi les mesmes couleurs qu'il avoit sain. Neantmoins ils revindrent aussy tost en eux mesmes, qu'ils en sceurent le moien et l'occasion, qui fut lors que, renversans la pallasse sur laquelle il mourut, ils trouverent soubs l'oreiller un cilice fort austere avec une rude et aspre discipline; dont ils ne pouvoient assés louer Dieu en la vie et mort de son serviteur.

Voila la mort de votre frere, mon ami; voila les exemples de charité, de patience, de resignation et autres rares vertus, qu'il cachoit soubs le manteau d'humilité, maintenant à descouvert. Imités-le, suivés-le pas à pas; si vous voulés parvenir à la gloire qu'il possede, endossés la haire, soiés austere comme il estoit. O ! mon bon Policarpe, mon cher compagnon, la moitié, voire le tout de moy-mesme, si quelque traict de charité vous espoint encore, si vous retenez là-haut quelque estincelle de l'amour que vous me portiez, je vous conjure par la souvenance continuelle que j'ay de vous, par le regret continuel de mon cœur de me voir separé de vous, qu'il vous plaise vous souvenir de moy, maintenant que vous estes auprès de ce grand Pharaon, affranchi de servage, et que je suis encore asservy et lié dans cete mortelle prison. Secondés nos veux de vos saintes prieres, tandis que je combats en ce

vallon de larmes. Agreés l'offrande de cet escrit, et le presentés s'il vous plait de ma part à notre bon Dieu pour m'en obtenir une eternelle benediction. Amen (1).

III

Aussitôt après la mort du P. Simon de Rodez, en 1605, le fléau s'était ralenti; de même, la mort du P. Polycarpe de Marciac fut le signal de la fin de l'épidémie : quinze jours passés, il n'y eut plus un seul malade dans Bordeaux, et le P. Ignace de Fronton put rentrer au couvent.

La foi populaire avait attribué aux prières du P. Simon de Rodez la cessation du mal; de même, après la mort du P. Polycarpe de Marciac, « la ville de Bordeaux [eut] la confiance qu'il prioit Dieu au ciel pour elle (2). »

La reconnaissance publique unit ces deux noms dans un même dévouement, une même fin, une même sainteté, une même confiance.

A distance, on s'attache cependant plus au P. Polycarpe qu'au P. Simon, soit que le sacrifice de la vie fait au temps de la jeunesse paraisse avoir plus de prix, soit que le P. Polycarpe semble avoir surpassé le P. Simon dans l'entrain triomphant de sa charité. La mort du P. Simon n'inspire d'autre sentiment que l'admiration; arrivé au terme d'une longue course, il n'avait plus grand'chose à faire encore. Le P. Polycarpe, au contraire, était un jeune religieux d'un grand espoir et que ses supérieurs ménageaient et tenaient à conserver pour l'avenir. Il voyait, en effet, devant lui une longue période de prédications saintes; à lui s'offrait cet avenir que tout homme de cœur désire, faire fort et longtemps le bien. La mort préma-

(1) *Memorabilia*, p. 40-44.
(2) *Recueil chron.*, p. 94.

turée qui le frappa au lendemain de son entrée dans la carrière n'irait pas sans quelque tristesse, laisserait un regret, ou même fournirait un sujet de plainte, si pour Dieu comme pour les hommes, mourir au service de ses frères n'était, après le martyre, la plus grande action qu'il soit possible d'accomplir.

C. Douais,
Professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

NOTES DIVERSES.

CCIII. « Regens et Ecolles de Vic. »

Je trouve sous ce titre au f° 40 d'un magnifique Livre secret ou inventaire général *de tous les titres qui ont été trouvés aux Archives du vénérable chapitre de l'église St-Pierre de Vic Fezensac en l'année 1761*, les lignes suivantes, qui renferment de bonnes indications sur le régent de cette ville :

« Partie du procès mû entre le Sindic du chapitre de Vic d'une part et les consuls et communauté dudit Vic pour raison de la place de Régent. Le tout est cy cotté depuis et compris le n° 24 jusques et inclus le n° 55.

» Au n° 25 est un bail desdites Ecoles consenti par les consuls de Vic le 30 juillet 1584 qui s'obligent de payer annuellement au régent la somme de seize écus sol et de luy fournir en outre un logement, et le tout sans préjudice et au dessus ce qui luy sera payé par MM. du chapitre dudit Vic pour raison de la prébende canonicalle ordonnée par le roy pour l'entretien des écolles.

» Au n° 26 est une transaction du 30 mars 1587 passée entre ledit chapitre et la communauté de Vic devant Me Dubascou, notaire de Vic, par laquelle il est convenu que ledit chapitre payera annuellement 200 fr. pour les gages du régent au dépens d'une prébende preceptorialle avec convention que le chapitre profitera de l'excédent du revenu de ladite prébende et qu'il ne pourra payer moins de 200 fr. que dans le cas ou par cas fortuit ladite somme excédat le revenû de ladite prebende.

»... Au n° 40 *bis* est un arret qui ordonne que la régence de Vic sera mise aux disputes. »

Ces *disputes*, ces concours entre aspirants à la régence sont déjà connus de nos lecteurs par les articles de MM. Paul La Plagne-Barris (xiv, 197; xxiv, 101), l'abbé Soucaret (xxiv, 53), etc.

L. C.

EXCURSIONS

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LE COUSERANS

La Société française d'archéologie a tenu son congrès de l'année 1884 dans le département de l'Ariège. Les deux dernières journées de ce congrès ont été consacrées à des excursions dans le Couserans, ancien diocèse de la province ecclésiastique d'Auch, pays gascon de race et de langage.

I

EXCURSION DANS LA VALLÉE DU LEZ.

Le jeudi matin 29 mai, par un temps plus que brumeux, trente membres du congrès partirent de Saint-Girons, dans des voitures découvertes, pour remonter la vallée du Lez.

Pile et clocher de Luzenac.

Le premier point d'arrêt fut à la pile gallo-romaine de Luzenac, construction pleine, carrée, avec revêtement en petit appareil; on remarque sur le haut une niche dont la partie supérieure a disparu. Elle ressemble à tous les monuments de ce genre qu'on trouve dans le Sud-Ouest de la France (1).

La pile est tout près de l'église de Luzenac. Celle-ci n'a de

(1) *Excursions faites par la Société française d'Archéologie dans le dép. du Gers*, pp. 1 et 26.

remarquable que son clocher roman. Il est placé sur une travée de chœur qui avec une abside forme le sanctuaire de l'église. Ce clocher est dodécagone : quatre côtés opposés sont des murs plats; entre eux, se trouvent deux pans coupés formés chacun par une baie à plein-cintre dont l'arcature repose sur deux colonnes placées dans le même rayon, c'est-à-dire l'une en dehos et l'autre en dedans. Il y a ainsi deux étages de fenêtres. La couverture de ce clocher est demi-sphérique.

Audressein.

Plus loin nous avons visité l'église d'Audressein, lieu de pèlerinage dédié à Notre-Dame. MM. l'abbé Cau-Durban et Pasquier ont publié les statuts d'une confrérie instituée dans cette église en 1315, texte roman plein d'intérêt (1). Au commencement du XVIe siècle, quand le culte de N.-D. de Pitié prit une si grande extension, on plaça une *Pietà* dans l'église d'Audressein, et la Vierge y fut honorée sous ce vocable (2). Cette *Pietà* est sans doute celle qu'on peut voir dans la sacristie; elle est en bois et a les caractères du XVIe siècle. Pourquoi ne lui donne-t-on pas une place honorable dans l'église, afin qu'elle y soit exposée à la vénération des fidèles ?

Le mur pignon de cette église est surélevé pour former un clocher. Il est percé de quatre baies disposées en deux étages. Sur la ligne horizontale qui le termine sont posés trois énormes merlons; celui du centre est plus haut et plus large que les deux autres. Cette construction, fort simple, a une tournure guerrière fort originale.

L'église est précédée d'un porche fort remarquable par les peintures du XVIe siècle dont il est orné. Sous l'arcade prin-

(1) *Une ancienne confrairie rurale dans le Couserans.* Publication d'un texte inédit, avec introduction et notes, par MM. l'abbé Cau-Durban et Pasquier. Foix, Ve Pomiès, 1884. Extrait du *Bulletin de la Société ariégeoise.*

(2) *Excursions faites par la Société française d'Archéologie dans le dép. du Gers*, p. 70.

cipale on voit d'un côté saint Jacques, et de l'autre saint Jean-Baptiste. Sur les faces intérieures des quatre piliers du porche on a représenté quatre miracles : un prisonnier délivré, un chevalier échappé à un guet-à-pens, un homme sorti sauf d'un duel, une femme tombant d'un arbre. Ces personnages sont représentés dans le danger, puis reconnaissants pèlerins agenouillés devant la *Pietà* ayant derrière elle le clocher bien reconnaissable de l'église d'Audressein.

Nous avons encore remarqué à côté de la porte principale une autre porte à droite, ornée dans le style de la renaissance. Elle porte cette inscrition :

IESVS. MARIA. ARD DE PEIRON. 1564.

Arnaud de Peyron est l'architecte ou le bienfaiteur qui a construit cette partie de l'édifice.

Castillon-sur-Lez.

Après avoir quitté Audressein, nous nous rendîmes à Castillon. Bâti sur le flanc d'une colline, ce gros bourg s'est élevé sous la protection du château des comtes de Comminges qui le dominait jadis.

Nous étions surtout attirés à Castillon par sa chapelle (1). Ce petit édifice était compris dans l'enceinte du château. Son abside pentagone est ornée d'une très élégante arcature en porte-à-faux, au-dessus de laquelle des modillons forment une saillie qui supportait la toiture en éloignant les eaux des murailles. — Le campanile est un mur élevé sur l'arc triomphal; il se termine en triangle crénelé en biais; il est percé de

(1) Je parle de ce monument, non-seulement d'après mes notes, mais encore d'après celles qu'a bien voulu me fournir mon savant confrère M. Jules de Lahondès, inspecteur de la Société française d'Archéologie pour le département de l'Ariège. M. de Lahondès, l'un des secrétaires généraux du congrès, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Les églises fortifiées du pays de Foix et de Couserans*. M. Léonce Couture en a rendu compte dans la *Rev. de Gasc.*, t. XXV.

trois étages d'arcades cintrées ornées de colonnettes. — La porte latérale, renforcée par un massif de maçonnerie, est à plein-cintre; les archivoltes sont garnies de tores reposant sur des colonnes à chapiteaux. Ceux-ci sont ornés, les uns de sujets historiés, les autres de feuillages enroulés en crosse. — Au premier abord, cette construction semble du XIIe siècle. Mais on sait que les traditions romanes ont duré longtemps dans notre région. Il y a donc lieu, en considérant la forme pentagone du chevet et surtout les feuilles en crosse de certains chapiteaux, de dater cet édifice du XIIIe siècle.

Ce gracieux monument a été gâté par diverses modifications qu'il a subies, en particulier par un mur en moëllons grossiers élevé sur les modillons de l'abside.

A gauche de la porte, on remarque une niche carrée contenant la statue de saint Pierre assis, coiffé d'une mitre triangulaire, bénissant et tenant à la main gauche un livre fermé, ou plutôt une simple plaque rectangulaire sur laquelle est gravée cette inscription :

P · PCEPS
REGNICE
LORV̄JOA
DELACASA
FOMAEST̄
DELA OBRA.

Pierre, prince du royaume des cieux. — Jean de Lacase fut maître de l'œuvre.

Cette lecture a été proposée par M. de Bonnefoy d'après un estampage.

Sentein. — Les églises fortifiées.

Nous sommes allés jusqu'à Sentein pour étudier les fortifications élevées autour de l'église de ce village et un clocher qui est le plus remarquable de l'Ariège.

Les églises sont fortifiées de trois manières :

Par la fortification du clocher,

Par la construction de créneaux sur les murs de l'église,

Par une enceinte de murailles élevées autour de l'église.

1° Le clocher forme quelquefois un vrai donjon; ainsi a été utilisé le vieux clocher de Sentein, qui fait partie de l'enceinte élevée autour de l'église de cette localité. Mais je veux surtout parler ici des murs épais et surélevés placés sur la façade occidentale et quelquefois au-dessus des portes latérales des églises. Ces murs, percés d'arcades pour recevoir des cloches, offrent en général des moyens de défense peu sérieux; mais leur forme est intéressante à étudier.

Le monument le plus connu dans ce genre est le très curieux clocher de l'église du Taur à Toulouse. (Le dessin en a été publié dans l'*Abécédaire* de M. de Caumont, p. 660, et dans le Compte-rendu du *Congrès scientifique de Toulouse*, t. II. p. 323). Le plus pauvre et le plus ignoré est assurément le clocher de Bascous (canton d'Eauze, Gers); construit en briques comme le reste de l'église, comme le vieux château voisin, il est formé par la surélévation du mur pignon et percé de trois ouvertures à plein-cintre disposées en deux étages. Il se termine par cinq merlons égaux; mais ceux du centre sont placés plus haut que ceux des côtés.

Le département de l'Ariège possède de nombreuses et très remarquables constructions de cette espèce : N.-D. du Camp à Pamiers (1), Saint-Vallier de Saint-Girons, Montjoie (2), Pujol (3) et Audressein, dont nous avons parlé plus haut.

2° Un système de fortification bien autrement redoutable fut le couronnement des murs des églises par des crénaux. Nous possédons dans le Gers l'église de ce genre probable-

(1) *Bulletin monumental*, 1875, p. 677. (Mémoire de M. Jules de Lahondès.)

(2) *Les églises fortifiées des pays de Foix et de Couserans*, par M. J. de Lahondès, p. 13.

(3) Id., p. 18.

ment la plus importante, celle de Simorre. Ses deux tours, ses murs d'un bout à l'autre sont crénelés, et ses contreforts se terminent par des échauguettes (1).

Mais le plus souvent les murs des églises furent surélevés après coup et terminés par des merlons : nous en possédons quelques exemples dans le Gers, et M. Tholin en a remarqué en Lot-et-Garonne (2); dans notre excursion nous avons trouvé ce moyen de fortification employé dans l'abside de la chapelle de Castillon, où les murs ont été surélevés comme je le disais tout à l'heure.

3° Enfin, on construisit un mur d'enceinte autour des églises.

Dans son mémoire sur *Les églises fortifiées du pays de Foix et de Couserans*, M. de Lahondès signale trois églises de cette catégorie : celle de Sentein, celle de Montjoie et celle de Camon. N'ayant point visité celle-ci, je ne puis que renvoyer pour tout ce qui la concerne à l'excellent écrit de M. de Lahondès (p. 19).

L'église de Sentein est entourée de terrains vagues (peut-être un ancien cimetière), clôturés par des murs de fortification qui présentent en plan une forme irrégulière et munis de tours quadrangulaires de distance en distance.

L'église de Montjoie, près de Saint-Lizier, est aussi entourée d'une enceinte, mais celle-ci est régulière et forme un rectangle allongé dans le sens de l'église. Aux quatre coins sont construites des tours rondes.

Ces fortifications ne me paraissent pas antérieures au XVI° siècle; sans appareil et mal construits, ces murs déjà désagrégés ont été bâtis à la hâte, peut-être pendant les guerres de religion. D'ailleurs, les tours rondes de Montjoie sont tout

(1) *Excursions dans le Gers*, p. 53. Aux archéologues qui voudraient étudier cette question, je recommande un rapport de M. Charles des Moulins au *Congrès scientifique de Toulouse*, t. II, p. 321.

(2) G. Tholin, *Etudes sur l'Architecture religieuse de l'Agenais*, p. 52.

à fait les tours en poivrière de nos châteaux du XVIe siècle; enfin, nous avons remarqué au-dessus de la porte ouverte dans l'une des tours de Sentein une petite niche carrée renfermant l'image de N.-D. de Pitié, et l'on sait que le culte de la Vierge sous cette invocation fut populaire à cette époque.

M. Tholin, dans ses *Etudes sur l'Architecture religieuse de l'Agenais* (p. 63), signale des fortications de ce genre aux cimetières qui entourent les églises de Saint-Simon (St-Pé-St-Simon) et de Saint-Pau (Meylan). Ces églises de Lot-et-Garonne faisaient autrefois partie de l'archidiaconé de Sos, dans le diocèse d'Auch).

Le clocher de Sentein, placé sur la ligne des fortifications, forme comme un donjon où l'on pouvait se retirer et se défendre quand l'ennemi était maître de l'église.

Le rez-de-chaussée et le premier étage, qui sont carrés, appartiennent au XIIe ou au XIIIe siècle. A cette époque, l'église n'avait qu'une nef, en sorte qu'on entrait directement du dehors dans le rez-de-chaussée par la porte aux robustes archivoltes qui s'ouvre actuellement dans une nef latérale.

On pouvait pénétrer de l'église dans le clocher par un escalier spécial; mais l'entrée ordinaire s'ouvre à l'extérieur de l'enceinte fortifiée et laisse pénétrer dans un escalier étroit placé dans le mur, facile à boucher et à défendre.

Le premier étage a trois fenêtres, divisées en trois baies par quatre colonnes placées deux à deux dans le sens de l'épaisseur du mur. Ces fenêtres à plein-cintre ont leur tympan aveuglé. Le deuxième étage est octogone et d'une autre époque. Sur les quatre faces s'ouvrent des baies divisées en deux par des colonnettes. Des bandes de feuillage qui courent sur les pieds droits et sur le haut des colonnettes, où elles remplacent les chapiteaux, des bases et des supports anguleux, caractérisent bien le XIVe siècle. Le troisième et le quatrième étage sont du XVIIIe siècle.

Sur la porte d'une maison voisine du clocher nous avons lu l'inscription suivante :

1536

P · B	SVSTINE	ABSTINE

Musée préhistorique de M. l'abbé Cau-Durban.

Sentein était le point extrême de notre course. En revenant, nous nous sommes arrêtés à Bordes-sur-Lez, au presbytère de M. l'abbé Cau-Durban, pour visiter le très important musée préhistorique, fruit des nombreuses fouilles faites par ce savant ecclésiastique.

L'âge du renne y est représenté : par de nombreux échantillons de la faune des cavernes pyrénéennes (cerf, renne, cheval, bouquetin, auroch, plusieurs têtes d'*ursus spelœus* dont l'une est regardée à juste titre comme la plus remarquable qui ait été fournie par la grotte d'Auber); par de nombreux silex taillés (couteaux, racloirs, pointes de flèches, pointes de javelots, burins, nuclei, etc.); par des instruments et armes en os et en bois de renne; par bon nombre d'aiguilles fines, dont une en ivoire provient de la grotte d'Enlène (près Montesquiou-Avantes, Ariège) (1); par des amulettes, des coquilles percées, des sifflets de chasse, un mortier, deux échantillons de péroxyde de fer et plusieurs polissoirs à rainure transversale. Les objets les plus importants de cette période que nous ayons remarqués chez M. l'abbé Cau-Durban sont quinze haches taillées à grands éclats, provenant des feyors de Marsoulas et d'Enlène, et un magnifique poignard-hache en schiste mesurant 0,29 cent. de long affuté en

(1) M. l'abbé Cau-Durban a publié sur cette grotte une brochure intitulée : *Nouvelles fouilles à la grotte d'Enlène*. Extrait du *Bulletin de la Société Ariégeoise*. Foix, Vve Pomiès, 1884.

biseau à l'extrémité supérieure et à tranchant évasé à la partie inférieure (type probablement unique).

L'âge de la pierre polie a fourni à cette belle collection plus de vingt haches provenant de diverses stations préhistoriques des Pyrénées. C'est dans cette période qu'il faut placer les découvertes faites par M. l'abbé Cau-Durban au Sarrat de Guilaire (1) dans sa paroisse, où il a trouvé deux sépultures antiques. En allant et en revenant de Sentein, M. Jules de Lahondès, avec lequel j'avais la bonne fortune de me trouver, m'a montré l'une d'elles. Elle est sur le bord d'une sorte de terrasse sur le penchant d'une montagne. Un énorme bloc de granit de forme pyramidale, qu'on aperçoit de loin, s'est trouvé placé sur d'autres pierres. C'était un dolmen naturel et les hommes des temps anciens s'en sont servis pour leurs sépultures. Certains cadavres ont été inhumés (les maxillaires, les débris du crâne s'étant affaissés perpendiculairement sur les fémurs et sur les tibias, on a reconnu que les morts avaient été placés accroupis, les genoux réunis sous le menton et les bras croisés sur la poitrine, comme d'ailleurs dans d'autres dolmens); d'autres cadavres ont été brûlés, comme le prouvent des ossements humains calcinés. On a encore trouvé sous ce rocher des objets qui font partie du mobilier ordinaire des dolmens : une urne à deux oreilles renflée à la panse avec tous les caractères archaïques des poteries non modelées au tour; un silex taillé de deux pouces de long ayant une extrémité cunéiforme et l'autre courbe et évasée (il a pu servir de racloir et de petite cuillère à extraire la moelle et a dû être déposé à côté du mort à titre d'offrande ou d'objet votif). L'objet le plus curieux trouvé dans cette sépulture est un plat rond, orné intérieurement de chevrons tracés à la pointe et s'appuyant sur des cordons circulaires; des plats analogues ont été découverts dans les habitations lacustres des Alpes.

(1) *Sépultures antiques du Sarrat de Guilaire*, par M. l'abbé Cau-Durban, Toulouse, Montaubin, 1882.

L'âge du bronze est représenté dans la collection de M. l'abbé Cau-Durban par les objets qu'il a recueillis en divers endroits du pays, principalement dans la cachette des Arz, dans la vallée de Biros (1), et qui caractérisent un âge du bronze singulièrement riche dans l'ancien Couserans. La cachette des Arz est une cavité ménagée entre deux rochers recouverts par un troisième; elle n'a que 20 centimètres de largeur et 50 centimètres de hauteur. Les objets trouvés ont fourni le sujet d'une savante communication au congrès de la Sorbonne et ont été pour la plupart reproduits dans les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*. Ce sont des torques roses à fermoirs divers, des bracelets, deux épingles dont une à rouelle, des anneaux, des boutons, des fibules, un tissu de mailles qui, selon M. Cartaillac, devait faire partie d'un ceinturon, une pendeloque qui devait être attachée au ceinturon, enfin des spirales serrées en plis parfaitement réguliers et terminées au centre par un ombilic. La destination de ces derniers objets de forme si singulière est encore à déterminer.

Le Musée de M. l'abbé Cau-Durban a été admiré par tous les excursionnistes; et il a mérité à son auteur une des médailles de la Société. Cette compagnie a voulu encore s'associer aux travaux du savant curé, en lui allouant une subvention pour ses fouilles.

Avant de nous laisser quitter sa paroisse, M. l'abbé Cau-Durban nous a fait visiter la petite église romane d'Ourjoud. Le clocher-arcade est bâti sur l'un des arcs doubleaux de la nef. L'abside est extérieurement ornée d'une arcature en porte-à-faux qui relie les contreforts et rappelle une disposition analogue que nous avons admirée à la chapelle de Castillon.

(*A suivre*). ADRIEN LAVERGNE.

(1) *Cachette des Arz, canton de Castillon (Ariège)*, par M. l'abbé Cau-Durban. Extrait des *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*. Paris, Reinwald, 1882.

LES CURÉS DE CAZAUBON

AU SIÈCLE DERNIER (*)

François Bedout (1747-1777).

Il est probable que François Bedout, dont je viens de raconter l'administration paroissiale, s'occupa tout particulièrement de l'éducation de son filleul, François Bedout, de Saint-André, près Gondrin. Ayant perdu son père à l'âge de douze ans, ce dernier avait dû s'habituer de bonne heure à gérer les affaires de sa famille avec Guillaumette Landre, sa mère (1). Il fut ordonné, par Mgr de Montillet, diacre le 19 septembre 1744, dans le grand couvent des Ursulines d'Auch, et prêtre le 19 décembre de la même année, dans l'église métropolitaine. Aussitôt après son ordination, il se rendit à Sainte-Fauste pour y remplir les fonctions de vicaire, pendant près de trois années. En octobre 1747, il fut appelé à Cazaubon auprès de son oncle, déjà âgé de 72 ans, qui résigna sa cure en sa faveur. Il fut installé le 15 octobre suivant, par Me Despiet, notaire. Il administra la paroisse pendant trente années, dont les dix premières sous les yeux de son oncle.

Vers cette époque, MM. Bedout, prêtres et curés de Cazaubon, oncle et neveu, furent pris comme intermédiaires pour l'exécution d'un testament de grande importance, d'un sieur Dufau, médecin, décédé à Rome en 1745, en faveur de Jean-Marie Dufau, de Carrère, son neveu. Comme ce dernier était encore fort jeune et orphelin, le testateur exigea que les sommes provenant de la succession fussent déposées entre les mains du curé de Cazaubon, qui pouvait en disposer pour payer les dettes de l'héritier, mais avec défense de lui rien

(*) Voyez ci-dessus, livr. d'avril, p. 165.

(1) En 1743, le 13 décembre, ils paient la somme de 517 livres, à noble Mathieu de la Suderie, sieur de Campanès, dans son château de Lagraulet.

livrer à lui-même avant qu'il eût contracté mariage. Ce jeune homme se hâta de se conformer aux désirs de son bienfaiteur : il épousa Marie Lagouanère, dans les premiers mois de 1749, et put ainsi toucher directement les derniers envois. MM. Bedout avaient négligé d'accuser réception d'un grand nombre de lettres de change ou de billets à ordre payables chez divers banquiers de France. Les exécuteurs testamentaires, dans une lettre du 11 juin 1749, leur reprochent cette négligence et leur déclarent qu'ils cessent tout envoi jusqu'à ce qu'ils aient reçu une note détaillée de tous les paiements déjà opérés. Cette note leur fut en effet adressée, et c'est par elle que j'ai pu m'assurer qu'on avait déjà reçu près de 55,000 livres.

François Bedout, en 1750, reçut également de Rome une relique de la vraie croix, qui lui fut envoyée par un sieur Labarthe, qui exerçait lui aussi l'état de médecin dans cette grande ville. Ce dernier écrivait à ce sujet, le 21 décembre 1751, à son frère, maître chirurgien à Cazaubon :

« J'aurais un grand plaisir à vous demander si M. le Curé a reçu une relique que je lui envoyai l'année passée avec son reliquaire pour être exposée dans l'église. Car j'ai écrit plusieurs fois sans en avoir reçu des nouvelles. Donc, avant de faire d'autres pas qui pourraient faire du bruit, sachez me dire... si M. le Curé a reçu la relique et l'usage qu'il en fait, ou les raisons pourquoi il ne l'a pas reçue; si les indulgences que j'ai envoyées sont publiées et si le peuple en profite. »

Cette relique fut conservée d'une manière providentielle au moment de la destruction du mobilier de l'église, comme nous le dirons plus tard, et nous avons le bonheur de la posséder encore aujourd'hui.

Le peu d'attention que faisait François Bedout aux diverses lettres qu'il recevait de Rome, venait sans doute des grandes sollicitudes que lui occasionna l'état déplorable du presbytère et des difficultés incessantes qu'il rencontra pour en obtenir la réparation.

Il eut d'abord recours à la persuasion ; mais voyant qu'il lui serait impossible de réussir par cette voie, en juin 1749

il adressa une supplique à Mgr d'Aligre, intendant de la généralité, le priant d'ordonner et la réparation très urgente du presbytère et l'addition d'une grange pour y enfermer ses denrées selon l'usage du pays. La supplique fut envoyée à la communauté et signifiée aux consuls par ministère d'huissier, le 27 juin. Le 6 juillet suivant, la Jurade décide que le presbytère sera visité par les sieurs Pierre Lauran et Jean-Baptiste Demolié, accompagnés d'un charpentier, pour examiner si les réparations à faire ne sont pas de celles qui incombent à l'usufruitier et non aux paroissiens ; dans tous les cas, la communauté se refuse à fournir une grange, le curé jouissant du presbytère comme son prédécesseur en a joui, pendant trente ans, sans se plaindre. Cette réponse fut signifiée au plaignant et renvoyée à l'intendant. Celui-ci, le 15 décembre suivant, rendit une ordonnance qui oblige les parties à s'entendre pour nommer des experts ou à les faire nommer d'office, et chargea ensuite M. Daignan, subdélégué à Auch, de veiller à la suite de cette affaire. Ce dernier ordonna le 19 mars de l'année suivante, 1750, que les affiches fussent posées aux lieux convenables, et pria M. Doat, juge à Eauze, de présider à la mise en adjudication des travaux.

Après la visite du presbytère par les sieurs Lauran et Demolié, il dut y avoir une sorte d'entente concernant ces réparations. Mais voyant ensuite que ces travaux allaient être ou mal faits ou négligés, François Bedout fit agir en secret auprès de l'intendant, et obtint l'ordonnance du 15 décembre 1749, et celle du subdélégué du 19 mars 1750. La signication de ces deux pièces fut suivie d'une protestation du premier consul qui somme « le sieur curé, » d'avoir à s'en tenir aux conventions arrêtées entre eux amicalement.

Néanmoins il se hâta de réunir tous les chefs de famille de la paroisse et il fit nommer experts Jean Cazeneuve et Jean Charles, charpentiers, qui eurent mission de faire le devis de toutes les réparations, même de celles qui pouvaient regarder

l'usufruitier. Ce travail se fit immédiatement et fut remis au consul le lendemain 20 avril 1750. Les affiches furent posées selon les règles et le 14 mai suivant, en présence de M. Doat, juge, et devant sa maison, à Eauze, vers dix heures du matin, il fut procédé à l'adjudication *à la moins-dite*. Elle eut lieu en faveur de Joseph Cazaubon, charpentier, pour la somme de 394 livres.

Les habitants demandaient que cette somme ne fût levée qu'en cinq annuités. M. Labordc Lagrauley expose, dans un placet du 19 mai, que toutes les réparations ne regardent pas la paroisse; que MM. Bedout, par eux-mêmes ou par leur oncle Papon, ont habité ce presbytère pendant plus de soixante ans; que le curé actuel est très riche, qu'il ne serait pas bien à plaindre d'avoir à supporter cette dépense. Il insiste pour savoir quels travaux doivent demeurer à la charge de la communauté; il représente qu'une grêle affreuse a emporté toutes les récoltes et que le peuple est réduit à une grande misère.

L'intendant, sans avoir égard à ces réclamations, approuva simplement l'adjudication, le 30 juin, et ordonna la levée de la somme totale en deux années.

Les habitants se réunirent alors de nouveau sous la présidence du premier consul, et jugèrent qu'ils avaient le droit d'appeler l'ancien curé en garantie, pour avoir laissé dépérir le bâtiment par sa négligence. Ils résolurent de se pourvoir devant le sénéchal si cela était nécessaire. On appuya cette délibération par un mémoire, où l'on affirme que l'ancien curé avait constamment entretenu du fumier autour des piliers en bois qui soutenaient l'édifice et en avait ainsi occasionné la pourriture; qu'il avait négligé le crépi des pans extérieurs et avait par là laissé les bois exposés au mauvais temps; qu'ayant tenu la volière et le baquet à laver la vaisselle dans une antichambre sur l'auvent, l'eau versée sans cesse avait fini par détruire le plancher et tombait sur les passants.

François Bedout, de son côté, dans une nouvelle supplique à l'intendant, assure que son oncle s'est toujours conduit en père de famille, que sans les réparations qu'il avait opérées le presbytère se serait déjà écroulé. M. Daignan, prié de s'interposer encore entre les parties, dut se décharger de cette mission sur M. Doat, juge à Eauze. Celui-ci, pour condescendre au désir des habitants, fit visiter de nouveau le bâtiment par deux experts capables et étrangers à la localité. Il s'agissait, principalement, d'examiner si les réparations à faire étaient la suite de la négligence de l'ancien curé. Le 14 décembre 1750, les experts constatèrent que tout le mal venait d'un défaut de construction et de la vétusté des bois et donnèrent ainsi gain de cause au plaignant.

A une dernière supplique du premier consul, l'intendant répondit qu'il maintenait sa première ordonnance, qui exigeait l'impôt de 394 fr. sur deux années; que cette somme serait levée par les consuls qui, à défaut, seraient contraints personnellement de la fournir eux-mêmes; ce qui mit fin à toutes les tergiversations. Le travail se fit pendant l'année 1751.

On espérait sans doute que le curé, qu'on savait dans une grande aisance, ennuyé de tant d'obstacles, finirait par faire les réparations à ses frais. En outre du revenu de sa cure, qui était assez important, il venait d'affermer son patrimoine du *Bon*, en Saint-André, pour la somme annuelle de 200 fr., impôts payés. L'ecclésiaste de Lazies lui donnait déjà, à cette époque, environ 150 fr. D'un autre côté, vivant avec son oncle dans le presbytère, il profitait du revenu de tous les biens dont il devait être l'unique héritier. Son oncle, en effet, testa en sa faveur le 15 juin 1755. Il mourut le 26 février 1757, âgé de 82 ans, et fut inhumé le lendemain dans le cimetière, à côté de son oncle Papon. Cette succession fut pour le jeune Bedout l'occasion de plusieurs procès, qui généralement tournèrent à son avantage.

Quelques années plus tard, vers 1769, un projet d'établis-

sement d'une seconde messe dans la paroisse suscita une vive agitation. La présence d'un jeune prêtre sans emploi put inspirer ce désir aux habitants. C'était Alexis Lacroix, prêtre peu instruit et d'une grande simplicité, qui vivait dans sa famille fort aisée et qui remplaçait, au besoin, pour les offices, les prêtres du voisinage. François Bedout, qui alors ne sentait pas encore le besoin d'un vicaire, se refusa de prendre le traitement de la seconde messe à sa charge. Les meneurs de cette affaire cherchèrent secrètement à faire autoriser un impôt de 200 fr. par année sur toute la communauté. Ils eurent la bonne chance d'attirer à leur parti le sieur Lassis, de Cutxan, premier consul. Une assemblée de jurade, peu nombreuse et probablement ménagée à dessein, approuva la dépense. Mais un arrêt du conseil du roi était nécessaire pour établir cet impôt en dehors des règles ordinaires. Ce fut M. Laborde de Lauran, juge à Gabarret, qui l'obtint en janvier 1769, par l'entremise d'amis influents. Le paquet, quoique adressé au maire, fut ouvert par le premier consul, qui se permit de convoquer une assemblée à ce sujet. Le maire, qui n'était pas informé, fut saisi d'indignation en entendant la lecture de l'arrêt. Il rompit l'assemblée et s'opposa à toute délibération. Il y eut plainte à l'intendant et à Mme de Livry. M. Chauliac, principal agent de cette dame, fit tout ce qu'il put pour exciter l'esprit de résistance dans les sections. Il approuvait la conduite du maire, assurant que l'arrêt serait rapporté. L'impôt eut lieu malgré cette résistance et fut maintenu jusqu'à la Révolution.

Cette même année 1769, la municipalité publia des règlements d'une grande sagesse, qui durent faire oublier à l'excellent pasteur les petits désordres occasionnés par l'établissement de la messe matutinale.

Il est défendu à tous hôtes, sous peine de dix livres d'amende et même de quelques jours de prison, si on le juge nécessaire, de donner du vin à ceux qu'on verra tomber dans

l'ivresse; de donner à manger ou à boire à qui que ce soit pendant les offices les dimanches et jours de fête : ils devront alors mettre tout le monde dehors et fermer les portes. Ceux qui feraient résistance pour sortir seraient expulsés par la force publique et encourraient la même amende.

Défense aux marchands, soit de l'endroit soit étrangers, d'ouvrir leurs boutiques ou de déballer avant la fin de la messe de paroisse sous peine de 6 livres d'amende et de la confiscation de partie ou de la totalité des marchandises.

François Bedout, dans les dernières années, à partir de 1770, faisait régir les fruits de son bénéfice. Chaque année, il devait faire publier à haute voix, devant l'église, à l'issue des offices, qu'il avait cette intention. Il mourut le 6 octobre 1777 et fut inhumé le lendemain au cimetière par Alexis Lacroix, qui était chargé de la messe matutinale depuis 1769, et qu'il avait pris pour vicaire depuis environ six mois. Il avait dû se sentir affaibli par quelque maladie; il n'était âgé que de 62 ans. Ce fut l'abbé Lacroix qui continua le service jusqu'à l'arrivée de Jean Lamarque, successeur de Bedout.

Jean Lamarque (1777).

Le nouveau pasteur ne fit que paraître. Il fut installé aux aux fêtes de la Toussaint et il mourut le 30 novembre de la même année. Sa maladie dut être violente et rapide; il avait fait un baptême le 25, cinq jours seulement avant son décès. Il fut inhumé par Laborde de Lauran, archiprêtre de Barbotan, qui signe « curé de Cazaubon pendant la vacance. » Ce provisoire ne fut pas de longue durée.

Jean-Baptiste Martin (1777-1808).

Jean-Baptiste Martin était installé avant les fêtes de la Noël. Il était né à Montaut, près d'Auch, le 19 décembre 1719, de M. Jean Martin et de dame Antonia Roca. On ra-

conte qu'en arrivant dans sa nouvelle paroisse, à l'entrée de la nuit, il alla frapper chez Dupuy Martinon, à qui peut-être il avait été recommandé. C'était d'ailleurs la maison la plus apparente de la ville (la maison commune actuelle) et voisine du presbytère. M. Dupuy descend et crie : « Qui est là? » — « Ami, » répond le bon curé. « *Qu'al bam beze, foutinbèle!* » répartit Dupuy avec son juron habituel, « *Felix, porte la candèle.* » Félix, un petit domestique, obéit. La porte s'ouvre et Dupuy se trouve en présence d'un prêtre vénérable qui approchait de la soixantaine. On a ri bien longtemps à Cazaubon de cette petite aventure, que j'ai entendu raconter avec une aimable gaîté par plusieurs contemporains. On peut juger par quelques lettres de l'abbé Martin que son éducation avait été soignée. Il fit fort exactement le service de sa paroisse jusqu'à la fin de 1793.

En 1789, il appela les Capucins de Nogaro pour prêcher une mission laissée par Me Louis Cailhava, notaire, aïeul de M. l'abbé Barciet, le vénéré archiprêtre de la cathédrale, dont tout le diocèse d'Auch déplore la perte récente.

Nous croyons devoir interrompre ici le récit de la vie de l'abbé Martin, pour retracer quelques souvenirs de la révolution à Cazaubon. Ce sera l'objet d'un prochain article.

DUCRUC,
Curé doyen de Cazaubon.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE.

I

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790, rédigé par M. JOSEPH GARDÈRE, bibliothécaire de la ville de Condom. HOSPICE DE CONDOM (Gers). Auch, impr. Cocharaux. 1883. 1 vol. in-4° de pp. 48 (La charité et les hôpitaux à Condom)-3 (hôpital de Teste)-3 (hôp. St-Jacques)-2-24 4-1-45-5-14 (hôp. Notre-Dame)-2-17-1-8-2-16 (hôp. général,-6-11-5 (Tables).

J'ai beaucoup trop tardé à présenter ce beau travail aux lecteurs de la *Revue*. J'attendais quelques jours de loisir pour rédiger avec le secours de cet *Inventaire sommaire*, qui est pourtant assez *détaillé*, au besoin,

pour faire saisir le sens et la portée des pièces les plus importantes, un tableau de l'histoire hospitalière et charitable de Condom. Ces jours ne sont pas arrivés, et je me suis convaincu, d'ailleurs, que mon projet était exécuté d'une manière définitive dans l'excellent mémoire qui ouvre ce volume : *La charité et les hôpitaux à Condom sous l'ancien régime et pendant la période révolutionnaire.* Il est à regretter que ces pages, d'une érudition si complète et d'une forme si simplement, si modestement attachante, ne puissent pas être plus répandues que la publication spéciale qu'elles accompagnent. Je n'aurais eu alors qu'à les signaler et à les recommander à tous les esprits sérieux de notre pays. Mais, puisqu'elles seront peu abordables au commun des lecteurs, je crois utile d'en essayer une courte réduction, quitte à renvoyer au mémoire entier de M. Gardère les personnes qui trouveront mon résumé trop pâle, trop maigre, trop peu en rapport avec l'intérêt du sujet.

Rien n'est plus digne d'attention, en effet, que les efforts de l'Eglise et des administrations laïques pour le soulagement et l'entretien des pauvres et des malades sans ressource. Les documents de cet ordre conservés dans les Archives hospitalières de Condom ne remontent guère plus haut que le XVIe siècle; mais M. Gardère a puisé à d'autres sources historiques — et il connaît mieux que personne toutes celles de sa ville natale — des renseignements plus anciens sur la charité et l'hospitalité condomoises. De temps immémorial, avant la fondation de l'évêché de Condom (1317), les pauvres recevaient des distributions quotidiennes au monastère bénédictin qui l'a précédé; ces distributions se faisaient par les soins de l'aumônier, dans un bâtiment appelé le *Mandat*, qui a laissé son nom à la place voisine de la cathédrale, et qui « n'était peut-être autre chose que l'antique hôpital fondé au IXe siècle par Amuna, la pieuse femme de Sanche le Courbé, duc de Gascogne, à côté de l'église de Saint-Pierre qu'elle venait de relever de ses ruines. »

Les traditions charitables des moines de Condom furent continuées par les évêques et par le chapitre : M. Gardère en cite des exemples de toutes les époques. Mais les consuls tinrent aussi à honneur de suivre les exemples de leurs pasteurs pour le soulagement des pauvres. « C'est aux pauvres qu'ils donnaient *per amor de Dieu* le pain confisqué pour défaut de poids et le vin étranger à la juridiction qu'on avait fait entrer en ville au mépris de la coutume et de leurs ordonnances; c'est aux pauvres qu'ils permettaient d'aller prendre *ung fays le jour au beau padoenc appelé la Lanne, pour eux chauffer;* c'est pour eux qu'ils faisaient *courir le plat* à l'église et veillaient avec soin à l'observation de cette pieuse pratique. » Je cite les termes de l'auteur, en sup-

primant les références qui accompagnent, en note, chacune de ces assertions. Je ne puis le suivre dans les renseignements encore plus importants qu'il a recueillis sur la charité officielle dans les temps de disette, et je transcris seulement cette demi-promesse dont tous les amis de notre histoire prendront bonne note : « Nous voudrions surtout rappeler le zèle dont firent preuve nos consuls à ces époques, malheureusement trop fréquentes (années 1505, 1563, 1607, 1629, 1653), où le fléau de la peste venait décimer la population; mais ce que les bornes de ce travail ne nous permettent pas en ce moment, nous espérons pouvoir le faire bientôt dans une étude séparée. » Pour aujourd'hui, c'est l'histoire des hôpitaux de Condom que nous donne M. Gardère.

Le plus ancien connu — on en constate l'existence dès l'année 1212 — est celui de Sainte-Marie du Pradau, dont les bâtiments étaient adossés aux murs de la ville près de la porte de ce nom, *juxta portale antiquum del Pradal.* On sait le nom de la pieuse femme qui le fonda (Marie Barbe), de plusieurs des *frères* et *sœurs* qui s'y dévouèrent au service des malades, des bienfaiteurs qui l'enrichirent; Alfonse de Poitiers, comte de Toulouse, frère de saint Louis, est le plus illustre : il lui servait une aumône annuelle de 60 sous. — Après Sainte-Marie *de Caritat,* se place dans l'ordre chronologique l'hôpital Saint-Jacques, plus connu sous le nom de son fondateur, le cardinal Teste. Grâce aux libéralités de ce célèbre condomois, les magnifiques constructions destinées à héberger les pauvres, les malades et les pèlerins, s'élèvèrent de 1312 à 1319, hors ville, dans un lieu déshonoré par la débauche publique, et reçurent bientôt des hôtes si nombreux que ce ne fut pas trop des donations des évêques de Condom et de Lectoure, Raymond de Galard et Guillaume de Bordes, et de l'archevêque d'Auch, Guillaume de Flavacourt, pour suffire à la dépense. Mais les dernières dispositions du fondateur lui-même assurèrent mieux que tout le reste la prospérité de l'établissement : par son testament du 1er septembre 1326, « véritable monument de piété et de charité chrétienne, » Guillaume de Teste fit l'hôpital et les pauvres héritiers universels de ses biens meubles, avec droit de retour en leur faveur de tous ses autres biens, si son neveu et héritier, Paul de Teste, venait à décéder sans enfants légitimes. L'hôpital resta riche — quoique, dans les derniers temps surtout, mal administré, — jusqu'à la seconde moitié du seizième siècle.— Trois autres hospices existaient à Condom à cette date et l'un d'eux au moins datait d'au si loin que celui de Teste : c'est l'hôpital Saint-Jacques de la Bouquerie, fondé par la vieille confrérie condomoise de Saint-Jacques pour les pèlerins de Compostelle; — paraissent ensuite celui de Notre-Dame du Bout du Pont des

Carmes, pour les filles repenties, mentionné dès 1472, et celui de Barlet, fondé par testament d'un ancien consul de Condom, Raymond de Berenjon, du 7 avril 1545, pour quatre orphelins pauvres, nés « de bon mariage. »

J'ai signalé la mauvaise administration du plus important de ces établissements au XVIe siècle. Un prieur (c'était le nom officiel des directeurs) alla jusqu'à menacer de coups les consuls qui venaient, en qualité de patrons, faire la visite de l'hôpital Teste. De là, recours du pouvoir consulaire au roi Charles IX pour remédier à des abus invétérés, non moins funestes aux pauvres que déshonorants pour la cité. Les cinq hôpitaux de Condom furent d'abord réduits à trois et bientôt à un seul (lettres de Charles IX, d'avril 1566). Cet hôpital unique fut celui du Pradau (sous le titre de Notre-Dame), parce qu'il était alors, au dire du lieutenant particulier Imbert, « le plus habitable, convenable et mieux bâti de la ville. » Un bureau d'administration hospitalière, qui chaque dimanche y tenait une réunion, commença par dresser un règlement en vingt-trois articles, que M. Gardère publie en entier et qui fait connaître à merveille l'organisation et le fonctionnement de cet établissement considérable (1).

« Les nouveaux directeurs, choisis parmi tout ce qu'il y avait de plus respectable dans la magistrature et le clergé [... citons le théologal Charron, auteur de *la Sagesse*, et l'historiographe Scipion du Pleix], et présidés par l'évêque ou son vicaire général, mirent tous leurs soins à exécuter les dispositions de ce remarquable règlement. Pauvres et malades de la juridiction de Condom, orphelins, enfants naturels, pauvres honteux, passants, pèlerins, soldats blessés, prisonniers, prêtres infirmes, écoliers besogneux, tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions, toutes les misères, trouvèrent toujours un asile ou des secours à Notre-Dame du Pradau. » Ainsi s'exprime l'historien de l'hospitalité condomoise et il justifie par des faits précis cette énumération. Je ne lui emprunte que ce qui concerne les « écoliers besogneux. » Les administrateurs de l'hospice, « en 1589, font des démarches auprès du principal du collège pour faire admettre gratis un écolier, et paient pour un autre le maître écrivain; en 1596, ils donnent un pain tous les jours à un pauvre collégien de Pujoulé. Grâce à leur secours, un pauvre collégien put continuer ses études en 1604; deux *escoliers*

(1) Je signalerai, en passant, une faute de lecture dans le texte imprimé de cette pièce. A l'art. XVII (p 19), ligne 2, au lieu du mot dépourvu de sens *interperés*, il faut évidemment mettre *vituperes*. — Pour ne rien laisser passer d'inexact dans ce long travail, je n'ai plus qu'à signaler (p. 37, note 2) l'abbé Migne, cité comme auteur du *Diction. d'économie charit.* (de Martin Doisy), dont il ne fut que l'éditeur.

hirlandois reçoivent en 1631 trente sous par semaine. » Mais rien de plus caractéristique en ce genre que la lettre d'un jeune Laforcade adressée en 1613 « à Messieurs tenant le bureau des pauvres, » pour se mettre, *pauvre escolier, enfant orfelin, sous l'ombre de leurs liberalités et sous le manteau de leur misericorde.* M. Gardère n'a pas manqué de donner tout au long ce document épistolaire, qui eut le succès qu'il méritait, puisque les administrateurs votèrent à l'auteur « ung accoustrement complet de bure et ung manteau. » Tel était alors le zèle des âmes charitables et religieuses pour l'instruction de la jeunesse! Et ce zèle est vraiment caractéristique des siècles du moyen âge et de l'ancien régime; de sorte que les soi-disant gens éclairés qui déplorent l'hostilité de nos aïeux contre tout progrès des études sont précisément à l'opposé du vrai et s'attaquent à de pures imaginations ignares ou calomnieuses. Qu'on se rappelle le collège d'Auch, fondé par le cardinal de Tournon avec le bien des pauvres, sur ce motif que L'IGNORANCE DE LA JEUNESSE EST UNE PAUVRETÉ QUI N'A POINT DE PAREILLE. Mais s'il est bon de montrer encore par le menu les constants efforts de l'administration ecclésiastique et civile pour la grande œuvre de l'instruction publique, Condom peut suffire à l'édification des hommes de bonne foi. Qu'ils consultent les archives de cette ville, ou plutôt qu'ils s'adressent à M. Gardère qui en a tous les secrets. Mieux encore, que M. Gardère réunisse dans un fascicule, qui aura bien son intérêt et sa nouveauté, tous les documents sur la matière, publiant en entier les plus importants, analysant les autres, et le dossier, toujours ouvert, de l'histoire de l'instruction publique avant 1789, se trouvera enrichi d'une série aussi variée que démonstrative.

Voilà que je pousse l'excellent bibliothécaire de Condom à un nouveau travail, au lieu de continuer l'analyse de celui que j'ai sous les yeux. Mais tout le monde me saura gré de cette digression, pour peu qu'elle presse l'éclosion d'une œuvre pour laquelle, je le sais, M. J. Gardère a déjà ses matériaux tout prêts, aussi bien que pour l'histoire des épidémies qu'il annonçait lui-même tout à l'heure, et je pourrais ajouter, pour toutes les autres parties des annales de sa ville natale.

Je ne veux pas suivre en détail celles de l'hôpital Notre-Dame. Les faits se pressent dans la notice que lui a consacrée M. Gardère. Ils démontrent surtout la bienfaisance des évêques de Condom, qui n'ont cessé d'augmenter les ressources d'un établissement si utile aux malheureux. Mais peut-être le plus grand service qu'il ait reçu de l'initiative épiscopale est-il dans le contrat du 19 juin 1655, inspiré par Mgr d'Estrades et qui en confia la direction aux Frères de Saint-Jean de Dieu; ceux-ci se fixèrent à Piétat, déjà donné à saint Vincent de

Paul pour y fonder un Séminaire; mais le vénérable Supérieur des prêtres de Saint-Lazare renonça, le 20 janvier 1656, à cette donation.

La prospérité de la maison ne fit que croître sous l'administration de ces bons religieux; ils l'avaient prise avec un revenu de 4,000 livres environ, et, malgré leurs travaux de tout genre, pour la dévote chapelle et pour les bâtiments hospitaliers, ce revenu montait en 1789 à près de 15,000. « Mais aussi quel accroissement de charges, dit l'historien! Les enfants trouvés seuls, dont le nombre peu élevé au début exigeait à peine une dépense de 4 ou 500 livres, atteignaient le 1er janvier 1789 le chiffre de 77, chiffre qui devait s'élever encore dans le courant de l'année, et nécessitait en 1788 une dépense de 4,450 livr., en 1790 de 5,400 livres, à raison de 6 livres par mois pour l'entretien de chacun d'eux. — Pendant le *trienne* de 1780 à 1789, 307 malades furent reçus à l'hôpital de Piétat et y passèrent 14,087 journées..... — Les religieux estimaient la dépense moyenne de chaque malade à 17 sous par jour, et cela ne nous paraît pas exagéré, eu égard aux soins et à la nourriture qui leur étaient donnés. « Le religieux infirmier, » dit le F. Barnabé Périer, provincial, dans l'article 4 de ses ordonnances faites pour le couvent de Condom en 1666, « aura soin que les malades » soient toujours servis proprement, préparant à chacque repas la » nappe sur la table de l'infirmerie et y apportant les bouillons, la » viande et autres nourritures pour faire les portions comme il se pra- » ticque aux autres maisons. » « Il est ordonné, » portent les ordonnances du 19 juin 1706, « de servir aux malades du rosty sortant de » la broche trois fois la semaine, sçavoir le dimanche, le mardy et le » jeudy, et on leur donnera de la volaille lorsque les Religieux en » mangeront, et le plus souvent qu'il se pourra. — Il est fait deffences » de donner aux malades les restes des Religieux; et pour que le reste » des Religieux ne soit point perdu, l'on pourra le servir au refectoire » en fricassé ou on le donnera aux domestiques, etc. »

Les frères de Saint-Jean-de-Dieu, en soignant par eux-mêmes les pauvres et les malades recueillis à Piétat, faisaient servir par des laïques gagés l'hôpital du Pradau, qui avait encore huit lits; mais ils en abandonnèrent la gestion en 1696 à l'Hôpital général, fondé à Condom depuis deux ans par lettres patentes de Louis XIV, à la requête de l'évêque Milon. On sait que le grand roi tenait à multiplier dans toute la France des maisons de ce genre, pour recueillir, avec les indigents invalides, les enfants pauvres qui devaient y apprendre un métier. Cet hôpital, dit *de la Manufacture*, fut confié à des sœurs hospitalières, au nombre de trois, d'abord, puis de cinq (1746) et de sept (1763-1790), qui n'étaient pas liées par des vœux, quoique assujetties à un règle-

ment austère. « Elles n'eurent jusqu'en 1745 que la nourriture, s'habillant à leurs propres dépens; à dater de cette époque, on leur fournit une pension annuelle de 30 livres. » Il n'y a rien de plus touchant, dans l'histoire hospitalière de Condom pendant la période révolutionnaire, par laquelle se termine la belle introduction de M. J. Gardère, que le dévouement de ces saintes filles et des autres religieuses expulsées, offrant leur concours et leurs pauvres économies aux administrateurs condomois, en l'an III de la République une et indivisible. Je ne veux pas résumer les faits de cette malheureuse période, d'où il ressort deux faits généraux : le profond désarroi jeté dans l'administration hospitalière par la Révolution, et, malgré tout, le souci louable des municipalités républicaines de Condom au sujet des pauvres de la commune.

Après ce court et pâle extrait des 45 premières pages de ce volume il faudrait parcourir tout le reste, pour y relever bien des faits intéressants, même en dehors des événements et des institutions que le travail préliminaire a fait connaître. Mais cela me mènerait beaucoup trop loin. Je me contente de signaler deux *utilités* spéciales de ce répertoire : la première, pour l'histoire ecclésiastique séculière et régulière. — Les actes de l'autorité épiscopale, fondations, unions de bénéfices, etc., abondent et fournissent des lumières pour la géographie et l'histoire paroissiales. La série C du fonds de l'hôpital Notre-Dame offre les matériaux les plus précieux pour une histoire qui n'a pas encore été faite, ce me semble, celle de Piétat, une de ces chapelles votives à N.-D. de Pitié qui se multiplièrent, comme on sait, au XVe, au XVIe et au XVIIe siècle. On y voit des attestations de guérisons miraculeuses, des abjurations d'hérétiques, des fondations de messes, des relations de pieuses cérémonies. On mentionne, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, la « nécessité de douze confesseurs et de trois ou quatre évangélistes [sans doute, prêtres disant des évangiles] pour satisfaire la piété des fidèles. » En 1698, « vœu des Pénitents bleus et blancs de venir tous les ans en procession implorer N.-D. de Pitié. » En 1707, « vœu et procession des prêtres de l'Oratoire avec tous leurs écoliers, un cierge à la main. »

Mais le second emploi utile de cette publication, que je dois d'autant plus signaler qu'il est inattendu autant que curieux et intéressant, concerne l'histoire des églises protestantes du diocèse de Condom. Voir surtout, dans le fonds de l'hôpital général, les deux registres in-4°, l'un de 52, l'autre de 92 feuillets (H 25 et 26), contenant les actes de l'église réformée de Montagnac de 1594 à 1684; et plus bas (H 77 et 78) ceux du consistoire de Layrac, l'un de 525, l'autre de 382 feuillets,

commençant à l'année 1577. L'analyse sommaire de ces gros cahiers remplit plusieurs colonnes du bel in-quarto publié par M. J. Gardère; les mentions importantes pour l'histoire des lieux et des familles et piquantes pour l'histoire des mœurs y abondent au-delà de ce qu'on pourrait croire. Les dénonciations, admonestations et excommunications pour *avoir assisté au sermon d'un jésuite*, pour *s'être masqué en carnaval*, pour *avoir marié ses filles à des papistes*, etc. etc., marquent la période de ferveur du protestantisme. Au courant du XVIIe siècle les choses se passent plus en douceur et la tolérance, sinon la foi, gagne sensiblement.

Comment ces importantes archives protestantes sont-elles mêlées au fonds hospitalier de Condom ? C'est qu'après la révocation de l'Edit de Nantes, Louis XIV, sur la demande de l'évêque Milon, fit don à l'hôpital général des biens de tous les consistoires du diocèse de Condom, par brevets du 10 décembre 1696 et du 12 août 1697; ce qui procura plus de 10,000 livres de rentrée aux administrateurs. La remise entre leurs mains de tous les papiers des consistoires fut la première mesure à prendre pour assurer ce transport de propriété et d'affaires.

Il y a beau temps que j'ai feuilleté les registres des églises protestantes de Layrac et de Montagnac. A l'époque où j'essayai, comme archiviste du département du Gers, un dépouillement des archives hospitalières de Condom, que je n'ébauchai pas même et que M. Gardère a entrepris et achevé si heureusement, j'avais commencé à rédiger, pour mon usage, une analyse de ces précieux documents, où je voulais suivre l'histoire, soit religieuse, soit politique et littéraire de nos protestants gascons : d'une part, liturgie, catéchismes, nominations de ministres, excommunications; de l'autre, appel de fonds pour la cause des huguenots, assemblées générales, écoles, académies, etc. Je ne retrouve pas mes vieilles feuilles à cette heure; sans quoi j'aurais cédé à l'envie d'en donner ici un fragment, parce que ma rédaction, ayant un autre but que celle de M. Gardère, était plus détaillée. Mais celle de M. Gardère est exactement ce qu'elle doit être, et il me suffira, vu le peu d'espace dont je dispose ici, d'y renvoyer le lecteur, en signalant ces pages comme les plus intéressantes de cet *Inventaire*, et en recommandant cette publication tout entière comme une des meilleures contributions apportées au grand travail d'illustration historique dont notre chère Gascogne est l'objet depuis quelques années. — J'oubliais de dire que trois tables très étendues (des noms de lieux, des noms de personnes, des matières) en rendent l'usage aussi facile que fructueux pour tous les chercheurs.

II

Les Huguenots en Bigorre, documents inédits publiés pour la Société historique de Gascogne, texte préparé par Ch. Durier, archiviste des Hautes-Pyrénées, et annoté par J. de Carsalade du Pont. Paris, Champion; Auch, Cocharaux frères. 1884. *(Archives historiques de la Gascogne*, fascicule 4e.) 1 vol. grand in-8° de 281 p. Prix : 8 fr. 50.

Ce quatrième fascicule, qui termine la première distribution annuelle des Archives historiques de la Gascogne, l'emporte en étendue sur les trois précédentes, et ne leur est inférieure ni par l'intérêt des documents, ni par le soin et le mérite de leur publication et des commentaires qui les accompagnent. M. Ch. Durier, archiviste des Hautes-Pyrénées, n'a fait que préparer les textes; mais il fallait son expérience paléographique, unie à une patience de bénédictin, pour transcrire exactement, sur des originaux de diverses écritures, le plus souvent irrégulières ou même à demi effacées, un si grand nombre de pièces bigorraises du xvie siècle. Quant au commentaire, je veux dire à l'annotation géographique, historique, généalogique et grammaticale de l'excellent secrétaire des Archives de la Gascogne, il excitera l'admiration et la reconnaissance de tous les lecteurs, par la somme de travail dont il témoigne autant que par l'abondance et la sûreté d'une érudition spéciale déjà honorée des plus illustres suffrages (1).

Une introduction assez courte (p. 5-8), mais substantielle et saisissante, fait d'abord connaître exactement l'objet et les matériaux divers de la publication, ainsi que leur provenance. Il s'agit d'une épisode des guerres de religion : l'invasion de la Bigorre en 1569, par l'armée protestante de Mongonmery, marchant contre l'armée catholique de Terride qui guerroyait en Béarn, et les affreux malheurs qui en résultèrent pour ce pays. Les documents publiés dans ce livre « diront eux-mêmes (j'emprunte les termes de M. de Carsalade) comment le comté de Bigorre fut ravagé de fond en comble; comment les églises et les abbayes furent pillées et incendiées, et les prêtres et les religieux massacrés; comment la ville de Tarbes fut prise, saccagée et brûlée jusqu'à trois reprises, à ce point qu'elle demeura déserte pendant plusieurs années : ils diront surtout si cette expédition de Mongonmery, remarquable, il est vrai, au point de vue de la tactique militaire, fut faite avec sagesse et modération et aux applaudissements des catholiques comme des protestants, ainsi que l'ont prétendu certains écrivains. »

(1) Au moment où je corrige les premières épreuves de cet article, je viens de lire, dans la *Revue des questions historiques* du 1er octobre (p. 677), un compte-rendu de M. Tamizey de Larroque, qui s'est surtout préoccupé de mettre en relief ce qu'il y a de neuf et de précieux pour l'histoire dans une foule de « notes vraiment parfaites » de M. J. de Carsalade du Pont.

Ces documents, si intéressants et si curieux, se divisent, comme le livre lui-même, en deux parties : la première a pour titre *Actes consulaires de Bagnères de Bigorre pendant l'année 1569*, et ne se compose que de pièces déjà réunies et coordonnées au siècle dernier par un dominicain (1) archiviste de Bagnères, le P. Laspales, sauf trois documents fournis par M. Vaussenat, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi. La seconde partie comprend des documents d'origine diverse, moins nombreux, mais souvent plus étendus, qui touchent à beaucoup de faits et de localités de la Bigorre, et qui se placent entre les dates extrême 1567 et 1587, sans compter un acte de 1601, qui a, nous le verrons bientôt, un rapport étroit avec les ravages causés trente-deux ans avant par les Religionnaires.

Le recueil du P. Laspales a l'inconvénient de ne nous montrer l'expédition de Mongonmery que d'un point de vue étroit : nous ne sortons pas de la ville de Bagnères, et nous ne savons les nouvelles du dehors qu'autant qu'elles l'intéressent et lui sont transmises par dépêches annexées aux actes municipaux. Mais cet inconvénient est bien racheté par l'avantage d'étudier de plus près et sur le vif l'existence municipale d'alors et les secousses que lui cause la guerre civile. Il y a d'ailleurs plus de variété qu'on ne croirait dans cette série de papiers, généralement assez brefs. Aux délibérations, aux arrêts de la puissance urbaine, se mêlent des rôles et surtout des lettres nombreuses, entr'autres cinq du terrible comte Mongonmery, qui sont courtes, mais qui en disent plus sur le caractère de l'homme que les plus longs discours. En voici une :

« Consuls de Baigneres, ne faictes faute à peine de la vie d'estre samedi de matin à Lahitolle, où je fais servir, avec vostre argent; et là vous trouverez le sieur d'Arné avec une partie de sa compaignie, qui paracheveront de tenir vos Estats. Et adieu. — De Betplan, le 13 oct. 1569. — Vostre bon amy, G[abrie]l Mongonmery. »

La signature et les trois mots affectueux et caressants qui la précèdent sont autographes. On se représente le sourire sardonique qui devait animer les traits du signataire achevant à peine de dicter sa phrase

(1) M. de Carsalade dit à tort *capucin;* cette correction nous est fournie par M. l'abbé F. Duffau, dans un excellent compte-rendu des *Huguenots en Bigorre*, inséré au *Souvenir de la Bigorre* de juillet 1884 (p. 289-315). Nous en extrayons ce précieux bout de notice sur le P. Laspales : « .... Il refusa le serment à la constitution civile du clergé, et on le voit figurer en tête de l'une des missions établies, en 1798, au nom de Mgr de Gain-Montagnac. Il consacra ses dernières années à mettre en ordre les archives de Bagnères.... Il écrivit encore une histoire de Bagnères, ouvrage devenu rare et d'un grand prix. La ville dont il fut l'historien n'a pas été ingrate : elle a donné à l'une de ses rues le nom du P. Laspales. »

cruellement ironique sur la compagnie d'Arné et sur l'achèvement des Etats. Cette compagnie venait d'être surprise et battue par les troupes de Mongonmery, et le capitaine lui-même, François de Deveze, seigneur d'Arné, allait mourir deux jours plus tard des blessures qu'il avait reçues dans cette action.

Parmi les autres documents épistolaires, qui fourniraient, outre des renseignements historiques fort utiles, de curieuses remarques sur l'esprit, les mœurs et le langage du temps et du pays, je choisis toute une série, non qu'elle ait une importance exceptionnelle, mais parce qu'elle a pu offrir à certains lecteurs des difficultés qu'il est bon de lever. Ce sont quatre lettres de Jean de Durban, baron de Labassère, qui fut assez longtemps retenu à Pau, comme otage de Bagnères, par Mongonmery. Elles pourront paraître monotones, ayant toujours le même objet, réclamer de l'argent. Elles sont, d'ailleurs, incorrectes, dictées ou écrites à la hâte, parfois avec des répétitions, des interversions, des lacunes choquantes. Mais elles sont en patois, et l'esprit provincial y brille en quelques endroits, malgré la tristesse du sujet, par des traits familiers de verve gasconne.

La première lettre est du 2 octobre 1569. Elle est « très difficille à lire, nous dit l'annotateur. Les mots à peine formés indiquent qu'elle a été écrite sous le coup d'une vive contrariété; la plume de l'écrivain volait sur le papier. » Beaucoup de mots peuvent y avoir été mal écrits et même mal lus, malgré l'habileté du savant archiviste de Tarbes. Je ne donnerai donc la traduction suivante que comme un à peu près. — On verra que le correspondant des Bagnerais avait des compagnons de captivité, au nom desquels il écrit en même temps qu'en son propre nom. Les Bagnerais étaient obligés de pourvoir à l'entretien de ces otages; de sorte que le retard des sommes qu'ils devaient fournir, quelque excuse qu'il eût dans leur état de détresse, était des plus fâcheux pour les prisonniers.

Messieurs les juges de la ville de Bagnères et tous autres du quarteron (1), je vous avertis, et en même temps que moi vous avertissent tous ceux qui sont retenus avec moi, nous avons appris et nous vous déclarons que, puisque vous ne tenez pas la parole que vous avez donnée, Monsieur le comte va se rendre de votre côté, et vous avez à craindre que ceux qui vous ont conseillés et détournés ne vous relèvent pas des grands dommages qui s'ensuivront. Jamais je n'aurais pensé, Messieurs, que vous eussiez estimé si peu l'honneur de votre parole et que vous nous laisseriez si longtemps en prison, où nous sommes pour vous. Je puis vous assurer que, sans les importunités que vous avez faites de jour et de nuit à vos amis pour retarder la marche du comte de votre côté (il y serait déjà.) Depuis, vous avez encore dépêché, en votre nom, Bernard Souville, portant au seigneur de Lons (2) une lettre qui assurait que

(1) Le *quarteron* de Bagnères comprenait douze villages des environs de cette ville : Campan, Asté, Gerde, Pouzac, Ordican, Argelès, etc.

(2) Le baron de Lons avait la garde des prisonniers de Mongonmery.

l'argent était tout prêt et demandant audit seigneur le passeport pour porter ledit argent; et ce seigneur l'octroya et le signa de sa propre main Et depuis, nous vous avons nous-mêmes dépêché deux messagers pour savoir votre volonté, vous priant de nous montrer votre bon vouloir; et vous ne nous avez même pas fait l'honneur de nous faire réponse au sujet de ces deux messages consécutifs. Mais pour le moment, il vous plaira de nous répondre et de nous faire déclaration de votre volonté par le présent porteur. Je ne sais si vous pensez que nous faisons comme les loups qui vivent de vent, ou si vous pensez que nous mangeons les murailles, ou de quoi vous voulez que nous vivions; car l'argent que vous nous avez transmis nous manque à cette heure. Et je vous en prie de nouveau, sans plus me parler de vaines démonstrations de bon ou mauvais vouloir, veuillez ne plus retarder, étant bien avisés, pour votre bonne gouverne, que, qui a sa maison couverte de paille, doit prendre garde que le feu ne s'en approche pas. Et nous faisons fin.

Pour ceux qui sont vos bons amis prêts à vous servir à jamais.

JEAN DE DURBAN.

Je n'ai pas trouvé ailleurs cette croyance populaire, que les loups vivent de vent; mais elle a dû naître des longues diètes forcées des loups, en certains lieux et certaines saisons, et de leur maigreur extrême : on n'a qu'à se rappeler la louve, symbole de l'avarice, dans le premier chant de la Divine Comédie. Quant au proverbe de la fin, il serait facile d'en citer des équivalents; mais je ne l'ai vu qu'ici dans ces termes expressifs : *Qui de palhe ague cobert, goarde que lo foec no s'y day(?) de près.*

Voici la traduction des autres lettres qui sont sans date, mais qui se placent, d'après l'éditeur, du 1er au 14 octobre 1569 :

Messieurs les jurats de la ville de Bagnères et tous autres du quarteron, nous vous donnons avis que M. de Bégolle nous a dit avoir charge de votre part de venir porter à M. de Lons et lui demander s'il lui plaisait de recevoir les mille écus sol que vous offrez de lui porter; il nous a dit avoir fait sa commission et que M. de Lons lui a répondu que vous deviez faire porter l'argent à Pau; et qu'au surplus, cet argent devait être prêt dans quatre ou cinq jours, car autrement je crains que la chose n'aille mal pour vous dans vos quartiers. Je vous assure au moins que je reçois des reproches nuit et jour et à toutes les heures, à cause de vous autres, Messieurs, qui n'avez pas tenu parole à M. de Lons, après lui avoir écrit que l'argent était prêt et qu'il eût à vous envoyer le passeport pour le lui faire porter, ce qu'il n'a pas manqué de faire avec une lettre. Il dit que vous vous moquez de lui, et il sera grand besoin que vous fassiez porter tout l'argent qu'il sera possible, outre les mille écus sol, pour apaiser sa colère. Messieurs, je vous prie de faire attention si nous sommes en carême pour nous passer de déjeûner; car notre hôte se fâche de fournir à notre dépense depuis le temps que nous sommes en son logis sans avoir reçu un denier de votre part [*de nos autres*, lisez *de vos*...] Je vous prie d'aviser à ce qui peut s'ensuivre. Je n'ai autre chose à vous mander pour le présent, sinon de me recommander à vous tous.

Votre bon ami prêt à vous obéir, J. de DURBAN.

Messieurs, je vous avertis que depuis cette lettre écrite, il est arrivé un conseiller de la part de M. le comte, pour dire à M. de Lons que puisque ceux de Bagnères ne portent pas l'argent, il a délibéré de l'aller chercher lui-même. Donc avisez, Messieurs, à y pourvoir tout incontinent, sans faire faute de porter tout l'argent qu'il sera possible, pour apaiser sa colère.

Messieurs les jurats de la ville de Bagnères et autres du quarteron, je vous ai écrit bien des fois pour vous rappeler ce que vous savez devoir donner à

M. le comte et la promesse que vous avez faite à M. de Lons, son représentant, et pour vous fixer le terme de ce paiement que vous deviez faire dans dix jours; et vous n'en avez rien fait, non plus qu'aux autres termes si longs qui se sont écoulés depuis. Je vous avertis et vous déclare que, hier, M. le comte écrivit à M. de Lons que, puisque vous n'aviez pas tenu votre promesse et vous étiez moqué de lui, il veut venir dans vos quartiers si entre-ci aujourd'hui ou demain vous ne venez contenter ledit M. de Lons; en même temps il a déclaré sa volonté arrêtée de raser la ville tout à plat *(de arasar tot à plat la ville)*, et à la fois qu'on fait marcher quatre pièces d'artillerie. Je n'ai autre chose pour le présent, sinon que je me recommande à vos bonnes grâces. Fait à Pau, ce vendredi, par celui qui est

Votre bon ami à jamais, J. de Durban.

Nous pouvons penser que vous êtes d'avis que nous mourions de faim; mais nous pouvons remercier notre hôte qui n'a pas usé à notre égard des mêmes termes que vous; donc vous aviserez à vouloir bien avoir mémoire de venir acquitter le principal de la dépense de notre hôte.

Messieurs les jurats de la ville de Bagnères et tous autres du quarteron, nous vous avertissons qu'aujourd'hui, nous pouvons l'assurer, M. le comte a écrit à M. de Lons de faire marcher son armée; et, à ce que nous avons appris, il marche droit à Lourdes, et le canon sera aujourd'hui dans la ville de Pau pour aller en avant, sans faute. Donc je vous en avertis et vous en prie, et cela pour votre profit, tout incontinent que vous aurez vu la présente, veuillez faire diligence pour ce que vous savez avoir encore d'arrérages à payer à M. le comte; autrement je vous déclare, selon ce que j'ai entendu, que M. le comte ira vous voir, et avec lui toute l'armée et le canon, et tout cela parce que vous n'avez pas tenu votre promesse. Aussi je vous en prie derechef, faites en sorte d'avoir la somme que vous savez qui reste à payer, pour apaiser toute colère et tous les dommages-intérêts qui pourraient s'ensuivre; je vous prie d'y vouloir aviser absolument. Nous vous avertissons que M. de Lons a reçu une lettre de M. le comte aussitôt après son arrivée de Nay, pour savoir s'il avait reçu l'argent de Bagnères et de tout le quarteron; et ledit sieur de Lons a répondu qu'il en avait reçu une partie, et par sa réponse il le prie *(pregui*, l. *pregue)* qu'il lui plaise de faire avancer son camp sans aller à Bagnères et au quarteron. Mais il est grand besoin de faire en sorte que vous portiez le reste de l'argent: car autrement vous serez marris de n'avoir pas fait diligence. Je n'ai autre chose pour le présent, sinon de me recommander à vos bonnes grâces. Fait à Pau, ce..... 1569, par ceux qui sont, Messieurs les consuls, vos humbles serviteurs à jamais.

Jean de Durban.

Il vous plaira me faire avoir un cheval quand vous enverrez l'argent par M. de Saint-Sivier.

Les autres lettres du recueil sont en français plus ou moins correct; on en peut citer une d'un consul de Bagnères, Jacques Paysan, le bien nommé, qui est notablement bigarrée de gascon. Elle est datée d'Aux, près Miélan, le 14 novembre 1569, et donne des nouvelles du seigneur du lieu, gouverneur de Bagnères et protecteur naturel des Bagnerais; on y remarque la mention des objets qu'on offrait alors en présent dans le pays de Bigorre : des gâteaux de millet *(millas)* et des boules de beurre *(piulotas de burre)*. Ailleurs sont mentionnés au même titre des truites (p. 60), des palombes *(coloms)*, un coq de bruyère *(ung pau saubatge,* p. 13), etc.

Il paraîtra peut-être peu sérieux de s'attarder à ces menues particu-

larités dans une série de documents qui représente un épisode historique du plus grave intérêt. Mais, si l'histoire des guerres religieuses en Bigorre peut jaillir des pièces recueillies par le P. Laspales et imprimées pour la première fois dans ce volume, ce n'est pas ici le lieu de l'en extraire. Je me contente, pour laisser aux historiens leur tâche tout entière, de noter rapidement l'objet le plus général des pièces du recueil Laspales.

Dès janvier 1569, les consuls de Bagnères avisent à vendre les biens des protestants (I), à fournir de vivres les troupes catholiques (III, IV, VII) et, plus tard, à munir le camp de Tarbes d'hommes et de provisions de guerre (XIII, XIV). Ils prennent des mesures pour empêcher les gens capables de porter les armes de quitter la ville (VI, X), pour y faire rentrer les déserteurs (XVI), pour faire contribuer à l'impôt de guerre les villages du quarteron (XVIII, XIX). Vers la fin d'août (XX), la terreur inspirée par Mongonmery fait qu'on transporte dans la vallée d'Aure l'argenterie des églises et les archives de la ville. Depuis, lettres menaçantes de Mongonmery exigeant les contributions imposées (XXIX, XXXIX, XL), présents offerts à M. de Lons (XXII, XXIII, XLVIII), intervention de Bégolle et de Mme d'Ossun pour les Bagnerais (XXVIII, XXX), etc. En somme, le souci de trouver de l'argent pour en fournir à la fois à leurs amis et à leurs ennemis est l'affaire dominante des administrateurs municipaux durant cette longue année d'alarmes et de détresse. Mais l'une des preuves les plus significatives de la terreur qui pèse alors sur l'infortunée population de Bagnères, c'est ce petit mot jeté à la fin d'une délibération du 14 octobre : « Les consuls ont accordé que l'on ne sonne les cloches pour le présent et ont ousté les images des temples. » Voulait-on se garer contre la fureur iconoclaste d'un ennemi toujours menaçant ? Ou s'agissait-il de vraies concessions à une minorité peu zélée pour les pratiques romaines ? Cette dernière explication n'est guère vraisemblable : le zèle catholique des Bigorrais éclate dans trop de pages de ce livre.

Il faut l'admirer surtout dans une des plus belles pièces de la seconde partie : « Ordonnance en forme d'articles pour prêcher et organiser dans le diocèse de Tarbes la croisade contre les Huguenots, » promulguée à Tarbes le 9 décembre 1568, par Arn. d'Antin, sénéchal de Bigorre, et par le seigneur de Basilhac, commissaires députés par Monluc, lieutenant-général en Guienne, et par le Parlement de Toulouse. On y invite à la résidence, aux prédications et aux œuvres de zèle tout le clergé bigorrais. On recommande au peuple de relever « les croix et montjoyes ruinées et abattues par les carrefours, chemins et

passages. » On règle la publication de la croisade, les enrôlements, l'organisation militaire, la levée des deniers. On oblige à l'assistance aux offices, prêches et processions, à l'observation du repos des fêtes chômées. « Les régens des écoles ne pourront lire autres livres que ceux qui seront commandés et permis par les gens de justice auxquels iront déclarer les livres de leurs dites lectures, à peine d'estre privés de leur regence et d'estre punis... [Ils] seront tenus mener les enfans et ecoliers tous les jours, si faire se peut, à tout le moins quatre jours de la semaine, pour la messe et sermon, sur semblable peine. » On défend de « disputer en public ni autrement du fait de la religion ni proposer aucun doute sur notre religion catholique, apostolique, romaine. » M. de Carsalade s'étonne que cette « admirable ordonnance » n'ait été citée par aucun des historiens de la Bigorre et il y signale à bon droit « le souffle généreux, la foi ardente qui inspirèrent les grandes croisades. »

Le zèle religieux s'était manifesté d'une autre manière, par des mesures rigoureuses et une exécution tragique, huit ans auparavant. C'est encore une nouveauté, inconnue aux annalistes bigorrais comme aux biographes et *martyrologistes* huguenots, que la série de pièces par laquelle s'ouvre cette seconde partie, sous ce titre commun : « Frais du procès criminel pour hérésie, de condamnation à mort et d'exécution de Bernard Castilhon, curé d'Asté, et autres. » On aimerait bien à voir l'acte d'accusation de ce malheureux prêtre (1), qui fut constitué prisonnier le 15 août, « en la chapelle de Medos » (Notre-Dame de Médoux), et exécuté à Asté le 2 septembre. Malheureusement « le procès fait par l'official de Tarbes à Me Bern. Castilhon..., charges et information, son audition et responces, recollement et confrontation de tesmoings à luy faicts, reproches baillez contre les tesmoings confrontez, etc., » tout cela, cité par le Parlement de Toulouse dans l'arrêt de mort du curé huguenot, n'existe plus ou du moins n'a pas été retrouvé. L'arrêt du Parlement (publié en note, p. 89) condamne le prisonnier à être brûlé vif, ou plutôt par adoucissement de peine, étranglé avant d'être brûlé. On a, dans de longs et curieux comptes de dépenses, le détail du voyage à Toulouse et des autres incidents qu'amena cette affaire, y compris ce fait caractéristique que certains *personnages* d'Asté (M. de Carsalade soupçonne justement les gens du seigneur d'Asté, Antoine de Gramont, alors protestant) avaient dessein de sauver le curé; on y a sur-

(1) M. l'abbé Duffau a recueilli sur les lieux une tradition populaire qui le présente comme l'innocente victime d'une grande dame blessée de sa liberté apostolique (*Souv. de la Big.*, IV, 299-300). Je me demande si les deux récits concernent bien le même personnage. En tout cas, la tradition favorable à Bern. Castillon a une sorte d'appui dans l'absence actuelle de tout document connu établissant les faits dont on le chargeait.

tout la note des frais d'exécution : un *écu pistolet d'or*, soit 2 liv. 8 sous tournois, à l'exécuteur; 5 sous 8 d. pour cordes; 3 sous pour « ung tranon de abet (un tronc de sapin) de la longueur de douze arrazas (la *raza*=46 centimètres) pour faire la potence pour estrangler et brusler led. Castilhon; » 1 liv. 4 s. « au prieur du couvent des Jacopins de Baigneres et [à] ung frere mineur du couvent de Bayonne, qui vaccarent puys Baigneres jusques audit lieu d'Asté pour exorter le dict Castilhon, le conduisant le dict exécuteur au supplice, à chascun ung teston... » Quelle sinistre éloquence dans ces échappées de vue comme fortuites, à travers de froides évaluations par sous et deniers, sur l'appareil et les circonstances du supplice !

Cette pièce, ou plutôt cette liasse de comptes, a été trouvée aux Archives communales de Bagnères-de-Bigorre, dans le fonds de l'œuvre des *Pauvres filles à marier*, fondée par Jean Begolle, *trésorier de la ville* en 1587, ce qui explique la place donnée à ces rôles de dépenses. — L'ordonnance que j'ai citée auparavant vient du *Glanage* de Larcher, à la Bibliothèque de Tarbes. — Une pièce encore plus intéressante que ces deux, et la plus étendue de tout le volume (p. 160-224), a été trouvée dans la même ville, chez Mlle Guichard; c'est l'*Enquête* sur les ravages des huguenots dans le comté de Bigorre, faite les 5, 6, 9 et 10 sept. 1675, pour le syndic du clergé du diocèse de Tarbes. « Bien que cette enquête, dit l'éditeur, ait été connue, consultée et mise à profit par tous les historiens qui ont parlé des troubles religieux dans la Bigorre (Duco, Poeydavant, Davezac-Macaya, Monlezun, Lagrèze, etc.), nul n'avait songé à la publier; cet honneur était réservé à la Société historique de Gascogne. — Nous ne saurions dire, ajoute M. de Carsalade, s'il existe ailleurs d'autre copie *complète* de ce précieux document. Le fragment le plus important que nous connaissions est celui du chartrier du Grand Séminaire d'Auch, une copie des dépositions de onze témoins. Nous n'avons pas vu cette copie, mais elle ne nous paraît pas très sûre, à en juger du moins par les quelques erreurs de noms et de faits que renferme le résumé donné par M. l'abbé Cazauran, archiviste du Grand Séminaire, dans le *Souvenir de la Bigorre*, revue historique de Tarbes. L'infatigable glaneur Larcher a également résumé cette enquête dans le tome XVI de son *Glanage*. » Quant au manuscrit reproduit par les Archives historiques de la Gascogne, il a été dressé avec le plus grand soin par un chanoine de Tarbes du dernier siècle, qui déclare avoir transcrit l'original « mot à mot sans y rien changer, » et dont la fidélité ressort, en effet, de plusieurs détails graphiques.

Je me contente d'extraire de ce volumineux document la liste des églises qui furent pillées et brûlées, avec les maisons des ecclésiasti-

ques, par l'armée de Mongonmery, d'abord en août 1569 : Lannemezan, Capbern, Mauvesin, Lutilhos, Begolle, Burg, Campistrous, Lanaspède, Ricau, Ozon, Tournay, Peyraube, Clarac, Goudon, Clarens, Galaes, Laspalu, Sinso, Bordes, Bourg, Sarrabeyrouse, Sarraméa, Pouts, Chelle, Marceillan, Castelvieil, Troley, Labarthe, Laméac, Marcarie, Ciutat, Pomaros, Aurignac, Fite, Chelle-dessus, Luc, Abeilhous, Antist, Ordisan, Bernac-dessus, Bernac-debat, Vielle, Calabanté, Lespoey, Viellenove, Mascaras, Montignac, Barbazan-debat, Soes, Forgues, Momeres, Salles-Adour, Arcisac, Saint-Martin, Montgallart, Visquer, Odos, Benac, Orincles, Julos, Pareac, Astugue, Pouts, Scoubes, Semeac, Orellan, Jullan, Borderes, Aserix, Ossun, Ybos, Loey, Lanes, Ours, Gayan, Siarroy, Andrest, Baset, Aurensan, Pintac, Oroix, Escaunets, Seron, Luquet, Garderes, Lamarca, Lobajac, Poeyferré, Pontac, Ger, Ponsson-dessus, Ponsson-debat, Montaner, Castaede, Aast, Ainx, Sanos, Orberes, Lasserre, Tarasteix, Maur et Villenauve, Abedeille, Lucarré, Abos, Ventayou, Peyraube, Pontiac, Labatut, Seré. Le texte ajoute à cette formidable énumération : « et plusieurs autres églises ! » Et c'est encore peu. En revenant de Navarreins, au mois de septembre, les protestants ruinent et brûlent les églises de Tarbes (avec la ville presque entière) (1), d'Orleix, Dourst, Chiis, Bours, Souyeaus, Laslades, Loyt, Frechet, Lizos et Oleac, Poeyastruc, Toustat, Basilhac, Unohas, Villanove, Sarmiguet, Artanihan, Puyo, Camalés, Talasac, Vic-Bigorre, Caixon, La Reule, Sauveterre, Auriebat, Maubourguet, Estirac, Villafranque, Plasence, Galiax, Prechac, Ju, Belloc, Baulat, Labatut, Montus, Castelnau, Fichac, Sublacause, Goutx, Causac, Canet, Caussade, Saint-Lane; plus le monastère de Saint-Lezer, la maison prieurale de Madiran, Lourdes, Rabastens, les abbayes de Tasque, de Saint-Pé, de Saint-Sever de Rustang, d'où les ravageurs allèrent encore (mars 1573) brûler les églises de Senac, Cabanac, Averde, Montagut, Villecomtal, Faget, Teulé, Monfaucon, Estampes « et plusieurs autres ! »

Je dois signaler encore, comme pleine d'intérêt pour l'histoire, l'enquête du 1er août 1575, sur la prise de l'abbaye de Saint-Sever de

(1) Quoique je ne veuille pas empiéter sur la narration historique, je ne puis me défendre de citer quelques lignes sur la première ruine de Tarbes. Le 1er sept. 1569, « la ville et cité de Tarbes fut prise par ledit comte Mongonmery et ennemi du roi, l'église cathédrale, où il y avoit un orgue si beau qu'il y en eût en la Guyenne, un chœur si bien garni de livres et bibliothèque, les chambres capitulaires et documents de ladite église, chapelles et autels, le tout brûlé, pillé et ruiné, de sorte que du grand feu qu'étoit dans ladite église et clocher d'icelle les cloches se fondirent.... » Suivent le pillage et l'incendie des maisons ecclésiastiques des couvents des Cordeliers et des Carmes, des églises de Saint-Jean et de Saint-Martin, etc.

Rustan, le 10 mars 1573, et sur l'incendie et la ruine totale de la ville par le capitaine Lysier (p. 133-160); cette information, qui renferme tout au long les dépositions de quatorze témoins sur ce coup de force, a été prise aux Archives départementales de Tarbes. — Quant à l'abbaye de Saint-Pé, la plus illustre de la Bigorre, elle est représentée, elle aussi, dans ce fascicule, par un acte, il est vrai, relativement moderne, mais qui se réfère au passage des Huguenots. Il a été communiqué aux éditeurs par M. G. Balencie, qui a eu le soin d'y joindre des notes abondantes, de l'érudition la plus sûre et du plus vif intérêt. L'auteur d'un compte-rendu très avantageux de notre quatrième fascicule, publié dans le *Bulletin critique* du 15 août, a insisté sur cette pièce d'une façon trop piquante pour que je ne lui emprunte pas ici quelques lignes : « Un document fort curieux est relatif, — le croirait-on? — à une question pleine d'actualité : la question des droits respectifs de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité municipale sur les cloches de l'église. Ces incursions auxquelles on était si souvent exposé au moyen âge, soit de la part des bandes d'aventuriers, soit même de la part de voisins belliqueux et pillards, avaient fait établir en Béarn une sorte de *garde nationale* destinée à les repoussser. Cette milice était appelée en latin du temps *Ordea,* du mot gothique *Wordea,* et en béarnais *Orde.* (Marca, *Hist. du Béarn*, p. 500.) La cloche qui l'appelait aux armes, à l'approche soudaine de l'ennemi, se nommait *la cloche de Orde.* Les Huguenots, en passant par la petite ville de Saint-Pé de Générès, en brûlèrent l'église et en brisèrent les cloches, comme ils faisaient partout. Quelques années plus tard, l'église étant à moitié relevée de ses ruines, on voit les habitants de Saint-Pé acheter à frais communs une cloche du poids de « dix quintals, » et faire avec les religieux bénédictins un accord dont voici les principales stipulations : La cloche sera placée dans le clocher principal de l'église abbatiale. Les religieux s'en serviront, en « feront leurs usages pour le » service de leur église conventuelle et en tous actes catholiques qui » verront affayre, de nuyt ou de jour et vye et mort, comme verront » affayre, jouste l'us et estille de leur eglise domestique. » De leur côté les consuls de la ville pourront s'en servir pour appeler leur conseil de ville, vesiaus [*assemblées générales des habitants*], « touca- » sengs [*tocsins*], soit par alarmes des ennemis, voelleurs, ou autres » conditions de gens malefiques, ou par feu en maisons de ladite » ville. » En ces cas ainsi déterminés, les religieux devront ouvrir les portes du clocher « aux serviteurs de ville. » — N'est-il pas permis de regretter qu'une loi votée récemment à Paris sur la même matière n'ait pas reproduit tout simplement ces sages dispositions? Il

n'y aurait qu'à en modifier le style et l'orthographe, pour faire un règlement également acceptable pour l'autorité ecclésiastique et pour l'autorité civile. »

J'ai fait entrevoir, je l'espère, l'intérêt qui s'attache à ce recueil, dont il ne m'est guère permis de parler plus longtemps, quoique je sois loin d'avoir touché à tout ce qu'il renferme d'important et de curieux. J'ai loué, dès le début, le travail et la science des éditeurs; les lecteurs des Archives seront unanimes à renchérir de beaucoup sur des éloges très insuffisants, auxquels je ne veux pourtant rien ajouter, sinon la simple mention d'une des parties les plus méritoires et les plus utiles de ce gros fascicule : je veux dire la *Table analytique* (p. 261-281), qui permet, non-seulement de retrouver quand on veut, mais aussi de coordonner et de rapporter soit aux villes, soit aux personnages historiques, l'énorme masse de particularités répandues dans un si grand nombre de documents divers.

J'ai l'habitude de joindre aux éloges le relevé impartial des fautes, qui ne manquent jamais tout à fait dans de telles publications. L'excellent article de M. l'abbé F. Duffau, l'un des hommes les plus versés dans l'histoire bigorraise, me permet de relever deux méprises : d'abord sur l'ordre auquel appartenait le P. Laspales (j'en ai parlé plus haut), ensuite sur une des rues de Bagnères, appelée à tort (note de la p. 69) « rue de Cauteretz, » tandis que c'était la rue des *Cauterès* (chaudronniers). — Pour moi qui ai suivi minutieusement tous les textes de ce volume en me préoccupant surtout de la langue, j'ai admiré partout l'exactitude qui a présidé à la préparation et à la correction du travail typographique, et je n'ai rien su voir qui mérite une observation critique. Voici pourtant, pour acquit de conscience, deux minuties : A la fin de la p. 31, le texte donne *pages*, (il fallait *pagés*), et la note porte, « les habitants de la campagne, *pagani;* » la traduction est juste, mais à parler en rigueur, *pagés* répond à *pagensis*, non à *paganus*. A la p. 242, on lit, dans le texte, *Sempé de Geyres*, qui est Saint-Pé de Générès; et la note porte : « *Geyres* signifie *lierres*. Ce nom qualifie très bien Saint-Pé, où le lierre pousse avec vigueur... » Je crois qu'il ne fallait pas s'arrêter un seul instant à cette étymologie, que le reste de la note tend, du reste, à discréditer. *Generes* est le vrai nom, mais comme *n* médian tombe en gascon, on a *Geeres* ou *Geires*. C'est ainsi que *Gimones* est devenu *Gimoès*, Sainte-Christine Sainte-Christie, Donat Doat, *Albinetum* Aubiet, etc.

Je m'arrêterais là, et il serait bien temps, si je ne tenais à dire que ce fascicule si intéressant sera bientôt très utilement complété par un autre du même genre, portant souvent sur les mêmes faits, mais avec

des renseignements nouveaux et des pièces qui touchent plus intimement à la direction des affaires politiques et militaires du Sud-Ouest dans cette terrible et sanglante période. J'ai eu naguère tout un jour entre les mains le fascicule préparé par M. Communay sous ce titre : *Les Huguenots en Béarn et Navarre*, et je dois dire qu'il me paraît impossible de porter sur ce grand et difficile sujet plus de lumière qu'il n'en sort des inappréciables correspondances et des autres documents inédits amassés par les longues recherches de notre nouveau collaborateur, ainsi que des commentaires pleins d'érudition spéciale dont il a eu soin de les accompagner. Au reste, M. de Carsalade a déjà parlé à nos lecteurs (1) de ce travail, qui continuera si bien le sien, et il a fait connaître en quelques mots, en appréciateur compétent, l'importance de cette belle contribution à l'histoire de nos guerres religieuses préparée par M. A. Communay.

M. l'abbé Duffau, en terminant son compte-rendu des *Huguenots en Bigorre*, n'a pas manqué d'annoncer, lui aussi, les *Huguenots en Béarn et Navarre*, qui en sont le complément naturel et nécessaire. Il signale en même temps, une prochaine publication du même genre, qui se placera chronologiquement avant les deux précédentes : *les Huguenots dans le Comminges*, par M. de Carsalade, « disant la marche de Mongonmery avant son arrivée à Lannemezan. » Je crois savoir que mon excellent collaborateur a déjà fort avancé ses recherches dans les Archives toulousaines et sa provision de copie pour ce travail, qui ne laissera plus à désirer que quelques chasses parallèles dans les dépôts de la Lande et de l'Armagnac, pour compléter le dossier de l'histoire des guerres religieuses en Gascogne (2).

Mais, à cette occasion, M. F. Duffau ayant donné à ses lecteurs bigorrais quelques autres nouvelles relatives à nos Archives, il est naturel de ne pas en refuser la communication à nos lecteurs gascons. Je lui emprunte donc cette page :

« D'autres fascicules [des Archives historiques de la Gascogne] seront particuliers à la Bigorre : la *Sommaire description du païs de Bigorre* ou *Mémoires* de Mauran, manuscrit précieux dont le *Souvenir* a parlé plusieurs fois. Cet ouvrage contient le récit le plus développé et le plus ému des souffrances de la ville de Tarbes et de la Bigorre sous les coups des Huguenots, et il a la valeur, en cette partie,

(1) Voir ci-dessus (livr. de mai), p. 215.

(2) Depuis que ces lignes sont écrites, un terrible accident, qui aurait pu être mortel, est venu imposer à M. le curé de Mont-d'Astarac une période de repos absolu. Tous nos lecteurs feront les vœux les plus ardents pour le prompt rétablissement de ses forces et la longue conservation d'une santé si précieuse à notre histoire provinciale.

d'un document contemporain; car il a été écrit en 1614 par un bourgeois tarbais, sous l'impression récente des événements. Il empruntera une valeur nouvelle au sérieux commentaire que lui prépare M. Gaston Balencie.

» Cet opiniâtre chercheur fouille les archives de la région pour publier ensuite, en les entourant de la même lumière, des documents plus difficiles et non moins importants, tels que le *Cartulaire de la Bigorre,* le *Cartulaire de Saint-Pé de Générez* et les *Debita Regi Navarræ*. Ce dernier, écrit en 1318, est une enquête sur la Bigorre, dans le genre de celle de 1300 (1), mais bien plus considérable. Le manuscrit original, qui est aux Archives nationales et qui sera fidèlement reproduit, ne compte pas moins de 244 pages in-folio. On peut prévoir combien seront étendus et précieux les renseignements de tout genre et surtout les renseignements topographiques que condensera dans ses notes le savant commentateur dont on connaît la patiente érudition. »

Léonce COUTURE.

QUESTION

227. Sur Jean Laforgue.

On vient de publier à Bordeaux (Ve Moquet, 1884) un splendide volume intitulé : *Histoire de ma fuite des prisons de la République de Venise qu'on appelle les plombs écrite à Dux en Bohème l'année 1787 par Jacques Casanica de Seingalt. Réimpression textuelle de la rarissime édition originale de Leipsick, 1788, accompagnée d'une notice et d'un essai de bibliographie casanovienne par* L. B. DE F. (grand in-8° de XXXII-270 pages, plus 3 pages pour l'*Appendice* et 1 page pour les notes. Tiré à 350 exemplaires dont 20 imprimés sur wathman et 330 sur papier vergé de Hollande, et orné de belles gravures). M. L. B. de F. rappelle, dans sa *Notice*, que le texte des *Mémoires* du fameux aventurier vénitien fut soumis à une révision jugée doublement nécessaire au point de vue de la langue et des convenances, et il cite (p. VII) ces lignes de M. Armand Baschet tirées d'un remarquable article publié dans le *Livre* en 1831 (2 : « La main qui fut chargée de cette révision fut celle de M. Jean Laforgue, né à Marciac, dans le département du Gers, et alors professeur de langue française à l'Académie des nobles à Dresde. » Je voudrais que l'on me donnât quelques renseignements sur le professeur gascon chargé par la maison Brockaus de laver le linge sale de Casanova. T. DE L.

P. S. — Indiquons dans le récit de cette fuite des plombs qui, selon M. L B. de F. (p. VII), « rendit au siècle dernier le nom de Casanova célèbre dans le monde entier », des pages fort intéressantes sur la *Sagesse* de Pierre Charron, le disciple et le *reflet* de Montaigne (p. 72-74).

(1) Cette dernière ENQUÊTE, publiée et annotée par M. G. Balencie, est déjà entre nos mains et la *Revue* ne tardera pas à en rendre compte.

(2) *Preuves curieuses de l'authenticité des Mémoires de Jacques Casanova de Seingalt, d'après des recherches dans diverses archives.* Paris, Quentin. Tous les critiques compétents ont reconnu, avec M. L. B. de F. que M. Baschet, « pour lequel les archives de la sérenissime République de Venise n'ont pas de secret, a établi pièces en main, définitivement et de la façon la plus irréfutable, l'authenticité comme la véracité des Mémoires. »

M. L'ABBÉ F. CANÉTO

Comme j'ai eu l'honneur de succéder dans la direction de la *Revue de Gascogne* à son vénérable fondateur, il a paru que c'était à moi de payer à la mémoire de cet éminent archéologue le tribut de reconnaissance et de pieux souvenir qu'elle lui doit. Tout d'abord j'ai accepté avec empressement, non sans une vraie joie filiale, la commission qu'a bien voulu me confier en ce sens Mgr de Langalerie, au nom de la Société historique de Gascogne. A cette heure, j'en ai quelque regret. Retenu loin d'Auch durant les trois mois qui se sont écoulés depuis les funérailles de M. Canéto, dépourvu d'ailleurs de toute note personnelle et de toute communication sur sa carrière ecclésiastique et littéraire, j'ai éprouvé que les renseignements demandés de loin, même à des correspondants de bonne volonté, ne sauraient remplacer des recherches entreprises et poursuivies librement sur les lieux. Je n'offre donc aux lecteurs de la *Revue* que des notes fort incomplètes. Un digne hommage a été rendu à la belle vie de notre savant directeur, dès la première heure, dans la *Semaine religieuse* d'Auch (1), par un disciple des dernières années, qui unit l'amour de la science à la chaleur sympathique d'une respectueuse affection. La notice de M. l'abbé Cazauran a été pour moi, d'abord, un fil conducteur sans lequel il m'eût été bien difficile de me diriger dans le vague de mes souvenirs. Je n'ai pas à refaire ce que le zélé archiviste du Grand Séminaire a si bien fait. La destination de nos deux notices est différente, comme est différent le public des deux périodiques où elles ont trouvé place. J'ai dû insister ici principalement, presque uniquement, sur l'activité scientifique de M. Canéto; mais même sur ce terrain je dois beaucoup, — on le verra, — aux pages instructives publiées par la *Semaine religieuse*.

Né le 17 février 1805, à Marciac, M. l'abbé Canéto dut le bienfait d'une excellente éducation à une des plus honorables familles de son lieu natal, à laquelle sa mère était attachée. L'humble condition de

(1) Numéros du 30 août et du 6 septembre.

celle-ci ne diminua rien du respect profond, de l'affection dévouée de son fils. Tous ceux qui ont vu M. Canéto à l'époque de la mort de sa mère savent quel fut alors son deuil; et il a voulu en consacrer la mémoire dans une des verrières de la belle église de Marciac, où il s'est fait représenter en habits sacerdotaux, agenouillé sur la tombe maternelle. C'est le cas de rappeler aussi son attachement de toute sa vie à « l'église de son baptême et de sa première communion; » ainsi la désigna-t-il lui-même dans son pieux appel à la charité des fidèles, à l'époque où ce bel édifice, si bravement entrepris dès le quatorzième siècle par la ville naissante de Marciac, mais toujours resté inachevé, fut admirablement repris et couronné par un prêtre de courageuse et puissante initiative (1). Avant même que François Canéto eût quitté sa petite ville, le goût de l'étude, et en particulier l'amour de l'église et des autres monuments religieux de sa patrie, se trahissait dans le jeune enfant, en même temps qu'une rare fermeté de caractère, une piété solide et une vocation très prononcée pour le sacerdoce. Le prêtre et l'archéologue s'annonçaient déjà dans l'écolier.

Ses goûts sérieux et sa curiosité intellectuelle parurent encore mieux à Auch, où il suivit quelque temps les leçons d'un instituteur primaire, puis les cours du collège, alors dirigé par des prêtres, d'après les meilleures traditions de l'ancien régime et de la Compagnie de Jésus, qui a élevé cette maison longtemps célèbre. Du reste, il ne fut pas privé pour cela de l'influence salutaire d'une famille chrétienne et distinguée. Ses protecteurs de Marciac, MM. Abeilhé, l'avaient adressé à leurs pieuses parentes, Mlles de Castéran, nièces de l'abbé de Castéran, d'abord grand-vicaire de M. de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes, dont il partagea l'exil, et depuis archiprêtre de Tarbes. Les plus anciens lecteurs de la *Revue* se rappellent encore peut-être que, dès le début de ce recueil, M. l'abbé Canéto publiait avec un commentaire historique la correspondance de ce vénérable confesseur de la foi pendant la Révolution; j'ai même encore entre les mains la partie inédite de ce recueil, qui mériterait bien de paraître. On voit dans quelles familles M. Canéto eut le bonheur de recevoir ces premières impressions et ces fortes habitudes de respect et de foi qui devaient animer sa vie tout entière.

Si j'ai bien retenu les propos qu'il m'a été donné quelquefois de recueillir de la bouche de ses compagnons d'études, il paraît que sa curiosité scientifique n'avait d'égale que la solidité et la vigueur de son

(1) M. l'abbé Joseph Lassalle, curé de Marciac, aujourd'hui archiprêtre de la cathédrale d'Auch.

esprit. Dans son intelligence, comme dans sa physionomie, son attitude et son regard, ce qui dominait c'était moins la grâce ou la finesse, que la pénétration, la décision, la rigueur logique. D'ailleurs, tout l'intéressait; et s'il manqua quelque chose à sa culture littéraire, il faut s'en prendre non à ses facultés ou à son application, mais à ce qu'offraient encore d'incomplet, à une époque de renouvellement un peu hâtif, les cours d'humanités des collèges. Son talent se déploya dans toute sa portée au Grand Séminaire d'Auch, où il eut pour introducteur, pour protecteur spécial et pour maître, un professeur de premier ordre, M. l'abbé Abeilhé, qui allait bientôt recevoir la direction de cette maison des mains du vénérable M. Fenasse, qui l'avait relevée. La puissance et la sûreté de son intelligence brillèrent également en philosophie et en théologie; mais c'est surtout dans l'enseignement scientifique proprement dit qu'il montra des aptitudes exceptionnelles et une ardeur de recherches qui allait constamment au-delà du texte des leçons reçues.

Prêtre depuis le 4 avril 1829, recommandé par ses vertus ecclésiastique encore plus que par son talent et ses connaissances, il passa d'emblée de ses études du Grand Séminaire à la chaire de philosophie du Petit, qu'il occupa jusqu'en 1833. Sans beaucoup d'enthousiasme pour cette science des sciences, alors représentée par des manuels assez pauvres de fond et de langage, M. Canéto donnait du moins aux enseignements de la philosophie traditionnelle une forme claire et précise, sans nuance de système. Tout au plus reçut-il, par frottement pour ainsi dire, quelque atteinte des théories de La Mennais. L'illustre et malheureux écrivain eut alors, comme on sait, par diverses voies et surtout par sa liaison avec l'abbé de Salinis, une influence particulière à Auch et même quelques rapports personnels avec M. Abeilhé. Je me souviens d'avoir entendu beaucoup plus tard M. Canéto, dans une de ses conférences du jeudi au Petit Séminaire, développer, un peu plus peut-être que de raison, cette boutade menaisienne : « On appelle proprement fous ceux qui ne pensent pas comme les autres. » Mais à part quelques saillies à peu près sans conséquence, l'enseignement philosophique du Séminaire d'Auch resta fidèle aux saines habitudes du passé; seules les doctrines romaines de l'école théologique nouvelle y prirent solidement et définitivement racine.

En 1833, M. Canéto quittait en même temps le Petit Séminaire et la chaire de philosophie, et devenait professeur de sciences, au Grand Séminaire, sans changer de maison; non seulement c'était alors comme aujourd'hui les mêmes murs qui renfermaient les deux établissements, mais la direction commune, d'abord absolument concentrée dans les

mêmes mains, ne se dédoublait que peu à peu, et la division ne devait être complète que beaucoup plus tard. J'ai recueilli plus d'un témoignage de la clarté, de la précision, de la souplesse scientifiques dont M. Canéto fit preuve dans ce nouvel enseignement, le plus approprié peut-être à ses riches facultés. Je puis dire davantage : j'ai reçu moi-même, à une date bien plus récente, quelques leçons de sciences de l'éminent professeur, et je crois pouvoir lui rendre témoignage en raison même de mon peu de compétence spéciale. Voici le fait. M. Canéto, déjà supérieur du Petit Séminaire, trouva bon d'employer quelques séances à exposer les éléments de la cosmographie à une salle d'étude entière, de quatre-vingts élèves environ, appartenant à presque toutes les classes et dépourvus de toute préparation. C'était merveille de voir tous ces ignorants boire cette parole précise, claire et vive. On était vraiment sous le charme : l'intérêt des questions saisissait l'auditoire jusqu'aux moelles, et tout le monde comprenait ! Je déclare n'avoir jamais plus été à pareille fête.

L'enseignement scientifique ne tarda pas à passionner M. Canéto. Il voyait bien, il s'exagérait peut-être un peu et l'insuffisance du programme suivi jusqu'alors à Auch et l'importance d'élever pour notre clergé le niveau des études de cet ordre. Mais au moment où il s'adonnait avec le plus d'ardeur à ses travaux personnels et à ses projets d'utiles réformes, M. l'abbé Mondin, supérieur du Petit Séminaire, fut appelé à l'archevêché d'Auch, en qualité de secrétaire du cardinal d'Isoard, et le jeune professeur de physique se vit nommer à sa place. C'était pendant les vacances de 1838. M. Cazauran a publié la lettre que le cardinal voulut bien écrire à M. Canéto pour lui notifier lui-même sa nomination, et où il loue « sa prudence... et la réputation de savoir dont il jouit à juste titre. » Il a fait connaître aussi la lettre touchante que lui adressèrent, peu de jours après, quatre directeurs du Petit Séminaire, alarmés à la nouvelle des difficultés qu'il opposait au choix dont il venait d'être honoré.

« Vous vous chargez sans doute, lui disaient-ils, d'une responsabilité que vous appréciez mieux que nous; mais vous devez songer que vous êtes le seul, absolument le seul, qui puissiez maintenant en porter le fardeau. Ne serez-vous pas entouré d'ailleurs de collaborateurs dont votre présence va tripler le zèle, en qui vous ne trouverez que des amis profondément dévoués, tous animés d'une même pensée, celle de vous rendre votre charge moins lourde et votre position plus heureuse? Nous ne vous ferons point observer que vos nouvelles fonctions ne seront nullement incompatibles avec l'étude des sciences

que vovs aimez; nous sommes trop persuadés que, dans une question de dévouement, ces considérations seraient pour vous d'un intérêt bien secondaire. Nous espérons donc, monsieur l'abbé, que vous ne frustrerez point les vœux ardents de tous vos futurs subordonnés, l'attente du diocèse, dont le Petit Séminaire est l'espérance, et les vues de la Providence, qui vous a choisi et qui ne pouvait choisir que vous. Nous comptons sur votre prochain retour, et si alors vous hésitiez encore à nous dire ce *oui* que des raisons si puissantees rendent aujourd'hui nécessaire, nous vous le demanderions à deux genoux, nous vous l'arracherions de vive force. »

M. Canéto, malgré les répugnances de sa modestie et de ses goûts scientifiques, ne sut pas résister à des instances si vives, à de tels témoignages de confiance. Il prit donc à la rentrée de 1838-39 la direction du Petit Séminaire d'Auch, qu'il devait garder pendant près de vingt années, les plus actives et les plus fructueuses de sa vie. Je ne sais par où entreprendre le récit, ou plutôt la simple et très incomplète indication de ses travaux d'alors. Mais ce qu'il fit de plus grand, de plus utile et de plus durable, ce fut sans contredit le Petit-Séminaire lui-même.

Cet établissement avait déjà une sérieuse importance, et la période de son histoire antérieure à M. Canéto est peut-être la plus belle de toutes; une période héroïque, où l'ascendant de la foi et de la vertu et les efforts d'un zèle admirable tenaient presque lieu de règle et d'organisation. Mais il fallait en venir à constituer sur des bases solides et durables la discipline et l'enseignement d'une maison qui était déjà et qui est restée la plus importante institution secondaire du département du Gers. Ce fut l'œuvre maîtresse de M. Canéto, et elle suffirait, et au-delà, pour lui assurer un souvenir immortel dans notre région, si du moins le sens et la reconnaissance des meilleurs services rendus aux hommes ne viennent pas à s'oblitérer et à se perdre parmi nous.

Tout en respectant la tradition et en tenant grand compte des habitudes acquises, il ne craignit pas d'innover à propos, et son attention se porta sur tous les points de la vie de communauté depuis les exercices religieux jusqu'aux détails économiques les plus vulgaires. J'ai sous la main une preuve positive des soins qu'il se donna pour avoir en toutes choses des indications pratiques à mettre à profit : ce sont des notes sur l'organisation personnelle et matérielle, sur la division du temps, sur la discipline et sur la distribution du travail dans les classes, au collège Rollin. Je ne sais de qui M. Canéto tenait ce travail

qui ne porte aucune signature; peut-être de l'abbé Sénac, de Mirande, aumônier de Rollin dès 1827 (1).

La discipline est l'âme d'un collège. Caractère ferme autant que droit, homme de règle dans tout son train de vie, M. Canéto fit à son image la sainte maison qu'il gouvernait. Tout subit son action, tout prit son pli. Ceux qui n'ont pas vu à l'œuvre l'homme que nous avons nommé jusqu'à la fin *M. le Supérieur* ne se feront pas une idée exacte de cette activité ni de cet ascendant. Il animait de son esprit, il formait par ses avis et plus encore par ses exemples, il soutenait de son autorité tous nos surveillants, c'est-à-dire tous nos maîtres, car tous prenaient une large part à la discipline de la maison. Il y tenait lui-même un rôle très actif et très immédiat. On était habitué à le voir circuler dans les récréations et survenir, sans avis préalable, dans les classes et surtout dans les salles d'étude. Quant aux dortoirs, ils étaient, ce semble, son domaine spécial, où son ombre au moins passait et repassait sans cesse dans le demi-jour des veilleuses. Il résultait de témoignages accumulés, et dont on ne pouvait contester la bonne foi à défaut d'absolue certitude, qu'on l'avait vu à tous les étages à une heure quelconque de la nuit; et c'était moins légendaire qu'il ne semble : car il ne prenait guère alors que quatre ou cinq heures de sommeil, et ses veilles étaient partagées entre ses tournées et ses études. Dans les longs défilés que nous imposaient les dispositions du bâtiment, la régularité et le silence absolus étaient difficiles. Mais nous ne perdions pas le sentiment de cette autorité qui s'étendait à tout et à tous, et que tous respectaient et redoutaient. D'ailleurs bien souvent nous apparaissait à l'improviste *M. le Supérieur* lui-même, nous regardant venir, immobile à un angle de corridor ou au centre d'un palier, se dressant dans sa petite taille avec une fermeté d'attitude qui le grandissait de dix coudées, la tête et le regard empreints de cette force calme qui nous semblait l'incarnation du commandement. Les plus émancipés d'entre nous l'appelaient familièrement, mais bien bas, le *Petit Caporal.*

Qui dira ce qu'était un reproche tombé de sa bouche? Sa largeur d'esprit, autant que l'ordre vigoureusement maintenu partout, rendait heureusement assez rare cet exercice douloureux de l'autorité. Mais

(1) Voir une étude sur ce prêtre distingué. *Revue de Gasc.*, XIV (1873). 321. — A ceux qui liraient les pages suivantes sans connaître le Petit Séminaire d'Auch, je dois faire observer que cette maison était déjà sous M. Canéto ce qu'elle est encore : non seulement une école ecclésiastique, mais un collège proprement dit, où l'élément laïque tient une large place.

ceux qui ont reçu de M. Canéto, une fois ou autre, en passant, un seul mot sérieux d'avertissement personnel ne doivent pas l'avoir oublié après de longues années. Quand ses observations sévères s'adressaient à tout un groupe ou à la communauté entière, une impression de crainte serrait tous les cœurs et se peignait sur tous les visages. Il fallait ensuite un long intervalle pour remettre en train le physique et le moral de ce « jeune peuple; » je n'oublierai jamais l'air et le ton pénétrés dont un de mes condisciples se disait, après avoir longuement pesé une admonition générale donnée au réfectoire : « Vraiment, ma conscience ne me reproche rien. » Il y avait quelque chose de plus terrible que ces déclarations publiques de M. le Supérieur : c'étaient, en des circonstances graves, les explications demandées dans le fond de sa chambre, à peine éclairée, à une heure avancée du soir ou de la nuit. Quelqu'un de mes lecteurs en frissonne encore peut-être.

Si ces détails donnent l'idée d'un maître qui règne par la terreur, je n'ai pas su les rendre fidèlement. Le sentiment inspiré par M. le Supérieur du Petit Séminaire était complexe : le respect et l'admiration y dominaient la crainte; mais la crainte y était bien, et même, ce me semble, l'emportait dans la plupart de nous sur l'affection. Il y a des directeurs de maison dont l'ascendant est surtout affectueux; l'ascendant de M. Canéto était plutôt celui de la supériorité proprement dite. Mais ceux qui le redoutaient le plus et qui l'aimaient le moins étaient quelquefois les plus fiers de l'avoir à leur tête. Il y avait, du reste, assez d'éléments de joie et de vraie liberté, assez de franche sympathie, assez de vie de famille dans l'organisation du Petit Séminaire pour que la crainte n'y gâtât rien. Le supérieur lui-même savait si à propos distribuer les éloges et les encouragements, témoigner et obtenir la confiance, soutenir la bonne volonté encore faible, déployer même, à l'égard des natures chez qui le désir va plus vite et plus loin que l'action, de vrais trésors d'indulgence paternelle! D'ailleurs, il aimait tant le mouvement et la vie dans la maison, qu'en certaines circonstances il les laissait aller jusqu'à l'extrême limite, sinon un peu au-delà. Et puis, il y entretenait, avec la discipline, ce qui est l'âme de la discipline elle-même : l'esprit religieux et l'amour de l'étude.

Sans prendre aucune part personnelle à la direction des consciences, il avait l'œil sur la conduite religieuse de tous, et y intervenait à propos avec autant de discrétion que de sollicitude. Ses conférences générales du jeudi contribuaient du reste, autant que les instructions spéciales distribuées le dimanche à chaque division, à développer à la fois

l'esprit chrétien et la connaissance de la religion. Quand il revêtait le surplis pour nous annoncer une fête, il n'avait pas tous ses moyens : sa parole, dans l'homélie ou l'exhortation pieuse, manquait un peu d'onction et de chaleur sympathique. Mais quand nous le voyions monter en chaire dans son costume de tous les jours, c'était une émotion de plaisir et de vive curiosité qui courait dans tous nos rangs, et qui, pour se reproduire chaque semaine, ne s'affaiblissait jamais. C'est que tout était vif, familier, plein de choses, débordant d'anecdotes et de saillies, dans ses explications de la règle, dans ses conseils sur la formation du caractère, sur la politesse, sur le travail, et même (je devrais dire, et surtout) dans ses conférences sur l'histoire de la religion. Je lui ai entendu développer pendant plusieurs années la vie de Notre-Seigneur, avec des détails curieux de géographie orientale, d'archéologie juive, romaine et chrétienne, d'art traditionnel : les vitraux et le chœur de Sainte-Marie d'Auch revenaient souvent sur le tapis, on le pense bien. Tous, jusqu'aux plus jeunes enfants, écoutaient avec ravissement. Pour ma part, je puis dire que rien ne m'a donné soit une idée plus nette des conditions de la parole vraiment *parlée*, sans ombre de rhétorique, soit un sentiment et un appétit plus vifs des études historiques et religieuses.

L'édification spirituelle proprement dite n'était pourtant jamais négligée. La foi et la piété de M. Canéto étaient restées aussi ardentes et aussi simples que si son esprit n'eût pas été distrait par des préoccupations scientifiques. Comme il aimait à nous inculquer les pratiques auxquelles il tenait lui-même du fond des entrailles, le rosaire, le scapulaire, la dévotion à la Sainte-Famille ! Comme il débordait de joie en nous révélant des actes tout récents de foi et de vertu héroïques, de la part d'hommes du monde, d'officiers de la garnison d'Auch, qui lui faisaient confidence de leurs progrès dans la vie chrétienne, sans se douter de ces salutaires indiscrétions ! Et ces belles pages des ministres anglicans convertis, qu'il nous lisait avec commentaires ! Et ces instructions sur les fêtes de l'année, qu'il empruntait volontiers à l'*Année liturgique* de Dom Guéranger, alors dans sa primeur !

En me laissant aller à mes souvenirs, je dépasse malgré moi les limites que je me suis imposées d'avance, et je m'oblige à beaucoup abréger la partie littéraire de cette petite notice. Mais les lacunes pourront en être comblées plus tard, et je n'effacerai rien des pages que je viens d'écrire, pour ne pas leur enlever le seul mérite qui puisse les recommander, celui d'avoir coulé de source, de l'abondance de la mémoire et du cœur. Je devrais maintenant m'étendre sur l'action spé-

ciale de M. Canéto en ce qui concerne les études du Petit Séminaire. Une notoriété assez éclatante me dispense de longues explications. A une époque où nos lois faisaient une bien petite place à la liberté de l'enseignement, cette maison avait acquis une juste réputation; et, dans l'antagonisme inévitable de l'enseignement privilégié, mes contemporains se souviennent que le nom de M. Canéto était pour nos apologistes locaux un argument auquel on se rendait toujours. Quand la loi de 1850 eut étendu aux Petits Séminaires le bienfait du droit commun, les succès universitaires des élèves de la maison justifièrent, et au-delà, la bonne renommée qui lui était déjà faite, et je n'apprendrai rien à personne en disant que la tradition n'en est pas encore interrompue. Or, c'est surtout à l'influence et à l'action personnelles de M. Canéto qu'on en a toujours rapporté l'origine.

Ce n'est pas que le jeune supérieur entrât en homme du métier dans le détail de l'enseignement grammatical et littéraire : en dehors des sciences proprement dites, il ne suivait le train des classes que de haut. Mais il avait su former et entretenir un corps enseignant de grand mérite, et il excellait, en laissant aux hommes une large initiative, à encourager et à soutenir le travail des maîtres comme celui des élèves. Surtout il poussait chaudement aux études spéciales les professeurs que des aptitudes ou des goûts plus marqués y portaient, et il prêchait d'exemple. J'ai déjà signalé dans le temps (1) le remarquable mouvement littéraire qui se produisit dans notre pays de 1840 à 1850, et dont le Petit Séminaire fut à peu près le centre, et son supérieur, le chef le plus en vue. A vrai dire, j'aurais dû remonter un peu plus haut, jusqu'à 1836 environ, et M. Canéto n'aurait pas perdu pour cela la place privilégiée que je lui assignais dans ce travail commun de progrès scientifique.

Le 23 janvier 1837, le vénérable supérieur du Grand Séminaire d'Auch, M. Abeilhé, adressait une lettre aux prêtres du diocèse, les priant de l'aider à former dans la maison une vaste collection scientifique, et leur recommandant surtout « les ossements fossiles, les coquillages marins, les pétrifications quelconques, les médailles et monnaies anciennes; en général tout ce qui a rapport à la géologie et à l'archéologie. » Sans contester l'initiative de cet homme si distingué, la spécialité des indications nous fait deviner derrière lui, conduisant sa plume, son jeune protégé, son professeur de physique, M. Canéto.

(1) Voir mon étude sur M. l'abbé D. Dupuy, *Revue de Gasc.*, IX (1868), p. 166.

Presqu'à la même date, un membre du clergé paroissial, le curé de Barran, l'abbé Monlezun, qui préparait déjà son *Histoire de la Gascogne*, surtout avec le secours des Archives du Séminaire d'Auch, signalait, dans une lettre au *Pays*, journal auscitain d'opposition libérale, l'activité scientifique de ce double établissement, le talent hors ligne des principaux professeurs et l'importance croissante qu'y prenait chaque jour l'enseignement des langues vivantes, de l'histoire et des sciences mathématiques, physiques et naturelles. Cette lettre était reproduite trois mois après par les *Annales de philosophie chrétienne* (1), probablement sur une communication de M. Canéto. Du moins, il avait plus de part que personne à tous les progrès indiqués.

Dès 1836, il signait, avec le professeur d'humanités qui devait vingt-trois ans plus tard lui succéder dans la direction du Petit Séminaire, l'épître dédicatoire d'une édition auscitaine des *Visite al SS. Sacramento* de saint Alphonse de Liguori, augmentée d'extraits de l'Imitation de Jésus-Christ et d'autres pages pieuses, le tout en italien (2). Les lettres P. C., suivies de cette désignation : *professori nel Seminario di Auch*, doivent être interprétées : *Pandellé, Canéto*. Cette épître est la seule partie neuve de ce volume, très bien préparé par les deux professeurs et très bien exécuté par leur imprimeur-libraire, M. Brun. Elle me paraît d'une pureté classique contestable, mais écrite d'un ton très italien et d'un style fort aisé. M. Canéto, je dois le dire, ne m'a jamais semblé assez familier avec l'idiome de Dante pour avoir pu composer ce morceau, et je soupçonne M. Pandellé lui-même, quoique plus exercé, de n'en être pas le véritable auteur. Peut-être cette louangeuse dédicace au cardinal d'Isoard a-t-elle été, sinon rédigée, au moins revue et corrigée par son commensal, Mgr Casanelli d'Istria, qui honorait M. Canéto de son amitié et qui, devenu évêque d'Ajaccio, se hâta de le nommer chanoine honoraire de cette église (1837).

Quelque temps après, le professeur de rhétorique, M. Nauziel, publiait la première édition de ses *Poésies religieuses* (Toulouse, Paya, 1837), qui reparurent fort augmentées et dans un format plus digne de leur mérite sous le supériorat de M. Canéto (Auch, Brun, 1841, in-8°). Je me contente de citer ici, au sujet de l'auteur, ce que

(1) Tome XIV, p. 313.

(2) Depuis, on fit à ce volume, qui a servi une quinzaine d'années de premier texte pour l'enseignement de l'italien au Petit Séminaire d'Auch, une addition de morceaux poétiques (à la fin), et on lui donna ce nouveau titre : *Piccolo tesoro delle anime pie.*

m'en disait en 1858 un avocat parisien qui avait fait sous lui sa rhétorique, à Pontlevoy : « Il nous enivrait d'éloquence et de poésie. Je n'ai jamais rencontré depuis, pas même à la Sorbonne ou au collège de France, une parole plus chaude et un enthousiasme plus communicatif. »

Mais à la date de 1837, ce qui faisait encore plus d'impression sur nos compatriotes que les succès littéraires du professeur de rhétorique du Séminaire d'Auch, c'était la polémique engagée par son confrère, le professeur de physique, contre un des plus savants hommes de ce siècle, M. Letronne. Dès le mois de juin 1836, dans un article sous forme de lettre adressée à M. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, M. Canéto avait soumis à un examen rigoureux l'opinion émise par l'illustre professeur sur la formation de la mer morte (1). M. Letronne, sans prétendre s'inscrire en faux contre le récit mosaïque de la ruine miraculeuse de la Pentapole, croyait qu'il ne fallait pas rapporter à cet événement la première origine du Lac Asphaltite, et que ce lac, par la masse de ses eaux, devait remonter au-delà des limites de l'histoire. M. Canéto soutint fort habilement l'opinion contraire, qui lui paraissait fondée sur le texte biblique, et opposa aux arguments de M. Letronne des citations nombreuses de voyageurs et de géologues. Le savant académicien répondit un peu durement, mais en se plaisant à reconnaître « le savoir et la bonne foi » de M. Canéto, et en avouant qu'il raisonnait « toujours en homme instruit et conséquent; » il est vrai qu'il ajoutait : « mais toujours en homme qui n'a pas lu ce qu'il réfute (2). » Le professeur du Séminaire d'Auch ne resta pas sous le coup de cette réponse; il répliqua en maintenant ses difficultés contre les assertions de M. Letronne. Son second article est, plus encore que le premier, un modèle de discussion forte et serrée, que jamais depuis, ce me semble, il n'a surpassé ni égalé (3). Mais, quoique cette controverse lui ait fait grand honneur dans notre public, je ne sais si elle fut vraiment judicieuse et opportune. La première attaque de M. Canéto portait sur un résumé de l'article de M. Letronne, publié dans un journal de vulgarisation alors assez répandu, l'*Echo du monde savant*. M. Letronne put reprocher

(1) *Réfutation de l'opinion de M. Letronne sur le cours du Jourdain et la formation de la mer Morte* (*Ann. de ph. chrét.*, XII, 422-430). Ce titre venait de M. Bonnetty.

(2) *Ann. de phil. chrét.*, XIII, 204-209.

(3) *Réponse de M. Canéto à la lettre de M. Letronne sur l'ancien cours du Jourdain.* — *Ann. de phil. chrét.*, XIV, 119-129.

avec quelque vraisemblance à son adversaire inattendu de n'avoir pas exposé fidèlement son opinion, ou plutôt son hypothèse (ce n'était que cela), et de n'avoir pas même pris connaissance de son travail, plus ou moins altéré par le rédacteur de l'*Echo*. En répliquant, M. Canéto se hâta de dire : « Je l'ai lu. » Aurait-il pu dire : « Je l'avais lu »? En d'autres termes, avait-il examiné avant sa première lettre, ou seulement avant la seconde, l'article original de M. Letronne, publié dans le *Journal des savants?* Je ne sais. Mais il me paraît avoir porté dans sa discussion, comme dans son exégèse biblique, une raideur et une minutie fâcheuses. Toujours est-il que la sûreté de la science et de l'érudition et la fermeté du style étaient vraiment remarquables dans ces premiers essais.

L'archéologie n'avait pas encore détourné M. Canéto des études scientifiques proprement dites; et ces dernières l'auraient peut-être absorbé tout à fait s'il avait continué à s'intéresser activement aux belles découvertes paléontologiques d'alors, et aux recherches de cet ordre, si brillamment inaugurées chez nous par un homme qui devint son ami, M. Edouard Lartet. M. le curé de Labastide-d'Armagnac (Landes, *alors* Gers) ayant adressé au Petit Séminaire d'Auch, pour le cabinet d'histoire naturelle qui s'y formait, un curieux fossile, une molaire de dinothérium, cet objet fut dessiné par M. Mondin, supérieur de la maison, et M. Canéto se chargea de le présenter au monde savant. Son étude, qui offre un aperçu instructif des travaux publiés jusqu'alors sur ce gigantesque mammifère, semblait révéler une véritable vocation pour ce genre de travaux. Elle parut en décembre 1837 dans les *Annales de philosophie chrétienne*, et valut à l'auteur de précieux suffrages, à commencer par celui du savant directeur, qui la présente comme « une preuve sans réplique des améliorations introduites dans les études ecclésiastiques et des progrès que leur devront les sciences naturelles lorsqu'elles seront cultivées par des hommes livrés, par état et par goût aux études graves et profondes (1). » Mais M. Canéto ne s'attarda pas sur ce terrain des sciences naturelles, où un de ses professeurs du Petit Séminaire, M. D. Dupuy, ne devait pas tarder à se faire une place si honorable.

Une œuvre qui s'annonçait comme animée du même esprit de restauration scientifique par le christianisme que le recueil de M. Bonnetty, l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*, commençait à paraître vers la même date, et un de nos plus éminents compatriotes, M. Laurentie,

(1) *Ann. de phil. chr.*, XIV, 408-418. Il y a eu un tirage à part de cet art., y compris le dessin lithographié.

en écrivait l'*Introduction* (1837). La collaboration de M. Canéto fut demandée et promise. Mais elle s'est bornée, je crois, aux articles *Babel* et *Babylone*, où paraît la même érudition sacrée et profane que dans les deux lettres contre M. Letronne. Peut-être cette érudition parut-elle un peu touffue pour la destination spéciale de l'ouvrage. Peut-être aussi les conditions dans lesquelles s'exécuta cette œuvre considérable, qui a peu répondu à l'attente de ses clients, refroidirent-elles l'ardeur de M. Canéto. Le fait est qu'il fit rédiger par divers professeurs ou élèves du Séminaire quelques autres articles qu'on lui avait demandés, et dont les dimensions étaient fixées d'avance; il n'eut garde d'y mettre son nom. Déjà du reste son activité était absorbée par des travaux d'un autre genre. Devenu supérieur du Petit Séminaire, il ne s'occupa guère plus, avec suite, que d'études d'archéologie locale. Je vais tâcher de faire connaître les causes qui le fixèrent dans ce domaine, et les principales œuvres par lesquelles il s'y est signalé.

(La fin prochainement). LÉONCE COUTURE.

NOTES DIVERSES.

CCIV. Les Mémoires du duc d'Antin.

Dans mon petit travail bibliographique : *De la fondation de la Société des bibliophiles de Gascogne*, ici publié en 1866, je disais (p. 39 du tirage à part) : « Quel complément il y aurait à donner aux petits mémoires du célèbre courtisan, si l'on avait la chance insigne de remettre la main sur ses grands mémoires dont Lemontey cite plusieurs fois le manuscrit dans son *Histoire de la Régence* ! » Un critique distingué, M. Henri Jouin, vient de demander (*Revue de l'art français ancien et moderne*, livraison d'octobre 1884, p. 145) : *Que sont devenus les mémoires du duc d'Antin ?* Il dit que, selon toute apparence, ces mémoires existent et qu'ils doivent être très étendus. Il rappelle que, depuis 1820, époque de la composition de l'*Histoire de la Régence* par Lemontey, on n'a signalé aucune trace des précieux mémoires, et il cite cette phrase de Sainte-Beuve : « L'histoire de la première moitié du règne de Louis XV sera encore mieux pourvue de ses éléments et instruments essentiels, lorsqu'on aura donné les mémoires du duc d'Antin qu'a connus Lemontey, et qui sont rentrés depuis dans de jalouses ténèbres. » Sainte-Beuve supposait que ce document est gardé dans les Archives de l'Etat. M. Jouin insiste pour savoir si c'est là la vérité. La récente publication de l'Inventaire des Archives du ministère des affaires étrangères nous enlève tout espoir de trouver les mémoires du duc d'Antin au Quai d'Orsay. Peut-être l'enquête ouverte par le rédacteur de la *Revue de l'art français* amènera-t-elle quelque révélation venue du palais Soubise ! Que mes lecteurs ajoutent à leur prière de chaque soir une petite intention en faveur de la découverte tant souhaitée par l'homme le plus curieux de France et de Navarre ! T. DE L.

NOTICE

SUR

LA PAROISSE SAINT-PIERRE ET CASTETS

CHAPITRE II

DES CHOSES ECCLÉSIASTIQUES (1).

VII

Biens appartenant aux deux églises.

Pour la taille de 1698, les églises de Saint-Pierre et Castets furent cotées 7 sols. Il est à remarquer que sur la *mande*, la paroisse de Saint-Pierre est inscrite la premiére, et que seuls, les marguilliers de Saint-Pierre sont imposés.

Dans l'arpentement général et le cadastre terrier de la Devéze, dressés, en 1737, par Pierre Pourtaut, arpenteur juré (2), figurent, comme « tenant et possédant biens, »

Les paroisses de Saint-Pierre et Castets [qui] tiennent et possèdent : 1° Une maison, grange, basse-cour et jardin, au *presbytère* (3), contenance : trois mesures; alivrement, 4 sols; 2° Une pièce de pred au parsan de la *Razic*, contenance : un sac, et demi-pugnère; aliv. 5 sols 5 deniers.

Vacants de Sempé et Castets :

1° Lande à Poumaro, contient deux sacs, aliv. 5 sols, 4 deniers.

2° Verger au parsan d'Artiguelon, contient une mesure, aliv. 1 sol 4 deniers.

3° *Broca* au *Turon* du Pécos, contient quatre sacs, trois mesures; aliv. 12 sols 8 deniers.

4° *Broca aux très Cournès*, contient cinq copets et une pugnère; aliv. 1 sol 9 deniers.

(1) Voir ci-dessus, livr. de juillet-août, p. 348.

(2) Arch. municipales de La Devéze.

(3) Je supprime partout les confronts.

5° *Broca* à la *Ponne*, contient deux mesures et une pugnère; aliv. 1 sol 5 deniers.

6° Broca au Turon, contient deux sacs, deux mesures et une pugnère; aliv. 6 sols 9 deniers.

7° Broca au Turon, contient un sac, une mesure et trois pugnères; aliv. 3 sols 7 deniers.

8° Bois et bousigue à *Laueroued*, contient deux mesures; aliv. 1 sol 4 deniers.

9° Lande *darrè Piteou*, contient un sac; aliv. 2 sols 8 deniers.

10° Autre lande audit lieu, contient deux sacs, trois mesures et trois pugnères; aliv. 7 sols 7 deniers.

11° Lande à Larrivassa, contient huit sacs, sept copets et une pugnère; aliv. 1 livre 3 sols 9 deniers.

12° Lande au *Sourbè*, contient deux sacs, quatre pugnères; aliv. 5 sols 8 deniers.

13° Lande à Mourlotte, contient cinq copets; aliv. 1 sol 8 deniers.

14° Bousigue audit lieu, contient six pugnères et demie; aliv. 6 deniers et demi.

[Contenance générale des Vacants ci-dessus : 28 sacs, une mesure et 1|2 pugnère; soit dix hectares soixante-quatre ares, 0 centiare, plus 428 (1).]

CHAPITRE III

JUGEMENTS ECCLÉSIASTIQUES.

I

En 1422, Bernard de M., archidiacre de Rivière-Basse, résolut de réunir son archidiaconé à la mense capitulaire de l'église cathédrale de Tarbes. Le pape Martin V, avisé de ce dessein, adressa à l'évêque d'Aire et aux officiaux d'Auch et de Lescar une bulle empêchant l'union et fulminant la censure et l'interdit contre l'archidiacre. Mais il paraît que, peu de temps après, le pape se laissa fléchir : en 1424, une nouvelle bulle de Martin V portait union dudit archidiaconé de Rivière-Basse au chapitre de Tarbes. Le successeur de Martin, Eugène IV, fit cesser cette annexion, sous la réserve que l'archidiacre de Rivière-Basse paierait au chapitre 60 écus.

Durant des siècles, et jusqu'à la révolution de 1789, ce chapitre perçut des pensions et des rentes dans la Rivière-

(1) Hist. municip. de La Devèze, p. 220, 221.

Basse. Il fut le gros décimateur des paroisses de La Devèze (1). J'ai sous les yeux l'état des pensions et rentes soit constituées, soit dues en argent au vénérable chapitre de Tarbes par des communautés particulières de 1690 à 1699. Je n'en donnerai pas le détail, qui serait fastidieux pour le lecteur et qui n'est pas nécessaire à l'intelligence des faits qui vont suivre.

En 1672, il s'éleva des contestations entre M. Payssé, archiprêtre de La Devèze, le chapitre de Tarbes et le sieur abbé de La Salle, archidiacre de Rivière-Basse, au sujet de leurs droits utiles respectifs en la paroisse de Saint-Pierre. Les deux parties mirent fin, du moins pour un temps, à leurs démêlés, au moyen d'une transaction du 16 janvier de la même année, en vertu de laquelle l'archidiacre et le chapitre donnaient à « jouir » à M. Payssé et à ses successeurs « tous les droits et fruits decimaux qu'ils percevoient et avoient droit de percevoir dans la paroisse de Saint-Pierre, où le chapitre et l'archidiacre sont gros dimiers (*sic*) (2), moyennant quoy, ils se désistoient des instances formées contre M. Payssé, tant à l'officialité de Tarbes qu'au Parlement, aux requêtes du Palais et au Sénéchal; » et M. Payssé s'obligeait à payer « *quarante* livres au chapitre et pareille somme au sieur archidiacre à la feste de Toussaints de chaque année. »

Quelques années plus tard, 29 janvier 1686, intervint la déclaration du roi concernant les portions congrues des curés et la rétribution des vicaires. Les curés étaient invités à opter entre la congrue (de trois cents livres) et le revenu de leur cure. En conséquence, M. Payssé notifia verbalement au chapitre

(1) L'abbé de La Case-Dieu était aussi *dîmes prenant* dans la paroisse de Saint-Laurent (La Devèze).

(2) « L'archidiacre de Rivière-Basse prend les trois quarts de la dîme de ma paroisse et d'un hameau appelé Soubagnac. Je prends le quart. Je prends aussi toute la dîme dans ma petite annexe de Saint-Pierre (*sic*). » 1781? (*Rapport de M. Caxaux*, archiprêtre. Archives de la mairie de Tarbes. Etat de paroisses.) — Le rapport ajoute : « Il n'y a dans la paroisse qu'une seule annexe, qui est Saint-Pierre, où est bâtie la maison presbytérale. » —Seigneur de la paroisse : de Faudoas. — Dépendances de : Sénéchaussée de Lectoure, Parlement de Toulouse, Intendance d'Auch, Subdélégation de Maubourguet, Election de Nogaro, en 1781.

de Tarbes et à l'archidiacre qu'il « optoit la congrue de 300 livres. » Les syndics du chapitre mirent aux enchères les fruits décimaux de Saint-Pierre et prièrent M. Payssé de les publier au prône. Les offres qui furent faites n'ayant pas été du goût de MM. les syndics, ceux-ci refusaient de payer à M. Payssé le *premier quartier* de la congrue, en argent. Ce qui obligea ce dernier à faire un acte (3 mars 1686) au sieur abbé Jean de Resseguier, archidiacre de Rivière-Basse, et à MM. Barthélemy et Joseph de La Salle, chanoines, commis pour le bail à ferme des fruits décimaux à prendre au présent pays de R.-B.

Par cet acte, l'archiprêtre de La Devèze signifiait aux syndics qu'en suite de la déclaration de 1686, il avoit opté la portion congrue de 300 livres, auquel effet il abandonnoit au chapitre et au sieur archidiacre la portion des fruits de toute sorte qui pouvoit lui appartenir de droit de dîme, ès paroisses de Castets et Saint Pierre, en ladite qualité d'archiprêtre. M. Payssé sommoit MM. Maîtres de La Salle et autres de leur corps et le sieur archidiacre d'accepter ledit abandon et de lui payer la somme de 300 livres, quitte de toutes charges.

Les syndics du chapitre répondirent qu'ils étaient dans la maison de la chapelle Notre-Dame de Goueyte pour leurs affaires particulières, « ayant fini ce jourd'hui (*sic*) les affaires « du chapitre; » qu'ils ne devaient aucune congrue; que M. Payssé « pouvoit se pourvoir comme il aviseroit. » — Il y eut répliques sur répliques, assez vives de part et d'autre. Finalement, le chapitre et l'archidiacre furent obligés de souscrire à l'option de Payssé.

Mais, sur les remontrances de l'Assemblée du clergé de France, le roi édicta (9 juin 1690) une nouvelle déclaration, en vertu de laquelle l'archidiacre de Rivière-Basse et le chapitre de Tarbes obligèrent M. Payssé à reprendre les fruits décimaux qu'il avait abandonnés à compte de sa congrue de 300 livres. Ce qui donna lieu à une transaction (1) entre

(1) Cette transaction fut passée dans la ville de Beaumarchés en présence de MM. Fourcaud, archiprêtre de Beaumarchés, et Jean Domerc, conseiller du Roi, lieutenant principal au pays de Rivière-Basse. (Notariat Lanacastets.)

l'archiprêtre de La Devèze et le sieur abbé de Rességuier, « procédant tant de son chef que pour et au nom du syndic du chapitre de Tarbes. »

Il fut convenu, entre les parties, que :

M. Payssé reprendra et continuera, comme d'ores et déjà il reprend, la jouissance des autres fruits décimaux de Saint-Pierre et autres qu'il jouissoit et avoit droit de jouir dans le district de son archiprêtré lors de la Déclaration royale de janvier 1683, pour lui tenir lieu de payement de sa portion congrue. Sera tenu, toutefois, ledit archiprêtre, comme il promet par le présent acte de payer annuellement audit syndic du chapitre la somme de *quarante* livres, à la fête de Pâques de chaque année; et pour le regard de 40 livres que le sieur archiprêtre étoit tenu par la transaction de 1672, de payer au sieur archidiacre, le sieur archiprêtre les retiendra en déduction de la somme de 60 livres que le sieur de Rességuier s'oblige, par le présent acte, à payer audit archiprêtre pour supplément de congrue; et les 20 livres restantes pour parfaire les 60, promet ledit sieur archidiacre les payer au sieur archiprêtre à la fête de Pâques aussi de chaque année, sauf audit sieur archidiacre de repeter sur ledit syndic du chapitre la portion qui lui compete, pour le payement de ladite congrue. En outre, il est convenu à titre de pacte commun entre les deux parties que ledit sieur archiprêtre payera la quatrième partie des reparations qui ont été bailhées à faire en l'église de Saint-Pierre dudit La Devèze.

II

Mgr de La Roche-Aymond, évêque de Tarbes, en cours de visite pastorale dans le quartier de Rivière-Basse, avait reconnu (mai 1732) la nécessité d'un vicaire « pour desservir, conjointement avec M. l'archiprêtre, les églises de Saint-Pierre et Castets, et faire les autres fonctions curiales. » Depuis 1721, le vicariat de Castets était demeuré vacant. L'archiprêtre faisait seul le service des deux églises de Saint-Pierre et Castets, alternativement.

Messieurs du chapitre de Tarbes, représentés par leur syndic et l'archidiacre de Rivière-Basse (messire Marc-Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire), s'étaient refusés à l'exécution de l'ordonnance épiscopale. Les paroissiens de Saint-Pierre-Castets protestèrent et dirigèrent instance contre l'abbé de Saint-Aulaire. Celui-ci appela en cause le syndic du chapitre

« pour y deduire ses intérêts; » et ce dernier assigna, à son tour, M. Duclos, archiprêtre, aux fins d'intervenir dans le procès. Le syndic du chapitre soutint (1) que « les transactions de 1672 et 1691 ne pouvoient regarder l'église de Castets et qu'ayant cedé plus de fruits qu'il n'auroit été juste, pour sa part à la contribution de l'église, il devoit être relaxé. » M. Duclos fit voir (2) qu'étant réduit « à la congrue, il ne devait pas contribuer au payement du vicaire, et il demanda qu'en prenant droit de la transaction de 1691, il fût relaxé des conclusions prises contre lui. » Ce relaxe parut si évident au syndic du chapitre, qu'il présenta une troisième requête (3) par laquelle il demandait « qu'en le recevant à corriger ses conclusions il fût relaxé. »

Droit par ordre que M. Duclos soit condamné à la garantie et à payer la portion de l'honoraire du vicaire qui peut competer le chapitre pendant tout le temps que ledit chapitre voudra lui continuer le bail en jouissance des fruits le concernant dans la paroisse de Saint-Pierre, suivant la transaction de 1672; et attendu que M. Duclos reste toujours nanti depuis l'existence desdits fruits, le condamner dans tous les cas à relever et garantir ledit chapitre en principe, depens, dommages et intérêts auxquels il pourroit être exposé envers le syndic des habitants de Castets.

Le syndic, partie adverse, ajouta (4) que

Dans le cas où le chapitre dût, en qualité de decimateur dans la paroisse de Saint-Pierre, contribuer à l'honoraire du vicaire, ce seroit au sieur archiprêtre à payer la portion qui competoit le chapitre, sur les fruits qu'il perçoit au nom dudit chapitre sans diminution de la somme de 40 livres qu'il paye déjà.

Le 17 avril 1753, les paroissiens de Saint-Pierre-Castets obtinrent, devant M. le sénéchal de Tarbes contre l'abbé de Saint-Aulaire et Messieurs les vénérables du chapitre de Tarbes, une sentence qui

Condamnoit le sieur archidiacre et le syndic du chapitre à payer annuellement la somme de 150 livres pour l'honoraire et entretien d'un vicaire qui sera pris et choisi par lesdits paroissiens et le sieur

(1) Requête du 8 février 1752.
(2) Requête du 13 mars 1752.
(3) Requête du 13 avril 1752.
(4) Requête du 9 avril 1753.

archiprêtre, sous l'autorité de Mgr l'évêque, pour la susdite desserte et fonction curiale, pour laquelle somme de 150 livres le syndic du chapitre payera sa part à concurrence de celle de 40 livres que le chapitre perçoit pour la portion de dîme qui lui appartient au lieu Saint-Pierre, et le surplus sera payé par l'archidiacre. L'archiprêtre devra relever le syndic du chapitre des condamnations prononcées contre lui, tout autant de temps qu'il jouira du *quart* et *demi* des fruits appartenant au chapitre dans la paroisse de Saint-Pierre.

Comme l'exécution de cette sentence « languissoit, et vu la nécessité d'un vicaire, » les paroissiens des églises Saint-Pierre-Castets s'assemblèrent « en corps de paroisse, le 27 mai 1753, sous le porche de l'église de Saint-Pierre. » Il y fut représenté par Jean Dumouret et Jean Payssé Barthazeille, consuls modernes,

Qu'en conséquence de l'ordonnance de Mgr de La Roche-Aymond et de la sentence de M. le sénéchal de Tarbes, il y avoit lieu de nommer une personne capable, à titre de syndic desdites paroisses, pour et au nom desdits paroissiens se présenter devant Mgr de La Romagère de Ronssecy, évêque de Tarbes, pour qu'il plaise à Sa Grandeur de donner au sieur archiprêtre et paroissiens de Castets un prêtre digne et capable pour vicaire.

Me J.-B. Lanacastets, bourgeois, habitant de la Devèze, en la paroisse de Saint-Pierre, fut nommé syndic aux fins d'obtenir un prêtre à titre de vicaire pour servir en lesdites deux églises conjointement avec ledit sieur archiprêtre. Au mois de juillet suivant (29 juillet 1753), Jean Payssé Barthazeille, consul moderne, s'adressa aux habitants de Saint-Pierre-Castets, assemblés, en corps de paroisse, sous le porche de l'église de Castets :

Vous êtes déjà instruits des ordonnances de Mgr de La Roche-Aymond concernant la nécessité indispensable d'un vicaire pour ayder M. l'Archiprêtre à desservir les paroisses de Castets et Saint-Pierre, de la sentence rendue au Sénéchal de Tarbes, et de la délibération de mai dernier. Me Lanacastets est allé à Tarbes et a sollicité auprès de Sa Grandeur l'effet de votre demande. Il nous a rapporté que Mgr l'évêque n'entendoit donner un vicaire, qu'autant que M. de Beaupoil seroit remboursé du rapport et autres dépenses auxquels il avoit été condamné par la sentence du Sénéchal. Notre digne syndic a répondu à Monseigneur qu'il ne pouvoit rien faire ni décider sans donner connoissance à ses commettants de la volonté de Sa Grandeur. C'est pourquoi, vous êtes convoqués pour faire les agis *(sic)* nécessaires à l'effet d'obtenir le succès des négociations.

[Il fut arrêté] d'une commune et unanime voix, qu'attendu que le sieur Lanacastets se trouve indisposé, que d'ailleurs sa santé ne lui permet pas d'ordinaire de voyager, le sieur Pierre Blandin, bourgeois, paroissien de Saint-Pierre, compétent, suffisant et capable, se transportera en la ville de Tarbes pour représenter de nouveau, très humblement, audit seigneur évêque la nécessité indispensable où se trouvent les habitants des deux paroisses de Saint-Pierre et Castets d'être secourus d'un prêtre pour ayder M. l'Archiprêtre dans ses fonctions, lequel, malgré son zèle, son assiduité et activité, et ses bonnes intentions à les desservir, n'est pas suffisant, soit pour l'étendue des dites paroisses, soit pour le grand nombre des habitants qui les composent (*sic*). Ce n'est qu'un pur esprit de religion qui engage lesdits habitants à faire ces démarches. D'ailleurs, leurs intentions seroient telles qu'ils souhaiteroient que la situation de leurs affaires leur permît de faire droit à la proposition dudit seigneur évêque au sujet du remboursement du rapport et autres faux frais auxquels a été condamné M. l'Archidiacre; mais ils se trouvent eux-mêmes dans la nécessité et pressant besoin d'argent. Ils ne peuvent dans cet état et conjoncture présente que témoigner à Sa Grandeur le regret et le déplaisir qu'ils ont de ne pouvoir lui donner cette satisfaction. Qu'en toute autre occasion ils seront bien ayses de lui donner des preuves de leur soumission, en tout, à sa volonté. Qu'aussi Sa Grandeur sera suppliée de vouloir avoir la bonté de nommer un prêtre à titre de vicaire pour la desserte des deux paroisses.

Cette supplique n'ayant pas été, à ce qu'il paraît, favorablement accueillie, les paroissiens de Saint-Pierre-Castets firent saisir les fruits décimaux de l'archidiacre. M. de Beaupoil protesta, et prétendit n'être obligé de payer la congrue du vicaire de Saint-Pierre que lorsqu'il y en aurait un qui desservît l'église de Castets. Le Sénéchal jugea de même par un appointement du 14 octobre 1754. Les habitants appelèrent de ce jugement au Parlement de Toulouse et le firent réformer par arrêt du 23 juillet 1755. Nonobstant cet arrêt, l'évêque de Tarbes rendit une ordonnance (3 septembre 1755) dispensant l'archidiacre et le chapitre de tenir un vicaire à Castets. Les paroissiens formèrent (1756) un Soit-Montré à la Grand'Chambre pour demander qu'il leur fût permis de prendre, sur les 150 livres portées par l'arrêt de 1753, l'honoraire « du premier prêtre approuvé qui voudroit dire la messe les dimanches et fêtes dans les églises de Castets et Saint-Pierre, et que l'excédant fût employé aux

réparations les plus urgentes desdites églises... » De son côté, l'abbé de Saint-Aulaire releva appel de la sentence du Sénéchal de 1753. Le syndic des paroissiens se tint résolument sur la défensive. Il avait fait « toutes diligences et poursuites en la souveraine Cour du Parlement de Toulouse pour obtenir un arrêt en sa faveur, » et la Cour allait se prononcer, lorsque le procureur, audit Parlement, du sieur de Beaupoil, reconnaissant que « l'affaire était incertaine et fort douteuse, » fit proposer à Lanacastets, syndic, « s'il ne seroit pas bien ayse d'en finir par voie de médiation et et d'accommodement. » Lanacastets qui, à l'occasion du procès, se trouvait en la ville de Toulouse, répondit « ne pouvoir rien faire, ni acquiescer aux propositions, que du consentement des paroissiens. » D'une voix unanime, il fut délibéré par lesdits paroissiens « qu'ils donnoient plein pouvoir audit Lanacastets de tracter (*sic*) et transiger sur lesdites poursuites, soit pour l'honoraire et rétribution du vicaire, soit sur les dépenses faites en conséquence tant audit Parlement qu'au Sénéchal de Tarbes, où l'affaire a été commencée et finie en faveur desdits paroissiens. »

Par une ordonnance du 22 novembre 1732, bien digne de son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique et la restauration des églises, Mgr de La Roche-Aymond enjoignait aux gros décimateurs de la Devèze d'avoir « à fournir les ornements nécessaires à l'église de Saint-Pierre et à y faire des réparations reconnues indispensables. » Il s'ensuivit un procès dans lequel le chapitre de Tarbes fit intervenir l'archiprêtre de la Devèze, prétendant qu'il devait faire ces réparations, en sa qualité de possesseur des dîmes de cette paroisse. Me Du Clos, ayant observé qu'il ne possédait ces fruits décimaux qu'en représentation de sa congrue, suivant la transaction de 1691, Messieurs des requêtes rendirent un jugement (13 mai 1734) condamnant le syndic du chapitre

de Tarbes à faire faire toutes les réparations et à fournir les ornements énoncés dans l'ordonnance épiscopale de visite, à peine de saisie, « sans préjudice de continuer les poursuites de l'instance et de poursuivre le jugement de la clausion contre les autres décimateurs pour les faire contribuer aux dites réparations à concurrence des dîmes qu'ils perçoivent, comme aussi sans préjudice aux dits décimateurs de leurs exceptions. » Force fut au chapitre de Tarbes et à l'archidiacre de Rivière-Basse d'exécuter bel et bien ce jugement, de fournir les ornements et de supporter les frais des réparations à l'église de Saint-Pierre, sans le concours de l'archiprêtre. Cette fois le pot de terre l'emporta sur le pot de fer (1).

J. GAUBIN,
Curé de Barcelonne-du-Gers.

NOTES ÉPIGRAPHIQUES

I

Grâce à M. le docteur Sorbets, notre *Revue* a publié la première les deux autels votifs récemment découverts à Aire (2). Depuis, le savant docteur et ses collègues, MM. Martres et Taillebois, ont publié des mémoires (3) sur ces deux monuments; de son côté, M. Allmer leur a consacré un article dans la *Revue épigraphique* (4).

Le premier de ces autels est en marbre et admirablement proportionné. La *Revue de Gascogne* en a très fidèlement reproduit le texte. Il nous dit que le dévot donateur s'appelait *Lucius Attius Sabinianus*. Ce nom fait naturellement penser à *Marcus Attius Sabinianus*, qui

(1) Pour ce qui précède cf. notariat Dusser, archives Dupleix-Pallaro. — Archives mairie de Tarbes.— Archives de M. André Lanacastets, de la Devèze.

(2) *Revue de Gascogne*, t. XXV, p. 360.

(3) *Deux autels votifs découverts à Aire-sur-l'Adour (Landes)*, par M. le docteur Léon Sorbets; *Monuments épigraphiques d'Aire*, par M. Léon Martres; *Quelques observations sur les deux autels votifs découverts à Aire*, par M. Emile Taillebois. 16 p. in-8° et 3 pl. Extrait du *Bull. de la Soc. de Borda*.

(4) *Revue épigraphique du midi de la France*, t. II, pp. 49 et 50.

consacra à Minerve un autel *(sacrum)* trouvé à Saint-Guiraud, entre Auch et Saramon (1).

Le second est en pierre, il est moins élégant; mais son inscription est plus importante.

deo · MARTI
TIB · CLAVDIVS
SOTERICVS
PRO DOMESTICo
FILIO · SVO
V · S · L · M

Le nom de la divinité *(Marti)* inscrit sur le bandeau de la corniche est un peu fruste; il a pour cette raison échappé à M. le docteur Sorbets; mais M. Taillebois l'y a découvert. M. Taillebois a eu encore raison de voir dans *Tiberius Claudius Sotericus* un affranchi de la *gens Claudia*. Mais ce n'est ni à Tibère *(Claudius Tiberius Nero)*, ni à Néron *(Nero Claudius Cæsar)* qu'on peut attribuer cet affranchissement, mais plutôt à l'empereur Claude, prince qui se nommait *Tiberius Claudius*.

Sotericus est un *cognomen* grec (σωτήρ); et l'on sait que ce genre de surnoms n'était porté que par des gens de race servile.

Domesticus est aussi un *cognomen*. M. le docteur Sorbets n'y avait pas pris garde tout d'abord, mais dans son mémoire il a corrigé l'erreur. Le fils de *Sotericus* s'appelait *Tiberius Claudius Domesticus*.

Les savants landais ont étudié ces inscriptions avec beaucoup de zèle. Mais un champ bien plus large est ouvert à leurs investigations. Sur le plateau du Mas, où ont été découverts ces objets votifs, n'y avait-il pas un très vaste *oppidum?* Cet oppidum n'aurait-il pas été utilisé par les indigènes, avant la conquête romaine, ainsi que le témoignent les nombreux *tumuli* de la région (2)? Cet *oppidum* abandonné pendant les siècles de paix, n'aurait-il pas été fortifié de nouveau à l'époque des invasions barbares avec des débris romains de toute espèce? Les deux autels dont je viens de parler n'auraient-ils point

(1) Cet autel est conservé au Musée de Toulouse. Il porte cette inscription : SACRVM | MINER | VE · M · AT | TIVS · SA | BINIANV | S VSLM. Il a été publié : par le président d'Orbessan (*Mélanges*, t. II, p. 356; *Variétés*, t. II, p. 177); par M. Roschach (*Catalogue du Musée de Toulouse*, n° 190); par M. Bladé (*Epigraphie de la Gascogne*, p. 32).

(2) *Rev. de Gasc.*, t. XXV, p. 75. Etude de M. Léon Sorbets sur *le Tumulus de Casamon*. — *Congrès de Dax*. *la Nécrologie préhistorique de Nanthery*, par M. le docteur Testut, p. 35.

servi à cet usage, de même que les autels tauroboliques à Lectoure? Je recommande chaleureusement cette étude, qui peut amener les plus magnifiques résultats.

II

M. l'abbé Cazauran, qui continue avec ardeur la préparation de son grand ouvrage sur l'épigraphie gallo-romaine du Gers, a livré au public une nouvelle feuille contenant deux inscriptions.

La première est une épitaphe inédite :

VIV
ALBINVS · SIL
VINI · L · SIBI · ET
CAMBVXAE · L

« De son vivant Albinus, affranchi de Silvinus, a préparé ce tombeau pour lui-même et pour Cambuxa son affranchie (1). »

Cette inscription mentionne une femme appelée *Cambuxa*. Ce nom vient grossir la liste déjà considérable des noms originaux de notre pays. De là l'importance de ce texte.

La seconde inscription est gravée sur un petit autel; c'est un ex-voto à la déesse Tutelle. Ce texte a été publié par Filhol dans les *Annales de la ville d'Auch* (2) et, d'après lui par cette *Revue* et par M. Bladé (3). On croyait ce monument perdu; heureusement il est entre bonnes mains, car il fait partie, ainsi que l'épitaphe dont je viens de parler, de la collection de M. le baron de Prinsac.

III

Voici encore deux fragments découverts par M. Monédé dans son jardin du Halé et qui méritent d'être signalés :

L'un d'eux appartient à M. Despouts, pharmacien à Auch; il ne renferme que quelques lettres :

//// MBELE ////

(1) Voir sur cette inscription *Revue épigraphique du midi de la France*, t. II, p. 36.

(2) Ce livre bizarre contient de précieuses indications sur les découvertes archéologiques faites à Auch pendant la première moitié de ce siècle.

(3) *Revue de Gascogne*, t. XXIII, p. 70. — Bladé, *Epigraphie de la Gascogne*, 32.

N'est-ce point un reste de nom ibérien : *(O)mbele(x), (Se)mbele(x) (O)mbele(xeia), (Se)mbele(xeia)* (1)?

L'autre fragment a beaucoup plus d'importance :

O · II Viro · ·
testamento fieRI · IVSSit

« A ...., duumvir juge (ou préfet pro-duumvir juge). Tombeau élevé en exécution de son testament. »

Telle est la lecture donnée par M. Allmer dans la *Revue épigraphique* (t. II, p. 4). Le savant épigraphiste l'a fait suivre d'un très important commentaire dont j'extrais seulement un passage :

« Déjà l'on connaissait un flamine augustal de la cité d'Auch (Bladé, *Epigraphie antique de la Gascogne*, 1882, p. 97) et un curateur des citoyens romains (*Rev. épig.*, 1881, p. 306) (2), mais on ne savait peut-être pas jusqu'à présent quel titre y avaient les premiers magistrats municipaux. On apprend du fragment qui vient d'être découvert que ce titre était celui de duumvir, d'où il faut vraisemblablement inférer que la cité d'Auch avait le titre de colonie. »

A. LAVERGNE.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE.

I

CHARTES DE COUTUMES INÉDITES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE, documents publiés pour la Société historique de Gascogne, par EDMOND CABIÉ. Paris, Champion; Auch, Cocharaux frères. 1884 (*Archives historiques de la Gascogne*, fascicule cinquième). Gr. in-8° de 158 pages. Prix : 5 fr. pour les non-souscripteurs.

La Gascogne toulousaine est la partie du Toulousain située sur la rive gauche de la Garonne; pays languedocien par le fait de l'administration féodale, mais antérieurement et foncièrement gascon, gascon par la race et par la langue. Malgré de nombreux emprunts au dialecte languedocien, les caractères essentiels du parler gascon, en particulier

(1) *Revue de Gascogne*, t. XXIV, p. 7.

(2) Les deux inscriptions visées ici par M. Allmer ont été étudiées dans la *Revue de Gascogne*, t. XVI, p. 219, et t. XXIII, p. 435.

l'usage de l'aspiration *h* à la place de *f*, distinguent encore toutes ou presque toutes les localités de ce vaste territoire, partagé entre les trois départements de la Haute-Garonne, du Gers et de Tarn-et-Garonne. Plusieurs dépendaient jadis des puissants seigneurs de l'Isle-Jourdain; et c'est une des causes qui ont amené M. Cabié, depuis longtemps occupé de l'étude du cartulaire de l'Isle conservé à Montauban, à se rendre compte de l'état féodal et municipal de cette région. Il a d'ailleurs été encouragé à cette étude par trois motifs qu'il exprime au commencement de sa préface : 1° le peu que l'on savait, le peu qu'on avait publié des coutumes municipales de cette contrée. Il a tenu à prouver que, malgré cette « situation deshéritée » en apparence, « il existe, pour cette partie du pays, une série nombreuse de documents coutumiers, qui la rend presque tout aussi favorisée que les régions les plus riches en textes semblables; » 2° plusieurs coutumes de ce pays sont antérieures à la domination française en Languedoc (ce qui est rare pour les cantons voisins), et elles permettent de remonter à une date respectable de l'histoire du droit municipal; 3° enfin, ces chartes de coutumes présentent un ensemble qui a sa physionomie propre, son caractère local et, malgré des imitations et des emprunts qui se rencontrent partout en cette matière, une véritable originalité.

Pour toute cette région, M. Cabié signale (outre les quinze localités qui figurent dans ce fascicule), quarante autres chartes de coutumes, dont il a trouvé soit le texte, soit des analyses ou de simples mentions, dans les livres ou dans les manuscrits. Il n'y a de publiées que celles de Beaumont-de-Lomagne, de Solomiac, de Sarrant, de Grenade, de Gimont, de Fonsorbes, de Polastron et de Samatan. Pour celles de Gariès, d'Avensac, de Montbrun, de Bellegarde, de Mérenvielle, etc. etc., il faut attendre encore. Mais pourquoi M. Cabié, dans la précieuse note que je vise (p. 12 et 13), n'a-t-il pas donné l'indication précise de l'endroit où se trouvent ces vieilles chartes, ou bien de l'auteur ou du document qui en a fait mention ? Evidemment parce qu'il réserve ce détail à une autre publication, qui ne sera plus une série de chartes, mais une synthèse historique et juridique des données que les chartes lui auront fournies. Dans ce qu'il a déjà publié en ce genre, en particulier dans ses remarques sur la coutume de l'Isle, insérées dans la *Nouvelle Revue historique de droit français* (1881), il a prouvé sa haute compétence et sa préparation très spéciale sur le sujet; de sorte qu'il n'y a plus qu'à le presser de ne pas trop faire attendre un travail qui doublera le prix du fascicule, déjà si intéressant, qu'il vient de donner à nos Archives. On comprend dès lors le motif, ou plutôt l'un des motifs (j'avoue qu'il y en a de plus graves), pour lesquels je vais parcourir ce recueil de textes de droit sans faire la moindre remarque juridique. Cette tâche est réservée à M. Cabié lui-même. Mais j'ai à parler de ses sources, de ses renseignements sur l'histoire féodale et municipale des localités dont il publie les chartes, et de la manière dont il a conduit cette méritoire publication.

L'*ordre des matières*, qu'il a fait imprimer en tête du fascicule, même avant sa *Préface*, fait voir d'un coup d'œil les trois sources différentes où il a puisé, et en même temps les groupes locaux qui leur correspondent. Les coutumes des localités du Gers et de la Haute-Garonne sont prises du cartulaire des seigneurs de l'Isle; celles de Tarn-et-Garonne viennent de l'inventaire de Grandselve et des Archives de Belleperche.

Le cartulaire ou *saume* de l'Isle (*saume*, charge, à cause de son poids, sans doute) est représenté par une copie du XVIe siècle, conservée aux Archives départementales de Montauban; cette copie est malheureusement assez peu correcte; mais si ce défaut diminue l'intérêt philologique des textes, il leur laisse toute leur valeur historique, qui est considérable. — L'inventaire de Grandselve, conservé à la Bibliothèque de la Société archéologique du midi de la France (à Toulouse), est du XVIIe siècle. De plus, il ne donne jamais le texte authentique, ni la traduction entière des coutumes qu'il relate, mais une simple analyse, d'ailleurs claire et détaillée. — Enfin les archives de Belleperche n'existent plus qu'à l'état de copie, assez incorrecte, dans la collection Doat, à la Bibliothèque nationale.

On le voit donc : malgré ses soins et son habileté pour l'établissement des textes, que je tâcherai de faire apprécier tout à l'heure, M. Cabié n'a pas prétendu enrichir notablement notre trésor linguistique provincial. Mais il s'est flatté à juste titre de donner des codes coutumiers d'un véritable intérêt, et de produire sur le terrain de l'histoire des localités qui n'y avaient pas, ou presque pas encore paru.

Sur le premier point, où je me suis récusé, je dirai seulement, dans les termes de l'auteur : 1° que ces chartes sont « concédées tantôt par un seul maître, tantôt par plusieurs possesseurs de la seigneurie qui agissent simultanément; » que plusieurs « émanent du même seigneur, mais s'appliquent à des lieux différents; » ce qui permet de distinguer les éléments divers de ces pièces juridiques; — 2° que certaines localités ont ici plusieurs chartes de coutumes successives, ce qui permet de suivre jusque dans de pauvres villages « le courant d'émancipation et de progrès qui traversait alors la société; » — 3° que, si les coutumes renfermées dans ce fascicule appartiennent aux divers formulaires ou types que l'on retrouve dans le Haut-Languedoc, la Guienne et la Gascogne, elles y ajoutent constamment des traits particuliers, et de plus offrent aussi des types nouveaux; « et tel est le cas de la curieuse charte de Larrazet. »

Sur les localités qui ont ici leurs coutumes, c'est-à-dire la partie la plus importante, la plus vivante, ou peu s'en faut, de leur histoire, je m'étendrai un peu plus. Avant tout l'Isle-Jourdain. Pour cette ville, M. Cabié ne donne que des privilèges octroyés par le comte Bernard-Jourdain III en 1230, et deux sentences arbitrales de 1254 et 1275; encore ces deux dernières ne sont-elles qu'analysées. Ces pièces, quand on les compare à la charte de la fin du XIIe siècle, que M. Cabié a

donnée à la *Nouv. Revue hist. de droit franç.*, ont leur intérêt et font toucher du doigt les progrès sociaux d'un groupe important de bourgeoisie gasconne; mais j'aurais souhaité que la vieille coutume de l'Isle reparût, pour faciliter la comparaison, en tête de ce fascicule, et j'ai pressé M. Cabié de satisfaire ce désir. Toutefois je n'ai garde de lui adresser à ce sujet le moindre reproche; car voici l'explication consolante et pleine de promesses qu'il donne lui-même. Après avoir déclaré que les archives municipales de l'Isle renferment, avec un texte des premières franchises de la ville plus authentique que celui de la *saume*, d'autres chartes complémentaires des deux siècles suivants, il ajoute : « Nous aurions pu, il est vrai, faire connaître ici tous ces documents d'une manière complète; car, avec un désintéressement bien rare, M. P. Parfouru, archiviste du Gers, a bien voulu nous en offrir une copie; mais ces pièces méritent une meilleure place que celle que nous pouvions leur attribuer dans notre recueil, et le cartulaire municipal de l'Isle, qui les contient, forme d'ailleurs, par lui-même, un ensemble assez naturel et assez considérable pour être l'objet d'un fascicule particulier... M. Parfouru est mieux que personne à même de préparer et de mettre ce recueil au jour avec tous les soins nécessaires, et nous pouvons espérer que, cédant aux prières de ses amis, il ne tardera pas à doter notre histoire locale de cette utile publication. » *Fiat*, diront tous mes lecteurs, avec d'autant plus d'à-propos que nul cartulaire municipal n'a paru encore dans nos Archives, et que l'Isle-Jourdain est bien digne d'ouvrir une série où doivent figurer Mirande, Lectoure, et sans doute successivement nos principales villes gasconnes.

Après l'Isle-Jourdain, six localités bien moins importantes, qui dépendaient jadis de la seigneurie de cette ville et qui sont aujourd'hui dans la Haute-Garonne et, deux par deux, dans les trois cantons de Léguevin, de Cadours et de Grenade. — Sainte-Livrade reçoit en 1248 des coutumes importantes de ses seigneurs, dont aucun n'appartient à la famille de L'Isle; ce n'est qu'en 1259 que Jourdain IV acheta une partie de la seigneurie de ce lieu. En 1297, le seigneur de l'Isle « inféoda à son frère naturel les fiefs nobles de Sainte-Livrade et de Lacroze, » avec certaines réserves. — Pradère, où les seigneurs de l'Isle avaient dès le commencement du XIIIe siècle des droits qu'ils augmentèrent par des achats successifs, reçut en 1281 et en 1285 des coutumes de deux coseigneurs, Jourdain de l'Isle et Baron de Blanquefort. « Ce fut seulement en 1293 que le seigneur de l'Isle eut les droits des Blanquefort sur Pradère, en cédant en échange le lieu de Cassemartin. » Les coutumes de 1281 sont publiées ici dans leur texte latin et en entier; celles de 1285 sont analysés avec beaucoup de citations. — Le Castéra (*Castellarium*) appartenait depuis 1139, pour un tiers, aux seigneurs de l'Isle, par suite du don que Geoffroy de Muret en fit alors à sa fille, mariée à Jourdain I; les descendants de celui-ci finirent par acquérir tout le reste avant 1280. Neuf ans plus tard, on cite *les consuls* du Castéra; ils ne paraissent pas dans la charte, qui est

de 1240, document très étendu et très curieux, où l'on signale entre autres particularités les fonctions de *portier du château*, détail qui ne se retrouve guère que dans les coutumes de Prayssas, de Pouy-Roquelaure et de Bivès. — SAINTE-MARIE DU DÉSERT n'est aujourd'hui qu'une pauvre église rurale, près de laquelle les Trappistes ont établi une importante abbaye. J'ai été tout surpris, je l'avoue, de trouver ici une coutume accordée à ce lieu si modeste, en 1273, par Jourdain de l'Isle, dont les droits seigneuriaux venaient d'achats accomplis au milieu du XIIIe siècle. Il est vrai que le caractère agreste et forestier des concessions portées par cette charte démontrerait assez ce qui ressort des traditions et de l'état des lieux : qu'il n'y a jamais eu d'agglomération tant soit peu notable autour de la pieuse chapelle, dont on attribue l'origine à une jeune solitaire morte le 8 septembre 1115 (1). — THIL et BRETX, villages dépendants jadis du Gimoès, apportés en dot à Jourdain II de l'Isle, avant 1148, par une fille du vicomte de Terride, reçurent en 1246 des privilèges communs, quoiqu'ils eussent leur église et leur consuls respectifs. Cette charte, d'étendue fort honnête, fut encore allongée d'articles nouveaux en 1256. — DAUX, compris aujourd'hui, comme Thil et Bretx, dans le canton de Grenade-sur-Garonne, n'a pas de document antérieur à sa charte de coutumes de 10 mai 1253. « On voit par cet acte que Jourdain de l'Isle chercha alors à y attirer des habitants et à y fonder ainsi une bastide ou ville neuve. Mais il semble que son entreprise souleva des contestations de la part des abbayes de Grandselve et de La Chapelle. » L'affaire se termina par la reconnaissance des droits de Jourdain sur le territoire où se bâtit le village de Daux, le reste relevant par indivis des trois contendants. Daux eut des consuls dès le milieu du XIIIe siècle. Ainsi trouvons-nous partout, avec le témoignage de l'habileté des seigneurs de l'Isle pour agrandir leurs possessions, celui des services qu'ils ont rendus aux populations de cette région, en leur ménageant des centres de travail et de vie bourgeoise.

C'est maintenant le tour de Grandselve. Les coutumes latines qui précèdent, extraites de la saume de l'Isle, ont été concédées par les Jourdain; celles qui suivent, simplement analysées en français au XVIIe siècle dans l'Inventaire de l'abbaye de Grandselve, marquent la part de cette importante maison religieuse dans le mouvement communal du XIIIe siècle. Elles concernent trois localités : 1° Puyvidal, dans la commune actuelle de Bouillac, canton de Verdun (Tarn-et-Garonne). Sa charte de coutumes, octroyée en 1280 par le syndic de l'abbaye, montre que la haute juridiction y était réservée au seigneur de Terride, tandis que tous les autres droits féodaux appartenaient à Grandselve; 2° Comberouger, grange de la même abbaye dès le milieu du XIIe siècle,

(1) *Légende de Sainte Marie du Désert et la Trappe*, par le P. Dufor. Toulouse, Regnault, 1873, in-18 de 96 p. (p. 20). Je regrette que M. Dufor n'ait pas indiqué la moindre source manuscrite ou imprimée.

en reçut une charte de coutumes en 1282, une autre en 1296. On y constate encore un partage d'autorité féodale entre les moines et Terride; 3° Gilhac, compris aujourd'hui dans la commune de Beaumont-de-Lomagne, se présente ici avec une charte de coutumes, concédée par Grandselve en 1274, et de plus avec un paréage du 30 mars 1275 entre l'abbé et le roi de France ou son sénéchal de Toulouse. Ce dernier acte attribue au roi la moitié des droits fonciers, toute la haute justice et la moitié de la basse. Cette concession des moines témoigne qu'ils avaient recherché ou subi l'influence du pouvoir central dans leur fondation nouvelle : malgré cela la bastide de Gilhac n'eut pas d'avenir. « Fut-il reconnu, se demande M. Cabié, que l'emplacement de Gilhac était mal choisi ou insuffisant, et renonça-t-on à l'espoir d'y voir grandir une ville neuve? Ce qui porterait à le croire, c'est que cinq ans n'étaient pas encore écoulés lorsque le roi et le couvent conclurent un autre accord pour la fondation de la ville toute voisine de Beaumont. On sait que cette nouvelle bastide ne tarda pas à devenir florissante, et c'est dès lors sans doute que son territoire dut absorber celui de Gilhac. »

Reste la part de l'abbaye de Belleperche, savoir les deux coutumes de Larrazet (canton de Beaumont, Tarn-et-Garonne) et d'Angeville (canton de Saint-Nicolas, même département). Cette dernière bastide semble avoir emprunté son nom de Thibaud de Nangeville, sénéchal de Toulouse, qui lui accorda cette charte le 2 décembre 1270. Ce document est publié ici en regard d'un document similaire : les coutumes de Fajolles (Tarn-et-Garonne) octroyées en 1276 par le prieur de Saint-Gilles, Guill. de Villaret. (A Fajolles l'ordre de Malte partageait la juridiction féodale avec Othon de Terride, à qui Jourdain de l'Isle acheta ses droits en 1281, ce qui explique comment cette charte se trouve dans la *Saume)*. Ainsi les deux chartes d'Angeville et de Fajolles se lisent ici d'un bout à l'autre d'un même coup d'œil. La charte très importante de Larrazet offre, elle aussi, une particularité typographique : le texte roman, emprunté à la collection Doat, y est accompagné, article par article, d'une traduction française puisée à la même source. Ce n'est pas un petit secours pour l'intelligence d'un texte trop souvent incorrect.

J'ai déjà fait entendre les soins apportés par M. Cabié à la bonne publication de ces nombreux documents. J'ai donné quelque idée de ce que ses courtes notices préliminaires renferment d'éléments historiques neufs empruntés aux sources qui lui sont familières, et qu'il a été presque seul à pratiquer : je parle surtout de la Saume de l'Isle, trésor inappréciable de renseignements pour la partie occidentale du Toulousain. Il a voulu d'ailleurs se borner plus que nous ne l'aurions souhaité, et il est tout heureux de renvoyer ses lecteurs à des travaux déjà publiés ou en cours de publication, comme l'*Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse* de M. A. du Bourg et les *Documents sur le département de Tarn-et-Garonne* de M. Moulenq. Je lui reprocherais volontiers la

sobriété de son annotation; mais ce serait peut-être un reproche déplacé : ses connaissances spéciales lui fournissaient tant de références et de comparaisons sur chaque article de chaque coutume qu'il a préféré ne pas entrer le moins du monde dans cet ordre d'idées. Soit donc! pourvu que nous n'y perdions rien, que nous y gagnions au contraire, c'est-à-dire qu'un travail spécial sur le droit communal de la région nous donne sous une forme large et synthétique ce que nous n'aurions eu qu'en fragments décousus dans de simples notes explicatives.

Du reste, les sommaires rédigés par le savant éditeur sont déjà le meilleur des commentaires et presque l'équivalent d'une traduction. Ces sommaires ne sont pas placés en tête de chaque pièce; on trouve à cette place les notices historiques d'où j'ai extrait les courtes indications que j'ai données tout à l'heure sur les diverses localités auxquelles M. Cabié restitue leur vieux code municipal. Ces sommaires, rédigés en français, sont distribués, article par article, en tête de chaque partie du texte qu'ils résument et qu'ils éclairent. Nos lecteurs connaissent déjà cette méthode s'ils n'ont pas oublié les coutumes d'Auradé, données ici par M. Cabié lui-même en 1882. Elle a deux avantages considérables, outre celui d'être une traduction abrégée : 1° elle permet de parcourir d'un coup d'œil l'ensemble des dispositions d'une charte coutumière, et de retrouver sans hésitation telle ou telle disposition particulière; 2° elle facilite étonnamment un travail très utile, mais qui serait autrement long et pénible : celui de comparer, sur telle ou telle matière donnée, les usages propres à telle ville ou communs à un plus ou moins grand nombre.

Je viens de citer la coutume d'Auradé; je regrette que cette coutume et celle de Monferrand-Savès, également publiée dans notre *Revue,* n'aient pas pris rang parmi les documents qui forment le cinquième fascicule des Archives historiques. Elles auraient complété le tableau des communes que je serais tenté d'appeler *lilloises.* Elles auraient donné au département du Gers une part plus importante dans un volume imprimé à Auch. M. Cabié a eu vraiment un respect trop scrupuleux pour ce titre : *Chartes de coutumes inédites :* deux ou trois documents déjà publiés, sur une trentaine, y auraient-ils fait tort? — Quelques-uns lui reprocheront aussi d'avoir quelquefois donné, au lieu du texte original et entier des chartes, une simple analyse. C'est même un reproche qu'il semble accepter humblement, en faisant valoir ces excuses : que les pièces analysées sont les moins importantes, qu'elles reproduisent souvent des détails donnés ailleurs, qu'enfin il y insère textuellement les passages vraiment intéressants. J'avoue que ces excuses me paraissent valoir une pleine justification; et même, pour dire toute ma pensée, la faute, si faute il y a, est heureuse pour moi et pour d'autres profanes, qui trouveront souvent les analyses intelligentes de M. Cabié plus faciles à lire et à saisir que les textes originaux qu'il nous donne en même temps.

Un mot maintenant de la valeur philologique de ces textes.

L'éditeur ne l'exagère pas du tout. Il dénonce, et j'ai dénoncé après lui, le caractère de copie, et de copie peu correcte, qui, à cet égard, en diminue notablement l'importance. Mais il fau ajouter tout de suite que les innombrables fautes de copiste qu les déparaient sont corrigées par lui, d'ordinaire dans le texte même entre parenthèses, quelquefois en note; et corrigées avec une sûreté que pouvait seule donner à un éditeur de coutumes une connaissance approfondie et familière de toute cette immense branche de notre littérature juriridique. Assurément les documents publiés dans ce fascicule ne sont pas pour cela d'une pureté, d'une authenticité littérale absolue; mais ils ont été rapprochés de cette correction idéale autant que le permettait l'état des copies, et en tout cas ils n'offrent plus, presque nulle part, la moindre obscurité, la moindre difficulté pour le sens. C'est assez dire que l'éditeur a placé sous certains termes des notes précieuses pour le lexique spécial du droit coutumier. Voyez, par exemple, ses explications sur les mots romans *feis,* portée (p. 52), et *embarc,* dette (p. 120), sur les mots bas-latins *captennium* et *affitagium* (p. 65), sur un nouveau sens du mot *gasaillan* (p. 66), etc.

En lisant attentivement ces textes, j'ai noté bien peu d'endroits où la vigilance de l'auteur m'ait paru en défaut. Je signalerai pourtant la note de la p. 29 sur le mot *pressua,* prise : il fallait, ce me semble, corriger simplement *prenssa (= prensa = presa).* Mes autres remarques ne pourraient porter que sur des vétilles : ainsi p. 140, col. 1, art. 33, ligne avant-dernière, *ipsum* n'avait pas besoin d'être corrigé, non plus que *que (quæ)... obtineant,* à la p. 158. Au contraire, p. 156, 4e alinéa, l. 5, *vestibus* devait être changé en *vestitus.*

Ces derniers détails appartiennent au document qui termine ce volume, document dont je n'ai encore rien dit, parce qu'il est en dehors du plan primitif de M. Cabié, mais qui mérite une attention particulière. Il s'agit des coutumes et du paréage de Cologne-du-Gers. Nos lecteurs savent déjà comment ils ont été communiqués au savant éditeur, et je puis les renvoyer à une note publiée par la *Revue de Gascogne* (voir ci-dessus p. 225). Mais j'ai quelques mots à y ajouter et je terminerai par là cette trop longue analyse.

La bastide de Cologne s'ajoute à celles qui doivent leur origine au célèbre sénéchal Eustache de Beaumarchès, à qui Othon de Terride céda le terrain destiné à cette fondation. Ce seigneur était neveu de Garsie de Saubolée, et cette famille de Saubolée ou Sabolée avait de vieille date des droits sur le lieu où s'éleva la bastide qui prit d'abord son nom. Cologne, en effet, s'appelle *Sabolena* dans le paréage (26 mars 1284), tandis que dans les coutumes (janvier 1287) elle porte déjà son nom actuel. *Sabolena,* par la chute de l'*n* médian qui est de règle en gascon, devient *Saboulée* ou *Saboulie;* mais pourquoi ce nom a-t-il fait place au magnifique nom de Cologne? On sait bien que plusieurs villes neuves furent baptisées originairement de noms illustres

dans l'histoire et la géographie du moyen âge : Florence, Plaisance, Mirande, Valence, Gênes, etc. Mais ces noms étaient précisément imposés dans la fondation; ici, au contraire, c'est *Saboulie* qui est le nom de fondation, et qui, n'ayant pas été accepté, est remplacé par *Cologne*. Dès lors, je suis porté à croire que Cologne est un nom antérieur du même lieu ou d'un lieu voisin. Il y a d'autres exemples à l'appui : ainsi, le nom de *Francheville,* n'ayant pu prendre, eut pour remplaçant *Gimont,* nom plus ancien et inhérent pour ainsi dire au terroir. Si j'insiste sur cette question, ce n'est pas sans un motif particulier, que je vais faire connaître.

Je me préoccupe depuis longtemps des légendes de nos saints de Gascogne, et j'ai déjà eu l'occasion de toucher à celle de saint Clair, honoré à Lectoure comme évêque et martyr. Ses actes, assez peu authentiques sans doute, mais qui doivent reposer sur quelques données historiques, le font venir d'Afrique et de Rome à Albi, par Cologne, puis à Lectoure. Le rédacteur s'est peu inquiété de cet étrange itinéraire et il semble bien qu'il a cru parler de Cologne, la ville rhénane, *Colonia Agrippina.* Mais qu'importe sa pensée? Un tel détour dans le voyage de Clair de Rome à Albi est absolument invraisemblable et n'a d'ailleurs laissé aucune trace. Il est bien plus naturel de le faire passer par notre petite ville de Cologne. Je n'osai pourtant, la première fois que j'écrivis sur saint Clair à l'occasion de la translation d'une de ses reliques à Lectoure, adopter cette opinion. Je savais qu'elle avait été soutenue, mais je savais aussi, — et c'était à mes yeux une difficulté décisive, — que Cologne-du-Gers est une bastide, une ville neuve. Je ne connaissais pas alors le paréage de 1284, qui n'a été révélé que depuis un an; mais j'avais vu la ville même, dont le plan m'avait démontré sans discussion possible la date et les conditions d'origine. Seulement, à peine ma notice publiée, un prêtre m'apprit la tradition positive de Cologne-du-Gers et le culte privilégié du saint dans la localité, ce qui me déconcerta tout à fait. Depuis lors, l'abbé Abadie, de pieuse mémoire, a consigné dans le présent recueil la croyance et la *possession* de l'église de Cologne, en ces termes significatifs : « ... C'est saint Clair qui a évangélisé nos pères et dont nous conservons encore la chaîne et l'anneau (1). » Ces deux reliques sont en effet honorées dans l'église paroissiale de Cologne, et elles y sont venues sans aucun doute d'une église antérieure, mais voisine du même lieu. Baillet, qui a mérité par plusieurs travers fâcheux la mauvaise réputation qu'il a parmi les hagiographes, mais qui était savant et qui avait fait de bonnes recherches, surtout en ce qui regarde les saints de France, avait mis au nombre des églises « qui se vantent de posséder les reliques de saint Clair... et qui lui rendent un culte plus célèbre, » après Auch, Bordeaux, Périgueux, Sarlat, etc., « celle de Coulogne, qui n'est plus qu'une bourgade entre Toulouse et Lectoure à sept ou huit lieues

(1) *Bullet. d'hist. et d'archéol.*, I (1860), p. 515.

[de] l'une [et] de l'autre, que l'on a prise mal à propos pour la célèbre ville de Cologne sur le Rhin (1). » Baillet avait raison, si ce n'est peut-être en ce qu'il semble avoir cru à l'ancienne importance urbaine de notre Cologne. Mais, si ce nom est antérieur à la bastide de Saboulie, comme je le disais tout à l'heure, ne pouvait-il pas appartenir à une station romaine des environs? Les débris antiques n'y manquent pas pour donner un nouvel appui à cette hypothèse; je rappellerai seulement ceux qui ont été signalés, l'an dernier, par M. l'abbé Cazauran, au lieu de la Planèse *(Planities)*.

Mais il me suffit d'avoir soumis à l'examen et au jugement des lecteurs sérieux les conjectures qui précèdent. Et je ferme, sans rien dire du contenu des deux pièces concernant Cologne-du-Gers, le recueil de coutumes que je viens de feuilleter en profane, mais dont j'espère bien avoir donné, malgré tout, une idée assez avantageuse pour que tous mes lecteurs en abordent la lecture, non sans réclamer avec moi, afin de l'étudier avec plus de fruit, le travail que M. Cabié nous doit encore sur le droit municipal de nos villes languedociennes et gasconnes.

II

Une lettre inédite du roi Henri IV et une mazarinade inconnue, publiées par Ph. Tamizey et Larroque. Marmande, libr. Duberort, 1884, 12 p. in-8°. (Extr. de la *Revue de France*, t. à 100 exemplaires.)

Lettres et billets inédits de Jules Mascaron, évêque de Tulle et d'Agen, publ. par le même. *Ibid.* 1884. 24 p. in-8°. (Extr. de la *Revue de Fr* , t. à 60 exemplaires.)

Les deux documents publiés dans la première de ces plaquettes viennent de la riche collection de papiers et de livres réunie à Izon (entre Bordeaux et Libourne) par M. Jules Delpit, et dont M. Tamizey de Larroque donne l'idée la plus séduisante. Ils intéressent l'un et l'autre la petite ville de Sainte-Bazeille, située aux confins de l'Agenais et du Bazadais, sur laquelle notre infatigable collaborateur a réuni d'autres matériaux, qu'il offre généreusement à tout « jeune travailleur qui voudrait se charger » de faire l'histoire de cette localité; et cette histoire serait intéressante, car Sainte-Bazeille « a joué un certain rôle sous la domination anglaise et à l'époque des guerres de religion. » La lettre d'Henri IV (12 juillet 1583) concerne un habitant de cette petite ville, Etienne Villotte, à qui le roi de Navarre avait confié provisoirement la garde du château et qui avait eu des ennuis à cette occasion. Les personnes nommées sont inconnues jusqu'à ce jour aux annotateurs des lettres d'Henri IV; les observations de M. T. de L. aideron peut-être à les retrouver, sans compter qu'elles complètent sur un point l'Itinéraire du Béarnais. Mais, nouvelle intéressante pour tous les travailleurs de Gascogne, notre savant ami doit le compléter « sur un

(1) *Vies des Saints* (1704, 4 in-f°), t. III, au 4 novembre.

assez grand nombre d'autres points » dans un travail *ad hoc*, qu'il nous promet comme *prochain* (p. 4).

La *Mazarinade* publiée à la suite, d'après une ancienne copie prise sur l'imprimé aujourd'hui inconnu (Bordeaux, G. de la Court, 1652), raconte avec assez d'intérêt la reprise de Sainte-Bazeille sur les Mazarins, par Pierre de Lusignan, sieur de Galapian. Le gouverneur, Raymond de Lapeyre, seigneur de Lalanne, ne fit pas de résistance (15 août), et les habitants, s'il faut en croire la relation, furent heureux de se rendre aux Princes et « firent connoître qu'ils n'attendoient rien plus que de se desalterer par une plus douce liqueur après avoir été abreuvés si longtemps de fiel et d'amertume. » Cette belle rhétorique n'empêche pas le savant éditeur de douter de l'humanité de M. de Galapian, et d'attribuer même à la sinistre réputation qu'il a laissée dans l'Agenais l'origine du mot *galapian*, vaurien. Si l'étymologie était exacte (ce que je n'oserais admettre), il faudrait dire que cette réputation est allée bien loin : car le mot est usité non-seulement dans toute la Gascogne, mais en Provence (voyez Mistral, *Tresor dou felibr.)*, surtout dans le sens de glouton, ce qui nous ramène au piémontais *galup* et au vieux français *galifre*, *gouliafre* (goulu).

— Mascaron, nommé évêque d'Agen le 24 février 1679, mourut saintement dans cette ville, après vingt-trois ans d'administration épiscopale. Rien de ce qui concerne cet illustre prélat ne saurait être indifférent aux gascons; et même tous les français lettrés accueilleraient avec plaisir un recueil de ses lettres, à la fois très spirituelles et très instructives. C'est ainsi du moins qu'on peut juger celles qui ont paru ça et là, et qui semblent faites exprès pour encourager un travailleur à compléter et à nouer le bouquet. M. T. de L., qui a déjà si bien servi la mémoire du célèbre évêque-orateur en publiant ses *Notes* autobiographiques (Agen, 1863, voy. *Revue de Gasc.*, v, 373), nous donne aujourd'hui quinze lettres ou billets de Mascaron à Baluze. Il a publié tout ce fonds épistolaire, quoiqu'il en eût paru quelques fragments, et il a eu raison : car c'eût été dommage de mutiler un dossier si intéressant par les noms des deux correspondants et par ce qu'il nous révèle de leur amitié et de leur goût commun pour l'étude et les livres. De plus, le principal auteur de ces publications fragmentaires, M. Lehanneur, dans sa thèse d'ailleurs fort estimable sur Mascaron (1878), avait commis quelques erreurs assez graves de copie et d'interprétation. Avec notre excellent collaborateur, le texte est fidèlement reproduit, et des notes plantureuses y ajoutent tous les éclaircissements historiques et bibliographiques désirables. Tout au plus pourrait-on lui reprocher de n'avoir pas soumis ce petit recueil à l'ordre chronologique, — au moins dans la mesure du possible, — au lieu de suivre l'ordre du manuscrit. Quant à l'intérêt de ces documents, il sera très vif au moins pour les bibliophiles : car Mascaron y donne surtout à son correspondant des commissions pour achat de livres. Et il s'intéresse à tout, comme l'a remarqué M. Lehanneur. « Ce n'est pas seulement l'hébreu qu'il

étudie avec ardeur, il ne se confine pas dans les études religieuses, il lit avec intérêt l'histoire et (chose peut-être rare et méritoire au XVIIe siècle) il ne craint pas d'aborder Grégoire de Tours lui-même. [Et Jean d'Auton ! et Ol. de la Marche !] Ce bel esprit nourri de l'antiquité se plaît à notre histoire nationale si négligée alors. Enfin il ne veut pas perdre un mot des nouveautés littéraires, et il suit avec attention les débats qui s'engagent sur les écrits de Voiture. » Ajoutez à cela que ces lettres, bien dignes par l'élégance et l'agrément du style du talent littéraire de Mascaron, donnent la meilleure idée de son cœur par la noblesse des sentiments qu'il y exprime. Léonce COUTURE.

NOTES DIVERSES.

CCV. Hommage de Granier de Cassagnac à l'abbé Dujardin.

J'ai été surpris — fort agréablement — de trouver dans une *Revue* oubliée, où je cherchais tout autre chose (1), et dans un article de M. Ad. Granier de Cassagnac au sujet des premières conférences de Notre-Dame, un hommage éloquent au vénérable fondateur de nos missions diocésaines d'Auch, à cet abbé Dujardin, de Nogaro, qui mériterait bien les honneurs d'une biographie, s'il reste assez de traces de sa bienfaisante carrière pour qu'on puisse encore la retracer. Les lecteurs de la *Revue de Gascogne* liront avec plaisir ce fragment curieux :

« ...Nous avons entendu souvent dans notre enfance, au pied des Pyrénées, des prêtres de campagne prêchant dans leur riche patois de l'Armagnac et du Comminges... (2). C'étaient des causeries pieuses après dîner, des causeries quelquefois naïves comme les digressions d'Homère, quelquefois terribles comme les peintures de Dante. Il y avait surtout un curé de Barcelonne, dans le diocèse d'Aire (3), nommé l'abbé Dujardin, qui doit être mort il y a maintenant dix ou douze années, véritable Bridaine de la Gascogue, mais spirituel, touchant autant que terrible, et qui était le héros du sermon tel qu'on le pratique. Trois ou quatre paroisses se fondaient en une quand il devait prêcher et il disait un jour à son auditoire, dans son idiome caustique, à propos du reproche qu'on lui avait sourdement adressé de répéter quelquefois des lambeaux des sermons d'autrui, que sa grande affaire étant de tuer le diable, il importait peu au fond qu'il empruntât pour cela le fusil de son voisin s'il était meilleur. Nous prions qu'on veuille bien nous pardonner ces quelques lignes que nous n'avons pu nous empêcher de donner à la mémoire de l'abbé Dujardin, ce digne prêtre, cet honnête homme, cet éloquent orateur; mais nous l'avons nommé pour venir à dire qu'il improvisait un sermon comme les huit chanoines qui ont prêché à N.-D. seraient incapables de le composer... »

Ce dernier trait ne doit point paraître une malice déplacée à l'endroit des orateurs qui avaient inauguré pendant le carême de 1834 les conférences de Notre-Dame. Ils avaient notoirement échoué. « La grande nef était restée presque vide, nous dit le P. Chocarne (4); nul écho n'avait répondu à leur voix. » En 1835, ce fut au P. Lacordaire que Mgr de Quélen confia cette œuvre, et l'on sait quel en fut dès lors le succès. L. C.

(1) *Revue du progrès social*, 8e livraison, août 1834.

(2) J'ai supprimé deux lignes sujettes à contradiction, mais que je ne veux pas refuser à la curiosité de mes lecteurs : « une vieille et fière langue, que parlait Charlemagne, et dont il se trouve des passages dans la loi des Ripuaires et des Saxons. »

(3) Distraction de l'auteur. Barcelonne est aux portes d'Aire, mais dans le diocèse d'Auch.

(4) *Le R. P. Lacordaire, sa vie intime et religieuse* (Paris, Poussielgue, 1866, in-8°) p. 173.

5e TABLE QUINQUENNALE

DE LA

REVUE DE GASCOGNE (1)

(Tomes XXI-XXV)

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS

Archéologie en général.

Excursions de la Société française d'archéologie dans le département du Gers (A. Lavergne), III, 5, 115, 153, 261, 406, 494; IV, 158, 223.
Excursion de la Société française d'archéologie dans le Gers, par Ph. Lauzun, III, 284.
Excursion de la Société française d'archéologie dans le Couserans (A. Lavergne), V, 507.
Le tumulus de Casamon (Dr Sorbets), V, 75.
Le tuco de Panassac (L. Lartet), III, 272.
Champ de bataille du Couloumé, par M. Cazauran, IV, 296.
Une visite à un musée de Gascogne (Paul B.), IV, 233.

Architecture religieuse et militaire.

L'église de Fromentas (A. Lavergne), II, 17.
L'église de Fleurance (H. Denjoy), IV, 28.
Construction de la voûte du chœur de la cathédrale d'Auch (P. Parfouru), III, 201.
L'architecte Levesville (E. Cabié et L. C.), III, 286.
L'église de Salau, p. J. de Lahondès (L. de Bardies), I, 337.
Supplément aux Études de l'architecture religieuse de l'Agenais, par G. Tholin, IV, 481; (A. L.), 531.
Eglises fortifiées de Foix et Couserans, p. J. de Lahondès, V, 93.
Le château de Bonaguil, p. Ph. Lauzun (A. L.), V, 466.
Notes sur les monuments religieux ou féodaux de l'Agenais, par B. de Laffore (A. L.), V, 461.

Epigraphie.

Mélanges épigraphiques (A. Lavergne), IV, 5; V, 567.
Inscriptions de la Novempopulanie, p. p. M. Allmer (A. L.), II, 224.
Deux inscriptions des Bigerriones (A. L.), IV, 80.

(1) Voyez les tables générales précédentes à la fin des tomes IV, X, XV, XX. Dans celle-ci nous avons encore omis la double série des *Notes diverses* et des *Questions et réponses*, qu'il faut chercher à la fin de chaque volume. — Remarque essentielle : dans l'indication des volumes, qui est en chiffres romains (les chiffres arabes indiquant la page initiale), on a omis, pour simplifier, les XX; ainsi I est pour XXI, II pour XXII..., V pour XXV. — Les lettres italiques distinguent les comptes-rendus des articles de fond. Le nom de l'auteur est mis entre parenthèses à la suite du titre de chaque article; mais la plupart des articles *bibliographiques* étant de M. Léonce Couture, on a cru pouvoir y sous-entendre ses initiales.

Deux inscriptions gallo-romaines à Aire (Dr Sorbets), v, 360.
Nouvelles découvertes gallo-romaines à Auch (A. L.), ii, 355.
Une nouvelle inscription des *Ausci* (A. L.), iii, 435.
Deux inscriptions latines de Lectoure et d'Auch (L. C.), iv, 285, 511.
M. Piette et l'épigraphie gallo-romaine d'Eauze (A. L.), ii, 149.
Les inscriptions gallo-rom. du musée de Dax, p. Taillebois, iii, 69.
Travaux épigraphiques de M. Cazauran (A. L.), iii, 223, 270. Rép. de M. Cazauran, etc, 287.
Brochures épigraphiques de M. Taillebois (L. C.), v, 145.
Epigraphie de Luchon, p. M. Sacaze, ii, 287.
Les plus anciennes inscr. chrétiennes du diocèse d'Auch (A. L.), ii, 259.
Monum. épigraphiques du Prieuré de St-Orens d'Auch (A. L.), ii, 193.
Une visite à l'abbaye de Faget (A. L.), i, 366.
Epitaphe d'un curé d'Auterrive (A. L.), ii, 119.
Epitaphe de Guill. de Monlezun à Bouillas (L. C.), iv, 15.
Une inscription gasconne du xve siècle (A. L.), ii, 69.
Une inscription du chœur d'Auch (Dr Noulet), iii, 246.
L'inscription poétique de Bourrouillan (L. C.), v, 78.

Numismatique, sphragistique, héraldique.

Le trésor de Laujuzan, 980 deniers élus., p. Taillebois, iv, 43.
Numismatique, variétés inédites, p. Taillebois, iv, 44.
Trouvaille d'Aurimont, p. Taillebois, i, 439.
Le sceau de Condom au xiiie siècle avec quelques autres sceaux gascons (Ph. Lauzun), iv, 381.
Clé de voûte armoriée de la Castelle (Sorbets), i, 111.

Orfèvrerie, armurerie, mobilier.

Bijoux vandales en mauvais argent, p. Taillebois, ii, 437.
Le reliquaire de Grandselve (J. Freyssinet), iv, 133.
Inventaire des joyaux de l'église de Vic-Fezensac en 1555 (P. La Plagne-Barris), iv, 34.
Une armure comme on n'en fait plus (La Hitte), iv, 189.
Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon, p. Tholin, iv, 45.

Beaux-Arts.

La Messaline de Bordeaux, p. T. de L., v, 383.
Mich. Tolzan, peintre-verrier à Nogaro (P. La Plagne-B.), iii, 13.
Mise au tombeau de la cathédrale d'Auch (J. Frayssinet), v, 339.
La statue de Fermat à Beaumont-de-L. (J. Frayssinet), iii, 469.
Galerie de tableaux de M. de Monbrison (J. Frayssinet), v, 20, 53.
Pierre Galin, p. M. Magen, iii, 462.

HISTOIRE

I. ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Géographie.

L'emplacement de l'oppidum des Sotiates (E. Camoreyt), iii, 249, 342, 421; iv, 166, 448.
Essai sur les cavernes, p. Lucante, iv, 464.
Le pays de Cogotois (P. La Plagne-B.), ii, 123.

Vestiges du champ de bataille de Muret (A. Couget), III, 384.
Cazères-de-Marsan et Cazères-sur-Garonne (E. Cabié, Sorbets, de Cauna), II, 53, 264, 387.
L'hôtel des comtes d'Armagnac à Paris (P. Durrieu), II, 253.
Quelques mots sur Capbreton, p. Gabarra, IV, 42.

Ethnographie.

Le génie gascon (L. Couture), III, 297.

Critique et mélanges historiques.

Recueil des travaux de la Société d'Agen, I, 132; (A. L.) V, 457.
Les Albigeois, leurs origines, p. C. Douais, I, 128.
La prise d'Arezzo, le Royaume d'Adria, p. Durrieu, I, 432, 535.
Franç. de Montmorency, p. A. de Ruble (J. Frayssinet), I, 528.
Simon de Montfort et le Parl. angl., p. Webster (A. L.), V, 190.
Annales de Pamiers, p. J. de Lahondès, V, 186.
Le livre de raison des Daurée, p. Tholin, II, 433.

II. HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE

Histoire provinciale

La Fronde en Gascogne, documents p. p. J. de Carsalade, IV, 457.
Recherches historiques sur le pays basque, p. Haristoy, V, 234.
Les Etats de Nébouzan, p. Couget (de Bardies), III, 238.
Les maux de la guerre dans le B.-Armagnac (Ducruc), II, 335.
L'épizootie de 1775 en Gascogne (id.), II, 445.

Histoire féodale et militaire.

Castelnau-Chalosse (Cazauran et de Cauna), II, 183.
Les Pardaillan d'Antin (de Galard), II, 493.
La famille de Lupiac (de la Hitte), V, 50.
Le dernier duc de Pardaillan (Lauzun), V, 43.
Les Pardaillan et le château de La Coste (Broca), V, 47.
Documents sur la chute des Fezensaguet, p. P. Durrieu, V, 80.
Lusignans du Poitou et de l'Agenais, p. B. de Laffore (A. L.), V, 461.
Jean I, c^te^ de Foix, p. Flourac (T. de L.), V, 181.
La seigneurie de Blanquefort au XIIIe s. (E. Cabié), III, 490.
Cazaubon et les baronnies d'Auzan (Ducruc), I, 23, 160.
Du revenu des baronnies d'Auzan (id.), I, 480.
Les Gascons en Italie (P. Durrieu), V, 151, 253, 297, 393.

Histoire municipale.

Des origines de Valence-sur-Baïse (E. Cabié), III, 24.
Lupiac (D. de Thézan), IV, 485.
Monographie de Solomiac (R. Dubord), I, 297, 372, 441, 537; II, 58, 211, 301, 460; (L. C.), V, 92.
Monographie de La Devèze (J. Gaubin), I, 464; II, 160, 364, 504; (L. C.), III, 92.
Essai sur les bastides du S.-O., p. Curie Seimbres, II, 292.
Etudes sur les coutumes communales du S.-O., p. Dubourg, IV, 565.
Le XVIIIe siècle à Massat (Azémar), IV, 322, 533.
Briefve narration (Agen, Ligue), p. Magen, I, 531.

Un mémorandum des consuls d'Agen, p. Magen, III, 462.
Documents pour l'histoire de Dax, p. T. de L. v, 242.
Arrivée à Bayonne de la r. Elisab. d'Esp. (A. Communay), v, 429.
Entrée solennelle de Philippe V à Bayonne., p. Ducéré, v, 480.
Entrée de Charles IX à Bordeaux, p. T. de L., III, 460.
La sorcellerie à Eauze (J. Brana), v, 358.

Biographie.

Trois barons de Poyanne. II. Bernard de P. (J. de Carsalade), I, 226, 266, 346; II, 271, 318; III, 62; IV, 16, 108.
Jean de Lauzières La Chapelle (J. de Carsalade), IV, 301, 505.
Le capitaine Gaspard (de la Hitte), IV, 61.
Ch. de la Taulade, baron de Laas (J. de Carsalade), I, 5.
Jean d'Antras, sieur de Samazan, I, 88.
G. du Bourg et d'Artagnan (La Plagne-B.), IV, 140, 350.
Adrien d'Aspremont, v^te d'Orthe (T. de L.), II, 201.
Marguerite de Valois et Condom en 1580 (Lauzun), II, 5.
La marquise de Flamarens (T. de L.), IV, 245.
Roger d'Espenan et sa famille (Abbadie), v, 101.
Le mariage de Jeanne d'Albret et *Ant. de Bourbon et J. d'Albret*, p. de Ruble (J. Frayssinet), II, 40, 524; IV, 89.
Récit de l'assassinat de Boisse-Pardaillan, p. T. de L., II, 139.
La duchesse d'Aiguillon, p. B.-Avenant (C. de Maynard), II, 195.
Episode de l'ambassade de Gramont en Espagne (A. Communay), v, 218.
Arm. de Gontaut-Biron-Saint-Blancard, v, 149.

III. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

Histoire provinciale.

La Guyenne d'autrefois, p. H. Ribadieu, v, 468.
Les Huguenots en Bigorre, p. Ch. Durier et J. de Carsalade, v, 537.

Histoire paroissiale.

L'ancienne paroisse de Vienau (Plieux), III, 49, 214, 335, 478; IV, 68, 126, 207.
Histoire religieuse de La Devèze (A. Gaubin), IV, 173.
Notice sur la paroisse Saint-Pierre-et-Castets (id.), v, 64, 132, 347, 558.
La persécution révolutionnaire à Solomiac (Dubord), IV, 265, 464.
Notice sur la par. de Cazaubon (Ducruc), IV, 197, 338; v, 165, 517.
Deux programmes d'histoire paroissiale (L. C.), II, 241.

Histoire des lieux de dévotion.

Notre-Dame de Pibèque (L. C.), III, 173.
L'origine de Buglose (J. Bonhomme), III, 373.

Histoire monastique.

Les deux derniers abbés de Condom (Plieux), I, 20, 101.
Les prieurs claustraux de Sainte-Croix de Bordeaux et de La Réole, p. Lantenay, v, 474.
L'abbaye de Fabas (de la Hitte), I, 400.
Note sur les Ursulines de Gimont (A. Vignaux), v, 127.
Etablissement des capucins à Lectoure (E. Camoreyt), v, 226.

Ordre de Malte. Grand-Prieuré de Toulouse, p. Du Bourg, IV, 142.
Gimbrède et son ancienne commanderie (de Thézan), V, 444.
Annuaire de Saint-Pé, Discours..., II, 142; V, 482.
Géographie augustinienne de la Gascogne (L. Bertrand), II, 385.

Hagiographie et biographie.

Saint Léonce, évêque de Bordeaux, p. Cauderan, I, 127.
Saint Martial, p. le P. Aurélien, II, 294.
L'origine française de saint François Xavier, p. Soubielle, I, 533.
Hymne à sainte Germaine de Pibrac (L. C.), II, 397.
Histoire de Mlle Legras (T. de L.), IV, 562.
Mém. s. le Propr. ss. de Toulouse, p. le P. Carles, II, 389.
Pétrarque et J. Colonna, évêque de Lombez (L. C.), I, 33, 90, 137.
H. de Sponde, évêque de Pamiers (J. de Lahondès), IV, 397.
Le cardinal de Gramont, p. Forneron (T. de L.), II, 538.
Un évêque de Tarbes ignoré (J. de Lahondès), III, 257.
Le P. Polycarpe de Marciac, capucin (C. Douais), V, 489.
Un curé gascon révolutionnaire (Dubord), III, 321, 392, 517.
Le cardinal d'Armagnac et J. de Germigny, p. T. de L., IV, 193.
Gerbet et Salinis, p. Ricard, IV, 241.

IV. HISTOIRE LITTÉRAIRE

Philologie, langue gasconne, littéraire populaire.

La muse classique et la muse populaire (Bladé), III, 27.
Tableau des flexions provençales, d'après K. Bartsch, I, 49.
Textes provençaux, I, 52, 288.
Poésies populaires de la Gascogne, p. p. Bladé, III, 439, 546.
Proverbes et devinettes d'Armagnac, p. Bladé, I, 325.
Contes de la Bigorre, p. Dejeanne, V, 94.
Quatorze superstitions pop. de la Gascogne, p. Bladé, IV, 367.
Aguilanneuf, p. Dulac, IV, 48.
Les poires d'Auch, botanique légendaire (J. Dulac), IV, 17.
Grammaire béarnaise, p. Lespy, I, 565.
L'étymologie de *bedout* (G. Balencie, L. C.), III, 366.
Les mots gascons *empont*, *formeta*, *begarau* (v. Lespy), III, 91.
Signific. des mots casal, capcasal, cirmanage (Curie Seimbres), I, 14.
Un baron béarnais au XVe siècle, p. Lespy et Raymond, I, 73.
L'édition princeps des *Sasous* de d'Astros (L. C.), V, 285.
Variantes de l'édition princeps de d'Astros (L. C.), V, 361.
Lous gentius de Béarn de l'abbé Puyoo, I, 74.
Ung flouquetot... psalmes d'Arn. de Salete, I, 75.
La confession generalla d'O. Maillart, II, 43.
Un poète gascon : Cassagnau (J. Frayssinet), II, 220; III, 82; cf., V, 146.
Sonnet gascon de M. Faugère-Dubourg, V, 203.
Almanach dous paysans, I, 49.
Leçons de linguist. romane, p. Boucherie et Condamin (L. C.), I, 574.
Etudes de linguistique aveyronnaise, p. Durand de Gros, I, 76.
Le dialecte rouergat, p. Aymeric, I, 76.
Las nonpareilhas receptas, p. Noulet, I, 570.
Lo sermo d'En Montaner, p. Milà y Fontanals, I, 571.

Parabole de l'Enfant prodigue en 88 patois, I, 77.
Armana prouvençau, I, 70, 573.
Etude sur la langue nago, p. Bouche, I, 575.

Histoire de l'enseignement.

Les écoles à Eauze au XVIIe et au XVIIIe siècle (Soucaret), IV, 53.
Les régents de latin : Vic-Fezensac, Nogaro (La Plagne-B.), IV, 101.
L'instr. primaire en France avant la Révolution, p. Allain, III, 44.
L'instruction primaire avant 1789, p. Dubord, IV, 39.
Etablissement d'une école à Saint-Julien-en-Born (J. Labat), IV, 191.
Essai s. l'organ. des études chez les FF. Prêcheurs, p. Douais, V, 377.
Deux pages d'histoire contemporaine, Louis Monge, V, 295.

Faits et institutions littéraires.

Origine de l'imprimerie à Albi, p. Claudin, I, 129.
Histoire littéraire d'Albi, p. Rolland, I, 129.
Reliure d'un Montaigne, p. Dulac, I, 440.
Un ballet agenais au commenc. du XVIIe siècle, p. Lauzun, I, 131.

Biographies et études littéraires.

Un pèlerin gascon du XVe siècle (L. C.), V, 33, 247.
Introd. aux *Mémoires* de J. d'Antras (T. de L. et de Carsalade), I, 81.
Les *Mémoires* de J. d'Antras, I, 422.
Les *Mémoires* de J. de Chastenet-Puységur (L. C.), IV, 518.
Pierre de l'Ostal, vice-chancelier de Navarre (A. Communay), V, 330.
Le P. Milhard, prieur de Sainte-Dode (A. de Lantenay), V, 113.
Note sur le poète lectourois Lacarry (T. de L.), V, 276.
Joseph Scaliger épistolaire (L. C.), III, 72.
Nostradamus à Saint-Blancard (Ph. Lauzun), III, 363.
Les poésies inédites de B. Borrosse (P. Parfouru), III, 79.
Les lettres de saint Vincent de Paul (T. de L.), III, 138.
Notice sur Fr. Ducournau, III, 149.
Le P. Cortade, p. T. de L., II, 244.
Le P. Ambroise de Lombez (J. Frayssinet), III, 539.
Les Ariégeois (poètes), p. Duclos (de Bardies), II, 431, 532.
Notes de Palassou sur Bordeu, IV, 298.
Quelques lignes de P. Descaunets, naturaliste, V, 94.
Bibliographie médicale de Bagnères-de-Bigorre, p. Dejeanne, V, 94.
Catalogue des incunables de la Biblioth. d'Auch, p. Parfouru, V, 383.
La censure... Saisie de livres à Agen, p. Andrieu, V, 383.
Notice sur l'abbé Menjoulet, V, 484.
M. Dulaurens et les archives de Bayonne, p. Bernadou, I, 436.
M. le Dr Candellé (Ducousso), III, 131.
M. l'abbé Fr. Canéto (L. C.), V, 545.

Bibliographie (étrangère à l'hist. de Gascogne).

Publications de M. Tamizey de Larroque, II, 140, 141, 528, IV, 46, 47, 371, 571, V, 97, 294; — de M. Ant. de Lantenay, 439; — de M. Sorbets, II, 97; — de M. E. Cabié, II, 392; — de M. P. Durrieu, IV, 568; — de M. Lian, IV, 570; — de Mme de Villeneuve-Arifat, IV, 147; — de M. d'Ideville, IV, 145; — de Mgr Tolra de Bordas, IV, 146; — du comte Riant, V, 194; — de M. H. Ribadieu, V, 468; — de M. G. Tholin (A. Lavergne), V, 464.

V. DOCUMENTS INÉDITS

Actes d'état civil et religieux.

Testament de la duchesse de Valentinois (de Galard), IV, 82.
Pièces sur le paléographe Larcher (C. Durier), I, 524.
Testam. spirituel de M. de Révol, év. d'Oloron (Menjoulet), III, 88.
Prise d'habit en 1664 (de Galard), I, 239.
Vente du château de Lioux (Cy. La Plagne-Barris), IV, 560.
Docum. s. les guerres relig. du XVIe siècle (de la Hitte), V, 81, 141, 177, 366.

Actes judiciaires.

Confession de Daudigeos, trahison de Mont-de-Marsan (J. de Carsalade), II, 230.
Maintenues de noblesse (J. de Carsalade), I, 126, 286, 287, 418.

Chartes coutumières et féodales.

Chartes du XIIe siècle sur le Gimoès (E. Cabié), II, 428.
Coutumes de Monferran-Savès, traduction française (E. C.), III, 185.
Coutumes d'Auradé, texte latin (E. C.), III, 352.
Chartes de coutumes de la Gasc. toulousaine, p. Cabié, V, 570.
Hommage de J. de Latrau, seigneur de Pouydraguin (L. C.), I, 245.

Lettres royaux.

Lettres de Henri IV en faveur de Sc. du Pleix (T. de L.), IV, 238.

Lettres missives.

Lettres béarnaises de la reine Catherine, de Jean d'Albret, etc. (Lahondès), I, 315.
L. d'Aspremont vicomte d'Orthe (T. de L.), II, 478; III, 30, 234, 359, 453.
Deux lettres de Henri IV (Durier), I, 244, 291.
Lettres de Marguerite de Valois (Lauzun), II, 70, 127.
Lettres de Ch. de Lataulade (J. de Carsalade), I, 114.
L. complétant la Notice J. de Lauzières (J. de Carsalade), V, 373, 453.
Lettres de P. de Marca (T. de L.), I, 51, 189, 273, 404, 558.
Lettres de H. de Sponde, évêque de Pamiers (T. de L.), IV, 352, 473.
Deux lettres de J. d'Esparbès de Lussan, év. de Pamiers (T. de L.), IV, 85.
Deux lettres de Léonard de Trapes (A. de Lantenay), IV, 293.
Lettres de Balzac, Voiture, Lamoignon, Richelieu, Bourdaloue, au duc de Gramont (T. de L.), V, 6.
Lettre de dom Montfaucon (T. de L.), IV, 139.
L. de Villaret-Joyeuse (L. C.), II, 473.

Publication de documents.

Archives hist. de la Gascogne, IV, 457; V, 33, 86, 532, 570.
Cartulaire des Alaman, p. p. Cabié et Mazens, IV, 477.
Donation de Cath. de Navarre, p. p. de Bardies, IV, 297.
Pièces sur Bagnères, p. p. Dejeanne, IV, 297, 298.
Documents publ. dans les *Ann. du Gers*, IV, 364.
Invent. des archives hospital. de Condom, p. Gardère, V, 524.

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME VINGT-CINQUIÈME.

ARCHÉOLOGIE ET ART

Archéologie en général.

Excursion de la Société française d'archéologie dans le Couserans (Adr. Lavergne), p. 507.

Archéologie préhistorique.

Le tumulus de Casamon (Dr L. Sorbets), 75.

Architecture religieuse et militaire.

Les églises fortifiées de Foix et Couserans, par J. de Lahondès, 93.
Le château de Bonaguil, par Ph. Lauzun (A. L.), 466.
Notes sur les monuments religieux ou féodaux de l'Agenais, par Bourrousse de Laffore (A. L.), 461.

Epigraphie.

Notes épigraphiques : Aire, Auch... (A. Lavergne), 567.
Deux insc. gallo-rom. à Aire (Dr Sorbets), 360.
Brochures épigraphiques de M. Taillebois (L. C.), 145.
L'inscription poétique du château de Bourrouillan (L. C.), 78.

Beaux-Arts

Mise au tombeau de la cathédrale d'Auch (J. Frayssinet), 339.
La Messaline de Bordeaux, par M. Tamizey de Larroque, 383.
Galerie de tableaux de M. de Monbrison (J. Frayssinet), 20, 53.

HISTOIRE

HISTOIRE CIVILE ET MILITAIRE

Histoire provinciale.

Recherches historiques sur le pays basque, par Haristoy, 234.
Simon de Monfort et le Parlement anglais, par Webster (A. L.), 190.

Histoire urbaine.

Chartes de coutumes de la Gascogne toulousaine, p. Cabié, 570.
Annales de Pamiers, par J. de Lahondès, 186.

Documents pour l'histoire de Dax, par T. de L., 242.
Arrivée à Bayonne d'Elisabeth, reine d'Espagne (A. Communay), 429.
Entrée solennelle de Philippe V à Bayonne, par M. Ducéré, 480.
La sorcellerie à Eauze (Jean Brana), 358.

Histoire féodale et militaire.

Documents sur la chute des Armagnac-Fezensaguet, par P. Durrieu, 80.
Jean Ier, comte de Foix, par Flourac *(T. de L.),* 181.
Lusignans du Poitou et de l'Agenais, par B. de Laffore (A. L.), 461.
La famille de Lupiac (La Hitte), 50.
Le dernier duc de Pardaillan (Ph. Lauzun), 43.
Le château de La Coste et les Pardaillan-Gondrin (O. Broca), 47.
Les Gascons en Italie (P. Durrieu).

Introduction, 151.
I. Jourdain IV, de l'Isle-Jourdain, à la conquête de Naples, 155.
II. La mort du comte Jean III d'Armagnac, 253, 297, 393.

Biographie.

Episode de l'ambassade de Gramont en Espagne (A. Communay), 218.
Roger d'Espenan et sa famille (Fr. Abbadie), 101.
Armand de Gontaut-Biron-Saint-Blancard, 149.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

Histoire ecclésiastique provinciale.

La Guyenne d'autrefois, par H. Ribadieu, 468.
Les Huguenots en Bigorre, documents p. p. C. Durier et J. de Carsalade, 537.

Histoire paroissiale.

Notice sur la paroisse St-Pierre-et-Castets (J. Gaubin), 64, 132, 347, 558.
Solomiac, notice p. M. R. Dubord, 92.
Les curés de Cazaubon au XVIIIe siècle (Ducruc), 165, 517.

Histoire monastique.

Les Prieurs claustraux de Sainte-Croix de Bordeaux et de La Réole, p. A. de Lantenay, 474.
Gimbrède et son ancienne commanderie (D. de Thézan), 444.
Etablissement des capucins à Lectoure (E. Camoreyt), 226.
Discours prononcé à la distribution des prix de Saint-Pé, 482.
Note sur les Ursulines de Gimont (A. Vignaux), 127.
Une légende bordelaise, p. H. Ribadieu (L. C.), 468.

Biographie.

Le P. Polycarpe de Marciac, capucin (C. Douais), 489.
Récit de la conversion d'un min. de Gontaud, p. p. T. de L., 383.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Littérature populaire.

Contes de la Bigorre, par le Dr Dejeanne, 94.

Histoire de l'enseignement.

Deux pages d'histoire contemporaine : Louis Monge, 295.
Essai sur l'organisation des études chez les Frères Prêcheurs, p. C. Douais, 377.

Biographies et études littéraires.

Un pèlerin gascon du xve siècle (L. C.), 33.
Itinéraire de Ph. de Montaut (T. de L. et J. Roman), 247.
Note sur le poète lectourois Lacarry (T. de L.), 276.
Le P. Milhard, prieur de Sainte-Dode (A. de Lantenay), 113.
Pierre de Lostal, vice-chancelier de Navarre (A. Communay), 330.
L'édition princeps des *Quouate sasous* de d'Astros (L. C.), 285.
Les variantes de l'édition princeps de d'Astros (L. C.), 361.
Quelques lignes de P. Descaunets, naturaliste, 94.
Cassaignau, poète gascon, par Léonce C[azaubon], 146.
Notice sur M. l'abbé Menjoulet, 484.
Catal. des incunables de la Bibl. d'Auch, p. P. Parfouru, 383.
Bibliogr. médicale de Bagnères-de-Bigorre, par le Dr Dejeanne, 94.
La censure... Une saisie de livres à Agen, p. J. Andrieu, 383.

Bibliographie étrangère à l'Histoire de la Gascogne.

Jules Pacius de Beriga, p. T. de L., 97.
Les correspondants de Peiresc, G. de l'Aubespine, p. T. de L., 97.
Voyage en Terre-Sainte d'un maire de Bordeaux au XIVe siècle, p. le comte Riant, 194.
Trois lettres de Sevin à Peiresc, p. T. de L., 294.
Une lettre de Peiresc à Jean Chalette, p. T. de L., 294.
Le carnet d'un franc-tireur [p. G. Tholin], (A. L.), 464.
Un procès en Guienne sous Louis XIV, p. Ribadieu, 468.

DOCUMENTS INÉDITS

Actes municipaux.

Règlement de Bagnères-de-Bigorre, p. p. Dejeanne et Soutras, 94.

Actes notariés.

Documents sur les troubles religieux du xvie siècle, par le comte de La Hitte, 81, 141, 177, 366.